

UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET DE GESTION



FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

Année : 2021

N° d'ordre :.....

THÈSE DE DOCTORAT

Formation doctorale : Intégration / Histoire du Droit et Relations Internationales

Présentée par Brahim OGUELEMI

**Sujet : « Les États Ouest-Africains à l'épreuve des menaces sécuritaires »**

Soutenue le 16 décembre 2021 devant le jury composé de :

**Président :**

M. Papa Demba SY, Professeur Titulaire des Universités, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

**Rapporteurs :**

M. Boti Seraphin NENE BI, Professeur Titulaire des Universités, Université Alassane OUATTARA Côte d'Ivoire

M. Meissa DIAKHATE, Maître de Conférences, Agrégé des Facultés de Droit, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

M. Babacar GUEYE, Professeur Titulaire des Universités, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

**Examineur :**

M. Bakary CAMARA, Professeur Titulaire des Universités, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

**Directeur de thèse :**

M. Amadou Abdoulaye DIOP, Maître de Conférences, Agrégé des Facultés de Droit, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

*L'Université Cheikh Anta DIOP de DAKAR n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans cette thèse. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.*

## **DÉDICACE**

À MES PARENTS !

À MES FRÈRES !

À MES SŒURS !

À MES AMIS !

À TOUTE MA FAMILLE !

ET À TOUTES LES PERSONNES QUI SONT ENGAGÉES, DE LOIN OU DE PRÈS, DANS LA LUTTE CONTRE LES MENACES SECURITAIRES ET EVENTUELLEMENT CONTRE TOUTE FORME D'ANNEXION, D'OCCUPATION OU D'EXPLOITATION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST EN PARTICULIER ET DE L'AFRIQUE EN GENERAL.

HOMMAGE ET GLOIRE ETERNELLE AU SAVANT SÉNÉGALAIS, LE PROFESSEUR CHEIKH ANTA DIOP !

## REMERCIEMENTS

D'abord, nos remerciements les plus sincères et les plus francs vont naturellement à l'endroit de notre très cher encadreur, en l'occurrence le Pr Amadou Abdoulaye DIOP, qui a bien voulu de nous accompagner durant tout le long de ce travail combien harassant et exigeant en dépit de ses multiples occupations académiques et extra-académiques. Nous lui exprimons donc, nos vifs remerciements pour nous avoir effectivement encadré avec application, méthode, doigté, et habileté, mais aussi et surtout, lui remercions pour sa générosité intellectuelle et ses orientations, les plus sûres. En un mot, qu'il trouve dans ce modeste travail l'expression de nos sentiments, les plus joyeux.

Ensuite, nos remerciements vont également à l'endroit de l'ancien Doyen de la faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, à savoir le Pr Mamadou BADJI, pour qui, nous avons une fière chandelle à son endroit, notamment pour avoir guidé nos premiers pas dans l'univers de la recherche ; mieux encore, pour ses conseils, ses orientations et ses encouragements ô combien si importants prodigués à notre modeste endroit.

Puis, nos sincères remerciements vont, indiscutablement, à l'endroit du Pr Papa Demba SY. Cher Professeur, vos remarques, suggestions, orientations et conseils ont été d'un apport déterminant et décisif dans le cadre de l'amélioration subséquente de cette présente thèse. Veuillez-recevoir, cher Professeur, nos remerciements les plus chaleureux.

Puis, nos francs remerciements vont, sans l'ombre d'un doute, à l'endroit du Pr Babacar GUEYE pour, justement, avoir participé à notre formation dans le cadre de la méthodologie de thèse. Cher Professeur, veuillez-recevoir toute notre gratitude.

Puis, nos remerciements vont à l'endroit du Dr Mamadou Aliou DIALLO, notamment pour avoir guidé nos premiers pas dans l'univers universitaire. Son charisme, son éloquence, son intelligence, sa vivacité d'esprit et sa pédagogie avaient été pour beaucoup dans notre formation universitaire. Qui plus est, il nous a fait aimer le Droit, passionnément et avec inclination.

Puis, nos remerciements vont, évidemment, à l'endroit du Dr Issoufou ADAMOU, sans les conseils de qui, cette thèse n'aurait peut-être pas pris corps. Car ses nombreux conseils prodigués à notre endroit, et ce, à chaque fois que l'occasion lui était donnée – alors que nous étions en Master 2 – ont été déterminants quant à la réalisation de cette thèse à la suite de la résolution que nous avons bien prise à la concrétisation de ses précieux conseils. Cher Dr

Issoufou ADAMOU, notre reconnaissance est abyssale et notre enthousiasme est entier à votre endroit.

Enfin, nos remerciements vont à l'endroit du Dr Moussa DIOP. Ses critiques fondées et objectives, ses analyses avant-gardistes et panafricanistes, son esprit d'analyse, son esprit d'ouverture mais par-dessus tout, ses conseils pédagogiques appelant au murissement d'un esprit original et critique nous ont qualitativement permis d'avoir une lecture à la fois croisée et transversale tout au long de notre cursus universitaire. Que vous en soyez infiniment remercié, cher Dr Moussa DIOP, pour les précieux conseils dont nous avons bien pu bénéficier de vous depuis la classe de première année de Droit !

Sans oublier bien-sûr, de remercier le Pr Samba THIAM, sans l'intervention de qui, nous n'aurions certainement pas pu bénéficier d'une meilleure compréhension à la méthodologie de la recherche.

Bref, nos remerciements vont à l'endroit de l'ensemble du corps professoral de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar – UCAD. Aussi, devons-nous remercier tout le personnel de l'Administration de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

## SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

**AAPS** : Architecture Africaine de Paix et de Sécurité

**ABEGIEF** : Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers

**ACOTA** : Assistance à la Formation aux Opérations de Contingence en Afrique

**ACRI** : Initiative de Réponse aux Crises en Afrique

**ADC** : Alliance Démocratique pour le Changement

**ADDI** : Alliance pour la Démocratie et le Développement Intégral

**AFP** : Agence France-Presse

**AFR** : Revue Financière Australienne

**AFRICOM** : Commandement des États-Unis pour l'Afrique

**AFSP** : Association Française de Science Politique

**AG** : Assemblée Générale

**AGNU** : Assemblée Générale des Nations-Unies

**AID** : Association Internationale de Développement

**AIS** : Armée Islamique du Salut

**ALN** : Armée de Libération Nationale

**ALPC** : Armes Légères et de Petit Calibre

**ANI** : Agence Nouakchott d'Information

**ANP** : Armée Nationale Populaire Algérienne

**AOF** : Afrique Occidentale Française

**AOPIG** : Groupe d'Initiative de la Politique Pétrolière Africaine

**APD** : Aide Publique au Développement

**AQMI** : Al-Qaïda au Maghreb Islamique

**AQPA** : Al-Qaïda dans la Péninsule Arabique

**ART** : Article

**ATT** : Amadou Toumani Touré

**BAD** : Banque Africaine de Développement

**BBC** : British Broadcasting Corporation

**BENAM** : Brevet de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature

**BINUCSIL** : Bureau Intégré des Nations-Unies pour la Consolidation de la Paix en Sierra Leone

**BIRD** : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement

**BM** : Banque Mondiale

**BOAD** : Banque Ouest-Africaine pour le Développement

**BSR** : Bataillon Sécurité et Renseignement

**CAC** : Cotation Assistée en Continu

**CAR** : Comité d'Action pour le Renouveau

**CCNUCC** : Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques

**CDPA** : Convention Démocratique des Peuples Africains

**CEDEAO** : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

**CEE** : Communauté Économique Européenne

**CEEAC** : Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale

**CEFAM** : Centre d'Études des Mondes Africains

**CENI** : Commission Électorale Nationale Indépendante

**CERDIP** : Centre d'Études et de Recherches en Droit et Institutions Politiques

**CEREM** : Centre d'Études et de Recherche de l'Ecole Militaire

**CERF** : Fonds Central d'Intervention d'Urgence

**CERIS** : Centre d'Études des Relations Internationales et Stratégiques

**CESA** : Centre d'Études Stratégiques de l'Afrique

**CF.** : Confer

**CF2R** : Centre Français de Recherche sur le Renseignement

**CFA** : Communauté Financière Africaine

**CGD** : Centre pour la Gouvernance Démocratique du Burkina-Faso

**CIA** : Agence Centrale d'Intelligence

**CIAN** : Conseil Français des Investisseurs en Afrique

**CICR** : Comité International de la Croix-Rouge

**CIJ** : Cour Internationale de Justice

**CILSS** : Comité Inter-États de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel

**CIRDI** : Centre International de Règlement de Différends Relatifs aux Investissements

**CIRGL** : Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs Africains

**CJTF-HOA** : Force Opérationnelle Multinationale Mixte - Corne de l'Afrique

**CMA** : Congrès Mondial Amazigh

**CNDD** : Conseil National pour la Démocratie et le Développement

**CNLPAL** : Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre

**CNN** : Chaîne des Informations du Câble

**CNRDR** : Comité National pour le Redressement de la Démocratie et la Restauration de l'État

**CNRS** : Centre National de la Recherche Scientifique

**CNT** : Conseil National de Transition

**COLL.** : Collection

**COP21** : 21ème Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques

**COPAX** : Mécanisme de Maintien de la Paix de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale

**COS** : Commandement des Opérations Spéciales

**CPI** : Corruption Perception Index

**CPI** : Cour Pénale Internationale

**CPP** : Convergence Patriotique Panafricaine

**CPX** : Exercice de Poste de Commandement

**CSSDCA** : Conférence sur la Sécurité, la Stabilité, le Développement et la Coopération en Afrique

**CTF** : Groupe de Travail Combiné

**DCAF** : Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées

**DEA** : Diplôme d'Études Approfondies

**DFID** : Département du Développement International

**DGDSE** : Direction Générale de la Documentation et de la Sécurité Extérieure

**DGRT** : Direction Générale du Renseignement Technique

**DGSE** : Direction Générale de la Sécurité Extérieure

**DIP** : Droit International Public

**DRM** : Direction du Renseignement Militaire

**DRS** : Département du Renseignement et de la Sécurité

**DSI** : Défense et Sécurité Internationale

**DSS** : Département de Surveillance et de Sécurité

**EASBRIG** : Brigade en Attente d'Afrique de l'Est

**ECOBRIG** : Brigade de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest

**ECOMOG** : Groupe de Surveillance du Cessez-le-feu de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

**ED.** : Édition

**EITI** : Initiative pour la Transparence des Industries Extractives

**ENS** : École Normale Supérieure

**ETC.** : Et cetera

**EUCAP** : Mission de Soutien aux Capacités de Sécurité Intérieure Maliennes

**EUCOM** : Commandement des Forces des États-Unis en Europe

**EUROPOL** : Office Européen de Police

**EUTM** : Mission de Formation de l'Union-Européenne au Mali

**FAA** : Force Africaine en Attente

**FAC** : Force Africaine Continentale

**FAFN** : Forces Armées des Forces Nouvelles

**FAN** : Forces Armées Nigériennes

**FANCI** : Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire

**FARC** : Forces Armées Révolutionnaires de Colombie

**FIDH** : Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme

**FIS** : Front Islamique du Salut

**FLN** : Front de Libération Nationale

**FMI** : Fonds Monétaire International

**FMM** : Force Multinationale Mixte

**FN-FAL** : Fusil Automatique Léger

**FNPL** : Front National Patriotique du Libéria

**FOMAC** : Force Multinationale de l'Afrique Centrale

**FPI** : Front Populaire Ivoirien

**FROLINAT** : Front de Libération Nationale du Tchad

**FRU** : Front Révolutionnaire Uni

**FSJP** : Faculté des Sciences Juridiques et Politiques

**G5 Sahel**: Collaboration de Cinq Pays du Sahel pour le « Développement et la Sécurité »

**G8** : Groupe de Discussion et de Partenariat Économique de Huit Pays Réputés Être les Plus Grandes Puissances Économiques du Monde – actuellement connu sous le nom du G7

**GAFI** : Groupe d'Action Financière

**GATT** : Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce

**GCSP** : Centre de Politique de Sécurité de Genève

**GDF** : Gaz De France

**GEMDEV** : Groupement pour l'Étude de la Mondialisation et du Développement

**GIA** : Groupe Islamique Armé

**GIABA** : Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest

**GRIP** : Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité

**GSC** : Groupe Salafiste Combattant

**GSIM** : Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans

**GSL** : Groupe Salafiste Libre

**GSPC** : Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat

**GTIA** : Groupement Tactique Inter-Armée

**GWOT** : Guerre Mondiale contre le Terrorisme

**HCA** : Haut Conseil de l'Azawad

**HCR** : Haut-Commissariat pour les Réfugiés

**HCUA** : Haut Conseil pour l'Unité de l'Azawad

**HIPC** : Pays les Plus Pauvres Très Endettés

**IBID.** : Ibidem

**IDA** : Association Internationale de Développement

**IDE** : Investissement Direct à l'Étranger

**IDHAE** : Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens

**IDPC** : Consortium International sur la Politique des Drogues

**IEES** : Institut Espagnol d'Études Stratégiques

**IGAD** : Autorité Intergouvernementale pour le Développement

**IGE** : Inspection Générale d'État

**IMDEP** : Institut Militaire de Documentation de l'Évaluation et Prospective

**IMET** : Éducation Militaire Internationale et Formation

**IRI** : International Republican Institute (Institut Républicain International)

**IRIN** : Réseaux d'Information Régionaux Intégrés

**IRIS** : Institut Des Relations Internationales et Stratégiques

**JDD** : Journal du Dimanche

**J.O** : Journal Officiel

**KG** : Kilogramme

**KM** : Kilomètre

**LED** : Diode Électroluminescente

**LGDJ** : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence

**LTD** : Société à Responsabilité Limitée

**LTDH** : Ligue Togolaise des Droits de l'Homme

**LURD** : Libériens Unis pour la Réconciliation et la Démocratie  
**MAA** : Mouvement Arabe de l'Azawad  
**MALG** : Ministère de l'Armement et des Liaisons Générales  
**MD** : Milliard de Dollar  
**MDG** : Millenium Development Goals (Objectifs de Développement du Millénaire)  
**MDJT** : Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad  
**MFDC** : Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance  
**MIA** : Mouvement Islamique de l'Azawad  
**MIGA** : Agence Multilatérale de Garantie des Investissements  
**MINUL** : Mission des Nations-Unies au Libéria  
**MINUSIL** : Mission des Nations-Unies en Sierra Leone  
**MINUSMA** : Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations-Unies pour la Stabilisation du Mali  
**MJP** : Mouvement pour la Justice et la Paix  
**MM** : Millimètre  
**MNA** : Mouvement National de l'Azawad  
**MNLA** : Mouvement National pour la Libération de l'Azawad  
**MODEL** : Mouvement pour la Démocratie au Liberia  
**MOSECON** : Modern Security Consulting Group (Groupe de Conseil en Sécurité Moderne)  
**MPA** : Mouvement Populaire de l'Azawad  
**MPCI** : Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire  
**MPIGO** : Mouvement Populaire Ivoirien du Grand Ouest  
**MTNM** : Mouvement Touareg du Nord-Mali  
**MUJAO** : Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest  
**NACOB** : Comité de Contrôle des Stupéfiants  
**NASBRIG** : Brigade en Attente d'Afrique du Nord  
**NDLEA** : Agence Nigériane de Lutte contre la Drogue  
**NEA** : National Education Association (Association Nationale de l'Éducation)  
**NRM** : Mouvement National de Resistance  
**NSA** : Agence de Sécurité Nationale  
**NU** : Nations-Unies  
**OBS** : Observateur  
**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Économique  
**OCHA** : Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires

**ODM** : Mouvement Démocratique Orange

**OEF – HOA** : Opération Enduring Freedom - Corne de l'Afrique

**OEP-TS** : Opération Enduring Freedom – Trans-Sahara

**OICS** : Organe International de Contrôle des Stupéfiants

**OIF** : Organisation Internationale de la Francophonie

**OIPC** : Organisation Internationale de Police Criminelle

**OIT** : Organisation Internationale du Travail

**OMC** : Organisation Mondiale du Commerce

**OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**ONU** : Organisation des Nations-Unies

**ONUCI** : Opération des Nations-Unies en Côte d'Ivoire

**ONUDC** : Office des Nations-Unies Contre la Drogue et le Crime

**OP.CIT.** : Opus Citatum

**OPEP** : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole

**OTAN** : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

**OUA** : Organisation de l'Unité Africaine

**OVIDA** : Observatoire de la Vie Diplomatique en Afrique

**PCF** : Parti Communiste Français

**PD** : Pays Développés

**PDF** : Adobe Acrobat Reader

**PDP** : Parti Démocratique du Peuple

**PED** : Pays En Développement

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PJ** : Police Judiciaire

**PLANELM** : Élément De Planification

**PM** : Système Horaire sur 12 Heures

**PMA** : Pays les Moins Avancés

**PME** : Petite et Moyenne Entreprise

**PNB** : Produit National Brut

**PNDS** : Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme

**PNU** : Parti de l'Unité Nationale

**PNUD** : Programme des Nations-Unies pour le Développement

**PP** : Pages

**PPA**: Parité de Pouvoir d'Achat

**PR** : Professeur

**PR** : Président de la République

**PRA-SENEGAL** : Parti du Regroupement Africain-Sénégal

**PS** : Parti Socialiste

**PSI** : Initiative Pan-Sahélienne

**PSR** : Pacte Social pour le Renouveau

**PUF** : Presses Universitaires de France

**PVD** : Pays en Voie de Développement

**QG** : Quartier Général

**RBSJA** : Revue Béninoise des Sciences Juridiques et Administratives

**RDC** : République Démocratique du Congo

**RDP** : Revue du Droit Public

**RDR** : Rassemblement Des Républicains

**REE** : Réédition

**RFI** : Radio France Internationale

**RI** : Relations Internationales

**RIAOM** : Régiment Inter-Armée d'Outre-Mer

**RJPIC** : Revue Juridique et Politique Indépendance et Coopération

**ROP** : Recherche sur les Opérations de Paix

**RPG** : Rassemblement du Peuple de Guinée

**RPM** : Rassemblement Pour le Mali

**RPR** : Rassemblement Pour la République

**RSP** : Régiment de Sécurité Présidentielle

**RSS** : Réforme du Secteur de la Sécurité

**RPT** : Rassemblement du Peuple Togolais

**RUF** : Front Révolutionnaire Uni

**SAC** : Service d'Action Civique

**SADC** : Communauté de Développement d'Afrique Australe

**SADCBRIG** : Brigade de la Communauté de Développement d'Afrique Australe

**SCIENCE PO** : Science Politique

**SDECE** : Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage

**SEDMED** : Programme Médical Adventiste du Septième Jour

**SFI** : Société Financière Internationale

**SI** : Système International

**SIDA** : Syndrome d'Immunodéficience Acquise

**SJAG** : Sciences Juridiques, Administratives et Gestion

**SM** : Sécurité Militaire

**SMI** : Système Monétaire International

**SOP** : Procédures Opérationnelles Permanentes

**SWP** : Stiftung Wissenschaft und Politik (Sciences Fondamentales et Politique)

**TDP** : Traite Des Personnes

**TNT** : Trinitrotoluène

**TPI** : Tribunal Pénal International

**TSCTI** : Trans-Sahara Contre le Terrorisme Initiative

**TSCTP** : Partenariat Transsaharien Contre le Terrorisme

**UA** : Union-Africaine

**UCAD** : Université Cheikh Anta Diop

**UDS** : Union pour la Démocratie et la Solidarité

**UE** : Union-Européenne

**UEMOA** : Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine

**UFC** : Union des Forces pour le Changement

**UFR** : Unités de Formation et de Recherche

**UFR** : Union des Forces Républicaines

**UIDH** : Union Interafricaine des Droits de l'Homme

**UMA** : Union du Maghreb Arabe

**UNESCO** : Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

**UNICEF** : Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance

**UNIDIR** : Institut des Nations-Unies pour la Recherche sur le Désarmement

**UNOWAS** : Bureau des Nations-Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

**UNRIC** : Centre Régional d'Information des Nations-Unies pour l'Europe Occidentale

**UPS** : Union Progressiste Sénégalaise

**URSS** : Union des Républiques Socialistes Soviétiques

**US** : États-Unis

**USA** : États-Unis d'Amérique

**USAID** : Agence des États-Unis pour le Développement International

**US-EUCOM** : Commandement des Forces des États-Unis en Europe

**USJPB** : Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako du Mali

**VIH** : Virus de l'Immunodéficience Humaine

**VOA** : Voix de l'Afrique

**VOA** : Voix de l'Amérique

**VOL** : Volume

**VS** : Vous

**WACD** : Commission des Drogues de l'Afrique de l'Ouest

## SOMMAIRE

|                                                                                             |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| INTRODUCTION.....                                                                           | 1   |
| PREMIERE PARTIE : LA SECURITE INTERNE REMISE EN CAUSE .....                                 | 30  |
| CHAPITRE I : LA FRAGILITE ETATIQUE DE L'ESPACE OUEST-AFRICAINE.....                         | 32  |
| Section I : L'incapacité de la prise en charge des fonctions régaliennes .....              | 33  |
| Section- II : Le déficit de crédibilité des institutions étatiques .....                    | 61  |
| CHAPITRE II : LES JUSTIFICATIONS DES INTERVENTIONS INTERNATIONALES.....                     | 92  |
| Section- I : La quasi-généralisation de l'implantation des bases militaires étrangères..... | 93  |
| Section- II : La permanence de l'ingérence économique .....                                 | 120 |
| DEUXIEME PARTIE : LA SECURITE EXTERNE QUASIMENT COMPROMISE .....                            | 152 |
| CHAPITRE I : LA POROSITE DES FRONTIERES ÉTATIQUES.....                                      | 155 |
| Section I : La montée des narcotrafiquants .....                                            | 156 |
| Section II : L'« enlèvement de personnes » .....                                            | 190 |
| CHAPITRE II : LE FAIBLE MAILLAGE ADMINISTRATIF DU TERRITOIRE.....                           | 213 |
| Section I : La présence des Mouvements terroristes sur les territoires étatiques .....      | 214 |
| Section II : Le retour des Mouvements indépendantistes .....                                | 237 |
| CONCLUSION GENERALE .....                                                                   | 269 |
| TABLE DES MATIERES .....                                                                    | 329 |

# **INTRODUCTION**

Au sortir du système colonial, la paix et la stabilité constituaient deux des principaux enjeux auxquels les pays africains devaient faire face en raison de leur histoire politique et institutionnelle. Bien qu'elle n'ait duré qu'une période relativement courte de moins d'un siècle dans l'histoire africaine, la colonisation a complètement remodelé ce continent. Elle a créé de nouveaux États, redéfini les enjeux de pouvoir, réorienté les formes économiques, cristallisé de nouveaux intérêts etc.<sup>1</sup> Le risque, dans ces conditions, était de voir le continent sombrer dans d'interminables guerres de frontière après la fin de la régulation coloniale.<sup>2</sup>

*A posteriori*, l'Afrique apparaît effectivement comme la « région du monde la plus affectée par les luttes armées où les crises politiques sont porteuses de germes de guerre ».<sup>3</sup> Un nombre impressionnant de pays africains ont été touchés par une forme ou une autre de conflits entre les premières indépendances et le début des années 1990.<sup>4</sup>

Par rapport à l'Europe et aux Amériques, l'Afrique a connu un nombre plus important de conflits.<sup>5</sup> Leur nombre demeure par ailleurs très important jusqu'ici.

Il n'y a pas de consensus en ce qui a trait à la classification des conflits. Le rapport du Secrétaire Général des Nations-Unies sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, publié en 1998, établit comme causes principales : le legs du passé, colonialisme, Guerre froide ; les facteurs internes, nature du pouvoir politique, néopatrimonialisme, multiethnicité ; les facteurs externes, Guerre froide, les motivations économiques.<sup>6</sup> Pour sa part, le Department For International Development –

---

<sup>1</sup> Voir YOUNG, CRAWFORD et TURNER, *The Rise and Décline of the Zairian State*, University of Wisconsin Press, 1985, 500 p.

<sup>2</sup> Les conflits frontaliers sont la conséquence directe du partage arbitraire de l'Afrique par les grandes puissances européennes au cours du dix-neuvième siècle. Tracées exclusivement en fonction des décisions des chancelleries européennes, les frontières de l'Afrique contemporaine sont, en fait, l'héritage direct des décisions du traité de Berlin. Il était donc inévitable qu'après leur accession à la souveraineté internationale, les peuples africains en viennent tôt ou tard à contester le découpage effectué sans leur avis. C'est pour prévenir une telle situation que, les signataires de la charte de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) avaient, en mai 1963 à Addis-Abeba, proclamé le principe de l'intangibilité des frontières africaines.

<sup>3</sup> Voir AYISSI (A), « *Le défi de la sécurité régionale en Afrique après la guerre froide, vers la diplomatie préventive et la sécurité collective* », Travaux de recherche de l'UNIDIR, New York et Genève, n° 27, 1994, cité dans D. BACH et L. SINDJOUN, « Ordre et désordre en Afrique », Polis, *Revue camerounaise de science politique*, vol. 4, n° 2, 1997, pp. 3-18.

<sup>4</sup> Des conflits armés troublent l'évolution d'un nombre important de pays sub-sahariens : guerres frontalrières ; luttes entre maquisards et gouvernements africains ; enfin, guerres civiles.

<sup>5</sup> RAPPORT, *Human Security*, New York/Oxford, 2005, p. 24.

<sup>6</sup> Voir ANNAN (K), *Rapport du Secrétaire Général des Nations-Unies sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique*, 1998, 21 p.

DFID, britannique – <sup>7</sup> établit une distinction entre trois niveaux de déterminants aux conflits armés et les classe en causes profondes, causes secondaires et causes tertiaires.

Les causes profondes sont notamment à rechercher dans l'effondrement de l'État, le déclin économique, la culture de violence héritée de l'État colonial et la rareté ou l'abondance des ressources. Les causes secondaires seraient le chômage, le manque d'éducation, la pression démographique, l'instrumentalisation de l'ethnicité, la disponibilité des armes, la faiblesse de la société civile. Les causes tertiaires proviendraient des débordements régionaux de conflits, de la faible consolidation de la paix qui entraîne une reprise des hostilités, de l'absence de garants de la paix, de la médiation inappropriée qui permet aux combattants de se réarmer, de l'instrumentalisation de l'aide humanitaire pour assurer la survie des groupes armés.

Dans l'analyse des conflits en Afrique, la variable explicative la plus couramment mise en avant est l'ethnicité. Cette prépondérance du facteur identitaire n'est pas sans rapport avec une tendance des africanistes à privilégier des approches culturelles au détriment d'autres approches, volontaristes, historiques ou institutionnelles. Elle s'explique également parce que, cette analyse est celle qui s'impose intuitivement en raison de la particularité de la dynamique de la formation de l'État en Afrique qui conduit parfois à mettre l'accent sur des facteurs identitaires.

Les conflits ethniques sont ainsi devenus un champ d'études à part entière. Loin de s'en tenir à une explication primordialiste, et sans tomber dans la thèse de la fabrication coloniale de l'ethnicité,<sup>8</sup> Donald Horowitz montre comment la colonisation a renforcé les identités ethniques. Certains groupes ont été plus favorisés que d'autres, comme les Kikuyu<sup>9</sup> au Kenya, les Zarmas<sup>10</sup> au Niger, les Baoulé<sup>11</sup> en Côte d'Ivoire ou les Hawiye<sup>12</sup> en Somalie.

---

<sup>7</sup> Le Département du Développement international est un département exécutif du gouvernement britannique responsable de l'aide humanitaire et de l'aide au développement au niveau international. Créé en 1997 à partir des services du bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth, il agit dans des domaines tels que l'enseignement, la lutte contre la corruption et l'environnement. Il est dissout le 2 septembre 2020.

<sup>8</sup> Voir CHRETIEN (J.P), *Le défi de l'ethnisme : Rwanda et Burundi, 1990-1996*, Paris, Karthala, 1997, pp. 29-60 et surtout CHRETIEN (J.P), « Hutus et Tutsis au Rwanda et au Burundi », dans AMSELLE (J.P) et M'BOKOLO (E) (dir.), *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985, pp. 129-195.

<sup>9</sup> Les Kikuyus sont un peuple d'Afrique de l'Est. C'est le groupe ethnique le plus nombreux du Kenya – 8 148 668 lors du recensement de 2019.

Les Kikuyus cultivent les montagnes centrales fertiles et sont également l'un des groupes ethniques les plus économiquement actifs au Kenya.

<sup>10</sup> Les Zarmas sont une population d'Afrique de l'Ouest, vivant essentiellement au Niger – où ils représentent 28 % de la population –, et d'une façon minoritaire au Nigeria, au Bénin, au Ghana et au Burkina Faso. Ils font partie du groupe Songhaï.

Selon Donald Horowitz, c'est en partie parce que les groupes favorisés, comme les Kikuyu au Kenya, ont souhaité conserver leurs privilèges et leurs positions de pouvoir après l'indépendance que des conflits ont éclaté.

Il faut aussi reconnaître que l'ethnicité reste un vecteur efficace de mobilisation autant que la religion dans les phénomènes de violence. Comme l'ont écrit Ted Gurr et Barbara Harff,<sup>13</sup> les conflits ethniques ont augmenté de manière régulière depuis les années 1950. Kaplan<sup>14</sup> a écrit que, l'anarchie va s'installer, que le monde va se diviser autour de fractures ethniques et identitaires de plus en plus réduites et donc de plus en plus nombreuses. Samuel Huntington<sup>15</sup> a écrit que, le nombre des conflits interethniques s'accroît et David Hamburg<sup>16</sup> a écrit quant à lui d'épidémies de conflits civils ou intraétatiques, et il est vrai qu'en Afrique, les exemples d'opposition entre groupes sont légion, en Éthiopie, à Djibouti, au Cameroun, au Kenya, au Mali etc.

Une autre explication couramment avancée pour expliquer les conflits en Afrique est d'ordre économique. Tout comme l'explication identitaire, elle s'impose intuitivement compte tenu de la situation économique difficile de la majorité des États africains. On peut ainsi lire dans le rapport sur le développement humain de 2006 du PNUD que : « *L'insécurité liée aux conflits armés demeure un des plus grands obstacles au développement humain. Il s'agit tant de la cause que de la conséquence de la pauvreté de masse* ». Comme l'a écrit le Secrétaire Général des Nations-Unies<sup>17</sup> : « *Il n'y a pas de sécurité sans développement, il n'y a pas de développement sans sécurité et il ne peut y avoir ni sécurité ni développement si les droits de l'Homme ne sont pas respectés* ».<sup>18</sup>

---

<sup>11</sup> Les Baoulés sont un peuple de Côte d'Ivoire, vivant pour sa grande majorité au centre du pays, près des villes de Bouaké et de Yamoussoukro. Ils représentent environ 23 % de la population du pays – 5 520 000 personnes –, ce qui fait des Baoulés numériquement l'ethnie la plus importante du pays, devant les Bétés et les Sénoufos – respectivement deuxième et troisième ethnie. Les Baoulés font partie du groupe Akan et sont originaires du Ghana voisin.

<sup>12</sup> Les Hawiye sont l'une des plus grandes familles claniques somaliennes. Les membres de ce clan habitent traditionnellement le centre et le sud de la Somalie, la région somalienne et la province du Nord-Est – actuellement administrés par l'Éthiopie et le Kenya, respectivement. Ils sont également majoritaires dans la capitale, Mogadiscio.

<sup>13</sup> Voir ROBERT GURR (T) et HARFF (B), *Ethnic Conflict in World Politics*, Boulder, Westview Press, 1994, 252 p.

<sup>14</sup> Voir KAPLAN (R.D), *The Coming Anarchy*, Boston, The Atlantic Monthly, 1994, 198 p.

<sup>15</sup> Voir HUNTINGTON (S), *Le Choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 2021, 544 p.

<sup>16</sup> Voir HAMBURG (D), *Preventing Contemporary Intergroup Violence*, New York, Carnegie Corporation of New York, 1993, 48 p.

<sup>17</sup> Kofi ANNAN. Il était le septième Secrétaire Général des Nations-Unies. Il a occupé cette fonction de 1997 à 2006. Le 10 décembre 2001, il a reçu le prix Nobel de la paix.

<sup>18</sup> Voir PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain, 2005*, p. 162.

D'autres considèrent la pauvreté ou les inégalités comme sources de privations, de troubles sociaux latents, ouverts ou diffus.<sup>19</sup> Or, comme le montrent les classements des différents rapports sur le développement dans le monde, les pays africains constituent l'essentiel des pays à revenu faible. Dans cette perspective, certains auteurs font le lien entre la dette et les conflits. D'autres lient changements économiques et conflits, les situations de ressources ou de développement pouvant également engendrer des conflits entre acteurs tentant de défendre leurs intérêts dans ces situations de changement.

L'analyse prise sous l'angle du néopatrimonialisme permet aussi de montrer que les conflits africains sont, par ailleurs, les produits d'une crise de gouvernance économique. Celle-ci est naturellement liée à la crise de gouvernance politique. En effet, puisqu'il n'y a pas de vraie séparation entre la fonction et la personne qui l'occupe (arrivée au pouvoir en général par la force), il n'y a pas non plus de mécanismes d'imputabilité. Ce déficit de mécanismes de limitation du pouvoir laisse la porte ouverte à la corruption et aux abus.<sup>20</sup> Pour toutes ces raisons, le mode de gestion du pouvoir d'État apparaît comme une composante centrale dans le déclenchement des conflits sur le continent.

En effet, en régime néopatrimonial, il n'y a pas véritablement de politique économique à long terme. En vertu de la logique de confusion des secteurs publics et privés, de la personnalisation du pouvoir et de la redistribution clientéliste, deux phénomènes sont corrélatifs à ce régime. D'une part, l'État devient le principal lieu d'enrichissement et de promotion sociale et, d'autre part, les élites tendent à se cliver entre des initiés profitant du système et des étrangers qui en sont exclus. Cette situation a pour conséquence une exacerbation des luttes pour l'accès à l'État et une extrême intensité de ces luttes qui deviennent un jeu à somme nulle. L'élimination d'un camp par l'autre est souvent la seule issue possible à la crise. C'est pourquoi, selon Tom Porteous, « *Les conflits sont l'extension logique des faiblesses et de la faillite économique et politique des États ouest-africains, à laquelle s'ajoutent des transformations économiques sur le plan international* ». <sup>21</sup> Certains auteurs vont encore plus loin, en montrant que, « *Les conflits et les crises en Afrique*

---

<sup>19</sup> Voir le Rapport sur le développement dans le monde de 2006 de la Banque mondiale.

<sup>20</sup> Voir sur ce sujet VIRCOULON (T), « Au cœur du conflit : l'État », *L'Afrique face aux conflits, Afrique contemporaine*, n° 180, octobre-décembre 1996, pp. 199-206.

<sup>21</sup> PORTEOUS (T), « L'évolution des conflits en Afrique subsaharienne », *Politique étrangère*, 2003, n°68-2, pp. 307-320.

*traduisent une criminalisation de l'État et de la politique par des réseaux incluant des gouvernants en place, qui tentent de tirer un parti économique et financier de ces troubles ».*<sup>22</sup>

Si nombre de conflits en Afrique se lisent sous l'angle de l'héritage colonial ou comme des extensions de la rivalité bipolaire, cela n'épuise pas la question du rôle des acteurs internationaux dans les conflits. Il faut intégrer le rôle du marché noir, des réseaux transnationaux, des mercenaires et les phénomènes de pillage. Des travaux ont mis au jour les liens entre certaines entreprises multinationales et la guerre, notamment par le trafic des diamants de la région du fleuve Mano<sup>23</sup> qui sont acheminés sur les marchés de New York, Anvers ou Tel-Aviv par le biais de réseaux libanais.<sup>24</sup>

Mais plus particulièrement de nos jours, le monde reprend conscience de la présence latente et certaine de conflits sans nom et sans visage mais à caractère universel : le terrorisme. Cette nouvelle menace ne pèse pas seulement sur les personnes ou les biens, ni exclusivement sur les structures de la société et son organisation. Mais, elle remet en question l'existence de l'État en tant que garant de l'ordre interne et international. Si certains pensent que la menace terroriste agit au nom de la guerre des civilisations même si on n'est pas encore au stade d'un choc des civilisations au sens de Samuel HUNTINGTON, nous considérerons que le principal objectif du terrorisme est la destruction de la civilisation existante. Et pour le Chancelier Allemand Gerhard SCHRÖDER, *« ce n'est pas une bataille entre les civilisations qui commence mais une bataille pour la civilisation »*.<sup>25</sup>

Le terrorisme constitue l'une des plus grandes plaies en ce début du 21<sup>e</sup> siècle, en ce sens qu'il représente une menace à la paix et à la sécurité internationales. Pour sa part, le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) dans sa Résolution 1368 du 12 septembre 2001, reconnaît le droit à la sécurité comme inhérent à la légitime défense individuelle ou collective conformément à la Charte des Nations-Unies.

Les événements du 11 septembre 2001<sup>26</sup> ainsi que les attaques ultérieures perpétrées à Bali, Madrid, Londres, Amsterdam et celles perpétrées lors du marathon de Boston<sup>27</sup> aux

---

<sup>22</sup> BAYART (J-F), ELLIS (S), HIBOU (B), « La Criminalisation de l'État en Afrique », *Politique étrangère*, 1997, p. 408.

<sup>23</sup> L'Union du fleuve Mano est le regroupement de quatre pays d'Afrique de l'Ouest. Créée en 1973 entre le Liberia et la Sierra Leone, l'Union fut rejointe en 1980 par la Guinée. La Côte d'Ivoire fut le dernier pays à faire son entrée au sein de l'Union. Le but était de promouvoir la coopération économique. Elle tire son nom du fleuve Mano qui prend sa source sur les pentes des Monts Nimba et sert ensuite de frontière entre le Liberia et la Sierra Leone.

<sup>24</sup> GAZIBO (M), « Introduction à la politique africaine », *Presses de l'Université de Montréal*, 2010, pp. 117-137.

<sup>25</sup> Voir LEVEILLE (B), *Le 11 septembre, l'Europe et sa sécurité*, 2011, PDF, 15 p.

<sup>26</sup> Point focalisateur ayant marqué et attirer l'attention des différents acteurs sur le danger de ce phénomène.

États-Unis ont fait ressortir la nécessité de lutter contre le terrorisme international. Les attentats du 11 septembre 2001, constituent l'opération la plus retentissante d'une Organisation terroriste internationale contre un État considéré jusqu'alors comme infaillible, ou du moins, intouchable. Lesquels attentats étaient perpétrés par Al-Qaïda, Mouvement islamiste fondé par le Cheick Abdullah YUSSUF AZZAM<sup>28</sup> et son élève Oussama BEN LADEN<sup>29</sup> en 1987.<sup>30</sup> Ces attentats déclenchèrent aussitôt une réponse virulente des États-Unis, soutenus par leurs alliés qui envahirent l'Afghanistan en 2001 dans le but d'anéantir Al-Qaïda. Celle-ci perd ses camps, et ses membres sont en fuite. Cette situation conduit à une mutation de la mouvance Al-Qaïda et à une délocalisation de la nébuleuse en des cellules locales indépendantes et qui font allégeance à Ben Laden et prennent pour nom Al-Qaïda. Ces filiales du réseau Al-Qaïda agissent dans des aires géographiques différentes et revendiquent leurs actions au nom de la maison mère (Al-Qaïda). Parmi ces différentes structures qui se sont autoproclamées d'Al-Qaïda, l'on dénombre Al-Qaïda en Irak, issue du groupe d'ABOU MOUSSAB AL-ZARQAOUÏ<sup>31</sup> en 2004, Al-Qaïda dans la Péninsule Arabique (AQPA), branche d'Al-Qaïda au Yémen et en Arabie Saoudite depuis 2009. Et enfin, Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) qui a revendiqué les attentats du 11 avril 2007 à Alger et qui a trouvé refuge au Sahel en tant que nouveau centre d'opération.<sup>32</sup>

Mais force est d'admettre que la vulnérabilité et l'insécurité en Afrique de l'Ouest ne sont pas nouvelles. L'espace ouest-africain est depuis bien longtemps fragilisé par un ensemble de facteurs allant d'une question touarègue non résolue à une absence quasi-totale de l'État dans cette galaxie.

---

<sup>27</sup> Attentat terroriste perpétré par deux supposés terroristes tchétchènes qui a fait trois morts et plusieurs blessés.

<sup>28</sup> Abdallah Youssouf Moustafa Azzam, né le 14 novembre 1941 dans le district de Jénine (Palestine) et mort dans un attentat à la bombe le vendredi 24 novembre 1989 à Peshawar (Pakistan), est un religieux palestinien, décrit comme l'« *imam du jihad* » au sein du mouvement jihadiste en raison du rôle capital qu'il a joué dans l'essor du « *mouvement de jihad mondial* » né de la guerre d'Afghanistan.

<sup>29</sup> Oussama ben Laden, né le 10 mars 1957 à Riyad (Arabie saoudite) et mort le 2 mai 2011 à Abbottabad (Pakistan) tué par les forces spéciales américaines, est un djihadiste saoudien puis apatride. Membre d'une famille d'origine yéménite proche de la famille royale saoudienne, ayant fait ses premières armes contre l'URSS pendant la guerre d'Afghanistan (1979-1989), il est le chef du réseau terroriste Al-Qaïda. Il est responsable des attentats du 11 septembre 2001 commis aux États-Unis, qu'il a revendiqués à plusieurs reprises.

<sup>30</sup> Voir RODIER (A), *Al-Qaïda, les connexions mondiales du terrorisme*, Paris, Ellipses, 2006, 192 p.

<sup>31</sup> Abou Moussab al-Zarqaoui, né Ahmad Fadil Nazzal al-Khalayleh le 30 octobre 1966, à Zarka en Jordanie, et mort le 7 juin 2006, à Hibhib en Irak, est un djihadiste jordanien. Il était le responsable d'Al-Qaïda en Irak et les hommes qu'il menait sont responsables de plusieurs centaines d'attentats-suicides au cours de l'invasion de l'Irak par les États-Unis à partir de 2003.

<sup>32</sup> NANA NGASSAM (R), *Les défis du terrorisme au Sahel : Aqmi, une menace stratégique ?* Mémoire de Master en sciences politiques et études internationales, Université de Douala, 2013, p. 1.

En effet, le Nord du Mali et le Nord du Niger ont été douloureusement secoués par ce que l'on a désormais l'habitude d'appeler le « *conflit touareg* ». <sup>33</sup> Appelés communément les « *hommes bleus du désert* », <sup>34</sup> les touareg sont un peuple berbère dont la zone de peuplement s'étend sur près de 2,5 millions de km<sup>2</sup>, à cheval sur cinq pays : le Mali, le Niger, l'Algérie, la Libye et le Burkina Faso.

Divisés minoritairement dans chacun des nouveaux États, considérés avec suspicion et étroitement surveillés par les autorités, les touareg n'ont pas hésité à se révolter à plusieurs reprises. Au Mali, les années 1963 et 1964 sont marquées par la rébellion contre le pouvoir central des KEL ADRAR, des tribus touarègues issues d'une des neuf confédérations traditionnelles. Mené par des moyens traditionnels et rustiques, ce Mouvement est durement réprimé par la jeune armée malienne qui employa alors des armes bien plus modernes et meurtrières. Au Niger, les tribus touarègues furent également victimes du régime de Seyni KOUNTCHE <sup>35</sup> qui dirigea le pays de 1974 à 1987.

Ainsi, l'absence de l'État dans une grande partie de l'espace ouest-africain du fait du faible maillage des territoires nationaux est perceptible. Cette absence de l'Etat, ressort de l'incapacité ou des faibles capacités des structures sécuritaires à assurer un contrôle effectif sur de vastes étendues, très souvent désertiques. Dans bien des cas, l'Etat n'arrive plus à répondre aux besoins de base des populations qui y vivent tels que l'éducation, la santé, l'alimentation, et les opportunités socio-économiques. Cet état de fait, a généré des situations se traduisant par un sentiment d'abandon. <sup>36</sup> Les faibles capacités des États, conjuguées à des zones frontalières immenses pouvant s'étendre sur plusieurs centaines de kilomètres conduisent, également à la porosité des frontières. Celle-ci rend possible les déplacements incontrôlés des personnes et des biens divers illicites ou licites, contribuant à faciliter par la même occasion le développement des bandes terroristes et des trafiquants.

Les conséquences des défaillances étatiques ou de l'absence de l'État ont très souvent été aggravées par des déficits de la gouvernance politique, économique et sécuritaire ; qui a

---

<sup>33</sup> KEITA (M), « La résolution du conflit touarègue au Mali et au Niger », *Note de recherche du GRIPCI*, n° 10, juillet 2002, p. 4.

<sup>34</sup> Voir CLAUDOT-HAWAD (H), *La "question touarègue" : quels enjeux ?* 2013, PDF, 20 p.

<sup>35</sup> Seyni Kountché, né le 1er juillet 1931 à Fandou et mort le 10 novembre 1987 à Paris, est un militaire et homme d'État nigérien. En 1974, il prend le pouvoir par un coup d'État, devenant chef de l'État de facto, avec le titre de président du Conseil militaire suprême jusqu'à sa mort.

<sup>36</sup> ASSANVO (W), « État de la menace terroriste en Afrique de l'Ouest », *Observatoire de la vie diplomatique en Afrique (OVIDA)*, Note d'analyse n° 12, p. 17.

caractérisé et caractérise encore bon nombre de pays en Afrique de l'Ouest. Cette mal gouvernance chronique, débouche sur des politiques économiques et sociales inefficaces.

En matière politique, ce déficit s'illustre principalement par des systèmes politiques faillibles en matière de respect des principes démocratiques, de bonne gouvernance et de l'État de droit. Ou encore, se caractérisant par une démocratie de façade. La corruption à tous les niveaux contribue à ce basculement.<sup>37</sup> Le niveau de corruption généralisée affecte un grand nombre de secteurs de ces États, particulièrement les plus sensibles notamment le système de défense et de sécurité. Ce qui contribue à les rendre incapables de remplir de manière, effective et efficace, leurs missions fondamentales et vitales.

En matière de défense et de sécurité, cette situation rend particulièrement vulnérable et même illusoire la protection d'un pays contre des incursions, la lutte contre les trafics et activités criminelles en tous genres et l'implantation des activités terroristes. C'est dans cette veine que, l'ancien Premier ministre Centrafricain Jean-Paul NGOUPANDE<sup>38</sup> a écrit que : « *Aujourd'hui, les États sont liquéfiés dans la plupart de nos pays, les gardes prétorienne et les milices politico-ethniques ont supplanté l'armée, la police et la gendarmerie qui ne sont plus que les ombres d'elles-mêmes. L'insécurité s'est généralisée, nos routes et les rues de nos villages sont devenues des coupe-gorge* ». <sup>39</sup> Quelle que soit l'importance que représentent ces facteurs, la menace terroriste telle qu'elle s'est développée en Afrique de l'Ouest s'est donc aggravée par d'autres réalités, dites réalités nouvelles.

La situation en Afrique de l'Ouest a mis au jour l'existence de nouveaux facteurs. Ils sont à l'origine de l'aggravation de l'instabilité dans cette immense zone grise de cet espace transnational. Il en résulte que, la montée de l'islamisme politique ou radical et le printemps arabe avec le facteur libyen sont les nouveaux facteurs de déstabilisation et de fragilisation de l'espace ouest-africain. Cette montée est vectrice de la crise qui a prévalu et qui prévaut encore d'ailleurs au Nord du Mali.<sup>40</sup>

A la faveur de l'insurrection libyenne et du « *printemps arabe* », une grande quantité d'armes a été introduite en Afrique de l'Ouest et au Sahel. La prolifération d'armes lourdes

---

<sup>37</sup> BAUCHARD (D), « Les États fragiles : Le Japon, d'un modèle à l'autre », *politique étrangère*, Volume 76, n° 1, p.13.

<sup>38</sup> Jean-Paul Ngoupandé (1948-2014), est un homme d'État et essayiste centrafricain, Premier ministre de 1996 à 1997.

<sup>39</sup> Voir NGOUPANDE (J.P), *L'Afrique Suicidaire*, 2002, PDF, 10 p.

<sup>40</sup> DEVLIN-FOLTZ (Z), « Les États fragiles de l'Afrique : vecteurs de l'extrémisme, exportateurs du terrorisme », *Bulletin de la sécurité africaine*, une publication du centre d'études stratégiques de l'Afrique, n° 6, août 2010, p. 2.

conjuguée à la porosité des frontières, ont introduit une menace nouvelle et pour la Libye et pour l'ensemble de la sous-région.<sup>41</sup> Les matériels ont ainsi été distribués, pillés puis abandonnés ou sont restés sans surveillance durant cette crise. Les nombreux stocks sans surveillance, accessibles à toutes sortes d'affairistes, de trafiquants et de mercenaires révèlent une abondante diversité d'armements tels que fusils d'assaut, roquettes, mines, kalachnikov, obus, armements chimiques, missiles sol-air, Sam-7 dont la Libye possédait 20000 unités et missiles SA-24 russes issus de la dernière génération de missiles aériens. Ces missiles sont capables d'abattre des avions de chasse.<sup>42</sup> Si l'assistance de Tripoli était devenue à la longue incontournable pour les pays ouest-africains, son arrêt brutal a grevé le développement de la sous-région entière, tributaire des investissements et des flux financiers des compagnies libyennes.<sup>43</sup> De par ses conséquences donc, la crise libyenne loin d'être un vecteur d'aggravation de la menace terroriste, a été un facteur supplémentaire de déstabilisation de l'Afrique de l'Ouest. Des pays de la zone comme le Mali ou certaines puissances membres du Conseil de Sécurité de l'ONU, telles que l'Afrique du Sud, la Chine ou la Russie ont ouvertement critiqué l'intervention militaire de l'OTAN contre le régime du colonel KADHAFI. Laquelle selon eux, aurait été gérée de façon irresponsable, sans se soucier des répercussions néfastes sur l'ensemble de la région.<sup>44</sup>

Il convient de relever que, analyser les nouvelles menaces sécuritaires en Afrique, les comparer aux anciennes menaces est un sujet assez vaste. Les nombreuses analyses, observations, opinions et interprétations qui ont été exprimées à ce sujet nous autorisent à restreindre, le champ d'intervention à l'Afrique de l'Ouest. Espace qui englobe, deux domaines qui se superposent. Le premier, l'espace sahélien qui s'étend sur plus de 2400 km est d'abord un espace écologique, puisqu'en proie à la sécheresse et à la désertification. D'ailleurs, l'ensemble des États membres du Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel – CILSS –,<sup>45</sup> partagent des problèmes liés directement à l'écosystème et à la géopolitique du Sahel.

---

<sup>41</sup> AIDA AMMOUR (L), « Les enjeux de sécurité émergents au Maghreb et au sahel depuis le « printemps arabe » », *Annuaire de l'Institut Européen de la Méditerranée (IEMED)*, 2012, p. 3.

<sup>42</sup> AIDA AMMOUR (L), *ibid.*

<sup>43</sup> AIDA AMMOUR (L), « L'après -Gaddafi au Sahara et au sahel », *Notes Internationales du CIDOB*, janvier 2012, p. 1.

<sup>44</sup> NANA NGASSAM (R), *Op.cit.*, p. 38.

<sup>45</sup> Le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel est une Organisation Intergouvernementale créée le 12 septembre 1973. Elle regroupe neuf pays de la zone sahélienne : Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad. Son mandat actuel est de « s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification, pour un nouvel équilibre écologique » du Sahel.

Le second est l'espace CEDEAO qui regroupe, même si c'est de manière partielle, plusieurs pays membres tels que le Mali, le Niger, le Burkina Faso, le Sénégal et le Cap-Vert. Ces deux espaces écologiques et géopolitiques en partie superposés, partagent les mêmes menaces en matière de sécurité et de développement.

Pendant longtemps, cette région où la plupart des États ont accédé pacifiquement à l'indépendance, a connu une relative stabilité. Le nombre de conflits durant cette période post-coloniale, est moins élevé dans cette région que dans tout le reste de l'Afrique. Exception faite de la guerre séparatiste du Biafra au Nigéria, qui a eu lieu de 1967 à 1970.<sup>46</sup> Par la suite, l'Afrique de l'Ouest a connu une période relativement stable, jusqu'en décembre 1989. Date qui marque le début de la guerre civile au Libéria, et qui va replonger la sous-région dans la violence politique et les luttes intestines.

En 1998, la guerre civile en Guinée-Bissau a accru le nombre de victimes de conflits en Afrique de l'Ouest, avant de prendre fin un an plus tard. D'autres antagonismes vont secouer la sous-région, notamment, l'éclatement d'un conflit armé en Côte d'Ivoire, le retour de la guerre au Liberia, avant la mise à l'écart de Charles Taylor en août 2003. La poursuite de la stabilisation de la Sierra Leone, la détérioration de la situation politique et économique de la Guinée, les élections de 2005 en Guinée-Bissau. Le phénomène s'est accéléré en 2010, avec la flambée de violences au Mali et au Nigéria.

Au cours de ces années, le type de violences qui prévalait en Afrique de l'Ouest s'était modifié. Car, les conflits avaient donné lieu à des actes de violences politiques commis, surtout, par des acteurs non étatiques, les Dozos,<sup>47</sup> ou autres chasseurs traditionnels, occasionnant des soulèvements sociopolitiques et des rebellions. Les pays les plus touchés furent ceux du bassin du fleuve Mano. Ils vont toutefois, parvenir à mettre fin aux violences et à établir les conditions d'une pseudo-stabilité, mais sous un lit de circulation d'armes légères et de petit calibre – ALPC. Toutefois, la sécurité intérieure et transfrontalière de ces États et ceux de leurs voisins, sera menacée à la fois par des trafics illicites. Mais aussi, par des groupes armés et/ou des groupuscules terroristes marqués par leur propension à multiplier des ramifications transfrontalières. La situation intérieure dans plusieurs de ces États, sera minée soit par l'instabilité politique quasi-chronique, soit par l'insécurité causée par des groupes

---

<sup>46</sup> Cette guerre a fait près de deux millions de victimes.

<sup>47</sup> Les confréries africaines de chasseurs sont des sociétés, plus ou moins secrètes et ésotériques qu'on trouve dans toute l'Afrique subsaharienne.

armés. Ou encore, par les revendications et enjeux liés à la gouvernance, à la situation humanitaire et aux droits de l'Homme.

Convient-il de noter que, les ravages de l'épidémie du virus Ebola<sup>48</sup> ont également révélé la faiblesse des institutions dans les pays en situation de post-conflit, comme la Sierra Leone et le Libéria. De même que, les conséquences de l'instabilité politique en Guinée. Par ailleurs, cette crise sanitaire nous a rappelé que les conflits se répercutent lourdement sur les générations futures.<sup>49</sup>

Ces conflits et l'insécurité multiforme qui en a découlé, vont engendrer en permanence des tensions politico-militaires dans ces pays sur fond de développement de trafics divers. Alors que ces États, face à ces nouvelles menaces sécuritaires disposaient de très peu de capacités d'anticipation et d'adaptation.

Ainsi, les organes de la CEDEAO ont-ils été rudement mis à l'épreuve des faits. Car, l'exigence de sécurité en Afrique comme ailleurs ne renvoie plus simplement à celle de l'État et à la protection de la souveraineté. La sécurité de l'État, de son territoire et de ses institutions va désormais de pair avec la protection des personnes et des populations, d'où le concept de sécurité humaine.<sup>50</sup> Celles-ci ont besoin d'être mises à l'abri de la peur et de la maladie, des autres menaces physiques, morales et/ou politiques. Il faut désormais avoir une approche globale, intégrée et inclusive de la stratégie et des politiques destinées à relever les menaces de l'insécurité nourrie par le déficit de développement.

Voilà pourquoi, la sous-région est devenue au cours des deux dernières décennies, une plaque tournante et une importante zone de transit. Elle est devenue une zone de consommation de la cocaïne latino-américaine en destination d'autres parties du monde.

La drogue, principalement la cocaïne, qui y transite est produite en Amérique Latine, notamment au Pérou, en Colombie et en Bolivie. Ces pays à eux seuls, produisent plus de 1000 tonnes de cocaïne par an, dont le quart est à destination de l'Europe. Les

---

<sup>48</sup> Le virus Ebola débuta en Afrique de l'Ouest et au Sud-Est de la Guinée en décembre 2013, avant de s'étendre au Liberia et à la Sierra Leone. Le Nigeria, le Mali, les États-Unis, le Sénégal, l'Espagne, le Royaume-Uni et l'Italie sont aussi touchés par l'épidémie, mais dans une bien moindre mesure. Le bilan de l'OMS recense au total, au moins 28 000 cas pour plus de 11 000 décès, ainsi que plus de 10 000 survivants avec séquelles.

<sup>49</sup> La crise sanitaire actuelle, liée à la Covid-19 pèse fortement sur les économies du continent, qui ont misé soit sur le tourisme soit sur les exportations des matières premières, notamment les hydrocarbures. Le Premier ministre éthiopien, Abiy Ahmed, milite auprès du G20 pour un plan d'aide de 150 milliards de dollars pour les économies africaines.

<sup>50</sup> La Sécurité humaine est un concept émergent apparu dans les années 1990, qui remet en cause l'approche traditionnelle de la sécurité, fondée principalement sur le concept de sécurité nationale. À l'État et ses intérêts, auxquels se réfèrent la « *sécurité nationale* » et les « *intérêts nationaux* », le concept de sécurité humaine préfère prendre l'individu comme objet référent, c'est-à-dire comme objet à protéger.

narcotrafiquants ont compris que, pour développer leur commerce, ils sont obligés de se positionner dans ces pays dits « émergents », qui ont une importante frange de population. Plus de 50% est constituée, « de moins de 25 ans ». Parallèlement à cette recrudescence, la sous-région connaît également une hausse des saisies de ces drogues, ces dernières années. Selon un rapport de 2009 de l'Office des Nations-Unies Contre la Drogue et le Crime, « près de 100 tonnes de cocaïne auraient transité par l'Afrique de l'Ouest sur cinq ans. Soit plus d'une tonne et demi de drogues dures par mois, dont une bonne partie est consommée par la jeunesse de l'Afrique de l'Ouest »<sup>51</sup>. Cela va en crescendo, car dans son rapport de 2016 on peut lire que, « la proportion totale de saisies de cocaïne » dans cette région sur la période 2009-2014 « a augmenté de 78 % ».<sup>52</sup> Ce document nous apprend aussi que, même si la Guinée-Bissau demeure le point d'attraction de la cocaïne dans ce trafic, c'est le Cap-Vert qui arrive en tête, suivi de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Nigeria et du Ghana.

Pierre LAPAQUE, le représentant régional de l'ONUDC, lors d'une Conférence de presse relative à la présentation de ce rapport a également jugé inquiétant le lien entre narcotrafiquants et terroristes. « On s'aperçoit qu'il y a des connexions, même s'il est difficile de donner des chiffres ».<sup>53</sup>

En février 2010, les ministres de l'intérieur des pays concernés ont adopté « l'engagement de Freetown » pour la mise en œuvre du programme WACI. La pierre angulaire de WACI est la création d'unités de lutte contre la criminalité transnationale – UCT – dans chaque pays. Les UCT sont des unités d'élites dotées d'un personnel détaché des organes nationaux de la force publique, formé et équipé pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues. Elles coopèrent avec les bureaux nationaux d'INTERPOL, les services de renseignements, la police judiciaire, la gendarmerie, les services d'immigration et les services de douanes.<sup>54</sup>

---

<sup>51</sup> Voir UNODC, *Rapport mondial sur les drogues*, 2009, PDF, 304 p.

<sup>52</sup> Voir ONUDC, *Rapport mondial sur les drogues*, 2016, PDF, 286 p.

<sup>53</sup> Le narcotrafic désigne un ensemble d'activités large et complexe et repose sur deux caractéristiques majeures : une insertion dans une économie globalisée et un fort impact sur la sécurité des États et des sociétés. Au sens large, le terme de « narcotrafic » désigne l'ensemble des échanges commerciaux illégaux de substances psychotropes. La spécificité du narcotrafic par rapport à des échanges commerciaux dits « classiques », réside dans ce caractère illégal. Les hauts risques qui résultent de cette activité, lourdement réprimée par les autorités étatiques, constituent un frein à la mobilité du capital, créant une situation de rente pour les agents déjà présents sur le marché et en conséquence, des profits particulièrement élevés.

<sup>54</sup> En mi-2016, les UCT sont pleinement fonctionnelles au Liberia, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau et en phase de démarrage en Côte d'Ivoire. De très bons résultats opérationnels ont été réalisés par ces unités, manifestés par de larges quantités de drogues saisies et de criminels poursuivis et condamnés. Toutes les juridictions sont en train d'être filtrées pour répandre la mise en œuvre du Programme WACI au-delà des cinq États initialement ciblés, pour servir de modèle à tous les membres de la CEDEAO.

Au demeurant, mesurer l'ampleur de la piraterie maritime en Afrique de l'Ouest où l'essentiel des pays qui composent cet espace ont une façade maritime, n'est pas chose aisée. Ses ressources côtières et marines, tout comme les autres ressources environnementales, continuent d'être exploitées d'une manière qui ne profite pas aux populations. À titre d'exemple, la pêche illégale, clandestine et non réglementée coûte chaque année à l'Afrique de l'Ouest, environ un milliard de dollars US. L'absence de moyens de surveillance des eaux territoriales, le Benin, le Togo et même le Nigeria ne disposent pas de navires en bon état affectés à la surveillance de leurs eaux territoriales, laisse les pays côtiers de l'ouest-africain sans défense face à la pêche illégale. Sûrs de se livrer à leurs activités sans être troublés, des navires pêchent bien au-delà de leurs quotas et créent ainsi un manque à gagner pour les États, dont les ressources halieutiques sont ainsi pillées. Selon l'ONG internationale Greenpeace,<sup>55</sup> « *la pêche illégale non déclarée et non réglementée est en train de gangrener les océans du monde et l'Afrique de l'Ouest fait partie des zones qui paient le plus lourd tribut* ».<sup>56</sup>

Les eaux nigérianes, avec 24 attaques de pirates depuis le début de l'année, sont devenues l'un des épicentres mondiaux de la piraterie. Sur les 44 équipages kidnappés dans le monde, plus de la moitié l'ont été au Nigeria. Le pétrole du delta du Niger, plus importante réserve d'hydrocarbures du continent, est au cœur de ces luttes sur mer. Depuis le début de l'année, quasiment toutes les attaques pirates ont visé des transporteurs de l'or noir puisé dans le Delta. Ces attaques, lancées au Nigéria contre le secteur pétrolier, ont coûté des milliards de dollars US en réparations et un manque à gagner. Elles ont également participé, à la déstabilisation des prix au niveau international et contribué au désastre environnemental, le long du littoral nigérian causé par le déversement de plus de deux milliards de litres de pétrole. L'Afrique de l'Ouest peine à relever ces menaces de sécurité maritime, et n'a pas la capacité de sauvegarder sa part des eaux.

Les conflits et l'insécurité sont multiformes, et les États ouest-africains disposent toujours de très peu de capacités d'anticipation et d'adaptation. Au contraire, des facteurs aggravants tels que, la porosité des frontières, l'extrême pauvreté matérielle des populations,

---

<sup>55</sup> Greenpeace est une Organisation non gouvernementale internationale de protection de l'environnement, présente dans plus de 55 pays à travers le monde. Fondée en 1971, par Jim Bohlen et Irving Stowe, après le mouvement « *Don't Make a Wave Committee* » visant à s'opposer aux essais nucléaires aux États-Unis, l'Organisation Greenpeace est un groupe de plaidoyer luttant contre ce qu'elle estime être, les plus grandes menaces pour l'environnement et la biodiversité sur la planète.

<sup>56</sup> Les pertes causées par la pêche illicite en Afrique de l'Ouest sont considérables. La pêche illicite accélère la raréfaction des ressources halieutiques des pays de l'Afrique de l'Ouest. Estimée à 30% des activités de pêche, cette pratique engendre des pertes estimées à 1.350 milliards trois cents cinquante millions de F CFA en recette.

la mauvaise gouvernance des ressources du sol et du sous-sol, hydrocarbures et minerais, ainsi que la défaillance des services publics de l'État dans certaines parties de leurs territoires, exacerbent même les conflits. Face au terrorisme, la plupart de ces États n'ont tout simplement pas les moyens de garantir le contrôle de leurs frontières et de leur vaste territoire. Le Mali, par exemple, a une superficie presque deux fois plus grande<sup>57</sup> que celle de la France, et fait la taille du Texas<sup>58</sup> et de la Californie<sup>59</sup> réunis. Sa frontière est aussi grande que la frontière américano-canadienne,<sup>60</sup> alors qu'elle ne longe pas un<sup>61</sup> mais sept autres États.<sup>62</sup>

Faut-il le rappeler, l'intervention de l'OTAN en Libye n'a pas été sans conséquences dramatiques et destructrices pour la sous-région comme, nous l'avons mentionné précédemment. Le coup d'État qui a eu lieu au Mali en mars 2012, a facilité le retour des touareg lourdement armés par le régime de Kadhafi. Et le Nord-Mali était quasiment passé, sous le contrôle des groupes terroristes. Un demi-million de Km<sup>2</sup>, pratiquement la moitié du pays, échappe désormais au contrôle des autorités. Cette situation, s'est doublée par la faiblesse structurelle des États dans la région. Ce qui fait d'elle aujourd'hui, le lit des entreprises criminelles. Depuis, des opérations extérieures se sont dessinées pour stopper l'avancée fulgurante de ces groupes sur l'ensemble de la sous-région ouest-africaine.

Mais, au-delà des aspects sécuritaires et politiques, cette instabilité pose des interrogations sur les véritables enjeux économiques que représente la région, et qui dessinent les stratégies adoptées par les puissances occidentales vis-à-vis d'elle. Les richesses énergétiques et minières ne manquent pas dans la région, connue pourtant pour être l'une des plus pauvres au monde. Autant de bonnes raisons, qui font de la région « *un espace de convoitises* » qui « *attise les appétits des grands groupes internationaux* ». Comme l'a écrit Mehdi TAJE<sup>63</sup>, « *les puissances étrangères ont quelque part intérêt à diaboliser la situation sécuritaire* ». Entre opérations extérieures et actions clandestines, coopérations interétatiques et surveillance inquiète des Organisations Internationales, la région est au centre de beaucoup

---

<sup>57</sup> La superficie du Mali est de : 1,24 million km<sup>2</sup>.

<sup>58</sup> La superficie du Texas est de : 695.662 km<sup>2</sup>.

<sup>59</sup> La superficie de la Californie est de : 423.970 km<sup>2</sup>.

<sup>60</sup> L'une entre le Sud du Canada et les États continentaux américains mesure 6.414 km et l'autre, entre l'Ouest du Canada et l'Alaska, 2.477 km. Elle mesure donc 8.891 km en tout ; c'est la plus longue frontière terrestre du monde séparant deux États.

<sup>61</sup> Le Mali, en forme longue la République du Mali, est un pays de l'Afrique de l'Ouest, frontalier de la Mauritanie et de l'Algérie au Nord, du Niger à l'Est, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire au Sud, de la Guinée au Sud-Ouest et du Sénégal à l'Ouest.

<sup>62</sup> GOREE INSTITUTE, *Elections, paix et sécurité en Afrique de l'Ouest*, PDF, p. 19.

<sup>63</sup> Voir TAJE (M), *La sécurité du Sahara et du Sahel*, Paris, CEREM, 2009, 106 p.

d'attentions. Or, malgré tous les efforts déployés, la violence n'a de cesse de croître et de s'y ancrer.

Les États de l'Afrique de l'Ouest ont chacun leurs spécificités historiques et sociales, desquelles découlent des menaces sécuritaires particulières. Néanmoins, si les ressorts de l'insécurité humaine se traduisent de manière différente dans chaque pays, les points de vulnérabilités sont assez similaires. En témoigne l'instabilité institutionnelle et politique qui frappe tant le Burkina Faso que la Guinée-Bissau, ou encore le risque d'attentats terroristes dont craint l'ensemble de la région. Les menaces récurrentes tiennent aux inégalités sociales et aux injustices présentes dans la sous-région. Plus particulièrement, le défi de l'intégration des jeunes dans les sociétés semble devenir une préoccupation majeure. Les difficultés liées à la gestion du foncier et aux conflits qui en découlent, affectent universellement l'ensemble des pays ouest-africains. Il est nécessaire de renforcer la résilience des États face à ces enjeux. La nature relativement homogène et parfois transnationale des menaces affectant la sous-région, montre la pertinence de mener des actions en synergie de la part des États et de la société civile, afin de diminuer leur impact sur les sociétés.<sup>64</sup>

*In fine*, les menaces sécuritaires affectent la région et rendent compte des liens étroits entre sécurité, gouvernance et développement. Pour faire face aux menaces extrémistes, les dirigeants africains devraient adopter une démarche nuancée qui prenne en compte le binôme, « *sécurité et développement* ». Aussi, faut-il souligner que ces menaces nécessitent des réponses globales, donc la coopération interétatique devrait être le cheval de bataille des États. Il s'agit aussi, surtout, de promouvoir des stratégies politico-institutionnelles visant, à redistribuer équitablement les richesses nationales aux fins de baisser les tensions politiques et préserver la paix sociale.

Le sous-développement est une menace pour la sécurité. L'une des principales causes sous-jacentes des conflits, c'est la pauvreté. Sans développement, il n'y a pas de sécurité ; mais sans sécurité, il n'y a pas de développement. Les efforts de développement sont sapés par la violence et l'instabilité politique. L'insécurité est liberticide, car elle prive les populations de jouir totalement de leurs droits.<sup>65</sup>

---

<sup>64</sup> GOREE INSTITUTE, Op.cit.

<sup>65</sup> En Afrique, l'insécurité quotidienne due aux conflits frontaliers, ethniques ou politiques compromet gravement la stabilité intérieure des pays et certains pouvoirs africains. Parmi les causes de l'aggravation de l'insécurité en Afrique, il faut citer la dette publique asphyxiante, les conflits communautaires et de leadership, le réchauffement de la planète, la propagation des maladies

En définitive, nous pouvons ainsi répertorier et, donc résumer un certain nombre de menaces sécuritaires qui contribuent à l'accentuation de l'insécurité dans la sous-région. Ces menaces peuvent-être les suivantes.

Les ressources naturelles, bien qu'elles représentent potentiellement des mannes financières, les ressources naturelles en Afrique font l'objet de convoitises.<sup>66</sup> Plus que des atouts pour les pays, elles sont paradoxalement souvent des menaces pour la stabilité des pays. La politique doit arriver à transcender ce cercle vicieux.

Les migrations, aujourd'hui, la migration relève de la sécurité humaine. Les formes de migration ont changé. Les flux humains qui traversent les pays africains, peuvent éventuellement être ressentis comme une menace pour la sécurité par des populations sur place. Pour autant, il ne faudrait pas aller à l'encontre des mécanismes de libre circulation des biens et des personnes, principe universel dont la CEDEAO en est le garant au niveau régional, mais qui rencontre des problèmes dans sa mise en œuvre intégrale.

Le rôle de l'État dans la sécurité des personnes, les forces armées sont conçues pour faire face à l'insécurité des pays ; la police pour protéger les personnes. Il existe des situations où l'État devient un ennemi des populations.

La lutte pour le pouvoir, elle constitue une menace pour la sécurité des individus dans les pays. Car, elle se règle généralement par les armes et débouche souvent sur des situations d'instabilité, voire de chaos.

L'impunité des responsables de crimes contre des populations peut être un facteur d'insécurité. Elle est un signal du dysfonctionnement de la justice, l'un des piliers d'un État de droit. Elle indique que, l'État ne joue pas pleinement son rôle en tant que protecteur des populations.

Les conflits internes et leur diffusion sur les pays voisins constituent une menace pour la sécurité humaine. D'où, la nécessité de développer une vision régionale de cette question. De même, les crimes transfrontaliers liés au trafic de drogues, à la prolifération des armes légères et au trafic humain menacent la paix et la stabilité des États, la sécurité des populations, mais également, les pays et populations voisins.

---

incurables (facteurs aggravants du taux de mortalité), la mauvaise gouvernance, l'arrogance et l'égoïsme des pays nantis et la prolifération des armes légères.

<sup>66</sup> L'Afrique est riche en ressources naturelles et représente 30 % des réserves mondiales en pétrole, en gaz et en minéraux.

La prolifération des armes légères, il existe une production régionale d'armes légères au Ghana et au Burkina Faso, vendues à très bon prix. Des efforts ont été faits dans ce domaine, au niveau régional. Une Convention régionale sur les armes légères a été signée par les États membres de la CEDEAO.<sup>67</sup> Elle régit la production, l'importation et l'exportation des armes au sein de l'espace CEDEAO.<sup>68</sup>

L'Afrique de l'Ouest a vécu ces trente dernières années des mutations profondes, qui ont engendré des déséquilibres à l'origine d'un certain nombre de crises dans les domaines social, culturel, politique ou économique, facteurs d'insécurité.

L'Afrique de l'Ouest fait face à une crise d'identité. L'Afrique des villages n'est plus opérant. L'Afrique des villes développe l'exclusion, forme d'insécurité sociale. Les villes africaines sont devenues des usines à fabriquer de l'exclusion. Aujourd'hui, des pans entiers des sociétés se trouvent en situation d'insécurité, les enfants, les femmes et les personnes âgées. Elles ne sont pas assez protégées par les lois ou par le lien social.

La stabilité des pays commence par celle de la famille, qui est le premier niveau de la société. Le rôle essentiel des pères, dans l'éducation à la paix de leurs enfants ne souffre d'aucun doute. Aujourd'hui, l'Afrique de l'Ouest n'est pas épargnée par l'éclatement des familles, les divorces entraînant souvent l'abandon des femmes et des enfants. Nombre de ces enfants sont aujourd'hui, des recrues faciles pour les armées, des candidats à l'immigration.<sup>69</sup>

Évidemment, la nouvelle configuration des menaces et défis sécuritaires reste cependant liée aux débouchés d'une économie transnationale illicite de trafics de contrebandes en tous genres, dans une zone passablement délaissée des pouvoirs publics locaux, et dépourvue de perspectives. Toutefois, c'est surtout la crise libyenne de 2011 qui a donné un nouvel élan aux djihadistes, grâce à l'acquisition de nouvelles armes auprès des belligérants Libyens. Le retour au Mali et au Niger d'un millier de touareg en provenance de la Libye, parmi lesquels plusieurs centaines de combattants touareg ayant servi dans l'armée de Mouammar Kadhafi, a également constitué un tournant et un facteur de détérioration de la situation sécuritaire. Et c'est dans ce sillage que, s'inscrit l'étude portée à notre réflexion à savoir « **Les États Ouest-Africains à l'épreuve des menaces sécuritaires** ».

---

<sup>67</sup> Voir la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes de 2006.

<sup>68</sup> DIALLO (M), POSSEME-RAGEAU (G) et YAH (J), *La sécurité humaine en Afrique de l'Ouest : Défis, synergies et actions pour un agenda régional*, Lomé (Togo), du 28 au 30 mars 2006, PDF, pp. 17-18.

<sup>69</sup> DIALLO (M), POSSEME-RAGEAU (G) et YAH (J), Op.cit., p. 20.

Selon le dictionnaire Larousse, l'État est défini comme étant une entité politique constituée d'institutions diverses qui président aux destinées collectives d'une société et exercent, à ce titre, le pouvoir.<sup>70</sup>

L'État peut être considéré, comme un groupement humain établi de manière permanente sur un territoire ayant une Organisation politique propre dont l'existence politique dépend juridiquement de lui-même et relève directement du droit international.<sup>71</sup>

L'État peut être aussi considéré, comme étant un groupement d'individus fixé sur un territoire déterminé dans lequel un ordre social, politique et économique est établi et maintenu par une autorité publique munie des pouvoirs de contrainte.

L'État est le seul à détenir le monopole des forces armées organisées. Comme conséquence, l'État peut édicter les règles juridiques. L'État est souverain. À l'intérieur, personne ne peut s'opposer par la force. À l'extérieur, il n'a d'ordre à ne recevoir de personne. C'est le peuple qui détient le pouvoir dans l'État.

Les éléments constitutifs de l'État comprennent, le territoire qui présente un grand intérêt et une importance capitale pour l'institution étatique, puisque c'est sur lui qu'est installée la communauté nationale.

C'est une condition indispensable pour que l'autorité politique s'exerce efficacement. D'ailleurs, Maurice Hauriou a écrit à cet effet que, « *l'État est une corporation à base territoriale* ». <sup>72</sup>

L'assise territoriale implique une délimitation précise, et la notion de frontière apparaît indispensable. La précision frontalière est toutefois à nuancer. L'article 2 alinéas 4<sup>73</sup> de la charte de l'ONU insiste sur le respect de l'intégrité du territoire national par les États-tiers et par les gouvernants de chaque État.<sup>74</sup>

La Convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale dispose dans son article 2 que « *il faut entendre par territoire d'un État, les régions terrestres et les eaux*

---

<sup>70</sup> Dictionnaire Larousse illustre, Paris, Édition, Larousse, p. 341.

<sup>71</sup> Dictionnaire de la terminologie du droit international, Paris, 1960, pp. 264-269.

<sup>72</sup> Voir HAURIOU (M), *Précis de Droit Constitutionnel*, Paris, Dalloz, 2015, 760 p.

<sup>73</sup> Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs Relations Internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations-Unies.

<sup>74</sup> Charte des Nations-Unies de 1945.

*territoriales y adjacentes qui se trouvent sous la souveraineté, la suzeraineté, la protection ou le mandat dudit État ».*<sup>75</sup>

Il existe des frontières naturelles et des frontières artificielles. Pour les frontières naturelles, il peut s'agir d'un fleuve, d'une rivière ou d'une montagne. Pour les frontières artificielles, c'est un traité qui fixe les limites. La procédure, en règle générale, consiste en la mise sur pied d'une commission mixte.<sup>76</sup>

Le territoire a un rôle fondamental, car il contribue à fixer la population en favorisant l'idée de nation, détermine le titre et le cadre de compétences de l'État. C'est là un rôle essentiel, et les autorités publiques disposent de la plénitude des compétences pour imposer des obligations aux individus et faire respecter le droit.

La souveraineté d'un État s'abolit aux frontières. Par contre, les représentations diplomatiques, Ambassades et Consulats font partie intégrante du territoire de l'État. L'importance attribuée au territoire provient sans doute de ce qu'actuellement, le territoire sert de mesure et de limite à l'autorité du gouvernement de l'État.

À l'époque contemporaine, le territoire a deux caractéristiques bien nettes. Il est stable et il est limité.

Le territoire est stable, en ce sens que la collectivité nationale y est installée d'une manière permanente. En second lieu, le territoire étatique est limité, car il comporte des limites précises et fixes à l'intérieur desquelles s'exerce l'activité des gouvernants et des gouvernés.

Tout comme l'on ne peut avoir un État sans territoire, il est aussi vrai que la population est un élément fondamental dans la définition de l'État.

La population peut être définie, comme l'ensemble des individus habitant un territoire déterminé et ayant atteint une solidarité sociologique. Au regard du droit international, nous pouvons distinguer deux catégories de populations dans un État.

D'une part, les nationaux qui sont attachés à l'État par le lien de la nationalité, qui est l'appartenance juridique d'une personne à la population constitutive de celui-ci.

---

<sup>75</sup> Convention de Chicago du 07 décembre 1944 à son article 2<sup>ème</sup>.

<sup>76</sup> On peut aussi avancer une autre définition des frontières artificielles. Sont jugées des frontières artificielles, celles qui sont imposées par des puissances extérieures à des populations vaincues sans tenir compte des héritages historiques et culturels, qu'elles soient matérialisées par des bornes ou par un élément naturel.

D'autre part, les étrangers sont des individus d'une autre nationalité, qui vivent et/ou travaillent sur le territoire d'un État, et qui conservent les liens de rattachement avec leur pays d'origine. Tandis que les apatrides sont des individus qui sont privés de nationalité.

Le pays hôte n'exerce pas sa puissance à leur égard sinon que sur les matières qui, au regard du droit international, relèvent de sa souveraineté.

Le troisième élément constitutif d'un État est son gouvernement. D'ailleurs, le concept de l'État implique en partie une Organisation politique. Cette Organisation bénéficie de la puissance publique et de la capacité de commander et de se faire obéir.

C'est pour cela que pour maintenir l'ordre sur le territoire, il doit devenir légitime et respecter les règles en vigueur dans la société. Concrètement, la notion de gouvernement a un double sens. Le premier sens utilisé communément désigne l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Le deuxième sens plus strict, ne concerne que le Premier ministre et son équipe.

Le droit international, n'impose aucune contrainte formelle quant à la forme du gouvernement. Chaque peuple est libre de se doter du gouvernement de son choix.<sup>77</sup>

Quant à la définition de l'Afrique de l'Ouest, il serait beaucoup plus sage pour nous, de donner au préalable une définition générale et historique de l'entité géographique – Afrique de l'Ouest – avant d'en donner une définition politique de celle-ci. Car étant entendu, qu'il n'est pas du tout facile et ni aisé de pouvoir donner une définition concise et précise à cette entité géographique.

Ainsi, l'Afrique de l'Ouest est une région terrestre couvrant toute la partie occidentale de l'Afrique subsaharienne. Elle comprend approximativement les pays côtiers au Nord du golfe de Guinée jusqu'au fleuve Sénégal, les pays couverts par le bassin du fleuve Niger, ainsi que les pays de l'arrière-pays sahélien.

Berceau des empires successifs du Ghana, du Mali et Songhaï, l'Afrique de l'Ouest est un ensemble de pays qui possèdent des influences et un héritage commun.<sup>78</sup> Le système de parenté à plaisanterie qui lie encore aujourd'hui les ethnies et groupes sociaux ouest-africains entre eux, en est un exemple frappant. L'autorité impériale s'exerçait à travers le contrôle du commerce transsaharien. Son déclin s'amorça au XVI<sup>e</sup> siècle avec le développement du

---

<sup>77</sup> BUIINU BANGA (C), Op.cit., p. 10.

<sup>78</sup> Empires précoloniaux ouest-africains, Empire du Ghana, Empire du Mali, Empire songhai, Ife, Bénin, État d'Oyo.

commerce maritime. Morcelée et affaiblie après la bataille de Tondibi,<sup>79</sup> l'Afrique de l'Ouest subit la colonisation européenne et américaine<sup>80</sup> à la fin du XIXe siècle et durant la première partie du XXe siècle. Certains fondements de la civilisation ouest-africaine, ainsi que l'histoire impériale tombent alors progressivement dans l'oubli. Mais, la redécouverte des manuscrits de Tombouctou<sup>81</sup> ouvre un espoir considérable pour leur compréhension.

L'Afrique de l'Ouest est aujourd'hui, une communauté de peuples, qui tend à se reconstituer politiquement, avec notamment la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et un espace de civilisation forgé par une histoire millénaire. Selon le FMI, le PIB PPA global des États membres de la CEDEAO s'élève à 564,86 milliards de dollars, ce qui en fait d'elle la 25e puissance économique du Monde.<sup>82</sup> Les États ouest-africains ont créé la CEDEAO, avec le but initial de créer une Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine. Toutefois, en 1990, son pouvoir est étendu au maintien de la stabilité régionale avec la création de l'ECOMOG, groupe militaire d'intervention qui devient permanent en 1999, ce qui lui confère d'importants moyens de pression diplomatique. Néanmoins, d'importants dysfonctionnements apparaissent au sein de la CEDEAO à la suite des difficiles transitions démocratiques en Guinée – 2009 – et en Côte d'Ivoire – 2010. Ils s'amplifient face à l'émergence de divers groupes djihadistes qui constituent, aujourd'hui, la première menace sécuritaire dans la région. Ainsi, en 2012, des groupes armés prennent le contrôle du Nord du Mali qui est contraint de demander l'intervention militaire de la France

---

<sup>79</sup> La bataille de Tondibi – Mali – a eu lieu le 13 mars 1591. C'est une bataille capitale dans l'Histoire de l'Afrique de l'Ouest précoloniale. Elle opposa les armées de l'Empire songhaï des Askias, dont la capitale est Gao, commandées par l'askia Ishaq II et un corps expéditionnaire commandé par Djouder Pacha envoyé par le sultan saadien du Maroc Ahmed IV El-Mansour. L'artillerie marocaine concourt de manière décisive à la défaite des armées songhaïes, même si les dissensions internes de l'Empire songhaï à la fin du XVIe siècle permettent de comprendre comment une simple défaite se transforme en un effondrement d'une civilisation. La défaite des armées songhaïes marque également la fin des grands empires multi-ethniques en Afrique de l'Ouest, entraîne l'atomisation politique du Soudan, mais marque aussi le début de l'enracinement de l'Islam dans les couches rurales et populaires du bassin du fleuve Niger.

<sup>80</sup> Le Liberia est fondé par l'American Colonization Society, société américaine de colonisation et sera sous contrôle exclusif du True Whig, Parti unique afro-américain jusqu'en 1980 et l'arrivée au pouvoir de Samuel Doe, premier autochtone à la tête du Liberia.

<sup>81</sup> Les Manuscrits de Tombouctou sont un ensemble de manuscrits datant, pour la plupart, du XVIIe-XIXe siècles. Ce sont des copies d'ouvrages plus anciens connus dans le monde arabo-musulman, ainsi que des productions locales originales. Leur taille est très variable – d'un seul ou quelques feuillets à plusieurs centaines. Il est actuellement impossible d'en donner un dénombrement fiable. On admet qu'il peut y en avoir plusieurs dizaines de milliers conservés à Tombouctou et dans toute la région. Ils sont écrits en langue arabe et sont d'une valeur inestimable, réputés uniques au monde pour une grande partie d'entre eux.

<sup>82</sup> PIB en parité de pouvoir d'achat-Fonds Monétaire International.

face à l'inaction de la CEDEAO<sup>83</sup>, et aucune réponse militaire commune n'a été mise en place face à l'insurrection djihadiste au Nigeria menée depuis 2009 par Boko Haram<sup>84</sup> et Ansaru.<sup>85</sup>

Étymologiquement, nous pouvons définir et soutenir qu'avant l'arrivée des Européens, la zone était connue principalement à travers les dénominations locales des empires qui la structuraient, Wagadou,<sup>86</sup> durant la période du Ghana impérial, Manden<sup>87</sup> ou Mali durant la période du Mali impérial et Songhaï<sup>88</sup> durant la période de l'Empire Songhaï. Ces empires étaient en effet, les seuls à établir des contacts avec des puissances extérieures. Le nom « *Afrique* » fait référence à l'ancienne province romaine d'Afrique.<sup>89</sup> Ce terme désignait initialement, l'ancien territoire carthaginois conquis par la République romaine. Par la suite, le terme « *Afrique* » a longtemps servi à désigner l'Afrique du Nord à dominante arabo-berbère, le Sud à majorité noire était appelé Éthiopie. Ainsi, dans le livre V de son Histoire naturelle, Pline l'Ancien mentionne le fleuve Niger, qu'il nomme Nigris, comme délimitation, « *le fleuve Nigris sépare l'Afrique de l'Éthiopie* »<sup>90</sup>. Après la Renaissance, les Européens donneront le nom « *Afrique* » à l'intégralité du continent. Et au moment de la colonisation, les Français

---

<sup>83</sup> L'opération militaire française Serval, déployée à partir du 10 janvier 2013 a ainsi permis d'éviter la prise de la capitale malienne par des groupes armés et a entamé la reconquête du nord du territoire, notamment sur la base de la résolution 2085 du Conseil de sécurité, adoptée le 20 décembre 2012. Mais, la légitimité et la légalité d'une intervention militaire sollicitée en territoire étranger a été fortement critiquée, principalement pour deux raisons.

D'une part, il n'est pas juridiquement logique d'invoquer de manière concomitante, la légitime défense avec une résolution du Conseil de sécurité basée sur le Chapitre VII de la Charte des Nations-Unies, puisque la légitime défense constitue un mécanisme autonome de défense, subsidiaire du système de sécurité collective. La légitime défense n'a de raison d'être invoquée que, lorsque le système de sécurité collective institué par le Chapitre VII est défaillant ou n'a pas encore été mis en œuvre.

D'autre part, la France a invoqué la légitime défense pour riposter à des attaques armées menées par des groupes privés, alors que la CIJ a toujours interprété strictement ce concept, la légitime défense ne permettant selon elle de répondre qu'à une agression armée menée par un État sur le territoire d'un autre État. Voir BEN ATTAR (O), « Le rôle de la France dans la crise malienne », *Civitas Europa*, 2013/2, pp. 145-180.

<sup>84</sup> Depuis 2015, une force dénommée Force Multinationale Mixte (FMM), a été mise en place par les forces armées de quatre pays afin de lutter contre la secte terroriste Boko Haram dans la région du bassin du Lac-Tchad à savoir, le Cameroun, le Nigeria, le Niger et le Tchad. Son Quartier Général est à N'Djamena. Mais convient-il de relever le fait que, son efficacité reste encore à démontrer car celle-ci est relativement efficace.

<sup>85</sup> L'Avant-garde pour la Protection des Musulmans en Afrique noire – *Jama'atu Ansarul Muslimina fi Biladis Sudan* –, plus connu sous le nom d'Ansaru, est une Organisation islamiste djihadiste basée dans le nord du Nigeria. C'est une branche dissidente de la grande Organisation Boko Haram. Mais, elle a des objectifs de dimension internationale.

<sup>86</sup> Le Royaume du Wagadou est un royaume de l'Afrique Occidentale à l'origine de l'empire du Ghana fondé au IV<sup>e</sup> siècle en Afrique Occidentale, à l'origine par la dynastie des Cissé Tounkara.

<sup>87</sup> L'Empire du Mali est un État africain médiéval. Fondé au XIII<sup>e</sup> siècle par Soundiata Keita, il connut son apogée au XIV<sup>e</sup> siècle. Il serait à l'origine de la charte du Manden.

<sup>88</sup> Les Songhaïs sont un peuple de la vallée du fleuve Niger vivant principalement du travail de la terre et de l'artisanat. Ils constituent un groupe ethnique important du Mali, du Niger et du Nord du Bénin. Les Songhaïs sont un ancien peuple de l'Afrique Occidentale. L'Empire Songhaï a connu un rayonnement important à la fin du XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>89</sup> Africa proconsularis.

<sup>90</sup> Voir PLIN (A), *Histoire naturelle de Plin*, Paris, Hachette Livre-BNF, tome 5, 2018, 384 p.

utiliseront le nom d'Afrique Occidentale Française (AOF) pour désigner les territoires conquis dans l'Ouest du continent, et les Britanniques le nom d'Afrique Occidentale Britannique.<sup>91</sup> Les habitants sont appelés ouest-africains et ouest-africaines, ou plus familièrement, Westafs<sup>92</sup>, sans que ce terme ne souffre d'aucune connotation. À l'image du terme Européen qui sert parfois à désigner uniquement ce qui est relatif à l'Union-Européenne, l'usage politique courant réduit souvent le terme ouest-africain à ce qui est relatif à la zone CEDEAO.

La définition géographique et culturelle se traduit par le fait que, l'Afrique de l'Ouest présente une grande variété géographique et culturelle entre l'océan Atlantique à l'Ouest et au Sud, le Sahara au Nord, et approximativement le 10<sup>ème</sup> méridien à l'Est. Tandis que le fleuve Niger est généralement considéré comme la frontière septentrionale de la région, sa frontière orientale est plus floue. Certains la placent le long du Bénoué,<sup>93</sup> d'autres sur une ligne reliant le mont Cameroun au Lac-Tchad.<sup>94</sup>

La définition relevant de son relief et de sa topographie postule que, l'Afrique de l'Ouest occupe une superficie de 6 140 000 km<sup>2</sup>, soit environ un cinquième du continent africain. La grande majorité de la région est constituée de plaines, dont l'altitude est inférieure à 300 mètres. Plusieurs sommets isolés parsèment, la côte Sud.

La partie septentrionale est occupée par le Sahel, zone de transition aride à semi-aride entre le désert du Sahara et l'Afrique intertropicale.

Le mont Nimba, situé aux confins de la Côte d'Ivoire et de la Guinée est le point culminant de l'Afrique de l'Ouest avec une altitude de 1 752 m. La réserve naturelle intégrale du Mont Nimba, est classée depuis 1981 réserve de biosphère et site du patrimoine mondial de l'UNESCO.<sup>95</sup>

La définition politique de l'Afrique de l'Ouest renvoie à la CEDEAO, qui a été établie par le traité de Lagos et signé le 28 Mai 1975 par quinze pays de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Liberia, du Mali, du Niger, du Nigeria, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Togo. Le Cap-Vert a rejoint la Communauté en 1976, mais la Mauritanie a décidé de la

---

<sup>91</sup> British West Africa.

<sup>92</sup> AUZIAS (D), LABOURDETTE (J.P), *Congo Brazzaville*, Petit Futé, 16 janvier 2012, p. 93.

<sup>93</sup> La Bénoué – aussi écrit Benue selon l'orthographe africaniste – est une rivière d'Afrique et le principal affluent du fleuve Niger.

<sup>94</sup> Pays composant l'Afrique de l'Ouest, définition de l'ONU.

<sup>95</sup> Voir UNESCO, *Histoire générale de l'Afrique*, Paris, Présence africaine, 1986, 416 p.

quitter en 2000.<sup>96</sup> Les États de la CEDEAO revendiquent ouvertement leur caractère ouest-africain. Tandis que la Mauritanie fait désormais partie de l'Union du Maghreb Arabe – UMA – et de la Ligue Arabe.

Enfin, les menaces sécuritaires peuvent être définies et/ou perçues comme l'ensemble des menaces qui sapent le bon fonctionnement des institutions étatiques, et remettent en cela même fortement en cause la souveraineté des États. Elles peuvent s'étendre aussi bien de la faillite de l'État, de l'implantation des bases militaires étrangères, des dictats de l'aide publique au développement, de la corruption généralisée, de la pauvreté endémique, de la mauvaise redistribution des ressources de l'État, du terrorisme transnational, du trafic de drogues, du trafic d'êtres humains, de la vente d'armes, de la contrebande de cigarettes, de la prise d'otages, du blanchiment d'argent, de la crise identitaire touarègue etc. Relevons le fait que, certaines de ces menaces sécuritaires, constituent, un état de fait d'insécurité.

Ces différents éléments définitionnels visent, en réalité, à rappeler que notre sujet de thèse est à la croisée de plusieurs disciplines. Sa pluridisciplinarité est aux confluences de disciplines telles que, le droit public, ou en tout cas, de certaines de ses branches comme le droit constitutionnel, le droit international public, mais aussi, le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'Homme, le régionalisme africain, la science politique, les Relations Internationales, la sociologie politique, ou encore la sociologie des conflits. Mais force est de relever que, le droit public reste le principal champ disciplinaire de notre étude. Car, comme on le sait, en matière de droit constitutionnel, deux raisons fondamentales ont conduit à la création de l'État. La première raison renvoie, au fait d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens se trouvant sur l'ensemble de son territoire. La seconde raison postule, à la prise en charge du bien-être de la population.

Dès lors, à la lumière de toutes ces menaces sécuritaires précédemment évoquées et qui, s'inscrivant dans un contexte d'effritement de souveraineté des États ouest-africains, il importe donc de se poser la question centrale suivante : **La sécurité des États Ouest-Africains est-elle effective face aux menaces sécuritaires ?** En d'autres termes, les menaces sécuritaires ne remettent-elles pas en cause l'existence des États Ouest-Africains ? Quelle place, occupe-t-elle la sécurité dans ces États en déliquescence ? Peut-on qualifier des États fragilisés et ne parvenant pas à contrôler totalement leur intégrité territoriale comme étant des États souverains ?

---

<sup>96</sup> COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE DES NATIONS-UNIES, « CEDEAO - Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest », Publié dans DES IDEES POUR UNE AFRIQUE PROSPERE.

Le terrorisme international comme menace sécuritaire est un phénomène mondial qui ne connaît aucune frontière, comme l'a écrit le Professeur Gnahoui.<sup>97</sup> C'est un fléau qui nécessite la coordination des efforts de toute la communauté internationale pour le combattre. Mais, ce combat ne peut se faire que dans le cadre du respect des règles du droit international, contenues dans les instruments juridiques universels et régionaux.

Pour une meilleure prise en compte de cette violence, les États africains ont signé ou ratifié la plupart des Conventions universelles de lutte contre le terrorisme. Ce combat constitue pour l'Afrique de l'Ouest, un impératif absolu car beaucoup de pays ouest-africains ont été et continuent d'être encore victimes du terrorisme.<sup>98</sup>

L'Afrique en général et l'Afrique de l'Ouest et sa bande sahélo-saharienne en particulier, sont devenues le terreau fertile de la criminalité organisée, et donc des groupes terroristes pour accomplir leur forfait, y résider ou pour se former. Cet état de fait, provient notamment à cause de la déliquescence des États qui la composent. C'est pourquoi, nous avons jugé nécessaire de circonscrire notre étude dans cette partie de l'Afrique, c'est-à-dire l'Afrique de l'Ouest.

L'étude d'un tel sujet présente un double intérêt. En ce sens qu'elle nous permet de cerner la notion des menaces sécuritaires en Afrique de l'Ouest et qui, par ailleurs sapant le bon fonctionnement des institutions des États de l'Afrique de l'Ouest. Par conséquent, il faut les contrer en adoptant des mesures efficaces et idoines.

L'étude nous permettra de cerner également, le phénomène du terrorisme en Afrique de l'Ouest qui se présente comme une menace à la sécurité internationale et que rien ne saurait le justifier.<sup>99</sup> Il faut le condamner, le combattre sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.<sup>100</sup>

L'actualité du sujet nous donne d'analyser, de façon globale le problème de l'insécurité en Afrique de l'Ouest, et en parallèle, tout en adoptant des stratégies pouvant y faire face. En effet, l'insécurité n'est pas un phénomène nouveau en Afrique de l'Ouest, notamment dans la bande sahélo-saharienne.

---

<sup>97</sup> DAVID (G), « le terrorisme : cadre juridique au plan de l'Union-Africaine » in *SOS ATTENTATS*, 2003, pp. 102-109.

<sup>98</sup> CAMARA (F), *La lutte contre le terrorisme en Afrique : Contribution à l'étude de la pertinence des instruments juridiques de lutte contre le terrorisme en Afrique*, Thèse de doctorat en droit public, FSJP/UCAD, 2013, p. 48.

<sup>99</sup> Les actes de terrorisme, notamment ceux dirigés contre des civils, « ne sauraient en aucune circonstance être justifiés par des motifs de nature politique, philosophique, idéologique, raciale, ethnique, religieuse ou similaire », a écrit le Conseil de Sécurité dans sa Résolution 1566 du 8 octobre 2004.

<sup>100</sup> Voir le préambule de la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme de 1999.

D'abord, elle est liée depuis longtemps, à la violence des régimes autoritaires et dictatoriaux d'une part, et d'autre part, aux crises économiques et leurs conséquences sociales qui ont plongé la quasi-totalité de la population africaine dans la pauvreté.

Ensuite, elle est la résultante des guerres civiles et leur cortège de réfugiés et de personnes déplacées.

Enfin, elle est prolongée par les calamités naturelles de toutes sortes ainsi que les pandémies.<sup>101</sup>

Mais, de nos jours, l'insécurité est plutôt imputable aux fragilités des institutions étatiques, au terrorisme et au crime organisé qui lui est souvent associé et qui, semant la terreur dans de nombreuses parties du continent africain comme en témoignent les attentats meurtriers contre la cité balnéaire de Grand-Bassam – Côte d'Ivoire – frappée le 13 mars 2016 par un attentat ayant fait 19 morts<sup>102</sup> et ceux de Ouagadougou et qui, du reste, ayant connu trois terribles attentats<sup>103</sup> en un peu plus de deux ans.<sup>104</sup> Ou encore, les récurrents attentats perpétrés par Boko Haram au Nigeria et ayant causé des milliers de morts.

À la lumière de tout ce qui précède, les Etats ouest-africains, déjà faibles et vulnérables ne peuvent se relever de ces menaces sécuritaires et faire preuve de résilience qu'en procédant, effectivement, à l'adoption des approches perspectivistes unitaires, unifiées, coordonnées et solidaires.

Ainsi, la restauration de l'autorité de la puissance publique, doublée du rétablissement des institutions de l'Etat sur toute l'étendue du territoire comme mesure d'affirmation de l'exclusivité et de la plénitude de la souveraineté de l'Etat, serait, on ne peut plus efficace. C'est pourquoi, l'application concrète de cette mesure pourrait conduire, naturellement, au retour de l'Administration et à la réhabilitation des services sociaux de base, gage de paix et de stabilité.

---

<sup>101</sup> L'Afrique est de nos jours, le continent le plus touché par les maladies les plus mortelles telles que, le SIDA, le Paludisme entre autres, source rapport de l'OMS 2007.

<sup>102</sup> Voir DUHEM (V), *Côte d'Ivoire : un an après l'attentat de Grand-Bassam, où en est l'enquête ?* 2017, PDF, 5 p.

<sup>103</sup> Les dates des attentats :

- L'attentat de Ouagadougou du 15 janvier 2016 a fait 30 morts et plusieurs blessés ;
- L'attentat de Ouagadougou des 13 et 14 août 2017 a fait 21 morts et 22 blessés ;
- L'attentat de Ouagadougou du 2 mars 2018 a fait 16 militaires tués dont 8 djihadistes et 61 autres blessés, 24 civils blessés et 8 tués.

<sup>104</sup> Voir GARAT (F), *Attentats au Burkina : Ouagadougou veut faire preuve de résilience*, 2018, PDF, 13 p.

La mise en pratique « *des solutions africaines aux problèmes africains* » doit constituer une doctrine stratégique panafricaine de l'Union-Africaine, comme par exemple, l'opérationnalisation de la Force Africaine en Attente. C'est pourquoi d'ailleurs, la réforme du secteur de la sécurité est d'une urgence vitale au regard des menaces mouvantes, hybrides et multiformes qui pèsent sur l'Afrique de l'ouest. Or, même les Nations-Unies par la résolution 2151 de 2014 ont estimé que, la réforme du secteur de la sécurité est « *un point-clé de la consolidation de la paix* ».

Selon Michel Bouvier, dans une zone d'intégration économique, les Etats sont à l'image de la toile d'araignée, et qu'il suffit de toucher à un seul fil pour en faire vibrer tout le reste. Par ce constat, l'auteur voudrait nous faire comprendre que, les difficultés financières secouant un Etat membre sont de nature à se répercuter sur tous les autres Etats membres. Ce constat est, en effet, encore plus plausible en matière de menaces sécuritaires.

C'est pourquoi, face à la transnationalisation et à la régionalisation des menaces sécuritaires en Afrique de l'Ouest, la coopération internationale devrait être considérée comme la panacée des États. C'est dans ce cadre que, toutes les Conventions, notamment, antiterroristes mettent spécialement l'accent sur la coopération pour une meilleure répression contre le fléau. Mais aussi et surtout, la zone de Liptago Koukouma étant une zone à cheval sur trois pays à savoir, le Burkina Faso, le Mali et le Niger et où l'insécurité est légion, il y'a donc une absolue nécessité d'intensifier la coopération entre ces pays respectifs.<sup>105</sup>

En conséquence, force est d'admettre que, les Etats ouest-africains auront tout à gagner en procédant, au niveau sous-régional, régional, continental et international, à la mise en œuvre concrète et efficiente de certaines conventions internationales mettant spécialement l'accent sur la lutte contre les menaces sécuritaires. On peut citer entre autres comme conventions : la Convention relative à l'entraide judiciaire entre les États membres de la CEDEAO de 1992, le Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance de 2001 additionnel au Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité de 1999, la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes de 2006, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981, la Convention de l'OUA sur

---

<sup>105</sup> Dans la guerre du Sahel, la zone dite des « *trois frontières* », où se rencontrent sans délimitation physique les territoires du Mali, du Burkina Faso et du Niger, est depuis plusieurs années la région de tous les dangers. « *C'est aujourd'hui, l'épicentre militaire de la crise* », convient une source officielle française. La région, est également, riche en trafics en tous genres tels que, le trafic de drogues, le trafic d'armes, le trafic de médicaments, etc.

la prévention et la lutte contre le terrorisme de 1999, la Charte africaine de la jeunesse de 2006, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de 2007, la Convention internationale des Nations-Unies contre la prise d'otages de 1979, la Convention des Nations-Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, la Convention internationale des Nations-Unies pour la répression du financement du terrorisme de 1999, la Convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée, dite Convention de Palerme de 2000, la Convention des Nations-Unies sur le crime transnational de 2001, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, etc.

De même, au niveau interne des Etats, l'adoption des dispositions légales comme mesures juridiques visant à lutter contre les menaces sécuritaires pourrait, à terme, grandement contribuer à la sécurisation et à la pacification de l'espace ouest-africain. A titre d'exemple, nous pouvons citer les lois suivantes : loi n° 97-18 du 1er décembre 1997 du code des drogues au Sénégal, loi n° 01-78 du 18 juillet 2001 portant sur le contrôle des drogues et des précurseurs et loi n° 04-050 du 12 novembre 2004 régissant les armes et munitions et loi n° 08-025 du 23 juillet 2008 portant sur la répression du terrorisme au Mali,<sup>106</sup> loi n° 2010-035 du 21 juillet 2010 abrogeant et remplaçant la loi n° 2005-047 du 26 juillet 2005 relative à la lutte contre le terrorisme en Mauritanie, etc. Toutes ces normes juridiques internationales et nationales, constituent, le cadre légal et institutionnel des Etats. Mais force est de reconnaître que, dans l'espace ouest-africain, certaines normes juridiques sont, en règle générale, insuffisamment développées et/ou faiblement appliquées.

Au total, deux articulations principales sanctionneront notre travail. Ainsi, d'une part, étant donné que les menaces sécuritaires compromettent gravement le bon fonctionnement des institutions étatiques, nous verrons que la sécurité des États ouest-africains est, au niveau interne, remise en cause (**PREMIERE PARTIE**). D'autre part, nous verrons que la sécurité externe des États est quasiment compromise (**DEUXIEME PARTIE**).

---

<sup>106</sup> Pour le cas du Mali, voir aussi, la loi n° 10-062 du 30 décembre 2010 portant loi uniforme relative à la lutte contre le financement du terrorisme.

**PREMIERE PARTIE :**

**LA SECURITE INTERNE REMISE EN CAUSE**

Depuis un quart de siècle, la sécurité a pris une place spéciale dans les Relations Internationales (RI) et dans la vie des nations, grandes et petites. En particulier, depuis les attentats contre le World Trade Centre de New York le 11 septembre 2001, contre la Gare de Madrid le 11 mars 2004, contre le Métro de Londres les 7 et 21 juillet 2005 et, conséquemment, la guerre déclenchée par les puissances occidentales<sup>107</sup> contre les réseaux terroristes sur tous les continents, nous vivons dans un monde de plus en plus menacé et imprévisible

. Chaque jour qui passe, apporte son lot de nouvelles menaces qui n'épargnent ni les individus ni les communautés ni les États ni même les Organisations Internationales.<sup>108</sup>

La vulnérabilité ainsi créée et entretenue, fournit un terreau fertile pour les activités illicites et le développement des activités criminelles, dans la mesure où, les populations qui en sont victimes constituent des proies faciles pour les trafiquants et autres marchands de mort. Ainsi, la migration clandestine et des trafics en tous genres prospèrent-ils depuis quelques années dans une région qui connaît, par ailleurs, de sérieux dysfonctionnements des services de défense, de sécurité et de justice. Autant de défis qui soulignent la gravité des problèmes de gouvernance que la région doit affronter, si elle veut asseoir les bases d'une stabilité durable.

Aujourd'hui, les acquis en matière de paix et de sécurité qui restent à consolider sont sous la menace de nouveaux risques. Bien que débarrassée des conflits ouverts et violents, la région fait à nouveau face à des situations pleines de dangers pour la paix et la stabilité. Alors qu'elle doit encore traiter les causes profondes de ses conflits précédents, de nouvelles menaces sécuritaires pèsent sur elle.<sup>109</sup> C'est dans ce contexte fortement marqué, par un ensemble des menaces sécuritaires que les États ouest-africains ont du mal à assumer leurs prérogatives régaliennes. Ainsi, l'ensemble de ces menaces sécuritaires conduisent-elles aux fragilités étatiques de l'espace ouest-africain (**Chapitre I**), débouchant sur une persistance des interventions extérieures (**Chapitre II**)

---

<sup>107</sup> Les relations diplomatiques entre pays capitalistes et pays communistes, longtemps restées refroidies, ont subitement connu un dégel décisif. Tous ces événements « *heureux* » donnaient l'impression d'un monde qui va définitivement entrer dans une ère de paix et de sécurité.

Cependant, si la menace d'un conflit entre l'Est et l'Ouest s'est considérablement atténuée, les problèmes de sécurité n'ont pas disparu pour autant. L'invasion du Koweït par l'Irak le 2 août 1990, et les conséquences y relatives ont auguré un monde plus instable et fortement dangereux. Des foyers de tensions vont s'allumer un peu partout sur la planète ; des conflits sanglants vont surgir. C'est cette situation inattendue qui fait écrire à Michael D. Intriligator qu'« *il existe actuellement plusieurs situations, provoquées dans certains cas par la fin de la guerre froide qui pourraient constituer une menace pour la sécurité. A certains égards, la fin de la guerre froide a rendu le monde plus dangereux* ».

<sup>108</sup> Voir MOULAYE (Z), *Les menaces majeures dans l'espace sahélo-saharien*, 14e FORUM DE BAMAKO, 24 février 2014, PDF, 24 p.

<sup>109</sup> Voir KLINGENTHAL (S.D), *Regards sur l'Afrique de l'Ouest*, Fiche d'analyse, Octobre 2009, PDF, 7 p.

## CHAPITRE I : LA FRAGILITE ETATIQUE DE L'ESPACE OUEST-AFRICAIN

La persistance des foyers de conflits en Afrique de l'Ouest, est généralement associée à la fragilité et à la vulnérabilité structurelle de l'État. L'État ouest-africain post-colonial<sup>110</sup>, se caractérise par sa faiblesse et par la défaillance relative de ses institutions. Nombre d'États peinent, en effet, à assurer leur autorité sur l'ensemble de leur territoire et à garantir à la fois les services de base, la sécurité humaine et la sécurité territoriale. Un mode d'organisation territoriale hérité de la colonisation accentue des disparités en termes d'infrastructures, de développement, et aussi de contrôle de l'État sur certaines régions.<sup>111</sup> Dans la zone sahélo-saharienne, d'immenses étendues territoriales en déshérence, couplées aux traditions de nomadisme et aux dynamiques transfrontalières des populations, rendent particulièrement complexe la gestion de la souveraineté.<sup>112</sup>

Depuis l'an 2010, l'Afrique de l'Ouest connaît une intensification des violences et une multiplication des conflits.<sup>113</sup> Les conflits classiques à grande échelle et les guerres civiles sont, moins répandus et moins intenses. Toutefois, une nouvelle génération de menaces les remplace progressivement. La violence électorale est plus fréquente. Les Mouvements extrémistes, les attaques terroristes, le trafic de drogues, la piraterie maritime et la criminalité ont également beaucoup augmenté au cours de ces dernières années. Enfin, les combats sont de plus en plus menés aux frontières des États par des rebelles armés et organisés en factions (Section I).<sup>114</sup>

Les violences électorales se sont intensifiées dans l'ensemble de la sous-région. Elles illustrent les nouveaux modes de concurrence politique, qui reposent sur l'instrumentalisation de facteurs identitaires à des fins politiques et la faiblesse des mécanismes de contrôle et de

---

<sup>110</sup> Il faut envisager l'amorce d'une nouvelle forme d'État qui soit plus ou moins en phase et en adéquation avec les réalités africaines, et qui sont généralement aux antipodes des réalités qui ont contribué à l'émergence de l'État-westphalien au XVIème Siècle en Europe. La disparition de l'État postcolonial et la naissance d'un État nouveau doit passer par, l'État-Espace. Instance d'invention et d'innovation sociale, l'État-Espace se veut être l'expression transcendante de la réconciliation de l'État postcolonial sans Nation et des Ethnies-Nations sans État.

<sup>111</sup> BEDZIGUI (Y), *Les conflits en Afrique, une résolution improbable*, PDF, p. 16.

<sup>112</sup> LUNTUMBUE (M), *Groupes armés, conflits et gouvernance en Afrique de l'Ouest : Une grille de lecture*, GRIP, le 27 janvier 2012, PDF, p. 6.

<sup>113</sup> MARC (A), VERJEE (V), et MOGAKA (S), *Relever les défis de la stabilité et de la sécurité en Afrique de l'Ouest*, PDF, p. 1.

<sup>114</sup> Ibid.

partage du pouvoir après les élections. Dans un tel contexte, la violence politique prend un caractère particulièrement incendiaire (**Section II**).<sup>115</sup>

### **Section I : L'incapacité de la prise en charge des fonctions régaliennes**

Le concept de monopole régalien découle, de la théorie de la souveraineté élaborée depuis le XVIème siècle par des juristes tel que, Jean Bodin.<sup>116</sup> Il recouvre le champ des compétences que l'État ne saurait déléguer sans pour autant dénaturer ses missions fondamentales.

Qu'il s'agisse de la défense, de la sécurité, de la police, de la diplomatie, de la fiscalité, (**Paragraphe I**), ou encore de la justice (**Paragraphe II**), les monopoles régaliens incarnent le cœur des fonctions de l'État. C'est la raison pour laquelle, ils se sont affirmés au fur et à mesure des développements de la *RES Publica*, et leur montée en puissance a coïncidé avec l'affirmation de l'État sur le territoire national. Cette évolution a connu son apogée, avec l'avènement de la République et de la démocratie. L'État étant le dépositaire de la volonté générale.

Dans tous les domaines, les monopoles régaliens sont confrontés, aujourd'hui, à de profondes remises en cause liées à la mauvaise gouvernance des finances publiques, au développement de l'extrémisme radical, à la généralisation de la corruption, et à la montée en puissance des entreprises criminelles.<sup>117</sup>

#### **Paragraphe- I : L'incapacité d'assurer la défense et la sécurité**

Les fonctions régaliennes consistent, à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens. Un État qui ne les assure pas, est de facto, dans une situation d'échec,<sup>118</sup> comme c'est le cas dans la plupart des États ouest-africains. L'incapacité des États à exercer leurs fonctions régaliennes telles, qu'assumer la défense et la sécurité (**A**) sur l'ensemble de leur territoire, et ne pas parvenir véritablement à les assurer constitue la problématique centrale alimentant les risques de déstabilisation et de conflits armés. Un État fragile est potentiellement livré, à des forces anarchiques (**B**).

---

<sup>115</sup> MARC (A), VERJEE (V), et MOGAKA (S), Op.cit., p. 4.

<sup>116</sup> Voir BODIN (J), *Les Six Livres de la République*, Paris, Jacques du Puy, 1576, 759 p.

<sup>117</sup> CANIVET (G), LEBEGUE (D), DE SILGUY (Y.T), *L'État et les monopoles régaliens : défense, diplomatie, justice, police, fiscalité*, Cycle de conférences du Conseil d'État, 2013-2015. Où va l'État ? Sixième conférence, PDF, pp. 2-3.

<sup>118</sup> Voir BOYER (C), *Face au terrorisme, l'État doit assurer le régalien : police, défense, justice*, Contrepoints, 18 octobre 2020, PDF, 3 p.

## A- L'incapacité d'assumer le monopole étatique de la violence

Historiquement, les relations modernes entre État,<sup>119</sup> Droit et violence se sont solidifiées à l'intérieur d'un processus civilisateur, ayant radicalement inversé l'image que les hommes se faisaient d'eux-mêmes, de l'autre, de la société, de la politique, de l'univers et de leur place dans le cosmos. La société moderne et les États démocratiques ont fleuri, comme on le sait, dans un contexte de transition du féodalisme au capitalisme, observé en Europe occidentale entre les XV<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. Au cours de ce processus, se sont opérées des transformations substantives dans l'économie, dans la société, au sein de l'État et dans la culture. La dissolution du monde social et intellectuel du Moyen Âge, s'est accélérée dans le dernier quart du XVIII<sup>ème</sup> siècle, connu comme « *l'ère des révolutions* », en convergeant vers ce phénomène que Max Weber a nommé le « *désenchantement du monde* ».<sup>120</sup>

Dans l'histoire de la pensée occidentale moderne, le concept de violence est lié au présupposé anthropologique d'une autonomie absolue de l'individu. Tout ce qui serait susceptible de la contraindre ou de la restreindre, de quelque forme qui soit, pouvait alors être qualifié de violence. Dans cette perspective, il n'était pas possible de distinguer pouvoir, contrainte et violence, il n'y avait en fait, pas moyen de distinguer pouvoir légitime et pouvoir illégitime, juste et injuste.<sup>121</sup> Il a donc fallu une élaboration intellectuelle complexe afin de mettre en équation cette ambivalence.<sup>122</sup>

Emmanuel Kant part quant à lui, de la distinction entre *potestas* et *potentia*, entre force et puissance. Il refuse l'identité de l'État en tant que puissance pure, et de la même façon en tant que principe d'une force institutionnalisée, c'est-à-dire, comme appareil institutionnel pour la réalisation de la violence. Pour Emmanuel Kant, l'État est par excellence « *l'unification d'une multiplicité d'hommes sous la loi juridique* »<sup>123</sup>. L'État est une entreprise de domination des uns sur les autres par le moyen du recours à la violence, ou, de la menace de l'emploi de celle-ci. Néanmoins, il s'agit d'une violence légitime, parce qu'autorisée par le

---

<sup>119</sup> Selon Jacques Ellul, si l'État est reçu comme le seul à pouvoir user légalement de la violence, c'est parce qu'il doit sa légitimité au fait que, dans les sociétés modernes, il est sacralisé, « *Ce n'est pas l'État qui nous asservit, même policier et centralisateur, c'est sa transfiguration sacrale* ».

<sup>120</sup> WEBER (M), *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1963, pp. 18-19.

<sup>121</sup> COLLIOT-THELENE (C), « Violence et contrainte », *Lignes*, n°25, mai 1995, pp. 264-278.

<sup>122</sup> L'interrogation de Weber, qui n'intervient que pour servir sa définition du politique, repose sur des constatations et des théories antérieures et n'a pas manqué de marquer son époque. Norbert Elias, dans « *Sur le processus de civilisation* », considère que c'est grâce à la monopolisation de la contrainte qu'un pouvoir peut devenir central, donc s'incarner dans l'État, et instaurer différentes formes de contrôle social. Il ajoute aux caractéristiques intrinsèques du pouvoir central, la monopolisation de la collecte de l'impôt.

<sup>123</sup> COLLIOT-THELENE (C), *Ibid.* p. 265.

droit. C'est ce qui rend possible de différencier la force, en tant que contrainte de l'État, du pur et simple recours à la violence pour imposer la volonté d'un seul sur les autres.

Tout au long de ce processus historique, on a pu assister à la sédimentation d'une tradition au sein de laquelle, la violence est pensée en tant que ressource de pouvoir et de domination. Le problème réside alors, non pas dans la violence en soi, mais plutôt dans le contrôle social et public de son emploi. La formule de Max Weber est d'ailleurs célèbre. Dans son essai « *Le savant et le politique* », il affirme que « *De nos jours, la relation entre État et violence est tout particulièrement intime. Depuis toujours, les groupements politiques les plus divers – à commencer par la parentèle – ont tous tenu la violence physique pour le moyen normal du pouvoir. Par contre, il faut concevoir l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé – la notion de territoire étant une de ses caractéristiques – revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime* ». <sup>124</sup> Et il écrit que, « *Comme tous les groupements politiques qui l'ont précédé historiquement, l'État consiste en un rapport de domination de l'homme sur l'homme fondé sur le moyen de la violence légitime, c'est-à-dire sur la violence qui est considérée comme légitime* ». <sup>125</sup> Dans « *Économie et Société* », <sup>126</sup> il écrit que, « *par le terme d'État, on doit entendre une institution politique à activité continue, quand et dans la mesure où son cadre administratif revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique dans l'optique du maintien de l'ordre en vigueur* ». <sup>127</sup>

Le concept weberien <sup>128</sup> d'État implique, au moins, trois composantes essentielles, le territoire, <sup>129</sup> le monopole légitime de la violence et la domination. Bien qu'il ne semble pas y avoir chez Max Weber une réflexion arrêtée sur la notion de territoire, en dépit des innombrables références au sujet dans son immense œuvre, on peut comprendre que la notion

---

<sup>124</sup> WEBER (M), Op.cit., pp. 125.

<sup>125</sup> WEBER (M), Op.cit., p. 126.

<sup>126</sup> Voir WEBER (M), *Économie et société*, Paris, Pocket, 2003, 410 p.

<sup>127</sup> WEBER (M), Op.cit., pp. 43-44.

<sup>128</sup> Le sociologue allemand distingue trois grandes sources de légitimité. La légitimité légale repose sur la « *croyance en la légalité des règlements arrêtés et du droit de donner des directives qu'ont ceux qui sont appelés à exercer la domination par ces moyens* ». La légitimité traditionnelle revêt « *un caractère exceptionnel, reposant sur la croyance quotidienne en la sainteté de ceux qui sont appelés à exercer l'autorité par ces moyens* ». Enfin, la légitimité charismatique repose sur la « *soumission au caractère sacré, à la vertu héroïque ou à la valeur exemplaire d'une personne* ».

<sup>129</sup> Dans « *Économie et société* », Max Weber définit l'État comme « *une entreprise politique de caractère institutionnel lorsque sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime* », le tout « *à l'intérieur d'un territoire géographique déterminable* ».

de territoire – et son contrôle – constitue une condition du contrôle étatique de la violence.<sup>130</sup> À l'intérieur d'un territoire délimité, l'État moderne est justement la communauté politique qui retire aux particuliers le droit d'avoir recours à la violence, comme forme de résolution de leurs conflits, peu importe ici la nature ou l'objet qu'ils constituent. Au sein de la société moderne, il n'y a par conséquent pas d'autre groupe particulier ou communauté humaine, qui ait « *droit* » au recours à la violence comme forme de résolution des conflits sur le plan des relations interpersonnelles. Dans cette perspective, il est nécessaire de considérer que lorsque Max Weber traite d'un monopole légitime de la violence, il ne soutient en aucune manière que n'importe quelle violence utilisée au nom de l'État, est justifiable. Si tel était le cas, il serait impossible de différencier l'État de droit du pouvoir étatique, qui se prévaut de l'usage abusif et arbitraire de la force. En aucune circonstance, la violence tolérée ne peut passer outre les limites imposées. Ces limites sont dictées par les fondements qui régissent la domination dans la société moderne, très subjective, ou même au niveau des relations entre les citoyens et l'État.<sup>131</sup>

Au sein de cette société, la violence considérée comme légitime est justement celle dont les fins – assurer la souveraineté d'un État-nation ou l'unité menacée d'une société – reposent sur la loi et sur des statuts légaux. La légitimité s'identifie par conséquent, à la légalité. De cette façon, le monopole étatique de la violence ne signifie pas l'exercice exclusif de la violence, mais le monopole exclusif de l'aptitude à la prescrire et, par conséquent, à interdire à qui que ce soit son emploi privé ou son usage abusif de la part de ceux qui sont en principe autorisés à l'employer.<sup>132</sup> En conséquence, on retrouve dans la pensée weberienne, une forte identification entre les notions de pouvoir, domination et contrôle de la violence. Et c'est là que résident, justement, la naissance et la fonctionnalité de la police, des tribunaux pénaux et des prisons.<sup>133</sup> Ils consistent, en des moyens légitimes d'administration du contrôle

---

<sup>130</sup> Le propos ici, n'est pas d'établir un inventaire extensif de la façon dont cette notion a été pensée (...).

<sup>131</sup> Weber dans le « *Le savant et le Politique* » écrit que, « *S'il n'existait que des structures sociales d'où toute violence serait absente, le concept d'État aurait alors disparu et il ne subsisterait que ce qu'on appelle, au sens propre du terme, l'« anarchie »* ». La violence n'est évidemment pas l'unique moyen normal de l'État – cela ne fait aucun doute –, mais elle est son moyen spécifique.

<sup>132</sup> Pour Weber, toute domination pour durer doit faire naître et renforcer une croyance en sa légitimité. L'État, pour asseoir sa domination et la faire accepter aux gouvernés, doit exercer son pouvoir d'une manière qui apparaisse juste et fondée, les gouvernés acceptant de lui abandonner le monopole de la violence légitime.

<sup>133</sup> Dans un État de droit, les individus et les groupes renoncent à la violence. L'État se réserve l'exclusivité du recours à la violence, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières.

social, d'application des lois pénales<sup>134</sup> et d'imposition de l'ordre contre toute transgression.<sup>135</sup>

Ainsi, partant de ces considérations susmentionnées, l'on peut soutenir que le monopole étatique de la violence échappe, peu ou prou, à certains États ouest-africains. Car, ces derniers ont du mal à s'imposer comme cela se doit sur l'ensemble de leur territoire national.

Un État se définit par un territoire, une population et des institutions. Or, aujourd'hui on constate que les États africains disposent bien d'un territoire et d'une population, mais n'exercent pas de contrôle sur l'ensemble de leur territoire. Cette situation favorise, l'existence de vide et la marginalisation d'espaces qui deviennent sources d'instabilités locales, voire régionales. Ils sont considérés comme des États défaillants.<sup>136</sup>

De manière stricte, la défaillance de l'État signifie qu'il n'est plus en mesure d'assurer, à l'intérieur de ses frontières, le monopole de l'exercice de la violence légitime. Cela veut dire qu'il « *ne peut plus [...] assurer la sécurité physique de sa population* ». De manière plus large, la défaillance de l'État inclut aussi son incapacité ou son irrésolution à assurer les besoins de sa population, en termes de représentation – démocratie, respect des droits et libertés, etc., et de satisfaction de ses besoins fondamentaux – besoins alimentaires, de santé, d'éducation, d'emploi etc. Donc, pour qu'un État ne soit pas considéré comme défaillant, il doit être capable d'assumer ses fonctions régaliennes essentielles, à commencer

---

<sup>134</sup> Voir aussi sur le même sujet TROPER (M), « Le monopole de la contrainte légitime », *Lignes*, 1995/2 (n° 25), pp. 34-47.

<sup>135</sup> ADORNO (S), « Le monopole étatique de la violence : le Brésil face à l'héritage occidental », *Cultures et Conflits*, 2005, pp. 149-174.

<sup>136</sup> Si l'existence juridique de l'État africain n'est pas à remettre en cause ; en revanche, son existence sociologique pose problème et l'on devrait plutôt parler plus d'un quasi-État que d'un vrai État au sens plein du terme. Car comme l'a écrit Robert Jackson, « *La construction de l'État est avant tout un processus national qui se déroule sur une longue période et qui ne peut être provoqué que par les volontés, les efforts et les responsabilités combinés des gouvernements et des populations. La communauté des États tout au plus ne peut que l'aider ou l'entraver. Néanmoins, comme nous le verrons, l'une des caractéristiques déterminantes des quasi-États est l'engagement de la société internationale contemporaine à promouvoir leur développement ou du moins à les compenser pour leur condition actuelle de sous-développement plutôt que les citoyens pauvres des États providence* ».

Pourtant, le relâche même des frontières issues de la colonisation induit à constater l'artificialité de l'État africain. Il suffit d'invoquer ici, le point de vue de Félix Houphouët Boigny lorsqu'il écrivait que, « *nous n'avons pas hérité d'une nation, mais d'un État artificiel né de la colonisation. Il faut des années pour faire une nation* ». Mais, Ernest Renan nous met en garde et pose comme postulat de base de la nation les principes suivants, soit « *le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune* », soit « *une nation, un plébiscite de tous les jours* ». Voir SAMBA NDIAYE (P), *Entre contraintes et bonnes intentions : Les difficultés des organisations internationales africaines dans le domaine du maintien de la paix. L'exemple de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Côte d'Ivoire et ailleurs (Libéria, Sierra Leone, Guinée Bissau) de 1990 à 2003*, Thèse de doctorat en droit public, Université d'Ottawa, 2011, pp. 74-75.

par le maintien d'un ordre public. Ces fonctions inhérentes au statut d'État souverain et indépendant, doivent être exercées pleinement par lui, à l'exclusion de toute intervention venant de forces extérieures comme les autres États, les Organisations Internationales, les ONG. Cette vision découle, de la conception de la Société Internationale étant entendu qu'elle est composée d'États souverains et égaux, en droit.

Autrement dit, un État qui n'est pas en mesure ou n'a pas la capacité d'assumer les obligations dérivant de sa souveraineté, risque de voir sa souveraineté et son indépendance contestées, et même remises en cause. En effet, un État qui ne peut pas contrôler effectivement ses frontières et remplir ses fonctions sociales, est un État qui laisse le terrain à toutes sortes de fléaux tels que, les trafics illicites en tous genres, le terrorisme, la criminalité internationale. Ces fléaux menacent non seulement la stabilité interne voire l'existence même de l'État, mais ils constituent aussi des facteurs de risque d'instabilité internationale.

L'observation des réalités quotidiennes dans les États montre, qu'ils ont jusque-là été incapables d'assurer un contrôle effectif des activités se déroulant sur les territoires, et de satisfaire les besoins fondamentaux des populations comme la sécurité, la nourriture, la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable, et le bénéfice d'infrastructures de communication et de télécommunications. En dehors d'une petite partie de territoire dans les capitales africaines, la grande majorité des territoires sont laissés en rade. Ils sont dépourvus d'infrastructures et où on ne sent que faiblement la présence de l'État. Plus d'un demi-siècle après les indépendances, l'État ouest-africain n'a pas réussi à déployer ses réalisations et ses politiques en dehors des capitales et de quelques « *grandes* » villes. Au contraire, beaucoup d'États sont dans une situation de déliquescence très avancée. La pauvreté s'approfondit, les inégalités de développement entre les régions se creusent et l'unité nationale, si elle existe, est de plus en plus menacée dans certains pays. Depuis les indépendances, les États sont toujours caractérisés par des frontières incontrôlées et non gardées, comme une grande partie de la frontière du Sénégal avec la Mauritanie.<sup>137</sup>

Les États défaillants, sont aujourd'hui, perçus comme sources de déséquilibres et de périls internationaux. Car, ils sont incapables d'empêcher la naissance sur leur territoire de

---

<sup>137</sup> La frontière est intégralement située sur le cours du fleuve Sénégal. Elle débute en amont au niveau du point de confluence avec le Falémé qui marque la frontière sénégal-malienne, et se termine non loin de son embouchure au nord de la ville sénégalaise de Saint-Louis. Les deux États partagent aussi, une frontière maritime.

menaces globales tel que, le terrorisme dont les effets peuvent affecter tous les pays du monde.<sup>138</sup>

*In fine*, les États ouest-africains rencontrent toutes les difficultés du monde, à pouvoir assurer la défense et la sécurité sur leur territoire national. C'est pourquoi, la notion même des « *missions régaliennes* » se vide progressivement de sa substance, dans certains pays objet de notre étude.

## **B- La défaillance des politiques de défense et de sécurité**

De manière générale, la défense<sup>139</sup> est la réaction d'une entité à ce qu'elle perçoit comme une agression, et par extension l'ensemble des moyens et des mesures d'identification et de mesure du risque ou du danger, ainsi que les moyens de protection ou de riposte.<sup>140</sup>

Partant de ce postulat, la question légitime qui s'impose est celle de savoir, les États ouest-africains sont-ils réellement capables d'assurer une défense qui soit efficace sur leur territoire ? La réponse est tout naturellement non.

Au lendemain des indépendances, la volonté de l'exercice d'un pouvoir d'État autoritaire va conduire de nombreux dirigeants africains, à faire adopter un régime présidentiel<sup>141</sup> qui consacre la suprématie de l'exécutif sur les pouvoirs législatif et judiciaire. Cette pandémie du présidentielisme<sup>142</sup> qui a sévi sur le continent africain de 1965 à 1990, faisait du Président de la République la source exclusive du pouvoir et du droit dans l'État. En effet, le cadre institutionnel régissant la plupart des pays d'Afrique en général et des pays d'Afrique francophones en particulier, est extrêmement favorable à la concentration des pouvoirs, non seulement au sein de la branche exécutive mais plus précisément entre les mains du Président de la République.

En dépit du caractère bicéphale de l'exécutif, c'est le Président de la République qui a le dernier mot sur les questions de défense et de sécurité, le Premier ministre étant confiné à

---

<sup>138</sup> Voir THIAM (O), *L'Afrique, un continent d'États défaillants*, 21 janvier 2013, PDF, 21 p.

<sup>139</sup> La défense d'un État est un attribut de sa souveraineté. La mission de la défense nationale relève en premier lieu de l'armée de l'État.

<sup>140</sup> Voir CHABARD (P), PICON-LEFEBVRE(V), *La Défense, un dictionnaire*, Marseille, Éditions Parenthèses, 2012, 464 p.

<sup>141</sup> ANDRE FAURE (Y), « Les constitutions et l'exercice du pouvoir en Afrique noire », *Politique africaine*, n° 1, 1981, pp. 1-52.

<sup>142</sup> DUBOUIS (L), « Le régime présidentiel dans les nouvelles constitutions d'expression française », *Penant*, n°691, 1962, pp. 218-248.

un rôle marginal. Cette patrimonialisation du pouvoir et des offices publics,<sup>143</sup> qui va aboutir à une concentration de tous les pouvoirs aux mains du Parti dirigeant, va également aller de pair avec la confiscation des moyens de coercition dans la mise en œuvre de l'action publique sécuritaire, dans l'unique but d'encadrer la compétition politique. Dans les Constitutions des pays africains francophones,<sup>144</sup> le chef de l'État, Président de la République,<sup>145</sup> dispose de l'Administration, de la force armée et de la police. Car, dans de nombreux cas, la Constitution fait de lui le « *chef suprême* » des armées, de la police et de la justice.<sup>146</sup>

La plupart des États ouest-africains, sont incapables de maintenir la paix et la sécurité sur leurs territoires respectifs. Ainsi, des missions de paix des Nations-Unies ou de l'Union-Africaine et des interventions des armées étrangères, généralement les troupes françaises, exécutent-elles la mission de défense qui incombe logiquement aux armées nationales ouest-africaines.

Plusieurs États de l'Afrique au Sud du Sahara, connaissent un phénomène récurrent des conflits armés internes et parfois internationalisés<sup>147</sup> par la présence des éléments d'armées étrangères, appartenant tantôt à des groupes armés réguliers d'autres États tantôt à des groupes armés transnationaux.<sup>148</sup>

Depuis plus d'une décennie, la sous-région ouest-africaine éprouve une exacerbation des violences et un accroissement des conflits. Alors que les perspectives de croissance semblent très encourageantes, ces difficultés pourraient entraver son futur développement et remettre en cause les avancées économiques et sociales réalisées par les pays de la sous-région. L'Afrique de l'Ouest, a en effet, été déstabilisée par des flambées de violences, la résurgence de conflits et la montée de l'extrémisme religieux, en particulier au Mali et au Nord du Nigéria. Le trafic de drogues et la piraterie maritime, s'y sont aussi rapidement

---

<sup>143</sup> MESCHERIAKOFF (A.S), « L'ordre patrimonial : essai d'interprétation du fonctionnement de l'Administration d'Afrique francophone subsaharienne », *Revue française d'Administration publique*, 1987, pp. 323-351.

<sup>144</sup> Elles-mêmes pour la plupart inspirées de la Constitution française de 1958.

<sup>145</sup> BUCHMANN (J), « La tendance au présidentielisme dans les nouvelles Constitutions négro-africaines », *In Civilisations*, vol. 12, n°1, 1962, pp. 46-74.

<sup>146</sup> NAHI (P.C), *Les défis actuels de la gouvernance de la sécurité en Afrique*, PDF, pp. 32-33.

<sup>147</sup> Le système de conflit sénégalais, Sénégal, Guinée-Bissau, Gambien, trouve son épiscentre dans la région naturelle de la Casamance, par sa frontière commune avec la Guinée-Bissau, l'inclut également au conflit. La région est marquée par l'activisme intermittent d'un groupe armé indépendantiste, le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance – MFDC – fondé en 1982. Si le conflit casamançais est d'abord une crise interne, ses répercussions affectent rapidement les États frontaliers que sont la Gambie et la Guinée-Bissau. Différents enjeux sécuritaires interagissent, tels que le trafic de drogues, la criminalité transfrontalière, l'instabilité politique etc.

<sup>148</sup> YANGAMBI LIBOTE (F), *Cycle des conflits armés en Afrique subsaharienne : quelle doctrine de défense ?* PDF, p. 2.

enracinés, contribuant à fragiliser durablement des pays comme la Guinée-Bissau. Le principal défi pour la sous-région, sera de surmonter la violence et la fragilité dans ses zones les plus vulnérables afin qu'elle puisse poursuivre les avancées impressionnantes enregistrées au cours de la dernière décennie en matière de renforcement de la démocratie et de développement économique.<sup>149</sup>

Et, quelle que soit la cause évoquée, une constante demeure, la faible capacité de l'État africain à assurer le maintien de la paix et de la sécurité des personnes à l'intérieur de son territoire, et à ses frontières internationales par la dissuasion armée, et le cas échéant, par l'usage de la force face aux menaces internes et/ou externes.

Il est par exemple indispensable pour le Mali que, la zone de GAO soit placée au top niveau défense, comme le Nord-Nigéria qui se sont révélés depuis plusieurs années des ventres mous dans la défense de leurs territoires, à cause de la permanence de la menace des groupes armés et/ou terroristes.<sup>150</sup>

Déjà, la question de l'armement doit être prise au sérieux dans l'économie de la nouvelle armée. Un État digne doit disposer d'un matériel terrestre, maritime, naval et aérien adéquat pour toutes les opérations sur terre et sur mer ou fleuve et dans les airs. Les États ouest-africains accusent, un retard énorme sur ce plan. Certains États ne disposent ni d'hélicoptères de combat, ni d'avions de transport, moins encore d'avions de chasse ou de bombardiers.<sup>151</sup> Or, des opérations militaires sans couverture aérienne appartiennent à une époque longtemps révolue. Il sied de noter que, certains groupes armés opérant en Afrique de l'Ouest possèdent désormais une supériorité en armement face aux armées régulières.<sup>152</sup>

Pour la politologue Dominique Bangoura, le bilan est critique « *de même que l'État post-colonial n'est pas un État-Nation, faute d'une Nation et en présence d'un pluralisme social, l'armée post-coloniale n'est pas une armée nationale. Non seulement elle ne revêt pas les traits d'une armée au sens classique du terme, mais de plus et surtout, elle ne reflète pas la société. Toute armée normalement constituée se conçoit comme une Organisation d'hommes élaborée conjointement à un système d'armes en vue d'assurer la défense de l'intégrité territoriale, des institutions librement choisies, ainsi que la vie et la survie des populations.*

---

<sup>149</sup> MARC (A), VERJEE (N), et MOGAKA (S), Op.cit., p. 28.

<sup>150</sup> YANGAMBI LIBOTE (F), Ibid., p. 3.

<sup>151</sup> Le Mali, la Mauritanie, la Guinée Biseau, le Liberia, le Togo etc.

<sup>152</sup> YANGAMBI LIBOTE (F), Op.cit., p. 5.

*Or, cette simple évocation du rôle spécifique de l'armée est à elle seule sujette à caution en Afrique ».*<sup>153</sup>

Ainsi, à quelques exceptions rares près comme le Sénégal,<sup>154</sup> l'outil de défense qu'est l'armée<sup>155</sup>, est fortement tributaire de l'état de décrépitude sociale dans lequel baignent les États ouest-africains.

La citation de Fustel de Coulanges qui rappelait ainsi que, « *l'état social et politique d'une nation est toujours en rapport avec la nature et la composition de ses armées* »<sup>156</sup> prend ainsi tout son sens. L'état de délitement politico-social, empêche toute politique publique et toute planification efficiente. Les plans quinquennaux des premières années post-indépendances, font face à une léthargie inquiétante, l'outil militaire étant jugé dispendieux dans les pays en paix. L'activité doctrinale est elle aussi gelée, plus aucun investissement n'y est consacré, les acquisitions d'armes sont suspendues.

C'est à juste titre que Marc Fontrier se pose la légitime question, « *des armées africaines : comment et pour quoi faire ?* ». Dans une analyse critique, l'africaniste Marc Fontrier rend responsables les inadéquations entre les modèles métropolitains et leurs pâles copies ultramarines. Fontrier, à l'instar de Bangoura, écrit que, « *le hiatus procède d'une difficulté à s'inscrire dans une logique d'État-nation, concept occidental étranger à l'histoire de l'Afrique, et dont le continent, récemment décolonisé, n'a eu le temps ni de digérer la substance, ni d'intégrer ce qui était compatible avec ses propres réalités [...]* depuis quelques quarante années, à l'instar des autres institutions, les armées nationales ont participé au tâtonnement général qui a suivi les indépendances ».<sup>157</sup>

Cette situation, accentuée par la crise économique-sociale, accroît les divisions au sein des armées ouest-africaines. Les effectifs ne pouvant être, revus à la baisse sous peine de mutinerie. Les armées présentent une situation à double détente.

---

<sup>153</sup> DOMINIQUE (B), « État et sécurité : des idéologies sécuritaires à l'insécurité ou l'incapacité de l'État à assurer ses fonctions de défense et de sécurité », *Cahier du GEMDEV*, n° 25, 1994, p. 1.

<sup>154</sup> Le Sénégal a conservé une très forte tradition républicaine. Il demeure nonobstant les longues périodes de présidences de ses leaders, une référence en ce sens où il a toujours disposé d'institutions solides. Son armée républicaine n'a jamais perpétré de putschs.

<sup>155</sup> Les expériences douloureuses des conflits armés à répétition sur le continent, qui imposent d'innombrables souffrances aux populations civiles et posent par leur nature, des problèmes structurels du développement confirment l'urgence et la nécessité de la constitution des armées nationales puissantes, disciplinées et républicaines.

<sup>156</sup> Voir FUSTEL DE COULANGES (N.D), *La Cité antique*, Paris, Flammarion, 2009, 676 p.

<sup>157</sup> MARC (F), « Des armées africaines : comment et pour quoi faire ? », *Outre-Terre*, 2005 (n° 11), p. 350.

D'une part, des régiments d'élite en nombre restreint que compensent un armement et une formation de qualité ; ce sont des régiments prétoriens, dont la mission de défense est diluée dans la protection exclusive du chef de l'État<sup>158</sup> et de ses proches. Ces régiments prétoriens bénéficient malgré les crises économiques, de soldes qui sont virées en avance, mais aussi de multiples primes.

D'autre part, à la différence des prétoriens, les troupes régulières sont livrées à elles-mêmes. Dans un état de délabrement avancé, elles perçoivent des soldes modestes, leurs casernes sont très mal entretenues, et elles sont le plus souvent mal nourries. Le début des années 1990 a accentué cet état de fait. L'absence d'infrastructures a ainsi obligé, certains militaires à quitter les casernes pour résider en zone urbaine, ce qui entretient une malséante promiscuité entre les militaires et les civils.

Ceci altère considérablement, la capacité des forces de défense et de sécurité à assurer leurs missions primordiales.<sup>159</sup> À l'instar des sociétés, elles subissent les diktats des clivages ethniques.

Bangoura conclut ainsi en écrivant que, « *les forces armées africaines actuelles se caractérisent, sauf exception, par leurs faiblesses internes et leur inaptitude au combat. Les structures classiques indispensables à toute armée pour son bon fonctionnement – hiérarchie, interdépendance, cohésion d'ensemble –, de même que les vertus traditionnelles des soldats – discipline, obéissance, loyauté –, n'apparaissent pas systématiquement, et lorsqu'elles en revêtent les apparences, obéissent davantage à des actes d'allégeance politique qu'à des caractéristiques militaires. Les forces armées sont loin d'être soudées et homogènes. Elles sont traversées par des rivalités politiques et sociales nourries par le pouvoir en place. De même, les notions de sacrifice, héroïsme, patriotisme, familières à l'institution militaire résonnent comme des mots creux. Les chefs militaires doivent le plus souvent, leurs promotions à des critères politiques ou personnels qu'à leur aptitude au combat. Inversement, des officiers réputés pour le sérieux de leur formation et leurs compétences, mais non*

---

<sup>158</sup> De tels régiments sont légion en Afrique, on distingue la Division Spéciale Présidentielle, ex-DSP du Maréchal Mobutu, en Afrique de l'Ouest le Régiment de Sécurité Présidentielle, ex-RSP au Burkina-Faso et le Régiment des Para commandos de Djikoronni au Mali.

<sup>159</sup> Un État dont les services de renseignements militaires se trompent de mission, en se cramponnant à la fonction de police politique pour la traque des opinions dissidentes au régime en place, dilapident les énergies indispensables au travail de la détection des menaces, de leur identification et de leur évaluation aux fins de mettre en place le dispositif sécuritaire et rationnel apte, soit à dissuader l'ennemi, soit à le détruire, selon les cas.

*originaires de la région du Chef de l'État ou n'appartenant pas au cercle restreint du pouvoir, se voient éloignés, mis à l'écart, voire victimes de purges, d'épuration ».*<sup>160</sup>

Face aux réductions de leurs prérogatives, les armées n'hésitent pas à se mutiner.<sup>161</sup> Résultat de son inaptitude structurelle, l'armée bras séculier de l'État devient non plus un corps organique de coercition, mais plutôt un instrument de violence illégitime. Utilisée pour réprimer les manifestations de l'opposition, elle se délégitime aux yeux des populations apparaissant comme un vulgaire outil de répression. Lasse de fois et insatisfaite quant aux attermoissements des politiques, l'armée n'hésite pas à prendre le pouvoir.<sup>162</sup>

C'est dans cette optique que, les États ouest-africains souffrent des défaillances en matière de défense et de sécurité, et de ce fait, ils sont incapables d'assurer une protection efficace tant sur les personnes que sur leurs biens, et ce, sur l'ensemble de leurs territoires respectifs.

## **Paragraphe- II : L'incertitude de la justice**

La corruption qui se développe dans les appareils judiciaires, prend forme dans un cadre structurel encourageant les acteurs à inventer des règles qui détournent la justice de sa fonction. La corruption repose sur des mécanismes variés, qui assurent sa production et sa reproduction. Ces mécanismes renvoient aux principales caractéristiques de l'État ouest-africain.<sup>163</sup> La dynamique des structures judiciaires pose de sérieuses limites aux processus de démocratisation en cours, dont on sait qu'ils ont besoin d'une justice saine pour se consolider

---

<sup>160</sup> DOMINIQUE (B), Op.cit., p. 7.

<sup>161</sup> Comme en Côte d'Ivoire au début des années 1990.

<sup>162</sup> GUIPIE (G.E), *Quels États Ouest-Africains face au takfirisme armé ? Lecture historico-politique d'États en crise permanente*, PDF, pp. 12-14.

<sup>163</sup> « *Le juge africain, ne bénéficie guère de nos jours de l'idée que l'on se fait habituellement et légitimement d'un organe chargé de dire le droit, de rendre la justice. Sa crédibilité est sérieusement battue en brèche. Aujourd'hui, le juge français, par exemple, semble sortir définitivement de sa « fonction pratiquement nulle » que Montesquieu lui avait assignée, grâce à la hardiesse et à l'opiniâtreté avec lesquelles il procède à la moralisation de la vie politique, par des mises en examen successives d'hommes politiques de tous bords. Il n'en est pas de même en Afrique. Le juge, ou de manière générale l'appareil judiciaire, y est décrié et accusé de tous les maux, lui dont la haute mission est de trancher les conflits et protéger les citoyens contre les violations de leurs droits et libertés et contre tout arbitraire de la part des pouvoirs publics, se trouve quotidiennement et violemment pris à partie et soupçonné de partialité, de corruption, de négligence et même très souvent d'incompétence* ». Voir BADARA FALL (A), « Le juge, le justiciable et les pouvoirs publics : pour une appréciation concrète de la place du juge dans les systèmes politiques en Afrique », *Afrilex*, 2003, pp. 1-87.

(A).<sup>164</sup> À cela s'ajoute, la forte prévalence des intermédiations qui constituent également une autre forme non moins grave de corruption, sévissant au sein des appareils judiciaires (B).

### A- La justice au plus offrant

La justice est l'objet de nombreuses controverses. On l'accuse, entre autres, de récriminations,<sup>165</sup> d'être une institution gangrenée par une corruption.<sup>166</sup> Il sera surtout question ici de la petite corruption qui ne cesse de prendre de l'ampleur, au vu et au su des pouvoirs publics, incapables de faire face au développement du phénomène. Tous la dénoncent, mais tous s'en accommodent, la tolèrent et même, au besoin, l'utilisent dans leurs transactions quotidiennes. Ainsi, la corruption provoque des attitudes paradoxales, où les dénonciations discursives ne provoquent guère d'actions orientées vers son éradication. Parlant de la justice dans les États d'Afrique francophone au début de la décennie passée, Jean du Bois De Gaudusson écrit que, « *la justice est l'objet de nombreux procès qui tous s'accordent sur un acte d'accusation étoffé, sévère et sans appel : absence d'un pouvoir judiciaire indépendant, subordination de la justice au pouvoir politique, vénalité des juges, insuffisance et inadéquation de la formation des magistrats, misère financière et documentaire des tribunaux, excessif juridisme des règles et procédures, éloignement de l'appareil judiciaire par rapport à la population* ».<sup>167</sup> Même si des progrès se réalisent à certains niveaux, celui de la formation des juges, par exemple, ce constat reste, à beaucoup d'égards, actuel.

Les appareils judiciaires du Niger, du Sénégal et du Bénin, comme ceux de la plupart des pays francophones de l'Afrique subsaharienne, sont fortement marqués, dans leur fonctionnement quotidien, par un certain nombre de traits structurels qu'il faut comprendre comme des contraintes pesant sur l'exercice normal du service public de la justice. Parmi ces contraintes, il convient de relever d'une part, celles qui sont liées à la structure même des appareils judiciaires, l'origine coloniale de la grande majorité des textes juridiques, la pluralité des normes, la faiblesse de la couverture judiciaire du territoire, l'engorgement des

---

<sup>164</sup> TIDJANI ALOU (M), « LA JUSTICE AU PLUS OFFRANT : Les infortunes du système judiciaire en Afrique de l'Ouest (autour du cas du Niger) », *Politique africaine*, 2001/3 N° 83, pp. 59-78.

<sup>165</sup> Il sera surtout question ici de la petite corruption, même s'il est difficile de tracer sa frontière avec la grande.

<sup>166</sup> Voir, pour une distinction précise entre les deux formes de corruption, DOIG (A) et THEOBAL (R) (eds), *Corruption and Democratisation*, Londres, Frank Cass, 1999, pp. 4-8.

<sup>167</sup> DE GAUDUSSON (J.B), « Le statut de la justice dans les États d'Afrique francophone », *Afrique contemporaine*, n° 156, 4e trimestre 1990, p. 6.

tribunaux, et, d'autre part, celles qui sont relatives aux conditions dans lesquelles la justice est le plus souvent rendue dans ces pays.

On peut identifier plusieurs éléments de contraintes qui pèsent, chacun à sa manière sur le fonctionnement des appareils judiciaires.

L'origine coloniale des textes et la pluralité des normes juridiques, bien que l'on puisse repérer quelques réformes ou tentatives de réformes, ces pays ont, pour l'essentiel, maintenu les textes coloniaux. Certaines dispositions restent inapplicables et sont souvent inadaptées à la situation actuelle. C'est là une logique classique et propre aux droits importés que connaissent les pays anciennement colonisés.<sup>168</sup> On sait que l'une de ses conséquences est de favoriser l'existence d'une distance culturelle entre les sociétés et les droits qui les régissent, qui sont conçus dans un certain sens comme des outils à vocation modernisante. La survivance des textes coloniaux dans le droit positif n'empêche pas la vivacité du droit coutumier qui, dans sa diversité et ses transformations, reste, malgré tout, un cadre de référence pour une grande majorité des populations dans ces pays. Une telle situation, engendre des conflits de compétences multiformes et crée une grande confusion dans la détermination du droit applicable lors de litiges. Cette logique aboutit à des dispositifs informels qui combinent, sans forcément les opposer, les différents systèmes de normes en vigueur.<sup>169</sup>

La faible couverture judiciaire et l'engorgement des structures judiciaires, dans tous les pays considérés, l'accès à la justice est peu équitable. On note une concentration des juridictions dans la capitale, puis dans les centres urbains secondaires. Les ordres juridictionnels ne sont représentés dans leur intégralité qu'au niveau des capitales, vers lesquelles convergent les autres structures judiciaires installées à l'intérieur des pays. Il y a par ailleurs, peu de juges au regard du nombre d'habitants. Ces remarques sont valables également pour les auxiliaires de justice, qui se concentrent dans les capitales, excluant ainsi une grande partie des populations de l'exercice du droit de la défense. La faiblesse de l'encadrement judiciaire est une réalité constante de ces pays. Elle révèle les carences structurelles de l'État, souvent incapable de rendre effectifs les droits qu'il proclame. Cet engorgement se traduit par la quantité de dossiers en instance, la surcharge de travail des juges, la lenteur judiciaire, la surpopulation carcérale.

---

<sup>168</sup> Voir BADIE (B), *L'État importé : L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992, 334 p.

<sup>169</sup> CHAUVEAU (J.P), LE PAPE (M) et OLIVIER DE SARDAN (J.-P), « La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique », *Politique africaine*, 2001, p. 156.

L'analyse des causes économiques de la corruption fait souvent ressortir, les faibles niveaux de salaires et les maigres dotations budgétaires des Administrations Publiques. Ces raisons valent aussi pour les structures judiciaires, qui connaissent les mêmes types de difficultés que les autres structures de l'État, en plus des défaillances qui leur sont propres.

En dépit des pouvoirs forts que la loi attribue aux juges, les niveaux des salaires, à l'instar de ceux de la fonction publique, restent peu élevés. Même quand ils bénéficient de statuts particuliers leur octroyant des avantages par rapport aux autres corps de l'État, beaucoup de magistrats relèvent la faiblesse de leurs traitements non seulement au regard du coût de la vie, mais aussi comparés aux gains des avocats et au regard des lourdes responsabilités qui sont les leurs. Or, « *plus les écarts de rémunération entre la fonction publique et le secteur privé sont importants, plus la tentation de combler illégalement ces écarts est grande [...] et les occasions de corruption deviennent alors la principale motivation pour rejoindre la fonction publique* ». <sup>170</sup>

Le budget de la justice est presque complètement consommé par les salaires, et laisse peu de place aux moyens de fonctionnement nécessaires à l'accomplissement des tâches administratives les plus élémentaires, faiblesse ou absence de possibilités de communication et de déplacement, faiblesse des dotations matérielles, faiblesse de l'équipement des juridictions, etc. Du coup, les Administrations de la justice se trouvent dans l'impossibilité de fonctionner normalement. Ce qui n'est pas sans conséquences sur l'exécution du service public de la justice, qui reste souvent compromise ou détournée de ses buts essentiels.

Les programmes d'ajustements structurels se sont traduits le plus souvent, par une réduction drastique des budgets alloués au fonctionnement des Administrations Publiques, dont la justice, et on peut s'interroger sur la responsabilité des institutions qui les pérennisent dans le développement des pratiques corruptives au sein des services publics africains.

Les relations que la justice entretient avec son environnement favorisent, le développement de pratiques vénales et de règles parallèles de fonctionnement génératrices d'insécurité juridique. <sup>171</sup> Ces pratiques ont pris, au cours de ces dernières années, des dimensions qui donnent à voir une justice gangrenée par le virus de l'argent. D'ailleurs, beaucoup de juges le reconnaissent, mais considèrent que cet esprit est encouragé par les justiciables eux-mêmes. « *La tentation, ce n'est pas seulement à l'égard des magistrats, c'est*

---

<sup>170</sup> CARTIER-BRESSON (J), « Les analyses économiques des causes et des conséquences de la corruption : quelques enseignements », *Politique africaine*, 2000, pp. 15-16.

<sup>171</sup> En Afrique de l'Ouest, les pratiques judiciaires discriminatoires, la polarisation, la corruption, le fonctionnement opaque, les lenteurs et le coût de l'accès à la justice marginalisent de nombreux justiciables.

*d'abord dans l'esprit du justiciable. D'après mon expérience de neuf ou dix mois, j'ai fait l'amer constat que, dans l'esprit de la population, la justice s'achète [...]. Donc, il n'y a pas une personne qui est emprisonnée dont la famille ne vient pas vous proposer quelque chose. Quand le membre de la famille vient, ce n'est pas dans le sens de savoir ce que leur parent a fait. Sa première approche, c'est de proposer quelque chose au juge, et j'imagine que cette technique d'approche ne se conditionne pas par la situation présente, ponctuelle, des difficultés financières que traversent les magistrats, ça a dû être une pratique qui est faite bien avant. Donc, je pense que la tentation, tout le monde est tenté ; si tu n'as pas l'argent tu ne peux pas avoir de la justice dans ce pays [...]* ».<sup>172</sup>

Ainsi, le rapport à la justice dépend du poids social et économique et des relations que l'usager est capable de mobiliser et de mettre à profit dans l'appareil judiciaire. Il est couramment admis qu'un usager pauvre et sans relations, peut passer plusieurs années en détention préventive sans bénéficier de l'assistance d'un avocat. *« Jusqu'à présent, vous êtes arrêté en fonction de votre poids social, économique et ça dépend de vos relations avec un membre de la justice. Il est certain qu'un pauvre qui n'a rien va passer des années en détention préventive. Il est évident que quand vous êtes riche, vous allez vous payer un avocat. L'avocat va vous sortir. La durée de la détention préventive va diminuer parce que lui, il va introduire une demande alors que l'autre qui ne connaît pas le droit ne le fera pas, parce qu'il méconnaît ses droits »*.<sup>173</sup>

Une autre dimension de cette vénalité peut être mise au jour. Dans le cadre d'un diagnostic du système judiciaire nigérien, l'auteur met en exergue, *« une idée répandue selon laquelle, les juges ont tendance à condamner systématiquement ceux qui peuvent payer, même si par ailleurs la loi milite en leur faveur »*. Et l'auteur de poursuivre en écrivant que, *« les banques, les compagnies d'assurance, les organismes financiers, les grandes sociétés commerciales sont de façon systématique condamnés à payer de grosses sommes d'argent, tantôt à leurs employés licenciés pour faute grave, vol ou abus de confiance par exemple, tantôt à des clients qui ne sont pourtant pas irréprochables »*.

C'est dans ces conditions qu'un avocat a écrit que, *« Il n'est d'ailleurs pas rare d'entendre certains juges déclarer, "ils ont les moyens de payer". Le comble, c'est que ces*

---

<sup>172</sup> Un jeune juge d'instruction au tribunal régional de Niamey.

<sup>173</sup> Un avocat stagiaire à Niamey.

décisions sont souvent revêtues de l'exécution provisoire<sup>174</sup> qui permet de les exécuter malgré l'exercice d'une voie de recours. Lorsqu'elles ne sont pas revêtues de l'exécution provisoire, ces décisions sont rapidement rédigées et mises à la disposition de la partie qui a gagné le procès. Comment dans ces conditions ne pas s'interroger sur l'impartialité des juges ? Il est même arrivé qu'un juge, après avoir ordonné la restitution d'une importante somme d'argent à un plaideur, s'arroge le droit de procéder lui-même à l'exécution de sa décision au mépris de la loi. Il a également été plusieurs fois constaté que, des juges autorisent la saisie des comptes bancaires d'une entreprise pour le paiement d'une modeste somme d'argent alors que le bon sens et la saine application de la loi recommandent en cette matière le cantonnement de la saisie, c'est-à-dire sa limitation au montant de la créance alléguée ». <sup>175</sup>

Au fil du temps, s'est répandu le sentiment que les décisions de justice s'achètent, que nul ne peut être frappé d'une décision judiciaire s'il est riche et bien placé dans l'échelle sociale et que, au fond, les lois sont faites pour ceux qui sont incapables d'acheter les juges. « À la justice, c'est celui qui a le plus déboursé qui a raison ; il n'y a pas de justice, c'est la vente aux enchères ». <sup>176</sup>

Corrompre le juge est devenu une démarche classique pour l'usager qui veut faire avancer ses dossiers. « Vraiment les gens ne travaillent pas avec le droit ici. Ce que je déplore, c'est la lenteur, sinon le blocage injustifié, qui est intervenu dans le dénouement de mon affaire. Je préfère mieux, comme il en est ainsi, et on dit bien "la chèvre mange là où elle est attachée", qu'on me dise si je dois donner quelque chose ou non, je sais que la corruption elle est réelle aujourd'hui, et l'on dit bien qu'au risque de tout perdre, il faille chercher à préserver quelque chose, si je constate que les choses perdurent, je serai obligé de sacrifier au moins un million pour avoir les sept millions restants, parce que depuis 1994 à aujourd'hui, ça fait très longtemps ». <sup>177</sup>

Par ailleurs, les juges dénoncent l'existence en leur sein de brebis galeuses qui ternissent l'image de leur corporation. « Lorsque vous avez des soucis de carrière, parce que vous voulez avancer trop vite, vous pouvez être amené à faire des choses qui ne sont pas justes. On peut vous faire faire des violations de droit, de n'importe quoi. Dans tous les cas,

---

<sup>174</sup> Bénéfice permettant au gagnant d'un procès d'exécuter un jugement dès sa signification, malgré l'effet suspensif du délai des voies de recours ordinaires ou de leur exercice. Voir GUINCHARD (S), DEBARD (T), *Lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz, 2012, pp. 384-385.

<sup>175</sup> Voir DAN DAH (M.L), *Contribution à un diagnostic du système judiciaire nigérien en vue de sa moralisation*, juillet 2000, PDF, 11 p.

<sup>176</sup> Un usager au tribunal de Kandi.

<sup>177</sup> Un usager au tribunal régional de Niamey.

*ce que les juges doivent comprendre, ce que les hommes politiques [...], quel que soit le régime qui arrive, il saura utiliser les juges à ses fins. Et pour arriver à ses fins, il fait aux juges des avancements spectaculaires, des débâcles financières, et tout un tas de choses. Alors, le juge qui s'intéresse à ce genre de question ne peut pas faire son travail de juge ».*<sup>178</sup>

Le système des peines n'est pas rigide, et connaît assez souvent une application sélective. Il est soumis à des transactions marchandes incessantes dont l'enjeu est tantôt la liberté, la remise gracieuse de peine ou l'évasion d'un détenu, tantôt l'amélioration des conditions de vie en prison ou la gestion de la garde à vue hors de toute norme légale. Relevons quelques cas de figure significatifs, à titre illustratif.

L'engorgement des prisons et la dégradation des conditions de vie en milieu carcéral favorisent, les pratiques corruptives.<sup>179</sup> La quête de conditions de vie supportables dans les prisons est systématiquement l'objet de multiples transactions financières, dont l'enjeu est l'accès aux meilleures loges de l'univers carcéral. Cet accès à un coût qui varie en fonction du statut social du détenu ou de sa capacité à payer les sommes exigées pour accéder aux « *quartiers humanisés de la prison* ».

Les remises gracieuses de peine, qui se veulent avant tout des « *actes humanitaires* » du Président de la République à des occasions spéciales, n'échappent pas à la dynamique de marchandisation observable dans les prisons. En fait, pour le détenu, il s'agit d'« *acheter* » un certificat médical attestant qu'il est atteint de l'une des maladies graves qui permettent de prétendre à une remise gracieuse de peine. À ce niveau, les chaînes corruptrices associent nécessairement les médecins. « *Tu vas, tu trouves de l'argent à un médecin, il te fait un certificat médical et tu attends donc, au cours de la remise de peine on est obligé de se conformer au texte, tu vois, moi j'ai vu quelqu'un qui a été condamné à vingt ans, il n'a pas fait une année ici, il a été relâché parce qu'il avait un certificat médical, et pour avoir un certificat médical il faut d'abord qu'on constate que tu es jugé, parce que quand le Président de la République prend son décret de remise de peine pour les prisonniers jugés, bien évidemment ils sont prioritaires* ».<sup>180</sup>

---

<sup>178</sup> Un juge d'instruction au tribunal régional de Niamey.

<sup>179</sup> Les conditions de détention dans les prisons sont en effet inacceptables. Les déficiences graves dans l'alimentation, l'hygiène, les soins de santé transforment certaines prisons en véritables mouroirs. Il n'est pas exagéré d'affirmer que, en certains endroits, être condamné par un tribunal, parfois pour des faits bénins, à douze mois ou cinq ans d'emprisonnement équivaut en fait à une condamnation à mort, tant les risques de décéder en prison sont élevés.

<sup>180</sup> Un détenu à la prison civile de Niamey.

La gestion de la garde à vue, elle renvoie à l'univers de la police judiciaire. Là encore, selon que le prévenu est recommandé ou non, selon les ressources financières dont il dispose, le traitement dont il sera l'objet ne sera pas le même. « *Quand j'ai été arrêté, je n'ai pas eu ces problèmes et presque tous les membres influents de mon Parti sont partis menacer les agents de la PJ, que si jamais ils touchent à un de mes cheveux, ils auront affaire à eux. Disons qu'ils ont fait du bruit, et cela a fait qu'on ne m'a jamais enfermé, au contraire, ils m'ont même permis de continuer mon train de vie, j'étais au-dehors, les soirs à la descente si j'ai besoin de prendre un pot, parce qu'à l'époque je buvais, on peut aller me l'acheter, me l'amener, me faire ma couchette au-dehors. Disons, moi je n'ai pas eu ce problème, mais j'ai vu effectivement des gens qui n'ont pas la même fortune que moi, on les déshabillait d'abord, pour finir, on les enfermait dans la cellule et c'est vraiment lamentable, indigne. Vraiment à la PJ, les conditions sont très mauvaises. C'est terrible si vous n'avez personne pour veiller à ce que vous ne soyez pas maltraité* ». <sup>181</sup>

Ce type de traitement sélectif, basé sur la capacité d'acheter les pouvoirs des agents publics, <sup>182</sup> met au jour les disparités qui caractérisent les rapports des usagers face au service public de la justice, qui paraît là aussi fortement discriminatoire et sélectif.

Le classement sans suite, il manifeste le pouvoir du Procureur de poursuivre ou non un individu qui fait l'objet d'une accusation. « *Le Procureur peut laisser un dossier sans suite et personne ne peut rien* ». <sup>183</sup> Le parquet, à ce stade de la procédure, est l'objet de sollicitations diverses dont le but est de dissuader le Procureur d'appliquer son pouvoir de mise en accusation. Il peut aussi recevoir l'ordre de « *classer sans suite* » de sa hiérarchie, mais il peut aussi être « *démarché* » par le prévenu potentiel afin de stopper la procédure enclenchée.

La liberté provisoire, ce pouvoir souverain du juge d'instruction fait également l'objet de négociations. Compte tenu de la lenteur judiciaire, les décisions du juge d'instruction sont déterminantes dans le processus judiciaire. C'est pourquoi celui-ci est toujours l'objet, de la part des usagers, de toutes sortes de sollicitations, de tentations et de pressions, dont le but est l'obtention de décisions de faveurs leur épargnant les affres de la détention. Autant le Procureur dispose du pouvoir de « *classer un dossier sans suite* », autant le juge d'instruction jouit du pouvoir d'accorder la « *liberté provisoire* ».

---

<sup>181</sup> Un détenu à la prison civile de Niamey.

<sup>182</sup> La rémunération dérisoire des magistrats est non seulement une cause de démotivation, mais aussi, d'une corruption à peine masquée et que certains magistrats justifient ouvertement par « *l'état de nécessité* » où ils se trouvent. L'indépendance de la justice est donc, fortement compromise.

<sup>183</sup> Un agent du tribunal de Kandi.

S'agissant du paiement de commissions indues, au sein de l'appareil judiciaire la demande d'actes d'état civil ou judiciaire est toujours forte, certificats de nationalité, extraits de casiers judiciaires, jugements supplétifs etc. De plus, c'est toujours en situation d'extrême nécessité que ces requêtes arrivent dans les services judiciaires. Toute décision d'un juge ne devient effective que si le document qui la met en forme est remis à l'usager. Or, de façon générale, la production de ces actes, contrôlée par les secrétaires qui disposent du pouvoir de mise en forme des documents et d'accès à la signature du juge, n'est presque jamais automatique. Elle est toujours reportée et reportable, créant chez l'usager un sentiment d'incertitude. Les secrétaires imposent toujours des délais plus ou moins prolongés pour délivrer les actes les plus simples. Même quand l'usager accomplit toutes les formalités requises, la seule façon de les obtenir dans des délais raisonnables est de « payer ». Il faut toujours donner « *quelque chose* » pour gagner du temps, ou, sinon, être dûment recommandé. Évidemment, ici, les coûts de transaction ne sont jamais très élevés. Ils se réduisent à de petits « *gestes* », mais des gestes obligatoires pour l'usager. Ainsi, les rapports qui se développent entre le service public de la justice et les usagers sont devenus, ou fortement marchands, ou fortement personnalisés, selon les cas. De telles pratiques se développent au vu et au su de tous, et sont considérées désormais comme normales.<sup>184</sup>

Les avocats ne sont pas en marge du phénomène. Ils sont d'abord perçus comme des vecteurs de la corruption quand ils incitent les usagers-parties à un procès à prévoir la « *part du juge* ». Il s'agit dans ce cas d'« *acheter* » la décision du juge au profit de leur client. Dans ce sens, ils participent à la propagation d'une certaine image de la justice, dans laquelle celle-ci apparaît comme un service public « *monnayable et achetable* ». Mais l'inconduite des avocats peut prendre, selon les situations, des configurations variées, détournement des fonds de leur client obtenu à l'issue d'un procès ; achat de conscience par la partie adverse, pour que l'avocat défende mal son client. Dans ce dernier cas, l'avocat refuse d'utiliser « *toute sa science et sa technique pour que son client gagne son procès parce que le client qui vient est profane* », les méthodes classiques étant ici la non-utilisation dans les délais du droit de recours reconnu à tout justiciable, ou l'absence délibérée de l'avocat le jour du procès au détriment de son propre client.

---

<sup>184</sup> Pour l'ancienne Présidente de Transparency International Huguette Labelle, « *L'égalité de traitement devant la loi est l'un des fondements des sociétés démocratiques. Quand les tribunaux sont corrompus par la cupidité ou l'ingérence politique, la balance de la Justice est faussée et les simples citoyens en paient le prix. Un système judiciaire corrompu ignore la voix de l'innocent et permet au coupable d'agir en toute impunité* ».

Le juge est constamment soumis aux pressions de son milieu familial et de ses cercles de solidarité, Parti politique, amitié, voisinage, ethnie, promotion, etc. En effet, il n'est pas rare qu'un parent, un ami ou une connaissance interviennent auprès du juge au profit d'un justiciable. L'intervenant fait appel à des services qu'il aurait rendus au juge, ou encore à son amitié pour lui ou sa famille. Des compensations financières peuvent même lui être proposées.

Assez souvent, ce type de transaction financière se déroule en dehors du système judiciaire. « *En réalité, on est passé par sa famille. Tu sais, la famille du juge et ma belle-famille ont un certain rapport de parenté. On est passé par ma famille pour donner les 100 000 francs CFA à sa famille. Bon, je ne sais pas s'il a pris ou pas. D'ailleurs, lorsque je l'ai remercié, il n'a rien dit. Il a dit simplement que c'est ce qu'il peut faire s'il s'agit de la famille, d'ailleurs il était étonné quand il a appris qu'on m'a condamné à trois ans d'emprisonnement* ». <sup>185</sup>

C'est là toute la difficulté du métier de juge, toujours ballotté entre les demandes incessantes de son milieu social et les exigences de la loi qu'il est chargé.

Le juge est inséré dans des réseaux d'interconnaissance, porteurs de rétributions diverses, qui conditionnent son intégration sociale et influent directement sur son travail. Dans ces conditions, appliquer la loi, faire son travail, être intègre relèvent d'une vocation héroïque et, partant, d'un choix de vie et de société dont peu de juges prennent le risque en raison de son coût social. <sup>186</sup>

## **B- La prévalence des intermédiations**

Cette situation – la corruption dans les appareils judiciaires – favorise les pratiques d'intermédiation, que l'on peut regrouper sous trois catégories, l'interventionnisme politique, qui est perçu comme un mécanisme fort de production de la corruption dans la justice ; les mécanismes d'intermédiation institutionnels, qui agissent, selon les situations, par dédoublement fonctionnel ; les mécanismes d'intermédiation informels, qui procèdent par accaparement et détournement des institutions judiciaires.

D'abord, l'intermédiation et l'interventionnisme politiques : dans la plupart des pays, ce phénomène trouve son fondement même dans la Constitution, qui institue une mainmise de

---

<sup>185</sup> Un ancien détenu de la prison civile de Niamey.

<sup>186</sup> TIDJANI ALOU (M), Op.cit.

l'exécutif sur le fonctionnement quotidien des organes chargés de rendre la justice. Il prend forme par l'entremise du Ministre de la Justice, qui intervient lui-même par le biais des magistrats du parquet dans le fonctionnement de la justice. Les écrits ci-après d'un substitut du Procureur de la République sont significatifs à cet effet, « *Les difficultés les plus importantes du parquet, c'est quand il y a une affaire, une infraction légalement constituée, et que le pouvoir politique, compte tenu de ses rapports avec les auteurs de l'infraction, demande de classer sans suite, c'est-à-dire demande de ne pas poursuivre, ça fait des frustrations et ça paralyse la technicité de l'esprit de magistrat qui anime le Procureur. Ça, c'est un cas de frustration. Bon, lorsque quelqu'un est muni d'une décision de justice devenue définitive, vous savez, le parquet est chargé de veiller à l'application de la loi et à l'application des décisions de justice, et quand on demande de surseoir à l'application, alors que toutes les règles de fond et de forme sont remplies pour qu'on procède à l'exécution, et qu'on demande de surseoir, c'est frustrant... C'est le politique. Le politique, c'est l'irrationnel, c'est souvent les rapports des gens avec le pouvoir politique. Souvent même le Ministre peut avoir des instructions. La politique plonge un tout petit peu sa main dans le judiciaire, ça devient très compliqué et ça produit une frustration* ». <sup>187</sup>

Il s'agit de pratiques courantes qui ont beaucoup influencé l'image de la justice au cours des décennies passées dans les pays considérés, indépendamment des régimes politiques qui se sont succédé. Le mécanisme est simple. Le pouvoir politique, qui veut influencer une décision judiciaire, fait intervenir le Ministre de la Justice auprès du Procureur de la République. Ce dernier déploie des actions diverses dont la configuration est dépendante des acteurs qui occupent des positions de pouvoir au sein du tribunal, en l'occurrence le Président du tribunal, le juge d'instruction qui reçoit le dossier et le magistrat de siège qui aura la charge de trancher l'affaire. On voit là toute l'importance que le pouvoir politique accorde au processus d'affectation des magistrats à des positions de pouvoir au sein des tribunaux. Et ce n'est pas un hasard si cette attribution relève toujours du Conseil Supérieur de la Magistrature, qui est composé majoritairement de corps institués directement contrôlés par les pouvoirs en place. En fait, les gouvernements qui se succèdent veulent toujours avoir la mainmise sur le corps de la magistrature en contrôlant les postes stratégiques au sein de l'appareil judiciaire.

---

<sup>187</sup> Un substitut du Procureur de Niamey.

Si l'action enclenchée par le pouvoir politique aboutit, les rétributions attendues par le juge varient selon sa position.<sup>188</sup>

Le juge du parquet attend des rétributions en termes de promotions, soit dans l'Administration de la justice, soit dans la hiérarchie de l'ordre juridictionnel, en plus de gains symboliques comme la « *haute estime du Ministre* ».

Le juge d'instruction ou celui du siège, eux, pourront au moins espérer un maintien dans leur poste, et rendre ainsi leur inamovibilité plus effective. Mais, au cas où ils ne joueraient pas le jeu, ils risqueraient une affectation dans une juridiction moins intéressante et moins porteuse en termes de carrière. On relèvera ici que l'affectation a une fonction ambivalente, pouvant être selon les cas une sanction ou une promotion.

Ensuite, l'intermédiation institutionnelle, dédoublement fonctionnel : dans ce cas de figure, les détenteurs de positions institutionnelles au sein de l'appareil judiciaire utilisent leur situation officielle pour établir des réseaux personnels parallèles d'intermédiation, dont ils se servent dans leurs rapports multiformes à l'environnement de la justice.

Les juges, ils agissent sur leurs collègues en charge d'un dossier au profit de gens qu'ils connaissent. Ici, la transaction n'est pas nécessairement financière. On peut l'analyser comme un échange de services entre collègues. La situation classique est celle d'un juge qui intervient auprès d'un homologue afin que ce dernier produise une décision favorable au profit d'un ami, d'un parent ou d'une connaissance. Évidemment, ce type de transaction n'est possible que sur un terrain qui s'y prête. Le juge demandeur ne s'adresse pas à n'importe quel juge. Il mobilise tout le capital social qu'il a accumulé au cours de sa carrière judiciaire, les juges qu'il a aidés dans leur carrière ou dans d'autres domaines et ceux qui lui sont redevables d'une façon quelconque. On voit là tous les enjeux liés à la constitution de réseaux relationnels et l'importance du processus d'imputation des dossiers tant au niveau de l'instruction qu'au niveau du jugement.

Les avocats, ces « *auxiliaires de la justice* »<sup>189</sup> sont souvent en collusion avec les juges, et les décisions de justice sont le produit d'un arrangement préalable fondé parfois sur des bases financières. Le plus souvent, avocats et juges se connaissent et évoluent dans les mêmes milieux. Leurs relations de familiarité favorisent les arrangements, les passe-droits, et

---

<sup>188</sup> Les interférences des autorités politiques dans le fonctionnement de la justice pénale sont une autre grave entorse à l'indépendance de la justice. Les magistrats du parquet et même ceux du siège, sont souvent obligés d'agir dans un sens ordonné par le Ministère de la Justice ou une autre autorité politique, sous peine de sanction disciplinaire ou d'une mutation dans une localité sans importance.

<sup>189</sup> NDIAYE (Y), « Les auxiliaires de justice », *Afrique contemporaine*, n° 156, avril 1990, pp. 140-146.

la vénalité de la justice. Dans une situation où le justiciable est souvent peu informé de ses droits et du fonctionnement du système judiciaire, seuls le professionnalisme et la probité du tandem juge-avocat pourraient garantir un minimum de justice et d'équité.

Les greffiers, ils occupent une position stratégique au sein du tribunal. Ils tiennent la plume des audiences. En outre, ils conservent les minutes des jugements et des arrêts rendus, et délivrent le cas échéant des grosses,<sup>190</sup> des extraits ou des expéditions. Ils reçoivent les justiciables, les conduisent au juge et prennent note des audiences que celui-ci accorde. Leur rôle les place donc d'emblée en position d'interface entre les juges et les justiciables. Aux yeux de ces derniers, les greffiers détiennent des pouvoirs importants ; en les recevant, ils apaisent leurs angoisses et les préparent à affronter le juge. Par ailleurs, leur fonction de consignation des audiences leur octroie une position stratégique. Les justiciables les sollicitent sans cesse pour intervenir en leur faveur auprès du juge. C'est donc par leur entremise que beaucoup de transactions corruptives se négocient. Selon le greffier d'un cabinet d'instruction à Niamey, « Avec les prisonniers, comme c'est le greffier qui écrit, ils se disent que le greffier est beaucoup plus dangereux que le juge puisqu'ils pensent que leur avenir dépend du greffier : s'il décide d'écrire quelque chose en leur faveur, ils seront libérés. C'est avec cette conception qu'ils essaient de voir des gens qui rôdent ici, qui ne sont pas des agents de la justice, et parfois ce sont les prisonniers qui sont parfois même les représentants d'autres prisonniers, ce sont ceux-là qui nous côtoient, les propositions ne manquent pas ».

Le greffier devient alors la cible des intermédiaires qui veulent le faire intercéder auprès du juge. Il se forme une chaîne de courtage qui intègre le greffier et un courtier informel agissant au nom d'un justiciable. Les greffiers reconnaissent volontiers qu'ils sont souvent l'objet de propositions d'argent les plus diverses, pour intercéder auprès du juge en faveur d'un prévenu ou d'un prisonnier, pour négocier au profit d'un prisonnier l'allègement d'une peine, ou au profit d'un prévenu un non-lieu ou une liberté provisoire etc. Ainsi, dans l'exercice de leur fonction, les greffiers sont soumis, de par leur position stratégique au sein du tribunal et en tant que voie d'accès au juge, à de fortes tentations, avant, pendant et après les procédures de mise en accusation et au cours de l'instruction d'un dossier. « Personnellement, j'ai été à plusieurs reprises approché par des gens qui voulaient que j'intervienne en leur faveur auprès du juge moyennant quelque chose. J'ai refusé parce que

---

<sup>190</sup> Copie d'une décision judiciaire ou d'un acte notarié qui comporte la formule exécutoire.

*ce sont des entreprises dangereuses et sans issue qui peuvent coûter la carrière à un agent* », <sup>191</sup>

Les secrétaires des greffes et parquets, elles sont un élément fondamental de la chaîne de courtage, puisqu'elles conditionnent l'accès au greffier et au juge et, en même temps, réalisent un grand nombre de documents d'état civil. Quand elles ont acquis une certaine ancienneté, elles deviennent au sein du palais de justice de véritables personnes-ressources, prêtes à faire prévaloir leur séniorité, qu'elles utilisent non seulement pour informer les justiciables du potentiel corruptif de tel ou tel juge, mais aussi pour conseiller aux juges de ne pas refuser les gestes des justiciables, *« car c'est comme ça que ça s'est toujours passé. Il faut profiter de la situation car elle ne va pas durer. On peut à tout moment vous affecter dans des postes moins juteux »*. <sup>192</sup>

Les secrétaires, en raison de la stabilité de leur poste, connaissent parfois mieux que les juges le fonctionnement réel de la justice. Dans certains tribunaux, elles sont devenues de véritables vecteurs de corruption. Elles ont des moyens dont ne disposent même pas les magistrats. Tout le monde les connaît au tribunal. Elles sont faciles d'accès. Elles sont toujours d'une gentillesse intéressée. Elles n'opèrent jamais seules, mais avec la complicité de magistrats qui sont leurs amis et avec qui elles partagent les mêmes intérêts. À cet égard, elles ont une fonction d'orientation de certains usagers vers les juges. En somme, elles gèrent un important réseau de corruption où sont associées toutes les catégories d'agents, y compris des juges et des avocats.

Il se constitue ainsi, au sein des appareils judiciaires, des chaînes de courtage à configuration variable, un premier type allie juges et avocats à travers des pratiques de collusion courantes qui peuvent se prolonger dans les services de la police judiciaire et de l'Administration pénitentiaire. Un second type permet d'établir des réseaux parallèles aux hiérarchies officielles classiques et qui fonctionnent selon des logiques vénales, chaque maillon joue un rôle déterminé dans le fonctionnement de la chaîne, au bout de laquelle se trouve le juge, sans qui les actes corruptifs ne peuvent s'instituer en système au sein de l'appareil judiciaire. <sup>193</sup>

---

<sup>191</sup> Un greffier à Niamey.

<sup>192</sup> Une secrétaire des greffes et parquets à Niamey.

<sup>193</sup> Face au fléau de la corruption qui ravage l'économie des pays ouest-africains déjà pauvres, peut-être faut-il créer des tribunaux spéciaux pour le combattre. La mise en place de ces derniers par une loi portant sur leur création, leur composition, leur organisation et leur fonctionnement est bien envisageable.

Enfin, l'intermédiation informelle, l'accaparement du tribunal : on a identifié plusieurs types d'intermédiaires qui se caractérisent par leur extériorité à l'appareil judiciaire. Leur principale ressource est constituée par le capital relationnel qu'ils sont capables d'activer directement, ou indirectement, au sein de l'appareil judiciaire. Certains juges du tribunal régional de Niamey déplorent la situation, contre laquelle ils semblent impuissants. « Bon, voyez-vous, contre ces intermédiaires, actuellement on a fermé tous les portails pour laisser un seul, afin de contrôler les entrées et sorties des gens. Mais cela n'empêche pas que des gens malhonnêtes, des individus qui n'ont rien à faire, quand ils voient un justiciable venir ou sortir d'un cabinet de juge, ils lui demandent ce qu'il fait à la justice, ce dernier répond en disant qu'il est venu voir le juge, l'intermédiaire peut dire, "mais c'est mon cousin, je le connais, si vous me donnez 100 000 francs CFA je le vois" ; il n'y a rien à faire, si ce justiciable est naïf, il donne son argent à l'intermédiaire. Ce dernier entre dans le bureau du juge, il le salue, et il ressort, ensuite il voit le justiciable qui attend et il lui dit qu'il n'y a pas de problème, il va régler la situation, et après ce soi-disant intermédiaire disparaît, est-ce la faute au magistrat ? Tu vois, l'individu qui a remis les 100 000 francs CFA pensera qu'il a corrompu le magistrat. À chacun de faire un jugement de conscience et d'être responsable, vous donnez vos sous à quelqu'un, bon cela c'est votre problème, nous, on sait que par rapport à une décision, on tranche. Par exemple, ce qui se passe à la prison, c'est le régisseur qui règle ça, les corvéables qui viennent ici, qui balayent, arrosent nos fleurs et qui prennent de l'argent auprès de leurs collègues, soi-disant qu'ils vont donner au magistrat, on ne peut pas maîtriser ça, ce sont des données qui ne sont pas dans nos textes, c'est-à-dire à l'impossible nul n'est tenu ».<sup>194</sup>

Ces propos, fort révélateurs, montrent bien combien ces intermédiaires informels ont accaparé le tribunal à l'interface des juges et des justiciables qu'ils arnaquent. « Ce sont ces gens-là mêmes qui rôdent tous les jours autour du palais à la recherche du pain quotidien. Ils abordent les justiciables dans le hall en leur promettant de l'aide moyennant une rémunération. Le tour est vite joué. Comme ce sont des gens que nous croisons tous les jours, il existe entre nous une familiarité qui les conduit jusque dans nos bureaux. Ils entraînent les justiciables jusque devant nos bureaux. Ils entrent en les laissant derrière les portes. Ils viennent ensuite trouver le juge avec lequel ils échangent des banalités accompagnées souvent de grands éclats de rire. En sortant du bureau, ils font croire à leur victime que "tout est réglé ; le juge est d'accord". Alors ici, soit la personne est leurrée, soit par pure

---

<sup>194</sup> Un juge du tribunal régional de Niamey.

*coïncidence son affaire se règle. Dans un cas comme dans l'autre, le justiciable dira à qui veut l'entendre qu'il a acheté tel ou tel autre magistrat. Ce sont des choses qui contribuent à ternir l'image de la justice ».*<sup>195</sup>

En fait, ces intermédiaires répondent à une demande des justiciables, qui sont souvent démunis face aux appareils judiciaires. « *Quelqu'un prend un intermédiaire quand il ne peut pas aller directement. Cela parce que les justiciables sont des analphabètes et des sous-informés. Il faut les aider à se faire entendre ».*<sup>196</sup>

Ils accumulent des compétences diverses et utiles qui les rendent indispensables dans l'espace judiciaire. Parlant d'un intermédiaire bien connu au tribunal régional de Niamey, un avocat de la place avance les raisons qui expliquent sa présence malgré les récriminations dont il est l'objet. « *Il est polyglotte, pour des questions d'interprétariat [...]. Et puis, ce n'est pas la seule raison d'ailleurs, il est utilisé souvent pour aller toucher des chèques, parce que certains magistrats, certains avocats, ne veulent pas qu'il y ait de traces écrites, portant leur nom, donc lui, il prend le risque, il n'est pas le seul d'ailleurs dans ce cas. Seulement, c'est le plus connu. Ce n'est qu'un cas parmi tant d'autres ».*

En effet, il est possible de repérer d'autres types d'intermédiaires informels. « *Il y a des vieilles personnes de la soixantaine qui sont là, ils attendent. Dès qu'ils voient les gens de la campagne venir, ils courent les accueillir, pour un acte de naissance, tenez-vous bien, on peut prendre à la personne jusqu'à 50 000 francs CFA, pour ce qui est son droit pourtant. Dans la cour du palais de justice, vous trouverez, qu'il y ait audience ou pas, des vieilles personnes et des jeunes gens qui sont là, qui ne font que ça ».*<sup>197</sup>

Cette situation est probablement le produit d'un laisser-aller qui a favorisé la prolifération d'un personnel supplétif très varié, s'adonnant à ces pratiques autorétributrices. Au début, ils étaient affectés à de nombreuses tâches, balayage, nettoyage, courses et services divers. Ce sont des plantons, des manœuvres, d'anciens prisonniers, des clerks bénévoles, d'huissier, des oisifs.

Certains d'entre eux, comme les interprètes, clerks, plantons ou manœuvres, perçoivent des rémunérations officielles très modiques. Mais ils reçoivent divers cadeaux de la part des juges, des avocats, des huissiers, des notaires, etc. Ils arrivent, au fil du temps, à établir des rapports de familiarité avec les autorités judiciaires en place, ce qui leur permet de

---

<sup>195</sup> Un avocat à la Cour de Niamey.

<sup>196</sup> Un ancien député, leader de la communauté peule du Nord-Bénin.

<sup>197</sup> Un avocat à la Cour de Niamey.

constituer une solide « *base de données* » sur chacun. Aussi, s'autorisent-ils parfois à intervenir en faveur d'un prisonnier ou d'un prévenu auprès du Procureur ou du juge d'instruction.

Leur dénominateur commun est d'assurer au justiciable l'accès au « *bon juge* » ou au « *bon avocat* », moyennant une rétribution. Ils s'imposent au tribunal en raison des nombreux services qu'ils rendent au système judiciaire, ainsi qu'à ses usagers. Ils assurent une présence régulière dans le hall du palais de justice. Ils prennent en charge les justiciables et les guident dans leur démarche. Ils connaissent les juges intègres et ceux qui sont corruptibles. Ils connaissent aussi les avocats qui gagnent. Ils détiennent des tables informelles de classement des juges et des avocats qu'ils mettent à la disposition de leurs clients.<sup>198</sup>

L'existence de ces intermédiaires, sans rétribution fixe et officielle au sein de l'institution judiciaire, favorise toutes sortes de pratiques corruptives. Leur rétribution peut être financière ou symbolique, mais elle dépend de leur habileté et de la satisfaction de leurs nombreux clients, qui peuvent être simultanément le juge corrompu, le justiciable satisfait ou l'avocat véreux.

Au fond, l'analyse du fonctionnement des appareils judiciaires nous introduit de plain-pied dans la problématique de l'État et de la démocratie. La crise de la justice est l'une des nombreuses manifestations de la crise de l'État ouest-africain, dont elle ne constitue que l'un des segments. Ses faiblesses structurelles, la propension des acteurs sociaux qui l'animent et l'entourent à manipuler ses règles à des fins personnelles, l'inefficacité de son dispositif institutionnel face à certaines situations répréhensibles, la politisation croissante des juges et leur forte insertion dans les réseaux sociaux d'interconnaissance les plus divers, rendent illusoire toute prévalence de normes impersonnelles. Peut-on construire une démocratie durable avec un appareil judiciaire détourné de sa mission essentielle ? La crise de la justice fragilise considérablement, le processus de démocratisation en cours dans la plupart des pays considérés. Son traitement exige que, avant toute réforme, on saisisse d'abord les appareils judiciaires dans la dynamique de leur fonctionnement « *au réel* ». C'est un préalable si l'on veut éviter les faux-semblants et les réformes sans suite.<sup>199</sup>

---

<sup>198</sup> Certains atteignent un tel niveau de compétences qu'ils arrivent à se faire passer, auprès des usagers, pour des juges ou des greffiers. Ils acquièrent une réelle renommée dans le palais de justice et hors de celui-ci dans leur quartier. Ils vivent de cette activité de courtage.

<sup>199</sup> TIDJANI ALOU (M), Op.cit.

## Section- II : Le déficit de crédibilité des institutions étatiques

Les élections,<sup>200</sup> moyen de légitimation des institutions de gouvernance, constituent l'un des principaux éléments qui sont à l'origine des violences et de l'insécurité en Afrique de l'Ouest. Pour beaucoup de pays dans la sous-région ouest-africaine, les élections et les perspectives d'une alternance démocratique sont considérées comme des risques d'instabilité et des menaces pour la paix et la sécurité, du fait de la résistance de certains régimes au changement démocratique.<sup>201</sup> Peu de pays<sup>202</sup> de la CEDEAO ont tiré leur épingle du jeu (**Paragraphe I**). Au regard du bilan mitigé des élections dans la sous-région ouest-africaine, l'organisation de celles-ci fait l'objet de graves irrégularités et manquements. Elles peuvent être sources de conflit, aussi bien en amont lors de la définition des règles du jeu, qu'en aval du processus électoral. Les craintes proviennent des contentieux post-électorales qui ont déjà fait beaucoup de mal ailleurs, et qui pourront réveiller les démons de la haine (**Paragraphe II**).<sup>203</sup>

### Paragraphe- I : Les révisions constitutionnelles

Avec l'avènement du multipartisme en Afrique de l'Ouest dans les années 1990, le climat politique s'est considérablement dégradé. Le concept de démocratie ne semble pas y avoir trouvé un terreau fertile.<sup>204</sup> L'Afrique de l'Ouest s'est embrasée, en proie à des conflits découlant principalement de l'organisation générale des élections, la conduite des campagnes électorales, le déroulement des scrutins et les lendemains d'élections.<sup>205</sup> Par-dessus tout, ce sont les révisions constitutionnelles portant sur le mandat présidentiel qui sont porteuses de conflits en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier (**A**). Lesquelles révisions portant sur le mandat présidentiel, sans besoin de le rappeler, engendrent inmanquablement des conséquences fâcheuses (**B**).

---

<sup>200</sup> Les élections libres et démocratiques constituent un critère de base de la démocratie.

<sup>201</sup> Il s'agit de la Côte d'Ivoire en 2002, la Guinée-Bissau, la Guinée-Conakry, du Togo, du Nigeria, du Liberia, de la Sierra Leone, du Burkina Faso, de la Gambie.

<sup>202</sup> Ce sont le Cap-Vert, le Ghana, le Bénin, le Mali, le Niger et le Sénégal.

<sup>203</sup> GOREE INSTITUTE, *Elections, paix et sécurité en Afrique de l'Ouest*, PDF, p. 23.

<sup>204</sup> L'Afrique a connu les coups d'Etat militaires comme mode de dévolution et de conquête du pouvoir, la séquence des conférences nationales, comme processus de contestation des pouvoirs et de renversement des pouvoirs établis. Voir COULIBALY (A.L), *La République abimée. Lettre à Abdoulaye Wade Vinghou*, Dakar, Les Éditions Sentinelles, 2011, p. 159.

<sup>205</sup> GOREE INSTITUTE, *Ibid.*, p. 51.

## A- Les révisions portant sur le mandat présidentiel

L'œuvre juridique de Philadelphie, a influencé les États du globe d'être régis par une loi fondamentale. Cette première Constitution écrite aux USA, a fait qu'aujourd'hui le monde soit constitutionnalisé, c'est-à-dire que les États du monde soient presque dotés des Constitutions<sup>206</sup> en vue de régir l'organisation et le fonctionnement de leurs pouvoirs publics.

Ce vent du constitutionnalisme avait soufflé sur le globe, c'est-à-dire que presque tous les continents s'étaient lancés dans ce mouvement. Devenue indépendante, l'Afrique de l'Ouest aussi n'était pas restée indifférente face à ce vent constitutionnel. Mais hélas, au lieu de rester dans la logique des délégués à la Convention de Philadelphie, les États ouest-africains ont appréhendé de leur manière ce miracle du constitutionnalisme, ce legs<sup>207</sup> « *constitution* » par des pratiques diverses qui mettent en cause certaines valeurs fondamentales du constitutionnalisme.<sup>208</sup>

Si en 1990, le vent de la démocratie avait soufflé sur le continent africain, aujourd'hui, c'est plutôt le vent de la modification des Constitutions qui ravage l'Afrique de l'Ouest. Cette révision revêt une dimension importante dans l'évolution du constitutionnalisme ouest-africain, non seulement par ce qu'elle constitue un élément moteur, mais surtout par ce qu'elle démontre certaines conceptions du pouvoir politique sur le continent tout entier.<sup>209</sup>

La Constitution en Afrique de l'Ouest, écrivait le Professeur Maurice Ahanhanzo-Glèlè, « *est malade de deux manières, soit par son inapplication, soit par l'instrumentalisation résultant de son application* ». <sup>210</sup>

En effet, le père de la Constitution béninoise<sup>211</sup> faisait observer que l'Afrique de l'Ouest a connu trois cycles constitutionnels qui sont partis « *des acquis, au rejet des acquis [pour revenir] aux acquis* ». Pourtant, aucun de ces cycles n'a pu mener les peuples ouest-

---

<sup>206</sup> DE VILLIERS (M) et LE DIVELLE (A), *Dictionnaire du droit constitutionnel*, Paris, Sirey, 11e Ed., 2017, p. 53.

<sup>207</sup> Voir BLAUSTEIN (A), *La constitution des États-Unis : le plus important des produits d'exportation américains*, PDF, 10 p.

<sup>208</sup> NDAYA N'DAMYA FULBOB (A), *Révisions constitutionnelles et leur impact sur la promotion du constitutionnalisme et de la démocratie en Afrique : cas de la RDC*, Mémoire de Licence en Droit Public, Université de Kinshasa RDC, 2011, p. 1.

<sup>209</sup> Voir DJOUNFOUNE (A), *Quand l'État est pris en otage par les kleptocrates*, PDF, 30 p.

<sup>210</sup> AHANHANZO-GLELE (M), « La constitution ou loi fondamentale », *Encyclopédie juridique de l'Afrique*, T 1, Abidjan, NEA, 1982, p. 33.

<sup>211</sup> Le Professeur Maurice AHANHANZO-GLELE est présenté comme l'architecte de la Constitution béninoise. Lire sur ce point, AÏVO (F.J.), *La Constitution béninoise du 11 décembre 1990 : un modèle pour l'Afrique ?* Mélanges en l'honneur de Maurice Ahanhanzo-Glèlè, Paris, L'Harmattan, 2014, 800 p.

africains vers les aspirations qui sont souvent affichées dans la Constitution, la démocratie, l'État de droit et le développement.

Dans le renouveau constitutionnel actuellement en cours dans l'espace francophone d'Afrique noire, les fruits semblent manifestement ne pas tenir la promesse des fleurs<sup>212</sup> de telle sorte que, « *les belles architectures et constructions érigées pour le rayonnement de la démocratie en 1990 sont progressivement laissées à l'abandon, quand elles ne sont pas purement et simplement saccagées* ». <sup>213</sup> Ces architectures, comme le relève le Professeur Théodore Holo, « *sont souvent devenues dans le meilleur des cas un musée de contemplation des valeurs démocratiques, car les réformes initiées dans la dernière décennie du XXème siècle n'ont souvent eu que des effets formels* ». <sup>214</sup> Pire, ces différents cycles ont plutôt conduit « *dans moins d'une vingtaine d'années dans la majorité des cas à la dénaturation des principes libéraux sinon à leur déprédation ou à leur précipitation au monde des préhistoires juridiques* ». <sup>215</sup> Ainsi, à l'espoir d'une démocratie revitalisée, succéda la réalité d'une démocratie émasculée. <sup>216</sup>

Dans cette perspective, l'adoption, la remise en cause, la suspension, l'abrogation, puis le renouvellement de la Constitution<sup>217</sup> deviennent les symptômes d'une instabilité dans l'approche philosophique, essentielle, substantielle et même utilitaire de l'instrument constitutionnel. <sup>218</sup> Les plus pessimistes des auteurs ont pu même en conclure que, les États ouest-africains n'avaient point de Constitutions. <sup>219</sup> Certains d'entre eux, comme le Professeur Gonidec, dressant un bilan de trente années de pratiques constitutionnelles, s'interrogeait dans l'un de ses nombreux articles sur l'utilité même des Constitutions ouest-africaines en ces termes, « *À quoi servent les Constitutions africaines* » ? <sup>220</sup>

---

<sup>212</sup> Cf. HOLO (TH), « Les Constitutions du renouveau démocratique dans les États de l'espace francophone Africain : Régimes juridiques et systèmes politiques », *Revue Béninoise des Sciences Juridiques et Administratives*, N° 16, 2006, p. 31. L'auteur insistait sur le fait que, l'Afrique francophone apparaît aujourd'hui dans son immense majorité comme un désert de la démocratie, un champ de ruines démocratiques.

<sup>213</sup> HOLO (TH), Ibid.

<sup>214</sup> HOLO (TH), Op.cit.

<sup>215</sup> HOLO (TH), Op.cit.

<sup>216</sup> HOLO (TH), « Démocratie revitalisée ou démocratie émasculée ? Les Constitutions du renouveau démocratique dans les États de l'espace francophone : régimes juridiques et systèmes politiques », *RBSJA*, n° 16, 2006, pp. 17-41.

<sup>217</sup> AHANHANZO-GLELE (M), « La Constitution ou loi fondamentale », *Encyclopédie juridique de l'Afrique*, T 1, Abidjan, NEA, 1982, p. 33.

<sup>218</sup> AÏVO (F. J), « La crise de normativité de la Constitution en Afrique », *RDP*, n° 1, janvier-février 2012, pp. 141-180.

<sup>219</sup> TRIMUA (C.E), Op.cit.

<sup>220</sup> Cf. RJPIC, octobre-décembre 1988, n° 4, p. 849.

Cependant, nul ne peut penser sérieusement à se passer de la Constitution, bien au contraire.<sup>221</sup> Ces « *va-et-vient entre rejets des acquis et retour aux acquis* »<sup>222</sup>, et ces critiques parfois très acerbes qui sont faites à la Constitution en Afrique de l'Ouest. Même s'ils traduisent bien, pour paraphraser volontiers le Doyen Rivero, le fait que « *les Constitutions à la différence des satellites, demeurent rarement sur l'orbite où leur créateur avait entendu les placer, car échappant à la volonté du Constituant ou du Législateur qui leur a donné vie* »,<sup>223</sup> posent plus profondément l'épineux problème de la fragilité ou non de la majesté qui sous-tend toute opération constituante.<sup>224</sup>

En effet, si sous d'autres cieux, la Constitution est considérée comme « *un bréviaire* » chez les chrétiens, c'est-à-dire un instrument de référence pour l'État, en Afrique de l'Ouest, il en est tout autre.

Cet instrument juridique qui est pourtant le fondement de toutes les normes étatiques, est régulièrement violé par les dirigeants ouest-africains. La Constitution est galvaudée de tout bord comme l'a écrit Bedel BAOUNA, « *si les textes fondamentaux avaient été des personnes humaines, elles auraient avalé de l'arsenic pour s'épargner des souffrances interminables* ». <sup>225</sup> Ces Constitutions présentent une face défigurée, caricaturée, dénaturée, démolie ; elles subissent une chirurgie dramatique perpétuelle, comme pour mieux les adapter aux souhaits de ceux qu'elles servent. Si les Constitutions ont officiellement tué le monopartisme, elles ont en revanche institué une technique, celle de la conservation du pouvoir.<sup>226</sup>

C'est depuis le début des années 1990, qu'émergea en Afrique de l'Ouest le constitutionnalisme, à la faveur des processus démocratiques et de l'adoption de nouvelles Constitutions très généreuses en matière de droits et de libertés. Les États ouest-africains, autrefois en proie à une cascade de coups d'État ont fini par disqualifier ce procédé comme moyen légitime d'accès au pouvoir. Même, l'Acte constitutif de l'Union-Africaine, article 4.p<sup>227</sup>, a adopté le principe du rejet des gouvernements anticonstitutionnels. Même si, le cas

---

<sup>221</sup> Voir DERDAELE (E), *La Constitution entre norme et symbole, réflexions sur le constitutionnalisme contemporain*, PDF, 34 p.

<sup>222</sup> AHANHANZO-GLELE (M), Op.cit.

<sup>223</sup> RIVERO (J), « Fin d'un l'absolutisme », *Pouvoirs*, n° 13, 1991, p. 5.

<sup>224</sup> GBEOU-KPAYILE (N.G), *L'idée de Constitution en Afrique noire francophone*, PDF, pp. 1-3.

<sup>225</sup> Voir BAOUNA (B), *Constitution, un mot vide de sens en Afrique*, 2010, 3 p.

<sup>226</sup> NDAYA N'DAMYA FULBOB (A), Op.cit., p. 38.

<sup>227</sup> Condamnation et rejet des changements anticonstitutionnels de gouvernement.

des régimes constitutionnels qui pervertissent les Constitutions et les utilisent pour tyranniser le peuple, n'est pas en pratique réglé.<sup>228</sup>

Cependant, seules les règles et la pratique de la révision des Constitutions, question certes fondamentale en droit constitutionnel, mais pas unique, a semblé présenter un intérêt pour les juristes tant ouest-africains qu'occidentaux.<sup>229</sup> D'après Amougou, qu'en dehors de l'actuelle hausse des prix des denrées alimentaires, l'Afrique de l'Ouest connaît une autre inflation largement plus meurtrière à long terme, en ce sens qu'elle bloque l'émancipation politique et économique de ses populations.<sup>230</sup> Cette inflation de la révision constitutionnelle, est actuellement devenue monnaie courante, une hémorragie et même un souffle de vie dont elle constitue aussi l'unique offre politique des dirigeants d'un continent qui reste, pourtant l'incontestable lanterne rouge du développement.<sup>231</sup>

Le fait de vouloir s'éterniser au pouvoir<sup>232</sup> peut s'expliquer par le fait qu'à l'origine, le recours à des pratiques traditionnelles de pouvoir ouest-africain, lequel pouvoir était un pouvoir « *héréditaire, absolu* ». <sup>233</sup> En effet, en Afrique de l'Ouest, le chef traditionnel devait demeurer le plus longtemps au pouvoir sans restriction aucune. Or, avec ce mimétisme du constitutionnalisme, les dirigeants ouest-africains se voyaient limiter dans leurs prérogatives ;

---

<sup>228</sup> Voir le Centre pour la gouvernance démocratique du Burkina-Faso (CGD), « Constitutionnalisme et révisions constitutionnelles en Afrique de l'Ouest : le cas du Benin, du Burkina-Faso et du Sénégal ».

<sup>229</sup> GONIDEC (P-F), *Les systèmes politiques africains : les nouvelles démocraties*, Paris, LGDJ, 1997, 3e édition, p. 86.

<sup>230</sup> Voir AMOUGOU (T), *Afrique, l'inflation de la révision constitutionnelle : La nouvelle pathologie politique africaine*, 2007, PDF, 2 p.

<sup>231</sup> NDAYA N'DAMIA FULBOB (A), Op.cit., p. 5.

<sup>232</sup> Y a-t-il une vie après le pouvoir ? Ce titre interrogatif fait référence à l'étude consacrée à la question par Sandrine Perrot. Elle y démontre que généralement, les anciens chefs d'État étaient mis hors circuit, par des exécutions, des mises en détention, des exils. Elle expliquait que ceux qui ont pu éviter une fin malheureuse, ont été contraints ou amenés à se reconvertir dans d'autres domaines pour assurer leur survie. Sandrine Perrot a sérié trois types de reconversions : les unes sont « *économiques* », les autres au niveau « *international* » ou même des reconversions « *religieuses* ». Là où ils ont mobilisé leurs ressources pour revenir à la politique, parfois même à la magistrature suprême pour retrouver la puissance et les honneurs perdus. Cet état de fait, trouvait son explication dans l'absence d'un statut pour les nouveaux retraités de la fonction présidentielle. Par conséquent, « *les titulaires de cette charge assimilaient leur fin de règne à une perte de statut et de ressources qui les ramenaient à leurs conditions de citoyens simples et ordinaires, parfois oubliés et humiliés* ». Pour mieux démontrer l'existence de sa position, l'Ougandais Yoweri Museveni (76 ans) au pouvoir depuis 1986 s'interroge à haute voix en ces termes, « *Comment pourrais-je quitter une bananière que j'ai plantée et qui commence à donner des fruits ?* ». D'où, l'intérêt politique et scientifique d'une reconnaissance juridique de leur vie après le pouvoir. Voir L. DIALLO (CH. O), *Les paradoxes de la gouvernance démocratique dans les États d'Afrique francophone*, Thèse de doctorat en Science Politique, FSJP/UCAD, 2016, pp. 34-36.

<sup>233</sup> KABUYA LUMANA (C), « Histoire du Congo : Les quatre premiers présidents », *SECCO-CEDI*, Kinshasa, 2002, p. 9.

leurs compétences étaient limitées conformément à la théorie de la séparation des pouvoirs.<sup>234</sup> Comme il y aurait l'absence de la culture constitutionnelle et/ou du constitutionnalisme, ces chefs d'État devenus chefs coutumiers au sommet de l'État, se sont illustrés dans la désacralisation des Constitutions ouest-africaines.

Les chefs d'État ouest-africains ne se demandent pas, « *que devons-nous faire pour nos populations et le développement de nos pays ?* » ; ils se disent plutôt, « *nous devons modifier la Constitution pour rester longtemps au pouvoir* ». <sup>235</sup>

En effet, cette attitude révisionniste des Constitutions a gangréné la situation politique du continent. La tendance générale est en faveur des modifications constitutionnelles. Ces révisions portent généralement, sur les dispositions « *jugées essentielles* », en l'occurrence le nombre des mandats présidentiels et/ou les limitations concernant leur renouvellement et même les modes de scrutin, l'indépendance de la magistrature, etc. Cette tendance « *révisionniste* » des textes constitutionnels a été qualifiée fort justement de « *délinquance normative* », <sup>236</sup> en raison de ce qu'elle participe à la négation absolue des droits essentiels à la démocratie.

La Constitution est au cœur des débats et la révision de la loi fondamentale est sur toutes les lèvres. <sup>237</sup> Ces révisions sont porteuses des crises politiques, notamment la crise de la démocratie, la crise de la justice constitutionnelle, celle de légitimité de la norme constitutionnelle, <sup>238</sup> voire les révolutions populaires en Afrique. Lesquelles révolutions, ont comme cause lointaine des révisions constitutionnelles. Ces revendications populaires se justifient, par le principe du « *droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* », qui évoque une haute idée de la liberté d'un groupe et de la maîtrise de son destin, au regard de la Charte de l'ONU en son article 1, paragraphe 2. <sup>239</sup>

Force est de constater que, la révision constitutionnelle, vise, toujours à adapter la Constitution à l'évolution des mœurs et des aspirations politiques, et aussi à permettre aux institutions politiques d'être stables. Elle se fait toujours dans le cadre de l'intérêt supérieur de la nation, et non pas pour consolider les pouvoirs des dirigeants. Mais malheureusement, les

---

<sup>234</sup> La séparation des pouvoirs est un principe, une théorie, qui préconise que les trois grandes fonctions de l'État, le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire, soient chacune exercée par un organe ou une instance différente. Voir MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, Paris, Flammarion, 1993, 486 p.

<sup>235</sup> AMOUGOU (T), *Développement et mondialisation*, Paris, Syllepse, 2008, p. 197.

<sup>236</sup> KONATE (M.I), *Les dirigeants africains et les Constitutions : Tous des « violeurs »*, 2010, PDF, 5 p.

<sup>237</sup> OUAZANI (C), *La Constitution au cœur des débats en Afrique*, 2008, PDF, pp. 62-63.

<sup>238</sup> MBAYE (A), *Alternatives pour l'effectivité des Constitutions en Afrique de l'Ouest*, Gouvernance en Afrique, 2008, PDF, 4 p.

<sup>239</sup> Charte des Nations-Unies, PDF, p. 3.

chefs d'État africains se cachent derrière la révision pour réaliser leur calcul politicien, et atteindre ainsi des objectifs personnels.

Or, la thèse ou la théorie de la stabilité constitutionnelle ne veut pas dire que, les dispositions constitutionnelles sont immuables ; ces dispositions seraient immuables si elles devaient rester identiques. Sur ce sujet, Jean GICQUEL a écrit que, « *Les Constitutions ne sont pas des tentes dressées pour le sommeil. Elles subissent l'usure du temps, comme toutes les choses humaines. Vivre, n'est-ce pas s'adapter* » !<sup>240</sup>

D'où, les modifications ou les révisions constitutionnelles doivent se faire dans le but d'adapter les dispositions constitutionnelles à l'évolution de la vie humaine dans la société, et non pour des intérêts égoïstes ou des calculs politiques des dirigeants. La révision ne doit pas consister, à la destruction ou à la désacralisation de la Constitution.

Malheureusement, ce mécanisme constitutionnel tel qu'employé, fait inéluctablement que les Constitutions ouest-africaines deviennent, comme les qualifient le professeur Jacques DJOLI, des « *Constitutions de façade, une coquille vide, un panier à crabe* ». <sup>241</sup>

La Constitution en Afrique de l'Ouest, n'est qu'une façade derrière laquelle se cache un régime politique peu soucieux du constitutionnalisme en tant que technique de limitation du pouvoir. Et pourtant, le constitutionnalisme, hier chanté, loué et même canonisé par les dirigeants ouest-africains comme la voie royale pour leur développement économique, politique et culturel est en procès, accusé d'être responsable des difficultés que rencontrent les États, notamment l'instabilité gouvernementale et l'inefficacité du pouvoir politique. On l'accuse aussi d'être un héritage artificiel de la métropole complètement déconnecté des réalités africaines, et d'être le ferment de particularisme qui cristallise les oppositions d'ordre ethnique, religieux ou culturel.<sup>242</sup>

Cela étant, les révisions constitutionnelles en Afrique de l'Ouest ont un impact lourdement néfaste sur le constitutionnalisme et la démocratie. On remarque qu'en dépit de la rigidité procédurale consacrée, s'installe curieusement une inflation révisionniste. Cette dernière, traduit en effet, la permanence d'une grande instabilité constitutionnelle en Afrique

---

<sup>240</sup> GICQUEL (J) et GICQUEL (J.-E.), *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, 32ème éd., L.G.D.J, 2018, p. 177.

<sup>241</sup> DJOLI ESENG'EKELI (J), *Droit constitutionnel, l'expérience congolaise*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 25.

<sup>242</sup> Voir BENGALY (A), *Droit constitutionnel*, PDF, 2 p.

de l'Ouest. La révision la plus fréquente de nos jours, est évidemment, celle concernant la clause instituant la limitation des mandats présidentiels.<sup>243</sup>

Cette pratique concerne, la presque totalité des pays ouest-africains au point qu'on peut se demander, au vu de sa banalisation, si la révision constitutionnelle devient un simple processus d'ajustement de la norme fondamentale. Cette pratique constitutionnelle ouest-africaine, révèle une institutionnalisation de la crise constitutionnelle, une instabilité chronique de la Constitution caractérisée par des révisions beaucoup trop faciles, susceptibles de créer une insécurité juridique.<sup>244</sup> Ces révisions constituent, également, un danger pour le processus de la consolidation de la démocratie. Elles sont, aujourd'hui, un des enjeux de la lutte pour le pouvoir. Chacun veut modifier la Constitution pour s'assurer un avantage décisif dans l'accession ou le maintien à la commande.<sup>245</sup>

En plus, elles amènent un changement du régime, le système politique également change ; le chef de l'État institue la plupart du temps un pouvoir à vie qui souvent débouche sur des rébellions, des putschs ou des coups d'État qui visent à le démettre de ses fonctions de « *monarque* » ainsi installé au sommet de l'État. Ceci justifie bel et bien l'analyse du professeur André MBATA qui a écrit que, « *Le constitutionnalisme et la démocratie sont fortement menacés en Afrique. Cela se fait dans des situations où l'élite intellectuelle est soumise à l'élite politique* ». <sup>246</sup> Or, le respect de la démocratie, c'est le respect de la paix. Quand on a la démocratie, la paix et la sécurité suivent mais dans ce contexte, le non-respect de la Constitution et de la démocratie engendre l'insécurité.

Certains chefs d'État s'illustrent dans le néo-patrimonialisme et font régresser l'économie et réduire la *RES publica* en leur profit. Selon J.F. Médard, le néo-patrimonialisme désigne, « *la confusion de la chose publique et de la chose privée qui est généralisée en Afrique qu'on en arrive à mettre en question la notion même de l'État, laquelle repose justement sur cette distinction. Le néo-patrimonialisme a pour résultat de personnaliser les relations politiques et de transformer les ressources politiques en ressources économiques* ». <sup>247</sup>

---

<sup>243</sup> NDAYA N'DAMYA FULBOB (A), Op.cit., pp. 6-8.

<sup>244</sup> ATANGANA AMOUGOU (J. L), « Les révisions constitutionnelles dans le nouveau constitutionnalisme africain », *Politeia*, no 7, printemps 2005, pp. 1-583.

<sup>245</sup> ALFA TOGA (B), Op.cit.

<sup>246</sup> MBATA BETUKUMESU MANGU (A), *Responsabilité sociale des intellectuels du Congo et de la sous-région : constitutionnalisme, démocratie en Afrique centrale et renaissance africaine*, PDF, p. 1.

<sup>247</sup> MEDARD (J.F), « L'État clientéliste transcendé », *Politique africaine*, n°01, octobre, 1996, pp. 120-123.

Lorsque les armées nationales, transformées en milices des pouvoirs en place, torpillent toutes les manifestations populaires opposées aux dictatures qui font corps avec les intellectuels du système.<sup>248</sup> Audacieuses et tenaces, les populations aussi à leur tour cherchent à reprendre leur destinée nationale en main. Ce qui entraîne le pays dans une crise totale et généralisée.

Les révisions constitutionnelles sont devenues une pandémie de politique ouest-africaine que sévit le continent. Elles ne sont probablement et la plupart du temps que profitables à leurs initiateurs. Puisqu'elles se pratiquent en Afrique de l'Ouest comme un moyen pour les gouvernants non seulement de se maintenir au pouvoir, mais aussi de pérenniser leur système politique. Or, actuellement selon Salmon Pierre,<sup>249</sup> l'émergence des systèmes politiques sont fondés sur des nouveaux principes tels que, le pluralisme, l'alternance, l'État de droit.<sup>250</sup>

## **B- Les conséquences des révisions constitutionnelles**

Sous d'autres cieux, les révisions constitutionnelles contribuent à l'émergence du constitutionnalisme et de la démocratie, c'est-à-dire à l'approfondissement des mécanismes démocratiques et constitutionnels, voire au renforcement des droits des citoyens. Mais, tel n'est pas le cas en Afrique de l'Ouest. Les révisions constitutionnelles ouest-africaines sont sujettes à des crises de tout bord.

La Constitution en tant que norme suprême d'un État doit être respectée d'abord par les gouvernants, et ensuite par les gouvernés.<sup>251</sup> Et à défaut d'obtempérer à ce principe, la Constitution perd sa valeur d'être une norme au-dessus de toutes les normes et au-dessus de tout le monde. Ceci amène également des conflits au sein des institutions, c'est-à-dire que certaines révisions peuvent susciter de tensions au sein des institutions, si elles ne sont pas toutes d'accord sur la réforme. Le cas du Niger, est très éloquent en la matière. Lorsque l'Assemblée Nationale nigérienne ainsi que la Cour Constitutionnelle n'étaient pas d'accord avec l'initiative présidentielle de la réforme constitutionnelle, celle-ci a finalement conduit à la dissolution de l'Assemblée Nationale, et ce, après la révocation pure et simple des membres de la Cour Constitutionnelle par le Président Mamadou TANDJA.

---

<sup>248</sup> BOLLE (S), *L'Afrique et l'internationalisation du constitutionnalisme : Actrice ou Spectatrice ?* PDF, p. 1.

<sup>249</sup> PIERRE (S), « Processus démocratique en Afrique : impact et perspectives », *Actes du colloque national*, Cotonou, 2 avril, 1994, p. 3.

<sup>250</sup> NDAYA N'DAMYA FULBOB (A), *Op.cit.*, pp. 9-11.

<sup>251</sup> Pourtant, la Constitution est généralement considérée comme la norme juridique la plus élevée, car c'est elle qui institue les différents organes composant l'État.

Le constitutionnalisme se développe lorsque, les mécanismes qui assurent la supériorité de la norme constitutionnelle fonctionnent. La situation de la justice constitutionnelle est un marqueur essentiel du rayonnement d'une Constitution. De ce point de vue, des progrès indéniables ont été accomplis en Afrique de l'Ouest. Les États ont formellement mis en place des organes de contrôle, défini leurs compétences et un statut qui, sur le plan des textes, leur assure une certaine indépendance. Bien que certaines juridictions nationales, à l'instar de la Cour Constitutionnelle du Bénin, jouissent d'une réputation d'indépendance, le pouvoir judiciaire en général, les juridictions constitutionnelles en particulier, constituent l'un des maillons faibles du constitutionnalisme pour différentes raisons.<sup>252</sup>

La première tient au juge lui-même et à la manière dont il conçoit et accomplit sa mission. Lorsqu'il a tendance à s'autolimiter, à interpréter littéralement et restrictivement ses compétences et à se prononcer quasi-systématiquement sur des questions de régularité formelle et non de fond, il donne le sentiment qu'il n'est pas le recours indiqué contre les atteintes à la Constitution, et surtout, il ne nourrit pas le débat nécessaire à l'enrichissement de la Constitution par voie d'interprétation.<sup>253</sup>

La deuxième raison est liée à la posture du juge dans le cadre du contentieux constitutionnel, posture il est vrai complexe dans la mesure où il lui est davantage demandé, en termes quantitatifs, d'arbitrer des contentieux politiques que de se prononcer sur les droits subjectifs que la Constitution reconnaît aux citoyens. Ses décisions sont ainsi systématiquement contestées, quels que soient leurs sens, parfois pour des raisons de stratégie politique, et surtout lorsqu'ils sont plus souvent à l'avantage du Parti politique dominant. Aussi, la posture du juge est d'autant plus complexe que ses décisions sont susceptibles d'être analysées sous l'angle de la légitimité. En effet, appelé à se prononcer sur des actes pris par des organes issus du suffrage citoyen, il court le risque de se voir reprocher la tentation du gouvernement des juges et d'aller à l'encontre de la volonté populaire exprimée par les décisions des élus.<sup>254</sup>

Enfin, la crise de la justice constitutionnelle est en partie liée aux conditions de sa saisine. Généralement, le droit de saisir le juge constitutionnel est restreint et n'est pas reconnu aux citoyens et même lorsqu'il est ouvert plus largement, le rendement des

---

<sup>252</sup> MBAYE (A), Op.cit.

<sup>253</sup> MBAYE (A), Op.cit.

<sup>254</sup> MBAYE (A), Op.cit.

juridictions constitutionnelles est faible en raison d'un faible taux de saisine qui lui-même s'explique à la fois par l'attitude des citoyens à l'égard du droit, leur préférence pour des modes de résolution non contentieuse des litiges et, parfois, par leur perception négative de l'indépendance et de l'impartialité des juges.

En résumé, la crise de la justice constitutionnelle est due à la passivité du juge constitutionnel face à la violation ou à des révisions opérées d'une manière inconstitutionnelle. Le juge constitutionnel en tant que gardien de la Constitution doit, à tout prix, prendre une position quant à une réforme constitutionnelle qui serait entachée d'inconstitutionnalité, malheureusement ce dernier n'intervient pas généralement dans ce cas, il s'intéresse plus à la résolution des problèmes politiques que juridiques.

Ceci amène également, une perte de crédibilité du juge constitutionnel, puisque n'intervenant pas dans de matières qu'il est censé surveiller. On voit que le peuple n'a plus confiance à ce juge qui est le véritable protecteur de cette loi fondamentale, qui régit tout un peuple.

Si les révisions constitutionnelles entraînent des conséquences d'ordre juridique et institutionnel, elles se font également ressentir sur l'étendue du territoire national. Elles amènent le pays dans un chaos ou dans un recul total sur les institutions tant politiques que sociales.<sup>255</sup>

Les révisions constitutionnelles ouest-africaines seraient sources des tensions politiques, sociales, économiques et culturelles. Elles entraînent aussi des fois des révolutions populaires, des rébellions, voire des coups d'État. Ces crises ont souvent été malheureusement accompagnées de bain de sang et de massacre des populations. Nombreux sont encore ces pays qui payent et continuent encore de payer le prix de la discorde politique très souvent née, des « *tripatouillages constitutionnels* ».

On ne peut échapper à la tentation d'établir un lien entre le constitutionnalisme et la démocratie. En Afrique de l'Ouest, la contemporanéité entre les avancées démocratiques et l'essor du constitutionnalisme est manifeste. Celui-ci se nourrit des progrès de celles-là et les traduit formellement dans son contenu. Inversement, il est évident que les reculs démocratiques affectent le constitutionnalisme et affaiblissent la croyance dans la supériorité

---

<sup>255</sup> Les crises constitutionnelles en Afrique de l'Ouest sont généralement caractérisées par des traits similaires, dont la mise en sommeil des Constitutions, l'absence de contre-pouvoirs effectifs, la négation du pluralisme, le déséquilibre entre les pouvoirs et la quasi-impossibilité d'une alternance pacifique.

de la norme constitutionnelle et dans sa fonction d'organisation durable du système politique et de limitation du pouvoir.

Or, si ce lien existe, au moins indirectement, il ne faut pas s'étonner que la crise des modèles constitutionnels soit un aspect de la crise du modèle démocratique et plus particulièrement de la démocratie représentative. Celle-ci est essentiellement formelle et procédurale et vidée en quelque sorte de sa substance, gouvernement du peuple, par le peuple, quoique par l'intermédiaire des représentants. On peut le constater à un triple point de vue pour ce qui concerne la Constitution.<sup>256</sup>

Tout d'abord, la crise de la démocratie touche le pouvoir constituant originaire dans la mesure où, en dehors de la parenthèse des Conférences Nationales, les procédés qui permettent d'associer le peuple à l'élaboration des Constitutions sont caricaturaux.<sup>257</sup> Très souvent, le contenu de la Constitution n'est mis en débat que dans des cercles restreints et généralement de façon techniciste. La caution populaire n'intervient que dans la phase d'adoption par référendum, les citoyens étant davantage appelés à se prononcer sur un « *prêt-à-porter* » qu'à effectuer un choix éclairé sur des changements voulus et dont ils comprennent les enjeux. De plus, appelés à voter au moment de l'adoption des Constitutions, la consultation des citoyens est systématiquement exclue dès lors qu'il s'agit de les réviser et quelle que soit l'importance de la modification entreprise.<sup>258</sup>

Ensuite, la crise affecte le pouvoir constituant dérivé. Cette crise qui est celle de la représentation nationale en soi, notamment des parlements, traduit le mieux l'influence que la démocratie représentative peut avoir sur le constitutionnalisme. Le fait majoritaire et les pratiques politiques qu'il induit, ainsi que l'hypertrophie présidentielle affaiblissent les principes et garanties constitutionnels. Il est navrant d'observer la facilité avec laquelle, des révisions constitutionnelles d'une légitimité douteuse sont adoptées au sein des parlements par la seule volonté du Parti au pouvoir et de celui qui l'incarne.<sup>259</sup>

Enfin, la démocratie représentative s'exerce à travers le choix des dirigeants et ce choix résulte notamment de l'élection. Or l'élection, ou tout au moins les conditions dans lesquelles elle se déroule, est pourvoyeuse d'instabilité politique mais aussi constitutionnelle.

---

<sup>256</sup> MBAYE (A), Op.cit.

<sup>257</sup> Il est important de relever le fait que, dans certains Etats ouest-africains, les régimes post-coloniaux ont procédé dès les premières années d'indépendance à la suppression du pluralisme et des élections. En outre, la censure fut de rigueur, accompagnée ainsi de la violation des droits de l'homme les plus élémentaires. Dans une telle situation, c'étaient surtout les forces armées et la police politique qui ont été valorisées.

<sup>258</sup> MBAYE (A), Op.cit.

<sup>259</sup> MBAYE (A), Op.cit.

Elle entraîne parfois, des réformes constitutionnelles conjoncturelles qui ne résolvent que passagèrement et non durablement des problèmes politiques profonds.

On constate que, quasiment aucune élection ne se passe dans la sérénité. Pis encore, les « élections tronquées »<sup>260</sup> et gagnées d'avance sont sources de conflits.<sup>261</sup>

C'est dans cette même optique que, le professeur Sayeman BULA BULA a écrit que, « *Lorsqu'il y a atteintes insidieuses à la norme fondamentale bien antérieurement à l'organisation des élections générales ou présidentielles, on pense à cette tendance, soit de proroger le terme du mandat présidentiel originel, soit de renouveler à souhait le mandat initialement limité à deux, lorsque même le chef de l'État a été élu au suffrage universel direct* »<sup>262</sup>. Les révisions constitutionnelles envisagées dans ce sens, divisent profondément les Organisations politiques nationales. Et si, le chef de l'État en poste se présente, après une révision « *sur mesure* » de cette dernière aux élections et les remportent, il y aurait un changement anticonstitutionnel insidieux de gouvernement. À moins que, la révision constitutionnelle soit adoptée de manière libre et transparente par voie référendaire.<sup>263</sup>

Nous savons que la démocratie se mesure par l'alternance au pouvoir. Or, c'est l'alternance et les conditions – modes de scrutin – véritables de son émergence qui posent problème en Afrique de l'Ouest. À cette absence, certaines personnes ambitieuses chercheront d'être aux commandes de l'État. Ainsi, celles-ci tenteront tous les moyens permettant d'être au pouvoir. Cette conduite débouchera soit sur une rébellion, soit sur un coup d'État en vue de mettre un terme au pouvoir du chef de l'État coutumier. Ceci fait qu'il y ait, souvent, une crise généralisée sur l'étendue du territoire national.

C'est ainsi que, sur la majorité de révisions constitutionnelles qui octroie la présidence à vie aux chefs d'État ouest-africains, ont été le théâtre des crises de tout bord, des révolutions populaires d'une part et des coups d'État d'autre part.

Dans les deux dernières décennies, on a pu enregistrer des coups d'État à travers l'Afrique de l'Ouest. En Guinée Conakry, à la suite du décès du Président Lansana Conté, le lieutenant Dadis CAMARA a pris le pouvoir, dont la suite a amené à une élection présidentielle remportée par l'éternel opposant depuis cinquante ans, Monsieur Alpha

---

<sup>260</sup> BULA BULA (S), « Mise hors la loi ou mise en quarantaine des gouvernements anticonstitutionnels », *African yearbook for international law*, n°9, 2005, pp. 52-53.

<sup>261</sup> BAOUNA (B), Op.cit.

<sup>262</sup> NDAYA N'DAMYA FULBOB (A), Op.cit., p. 65.

<sup>263</sup> BAOUNA (B), Op.cit.

KONDE. En Mauritanie, le Président Ould TAYA a été victime d'un coup d'État.<sup>264</sup> Au Niger, le 18 février 2010, Mamadou TANDJA<sup>265</sup> lors d'un Conseil de Ministres important qu'il présidait, a été surpris avec ses collaborateurs par les assaillants, et dont l'acte fut consommé par quelques officiers généraux sous le commandement de Salou DJIBO. Ce dernier après avoir pris le pouvoir, a organisé une élection présidentielle à la suite de son coup d'État, laquelle élection fut remportée par Mahamadou ISSOUFOU<sup>266</sup>, ancien opposant de l'ex-Président déchu Mamadou TANDJA.<sup>267</sup> Mais, depuis le 21 mars 2021, Mohamed Bazoum est le Président de la République du Niger.

Donc, la crise de la démocratie et les violences politiques se manifestent lorsqu'on touche de manière inattendue ou inavouée à la Constitution. À ce moment-là, l'ordre démocratique est touché et ceci amène des tensions institutionnelles, sociales, qui, à la fin du compte, prend plusieurs connotations : la rébellion, la révolution, le coup d'État etc., puisque, l'ordre constitutionnel ou démocratique est entamé par une réforme constitutionnelle tout à fait frauduleuse.

Lorsque les institutions issues des élections se livrent à des pratiques qui sont vraiment contre la volonté du peuple, à ce moment-là, ce dernier se sent négligé par les représentants des différentes institutions politiques. Et à ce niveau, les gouvernés peuvent prendre distance de ces institutions, quand bien même que ces institutions sont représentées ou existent par sa volonté.<sup>268</sup>

Dans un autre registre et non des moindres, il convient de relever qu'en principe, les révisions constitutionnelles permettent de moderniser le texte constitutionnel, de l'adapter aux évolutions de la société. Elles permettent ainsi d'assurer la longévité d'une Constitution.<sup>269</sup> A *contrario*, les révisions constitutionnelles sont souvent dénoncées par l'opposition ouest-africaine comme un stratagème politique, qui vise, à renforcer le pouvoir d'un homme, et d'une majorité.

---

<sup>264</sup> Voir NDIADI (T), *Quand l'État est pris en otage par les kleptocrates*, PDF, 9 p.

<sup>265</sup> Voir BOISBOUVIER (C), *Niger : TANDJA, la chute, renversé le 18 février, l'ex-Président paie le prix de son acharnement à demeurer au pouvoir*, PDF, 4 p.

<sup>266</sup> Mahamadou Issoufou a été élu à la tête du Niger en 2011, puis réélu en 2016 pour un second mandat de cinq ans qui arrivera à terme en 2021, conformément à la Constitution. Dans un contexte où nombre de chefs d'État tripatouillent les Constitutions en vue de s'éterniser au pouvoir, le Président Nigérien a quant à lui dérogé à cette règle en ayant déclaré à la télévision d'État que : « *Je n'ai pas cette arrogance de penser que je suis un homme providentiel irremplaçable* ». Conformément à sa parole donnée, au terme de ses deux mandats il s'est retiré de la course présidentielle. Et ce geste lui a valu de nombreuses acclamations en Afrique de l'Ouest en particulier et en Afrique en général.

<sup>267</sup> HAMA (B), *Au Niger, Mahamadou Issoufou remporte la présidentielle*, 2011, PDF, 2 p.

<sup>268</sup> NDAYA N'DAMYA FULBOB (A), *Op.cit.*, pp. 56-64.

<sup>269</sup> ARDANT (PH), *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Paris, LGDJ, 32ème éd., 2020-2021, p. 73.

Cependant, il faudrait savoir que si hier, la classification des régimes se fondait sur la théorie de séparation des pouvoirs, ou encore sur les systèmes des Partis, aujourd'hui c'est la relation entre une majorité qui gouverne et une opposition ou minorité qui critique et propose une alternative ou des alternatives qui déterminent la typologie des régimes politiques.<sup>270</sup> C'est ainsi que, Georges Burdeau a écrit que, « *L'existence d'une opposition libre, agissante est aujourd'hui tenue pour le critérium d'une démocratie véritable* ». <sup>271</sup> Maurice Duverger a écrit également que, « *Le critère fondamental de la démocratie libérale, se trouve dans la reconnaissance de l'opposition, la proclamation et l'application du droit à l'hétérodoxie. Lorsque, dans un pays, ceux qui professent des idées contraires à celles des hommes au pouvoir, peuvent crier ces idées sur les tribunes des réunions, les imprimer dans les journaux, créer et distribuer sans entrave. Fonder des associations pour leur défense et leur diffusion, les enseigner, se présenter aux suffrages des citoyens concurremment avec les candidats du Gouvernement – et sans que ceux-ci bénéficient d'avantages de quelque nature que ce soit – afin de conquérir le pouvoir. Et d'y appliquer, enfin, les idées qu'ils n'ont cessé de défendre, c'est alors seulement que ce pays peut être qualifié de démocratie libérale* ». <sup>272</sup>

Ainsi, d'une manière particulière et pratique, l'opposition politique ouest-africaine fait l'objet d'attaques de tout bord, arrestations, tortures, stigmatisation, venant du pouvoir en place. Cette opposition ne peut pas évoluer, puisqu'elle est fragilisée *ad nutum* par le régime en place. Quand bien même que le statut de l'opposition serait institutionnalisé dans certains pays ouest-africains tels que, le Burkina Faso<sup>273</sup>, le Benin<sup>274</sup>, la Mauritanie<sup>275</sup>, le Mali<sup>276</sup>, le Niger<sup>277</sup> etc. Celle-ci, s'épanouit difficilement sur un terrain parsemé d'embûches placées par ceux qui sont au pouvoir.

Il est vrai que, la reconnaissance juridique de l'opposition avec l'instauration d'un chef de file ou d'un porte-parole de l'opposition jouissant des droits, est à même de favoriser l'effectivité démocratique dans les Etats ouest-africains. Avec la possibilité offerte, à ce

<sup>270</sup> Voir DJOLI ESENG'EKELI (J), « Problématique de l'Opposition politique en Afrique noire post-coloniale. Cas de la République Démocratique du Congo : Mythe ou Réalité », in BAKANDEJA WA MPUNGU (G), MBATA BETUKUMESU MANGU (A) et KIENGE KIENGE INTUDI (R), *Participation et responsabilité des acteurs dans un contexte d'émergence démocratique en République Démocratique du Congo*, (Actes des Journées scientifiques de la Faculté de Droit de l'UNIKIN 18-19 juin 2007), PUK, Kinshasa, 2007, p. 84.

<sup>271</sup> BURDEAU (G), *Traité de Science politique*, Paris, LGDJ, Tome IV, 1972, p. 612.

<sup>272</sup> DUVERGER (M), « Démocratie libérale et démocratie totalitaire », *Vie intellectuelle*, juillet 1948, pp. 57-58.

<sup>273</sup> La loi n°007-97 du 25 avril 2000 portant statut de l'opposition (J. O n°30-2000).

<sup>274</sup> La loi n°2001-31 du 14 octobre 2002 portant statut de l'opposition.

<sup>275</sup> L'ordonnance n°2007-024 portant statut de l'opposition.

<sup>276</sup> La loi n°95-073 du 15 septembre 1995 portant statut des Partis de l'opposition.

<sup>277</sup> L'Ordonnance n°99-60 du 20 novembre 2000 portant statut de l'opposition.

dernier, d'accéder au pouvoir par le jeu d'alternance, et laisser la place à un autre leader en cas de défaite électorale. Mais notons qu'en Afrique de l'Ouest, rares sont les Partis d'opposition qui ont connu une alternance interne. Ainsi, des opposants restent à la suite d'un échec aux élections.<sup>278</sup>

En plus de certaines restrictions observées quant à l'effectivité de l'opposition au sein de classes politiques ouest-africaines, il y a également le problème du mandat présidentiel illimité, qui ne laisse pas l'opportunité à l'opposition ou à un leader de l'opposition, d'être aux commandes de l'État. Souvent, celui qui est au pouvoir s'offre le luxe de la dérive monarchique, se manifestant par la révision constitutionnelle avec la suppression de la limitation des mandats présidentiels et une « *présidence devenue une affaire de la famille avec le phénomène de fils remplaçant le père décédé de manière dynastique et qui prend de l'ampleur en Afrique* »<sup>279</sup>, laissant ainsi, le leader de l'opposition toujours dans son carcan.

Certes, les révisions constitutionnelles visant la suppression de la limitation des mandats présidentiels, seraient un mécanisme destiné à figer les leaders de l'opposition ouest-africaine à demeurer toujours dans l'opposition. Ceci constitue, une restriction ne pouvant permettre à l'opposition, d'être au pouvoir. A moins qu'une autre voie, soit envisagée ou entamée, en vue d'arracher le pouvoir.<sup>280</sup>

## **Paragraphe- II : Les contestations des résultats électoraux**

D'après le Pr Ismaila Madior Fall, « *la plupart des conflits en Afrique de l'Ouest trouvent leur origine dans les élections. Les élections sont un facteur de conflits* ». <sup>281</sup> Dans la sous-région ouest-africaine, effectivement, les processus électoraux sont devenus un enjeu majeur de sécurité et de stabilité dans certains pays. L'histoire politique mouvementée de certains États en atteste. Les questions électorales, et surtout les manquements les plus notoires à l'exigence croissante de transparence exacerbent les contestations qui, poussées jusqu'à leur paroxysme, menacent sérieusement la stabilité de certains pays de la sous-

---

<sup>278</sup> Voir KOMI TSAKADI, *Quel statut de l'opposition pour prévenir les conflits en Afrique ?* 2008, PDF, 10 p.

<sup>279</sup> A titre illustratif, nous pouvons citer quelques cas. Au Togo, Faure Gnassingbé a succédé au général Gnassingbé Eyadéma, décédé le 5 février 2005, après avoir passé plus de 38 ans au pouvoir. En République Démocratique du Congo, Joseph Kabila a été propulsé sur le devant de la scène politique après l'assassinat de son père, Laurent Désiré Kabila, le 16 janvier 2001. Au Gabon, Ali Bongo Ondimba, élu Président du Gabon avec 41,73% des voix, a succédé à son père, Omar Bongo, après avoir passé 41 ans au pouvoir. Au Tchad, Mahamat Idriss Deby a succédé à son père Idriss Deby Itno, mort au combat le 20 avril 2021 après avoir passé 31 ans au pouvoir.

<sup>280</sup> NDAYA N'DAMYA FULBOB (A), Op.cit., p. 50.

<sup>281</sup> Voir HOUNKPE (M) et MADIOR FALL (I), *Les commissions électorales en Afrique de l'Ouest, Analyse comparée*, Abuja, Friedrich-Ebert-Stiftung, 2011, PDF, 202 p.

région.<sup>282</sup> Le plus souvent, les tensions commencent déjà à se manifester pendant la période électorale (A). Ces tensions débouchent, inéluctablement, sur des contestations qui se traduisent par des crises post-électorales affectant ainsi gravement la sécurité publique (B).

### **A- Les violences pré-électorales**

Les conflits électoraux et la violence politique, ont caractérisé les processus de démocratisation en Afrique de l'Ouest, révélant des faiblesses dans la gestion des élections et dans les règles en vue d'une compétition politique saine ; ainsi que l'absence d'un pouvoir judiciaire impartial pour interpréter et statuer sur les différends électoraux. Les défis à relever du phénomène de la violence électorale reflètent, les problèmes transitionnels initiaux liés à la gestion des élections, et à la mise en place d'institutions, chargées de gérer la compétition et qui seront largement acceptées par les vainqueurs comme par les perdants. Dans d'autres situations, la violence politique et électorale survient dans une certaine mesure, à cause des réactions de groupes qui ont été délibérément désavantagés.<sup>283</sup> Les perdants aux élections invoquent toujours, la manipulation intentionnelle des processus démocratiques et électoraux pour justifier le recours à la violence. Bien qu'un certain niveau de violence intervienne aux différentes étapes du processus électoral, la multiplication du nombre de contestations électorales conduisant à des actes de violence à grande échelle est un nouveau sujet de préoccupation. Le fait que des élections débouchent sur des conflits et de la violence, en plus d'entraîner des pertes en vies humaines et la destruction des biens, pose des questions non seulement par rapport à l'organisation et à la gestion des élections, mais également par rapport à leur impact à long terme sur la consolidation de la compétition politique.

Dans l'ensemble, toute forme de violence qui, à n'importe quelle étape du cycle électoral, résulte de différences de points de vue, d'opinions et de pratiques peut se percevoir comme violence électorale. Comme l'une des formes de conflit politique, la violence électorale survient, en règle générale, lorsque des groupes et des Partis recourent à la force pour intimider leurs opposants afin de modifier le processus électoral et ses résultats en leur faveur. Dans le fond, la violence électorale nuit à la compétition politique, et criminalise toute

---

<sup>282</sup> GOREE INSTITUTE, Op.cit., p. 51.

<sup>283</sup> Durant la phase préélectorale, les actes de violence électorale sont très souvent inhérents à un déficit de consensus sur les règles du jeu électoral.

Concernant la phase électorale, les violences résultent du déroulement du scrutin et sont souvent le fait de militants politiques et de nervis recrutés au sein de leurs formations politiques. Pour ce qui est des actes de violence pendant la phase postélectorale, ils sont surtout relatifs au dépouillement et aux contestations des résultats du vote.

opinion dissidente. Le recours aux menaces et à l'intimidation au cours de l'inscription sur les listes électorales peut, priver une partie de la population de ses droits, tandis que les attaques et les assassinats pendant la campagne électorale peuvent amener les candidats, à boycotter les élections. Dans certains cas, les Partis peuvent recourir à certaines formes de violence électorale pour s'emparer du pouvoir et étouffer, une fois pour toutes, le processus démocratique.<sup>284</sup>

Vers la fin des années 1980 et au début du processus de démocratisation en Afrique de l'Ouest, la violence électorale et politique était causée par la détermination des Partis au pouvoir, alors en butte à la contestation des Partis d'opposition émergents, à se maintenir au pouvoir. Dans cette phase fragile du processus de démocratisation, les Partis au pouvoir, habitués à occuper les devants de la scène politique n'étaient pas disposés à reconnaître la contribution et la légitimité des forces d'opposition. La violence survient souvent, pendant le processus électoral, en particulier lorsque les candidats aux élections cherchent à mobiliser l'électorat en utilisant tous les moyens disponibles. Confrontés aux pressions intenses, de nouveaux Partis politiques inexpérimentés, certains Partis au pouvoir ont eu recours à la violence politique afin de manipuler le processus électoral et ses résultats. Ils ont également exploité à leurs fins, des institutions publiques partisans, en particulier les forces militaires, paramilitaires et de police, contre les groupes d'opposition. Les violences politiques et électorales perpétrées par les Partis politiques au pouvoir comprennent, entre autres, la dispersion par la force des réunions politiques, l'agression physique, l'attaque et la détention arbitraire des dirigeants et de leurs sympathisants, la torture, l'assassinat et la destruction injustifiée des biens.

Par ailleurs, la manipulation flagrante du processus électoral, notamment l'achat de votes, l'intimidation des électeurs, la fraude et la destruction des urnes, est devenue partie intégrante du répertoire des actes de violence pour les Partis résolus à empêcher leurs opposants d'accéder au pouvoir.

De même, les groupes et Partis d'opposition, invoquant le principe de l'équité et cherchant à se défaire des années de dictature, ont également commis des formes de violence comme des manifestations violentes dans les rues, des incendies criminels et la destruction des biens pour répondre à la violence initiée par l'État.

---

<sup>284</sup> En Côte d'Ivoire, les violences pré-électorales en vue du scrutin présidentiel du 31 octobre 2020 ont fait 16 morts, 67 blessés et plusieurs dégâts matériels à Dabou – 30 kilomètres à l'ouest d'Abidjan. Dans tout le pays, on a déploré plus de 70 morts et d'importants dégâts matériels.

En outre, la réticence des Partis au pouvoir à accepter le pluralisme et la compétition politique légitime pendant la période initiale du processus de démocratisation, les profonds clivages ethniques et régionaux existant dans la plupart des pays ouest-africains, ont également contribué à la violence politique et électorale en amplifiant les enjeux de la compétition. Dans les sociétés ethniquement divisées, les enjeux qu'implique l'échec ou la victoire aux élections sont souvent essentiels pour le bien-être de communautés tout entières. Avec la politisation des identités ethniques et communautaires, gagner une élection peut devenir une question de survie aux yeux des Partis qui s'affrontent pour le pouvoir. En Afrique de l'Ouest, la violence électorale survient lorsque des incertitudes quant aux résultats électoraux ont exacerbé les conflits communautaires, ethniques et religieux.<sup>285</sup>

L'élément le plus caractéristique de ce courant se voit lorsque des hommes politiques recherchent le soutien des électorats ethniques et régionaux pour remporter les élections, sans essayer d'atteindre d'autres groupes. Les cas les plus connus de violence électorale en Afrique de l'Ouest ont vu la participation des élites des groupes ethniques différents, utilisant l'intérêt partisan et sectaire respectif de ces derniers pour transformer ainsi les élections en une lutte à somme nulle. Ces formes de mobilisation, à leur tour, provoquent des réactions violentes de la part des groupes régionaux et ethniques en compétition, et déclenchent la violence pendant et après les élections.

Dans les situations extrêmes, la violence électorale se traduit par le nettoyage ethnique, la balkanisation, des actes de sabotage, des expulsions et des déplacements de masse. Les conséquences de ces actes de violence sont la privation des droits électoraux pour les populations appartenant à ces ethnies et à ces régions, ce qui ne permet pas aux candidats des Partis d'opposition de bénéficier des conditions nécessaires pour efficacement participer au processus. Dans certains pays, les formes de marginalisation et de privation de droit de vote se sont poursuivies même dans la phase post-électorale, où des groupes et des communautés entières subissent des privations sur le plan économique en raison de leur appui aux Partis ayant perdu les élections. Ce qui accentue leur marginalisation et leur exclusion de la scène politique.

---

<sup>285</sup> Depuis les années 90, les échéances électorales en Afrique de l'Ouest ont souvent été une occasion d'expression forte de violence. Le Togo en 2005, le Nigeria en 2007, la Côte d'Ivoire en 2010-2011, la Guinée en 2010, pour ne citer que ces pays etc., ils ont connu des fortunes diverses. Cette violence, connue aussi bien des populations, des acteurs politiques, des dirigeants que de la communauté internationale prend ses racines dans divers paramètres historiques, politiques et socio-économiques.

Une des conséquences des conflits politiques et électoraux des années 1990<sup>286</sup> a été la militarisation progressive de la société, du fait que dans certains pays, les groupes qui s'estimaient marginalisés et lésés ont pris les armes pour se protéger contre la violence perpétrée par les groupes d'opposition. Bien que dans certains pays ouest-africains, la militarisation de larges couches de la société ait été la conséquence de plusieurs années de guerre civile, il y a des pays où la violence résultant des élections a presque toujours généré une militarisation d'autodéfense qui a continué d'avoir un impact sur les élections suivantes. Lorsque dans certains pays, la militarisation coïncide avec la marginalisation économique et politique, une infrastructure de violence dissidente voit le jour. Utilisés au départ pendant la première phase de la compétition électorale et politique, les milices armées et les groupes de jeunes violents se sont progressivement transformés en des solides structures organisationnelles, commettant des actes de violence pendant et après les élections. Dans certains pays, la militarisation des jeunes coïncide avec une pauvreté croissante et prononcée, situation qui favorise l'émergence d'une couche de la population privée de ses droits économiques et dont on peut exploiter le mécontentement et l'amener à commettre des actes de violence politique et électorale.

Dans les sociétés qui se sont démocratisées juste après une guerre civile, les processus électoraux ont souvent tourné en confrontation militaire entre des factions armées. La compétition électorale dans des situations d'instabilité politique, amène certains Partis à déclencher la violence politique comme solution pour accepter la défaite électorale.

C'est surtout le cas dans les pays où, des programmes de démobilisation et de désarmement ont été mis en œuvre de manière peu efficace et inappropriée. Dans de telles situations, les élections dans les pays en post-conflit exacerbent les conflits déjà existants et durcissent les alliances résultant des conflits, ce qui conduit à des actes de violence. C'est pour cela que les débats sur les élections dans les situations de post-conflit portent essentiellement sur les questions de calendrier et de surveillance. Parfois, les élections qui se tiennent trop tôt sans une forte supervision internationale peuvent aboutir à des résultats qui risquent de prolonger le conflit plutôt que de le résoudre.<sup>287</sup>

---

<sup>286</sup> Les élections constituent la caractéristique principale de la démocratie représentative ; elles permettent au peuple de régulièrement choisir leurs dirigeants et leurs programmes politiques. Elles n'en sont pas moins des processus compétitifs pouvant provoquer des conflits qui, s'ils ne sont pas gérés de manière constructive, peuvent potentiellement déstabiliser les États et les sociétés.

<sup>287</sup> RAPPORT DU GROUPE DES SAGES DE L'UA, *Consolider le rôle de l'Union-Africaine dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits*, PDF, pp. 21-27.

## B- Les crises post-électorales

Le continent africain, et en particulier l'espace ouest-africain, est très profondément subjugué par de récurrentes instabilités politiques.<sup>288</sup> En effet, d'Abuja à Accra, de Porto Novo à Niamey, de Conakry à Yamoussoukro, de Dakar à Lomé, etc., des conflits et des crises sont périodiquement enregistrés lors des épisodes électoraux, entraînant des répercussions à plusieurs échelles, politiques, institutionnelles, sociales, économiques, ethnico-religieuses, etc. Ainsi paradoxalement, la démocratie électorale qui était supposée être un « *moyen de concilier les intérêts sociaux divergents de la collectivité* »<sup>289</sup> et une solution de sortie de crise, est aussi, par un insidieux retournement, un facteur de tensions et d'instabilités, c'est là ce qu'on pourrait qualifier avec Max Weber de « *faits inconfortables* »,<sup>290</sup>

La tenue d'élections démocratiques, par ailleurs consacrées tant par les instruments juridiques nationaux que communautaires, régionaux et universels, auxquels se sont engagés les États de l'Afrique de l'Ouest, suscite ainsi, contre toute attente, des « *réserves et des appréhensions* ». <sup>291</sup> En effet, la gravité et la récurrence des conflits et crises liés directement ou indirectement à l'organisation d'élections présidentielles, législatives ou locales entraînent une situation tumultueuse avec la rupture des équilibres politique, institutionnel, social, etc. Dans cette optique, les conflits et les crises liés « *aux élections continuent de représenter l'un des défis majeurs de stabilité politique dans la sous-région* ». <sup>292</sup>

En ce qui concerne des deux dernières décennies, une représentation cartographique des conflits et crises liés aux élections permet de révéler, de façon plus éclairante et apostrophante, l'ampleur, l'acuité et l'actualité de la problématique des élections en Afrique de l'Ouest.

D'emblée, au Nigeria, en 2007, les élections présidentielle et législatives ont été marquées par des menaces d'abstention proférées par certains Partis politiques pour défaut de

---

<sup>288</sup> Nous nous référons à la définition de la violence politique donnée par Nieburg pour qui, il s'agit « *Des actes de désorganisation, destruction, blessures, dont l'objet, le choix des cibles ou des victimes, les circonstances, l'exécution, et/ou les effets acquièrent une signification politique, c'est-à-dire tendent à modifier le comportement d'autrui dans une situation de marchandage qui a des conséquences sur le système social* ».

<sup>289</sup> Boutros-Boutros Ghaly, L'Agenda pour la démocratisation, 1996.

<sup>290</sup> WEBER (M) appelle à reconnaître les « *faits inconfortables* » dont il entend comme « *des faits qui sont désagréables à l'opinion personnelle d'un individu* ».

<sup>291</sup> DE GAUDUSSON (J.B), « La sincérité du scrutin : Les élections à l'épreuve de l'Afrique », *Cahiers du Conseil Constitutionnel*, n°3, pp. 1-6.

<sup>292</sup> Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest, adoptée par la Conférence régionale sur les élections et la stabilité qui s'est tenue à Praia au Cap-Vert du 18 au 20 Mai 2011.

consensus sur les règles du jeu, des allégations de fraudes, un climat de violence politique<sup>293</sup> et des appels à l'annulation du scrutin. Cet antagonisme s'était diffusé dans les centres urbains tels que Lagos, Karuna et Port Harcourt et remettant fortement en question la légitimité de l'État.<sup>294</sup> En revanche, celles d'avril 2011 portant au pouvoir Goodluck Jonathan, alors Président par intérim à la suite du décès de Umaru Yar'Adua élu en 2007, se déroulèrent sans incidences majeures.

Le Sénégal, qui a pourtant une tradition très ancienne de l'élection, fut terriblement éprouvé lors de la phase pré-électorale de 2012 et a failli basculer dans une turbulence sans précédent. En effet, l'élection présidentielle de 2012 a été un moment de violence inouïe. On peut également noter sous ce même registre, mais dans une moindre importance, les contestations enregistrées au lendemain de l'élection présidentielle de février 2007 qui avait reconduit au pouvoir le Président Abdoulaye Wade et entraîna l'opposition extraparlamentaire, regroupée au sein du Front Siggil Sénégal,<sup>295</sup> à boycotter les élections législatives et sénatoriales. L'élection présidentielle de 2019, s'est passée dans des conditions relativement stables où le Président Macky Sall fut reconduit à la tête de l'État pour un second mandat de 5 ans.

Ces conflits et crises électoraux bouleversèrent également la Côte d'Ivoire. Ce pays connut une profonde crise politique et sociale ivoirienne de 2002-2008, avant de connaître un enlèvement entraîné par le second tour de l'élection présidentielle de 2010. En effet, deux candidats s'opposaient, Laurent Gbagbo, Président sortant et reconnu par le Conseil Constitutionnel et Alassane Dramane Ouattara, reconnu par la Commission Électorale Indépendante et la communauté internationale.

Cette crise qui dura de 2010 à 2012, entraîna une masse importante de pertes en vies humaines,<sup>296</sup> matérielles et de déplacements de populations.<sup>297</sup> Comme on le sait, l'un des protagonistes, Laurent Gbagbo a fini par être traduit devant la Cour Pénale Internationale pour

---

<sup>293</sup> Les élections régionales qui s'étaient déroulées à une semaine de l'élection présidentielle, ont enregistré 21 morts.

<sup>294</sup> GRIP, *Nigeria: failed elections, failing state?* N°126, 30 Mai 2007, PDF, p. 10.

<sup>295</sup> « *Sénégal debout* » en wolof.

<sup>296</sup> Dans son rapport rendu le 10 août 2012, la Commission d'Enquête Nationale mise en place après l'investiture de Ouattara, estime le nombre de morts à 3 248 dont 1 452 morts sont imputés au camp Gbagbo, 727 au camp Ouattara, et 1 069 non attribués à un camp ou l'autre en raison de problèmes d'identification des victimes.

<sup>297</sup> Ce conflit entraîna le déplacement de près d'un million de personnes, principalement depuis l'ouest ivoirien et depuis Abobo. La destination de ces personnes est d'abord la Côte d'Ivoire avec 735 000 réfugiés, le Libéria avec 120 000 réfugiés, mais aussi vers le Ghana, la Guinée, le Togo, le Mali, le Nigéria, le Niger, le Bénin et le Burkina Faso.

crimes contre l'humanité et des violences post-électorales. Ainsi, en va-t-il de l'un de ses plus fervents leaders, Charles Blé Goudé, pour les mêmes accusations. Mais, après avoir passé plus de sept ans en détention dans l'attente d'une décision des juges, Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé ont été reconnus non coupables de crimes commis entre 2010 et 2011 au cours des violences post-électorales en Côte d'Ivoire. Acquitté le 31 mars 2021 par la Cour pénale internationale<sup>298</sup>, Laurent Gbagbo est retourné en Côte d'Ivoire le 17 juin 2021.<sup>299</sup>

Au Togo, l'élection présidentielle d'avril 2005, entraîna un conflit. En effet, à la suite de la mort du Général Gnassingbé Eyadema qui a gouverné le Togo pendant 38 ans, l'armée togolaise et l'Assemblée Nationale, de commun accord, confièrent le pouvoir à son fils désigné, Faure Gnassingbé. Face à une pression grandissante et véhémement de la communauté internationale, refusant d'accepter la violation de la légitimité constitutionnelle, le nouveau chef d'État fut contraint de démissionner. Il annonça, la tenue d'une élection présidentielle dans les 60 jours. Deux mois plus tard, Faure Gnassingbé, avec le soutien du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) et des forces de sécurité, l'emporte avec 60,22% des suffrages. Ce résultat fut fortement contesté par l'opposition, et les troubles qui ont suivi causèrent des centaines de morts et des dizaines de milliers d'exilés. Finalement, un Gouvernement d'Union Nationale fut formé. En revanche, les élections présidentielle de mars 2010 et législatives d'octobre 2007 et de juillet 2013, se déroulèrent sans conflit ou crise majeurs.

En effet, en avril 2005, l'opposition togolaise dénonçait les conditions de préparation de l'élection dont la date était fixée au 24 avril. Elle demanda son report et la révision des listes électorales. Plusieurs radios indépendantes avaient été suspendues par décision gouvernementale. Un collectif d'Organisations Non Gouvernementales, dont Amnesty International et la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) estime que, la libre participation au processus électoral n'avait pas été garantie. Le 22 avril 2005, deux jours avant le scrutin, François Boko, Ministre de l'intérieur du gouvernement intérimaire, considéré comme proche de Faure Gnassingbé Eyadema, demandait le report du scrutin. Il dénonçait dans une Conférence de presse, « *un processus électoral suicidaire* » en soulignant les risques de violences, des manquements graves dans la préparation de ce scrutin et « *un regain de discours tribal, régionaliste et xénophobe* ». Il a été aussitôt limogé et s'est réfugié à l'ambassade d'Allemagne. Les contestations surgissaient dès le processus de

---

<sup>298</sup> HERVE LANKOANDE (W), « Retour de Laurent Gbagbo en Côte d'Ivoire : une nouvelle occasion de réconciliation », *Crisis Group*, 2021, p. 1.

<sup>299</sup> L'ancien Président Ivoirien Laurent Gbagbo a officiellement lancé le 17 octobre 2021 sa nouvelle formation politique dénommée, le Parti des Peuples Africains-Côte d'Ivoire. "De gauche" et "panafricain", ce mouvement doit servir de rampe de lancement pour l'élection présidentielle de 2025.

découpage électoral. Les cartes d'électeurs avaient été délivrées en priorité dans les régions favorables au pouvoir en place, alors que dans les bastions de l'opposition, les électeurs peinaient à recevoir leur carte.

Le rapport de l'enquête des membres de l'ONU qui a été effectuée durant dix jours au courant du mois de juin révèle, « *un degré jamais enregistré de violence* » dont les autorités en sont les principaux responsables<sup>300</sup>. Après la proclamation de la victoire de Faure Gnassingbé, le 26 avril, « *les forces de l'ordre, en coordination avec des militants du Parti au pouvoir, le Rassemblement du Peuple Togolais, ont déclenché des actions de riposte d'une grande violence* » envers la réaction virulente de plusieurs adversaires du pouvoir en place. Le rapport révèle que, « *des commandos de l'armée chargés avec des véhicules préparés à cet effet non seulement d'écraser des manifestants et des militants, mais également de ramasser et de faire disparaître systématiquement les cadavres* ». Des tortures « *atroces et aveugles* » ont été commises « *à une grande échelle* ». « *2 500 soldats habillés en civil et armés de coupe-coupe, machettes et gourdins cloutés auraient été regroupés en unités de 200 pour porter un appui aux militants du RPT* » pour réprimer les manifestations de l'opposition. « *À l'issue de leurs exactions* » des militaires « *auraient reçu 20 000 francs CFA chacun pour selon les traditions locales procéder à des cérémonies de purification afin d'éviter d'être poursuivis par les esprits de leurs victimes* ». Le rapport indexe également l'opposition. À Atakpamé, dans le Centre du pays, le Président d'un bureau de vote a été « *brûlé vif dans sa voiture avec les urnes* ». Pour répondre à cela, les forces de l'ordre ont organisé une chasse à l'homme et au final, au moins 18 corps ont été dénombrés à la morgue. À Lomé, huit Maliens et quatre Nigériens ont été lynchés après avoir été accusés de soutenir le pouvoir. L'ONU, reprochait aux responsables de l'opposition de ne pas avoir maîtrisé « *la violence aveugle perpétrée par leurs militants* ».

Le Ministre des affaires étrangères, Michel Barnier, écrivait pour sa part au lendemain des élections que, « *Nous sommes heureux des conditions globalement satisfaisantes dans lesquelles se sont déroulées les élections d'hier malgré un certain nombre d'incidents* », élections qu'il considérait comme un « *succès* », alors que les médias français rapportaient des fraudes massives. À l'annonce des résultats, le chef de l'État français<sup>301</sup> s'adressait au nouveau Président togolais en ces termes, « *Permettez-moi de vous adresser mes félicitations et mes*

---

<sup>300</sup> RAPPORT, *Retour sur la crise togolaise : l'exigence de justice demeure*, Mission d'enquête internationale, 2005, PDF, 38 p.

<sup>301</sup> À cette époque, le Président de la République française c'était Jacques Chirac. Il est né le 29 novembre 1932 à Paris (Ve), il fut un haut fonctionnaire et homme d'État français. Il fut Président de la République française du 17 mai 1995 au 16 mai 2007. Il est décédé le 26 septembre 2019, à Paris en France.

*vœux de plein succès* ». Ces déclarations déclenchèrent un tollé, amplifiées par la publication par l'opposition togolaise de notes d'informations confidentielles de la représentation de l'Union-Européenne dénonçant des fraudes majeures.

Les USA et l'UE regrettèrent, « *contrairement à la France* », que le scrutin n'ait pas été « *à la hauteur de ce qu'on pouvait attendre* ». La France se raccrocha alors à l'avis de la CEDEAO qui estima qu'elle considère que l'élection « *répond globalement aux critères et principes universellement admis* ». Le 12 mai 2005, le parlement européen adopta une résolution contestant la « *légitimité des autorités issues du scrutin* », dénonça de « *graves irrégularités* » et réclama la tenue de nouvelles élections, menaçant de bloquer les aides accordées par l'Union<sup>302</sup>. Cette position s'appuyait notamment sur un rapport confidentiel de représentants de la Commission Européenne qui dénonçait des fraudes massives.<sup>303</sup> Il y aurait eu, d'après ce rapport, environ 900 000 électeurs fictifs dans les régions réputées favorables au pouvoir en place. Le 28 avril, Femi Falana, Président de l'association du Barreau de l'Afrique de l'Ouest réclamait l'annulation de l'élection présidentielle et écrivait que , « *de former un gouvernement national sur la base des élections truquées, se heurtera à la résistance du peuple togolais* ». L'Union Interafricaine des Droits de l'Homme (UIDH) réclamait l'annulation du scrutin du 24 avril, le qualifiant de « *mascarade électorale* », et demandait la tenue d'une nouvelle élection organisée par une « *vraie* » Commission Électorale Nationale Indépendante, avec la présence des représentants de tous les Partis politiques. Elle condamnait l'interdiction faite, à la presse privée de couvrir la campagne électorale et les fraudes constatées dans de nombreux bureaux de vote de la capitale, et dénonçait la France qu'elle juge responsable des violences en cautionnant cette élection.

Le 26 septembre 2005, une mission du Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'Homme, dirigée par Doudou Diène, rapporteur spécial de l'ONU sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, a rendu public un rapport sur les violences qui se sont déroulées à la suite du décès du Président Gnassingbé Eyadéma.<sup>304</sup> Ce

---

<sup>302</sup> Voir PARLEMENT EUROPÉEN, *Proposition de résolution commune*, 2005, PDF, 4 p.

<sup>303</sup> Il ne fait aucun doute que, l'organisation des élections relève de la souveraineté des États. À cet effet, la communauté internationale ne saurait, pour quelques raisons que ce soit, se mêler à ce processus à travers l'assistance électorale sans le consentement de l'État hôte. C'est ce que la C.I.J. a traduit en 1975, dans son avis sur le Sahara Occidental, en écrivant qu'« *aucune règle du droit international coutumier n'exige que l'État ait une structure déterminée comme le prouve la diversité des structures étatiques qui existent actuellement dans le monde* ».

<sup>304</sup> La nomination de Faure Essozimna Gnassingbé en tant que Président de la République était déjà prévue, en raison du mauvais état de santé de son père.

rapport relève qu'entre 400 et 500 personnes ont été tuées entre le 5 février, décès du Président Gnassingbé Eyadéma, et le 5 mai, entrée en fonction de Faure Gnassingbé.<sup>305</sup>

Un rapport de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH), dénonce les « *crimes abominables perpétrés par les putschistes contre le peuple togolais* », et dénombre 21 morts et 163 blessés avant la campagne, et 790 morts et 4 345 blessés entre le début de celle-ci et le 5 mai. « *Soit au total, 5 319 victimes occasionnées par la répression organisée par le gouvernement* ». <sup>306</sup>

L'idée d'un Gouvernement d'Union-Nationale, est lancée le lendemain de la proclamation des résultats par Olusegun Obasanjo, Président nigérian et Président en exercice de l'Union-Africaine, qui a reçu Faure Gnassingbé Eyadema et Gilchrist Olympio, Président du principal Parti de l'opposition, l'Union des Forces pour le Changement – UFC.

L'opposition rejettera rapidement cette idée, en contestant les résultats de l'élection. Au contraire, une frange de l'opposition modérée en accepte l'idée. Ainsi, le 2 mai, Harry Olympio appelle à la constitution d'un « *gouvernement de réconciliation nationale sous le contrôle de la communauté internationale* ».

Le 8 juin 2005, Edem Kodjo, Président de la Convergence Patriotique Panafricaine – CPP, opposition modérée –, est nommé Premier ministre par Faure Gnassingbé Eyadema et est chargé de former un Gouvernement d'Union-Nationale.

Entre autres, la Cour Suprême avait annulé les votes dans cinq circonscriptions du pays au motif que les procès-verbaux de déroulement du scrutin ne lui avaient pas été remis.

Quant à la Guinée, l'élection présidentielle qualifiée d'« *historique* » du 27 juin 2010, est la première que les observateurs qualifient de « *premier scrutin libre et transparent* » depuis l'indépendance. L'organisation du second tour entre Alpha Condé et Cellou Dalein Diallo entraîna des violences relativement importantes, des pertes en vies humaines et quelques irrégularités.

En effet, après plusieurs reports pour cause des violences entre les partisans des deux protagonistes et de problèmes logistiques, il a été finalement fixé le 7 novembre 2010, alors

---

<sup>305</sup> Voir RAPPORT, *La mission d'établissement des faits chargée de faire la lumière sur les violences et les allégations de violations des droits de l'homme survenues au Togo avant, pendant et après l'élection présidentielle du 24 avril 2005*, Haut-Commissariat des droits de l'Homme, 2005, PDF, 49 p.

<sup>306</sup> Voir LTDH, *STRATEGIE DE LA TERREUR AU TOGO : Violations des droits de l'Homme commises au Togo depuis le coup d'État du 5 février 2005*, Rapport, 2005, PDF, 38 p.

que le climat s'était fortement dégradé. De la même sorte, après plusieurs reports successifs,<sup>307</sup> les élections législatives de septembre 2013 connurent leur part de violences.<sup>308</sup>

Ainsi, l'élection présidentielle de 2010<sup>309</sup> apparaît comme « *historique* ». <sup>310</sup> Car, c'est la première fois que la Guinée, indépendante depuis 1958, va pouvoir choisir démocratiquement son chef d'État.<sup>311</sup> Cette élection est organisée alors que le pouvoir est détenu par un gouvernement de transition présidé par le Général Sékouba Konaté et s'inscrit dans une situation politique tendue. À la mort du Président Lansana Conté en décembre 2008, l'armée porte au pouvoir le capitaine Moussa Dadis Camara. L'incertitude s'installe au sujet de sa participation ou non à l'élection présidentielle qui doit être organisée. Le 28 septembre 2009, l'armée tire sur une manifestation à Conakry, faisant environ 150 morts. Le 3 décembre 2009, Moussa Dadis Camara est grièvement blessé lors d'un attentat et a été hospitalisé à l'étranger,<sup>312</sup> où il a passé de nombreuses années en exil avant d'avoir regagné la Guinée.<sup>313</sup> Dans ce contexte, le fait qu'aucun militaire ni aucun membre du gouvernement de transition ne prenne part à l'élection renforce la crédibilité du processus électoral. Cependant, l'attitude du Premier ministre de transition Jean-Marie Doré et du Président auto-proclamé en exil Moussa Dadis Camara reste ambiguë, bien que ce dernier ait affirmé ne soutenir aucun candidat et ait appelé les citoyens à se rendre aux urnes.<sup>314</sup>

Les résultats provisoires ont été contestés par de nombreux candidats et Partis et la CENI a été accusée d'avoir manipulé les résultats. Des fraudes ont été dénoncées par Alpha Condé, Sidya Touré, Lansana Kouyaté et Cellou Dalein Diallo, certains ont demandé l'annulation du scrutin.<sup>315</sup> Sékouba Konaté, le Président de la transition, a été accusé par Sidya Touré et des membres de l'UFR d'avoir organisé des fraudes, et a été la cible d'insultes lors

---

<sup>307</sup> Les mouvements de contestations des différents reports entraînent plusieurs dizaines de morts.

<sup>308</sup> FAYE (S), « Élections et instabilités politiques en Afrique de l'Ouest », *CERIS*, Dakar, 2014, pp. 8-16.

<sup>309</sup> PRIESTLEY (P), *Guinée : la première élection présidentielle libre depuis 50 ans*, 2010, PDF, p. 1.

<sup>310</sup> SOW (C), *Présidentielle : Cellou Dalein Diallo et Alpha Condé au second tour, selon les résultats provisoires*, 2010, PDF, p. 1.

<sup>311</sup> Ahmed Sékou Touré fut le Président de la Guinée du 2 octobre 1958 au 26 mars 1984. Louis Beavogui fut le Président de la Guinée par intérim du 26 mars 1984 au 3 avril 1984. Lansana Conté fut le Président de la Guinée du 3 avril 1984 au 22 décembre 2008. Moussa Dadis Camara fut le Président de la Guinée du 24 décembre 2008 au 15 janvier 2010. Sékouba Konaté fut le Président de la Guinée par intérim du 15 janvier 2010 au 21 décembre 2010. Alpha Condé est élu le Président de la Guinée en 2010 puis réélu en 2015 avant de briguer un troisième mandat en 2020.

<sup>312</sup> Blessé grièvement à la tête par une balle en décembre 2009 par son aide de camp et chef de la garde présidentielle, Aboubacar Sidiki Diakité, il a été hospitalisé à Rabat au Maroc.

<sup>313</sup> Après avoir passé douze années d'exil au Burkina Faso, Moussa Dadis Camara est rentré le mercredi 22 décembre 2021 à Conakry.

<sup>314</sup> CAMARA (D), *Transition : Je ne suis pas candidat et je n'ai aucun candidat*, Juin 2010, PDF, p. 2.

<sup>315</sup> NAUDE (P.F), *Présidentielle : les accusations de fraude troublent l'attente des résultats provisoires*, 30 juin 2010, PDF, p. 2.

d'une manifestation le 5 juillet.<sup>316</sup> Après avoir reçu de nombreuses personnalités dont Sidya Touré, il décide finalement le 6 juillet de ne pas démissionner.<sup>317</sup>

Le second tour s'est tenu le 7 novembre 2010. Quelques jours après le scrutin, les résultats officiels n'étaient toujours pas annoncés. Le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), le Malien Siaka Sangaré, a écrit le 10 novembre que la Commission a reçu « *beaucoup de réclamations et se fait un devoir de les examiner* ». <sup>318</sup>

Le 15 novembre, Condé est déclaré vainqueur du second tour avec 52,52 % des voix, avec un taux de participation d'environ 68 %.<sup>319</sup> L'annonce de ce résultat provisoire, suivie de plusieurs coups de feu dans des quartiers de Conakry s'est faite dans un climat de tension, des affrontements entre des jeunes partisans de Cellou Dalein Diallo et la police ayant fait une victime dans la capitale,<sup>320</sup> et les partisans des deux camps s'opposèrent dans les jours qui ont suivi. Cellou Dalein Diallo, qui était donné favori, a dénoncé les résultats et dénoncé des fraudes. La Commission Electorale doit encore examiner les réclamations.<sup>321</sup> Pour faire face aux violences et aux pillages, alors qu'une dizaine de personnes auraient été tuées entre le 15 novembre, jour de l'annonce des résultats provisoires, et le 18 novembre, les autorités ont décrété l'État d'urgence jusqu'à la promulgation des résultats définitifs. La brutalité des forces de l'ordre a été dénoncée, alors que plusieurs personnes ont été tuées à bout portant lors des descentes de police.<sup>322</sup>

Les résultats définitifs sont proclamés par la Cour Suprême dans la nuit du 2 au 3 décembre.<sup>323</sup> Ils confirment les résultats provisoires,<sup>324</sup> dont ils sont très proches, malgré les recours en annulation déposés auprès de la Cour. Le nombre de voix recueillies par Cellou Dalein Diallo n'est pas modifié tandis que celui d'Alpha Condé est augmenté de 307 voix.<sup>325</sup> Cellou Dalein Diallo reconnaît les résultats et la victoire de son adversaire.<sup>326</sup>

En revanche, le scrutin présidentiel du 18 octobre 2020 a débouché sur une crise post-électorale en ayant fait une trentaine de morts, plusieurs blessés et a enregistré d'importants

---

<sup>316</sup> GUINEE, *Sékouba Konaté menace de démissionner*, 06-07-2010, PDF, p. 2.

<sup>317</sup> GUINEE, *Sékouba Konaté menace et se ravise*, 07-07-2010, PDF, p. 1.

<sup>318</sup> MOUSSAOUI (R), *Sur fond de tension, les résultats se font attendre en Guinée*, 12 novembre 2010, PDF, p. 4.

<sup>319</sup> Voir CENI, *Les Résultats provisoires du second tour*, 2010, PDF, 5 p.

<sup>320</sup> Voir GUINEE, *Condé déclaré vainqueur de l'élection présidentielle*, 15.11.2010, PDF, 2 p.

<sup>321</sup> GUINEE, *Condé déclaré vainqueur de l'élection présidentielle*, Op.cit.

<sup>322</sup> Voir GUINEE, *Climat tendu en Guinée où l'État d'urgence a été décrété*, 18-11-2010, PDF, 3 p.

<sup>323</sup> GUINEE, *La victoire d'Alpha Condé confirmée*, 03.12.2010, PDF, p. 3.

<sup>324</sup> Voir PRESIDENTIELLE EN GUINEE, *La victoire d'Alpha Condé validée par la Cour Suprême*, 03-12-2010, PDF, 5 p.

<sup>325</sup> Voir DELTEIL (M), *Diallo admet la victoire de Condé à la présidentielle en Guinée*, 03/12/2010, PDF, 6 p.

<sup>326</sup> Voir GUINEE, *Élection présidentielle de 2010*, PDF, 10 p.

dégâts matériels. Le principal challengeur du Président sortant Alpha Condé, en l'occurrence Cellou Dalein Diallo, soutient mordicus qu'il était le vainqueur. Et le pays semble plongé, depuis, dans une impasse institutionnelle. Mais en 2021, Mamadi Doumbouya opère un coup d'État contre le Président Alpha Condé. Il devient ainsi, Président du Comité National du Rassemblement pour le Développement et Président de la Transition. Ce coup d'Etat intervient dans un contexte d'un troisième mandat de trop, brigué par le Président Alpha Condé ; après avoir tripatouillé la loi fondamentale.<sup>327</sup>

S'agissant de la Gambie, en novembre 2016, Yahya Jammeh annonce qu'il se présente à l'élection présidentielle pour un cinquième mandat successif. Il est cependant confronté à une opposition de plus en plus importante à l'intérieur de la Gambie, notamment dans les deux grandes villes du pays, la capitale politique Banjul et la capitale économique Serrekunda.<sup>328</sup> Le 1er décembre, il est battu par son opposant Adama Barrow et reconnaît sa défaite dès le lendemain.<sup>329</sup> Cependant, lors d'une allocution télévisée, une semaine après sa précédente déclaration, Jammeh conteste sa défaite et dénonce une erreur dans le comptage des voix par la Commission Electorale Indépendante.<sup>330</sup> Le 20 décembre, alors à la tête de son pays depuis 22 ans, il annonce son intention de garder le pouvoir après le 18 janvier, date prévue de la fin de son mandat, estimant que « *nul ne peut le priver de la victoire, à l'exception d'Allah le Tout-Puissant* ». Il condamne la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest qui veut qu'Adama Barrow accède au pouvoir, conformément au choix des urnes.<sup>331</sup>

Il refuse de quitter le pouvoir en dépit de la médiation de la CEDEAO et propose que sa vice-Présidente, Isatou Njie-Saidy assure l'intérim jusqu'en mai 2017.<sup>332</sup>

Le 17 janvier 2017, il instaure l'État d'urgence.<sup>333</sup> Le 18 janvier, le parlement prolonge son mandat de trois mois, jusqu'au 19 avril 2017.<sup>334</sup> Le 19 janvier, Adama Barrow prête

---

<sup>327</sup> Le coup d'État de 2021 en Guinée, a eu lieu le 5 septembre 2021, lorsqu'une unité d'élite de l'armée guinéenne — le Groupement des Forces Spéciales — s'empare du palais présidentiel et capture le Président, Alpha Condé.

Les auteurs du coup d'État, menés par le colonel Mamadi Doumbouya, annoncent la suspension de la Constitution, la dissolution du gouvernement et des institutions ainsi que la fermeture des frontières. Une junte militaire prend le pouvoir sous le nom de Comité National du Rassemblement pour le Développement.

<sup>328</sup> BERTOLI (B), *Après 22 ans de règne, élection à risque pour le Président de la Gambie*, 30 novembre 2016, PDF, p. 2.

<sup>329</sup> Voir GAMBIE, *Le Président Yahya Jammeh reconnaît sa défaite à la présidentielle*, 20 décembre 2016, PDF, 2 p.

<sup>330</sup> Voir GAMBIE, *Après avoir reconnu sa défaite, le dictateur Yahya Jammeh conteste les résultats*, 10 décembre 2016, PDF, 3 p.

<sup>331</sup> Voir PRÉSIDENTIELLE GAMBIENNE, *Nul ne peut me priver de la victoire, prévient Jammeh*, 21/12/2016, PDF, 2 p.

<sup>332</sup> Voir GAMBIE, *Yaya Jammeh va quitter le pouvoir, demain*, 18/01/2017, PDF, 2 p.

serment comme Président de la République à l'ambassade de Gambie au Sénégal, tandis que des États d'Afrique de l'Ouest, Sénégal, Nigeria et Liberia, pressent Yahya Jammeh de lui céder le pouvoir. Devant le refus de ce dernier, l'armée sénégalaise pénètre alors en territoire gambien dans le courant de l'après-midi. Le soir même, le chef de l'armée gambienne, le Général Ousman Badjie, déclara à des ressortissants occidentaux qu'il n'ordonnerait pas à ses hommes de résister en cas d'intervention des troupes africaines, mandatées par la CEDEAO.<sup>335</sup>

Selon Jean-Claude Marut, membre du laboratoire des Afriques dans le monde, le refus de Jammeh de quitter le pouvoir avant l'examen de son recours par la Cour Suprême serait cependant juridiquement légal.<sup>336</sup>

Mais, le 20 janvier 2017, il accepte de quitter le pouvoir.<sup>337</sup> Il part en exil le lendemain soir pour Conakry, avant de rejoindre la Guinée Équatoriale.<sup>338</sup> Il conserve cependant, le droit de revenir en Gambie, ainsi que la propriété de ses biens, mais n'est pas amnistié.<sup>339</sup> Il est par ailleurs soupçonné d'avoir dérobé 11 millions de dollars des caisses de l'État<sup>340</sup> avant son départ.

Au Mali, le 18 août 2020, un coup d'Etat militaire a renversé le Président Ibrahim Boubacar Keïta, au pouvoir depuis 2013. Ce dernier est l'aboutissement de plusieurs mois de manifestations pacifiques organisées par l'opposition démocratique et les organisations de la société civile pour contester le deuxième tour des élections législatives, jugées entachées d'irrégularités et de fraudes. Assimi Goïta est le Président du Comité National pour le Salut du Peuple et Président intérimaire du Mali. Depuis le 7 juin 2021, Choguel Kokalla Maïga est le nouveau Premier ministre du Mali.<sup>341</sup>

En somme, il est sans nul doute observable que, les élections en Afriques sont souvent conflictuelles. En effet, les conflits et crises électoraux touchent spécialement les États de

---

<sup>333</sup> Voir GAMBIE, *A la veille de la fin de son mandat, Jammeh décrète l'État d'urgence*, 17-01-2017, PDF 3 p.

<sup>334</sup> Voir GAMBIE, *Le mandat prolongé du Président Jammeh fait perdurer l'impasse politique*, 18 janvier 2017, PDF, 4 p.

<sup>335</sup> Voir GAMBIE, *Les troupes sénégalaises entrent en Gambie*, 19/01/17, PDF, 5 p.

<sup>336</sup> MACE (C), *Gambie : isolé comme Jammeh*, 18 janvier 2017, PDF, p. 1.

<sup>337</sup> Voir GAMBIE, *Le Président sortant Jammeh d'accord pour quitter le pays*, 20 janvier 2017, PDF, 2 p.

<sup>338</sup> BENSIMON (C), *Gambie : sous la pression de la CEDEAO, le Président sortant Yahya Jammeh part en exil*, 22 janvier 2017, PDF, p. 1.

<sup>339</sup> Voir GAMBIE, *L'accord négocié qui a permis le départ de Yahya Jammeh*, 22-01-2017, PDF, 2 p.

<sup>340</sup> Voir GAMBIE, *Yahya Jammeh soupçonné d'avoir vidé les caisses de l'État gambien*, 23.01.2017, PDF, 4 p.

<sup>341</sup> Depuis le mois de mars 2020, la République du Mali est en proie à une crise politique nationale sans précédent. Le pays traverse des périodes politiques et sociales assez turbulentes. L'État du Mali semble, de ce fait, durement affecté par cette crise. Ce dernier connaît donc, depuis, une longue traversée politique du désert.

l'Afrique de l'Ouest et entraînent, en conséquence et au même titre que les conflits et crises d'autres natures, un « *développement à rebours* ». <sup>342</sup>

Par ailleurs, il faut noter la non concentricité des conflits et crises d'un cycle électoral à un autre. De la même sorte, un faible taux de la masse de conflits et crises d'un cycle électoral – pour ne pas dire un taux quasi-nul de violence électorale – produit une très faible incidence positive sur le cycle à suivre, et on note régulièrement une résurgence de conflits et crises après un cycle apaisé.

Ainsi, se pose-t-il la question de l'ancrage et de la soutenabilité de la gouvernance politique en général et celle électorale en particulier. <sup>343</sup>

---

<sup>342</sup> L'idée selon laquelle, les guerres civiles et les conflits armés créent un « *développement à rebours* » est proposée par Paul Collier dans *Breaking the Conflict Trap : Civil war and development policy*, Washington, Banque Mondiale et Oxford University Press, 2003.

<sup>343</sup> FAYE (S), Op.cit.

## CHAPITRE II : LES JUSTIFICATIONS DES INTERVENTIONS INTERNATIONALES

Héritage d'un passé colonial proche, la France joue encore aujourd'hui un rôle de puissance militaire en Afrique de l'Ouest. Elle a d'ailleurs été longtemps la seule puissance à maintenir des troupes dans l'espace ouest-africain. La France est en effet liée avec plusieurs États ouest-africains par des accords de coopération militaire ou de défense, ces derniers étant censés justifier au plan juridique l'ingérence militaire de la France dans ses anciennes colonies.<sup>344</sup>

Cette « *spécificité française* » constitue, l'une des facettes d'une politique mise en place lors des indépendances ouest-africaines pendant les années 1960, visant à maintenir les pays nouvellement indépendants dans le giron de la France. L'objectif était de préserver les intérêts économiques de l'ancienne métropole, pétrole, uranium, bois, etc., de permettre à celle-ci de conserver un rang de puissance mondiale tout en maintenant les pays ouest-africains dans la sphère d'influence occidentale dans un contexte de Guerre et de post-Guerre Froide. À cette stratégie, il faut ajouter une forte tradition coloniale de l'armée et d'une partie de la classe politique française, soucieuses de défendre l'« *Empire* », teintée d'idéologie au mieux paternaliste, au pire raciste. La France a ainsi, pris pour habitude d'intervenir militairement dans des conflits internes lorsque ses intérêts sont menacés.

La France utilise, aujourd'hui, la rhétorique de la « *guerre contre le terrorisme* », empruntée aux néo-conservateurs américains,<sup>345</sup> pour la justifier, sa présence **(Section I)**.<sup>346</sup>

Par ailleurs, le plan Marshall de plus de 13 milliards de dollars injectés dans la reconstruction de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale était, une intervention ponctuelle qui a agi comme un stimulus pour relancer des économies, notamment celle de l'Allemagne. Est-ce que les économies ouest-africaines peuvent être stimulées par les enveloppes d'aides colossales ? Helmer – 2009 – fait valoir que l'aide crée une dépendance

<sup>344</sup> Après les indépendances, la France a signé des accords de coopération militaire et de défense avec une quinzaine d'États ouest-africains. Elle est, aujourd'hui, liée à ce titre par vingt-six engagements dans le domaine de la défense. La terminologie de ces accords est variable. Les « *accords de défense* », impliquent une garantie française en cas d'agression. Trois types de mise en œuvre peuvent être envisagés, le rétablissement de la situation interne, la résistance aux mouvements de rébellion soutenus de l'extérieur ou la défense contre un agresseur étatique. Mais, 60 ans après les indépendances des pays ouest-africains, ces accords sont demeurés comme étant des accords secrets voire top-secrets, difficilement accessibles.

<sup>345</sup> Le néo-conservatisme ou néoconservatisme est un courant de pensée politique d'origine américaine apparu à la fin du XXe siècle.

Il s'agit d'une conception qui a émergé aux États-Unis par opposition au relativisme culturel et à la contre-culture de la Nouvelle gauche des années 1960.

<sup>346</sup> SURVIE, *L'armée française en Afrique*, PDF, p. 1.

perpétuée par les dirigeants ouest-africains, les organismes d'aide, les ONG et les gouvernements occidentaux qui semblent profiter de l'image victimaire de l'Afrique de l'Ouest pour garder les robinets de l'aide, ouverts. C'est aussi la thèse défendue par la célèbre économiste Dambisa Moyo dans son ouvrage intitulé, « *L'aide fatale* » (**Section II**).<sup>347</sup>

### **Section- I : La quasi-généralisation de l'implantation des bases militaires étrangères**

Ces dernières années, près d'une trentaine de bases militaires étrangères, permanentes ou temporaires, ont été dénombrées en Afrique de l'Ouest. Une présence « *justifiée* » officiellement, pour la lutte contre le terrorisme et la piraterie maritime. Pourtant, cette dynamique se présente également, et de plus en plus, comme le reflet d'un véritable jeu d'influence entre puissances occidentales et émergentes face auxquelles, l'Afrique de l'Ouest peine encore à trouver ses marques. L'augmentation de la présence des forces militaires étrangères en Afrique de l'Ouest, résulte en partie de la fragilité des États ouest-africains ainsi qu'à la faiblesse structurelle de ses nombreuses armées. Certains pays comme la France, maintiennent une présence militaire permanente et considérable, principalement dans les anciennes colonies<sup>348</sup> (**Paragraphe I**). La présence militaire américaine dans la sous-région, n'est pas du reste, car, elle se fait de plus en plus ressentir au nom de la lutte contre le terrorisme, mais aussi et surtout, pour des raisons géostratégiques (**Paragraphe II**).

#### **Paragraphe- I : Les accords franco-ouest-africains de défense militaire**

Accusée d'être le « *gendarme de l'Occident en Afrique de l'Ouest* », la France est une grande puissance ouest-africaine, le seul ancien empire colonial qui a su préserver une influence réelle et constante en Afrique de l'Ouest. Qualifiée de « *néocoloniale* », sa politique ouest-africaine, notamment en matière de Défense, attire pourtant des pays situés en dehors du « *pré-carré* » et de l'espace francophone en général, et même d'anciens pays « *progressistes* », qui, lors de la Guerre Froide se sont signalés par la virulence de leur discours envers l'action de la France en Afrique de l'Ouest. La coopération franco-ouest-africaine en matière de Défense, constitue le pivot de la politique ouest-africaine de la France. Elle est accusée de tous les maux qui sont censés être ceux de la relation particulière existant entre l'Afrique de l'Ouest et la France. Dès qu'on l'évoque, les clichés sont mis au goût du jour, « *Afrique de*

<sup>347</sup> RUTAAGI (E.A), *L'aide publique au développement fragilise l'Afrique*, 23 décembre 2016, PDF, p. 8.

<sup>348</sup> Voir KOBRI (B), *L'Afrique devient à nouveau un enjeu militaire majeur, cette fois-ci, entre puissances occidentales et émergentes*, 09 mars 2018, PDF, 5 p.

Papa », « *Françafrique* », « *réseaux Foccart* », qu'on dit « *occultes* » **(A)** etc.<sup>349</sup> En raison de ses intérêts économiques, la France maintient une présence militaire quasi-permanente en Afrique de l'Ouest **(B)**.

### **A- Des accords aux visées hégémoniques**

La domination française sur l'Afrique de l'Ouest est vieille et s'est construite avec patience. Elle commença à une période où, la domination de l'Europe sur l'Afrique de l'Ouest fut perçue comme normale, voire légitime. Au point que, le milieu intellectuel et la classe politique françaises<sup>350</sup> évoquaient l'idée que la France avait une mission civilisatrice à accomplir à l'égard du peuple ouest-africain qui « *n'avait pas de civilisation* ». C'est d'ailleurs dans cette veine que, Jules FERRY justifiera la colonisation dans le célèbre discours prononcé devant le parlement le 28 Juillet 1885 en ces termes, « *La France, patrie de lumière se doit de faire connaître ce message (de la civilisation) universaliste aux peuples qui l'ignorent encore* ».

Le terrain étant balisé, la France – à l'instar de ses pairs colonisateurs européens<sup>351</sup> –, pouvait asseoir des structures pour mieux exercer la domination sur l'Afrique de l'Ouest.

Mais advint une autre époque, la fin de la deuxième guerre mondiale qui imposa un nouvel ordre mondial. Les peuples ouest-africains comprirent la nécessité de se libérer du joug colonial, soutenus en cela par les deux grandes puissances émergentes de l'époque, les États-Unis d'Amérique et l'URRS.

Vers 1950 et au cours des années suivantes, les plus avisés des colonisateurs s'aperçurent qu'ils devaient préparer la voie d'un éventuel retrait. Mais pour la France, l'existence de ses colonies était étroitement liée aux ambitions de demeurer une puissance occidentale. « *Sans l'Afrique, il n'y aura pas d'histoire de France au XXI<sup>e</sup> siècle* », écrivait François MITTERAND<sup>352</sup> en 1957.<sup>353</sup> Un an plus tard, son appel est entendu. Car à l'issue du référendum organisé le 28 septembre 1958, de GAULLE put obtenir des peuples ouest-

---

<sup>349</sup> M'ZALI (A), *La coopération franco-africaine en matière de défense*, Paris, Harmattan, 2011, p. 4.

<sup>350</sup> Selon Bernard LUGAN, auteur du livre « *God bless Africa* » : « *Pour une partie de la Gauche et pour le courant libéral, c'est par une politique coloniale que la France pourra recouvrer son influence et son rôle international écornés par la perte de l'Alsace et la Lorraine* ».

<sup>351</sup> La Belgique, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Grande Bretagne etc.

<sup>352</sup> Voir MITTERAND (F), « *Présence française et abandon* », *Politique étrangère*, 1957, pp. 706-709.

<sup>353</sup> À l'époque, il était Ministre des territoires d'outre-mer. Il était la personne idéale dont le rôle était de veiller sur les intérêts de la France dans les colonies. D'ailleurs, cette position sera réaffirmée par l'avant-projet du R.P.R en 1993, qui considéra que, « *faire le deuil de ce continent (l'Afrique), équivaldrait, pour la France, à se condamner au cloaque des puissances moyennes* ».

africains la Communauté franco-africaine en lieu et place de l'indépendance immédiate. Cependant, la Communauté ainsi obtenue était loin d'apporter les satisfactions escomptées aux nationalistes des pays qui avaient voté « OUI ». Et deux ans plus tard, quatorze pays de la Communauté devinrent indépendants. Finalement, aussi bien les colonies françaises que les autres obtinrent leur autonomie, et toute l'Afrique de l'Ouest devint indépendante. Mais, le désir de domination sur l'Afrique de l'Ouest apparut comme une symphonie inachevée chez les anciens colonisateurs ; des tentatives de récédive s'amorcèrent avec des mercenaires portugais sur les côtes de la Guinée Conakry. La tentative échoua en 1974. Quant à la France, les choses semblent avoir été plus faciles pour elle, d'autant que, pour les jeunes États nouvellement indépendants, le maintien du « *cordon ombilical* » avec la France apparaissait non seulement comme une nécessité, mais bien plus comme une opportunité pour amorcer la structure des États modernes. Ses nouveaux rapports avec ses anciennes colonies ont donc été établis, de façon formelle par une série d'accords de défense et d'assistance militaire technique. Pour Basil DAVIDSON, il s'agit « *d'autres formes de pénétration, d'infiltration, d'agression qui se manifestent par des voies plus détournées* ». À l'origine de ces accords, des impératifs liés à la sécurité sont souvent mis en avant, mais il serait plus juste d'invoquer le « *maintien de la souveraineté française sur ses anciennes colonies* » comme le suggère si bien Sandrine SANTO.<sup>354</sup>

Ces accords de défense<sup>355</sup>, regroupent aide et assistance en cas de troubles intérieurs ainsi que le stationnement de militaires français sur cinq bases africaines.<sup>356</sup> Au total, le bilan fourni par Robin LUCKHAM en 1982 du militarisme français en Afrique de l'Ouest est révélateur de l'intention de la métropole. Sur seize États d'Afrique noire francophone, quinze sont liés à la France soit par un accord de défense, soit par un accord d'assistance militaire,<sup>357</sup> soit les deux à la fois.<sup>358</sup> Trois États de passé colonial belge<sup>359</sup> ont fait leur entrée dans le « *cercle des protégés* », complétant ainsi la liste à dix-huit. Pourtant, la pratique ne reculera

<sup>354</sup> Voir DAVIDSON (B), « L'Afrique colonisée ? », *Les temps modernes*, n°297, avril 1971, pp.1808-1824.

<sup>355</sup> La France a des accords de Défense avec huit pays : Côte d'Ivoire, Centrafrique, Djibouti, Gabon, Sénégal, Cameroun, Comores, Togo. Des forces prépositionnées permanentes sont présentes dans les cinq premiers. Il faut souligner que, dans les accords, le concept de défense est entendu dans sa double acception : interne et externe. Cela explique certaines incursions relevant strictement de la stabilité intérieure. Les clauses par lesquelles, la France peut accepter de participer à des opérations de maintien de l'ordre si un État lui en a adressé la demande restent secrètes. Elles ne sont pas publiées au Journal Officiel.

<sup>356</sup> Côte d'Ivoire, Djibouti, Tchad et Gabon etc.

<sup>357</sup> Les 23 pays qui ont signé des accords de coopération militaire avec la France sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, la Djibouti, le Gabon, la Guinée Équatoriale, la Guinée, le Madagascar, le Mali, la Maurice, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, le Tchad, le Togo et la RDC.

<sup>358</sup> LUCKHAM (R), « Le militarisme français en Afrique », *Politique africaine*, 1982, pp. 99-103.

<sup>359</sup> Il s'agit du Rwanda, du Burundi et la RDC.

pas. Même la Guinée dont le refus à la Communauté fut remarquable et fit écho, est, elle aussi « venue faire allégeance ».<sup>360</sup>

Aujourd'hui, la France maintient des accords bilatéraux avec vingt-trois pays africains francophones<sup>361</sup> ainsi qu'avec trois pays anglophones.<sup>362</sup> On peut ajouter à cela, des accords de défense avec huit pays.<sup>363</sup> La raison officielle évoquée pour justifier la présence militaire française dans une Afrique de l'Ouest indépendante est que, la coopération franco-africaine est le gage de l'épanouissement de l'indépendance ouest-africaine. Mais en toile de fond, ce comportement paternaliste avait un seul objectif, maintenir et renforcer son influence sur l'Afrique de l'Ouest afin d'accentuer sa dépendance vis-à-vis de la métropole. C'est cette idée que, Bertrand BADIE dénoncera d'ailleurs avec véhémence en ces termes, « *La construction néo-patrimoniale du pouvoir est en même temps un trait majeur des sociétés en développement et un élément décisif de la connexion entre princes du Sud et princes du Nord*<sup>364</sup> », a-t-il-écrit.<sup>365</sup>

Après les indépendances, la France a signé une vingtaine d'accords de défense et de coopération avec ses anciennes colonies ouest-africaines. Si la France s'adonne à la politique de deux poids et deux mesures, les dirigeants ouest-africains sont moins interrogatifs. Avec autant d'accords de défense avec une seule et même France, que fera cette dernière en cas de conflit entre deux États ouest-africains signataires des mêmes accords ?<sup>366</sup>

Depuis l'indépendance de ses anciennes colonies, la France est intervenue militairement une quarantaine de fois en Afrique, en vertu des accords de défense et de coopération, ou afin de venir en aide à ses ressortissants. Voici un rappel chronologique des principales interventions.

Ainsi, les principales interventions militaires françaises en Afrique sont les suivantes :

- 1961, Opération Bouledogue, transformée en opération « *Charrue longue* », pour le maintien de la base militaire navale de Bizerte en Tunisie.

---

<sup>360</sup> La Guinée signe son « *retour à Canossa* » par un accord d'assistance militaire technique avec la France le 17 avril 1985.

<sup>361</sup> Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Équatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo (accord suspendu), Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tchad et Togo.

<sup>362</sup> Afrique du Sud, Malawi et Zimbabwe.

<sup>363</sup> Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, République Centrafricaine, Sénégal et Togo.

<sup>364</sup> BADIE (B), *L'État importé: L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992, p. 23.

<sup>365</sup> TAWA (N.P), *Les anciennes puissances coloniales et la résolution des conflits en Afrique*, Mémoire de DEA en Droit Public, Université de Cocody, 2006, p. 14.

<sup>366</sup> PCF, *Liste des interventions militaires Françaises en Afrique*, 2014, PDF, pp. 4-7.

- 1964, Rétablissement du Président Léon M'Ba dans ses fonctions après le putsch d'une partie de l'armée au Gabon.
- 1968-1972, Opérations Limousin et Bison contre la rébellion du Tibesti au Tchad. L'armée française enregistre des pertes importantes, 39 tués dans les rangs français durant l'opération « *Limousin* », ainsi qu'une centaine de blessés.
- 1978, Opération Bonite, soutien au maréchal Mobutu contre la rébellion du Shaba, Zaïre.
- 1978-1980, Opération Tacaoud au Tchad contre l'avancée du Frolinat, Front de Libération Nationale du Tchad, de Goukouni Weddeye.
- 1979-1981, Opération Barracuda en Centrafrique destitue le Président Bokassa, et replace David Dacko au pouvoir.
- 1983, Opération Manta au Tchad, 4 000 soldats français mobilisés en soutien au Président Hissène Habré face aux rebelles de Goukouni Weddeye.
- 1986, 150 parachutistes français débarquent en renfort au Togo à la suite d'une tentative de coup d'État contre le Président Gnassingbé Eyadema.
- 1989, Opération Oside aux Comores après l'assassinat du Président Ahmed Abdallah et la prise de contrôle du pays par les mercenaires de Bob Denard.
- 1990-1993, Mission Noroit au Rwanda pour protéger le régime du Président Juvénal Habyarimana contre une attaque des rebelles du Front Patriotique Rwandais.
- 1992-1993, Opération Oryx en Somalie, en mission avec l'ALAT, témoignage de Jean-Luc Brissau, pilote d'hélicoptère. L'opération sera placée ensuite sous le commandement américain de la mission Restore Hope.
- 1993, Opération Chimère et Volcan, formation de l'armée rwandaise.
- Juin 1994, Opération Turquoise, l'armée française face au génocide rwandais. Enquête, contre-enquête, plaintes contre l'armée française, etc.<sup>367</sup>
- 1995, Opération Azalée aux Comores, Bob Denard<sup>368</sup> et ses mercenaires ont renversé le Président Saïd Mohamed Djohar. L'armée française neutralise Bob Denard, le ramène en France où il est emprisonné.

---

<sup>367</sup> Vingt-six ans après le génocide rwandais, le rôle de l'armée française au Rwanda est toujours un sujet de controverse. D'une part, parce qu'avant le génocide et en vertu des accords de coopération militaire signés avec le Rwanda, la France avait formé, entraîné et équipé une partie de l'armée rwandaise, qui se retrouvera au printemps 1994 impliquée dans les massacres des Tutsis et des Hutus modérés et d'autre part, parce que l'intervention française, à la demande de l'ONU, n'a débuté que le 22 juin 1994, soit deux mois et demi après le début des massacres à grande échelle.

- 1996-2007, Opération Aramis au Cameroun, soutien à l'armée camerounaise en lutte contre le Nigeria pour le contrôle de la presqu'île pétrolière de Bakassi.
- 2002, Début de l'Opération Licorne force de maintien de la paix, en Côte d'Ivoire à la suite d'une rébellion qui a menacé le pouvoir du Président Laurent Gbagbo. Cette intervention précède les accords de Marcoussis<sup>369</sup> entre les forces politiques ivoiriennes, en janvier 2003.
- 2003, Opération européenne Artemis dans l'Est de la RDC.
- 2004, Destruction des aéronefs de l'armée ivoirienne après le bombardement de Bouaké dans lequel 9 soldats de la force Licorne vont trouver la mort et 35 autres seront blessés, évacuation des ressortissants français. Les soldats tirent sur la foule lors des manifestations anti-françaises. L'Opération « *Licorne* » est également entachée par l'affaire Firmin Mahé.
- 2006, Soutien à l'armée tchadienne face aux rebelles, dispositif Épervier. L'aviation française effectue un tir de semonce devant une colonne rebelle à 250 km de Ndjamena.
- 2008, Protection de l'aéroport de N'Djamena et évacuation des ressortissants français du Tchad, échange de tirs entre l'armée française et les rebelles près de l'aéroport.
- 2008, Soutien logistique à l'armée djiboutienne à la frontière érythréenne.
- 2011, L'année de l'ingérence française en Afrique où, en Libye et en Côte d'Ivoire, la France tente d'imposer ses règles dans le jeu des grandes puissances.
- 2002 à 2013, Opération Boali, Opération française en Centrafrique.
- 2013-2014, Opération Serval, Opération de soutien à l'armée malienne pendant la guerre du Mali face à l'avancée irrésistible des rebelles islamistes. Elle est remplacée en 2014 par l'Opération Barkhane.
- 2013-2016, Opération Sangaris, 1 600 militaires au sein de l'Opération Sangaris, sous mandat onusien de 2013 à 2016.<sup>370</sup>

---

<sup>368</sup> Bob Denard est mort le 13 octobre 2007 à Paris. C'est un mercenaire français qui était alors impliqué dans de nombreux coups d'État en Afrique, souvent avec l'accord du gouvernement français, de la période des indépendances vers 1960 jusqu'en 1995.

<sup>369</sup> Les accords de Linas-Marcoussis, ou accords Kléber, se sont tenus du 15 au 26 janvier 2003 en France à Linas-Marcoussis et visaient à mettre un terme à la guerre civile de Côte d'Ivoire qui s'y déroulait depuis 2002. Autour de la table de négociations, les « *Forces Nouvelles* » rebelles du nord et les différents Partis politiques du pays étaient invités par le Président français, Jacques Chirac, pour négocier à huis clos les conditions de retour à la paix. Les accords furent signés au centre des conférences internationales, avenue Kléber à Paris.

<sup>370</sup> L'opération Sangaris est le nom d'une opération militaire de l'armée française, conduite en République Centrafricaine du 5 décembre 2013 au 31 octobre 2016. C'est la 7<sup>ème</sup> intervention militaire française depuis l'indépendance du pays en 1960.

- 2014, Opération Barkhane,<sup>371</sup> Opération au Sahel, succédant, en juillet 2014 aux Opérations Serval et Épervier. Un effectif de 5 100 militaires déployé au sol pour faire face à la menace terroriste au Nord-Mali, sous mandat de l'ONU.<sup>372</sup> MINUSMA.<sup>373</sup>

En bref, à l'instar de tous les États du monde, l'indépendance de l'Afrique exigeait d'elle la constitution d'armées nationales. Pour satisfaire une telle exigence, elle va rater l'ultime occasion d'opérer la rupture nécessaire pour une indépendance totale. Elle recourut aux différentes métropoles et pour la constitution de son armée et pour la fourniture d'équipements militaires. Abstraction faite du Portugal – dont le retrait total de ses colonies a été précipité par les événements intervenus à Lisbonne –<sup>374</sup>, la France, l'Angleterre et dans une certaine mesure la Belgique, ont été invitées à mettre sur pied les nouvelles armées de leurs anciennes colonies. Par exemple, c'est aux forces armées britanniques que le Ghana et le Nigéria ont confié en 1967 la création de leurs académies militaires, et ce sont des officiers britanniques qui y ont été employés pour former leurs commandants et leurs officiers de carrière. Après l'indépendance du Zimbabwe, deux forces militaires se disputaient le pays, une révolutionnaire, l'autre anti-révolutionnaire. Pour transformer ces deux Mouvements en une force militaire intégrée, le Zimbabwe a dû se tourner vers la Grande-Bretagne.<sup>375</sup>

<sup>371</sup> La France, ses alliés européens de la force Takuba et le Canada ont annoncé le jeudi 17 février 2022 un retrait militaire « coordonné » de leurs forces présentes au Mali. Mais, les partenaires internationaux du Sahel veulent étendre leur soutien aux pays du Golfe de Guinée et au Niger voisin.

<sup>372</sup> Neuf ans après le début de l'opération Barkhane, visant, à repousser l'avancée des jihadistes vers la capitale Bamako, Paris compte désormais graduellement réduire ses troupes et transférer le commandement des opérations militaires aux armées africaines, présentes sur le terrain. L'opération Barkhane sera, également, remplacée progressivement par une force européenne, dénommée Force Takuba.

En effet, la Task Force Takuba est une force opérationnelle composée principalement d'unités des forces spéciales de plusieurs pays de l'Union-Européenne. Elle est placée sous le commandement français et assiste les forces armées maliennes dans les opérations antiterroristes, qu'elles mènent dans le pays. Plus largement, l'action des unités déployées s'inscrit en coordination avec les partenaires du G5 Sahel, de la MINUSMA et d'autres acteurs internationaux dans les conflits armés au Sahel, qui opposent les États de la région à plusieurs groupes armés, dont des groupes terroristes internationaux.

<sup>373</sup> PCF, *Liste des interventions militaires Françaises en Afrique*, Op.cit., pp. 7-10.

<sup>374</sup> La révolution des Œillets, est le nom donné aux événements d'avril 1974, qui ont entraîné la chute de la dictature salazariste qui dominait le Portugal depuis 1933. Elle doit son nom, à l'œillet rouge que les conjurés portaient à leur boutonnière en signe de ralliement. Ce que l'on surnomme « révolution », a commencé par un coup d'État organisé par des militaires qui se sont progressivement radicalisés par le rejet des guerres coloniales, menées par le Portugal.

En effet, dans les années 1960, la dictature de Salazar tente vainement de préserver, sous son joug, ses colonies malgré des guerres d'indépendance – guerre d'indépendance de l'Angola, guerre d'indépendance du Mozambique –, qui s'achèvent en 1975, après la Révolution des œillets. Ces guerres ont coûté la vie, à 14 000 portugais. De plus, au moins 20 000 soldats portugais étaient rentrés handicapés ou mutilés, généralement du fait des mines. Et plus de 140 000 resteront traumatisés, à vie. Côté africain, le bilan est encore plus considérable, 100 000 morts, majoritairement civils. La guerre s'accompagna, par des massacres perpétrés contre les civils par l'armée régulière et les commandos. Ainsi que, de l'utilisation récurrente de napalm et de mines anti-personnelles.

<sup>375</sup> Robin LUCKHAM, Op.cit., p. 110.

La situation a été identique dans les anciennes colonies françaises ; de sorte que les deux anciennes puissances coloniales ont finalement formé et reproduit des structures et des comportements militaires à leur image.

L'autre face, de la coopération militaire qui accentua davantage la dépendance de l'Afrique de l'Ouest vis-à-vis des anciennes métropoles, est la fourniture d'équipement militaire. En effet, les armées ainsi créées ayant besoin d'armement ou d'équipement, les États ouest-africains n'auront d'autres sources d'approvisionnement que les mêmes anciennes puissances coloniales. Ainsi, pendant les deux premières décennies post-coloniales, « *la France était le premier fournisseur d'armes en Afrique noire* », <sup>376</sup> comme l'a écrit I. William ZARTMAN. Elle a été suivie par la Grande-Bretagne et la Belgique. En tout état de cause, ces achats d'armes sont évidemment des aubaines pour les industries d'armement. Mais bien plus, ils accentuent la dépendance des États ouest-africains vis-à-vis des anciennes puissances coloniales. Puis, à travers le transfert d'une technologie et la diffusion d'une culture militaire, ces anciennes puissances coloniales exercent une influence qui se fera ressentir encore en Afrique de l'Ouest. D'ailleurs, la hiérarchie militaire eut une telle conscience que, lors du colloque de Bordeaux du 29 au 30 octobre 1979 sur « *la politique militaire de la France en Afrique noire sous le Général De Gaulle* », Pierre DABEZIES a pu souligner que, « *si le concept de défense, par nature politique se révèle évolutif et mouvant, il n'en va pas de même pour celui d'assistance militaire technique. Cette dernière en effet, est non seulement source de liens étroits et permanents, mais perdant sa connotation administrative, se traduit tout naturellement dans l'armée en termes concrets d'appartenance et de complicité, de hiérarchie ou de camaraderie, de promotion ou d'ancienneté. La personne du Général De Gaulle, l'attachement culturel des élites et la spécificité militaire, voilà, peut-être, depuis l'indépendance, les trois fondements de notre sécurité et de notre pérennité en Afrique* ». <sup>377</sup>

Comme à l'époque précoloniale où la domination militaire sur l'Afrique de l'Ouest a permis ou « *autorisé* » son exploitation, la domination militaire actuelle aboutit à l'exploitation continuelle de l'Afrique de l'Ouest. <sup>378</sup>

---

<sup>376</sup> ZARTMAN (I.W), *Les problèmes politiques de demain en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1981, PDF, p. 81.

<sup>377</sup> Sociologue militaire, Pierre DABEZIES est un ancien colonel des parachutistes. En 1979, il prit part au colloque de Bordeaux dont l'objectif était de réfléchir sur la politique militaire menée par De Gaulle en Afrique.

<sup>378</sup> TAWA (N.P), *Op.cit.*, p. 12.

## B- Des accords aux visées économiques

Cette exploitation apparaît comme la véritable raison de la présence encore actuelle des anciennes puissances coloniales en Afrique de l'Ouest malgré les indépendances. En effet, si la recherche des nouveaux débouchés – pour y déverser les excédents à la production eu égard à la révolution industrielle – a justifié, du moins sur le plan économique, le recours à la colonisation, la présence actuelle des anciennes puissances coloniales en Afrique de l'Ouest ne se justifie véritablement que pour des motifs économiques. Ainsi, quand pointaient à l'horizon les indépendances et qu'il était quasiment impossible d'y résister, les puissances coloniales commencèrent à créer ou à renforcer les structures qu'elles voulaient laisser derrière elles. Les Britanniques parlèrent de former une « *classe moyenne africaine* ». Quant aux Français, ils évoquèrent l'idée « *d'interlocuteurs valables* ». En fin de compte, ils partirent avec « *cette perspective plaisante que tout ce qu'ils perdaient sur le terrain politique, ils allaient sûrement le rattraper sur le terrain économique* », <sup>379</sup> comme l'a écrit si bien Basil DAVIDSON. C'est dans cette veine que relativement à la France, le Général De Gaulle, en 1958, demanda à Jacques FOCCART <sup>380</sup> de mettre en place une politique française parallèle dont les objectifs sont, « *l'exploitation des matières premières africaines, dont le sous-sol regorge dans certaines régions et l'exploitation de la rente de l'aide publique au développement* ». <sup>381</sup> Ce système surnommé « *Françafrique* » <sup>382</sup> par feu Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, fonctionnera pendant toute la période post-coloniale et se consolidera sous la Vème République. Au nom de ce « *système politico-clientéliste* », les dirigeants français « *sont prêts au pire* ». <sup>383</sup> A ce propos, Jean François BAYART a écrit que, « *la politique africaine de la France est l'instrument de sa politique de puissance* ». <sup>384</sup>

La France, on le voit, maintient une politique prédatrice en Afrique de l'Ouest. Cette politique chère à De Gaulle, s'est bonifiée et fut instituée en une pratique immuable.

---

<sup>379</sup> DAVIDSON (B), Op.cit., p. 1813.

<sup>380</sup> Jacques Foccart, né Jacques Koch-Foccarta le 31 août 1913 à Ambrières-le-Grand (Mayenne) et mort le 19 mars 1997 à Paris, est un homme d'affaires et un homme politique français.

<sup>381</sup> ANTO (S), Op.cit., p. 29.

<sup>382</sup> L'expression « *Françafrique* » est utilisée, en général de façon péjorative pour désigner la relation spéciale souvent qualifiée de néocoloniale, établie entre la France et ses anciennes colonies en Afrique subsaharienne. Cette relation spéciale entre la France et ces pays est mise en place à la demande du Général De Gaulle par Jacques Foccart, placé au poste de Secrétaire Général de l'Élysée aux affaires africaines et malgaches de 1960 à 1974 et se caractérise par le rôle des réseaux extra-diplomatiques, services de renseignements, entreprises, etc. Et l'ingérence directe des autorités françaises dans les affaires intérieures des anciennes colonies.

<sup>383</sup> ANTO (S), Op.cit., p. 28.

<sup>384</sup> BAYART (J.F), « France-Afrique : aider moins pour aider mieux », *Politique Internationale*, n°56, été 1992, p. 141.

Le constat est donc sans conteste. La décolonisation de l'Afrique de l'Ouest, si elle est partout proclamée comme une réalité, dans les faits, elle apparaît comme un processus inachevé. Cette réalité se confirma davantage par la grande disposition des acteurs ouest-africains à consentir à l'intervention des anciennes puissances coloniales dans la résolution de leurs conflits, des conflits internes.

À côté de l'exploitation économique, existe une autre forme de domination, elle aussi, non moins importante que la première, c'est l'exploitation géopolitique.

Parler d'exploitation géopolitique de l'Afrique de l'Ouest par les anciennes puissances coloniales, c'est évoquer l'idée d'une influence politique qu'exercent celles-ci sur l'Afrique de l'Ouest. En effet, si à l'époque précoloniale, l'Afrique de l'Ouest a été déclarée « *res nullius* » pour justifier ou légitimer sa conquête, à l'occasion des indépendances, elle a été abandonnée par ses « *propriétaires* », de sorte qu'elle était censée se prendre en charge, s'autodéterminer elle-même. Mais en réalité, l'espace ouest-africain est resté une zone sous influence des anciennes puissances coloniales, avec la bénédiction des États-Unis d'Amérique et ce, eu égard à la Guerre Froide. Des structures de dépendance politique sont donc, mises en place et entretenues pour maintenir cette influence.

Ainsi, dans les États d'Afrique francophone, la notion de francophonie<sup>385</sup> fut instituée et agglutina non seulement les anciennes colonies françaises mais aussi belges.<sup>386</sup> Et dans le contexte de la Guerre Froide, la France jouera un rôle important dans cette soumission stratégique de l'espace ouest-africain. La notion de « *Gendarme de l'Afrique* » s'identifiera à elle. Celle du « *pré-carré* » aussi sera d'origine française et lui bénéficiera. D'ailleurs, au nom de la défense du « *pré-carré* », la France entrera quelques fois en conflit avec le Nigéria.<sup>387</sup> Le soutien apporté par elle à la région Est du Nigéria dans sa rébellion<sup>388</sup> contre le pouvoir fédéral, n'avait d'autre justificatif que de briser l'influence ascendante d'un État qui pourrait fragiliser son influence sur cette partie occidentale de l'Afrique. Cette volonté française de domination sur l'Afrique de l'Ouest, s'est ensuite manifestée lors des différents conflits qui ont surgi sur le continent. Ainsi, lors du conflit libérien, en ravitaillant en armes Charles

---

<sup>385</sup> Même si on attribue à Senghor la paternité de la notion, elle est sans nul doute une institution de domination dont use la France. C'est d'ailleurs ce que reconnaîtra Pierre DABEZIES lors du colloque sur « La prévention des conflits en Afrique centrale. Prospective pour une culture de la paix », 2001.

<sup>386</sup> La République Démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi.

<sup>387</sup> BACH (B), « Dynamiques et contradictions dans la politique africaine de la France : Les rapports avec le Nigéria (1960-1981) », *Politique africaine*, n°11 (5), Février 1982, pp. 47-73.

<sup>388</sup> Il s'agit de la sécession du Biafra.

TAYLOR via le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire<sup>389</sup>, la France était habitée par le souci d'empêcher le Nigéria, qui du reste, contrôlait à la fois la CEDEAO et l'ECOMOG de prendre le leadership dans son pré-carré.

L'institution des sommets franco-ouest-africains<sup>390</sup> constitue, à n'en point douter, la matérialisation de cette volonté dominatrice.<sup>391</sup>

La politique militaire de la France ne se comprend pas sans son versant « *ouest-africain* ». De Gaulle, en fondant la Vème République, considérait que le rang de la France reposait sur deux piliers, sa place en Afrique de l'Ouest, et l'arme atomique. Les institutions taillées en conséquence, et les politiques, ont perduré.

Après les indépendances, les Présidents qui se sont succédé à l'Élysée ont conservé dans leurs prérogatives la gestion post-coloniale du « *pré-carré* » ouest-africain, échappant au contrôle démocratique. L'armée française a joué un rôle essentiel dans cette continuité. En fait, elle n'a jamais quitté l'Afrique de l'Ouest et elle y est intervenue plus de 40 fois depuis 1961, assurant la protection des régimes qui défendaient les intérêts français et éliminant ceux qui voulaient s'en émanciper. Cette politique a connu une crise dans les années 90, regain des Mouvements démocratiques en Afrique, chute de l'apartheid, discrédit du soutien français au régime génocidaire du Rwanda, développement des nouvelles concurrence venant des pays émergents. Les discours officiels à Paris ont évolué, moins d'interventions unilatérales, plus d'« *européanisation* » ou d'« *africanisation* » dans la gestion des conflits. Une timide diminution des bases militaires françaises et des effectifs a commencé, crise économique oblige, accompagnée d'une redéfinition des missions dans le contexte de fin de la Guerre Froide. Le tour de Hollande arrivant, c'était dit, lui, Président, allait « *mettre fin à la Françafrique* », « *c'était à l'Afrique d'assurer elle-même sa sécurité* ». Promesses, comme tant d'autres, vite oubliées. Deux interventions militaires plus tard, au Mali et en Centrafrique, endossant l'habit de « *chef de guerre* », Hollande réhabilitera l'interventionnisme français en Afrique. Face à la menace djihadiste au Mali, il y avait d'autres moyens, interposition de l'ONU, de l'Union-Africaine, politique de coopération militaire et d'aide au développement, que d'utiliser la situation pour redéployer unilatéralement tout l'arsenal de l'armée française dans la sous-région. À cette occasion, l'état-major de l'armée française a su se rendre

---

<sup>389</sup> LEYMARIE (P), « L'ouest africain rongé par ses abcès », Publié dans Le Monde diplomatique le 26 Janvier 1996, p. 26.

<sup>390</sup> Quant à la Grande-Bretagne, la notion Commonwealth sera instrumentalisée à des fins de domination géopolitique.

<sup>391</sup> TAWA (N.P), Op.cit., p. 24.

incontournable. Dans la foulée, une nouvelle stratégie a été redéfinie dans un nouveau « *Livre blanc* » de la Défense et une loi de programmations militaires votée fin 2013, réaffirmant l'Afrique comme « *zone d'intérêt prioritaire de l'ouest de l'Afrique à l'océan Indien* ». Sous un nouvel habillage, le Livre blanc 2013<sup>392</sup> redonne justification, au nom de la défense des « *intérêts économiques et stratégiques* », à cette exception française, s'arroger le droit de quadriller militairement toute une partie d'un continent, et le droit de « *s'engager en premier* » sans attendre une action multilatérale.

La France redéploie donc, 10.000 soldats en permanence, retissant une toile qui recoupe la carte des anciennes colonies françaises sub-sahariennes. Au-delà des trois bases permanentes, Libreville, Dakar, Djibouti, et d'Opérations ponctuelles, Tchad, Côte d'Ivoire, elle réinstalle durablement des troupes. Les réticences des dirigeants, Maliens et Nigériens notamment, opposés depuis les indépendances à une présence militaire étrangère permanente, ont été vaincues. Au Mali, mille hommes sont stabilisés, dont une base militaire permanente à Tessalit à la frontière algéro-malienne, et prive l'État malien de sa souveraineté sur le Nord du pays. Au Niger, les forces spéciales sont déployées sur les deux mines d'uranium d'AREVA, et une base de 300 militaires s'installe où sont déployés drones et avions de combat. Au Tchad, un millier d'hommes se réinstallent dans la vieille base de Faya-Largeau. Les forces spéciales du COS – Commandement des Opérations Spéciales, force discrétionnaire commandée directement par l'Élysée et son chef d'état-major particulier – sont renforcées d'un millier d'hommes, présents dans une dizaine de pays. Les nouveaux accords de défense que la France tente d'imposer ne sont plus axés sur une « *coopération* » pour former les forces locales, mais sur l'insertion de détachements français dans les armées nationales, l'armée française se laissant le droit d'agir à sa guise avec sa « *force de réaction rapide* ». Ce dispositif se met sur pied avec une discrète collaboration avec l'armée américaine, et dénote un nouveau mode de domination. Au lieu d'aider à consolider des États, on se sert des divisions claniques ou ethniques, ou des menaces djihadistes, pour pousser à des États « *fédéraux* » affaiblis et éclatés, qui abandonnent des prérogatives « *nationales* » ou « *militaires* » aux forces des grandes puissances.<sup>393</sup>

---

<sup>392</sup> Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, publié le 29 avril 2013, est un livre blanc chargé de définir une stratégie globale de défense et de sécurité pour la France. Il a été rédigé à la demande du Président français François Hollande, au lendemain de son élection et fait suite au Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008.

<sup>393</sup> Les analyses et données viennent ici essentiellement du dossier « *Françafrique, la famille recomposée* », éditions Syllepse 2014, réalisé sous la coordination de Raphaël Granvaud, par l'association « *Survie* ».

Ce regain d'interventionnisme militaire s'accompagne d'un discours sur la nécessité de partir en reconquête économique dans une sous-région où les intérêts français sont concurrencés par des pays émergents comme le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud. Plutôt qu'une politique de coopération d'égal à égal avec les pays ouest-africains, l'État français s'efforce de maintenir sa domination en redéployant son armée, « *avantage concurrentiel* » qui permet des retours sur investissements.<sup>394</sup>

La concurrence chinoise menace les intérêts énergétiques et commerciaux occidentaux en Afrique de l'Ouest, depuis le début des années 2000. Le Sahel abrite de grandes réserves pétrolières ainsi que des gisements d'uranium et d'or, mais aussi de gaz, de coltan, de cuivre, de grenats, de manganèse et de lithium, de minerais magnétiques et de « *terres rares* », 17 éléments chimiques indispensables dans de nombreuses nouvelles technologies comme les LED ou les éoliennes. Le chercheur Mahdi Taj de l'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire à Paris l'a écrit, « *La réalité géographique de cette zone permettrait à certains États, s'ils se positionnent économiquement et militairement, de mieux contrôler les richesses des États du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest* ».

Les gisements d'uranium au Niger — et en particulier la mine d'Arlit — constituent l'un des principaux facteurs de l'engagement français au Sahel, Areva, géant mondial du nucléaire détenu en grande partie par l'État français, y profite d'un quasi-monopole sur l'extraction. Le Général Vincent Desportes, devenu professeur associé à Sciences Pô Paris, écrivait en juillet 2013 que, « *si la France ne s'était pas engagée le 11 janvier (au Mali), les risques les plus grands auraient existé [...] pour les ressources tout à fait importantes en uranium qui se trouvent au Niger* », <sup>395</sup> d'après un rapport du Sénat de 2013<sup>396</sup>. La présence de la France dans une Afrique de l'Ouest convoitée appelait déjà à « *assurer un accès sécurisé aux ressources énergétiques et minières* ».

Le Sahel est ciblé parallèlement comme un tissu de marchés à développer. Il s'agit d'abord, d'optimiser « *le taux de retour* » sur investissements. Quarante mille entreprises françaises dont quatorze multinationales sont présentes en Afrique.<sup>397</sup> Ces sociétés sont notamment favorisées par le placement de cadres auprès des pays sahéliens sous couvert d'« *assistance technique* ». Aux côtés des géants Total, Vinci, Lafarge et Areva se pressent depuis le milieu des années 2010 Orange, Accor Hôtels, Veolia, Carrefour qui visent l'émergence

---

<sup>394</sup> Voir MONTAUFRAY (A), *Le retour à l'Afrique de l'armée française*, 30 janvier 2016, PDF, 10 p.

<sup>395</sup> COORD TARRIT (F) et NOIROT (T), *Françafrique, la famille recomposée*, Paris, Syllepse, 2014, p. 108.

<sup>396</sup> Voir RAPPORT, *L'Afrique est notre avenir*, Senat français, 2013, PDF, 501 p.

<sup>397</sup> Voir PIOT (O), *Les entreprises françaises défiées dans leur pré-carré*, avril 2017, PDF, 4 p.

des classes moyennes et l'urbanisation accélérée de la zone. En janvier 2017, le rapport annuel du Conseil Français des Investisseurs en Afrique – CIAN – invitait ses adhérents à cibler les villes africaines comme « *nouveaux pôles de dynamisme et d'innovation* ». Et notamment les marchés « *de sécurité et de défense* » qui occupent une place privilégiée.<sup>398</sup>

La mise en œuvre du G5 Sahel — collaboration de cinq pays du Sahel pour le « *développement et la sécurité* » — signale l'accélération d'un autre processus consistant à impliquer davantage les États sahéliens concernés. Jean-Yves Le Drian, auditionné par le Sénat le 12 septembre 2013, expliquait qu'« *une réorganisation intelligente consiste à diminuer nos effectifs en augmentant notre présence* ». Un poste de commandement opérationnel du G5 est installé au Mali le 9 septembre 2017, mais la relation hiérarchique réelle de l'État français sur le G5 Sahel passe par une cellule de coordination et de liaison accolée au poste de commandement de Barkhane. L'armée française transmet les dimensions du combat qu'elle souhaite réserver aux armées ouest-africaines tout en gérant officiellement le soutien logistique, le renseignement et la reconnaissance. « *Dans une opération comme Barkhane, la masse est formée par les armées africaines qui peuvent "tenir" le terrain* », assure l'état-major français.<sup>399</sup> Pourtant, incapables de réaliser cet objectif, les États du Sahel cherchent à tirer profit de cette logique « *françafontaine* », faite pour durer. Comme le soulignait Emmanuel Macron lors de son premier déplacement à l'étranger, le 19 mai 2017 sur la base de Gao, « *On ne peut fixer un terme aux missions de la France dans ces régions* »,<sup>400</sup>

Le positionnement économique de la France dans la région sahélo-saharienne a également constitué l'un des facteurs majeurs de l'intervention militaire française au Mali. En effet, le Sahel devient l'une des régions de l'Afrique les plus convoitées et qui aigüise les appétits économiques des États-Unis et des nouvelles puissances naissantes parmi lesquelles la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud. Selon A. Glaser et S. Smith,<sup>401</sup> ces différents pays mettent sous pression la France dans cette région, où elle a quasiment évolué dans une tranquillité absolue sans concurrence économique. De ce fait, l'accès des nouveaux partenaires économiques des États se trouvant dans les grands ensembles régionaux ouest-africain et sahélo-saharien, façonnent le positionnement stratégique de la France dans cet espace, et réduit considérablement les parts de marché qui étaient facilement acquises à

---

<sup>398</sup> Voir RAPPORT, *Les Résultats 2017 de l'enquête CIAN*, 2017, PDF, 48 p.

<sup>399</sup> DSI, *Défense de la France, un quinquennat déterminant*, hors-série n° 55, p. 66.

<sup>400</sup> RIGOUTE (M), *Que fait l'armée française au Sahel ?* 13 OCTOBRE 2017, PDF, p. 2.

<sup>401</sup> GLASER (A) et SMITH (S), *Comment la France a perdu l'Afrique*, Paris, Calmann-Lévy, 2005, p. 199.

l'ancienne puissance colonisatrice. En effet, en faisant une étude comparative sur les exportations et les importations dans ces États, il ressort qu'en 2012, par exemple, l'influence économique de la France a fortement chuté. Cette situation de baisse d'influence se perçoit facilement en Côte d'Ivoire où le positionnement de la France en matière d'échange lui a été défavorable. Cette question a fait l'objet d'un rapport en 2013.<sup>402</sup> D'après celui-ci, la France, avec ses 6% de taux d'exportation ivoirienne de cacao et de pétrole raffiné, avait été supplantée par des États tels que les Pays-Bas (8%), les États-Unis (7%) et le Nigéria (6.5%). Cette situation n'est pas spécifique à la Côte d'Ivoire car, au regard des exportations de la filiale Fer de la Mauritanie,<sup>403</sup> la France a également été reléguée en troisième position soit 5% d'exportation derrière la Chine et l'Italie, dont les taux s'évaluent respectivement à 75% et 11%. Ce bouleversement commercial dans la région sahélo-saharienne est également palpable dans les pays qui, non seulement sont longtemps restés des jardins de la France, mais aussi constituaient pour elle, des États à haute valeur stratégique. C'est notamment le cas de l'Algérie où, le rapport France-diplomatie démontrait que, la France a perdu sa place de premier fournisseur, soit 11,4% de part de marché, au profit de la Chine, 12,4%.<sup>404</sup> D'une manière générale, les statistiques de l'économie française ont été revues à la baisse en 2012 dans ces pays de l'Afrique de l'Ouest et de la région sahélo-saharienne. Cette situation économique de la France reflète, les nouvelles relations import-export entre les États de la CEDEAO et d'autres puissances depuis quelques années. Selon S. Bio Garou et Y. Borgui, les exportations chinoises dans la CEDEAO représentaient 130% de celles de la France en 2010. Les taux d'exportations de l'empire du milieu<sup>405</sup> s'élevaient à 69% contre 26% pour l'Hexagone, et les taux d'importations s'évaluaient à 68% contre 25%. Cette nouvelle configuration géoéconomique de la sous-région pose le problème de la perte du leadership de la France dans ces régions.

Dès lors, selon les écrits de T. Routier, « *la guerre n'est pas totalement dissociée de l'économie* », <sup>406</sup> l'intervention militaire devenait stratégique pour maintenir, d'une part, le leadership économique de la France dans les sous-régions ouest-africaine et sahélo-saharienne et, d'autre part, renforcer les coopérations économiques, qui sont fortement menacées par les pénétrations américaines et chinoises dans ces milieux. Ainsi, au-delà de l'intérêt sécuritaire

---

<sup>402</sup> RAPPORT ECONOMIQUE FRANCE DIPLOMATIE, *Les échanges commerciaux de la Côte d'Ivoire en 2013*, PDF, p. 2.

<sup>403</sup> Ibid.

<sup>404</sup> Voir RAPPORT ECONOMIQUE FRANCE DIPLOMATIE, *La France et l'Algérie*, PDF, 7 p.

<sup>405</sup> L'expression « *empire du Milieu* » est une expression française utilisée pour désigner la Chine.

<sup>406</sup> ROUTIER, *Guerre et économie : une relation fusionnelle ?* 2009, PDF, p. 2.

tant clamé par la France, l'intervention militaire avait également pour objectif, d'affaiblir particulièrement les rivalités économiques des multinationales chinoises et américaines. Car, comme l'a écrit S. Berkouk, « *Se maintenir sur le continent s'avère nécessaire pour l'ancienne puissance coloniale, qui voit ses liens historiques avec le continent s'effiloche au profit d'autres puissances économiques mondiales* ». <sup>407</sup>

En plus du maintien du leadership économique dans la région sahélo-saharienne, la préservation du marché malien était également l'un des enjeux importants de cette intervention militaire française. <sup>408</sup>

La France, on le voit, a signé des accords de coopération militaire avec l'Afrique de l'Ouest indépendante. Elle est certes la première à se lancer dans cette entreprise, mais elle fut suivie par les autres puissances occidentales, notamment les États-Unis.

## **Paragraphe- II : Le nouveau sanctuaire des États-Unis**

Depuis la chute du mur de Berlin, la politique africaine des États-Unis, qui jusque-là était concentrée sur l'endiguement du communisme connaît une réorientation. <sup>409</sup> Ce continent qui était alors considéré comme un appendice colonial de l'Europe Occidentale <sup>410</sup>, fait désormais l'objet d'une relative attention. Washington s'y attèle depuis lors à la consolidation de la démocratie, l'enrayage des crises, le soutien au développement économique ou encore la lutte contre les pandémies. <sup>411</sup> Avec la décennie 1990, marquée par les attentats des ambassades américaines de Dar Es-Salaam et de Nairobi en août 1998, l'Afrique se révélera comme un terrain fragile et favorable au terrorisme international. Un phénomène qui atteindra d'une manière inédite le territoire américain, le 11 septembre 2001 avec les attentats de New York et de Washington. En réponse, l'Administration Bush lance une riposte planétaire contre le terrorisme ou encore le Global War On Terror. <sup>412</sup> Cette action anti-terroriste s'étendra aussi au continent africain, notamment la sous-région ouest-africaine(A). Il s'agit d'une implication

---

<sup>407</sup> BERKOUK (S), *Finances, intérêts, lutte d'influence : les enjeux économiques de la Guerre au Mali*, 2013, PDF, p. 10.

<sup>408</sup> NDONG NDONG (S), *L'intervention militaire française au Mali : Essai d'analyse géopolitique*, Mémoire de Master en Géosciences Politiques, Université Omar Bongo, 2015, p. 46.

<sup>409</sup> Le comportement des autorités américaines envers l'Afrique était ambigu. Car elles ne voulaient pas aliéner leurs alliés de l'OTAN.

<sup>410</sup> DUIGNAN (P), GANN (L.H), « L'Afrique et les États-Unis : Une histoire », *Politique étrangère*, 1990, pp. 368-369.

<sup>411</sup> BOYER (Y), *Le regain d'intérêt américain pour l'Afrique : quelles conséquences militaires et stratégiques*, Note de la Fondation Pour la Recherche Stratégique, décembre 2006, PDF, p. 1.

<sup>412</sup> PAILHE (C), *La politique pyromane de Washington : les transferts militaires des États-Unis vers le Moyen-Orient*, Rapport du GRIP, Bruxelles, 2009, p. 12.

sécuritaire qui aboutit, le 6 février 2007, à l'annonce par le Président G. W. Bush, de la création d'un commandement unifié pour l'Afrique (B).

### **A- La consécration de la présence militaire américaine**

Si en matière de coopération militaire, la France apparaît comme l'ancienne puissance coloniale la plus engagée, force est de reconnaître qu'elle ne fut seule.<sup>413</sup> Elle fut suivie plus tard, par ses paires qui craignaient de la laisser seule dans une sous-région dont l'importance à la fois stratégique et géopolitique n'est plus à démontrer. Ainsi, prenant alibi de la guerre froide, les États-Unis d'Amérique vont signer un certain nombre d'accords avec les pays ouest-africains dans le domaine militaire. Le Libéria sera ainsi, le premier État de l'Afrique de l'Ouest à établir des liens privilégiés avec les États-Unis d'Amérique.<sup>414</sup> Mais, c'est surtout pendant les années précédant la décolonisation que, les États-Unis d'Amérique s'intéressaient davantage à l'Afrique de l'Ouest. En 1967, le Secrétaire d'État à la défense<sup>415</sup> justifiait l'assistance militaire américaine à l'Afrique de l'Ouest en ces termes, « *En préservant l'indépendance des États africains, elle aide à contrecarrer la pénétration du communisme sur le continent noir ; elle contribue à la stabilité des régimes en place et favorise le développement socio-économique de ces pays ; elle permet aux États-Unis de disposer en Afrique des facilités militaires qui répondent à leurs besoins stratégiques : droit de survol ; droit d'escale, droit de transit* ». <sup>416</sup>

Depuis les attentats de New-York de septembre 2001, l'« *islamo-terrorisme* » est devenu le nouvel ennemi global des États-Unis, et par extension du « *monde libre* ». <sup>417</sup> En désignant le Sahel comme l'axe du terrorisme, les États-Unis ont-ils anticipé la menace ou l'ont-ils favorisé ? L'intérêt politique et militaire des États-Unis pour le Sahel et pour l'Afrique de l'Ouest, s'est sensiblement accru depuis une quinzaine d'année avec la création en 1996 de l'AFRICA CRISIS RESPONSE INITIATIVE (ACRI)<sup>418</sup>, placée sous le commandement américain, basée à Stuttgart en Allemagne, et connue sous le nom d'US-EUCOM. Cette

---

<sup>413</sup> Quant à la Grande-Bretagne, sa volonté de s'affirmer ou de demeurer un acteur principal dans le développement politique de l'Afrique ne fait l'ombre d'aucun doute. Son engagement – personnel – dans la réforme du secteur de sécurité en Sierra Léone après l'effondrement de l'État à la suite du conflit armé qu'a connu ce pays, atteste si bien de nos écrits.

<sup>414</sup> Le Libéria signa des accords les 8 juin 1943, 11 janvier 1951, 11-19 novembre 1951 et le 8 juillet 1959, accordant aux États-Unis d'Amérique des facilités de communication.

<sup>415</sup> Robert Strange McNamara.

<sup>416</sup> YAKEMTCHOUK (R), « La coopération de l'Afrique noire avec les puissances : avec l'URSS et les États-Unis », *Afrique contemporaine*, n°128, 1983, pp. 3-22.

<sup>417</sup> ANTIL (A), « L'Afrique et la guerre contre la terreur », *Politique Etrangère*, 2006/3, automne, p. 583.

<sup>418</sup> Initiative de réponse aux crises en Afrique.

section avait en charge la coordination des moyens militaires, notamment le recours aux forces spéciales. À la différence des autres États de la sous-région, l'ACRI était présente au Mali avec comme temps fort l'année 2002 pour ce qui concerne l'espace saharo-sahélien.<sup>419</sup> L'intérêt des États-Unis pour le Sahel, point de liaison entre l'Afrique du Nord et l'Afrique noire, revêt une double dimension sécuritaire et économique.<sup>420</sup> La région du Sahel est perçue à Washington, comme une région vulnérable en raison de sa faible densité géographique et de ses frontières facilement poreuses. Sa proximité géographique, culturelle et religieuse avec le Moyen-Orient, considéré comme l'épicentre d'un terrorisme international allant de la péninsule arabique au Pakistan, constitue un terreau propice au développement d'autres actions terroristes antiaméricaines.

Les événements du 11 septembre 2001, ont débouché, sur une conception stratégique américaine définie par l'expression de propagande politique de « *guerre globale contre le terrorisme* »<sup>421</sup>, relevant de ce que les politologues appellent la « *doctrine Bush* ». L'Administration Bush est donc passée d'une politique étrangère qui, au départ se voulait comme la moins interventionniste à une politique essentiellement fondée sur cette « *guerre contre le terrorisme* ».<sup>422</sup> Cette lutte prend un caractère mondial dont, les relais s'affirment aux niveaux régionaux et nationaux. Plusieurs initiatives régionales de sécurité démontrent, l'intégration de l'Afrique dans la guerre contre le terrorisme.<sup>423</sup> La première est l'établissement par le Pentagone, du Quartier Général de la COMBINED JOINT TASK FORCE-HORN OF AFRICA, CJTF-HOA,<sup>424</sup> – Corps expéditionnaire conjoint. Basée à Djibouti, elle est chargée de mener la guerre contre Al-Qaïda et ses soutiens au sein de la Grande Corne de l'Afrique, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Somalie, Soudan, ainsi qu'au Yémen.<sup>425</sup> Les opérations terrestres sont menées par plus de 1000 membres des Forces spéciales américaines, basés au Camp LEMONIER. Les patrouilles côtières sont assurées par le détachement spécial de la COMBINED TASK FORCE 150 américaine, CTF 150,<sup>426</sup> qui comporte également des forces

<sup>419</sup> BOURGEOT (A), « Sahara de tous les enjeux », *Hérodote*, 2011/3, n° 142, pp. 42-77.

<sup>420</sup> ZOUBIR (Y.H), « Les États-Unis et le Maghreb : Primauté de la sécurité et marginalité de la démocratie », *L'Année du Maghreb*, 2005-2006, p. 12.

<sup>421</sup> Dans cette « *Global War On Terror* », les États-Unis sont leaders mondiaux de la lutte contre le terrorisme ainsi que de la lutte contre la drogue.

<sup>422</sup> ANDRE-DESSOMES (C), « Les États-Unis et la lutte contre le terrorisme international depuis le 11 septembre 2001 », *Géostratégiques* n° 29, 4e Trimestre 2010, p. 113.

<sup>423</sup> SCHRAEDER (P.J) et CROUZEL (I), « La guerre contre le terrorisme et la politique américaine en Afrique », *Politique Africaine*, 2005/2 N° 98, p. 44.

<sup>424</sup> Force opérationnelle multinationale mixte - Corne de l'Afrique.

<sup>425</sup> FEICKERT (A), *U. S. military operations in the global war on terrorism: Afghanistan, Africa, and Colombia*, PDF, p. 22.

<sup>426</sup> Groupe de travail combiné.

navales d'autres pays comme l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni. La CJTF-HOA coordonne aussi ses opérations militaires avec la Central Intelligence Agency, CIA,<sup>427</sup> comme pour le lancement du drone PREDATOR contre des cibles terroristes suspectes.

L'application de cette guerre globale, à l'initiative du département d'État, s'est renforcée à partir du mois de novembre 2002 par la création du deuxième programme régional de sécurité, La Pan Sahelian Initiative, PSI<sup>428</sup>, visant à protéger les frontières contre les trafics d'armes, de drogues et les mouvements. Les principaux objectifs du PSI ont été entre autres, de former les militaires nationaux de la sous-région, Mali, Niger, Mauritanie, Tchad, à la lutte contre le terrorisme, d'encourager et coordonner les coopérations régionales à l'aide de technologie américaine et d'échanger des informations afin d'aider les États de l'espace saharo-sahélien à construire leurs capacités à traiter les problèmes de la « *Global War On Terror* », GWOT<sup>429</sup>, en tant que force « *reproductible* » des forces américaines.<sup>430</sup>

Fort des succès que cette force rencontra, parmi lesquels, l'arrestation d'Abderrazak AL PARA, une des figures clés du GSPC qui fut livré aux autorités algériennes, les États-Unis passèrent à la vitesse supérieure avec la création du Trans Sahara Counter Terrorism, TSCTI<sup>431</sup>, qui deviendra en 2005, le Trans Sahara Counter Terrorism Partnership, TSCTP<sup>432</sup>, à l'évidence plus thématique et beaucoup mieux doté<sup>433</sup> que le PSI, et dont le siège se trouve à Ouagadougou au Burkina Faso. Celui-ci, combine deux domaines d'intervention, militaire et civil. La composante militaire concerne, l'« *Opération Enduring Freedom-Trans Sahara* », OEP-TS, et la composante civile quant à elle, fut assignée à trois départements, à savoir l'Agence de Développement USAID<sup>434</sup> qui se consacra à l'éducation, tandis que le Département d'État prit en charge tout ce qui concerne la sécurité des aéroports, et le département du Trésor se réservant le renforcement des efforts fournis sur l'utilisation des trésoreries nationales. Notons cependant que, le TSCTP est arrivé à expiration et il compte être remplacé par L'AFRICOM<sup>435</sup>, installé pour le moment à Stuttgart en Allemagne.

---

<sup>427</sup> Agence centrale d'intelligence.

<sup>428</sup> Initiative pan-sahélienne.

<sup>429</sup> Guerre mondiale contre le terrorisme.

<sup>430</sup> TAJE (M), « La réalité de la menace d'AQMI à l'aune des révolutions démocratiques au Maghreb », *Géostratégiques* n° 32, 3e Trimestre, 2011, p. 282.

<sup>431</sup> Trans-Sahara Contre le Terrorisme.

<sup>432</sup> Partenariat transsaharien contre le terrorisme.

<sup>433</sup> 100 millions de dollars par an pendant 5 ans et dont les partenaires sont : l'Algérie, le Mali, le Niger, le Nigeria, la Mauritanie, le Sénégal, la Tunisie, le Maroc, le Tchad, le Burkina Faso et la Libye.

<sup>434</sup> Agence des États-Unis pour le développement international.

<sup>435</sup> Commandement des États-Unis pour l'Afrique.

Si pour l'heure, elle a connu un refus général des dirigeants africains pour son installation en Afrique, cette entité militaire s'inscrit dans le prolongement du TSTCP et marque le retour des USA sur le continent africain, avec des initiatives qu'une opinion africaine qualifie d'« *américafrique* », qui peut s'opposer ou s'allier le cas échéant, à la « *françafrique* ». La nouvelle stratégie de lutte contre le terrorisme publiée par l'Administration OBAMA en juin 2011, réitère la nécessité de renforcer la coopération entre les États du Sahel et plus particulièrement entre l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger<sup>436</sup> car, la menace d'AQMI se fait ressentir de plus en plus à l'échelle continentale.<sup>437</sup>

Les Américains sont très présents au Niger, notamment sur l'aéroport d'Agadez, Nord du pays, avec une base gérant des drones qui surveillent la zone sahélienne. Evidemment, la toute première base américaine au Niger était basée à Niamey, la capitale.

Le 3 octobre 2017, un groupe de 30 militaires Nigériens du Bataillon Sécurité et Renseignement, BSR, et 12 Américains de l'Operational Detachment-Alpha Team 3212 des Special Forces commandés par le capitaine Michael Perozeni<sup>438</sup>, quitte la base de Ouallam.<sup>439</sup> Elle se met en route vers le Nord dans la région de Tillabéri,<sup>440</sup> à la recherche de renseignements sur un lieutenant d'Adnane Abou Walid Al-Sahraoui,<sup>441</sup> le chef de l'État islamique dans le Grand Sahara<sup>442</sup>. Selon la version officielle des États-Unis, cette troupe était chargée de mener une patrouille de reconnaissance.<sup>443</sup> L'objectif étant de capturer « *mort ou vif* » le chef djihadiste Ibrahim Ousmane, dit Dondou Chefou.<sup>444</sup>

La patrouille passe la nuit à Tilwa, à vingt kilomètres de la frontière avec le Mali. Mais le lendemain matin, alors qu'elle s'apprêtait à regagner Ouallam, elle aurait été alertée de la présence du chef djihadiste Dondou Chefou, dans une zone plus à l'Ouest.<sup>445</sup> Les militaires Nigériens et américains se rendent alors au village de Tongo Tongo, situé à 90 kilomètres au Nord de Ouallam, et dont la population est majoritairement issue du peuple des Zarmas.<sup>446</sup> Ils

<sup>436</sup> National Strategy for Counter Terrorism, juin 2011.

<sup>437</sup> NANA NGASSAM (R), *Les défis du terrorisme au Sahel : Aqmi, une menace stratégique ?* Mémoire de Master en sciences politiques et études internationales, Université de Douala, 2013, pp. 44-60.

<sup>438</sup> CALLIMACHI (R), COOPER (H), SCHMITT (E), BLINDER (A) et GIBBONS-NEFF (T), 'An Endless War': Why 4 U.S. Soldiers Died in a Remote African Desert, 20 février 2018, PDF, p. 3.

<sup>439</sup> EMBUSCADE AU NIGER, *Donald Trump et l'armée américaine face à la polémique*, 24-10-2017, PDF, p. 2.

<sup>440</sup> NIGER, *Des soldats nigériens et américains tués à la frontière du Mali*, 06-10-2017, PDF, p. 4.

<sup>441</sup> FALL (I), *Tongo-Tongo et la mort des soldats américains*, 20 octobre 2017, PDF, p. 1.

<sup>442</sup> PICARD (M), *Niger : les troupes américaines accusées de négligence*, 24/10/2017, PDF, p. 5.

<sup>443</sup> Voir NIGER, *La mission devait capturer mort ou vif un dirigeant djihadiste*, 02 novembre 2017, PDF, 8 p.

<sup>444</sup> Voir NIGER, *De nouvelles révélations sur la mort des soldats américains*, 04-11-2017, PDF, 10 p.

<sup>445</sup> BOBIN (F), Op.cit.

<sup>446</sup> BOBIN (F), Op.cit.

traversent le village une première fois, et rentrent brièvement au Mali où ils détruisent un campement et des motos suspectes.<sup>447</sup> Ils regagnent ensuite, Tongo Tongo et y restent deux heures.<sup>448</sup> Ils rencontrent le chef de village et des habitants qui seront par la suite, suspectés d'avoir retenu les soldats pour laisser le temps aux djihadistes de préparer l'embuscade.<sup>449</sup> Venus du Mali avec plusieurs dizaines de véhicules et de motos,<sup>450</sup> environ cinquante à cent combattants prennent position.<sup>451</sup> Les combats s'engagent aux alentours de midi.<sup>452</sup> L'attaque est menée en deux temps<sup>453</sup>, une première embuscade est menée afin d'attirer les soldats Nigériens et Américains dans un second guet-apens près de la localité d'Akabar.<sup>454</sup>

L'embuscade révèle au grand jour, la présence des forces spéciales américaines au Sahel,<sup>455</sup> pourtant connue depuis le début des années 2000.<sup>456</sup>

En effet, en octobre 2015, le Niger et les États-Unis avaient signé un accord militaire engageant les deux pays « *à travailler ensemble dans la lutte contre le terrorisme* ». <sup>457</sup> Les Américains s'étaient également engagés à « *former les militaires Nigériens dans la lutte contre le terrorisme* ». <sup>458</sup> En 2017, 6 000 soldats Américains sont présents en Afrique, <sup>459</sup> dont 800 au Niger<sup>460</sup> déployés à Niamey — où se trouve une base de drones<sup>461</sup> — et à Agadez.

Depuis la mort des quatre soldats Américains dans l'embuscade à Tongo Tongo, le Niger et les États-Unis ont plus que jamais renforcé leur coopération militaire. Africom a déployé sur les bases de Niamey et d'Agadez, dans le Nord du pays, des drones non armés qui font du renseignement.

L'annonce de l'utilisation de ces engins redoutables, que sont les drones tueurs au Niger, est mal appréciée par les acteurs de la société civile. Des voix s'élèvent pour dénoncer

---

<sup>447</sup> BOBIN (F), Op.cit.

<sup>448</sup> NIGER, *De nouvelles révélations sur la mort des soldats américains*, Ibid.

<sup>449</sup> Voir CIRALSKY (A), RADIA (K), FINNEGAN (C), and MCLAUGHLIN (E), *He died fighting for his brothers', Niger ambush survivor says of fallen US soldier*, 24 octobre 2017, PDF, 9 p.

<sup>450</sup> Voir LEWIS (D) et Bavier (J), *Niger ambush, deaths highlight U.S. Africa military mission creep*, 6 octobre 2017, PDF, 3 p.

<sup>451</sup> Voir GUIBERT (N), *Niger : les leçons de l'embuscade de Tongo Tongo*, 15.11.2017, PDF, 2 p.

<sup>452</sup> CIRALSKY (A), RADIA (K), FINNEGAN (C), and MCLAUGHLIN (E), Op.cit.

<sup>453</sup> Les Armées Nigérienne et Américaine ont déploré plusieurs morts et blessés, selon un communiqué du Ministère nigérien de la Défense,

<sup>454</sup> Voir NIGER, *Des soldats nigériens et américains tués dans une embuscade*, 05.10.2017, PDF, 5 p.

<sup>455</sup> JOSEPH (G), *Dunford Addresses Army Deaths In Niger Amid Donald Trump Feud With Widow*, Op.cit.

<sup>456</sup> NIGER, *La mort des soldats américains révèle leur présence au Sahel*, Op.cit.

<sup>457</sup> NIGER, *La mort des soldats américains révèle leur présence au Sahel*, Op.cit.

<sup>458</sup> NIGER, *La mort des soldats américains révèle leur présence au Sahel*, Op.cit.

<sup>459</sup> LEWIS (D) et BAVIER (J), Op.cit

<sup>460</sup> MACE (C), Op.cit.

<sup>461</sup> Voir NIGER, *Pourquoi les États-Unis ont fait du Niger leur tête de pont en Afrique*, 25 octobre 2017, PDF, 4 p.

les risques de victimes collatérales civiles que sont les populations nomades, majoritaires dans ces zones de conflits.<sup>462</sup>

Une question inhabituelle gagne les milieux intellectuels nigériens. La base américaine est-elle légale ? Beaucoup estiment qu'elle ne l'est pas, et qu'il s'agit d'une violation des articles 169<sup>463</sup> et 66<sup>464</sup> de la Constitution nigérienne. Ces articles disposent en substance que, « *les traités de défense requièrent une approbation du parlement, ce qui n'a jamais eu lieu. Et que la défense du Niger est réservée aux seules forces armées nigériennes, donc inaccessible aux forces étrangères* ». <sup>465</sup>

Le grand paradoxe de ces bases étrangères, réside dans leur utilité.<sup>466</sup> Une région comptant plusieurs bases étrangères, et de surcroît, luttant toutes contre le terrorisme est quotidiennement endeuillée par ces mêmes terroristes, sans qu'aucune riposte ne soit observée venant de ces forces opérant pourtant dans la région.

## **B- L'intensification de la présence militaire américaine**

La création de l'Africom<sup>467</sup> a été précédée par de nombreuses rumeurs. En effet, de nombreux observateurs ont prêté aux États-Unis l'intention d'installer à travers le continent africain des bases militaires. Ces rumeurs sont si fortes que, encore en 2011, l'Administration américaine se trouvait obligée de les démentir en permanence.

Dès sa prise de fonction au début de l'année 2001, George W. Bush<sup>468</sup> réaffirme<sup>469</sup> le combat géopolitique et géostratégique de son pays en Afrique en écrivant que, « *Nous, les Américains, souhaitons être davantage que des spectateurs des progrès en cours en Afrique*

---

<sup>462</sup> Voir NIGER, *Feu vert au déploiement de drones tueurs américains*, 05-11-2017, PDF, 7 p.

<sup>463</sup> Les traités de défense et de paix, les traités et accords relatifs aux Organisations Internationales, ceux qui modifient les lois internes de l'État et ceux qui portent engagement financier de l'État, ne peuvent être ratifiés qu'à la suite d'une loi autorisant leur ratification.

<sup>464</sup> Les Forces Armées Nigériennes – FAN – assurent la défense de l'intégrité du territoire national contre toute agression extérieure et participent, aux côtés des autres forces, à la préservation de la paix et de la sécurité, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Elles participent à l'œuvre de développement économique et social de la Nation et peuvent exercer des responsabilités correspondant à leurs compétences et qualifications.

<sup>465</sup> Voir PENNEY (J), *Niger : des Drones dans le Sahara*, 08 mars 2018, PDF, 10 p.

<sup>466</sup> Voir AMADOU (H), *Installation des bases militaires étrangères au Niger : Après les USA, la France, l'Allemagne, maintenant l'Italie*, 08 juin 2017, PDF, 20 p.

<sup>467</sup> Les autorités américaines présentent volontiers la création de l'Africom comme un élément supplémentaire de leurs efforts en faveur de la paix en Afrique. Ces efforts remontent à 1996. Cependant, cette structure répond d'abord à un besoin de sécurisation des intérêts américains croissants en Afrique depuis 1993.

<sup>468</sup> George Walker Bush, généralement appelé George W. Bush, est né le 6 juillet 1946 à New Haven dans le Connecticut. Il est un homme politique américain et fut le 43e Président des États-Unis. Il a occupé la fonction présidentielle du 20 janvier 2001 au 20 janvier 2009.

<sup>469</sup> FONTAINE (R), « Ce que je ferais », *Géopolitique Africaine*, n°2, printemps 2001, pp. 199-2007.

». <sup>470</sup> Tout naturellement, il reprend les chantiers laissés par la précédente Administration. Il maintient et renforce la dimension économique de la politique africaine de son pays. Alors qu'il s'active à renforcer les marges de manœuvres économiques sur le continent, le 11 septembre 2001 surviennent les attentats.

Au lendemain de ces attentats, l'intérêt géoéconomique des États-Unis pour l'Afrique de l'Ouest devient clairement un intérêt stratégique. En effet, ces attentats ont mis à jour la dépendance énergétique américaine vis-à-vis du Golfe persique. À titre illustratif, en 2011, ce pays fournissait à lui tout seul 15% des importations pétrolières des États-Unis. Après les attentats, les premières enquêtes indiquent que le principal organisateur, Ben Laden, <sup>471</sup> est très proche des services secrets saoudiens. De plus, certains responsables de ces services sont idéologiquement proches de la multinationale Al-Qaïda. Cette réalité a inquiété Washington, car elle accentue l'insécurité sur les intérêts américains au Moyen-Orient. Cette inquiétude obligea les États-Unis à reconsidérer leur politique énergétique, non seulement vis-à-vis de l'Arabie Saoudite mais aussi de toute la région.

Cette décision, qui revêt un caractère stratégique indéniable, ouvre la voie à une réflexion plurielle à travers toutes les composantes de l'Administration du pays. Pour mener cette réflexion, plusieurs compétences sont mobilisées, stratégiques, politiques et militaires. Ces différents experts rivalisent d'analyses et de propositions.

C'est ainsi que l'African Oil Policy Initiative Group, AOPIG <sup>472</sup>, un groupe d'initiative sur le pétrole africain, est constitué. Ses travaux débouchent sur la publication d'un livre blanc intitulé, *African Oil*, <sup>473</sup> *A priority for US National Security* <sup>474</sup> et *African development*. <sup>475</sup> On y met en garde Washington de continuer à importer le pétrole du Moyen-Orient au risque de financer le terrorisme. Mais, il y est expressément prescrit au gouvernement de faire du Golfe de Guinée une zone d'importance stratégique pour le pays.

Dans la foulée, le Council on Foreign Relations <sup>476</sup> organise quant à lui, un séminaire sur l'intérêt à accorder aux pays subsahariens producteurs de brut.

---

<sup>470</sup> DEROCHÉ (S), *Les 3 piliers africains de G.W. BUSH*, 22-28 mai 2001, PDF, pp. 12-13.

<sup>471</sup> Oussama ben Laden, né le 10 mars 1957 à Riyad – Arabie saoudite – et mort le 2 mai 2011 à Abbottabad – Pakistan – tué par les forces spéciales américaines, est un djihadiste saoudien puis apatride.

<sup>472</sup> Groupe d'initiative de la politique pétrolière africaine.

<sup>473</sup> Huile africaine.

<sup>474</sup> Une priorité pour la sécurité nationale américaine.

<sup>475</sup> Développement africain.

<sup>476</sup> Conseil des affaires étrangères.

Après que plusieurs personnalités – le vice-Président Dick Cheney, Ed Royce, Président du sous-comité sur l’Afrique au congrès – aient eux aussi souligné l’importance du pétrole africain, la question sensible de la sécurisation du continent est posée. Tous concluent leurs analyses par la responsabilité militaire que doit désormais y assumer leur pays, en raison de l’accroissement de leurs intérêts. En mars 2005, les membres de la Commission Afrique du congrès parviennent à la même résolution.

Afin de préparer la matérialisation de ces appels à la sécurisation des investissements américains à venir, le Centre d’Études Stratégiques de l’Afrique, CESA, une structure dépendant du Pentagone, se mobilise. Il organise à Yaoundé, du 9 au 14 mai 2005, un colloque sur la place et la surveillance des programmes de gestion des conflits. Celui-ci, offre à l’Administration américaine l’opportunité d’échanger avec ses partenaires africains sur leurs défis en matière de sécurité. De ces échanges, elle cerne mieux les contours de la sécurité et de ses intérêts dans la région.

Eu égard à ces analyses, il apparaît que les États-Unis doivent impérativement se trouver un allier de revers pour atténuer sa dépendance vis-à-vis d’une région devenue incertaine. En raison de ses potentialités, l’Afrique est retenue par tous les experts et politiques comme devant être cet allier de revers.

En effet, ses réserves avérées représentent environ 100 milliards de barils alors que, sa production est au lendemain des attentats de 9 millions de barils/jour. De ce potentiel, le Golfe de Guinée fournit à lui seul 5 millions de barils/jour. Le département de l’Énergie américain rappelle d’ailleurs que, « *l’Afrique de l’Ouest est l’une des sources de croissance de la production de gaz et de pétrole parmi les plus rapides du monde* ». <sup>477</sup>

En 2002, les États-Unis produisaient 7,6 millions de barils/jour pour une consommation estimée à 19,7 millions de barils/jour. <sup>478</sup> Au regard de ces chiffres, ils devaient importer 60,1% de leurs besoins en brut. C’est ainsi que, le pays se fixe pour objectif d’importer 25% de sa consommation pétrolière de l’Afrique noire.

Afin d’y parvenir, il est décidé d’y investir 10 milliards de dollars par an. <sup>479</sup> En fait, les États-Unis redécouvrent l’Afrique et décident qu’une partie de leur dépendance stratégique

---

<sup>477</sup> DEROCHE (S), Op.cit., p. 3.

<sup>478</sup> FOGUE TEDOM (A), « La sécurité énergétique américaine ou la défense de l’américan way of life ? », *Diplomatie*, affaires stratégiques et cultures internationales n°11, 2003, p. 74.

<sup>479</sup> FOGUE TEDOM (A), « Le pétrole d’Afrique noire, filet de sécurité pour l’économie mondiale », *Diplomatie*, affaires stratégiques et cultures internationales n°11, p. 1.

va s'y jouer dans les décennies à venir. Réalistes et pragmatiques, ils anticipent sur les menaces qui pourraient y mettre à mal cet objectif stratégique.

Cette anticipation s'explique, par les lacunes et faiblesses de leurs partenaires ouest-africains en matière de sécurité. Ceux-ci, exposent leurs intérêts aux menaces terroristes susceptibles de migrer du Moyen-Orient vers l'Afrique de l'Ouest. Suivant cette lecture stratégique, le 13 avril 2004, Charles Snyder, Secrétaire d'État adjoint américain chargé des Affaires africaines, invite son pays à relancer un vieux programme de sécurité des côtes africaines.<sup>480</sup> Par le passé, les intérêts américains avaient déjà été en Afrique.

En 1998, en effet, les intérêts américains avaient été visés à Nairobi au Kenya et à Dar Es-Salaam en Tanzanie. Depuis ces incidents, Washington s'est investi dans l'appui au développement des capacités africaines en matière de lutte contre le terrorisme. Mais, ce programme d'appui au renforcement des capacités des partenaires africains des États-Unis restait limité et ponctuel. L'ampleur des attentats du 11 septembre 2001, et le regain de l'intérêt énergétique et stratégique de l'Afrique appelle à une réponse sécuritaire plus élaborée et exigeant une stratégie militaire nouvelle. Dans l'ancien schéma, les relations entre le Pentagone et l'Afrique avaient pour cadre les centres de Commandement Militaire Européen, Central et Pacifique des États-Unis. Les affaires africaines n'y recevaient qu'un traitement secondaire. Tant que les intérêts américains sur ce continent étaient mineurs, ce schéma suffisait car les États-Unis déléguaient la surveillance d'une bonne partie de leurs intérêts non vitaux à leurs alliés européens.

Désormais, il leur faut tisser une toile sécuritaire autour des côtes ouest-africaines où se situent l'essentiel de leurs intérêts énergétiques. Mieux, les États-Unis doivent prendre en compte dans leur nouvelle stratégie, la détermination des terroristes à frapper leurs intérêts partout dans le monde.

Même si, Washington dit prendre en compte la volonté de ses partenaires ouest-africains, il reste qu'Africom<sup>481</sup> est un projet américain. Qu'ils soient Africains ou Occidentaux, les partenaires américains qui ont été consultés l'ont été pour la forme. En effet,

---

<sup>480</sup> Ibid.

<sup>481</sup> Le siège d'Africom est à Stuttgart, au Centre du Commandement Européen – EUCOM. Cette mesure transitoire était initialement arrêtée pour un an. Comme les autres centres de commandements américains à travers le monde, Africom rend directement compte au Secrétariat de la Défense.

Africom a pour mission, la coordination des relations militaires entre les États-Unis et tous les États africains, à l'exception de l'Égypte. En raison de sa situation géostratégique particulière, ce pays demeure dans le giron du commandement Central américain.

Africom est un outil conçu pour pallier les insuffisances ouest-africaines dans un contexte où les intérêts américains ne cessent de croître et les menaces aussi.

À la création de cette structure, les autorités américaines avaient amorcé des discussions avec certains pays ouest-africains à propos du siège d'Africom. Confrontées à quelques réticences, elles ont provisoirement maintenu son Quartier Général à Stuttgart. Treize ans après, l'option officielle est celle du maintien à long terme de ce QG en Allemagne. Cette situation laisse entrevoir que, la concertation que mettent en avant les États-Unis reste à parfaire sur le pays ouest-africain d'accueil d'Africom.

Malgré ses objectifs officiels affirmés, les contours géostratégiques d'Africom sont une réalité. C'est d'ailleurs ce qui explique que, les États-Unis sont en permanence amenés à répondre aux préoccupations relatives aux objectifs de cette structure.

Lors de sa tournée africaine de février 2008, le Général Ward a été plusieurs fois interpellé sur les objectifs d'Africom.

Les contours géostratégiques et l'importance stratégique d'Africom, s'analysent aussi à travers l'importance des moyens qu'elle mobilise.

Entre le 1er octobre 2007, date de sa création et fin 2008, cette structure a bénéficié d'un budget de 125 millions de dollars. En 2009, son budget était de 310 millions de dollars. En 2010, il est de 302 millions de dollars. Ces budgets qui servent au fonctionnement, au paiement des salaires du personnel civil ne prend pas en compte les fonds alloués aux exercices. Africom employa en octobre 2011, 2000 personnels dont 1500 à son Quartier Général à Stuttgart, en Allemagne.<sup>482</sup>

Pour M. SAADOUNE, cette institution essuie de nombreuses critiques. Certains considèrent qu'elle consacre la militarisation de la politique extérieure américaine sur le continent.<sup>483</sup> Cet auteur prend l'exemple de Mark FANCHER, membre de la Conférence américaine des avocats noirs. Pour ce dernier en effet, « *ce commandement n'est rien d'autre qu'un instrument visant à garantir l'accès de l'industrie pétrolière américaine aux larges réserves énergétiques de l'Afrique* ». <sup>484</sup>

Ces travaux ont le mérite, de relever, le degré d'hostilité des ouest-africains à l'égard de la mise sur pied de cette structure. Ils relèvent toute la difficulté qu'éprouvent les

---

<sup>482</sup> Voir FOGUE TEDOM AFRICOM (A), *Le commandement militaire américain pour l'Afrique*, 21 novembre 2011, PDF, 8 p.

<sup>483</sup> SAADOUNE (M), *L'AFRICOM opérationnelle le 1er Octobre*, 30 Septembre 2008, PDF, p. 9.

<sup>484</sup> Ibid.

américains à se déployer sur le continent. L'on peut comprendre avec SAADOUNE que, l'opposition à l'AFRICOM ne se déroule pas uniquement en Afrique, mais également sur le territoire américain, notamment au sein de la communauté noire plus ou moins solidaire de ses « frères » africains. Face à cette opposition, l'on pourrait également avoir l'impression que, finalement les ouest-africains ont compris les enjeux stratégiques qui entourent le déploiement américain sur leur sol. Ces derniers éprouveraient ainsi, une crainte face à la militarisation de leur continent.

Pour sa part, Amadou BAMBA NIANG stigmatise ce commandement. Il écrit que, « son objectif principal est de mettre l'Afrique sous-tutelle. C'est depuis les années 1990 que, le Général James Jones, commandant de l'EUCOM, note l'importance de la mise sur pied d'un commandement unifié pour l'Afrique ».<sup>485</sup>

Les travaux de NIANG établissent bien, un lien entre la militarisation de l'Afrique par Washington et la possibilité de l'accroissement de l'insécurité. Étant donné que, l'installation des infrastructures de l'AFRICOM dans un État, du coup l'expose aux attaques de certains groupes politico-militaires actifs sur le continent. L'auteur soulève un aspect qui paraît assez pédagogique. Celui-ci, est lié au danger que représente l'assistance militaire américaine pour les États africains. En réalité, plus on bénéficie des « faveurs », de la superpuissance,<sup>486</sup> plus on apparaît comme l'ennemi des groupes armés africains. C'est une thèse qui s'est vérifiée notamment, lors de l'attaque du centre de Westgate au Kenya, le 21 septembre 2013. Cela n'est pas surprenant lorsqu'on sait que, ce pays est l'un des principaux bénéficiaires de l'aide militaire américaine sur le continent.<sup>487</sup> Autrement dit, le Kenya a été victime pour avoir intervenu en Somalie contre les Shebaab. Et de ce fait, le Kenya a été perçu comme un allié des États-Unis, tout au moins, dans le domaine militaire. Ceci se confirme par le fait que, les Shebaab aperçoivent les Américains comme leur ennemi du fait de leur intervention dans le passé à Mogadiscio, et lequel échec ayant causé des conséquences dramatiques. Et donc, tout pays qui aurait des rapprochements avec les États-Unis serait, à tort ou à raison, considéré par ceux-ci comme étant leur ennemi, également. D'où l'attaque du centre Westgate.

---

<sup>485</sup> NIANG (A.B), *L'Africom : un commandement pour mettre l'Afrique sous-tutelle*, 19 Novembre 2007, DF, p. 7.

<sup>486</sup> Ce concept sera utilisé pour désigner les États-Unis d'Amérique.

<sup>487</sup> FOUMANE (A.D), *L'AFRICOM dans la politique américaine de sécurité en Afrique : l'évolution doctrinale à l'épreuve des contraintes géostratégiques*, Mémoire de Master en Droit, Sciences Politiques et Relations Internationales, Université de Yaoundé II Soa, 2012, pp. 1-23.

## **Section- II : La permanence de l'ingérence économique**

Le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale ont été créés, lors de la Conférence internationale réunie à Bretton Woods dans le New Hampshire, aux États-Unis, en juillet 1944. Les participants à cette Conférence avaient pour ambition, d'établir un cadre de coopération et de développement économiques qui jetterait les bases d'une économie mondiale, plus stable et plus prospère.<sup>488</sup> Mais très vite, après les indépendances, les États ouest-africains trouveront que, le principe de la souveraineté des États n'est plus respecté par ces dernières – les institutions de Bretton Woods – du fait de l'imposition de leurs règles dans les affaires internes des États. Pourtant, il est généralement admis que, l'élément central de la souveraineté d'un pays, en l'occurrence économique, réside dans la liberté et la capacité de faire ses propres choix.<sup>489</sup> Mais malheureusement, tel n'est pas le cas dans les pays où il y'a l'intervention des institutions financières internationales (**Paragraphe I**).

Par ailleurs, il est abusif d'appeler aide au développement les flux de capitaux transférés du Nord vers le Sud à ce titre, alors qu'il s'agit d'une entrave au développement qui tend à maintenir les pays sous-développés dans leurs conditions.<sup>490</sup> Certains spécialistes<sup>491</sup>, remettent en cause l'aide publique au développement sous sa forme actuelle<sup>492</sup> (**Paragraphe II**).

### **Paragraphe- I : Les institutions de Bretton Woods**

Le Fonds Monétaire International (A) et la Banque Mondiale (B), sont deux institutions qui piétinent la souveraineté des États ouest-africains en violation flagrante du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, du fait notamment, des conditionnalités qu'ils imposent. Ces conditionnalités appauvrissent la population, accroissent les inégalités, livrent les pays aux multinationales et modifient les législations des États – réforme en profondeur du Code du travail, des Codes miniers, forestiers, abrogation des Conventions collectives, etc., dans un sens favorable aux créanciers et « investisseurs » étrangers.

---

<sup>488</sup> Voir FICHE TECHNIQUE, *Le FMI et la Banque Mondiale*, 15 mars 2016, PDF, 6 p.

<sup>489</sup> Voir EL MOUSSAOUI (H), *De l'instrumentalisation de la souveraineté en Afrique*, 2 mai 2008, PDF, 3 p.

<sup>490</sup> Voir BRUNEL (S), *L'Afrique : Un continent en réserve de développement*, Paris, Bréal, 2013, 235 p.

<sup>491</sup> Voir WILLIAM (E), *Le fardeau de l'homme blanc : l'échec des politiques occidentales d'aide aux pays pauvres*, Genève, MARKUS HALLER, 2009, 512 p.

<sup>492</sup> William Easterly, Professeur à l'Université de New York et ancien collaborateur de la Banque mondiale, estime que la plus grande partie des aides apportées depuis cinquante ans ont été inefficaces. L'une des raisons serait le manque de contrôle sur les personnes chargées de gérer cette aide. L'économiste hongrois Peter Thomas Bauer, a également été un critique ardent sur le principe de l'aide publique au développement.

## A- Le Fonds Monétaire International

Le Fonds Monétaire International – FMI – est une institution internationale regroupant 189 pays, dont le but est de « *promouvoir la coopération monétaire internationale, garantir la stabilité financière, faciliter les échanges internationaux, contribuer à un niveau élevé d'emploi à la stabilité économique et faire reculer la pauvreté* ». <sup>493</sup>

Le FMI a ainsi pour fonction, d'assurer la stabilité du Système Monétaire International – SMI – et la gestion des crises monétaires et financières. Pour cela, il fournit des crédits aux pays qui connaissent des difficultés financières mettant en péril l'organisation gouvernementale du pays, la stabilité de son système financier – banques, marchés financiers – ou les flux d'échanges de commerce international avec les autres pays.

Lors d'une crise financière, pour éviter qu'un pays ne fasse « *défaut* », c'est-à-dire que ce pays ne puisse plus rembourser ses créanciers, voire ne plus payer ses dépenses courantes, le FMI lui prête de l'argent le temps que la confiance des agents économiques revienne. Le FMI conditionne l'obtention de prêts à la mise en place de certaines réformes économiques, visant, en principe à réguler la gestion des finances publiques, ingérence financière, et à établir une croissance économique équilibrée à long terme.

L'institution a été créée le 27 décembre 1945, et devait à l'origine garantir la stabilité du Système Monétaire International, dont l'écroulement après le krach de 1929 <sup>494</sup> avait eu des effets catastrophiques sur l'économie mondiale. Après 1976 <sup>495</sup> et la disparition d'un système de change fixe, le FMI perd l'essentiel de sa raison d'être et hérite d'un nouveau rôle face aux problèmes d'endettement des pays en développement et à certaines crises financières.

Les statuts du FMI prévoient que, les États membres s'engagent à n'avoir ni déficits ni excédents démesurés. Créé pour tenir un rôle d'arbitre impartial du rééquilibrage financier

---

<sup>493</sup> GUIDE DU FMI, *Qu'est-ce que le Fonds monétaire international ?* PDF, p. 6.

<sup>494</sup> Le krach de 1929 est une crise boursière qui se déroula à la Bourse de New York entre le jeudi 24 octobre et le mardi 29 octobre 1929. Cet événement, le plus célèbre de l'histoire boursière, marque le début de la Grande Dépression, la plus grande crise économique du XXe siècle.

<sup>495</sup> Depuis 1976, le rôle du FMI consiste en premier lieu à soutenir les pays connaissant des difficultés financières. Lorsqu'un pays est confronté à une crise financière, le FMI lui octroie des prêts afin de garantir sa solvabilité et d'empêcher l'éclatement d'une crise financière semblable à celle qui frappa les États-Unis en 1929.

mondial, le FMI s'est montré totalement impuissant à agir sur les déséquilibres mondiaux<sup>496</sup>, et s'est cantonné à faire de la statistique pour n'intervenir que sur des sujets mineurs.<sup>497</sup>

Selon une règle tacite, le directeur du FMI est un européen<sup>498</sup>, l'Europe se choisit un candidat susceptible de recueillir l'approbation du Conseil d'Administration, alors que le Président de la Banque Mondiale est un américain. Certains dirigeants des pays en développement s'insurgent contre cette pratique, tel l'ancien Président de la Commission de l'Union-Africaine qui voudrait y mettre un terme.<sup>499</sup> Elle est également critiquée par le Ministre russe des Finances, Alexeï Koudrine<sup>500</sup>, qui estime que ce système de sélection est également injuste envers les autres grands pays du monde tels le Brésil, l'Inde ou la Chine.<sup>501</sup> Les prêts accordés par le FMI étant sous conditions économiques, c'est celui-ci qui se retrouve par extension à définir la politique économique et parfois sociale du pays. Certains économistes traitent donc du FMI comme d'une institution qui perpétuerait, de façon tacite le colonialisme.<sup>502</sup>

Les critiques adressées au FMI ont pour source, la plupart des Organisations altermondialistes<sup>503</sup> et proviennent également, d'économistes réputés libéraux tel que, Milton Friedman, ou de la Banque Mondiale. Elles considèrent que, les interventions du FMI, même si elles permettent un dépannage momentané des pays du tiers monde qui les acceptent, aggravent la pauvreté et les dettes en supprimant ou diminuant la capacité d'intervention de ces États, ce qui les empêcherait de mieux régler leurs problèmes. L'argument principal se base sur le fait que, le FMI préconise les mêmes recommandations économiques et globalement les mêmes plans d'ajustements structurels, essentiellement des privatisations et des ouvertures du marché intérieur<sup>504</sup>, à tout pays demandeur d'aide, sans analyser en profondeur la structure de chacun. Sur la base du « *Consensus de Washington* », il préconiserait le plus souvent une plus grande ouverture aux capitaux, aux services et biens

---

<sup>496</sup> DYSON (K), STATES, DEBT, and POWER, *'Saints' and 'Sinners' in European History and Integration*, Hardback, PDF, 2014, p. 373.

<sup>497</sup> DUFAUT (D), *L'Étrange désastre : Le saccage de la prospérité*, Paris, CEE, 2015, p. 33.

<sup>498</sup> Kristalina Georgieva, actuelle directrice du FMI, est une Bulgare.

<sup>499</sup> Alpha Oumar Konaré n'était pas d'accord sur le principe de la désignation de Dominique Strauss-Kahn comme Directeur du Fonds Monétaire Internationale.

<sup>500</sup> Mais le 26 septembre 2011, Alexeï Koudrine a démissionné de son poste de ministre des Finances, après s'être opposé au Président Dmitri Medvedev.

<sup>501</sup> Voir FAUJAS (A) et JEGO (M), *Moscou crée la surprise en présentant un candidat à la tête du FMI*, 23 août 2007, PDF, 2 p.

<sup>502</sup> Voir BICHOT (J), *La monnaie : histoire d'une imposture*, 28/05/2012, PDF, 20 p.

<sup>503</sup> Voir ZIEGLER (J), *L'Empire de la honte*, Paris, Le Livre de Poche, 2007, 352 p.

<sup>504</sup> Un programme d'ajustement structurel, est un programme de réformes économiques que le Fonds Monétaire International ou la Banque Mondiale mettent en place, pour permettre aux pays touchés par des grandes difficultés économiques de sortir de leur crise économique.

mondiaux, la privatisation des entreprises publiques ainsi que l'austérité budgétaire. On peut prendre comme exemple l'Argentine, qui était considérée comme un pays modèle par le FMI, pour avoir suivi à la lettre ses recommandations,<sup>505</sup> mais qui a connu une grave crise économique en 2000, entraînant un chaos, avec cinq Présidents en dix jours en 2001.<sup>506</sup>

L'action du FMI fait l'objet de nombreuses critiques. On lui reproche d'être au service d'une mondialisation libérale et d'imposer, notamment aux pays du tiers-monde des politiques économiques fondées sur l'orthodoxie libérale. À l'inverse, certains auteurs libéraux considèrent, qu'en intervenant pour sauver les débiteurs défaillants et pour accorder des prêts à des États incapables d'éviter les crises, le FMI contribue à faire naître une situation d'aléa moral.<sup>507</sup>

Force est de relever, la persistance de l'inégalité de fait des États au sein du Fonds Monétaire International et l'influence des diktats des politiques du Fonds en termes des conditionnalités<sup>508</sup> que les membres devront observer. Les influences des pays industrialisés sur le Fonds rendent en moule l'action du FMI.

En effet, Jean-Pierre ALLEGRET et Pascal Le MERRER énoncent les trois défis de la gouvernance mondiale, fondés sur la différence profonde qui existe entre les institutions internationales et nationales. Ces dernières sont encadrées, dans une sphère politique cohérente où les citoyens appartiennent à la même identité politique. Les premières sont quant à elles, encadrées dans les Relations Internationales où l'inégalité entre les partenaires est la règle. En conséquence, les États les plus puissants exercent une influence décisive. Le FMI est particulièrement représentatif en la matière. Il n'existe aucune règle à propos des pays qui ont des excédents de leur balance des opérations courantes, et les pays industrialisés à déficits élevés sont peu affectés par le Fonds, alors que les pays en développement doivent appliquer des règles précises afin d'obtenir des crédits de l'institution de Bretton Woods.<sup>509</sup>

En fait, le FMI évolue d'une manière paradoxale. D'une part, depuis l'effondrement du bloc socialiste, il est devenu une institution universelle. D'autre part, son influence étant

---

<sup>505</sup> Voir FELDSTEIN (M), *La chute de l'Argentine : leçons de la dernière crise financière*, Mars/avril 2002, PDF, 13 p.

<sup>506</sup> Voir CARREAU (D), *Le Fonds monétaire international*, Paris, éditions A. Pedone, 2009, 199 p.

<sup>507</sup> BELTON (A), GAZORLA (A), DELLO (C), et DRAL, (A.M), *Dictionnaire des sciences économiques*, Paris, Arman Colin, 2002, pp. 232-233.

<sup>508</sup> Dans le cadre du FMI et de la Banque Mondiale où le terme conditionnalité trouve son origine, il s'entend d'un « ensemble de mesures économiques correctives qu'un État s'engage explicitement à prendre en contrepartie du soutien financier qui lui est apporté ».

<sup>509</sup> ALLEGRET (J-P) et Le MERRER (P), *Économie de la mondialisation : Opportunités et fractures*, Bruxelles, 1ère éd., Ed. De Boeck, 2007, p. 241.

fondée sur les besoins des pays membres à des crédits, le développement des marchés financiers internationaux fait que, le Fonds a désormais une influence marginale sur les pays industrialisés qui ont un large accès à ces marchés. Cette asymétrie – forte influence sur les pays en développement/faible influence sur les pays développés – est l'un des problèmes principaux liés à la légitimité du FMI.<sup>510</sup> Cette légitimité est contestée d'une part, au reproche fait au Fonds d'accorder un trop faible poids aux PED dans la prise de ses décisions, et d'autre part, à la suite des influences des politiques des PD. En effet, les droits de vote sont déterminés sur la base du poids économique et de contribution au budget du Fonds des pays, et non en fonction de la répartition de la population mondiale. En sus, les pays émergents qui occupent une place croissante dans le monde multipolaire – tels la Chine ou le Brésil – ont un poids inférieur à la Belgique et aux Pays-Bas.

En effet, la caractéristique centrale du Fonds est sa « *conditionnalité* » qui est devenue trop complexe et trop intrusive. Il s'agit, d'un mécanisme – la conditionnalité – permettant de lier financièrement les politiques économiques nationales aux diktats du FMI. La conditionnalité définit alors des politiques précises, des critères de performances et des standards que les pays emprunteurs doivent satisfaire afin de recevoir des crédits du Fonds.

D'une part, les conditionnalités ont connu à la fin des années 1980 à ce jour, un accroissement significatif tel que, le FMI tend à exercer une influence croissante dans les affaires domestiques des pays membres soumis à des programmes. Ainsi, le Fonds utilise des conditions d'objectifs qui se contentent de spécifier un objectif en laissant au pays le choix des moyens pour l'atteindre. Mais, l'utilisation des conditions procédurales est de plus en plus dominante tout en imposant la manière d'atteindre les objectifs.<sup>511</sup>

D'autre part, la conditionnalité du FMI concerne désormais, des domaines relevant de la gouvernance domestique à la fois publique et privée. Il en va ainsi, par exemple, des conditions attachées à la transparence des États ou aux bonnes pratiques en matière financière.<sup>512</sup> Ceci relève de pure ingérence du FMI dans les affaires des peuples d'un État membre, notamment les États ouest-africains.<sup>513</sup>

---

<sup>510</sup> Ibid.

<sup>511</sup> ALLEGRET (J-P) et Le MERRER (P), Op.cit.

<sup>512</sup> ALLEGRET (J-P) et Le MERRER (P), Op.cit.

<sup>513</sup> TSHIBANDA MULUNDA (C), *La souveraineté des États en droit international public à l'orée de ce troisième millénaire*, Mémoire de Licence en Droit International Public, Université de Kinshasa RDC, 2008, p. 176.

## B- La Banque Mondiale

La Banque Mondiale<sup>514</sup>, parfois abrégée BM, regroupe cinq institutions internationales à savoir, la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement – BIRD –, l'Association Internationale de Développement – AID, ou IDA –, la Société Financière Internationale – SFI –, l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements – MIGA – et le Centre International de Règlement des Différends Relatifs aux Investissements – CIRDI – sont créées pour lutter contre la pauvreté en apportant des aides, des financements et des conseils aux États en difficulté.<sup>515</sup>

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement<sup>516</sup> a été conçue en lien direct avec le FMI<sup>517</sup>, et sur un modèle comparable. Elle possède donc, un mode de fonctionnement quasi-identique.

Ainsi, dans l'optique de bien saisir les institutions composant la Banque Mondiale, il serait très judicieux de faire leur typologie.

Premièrement, la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement est une Organisation de la Banque Mondiale, elle-même composante du Groupe de la Banque Mondiale. Elle avait pour mission originelle, de financer la reconstruction après la Seconde Guerre mondiale. Son siège se trouve à Washington, et cela participa au développement des États-Unis comme économie-monde.

Elle a été créée le 27 décembre 1945 à la suite des Accords de Bretton Woods, en juillet 1944. Son objectif actuel est, d'éradiquer l'extrême pauvreté dans le monde et de promouvoir une prospérité partagée<sup>518</sup>.

---

<sup>514</sup> Elle fut créée le 27 décembre 1945 sous le nom de Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement après signature de l'accord Bretton Woods du 1er au 22 juillet 1944. Le 9 mai 1947, elle approuva son premier prêt, qui fut accordé à la France pour un montant de 250 millions de dollars, en valeur actualisée, il s'agit du plus gros prêt consenti par la Banque.

<sup>515</sup> Voir BEAUDET (P) ET HASLAM (P), *Enjeux et défis du développement international*, University of Ottawa Press, 2014, 493 p.

<sup>516</sup> La Banque Mondiale a été créée principalement, pour aider l'Europe et le Japon dans leur reconstruction au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Mais avec le mouvement de décolonisation des années 1960, elle se fixa un objectif supplémentaire, celui d'encourager la croissance économique des pays en voie de développement africains, asiatiques et latino-américains.

<sup>517</sup> Le rôle du Système Monétaire International est donc, de promouvoir l'orthodoxie monétaire afin de maintenir un contexte favorable à l'essor du commerce mondial, tout en accordant des prêts à certains pays en difficultés dans le contexte de la reconstruction d'après-guerre.

<sup>518</sup> De permettre l'accès des 40% les plus pauvres aux fruits de la croissance.

De nos jours, elle apporte des prêts, principalement à des États. Ces prêts sont accordés à des taux d'intérêt très faibles ou nuls, équivalents à taux négatifs en valeur actualisée.<sup>519</sup>

Deuxièmement, l'Association Internationale de Développement, créée le 24 septembre 1960, est une des trois filiales de la Banque Mondiale basée à Washington D.C, qui octroie des prêts et des dons aux pays les plus pauvres pour soutenir leur essor économique.

L'Association Internationale pour le Développement accorde des prêts à long terme<sup>520</sup> aux pays les plus pauvres de la planète. Les crédits à long terme et sans intérêt de l'AID, servent à financer des programmes qui vont permettre de construire les politiques, les institutions, les infrastructures et le capital humain que requiert un développement à la fois équitable et soutenable sur le plan environnemental.

Depuis sa création, l'AID a prêté 500 milliards de dollars à 108 pays, dont la moitié à des pays ouest-africains, ciblant des projets de développement dans des domaines tels que, l'éducation, la santé, les dispositifs de sécurité sociale, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement – 36 % –, la loi, la justice et l'Administration publique – 23 % –, les infrastructures – 14 % –, l'agriculture et le développement rural – 8 %.<sup>521</sup>

Troisièmement, la Société Financière Internationale est une Organisation du Groupe de la Banque Mondiale dédiée au secteur privé. Créée en 1956, son capital est détenu par 184 pays membres. Sa création s'avère nécessaire car, la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement ne peut accorder des prêts à des investisseurs privés. Son rôle est de faciliter le développement des entreprises dans les pays en développement, en particulier dans les marchés émergents<sup>522</sup>.

La SFI est administrée par un Conseil présidé par le Président de la Banque Mondiale. Son Directeur Général est, à compter de mars 2016, le Français Philippe Le Houérou.<sup>523</sup>

Quatrièmement, l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements, filiale du Groupe de la Banque Mondiale, est une Agence internationale dont la mission est de favoriser l'Investissement Direct à l'Etranger dans les pays en développement afin de favoriser la

---

<sup>519</sup> Voir MBANDZA (J), *Pauvreté et modèles de croissance en Afrique subsaharienne : le cas du Congo-Brazzaville (1945-2000)*, Saint-Denis, Éditions Publibook, 2004, 501 p.

<sup>520</sup> Échéances de 20, 35 ou 40 ans, assorties d'un délai de grâce de 10 ans, avant de devoir commencer à rembourser le principal.

<sup>521</sup> Voir BM, *Association Internationale de Développement*, PDF, 2 p.

<sup>522</sup> Création d'emplois, des recettes fiscales, d'amélioration de la gouvernance notamment.

<sup>523</sup> Voir BM, *Société Financière Internationale*, PDF, 2 p.

croissance économique, réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations. L'Agence est basée à Washington et a été fondée en 1988.

La MIGA soutient, les investissements qui contribuent au développement en offrant des garanties contre les risques politiques, lesquels peuvent se manifester sous la forme d'inconvertibilité des monnaies et de restriction aux transferts ; d'expropriation, de guerre, de terrorisme et de troubles civils ; de rupture de contrat ; et de non-respect des obligations financières souveraines.

La MIGA a émis depuis sa création, plus de 27 milliards de dollars de garanties – assurance contre les risques politiques – à l'appui de plus de 700 projets d'investissement dans une centaine de pays en développement. Son portefeuille actuel dépasse les 10 milliards de dollars.

En août 2015, 181 pays étaient membres de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements, dont 25 pays industrialisés et 156 pays en développement. Le Bhoutan est le 181<sup>ème</sup> membre de la MIGA depuis décembre 2014. La MIGA poursuit sa diversification géographique. Elle a récemment mis en place, un pôle en Asie afin d'accompagner les investisseurs qui cherchent à multiplier leurs opérations sur ces marchés émergents.<sup>524</sup>

Cinquièmement, le CIRDI, il s'agit d'une Organisation Internationale faisant partie du groupe de la Banque Mondiale, qui offre des moyens de conciliation et d'arbitrage pour régler les différends relatifs aux investissements opposant des États contractants à des ressortissants d'autres États contractants.

C'est un ensemble de règles qui s'applique, à un tribunal ad hoc créé par les parties à chaque affaire traitée.<sup>525</sup>

Le lien entre ces deux Organisations – le FMI et la Banque mondiale – est établi à l'article II des Statuts de la BIRD, selon lequel, tout membre de celle-ci doit aussi être membre du FMI.<sup>526</sup> Vraisemblablement parce que, « *les États fondateurs voulaient obliger les États membres à se conformer aux directives monétaires du Fonds pour pouvoir bénéficier*

---

<sup>524</sup> Voir BM, *Agence Multilatérale de Garantie des Investissements*, PDF, 3 p.

<sup>525</sup> Voir BM, *Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements*, PDF, 4 p.

<sup>526</sup> Article II-Section 1. Affiliation, « (a) *Les membres originaires de la Banque seront les membres du Fonds Monétaire International qui accepteront de s'affilier à la Banque avant la date spécifiée à l'article XI, section 2 (e).* (b) *L'accès à la Banque sera ouvert aux autres membres du Fonds aux moments et aux conditions prescrits par la Banque* ».

des prestations de la Banque ». <sup>527</sup> Ce même article II précise le statut de membre de cette institution ainsi que, les modalités de souscription à son capital, très proches de ceux du FMI. On y retrouve ainsi, la manière dont les États membres originaires participent à cette souscription, comme prévu au “Supplément A” – devenu ultérieurement “Annexe A”. Cette annexe est conçue, à l’image de la répartition des quotes-parts du FMI avec les mêmes États désignés comme les souscripteurs originaux les plus importants. <sup>528</sup> Pour les futurs États membres de la BIRD, c’est la Banque qui décidera de l’importance de leur souscription et qui « édictera des règles déterminant les conditions dans lesquelles les États membres pourront, en sus de leurs souscriptions minima, souscrire d’autres parts du capital autorisé de la Banque ». <sup>529</sup> Cette annexe, citée dans la section 3 de l’article II, confirme la similitude du fonctionnement de la BIRD et du FMI pour la répartition des quotes-parts. En effet, comme pour le FMI, les États membres de la Banque participent à son capital avec des souscriptions proportionnelles à leur poids économique. On retrouve le même système de pondération.

Les modalités de vote des membres de la BIRD sont, elles aussi, proches du système de vote du FMI. Selon l’article V section 3 des Statuts de la BIRD, « *chaque membre disposera de deux cent cinquante voix, avec une voix additionnelle pour chaque action détenue par lui* ». <sup>530</sup>

Cette ressemblance statutaire entre les deux Organisations <sup>531</sup> a été confirmée, en 2010, dans l’analyse du Comité du Développement, organe commun au FMI et à la Banque

---

<sup>527</sup> BOISSON DE CHAZOURNES (L), « Le groupe de la Banque internationale de reconstruction et de développement », *Droit de l’économie internationale*, 2004, p. 163.

<sup>528</sup> Voir Note 9 pour comparer les souscriptions d’États dans le Supplément A du FMI (pp. 981/982) et celles du Supplément de la BIRD (p. 1004).

<sup>529</sup> Voir Statuts de la BIRD, Article II Participation de la Banque et capital de la Banque (...). Section 3.- Souscription des actions, « (a) *Chaque membre devra souscrire aux actions de la Banque. Le nombre minimum d’actions devant être souscrites par les membres originaires est indiqué au Supplément A. Le nombre minimum d’actions devant être souscrites par les autres membres sera fixé par la Banque, qui mettra en réserve une part suffisante de son capital en portefeuille pour être souscrite par lesdits membres (...)* ».

<sup>530</sup> Voir note 11 pour le texte initial de la BIRD.

<sup>531</sup> Le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont été créés lors de la Conférence de Bretton Woods, en 1944. Leurs missions sont complémentaires. Le Groupe de la Banque mondiale œuvre aux côtés des pays en développement pour réduire la pauvreté et accroître la prospérité partagée, tandis que le FMI veille à la stabilité du système monétaire international et exerce une surveillance sur les politiques de change. Le Groupe de la Banque mondiale fournit des financements, des conseils stratégiques et une assistance technique aux pouvoirs publics, et s’attache également à renforcer le secteur privé dans les pays en développement. Le FMI suit l’évolution économique à l’échelle mondiale et nationale, apporte une assistance financière aux pays confrontés à des problèmes de balance des paiements et fournit une aide technique à ses pays membres. Un pays doit d’abord devenir membre du FMI avant de pouvoir adhérer au Groupe de la Banque mondiale.

Mondiale,<sup>532</sup> pour qui, « le principe de base qui sous-tend la répartition du capital entre les différents États membres de la BIRD est que la participation de chaque actionnaire doit refléter son poids relatif dans l'économie mondiale. Jusqu'à présent, la Banque se conformait à ce principe en respectant le parallélisme avec les quotes-parts du FMI, utilisées comme variable indicative du poids économique ».<sup>533</sup>

C'est dire que combien, cette ressemblance statutaire entre la Banque Mondiale et le FMI, prouve à suffisance que, même la Banque Mondiale à l'instar du FMI, impose des conditionnalités quant à l'octroi des prêts à ses États membres. Surtout que ces conditionnalités violent de manière flagrante la souveraineté des États de par son ingérence dans les affaires internes de ceux-ci. Les États ouest-africains en sont les principales victimes de ces conditionnalités qui leur sont imposées par la Banque Mondiale. En termes clairs, la Banque Mondiale et le FMI forment un ensemble homogène quant à leur attitude dite impérialiste sinon néocoloniale vis-à-vis des pays ouest-africains.

Par ailleurs, la Banque Mondiale depuis sa création, n'a souvent enregistré que des échecs dans ses missions. Et c'est pourquoi, elle n'a cessé de changer de fil en aiguille d'une mission à une autre.

Les objectifs de la Banque Mondiale ont évolué au cours des années. Elle a récemment mis l'accent sur la réduction de la pauvreté,<sup>534</sup> en délaissant l'objectif unique de croissance économique. Elle favorise aussi, la création des très petites entreprises. Elle a soutenu l'idée que l'eau potable, l'éducation et le développement durable sont des facteurs essentiels à la croissance économique, et a commencé à investir massivement dans de tels projets. En réponse aux critiques, la Banque Mondiale a adopté une série de politiques en faveur de la sauvegarde de l'environnement et du social, visant à s'assurer que leurs projets n'aggravaient pas le sort des populations des pays aidés. En dépit de ces politiques, les projets de la Banque Mondiale sont souvent critiqués par les Organisations Non Gouvernementales pour n'avoir pas lutté efficacement contre la pauvreté, et négligé les aspects sociaux et environnementaux.

---

<sup>532</sup> Voir le Comité du développement – Comité ministériel conjoint des Conseils des Gouverneurs de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement – DC2010-0006/1, Publié le 25 avril 2010.

<sup>533</sup> SIERPINSKI (B), « Les États dans les Relations Internationales Économiques : entre égalité et disparité », *Civitas Europa*, 2013/1 N° 30, pp. 121-122.

<sup>534</sup> Alors que l'incidence de la pauvreté en Afrique pourrait être inférieure à ce qu'indiquent les estimations actuelles, le nombre d'Africains vivant dans l'extrême pauvreté a considérablement augmenté depuis 1990, selon l'un des derniers rapports de la Banque Mondiale consacré à ce sujet.

Son action est, aujourd'hui, principalement orientée vers les pays en voie de développement – PVD –, et en particulier les pays les moins avancés – PMA –, sur des axes comme l'éducation, l'agriculture, l'industrie, la santé etc.

Elle accorde des prêts à des taux préférentiels à ses pays membres en difficultés. En contrepartie, elle réclame que des dispositions politiques – appelées « *politiques d'ajustements structurels* » – soient prises pour, par exemple, limiter la corruption, maintenir un équilibre budgétaire ou faciliter l'émergence d'une démocratie.

L'action de la Banque Mondiale est souvent critiquée, cependant pour deux raisons opposées. D'une part, les gouvernements en place renâclent à prendre des mesures anti-corruption et à organiser des véritables élections. D'autre part, les Mouvements altermondialistes accusent la Banque Mondiale de répondre davantage aux exigences des multinationales qu'à celles des populations locales.<sup>535</sup> « *Des crises de légitimité engendrent des projets de réforme, tant à l'ONU qu'au Fonds Monétaire International et à la Banque Mondiale. Elles ont pour point commun une demande de transparence et de démocratie, d'une part, et une remise en cause des finalités et des modes d'intervention de ces Organisations, d'autre part* ». <sup>536</sup>

Beaucoup considèrent que, la Banque Mondiale est sous l'influence politique des États-Unis<sup>537</sup>.

La Banque Mondiale prétend que pour progresser, les pays en développement<sup>538</sup> doivent recourir à l'endettement extérieur et attirer des investissements étrangers. Cet endettement sert principalement, à acheter des équipements et des biens de consommation aux pays les plus industrialisés. Les faits démontrent jour après jour, depuis des décennies, que cela ne marche pas. Les modèles qui ont influencé la vision de la BM aboutissent logiquement à une forte dépendance des PED à l'égard des apports extérieurs de capitaux, notamment sous la forme de prêts, avec l'illusion d'atteindre un niveau de développement auto-soutenu. Les prêts sont considérés par les bailleurs de fonds publics<sup>539</sup> comme un puissant moyen d'influencer les pays qui s'endettent. Les actions de la Banque ne se résument donc pas, à une

<sup>535</sup> TAVERNIER (Y), « Critiquer les institutions financières internationales », *L'Économie politique*, 2001/2 (n° 10), pp. 18-43.

<sup>536</sup> Voir GORDON (D.F) ET PARKER (J.C), *The world bank and its critics : the case of sub-saharan africa*, PDF, 60 p.

<sup>537</sup> Compte tenu de leur capacité de blocage lié à leur poids important dans l'actionnariat, lui-même résultat de leur poids dans l'économie mondiale.

<sup>538</sup> Le vocabulaire pour désigner les pays auxquels la BM destinait ses prêts de développement a évolué au fil des années : au départ on a employé le terme « *régions arriérées* », puis on est passé à « *pays sous-développés* » pour arriver au terme « *pays en développement* » dont certains sont appelés « *pays émergents* ».

<sup>539</sup> Gouvernements des pays les plus industrialisés en général et la BM en particulier.

succession d'erreurs ou de mauvais coups. Au contraire, elles participent d'une vision cohérente, théorisée, conceptualisée que l'on enseigne doctement dans la plupart des Universités. Des centaines de livres d'économie du développement la distillent. La Banque a produit une véritable idéologie du développement. Lorsque les faits démentent la théorie, la Banque ne remet pas en cause la théorie. Au contraire, elle cherche à déformer la réalité pour continuer à protéger le dogme.<sup>540</sup>

## **Paragraphe- II : L'aide publique au développement**

L'aide publique au développement – APD – est souvent perçue comme peu efficace et rime pour certains, avec gaspillage de l'argent du contribuable. Plusieurs auteurs ont récemment publié des ouvrages soulignant que, l'aide peut avoir des effets néfastes et agir comme un frein au développement des pays destinataires – Monga 2009 ; Moyo 2009 ; Nwokeabia 2009 ; Tandon 2008<sup>541</sup>. Le renouvellement de cette critique radicale interpelle, d'autant plus qu'elle émane cette fois-ci d'intellectuels africains. Même si le ton et l'origine des auteurs changent, les critiques ne disent rien de fondamentalement nouveau. Dès les années 1960, l'aide au développement est remise en cause par divers courants de pensée. Les termes du débat n'ont que peu changé depuis un demi-siècle et, malgré les critiques, l'aide au développement demeure un instrument privilégié « *par défaut* ». <sup>542</sup> Cette aide rencontre, à n'en point douter, des dysfonctionnements dans sa mise en œuvre. Car, elle est aux antipodes des réalités des pays auxquels elle est destinée, en l'occurrence les pays de l'Afrique de l'Ouest (A) ; Mais, surtout laquelle aide est perçue, comme ayant des effets on ne peut plus néfastes (B).

---

<sup>540</sup> Voir TOUSSAINT (E), *Les mensonges théoriques de la Banque mondiale*, 24 novembre 2014, PDF, 40 p.

<sup>541</sup> La fin de la première décennie des Nations-Unies pour le développement a été marquée par la publication de deux importants rapports, écrits par les institutions internationales. D'après le Rapport de la Commission Pearson, « .... *Ce qui s'est passé au cours des deux dernières décennies a confirmé les promesses et les prémisses des efforts accomplis en la matière. La croissance économique des pays en voie de développement a été marquée par des taux de progression plus rapides que ne furent jamais ceux des pays industrialisés. Cependant, l'aide au développement se ralentit à présent. Dans quelques pays riches, on s'interroge sur son efficacité ou même son but...* ».

Si l'on veut comprendre les raisons des difficultés actuelles de l'aide au développement, il faut se référer à ses origines et les causes des programmes d'aide à l'étranger lancés par les pays du Comité d'aide au développement. Voir BANQUE MONDIALE, *Rapport Commission Pearson sur le développement international*, 1969, 50 p.

<sup>542</sup> CARBONNIER (G), « L'aide au développement une fois de plus sous le feu de la critique », *Revues.org*, Institut des Hautes Études Internationales et du Développement, 2010, pp. 141-147.

## A- Le dysfonctionnement de l'aide

Au cours des cinquante dernières années, les pays riches ont transféré en Afrique plus de mille milliards de dollars sous forme d'aide au développement.

Mais les mille milliards de dollars – et plus – dépensés en assistance au développement au cours des décennies successives, ont-ils amélioré le sort des peuples ouest-africains ? Non. En réalité, partout sur la planète, les bénéficiaires de cette aide ont vu leur condition empirer, et considérablement. L'aide a rendu plus pauvres les pauvres et a ralenti la croissance. Il n'empêche, l'aide reste le pivot de la politique actuelle de développement et l'un des thèmes les plus populaires de notre époque.

La notion que, l'aide peut remédier à la pauvreté généralisée et qu'elle a fait ses preuves est un pur mythe. Des millions de gens en Afrique de l'Ouest sont plus pauvres aujourd'hui, à cause de l'aide internationale. La misère et la pauvreté n'ont pas diminué, elles se sont accrues. L'aide a été et continue d'être, pour la plus grande partie du monde en développement, un désastre total sur le plan politique, économique et humanitaire.

Comment cela est-il arrivé ? Comment le monde s'est-il laissé être captivé par une idée qui paraissait si juste mais qui était en réalité si fausse ?<sup>543</sup>

Plus de deux mille milliards d'aide étrangère ont été transférés des pays riches aux pays pauvres au cours des cinquante dernières années, l'Afrique de l'Ouest étant, et de loin, la principale bénéficiaire de cette manne. Or, quels qu'aient été les motifs qui ont inspiré ces dons, l'aide n'a pas été à la hauteur de ses promesses d'assurer une croissance économique durable et de réduire la pauvreté. Mais, à chaque étape de l'histoire de la politique de développement au cours des cinq dernières décennies, les décideurs ont opté pour le maintien du statu quo et la poursuite de l'aide en Afrique de l'Ouest.

L'aide n'a pas répondu aux attentes qu'on fondait sur elle. Elle reste au cœur des programmes de développement<sup>544</sup>. Paul Kagamé a raison d'écrire que, « *quoi qu'on ait dépensé, apparemment plus de 300 milliards d'aide sur notre continent depuis 1970, le bilan*

---

<sup>543</sup> MOYO (D), *L'AIDE FATALE, les ravages d'une aide intitulée et de nouvelles solutions pour l'Afrique*, Traduit de l'anglais par André Zavriew, Paris, Édition JC Lattès, pp. 23-25.

<sup>544</sup> Bien que l'on puisse aisément démontrer qu'elle perpétue le cycle de la pauvreté et rend impossible une croissance économique durable.

sur le plan économique et sur le plan humain est à peu près nul ».<sup>545</sup> L'aide ne marche pas. Voici pourquoi.<sup>546</sup>

Entre 1948 et 1952, les États-Unis transférèrent plus de 13 milliards de dollars<sup>547</sup> pour aider à la reconstruction de l'Europe au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. On est d'accord, pour reconnaître le succès éclatant du plan Marshall<sup>548</sup> dans la reconstruction des économies européennes dévastées par la guerre. Le plan ne se contenta pas d'assurer la réussite économique des nations bénéficiaires, il contribua également, de l'avis de nombre d'analystes, au rétablissement d'institutions politiques et sociales d'une importance décisive pour la paix et la prospérité actuelles, de l'Europe Occidentale. C'est vrai, mais, même si l'idée d'une politique d'aide à l'Afrique de l'Ouest est née du succès du plan Marshall en Europe, il s'agit de deux réalités totalement différentes. Présenter les résultats positifs du plan Marshall comme une promesse de réalisations similaires en Afrique de l'Ouest, est se tromper du tout au tout. Pourquoi ?

D'abord, les nations européennes n'étaient pas totalement dépendantes de l'aide. En dépit des ravages de la guerre, la renaissance économique de l'Europe occidentale était déjà en route ; le continent disposait d'autres ressources. À leur apogée, les flux du plan Marshall représentaient seulement 2,5% du PNB des principaux pays bénéficiaires, tels la France et l'Allemagne, et de toute façon ils ne dépassèrent jamais 3% du PNB d'un pays quelconque au cours des cinq ans de durée du programme. L'Afrique, de longue date submergée par l'aide, reçoit aujourd'hui une assistance pour le développement presque équivalente à 15% de son PNB, soit plus de quatre fois le plan Marshall à son apogée. Vu la médiocrité des performances économiques de l'Afrique de l'Ouest au cours des cinquante dernières années, alors que les milliards de dollars s'y déversaient, on imagine difficilement qu'une nouvelle injection de milliards puisse transformer ces succès l'expérience ouest-africaine de l'aide internationale.

---

<sup>545</sup> Voir Brenthurst Foundation, juillet 2007. Discussion ouverte par le discours de son excellence le Président Paul Kagamé.

<sup>546</sup> MOYO (D), Op.cit., pp. 64-65.

<sup>547</sup> Soit 1000 milliards de dollars d'aujourd'hui.

<sup>548</sup> « *Georges Catlett Marshall fut un général et un homme politique Américain. Il participa à la première Guerre mondiale et devint en 1939, chef d'état-major avec le rang de général. A ce titre, il assura la présidence de l'état-major anglo-américain durant la seconde Guerre mondiale. Secrétaire d'état-major de 1947 à 1949, il conçut une diplomatie destinée à contenir l'expansionnisme soviétique et fut le promoteur du plan – dit plan Marshall – qui contribua à reconstruire l'Europe occidentale* ». Voir DEFARGES, (P.M), *Relations internationales*, Paris, Points, 2010, 336 p.

De plus, le plan Marshall avait une durée limitée. Les États-Unis avaient fixé un objectif, les pays européens acceptèrent les termes du contrat, signèrent les documents qui les engageaient. L'argent coula à flots, pendant cinq ans seulement. Par contraste avec l'injonction financière, décisive mais de courte durée du plan Marshall, l'Afrique en général a reçu une aide<sup>549</sup> ininterrompue au moins cinquante ans. Une aide constante sans limitation de durée qui inciterait à l'effort. Ainsi, en l'absence de toute menace explicite d'interruption de l'aide, et comme rien ne leur inspire le sentiment qu'un jour celle-ci pourrait se terminer, les gouvernements ouest-africains ont été amenés à considérer l'aide comme une source de revenus permanente et sûre. Ils n'ont aucune raison de croire que, les flux ne vont pas continuer indéfiniment. Il n'y a pas d'incitation à établir des plans financiers à long terme, pas de raison de chercher d'autres moyens de financer le développement, quand vous n'avez qu'à attendre tranquillement qu'on vous remette un chèque et à l'encaisser.

Point essentiel, le contexte du plan Marshall était très différent du contexte ouest-africain. Les nations européennes dévastées s'étaient pourvues avant la guerre des institutions nécessaires. Elles disposaient d'une fonction publique expérimentée, d'entreprises bien gérées, d'une Administration judiciaire et d'organismes sociaux efficaces. Après la guerre, il ne fallait qu'une injection d'argent pour relancer la machine. Le plan Marshall fournissait une aide à la reconstruction, non au développement économique. Si endommagée que fût l'Europe, elle possédait une structure en place, une structure politique, économique et matérielle, tandis que, en dépit de l'infrastructure léguée par la colonisation, l'Afrique de l'Ouest n'avait pas connu le moindre développement effectif. Construire et non reconstruire des institutions politiques et sociales réclame bien plus que l'argent. L'afflux, mal maîtrisé et aussi peu régulé que possible, de milliards de dollars au titre de l'aide aura eu pour résultat de saper l'établissement de ces institutions aussi bien que d'une croissance durable. À cet égard, la récente et heureuse expérience de l'Irlande, avant la crise des subprimes, qui a reçu des sommes importantes de la communauté européenne, ne peut être invoquée comme une preuve que l'aide pourrait fonctionner en Afrique de l'Ouest. Car, comme l'Europe après la guerre, l'Irlande avait les institutions et l'infrastructure requises pour maîtriser et contrôler l'aide et lui faire produire un impact économique significatif.

En fin de compte, tandis que l'aide fournie par le plan Marshall ciblait essentiellement l'infrastructure physique, l'aide en direction de l'Afrique de l'Ouest englobe à peu près tous

---

<sup>549</sup> À coup sûr, quand on a l'œil collé dessus, l'aide semble avoir un effet positif. Mais si l'on prend du recul, si l'on a une vue d'ensemble, on voit que non seulement la situation globale ne s'est pas améliorée, mais qu'elle a empiré.

les aspects de l'économie. Dans la plupart des pays pauvres aujourd'hui, l'aide concerne la fonction publique, les institutions politiques, l'armée, la santé publique, l'éducation, les infrastructures etc. Plus l'aide étend son champ, plus corrosive est son action, plus grande est la culture de dépendance de l'aide.

Les défenseurs de l'aide soulignent la réussite économique des pays qui, aujourd'hui ont cessé d'être assistés après avoir bénéficié de l'aide dans le passé. Il s'agit, des pays connus comme les diplômés de l'IDA, International Development Association.<sup>550</sup> Au nombre de vingt-deux, ils comptent quelques-uns des pays émergents qui ont connu les plus grands succès économiques, Chili, Chine, Corée du Sud, Thaïlande et Turquie. Trois d'entre eux seulement appartiennent au continent africain, Botswana, Guinée Équatoriale<sup>551</sup>, et Swaziland.

Les champions de l'aide suggèrent que, ces pays ont substantiellement réduit la pauvreté, accru les revenus et amélioré le niveau de vie grâce à une assistance de grande ampleur.

Toutefois, comme dans le cas du plan Marshall, il faut noter que, les flux de l'aide en question ont été relativement modérés<sup>552</sup> et de courte durée. Ainsi, le Botswana, souvent cité comme l'exemple type du bon élève de l'IDA, a effectivement bénéficié d'une importante assistance étrangère dans les années 1960, 20% du PNB. Entre 1968 et 2001, la croissance économique moyenne du Botswana par habitant a atteint 6,8%, l'un des taux les plus élevés au monde. Mais, ce n'est pas l'aide qui doit être tenue pour responsable de cette performance. Le Botswana<sup>553</sup> a énergiquement poursuivi, une politique favorisant l'économie du marché et c'est la clé de son succès. Point essentiel, en 2000, l'aide au Botswana ne représentait que 1,6% du revenu national, c'est-à-dire, une infime proportion de ce que l'aide est aujourd'hui dans tant de pays ouest-africains. Le succès du Botswana est dû à ce qu'il a cessé de dépendre de l'aide.

Les champions de l'aide croient aussi à l'efficacité d'une aide conditionnelle. Il s'agit de la conviction que, l'imposition par les pays donateurs des règles spécifiant les conditions à respecter pour dépenser l'argent de l'aide, peut éventuellement déterminer le succès ou

---

<sup>550</sup> Association Internationale de Développement.

<sup>551</sup> À cause surtout, de la découverte de gisements pétroliers.

<sup>552</sup> En l'occurrence, moins de 10% du PNB.

<sup>553</sup> Sa politique commerciale l'a ouvert à la concurrence, la stabilité monétaire a été recherchée et la discipline fiscale observée.

l'échec de cette aide. Dans les années 1980, l'idée de conditions attachées à l'aide aux pays ouest-africains passa au premier plan.<sup>554</sup>

La notion de contrepartie en matière d'aide n'était pas nouvelle. Les bénéficiaires du plan Marshall étaient invités à accepter une série de conditions fixées par les États-Unis. C'était à prendre ou à laisser. Désormais, les pays ouest-africains allaient avoir à affronter le même choix.

Les pays donateurs ont eu tendance à conditionner leur aide de trois façons différentes. En premier lieu, elle est souvent liée à des fournitures. Les pays qui bénéficient de l'aide, doivent la dépenser sur des biens et des services spécifiques fournis par les donateurs ou un groupe choisi par eux. Cette exigence peut également s'appliquer au personnel. Les pays donateurs emploient alors, des citoyens de leur pays même quand des candidats compétents existent dans le pays assisté. En second lieu, le pays donateur peut se réserver le droit de sélectionner à l'avance, le secteur ou le projet qu'il financera. En troisième lieu, l'aide ne sera disponible qu'aussi longtemps que son bénéficiaire accepte d'appliquer une série de mesures économiques et politiques.<sup>555</sup>

Une étude de la Banque Mondiale a établi que, 85% des flux de l'aide servaient à des fins différentes de celles formulées à l'origine et qu'ils étaient souvent détournés pour financer des entreprises improductives, voire ridicules. Dès les années 1940, les donateurs internationaux avaient conscience de détournement. En 1947, Paul Rosenstein-Rodin, le Directeur adjoint du département économique de la Banque Mondiale, remarqua froidement que, « *Quand la Banque Mondiale croit financer une centrale électrique, elle finance en réalité un bordel* ».

Mais, le point essentiel, c'est que l'aide continuait à affluer même quand les conditions fixées et acceptées étaient délibérément et ouvertement violées. Dans une autre étude, Svensson écrit que, « *on ne trouve aucun lien entre les efforts d'un gouvernement pour se reformer ou remplir les conditions posées et le versement des fonds de l'aide* ». Ce qui

---

<sup>554</sup> En 2000, l'ONU fixa 8 Objectifs du millénaire pour le développement – OMD – à atteindre en 2015 par les pays pauvres, financés par l'Aide Publique au Développement. Celle-ci regroupe, les fonds octroyés par les pays et organismes publics des pays industrialisés aux pays pauvres, pour réduire les écarts de développement. L'APD comprend 80% de dons et 20% de prêts accordés au taux d'intérêt préférentiel.

<sup>555</sup> Sur le papier, cette conception d'une aide conditionnelle paraissait logique et raisonnable. Les donateurs imposaient des restrictions sur l'utilisation de l'aide fournie, et les bénéficiaires les acceptaient. Mais, en pratique cette politique échoua misérablement. L'échec le plus éclatant, fut celui des efforts pour réduire la corruption et la mauvaise gouvernance.

prouve une fois de plus que, même si elles étaient au centre de beaucoup d'accords d'assistance, les conditions ne semblaient guère avoir d'importance en pratique.

Confrontés à l'accumulation des faits qui prouvent son insuccès, les champions de l'aide internationale ont recours à un autre argument encore, l'aide fonctionnerait, et de fait a fonctionné, dans un environnement politique favorable, c'est-à-dire dans les pays qui ont une saine politique fiscale, monétaire et commerciale. En d'autres termes, l'aide donnerait les meilleurs résultats quand un pays serait en parfait état de marche.<sup>556</sup>

Les donateurs furent vivement impressionnés, par les conclusions de Burnside et Dollar et ne perdirent pas de temps pour les mettre en pratique. En 2004, par exemple, le gouvernement américain lança un programme de 5 milliards de dollars<sup>557</sup>, dont le thème inspirateur était que, « *l'assistance pour le développement économique ne peut avoir de succès que si elle est liée à des saines politiques dans les pays en voie de développement* ». Des travaux ultérieurs montrèrent que, les conclusions de Burnside et Dollar ne résistaient pas à l'examen et elles cessèrent de séduire les esprits. La communauté des économistes ne tarda pas à conclure qu'à l'évidence, les pays où les conditions politiques sont bonnes, comme le Botswana, tendent à progresser sans assistance et que le point principal de l'aide, est d'aider les pays où ces conditions sont mauvaises. Mais, cela ne dissipe pas toutes les inquiétudes au sujet de l'aide, car on peut légitimement se demander si celle-ci, loin de favoriser une quelconque amélioration des conditions politiques, n'est pas capable de pervertir la bonne gouvernance là où elle existe, et d'aggraver encore davantage la mauvaise gouvernance là où elle sévit.<sup>558</sup>

Entre 1950 et 1990, on estime que les États-Unis ont déversé sur un seul pays, la Corée du Sud, l'équivalent de toute l'aide combinée dont ont bénéficié cinquante-trois États africains entre 1957 et 1990. Certains soutiennent que, c'est de ce genre de concours financier que l'Afrique a besoin<sup>559</sup>.

Les tenants de l'aide soutiennent que, l'aide fonctionne mais que les pays riches n'ont pas été suffisamment généreux. Ils plaident que, s'il y avait « *un grand coup d'épaule* », une augmentation substantielle de l'aide visant les investissements décisifs – l'Afrique pourrait

---

<sup>556</sup> Cet argument a été présenté dans un article influent, publié en 2000 par deux économistes de la Banque Mondiale, Burnside et Dollar – pourquoi un pays en parfait état de marche aurait-il besoin de l'aide internationale et ne chercherait-il pas plutôt d'autres formes de financement – ? Cela reste un mystère.

<sup>557</sup> Millennium Challenge Corporation aid campaign.

<sup>558</sup> MOYO (D), Op.cit., pp. 75-82.

<sup>559</sup> En gros, un équivalent du plan Marshall.

échapper au piège persistant de la pauvreté – en somme, l’Afrique a besoin d’une aide accrue, et massivement accrue. C’est alors seulement que, les choses iront véritablement mieux.

Mais, la notion du « *grand coup d’épaule* », de la poussée décisive, esquivé l’un des grands problèmes de l’aide, à savoir qu’elle est fongible<sup>560</sup>. Les tenants de l’aide eux-mêmes ont dû reconnaître que, les flux incontrôlés de l’aide courent toujours le danger d’être consommés au lieu d’être investis, de tomber dans la poche des particuliers au lieu d’alimenter le trésor public. Quand cela se produit, comme cela arrive souvent, nulle sanction n’intervient, nulle punition n’est infligée. Plus de subventions revient à plus de corruption.

L’un des aspects les plus déprimants de ce fiasco de l’aide est que, donateurs, politiciens, gouvernements, universitaires, économistes et spécialistes, tous savent, au plus profond d’eux-mêmes que, l’aide ne marche pas, qu’elle n’a jamais marché et qu’elle ne marchera pas. À propos d’une certaine intervention d’assistance, le Directeur des services économiques au Ministère britannique du Commerce et de l’Industrie fit un jour cette remarque, « *ils savent que c’est du vent mais ça fait vendre leurs T-shirts* ».

D’innombrables études et rapports, souvent effectués par les pays donateurs, ont montré que, au terme de plusieurs décennies et après des milliards de dollars dépensés, l’aide n’avait pas eu d’impact appréciable sur le développement<sup>561</sup>. On a montré par ailleurs que, l’aide étrangère a accru les dépenses publiques et la consommation improductive et n’a pas réussi à promouvoir les investissements.

Même un coup d’œil superficiel sur les données disponibles suffit pour suggérer que, alors que l’aide n’a cessé de grandir avec le temps, la croissance en Afrique de l’Ouest est allée en diminuant et qu’elle a été accompagnée d’une pauvreté toujours plus accentuée. Au cours des trente dernières années, les pays les plus dépendants de l’aide peuvent se prévaloir d’un taux de croissance annuel moyen de moins de 0,2%.<sup>562</sup>

Le dossier contre l’aide est si solidement étayé que, si persuasif que même le FMI, qui joue un rôle pilote dans ce domaine, a mis en garde ceux de ses partisans qui placent en lui de

---

<sup>560</sup> Que des montants assignés à un certain objectif peuvent aisément être détournés et utilisés différemment, en particulier pour des projets sans intérêt ou même nuisibles pour la croissance.

<sup>561</sup> Exemples : Clemens en 2004 reconnaît qu’il n’y a pas eu d’impact durable de l’aide sur la croissance, Hadjmichael – 1995 – et Reichel – 1995 – trouvent une relation négative entre aide et épargne, Boone – 1996 – conclut que, l’aide a financé la consommation plutôt que l’investissement.

<sup>562</sup> Peter Bauer soutient que l’aide a un effet dissuasif sur l’investissement, est néfaste au secteur privé et entrave le développement. Si son argumentation a eu du poids, il ne l’a cependant jamais étayée par une étude empirique. Griffen et Enos (1970) ont été parmi les premiers à remettre en question l’efficacité de l’aide dans une étude empirique qui a fait état d’une corrélation simple négative entre l’aide et la croissance dans 27 pays.

trop grands espoirs et y voient l'instrument d'un développement qu'elle n'est pas en mesure d'apporter. Le FMI a aussi recommandé, aux gouvernements, aux donateurs et aux organisateurs des diverses campagnes de se montrer plus modestes dans leurs déclarations et de ne pas prétendre que, l'accroissement de l'aide résoudra les problèmes de l'Afrique de l'Ouest. On aimerait que, cette modération soit le prélude de changements réels.

Telle est donc la situation, soixante ans, plus de mille milliards de dollars dépensés pour l'aide à l'Afrique et un bilan plus que modeste. Le problème est qu'elle n'est pas inoffensive, elle est malfaisante. Elle ne fait pas partie de la solution potentielle, elle fait partie du problème. En fait, l'aide est le problème.<sup>563</sup>

## **B- Les effets pervers de l'aide**

En 2004, l'ambassadeur Britannique au Kenya, Sir Edward Clay se plaignit de la corruption qui sévissait dans le pays. Il n'hésita pas à écrire que, les Ministres corrompus « *dévoraient comme des gloutons* » et vomissaient sur les chaussures des donateurs étrangers. En février 2005, vu la tempête politique que ses commentaires avaient provoquée, on l'invita à s'excuser publiquement. Il le fit à sa façon. Il souligna qu'il déplorait la modération de son langage, regrettait d'avoir sous-estimé l'ampleur du pillage et d'avoir commis l'erreur de ne pas parler plus tôt.<sup>564</sup>

S'il y a une vue admise partout, c'est celle de la corruption effrénée et ahurissante des hommes d'État ouest-africains. On a l'impression qu'il n'y a pas un dirigeant qui ne se soit couvert d'or, approprié des terres. Ou n'ait confié la direction des sociétés publiques à des parents ou des amis, n'ait détourné des milliards pour les placer dans des banques étrangères, et en bref, n'ait considéré son pays comme un gigantesque distributeur de billets réservés à sa personne. D'après Transparency International, les pillages de Mobutu au Zaïre<sup>565</sup> auraient atteint cinq milliards de dollars.<sup>566</sup> Ces vols ne sont pas, bien sûr, les vols d'un seul. Ce sont de nombreux individus à des niveaux variés de la bureaucratie, qui ont détourné des milliards de dollars et cela a pris des années. La corruption est un mode de vie.

---

<sup>563</sup> MOYO (D), Op.cit., pp. 89-92.

<sup>564</sup> Voir THE ECONOMIST, *Corruption in Kenya*, PDF, 21 p.

<sup>565</sup> Une somme équivalente aurait été volée au Nigeria par le Président Sani Abacha et déposée dans des banques suisses – plus tard 700 millions seraient retournés au Nigeria.

<sup>566</sup> Durant son « *règne* » sur le Congo, qu'il renomma Zaïre sous couvert d'un discours nationaliste, Mobutu bénéficiera d'une « *aide au développement* » et de nombreux prêts, peu importe les usages qui en furent faits. Le premier de ces usages fut d'ailleurs, dans le cadre d'un système de corruption institutionnalisée, l'enrichissement personnel de Mobutu lui-même. À sa mort, en 1997, sa fortune était évaluée à 8 milliards de dollars américains, soit les deux-tiers de la dette extérieure du Zaïre à l'époque.

La liste des pratiques utilisées en Afrique de l'Ouest par les corrompus est presque infinie. Mais la question, ce n'est pas l'existence de la corruption sur le continent, c'est le fait que l'aide est l'un des supports majeurs de la corruption. Non qu'il n'y en ait d'autres. En terre ouest-africaine, la manne des ressources naturelles s'est révélée une malédiction plutôt qu'une bénédiction. Comme l'aide, ces ressources sont susceptibles d'être volées, elles ont fourni des occasions sans limite d'accumulation de richesse et d'accroissement de prestige.

La différence cruciale entre l'aide et les ressources naturelles présentes dans le sol, c'est, bien sûr, qu'avec l'aide on a affaire à une politique active, délibérée qui vise au développement. Un gisement de pétrole n'est pas une affaire de choix pour un pays, même s'il peut décider de la façon dont il tirera parti de cette manne. Vu la pression grandissante qu'exercent certains organismes comme The Extractive Industries Transparency Initiative – EITI – <sup>567</sup> pour qu'il y ait une plus grande transparence dans la gestion des secteurs du pétrole, du gaz et des minerais, on peut penser que l'époque du pillage et de la corruption éhontée de ces ressources tire à sa fin. Mais les donateurs, dans leurs confortables bureaux climatisés des villes occidentales, continuent de décider d'un trait de plume du sort tragique des pays qu'ils cherchent prétendument assister.

Assistée par l'aide, la corruption nourrit la corruption et les nations s'engagent vite dans un cercle vicieux. L'aide étrangère maintient au pouvoir des gouvernements corrompus <sup>568</sup>. Ces gouvernements corrompus font obstacle au règne de la loi, à l'établissement d'institutions authentiques, à la protection des libertés, et ce comportement décourage les investissements tant domestiques qu'étrangers. L'opacité accrue et la baisse des investissements affectent la croissance, d'où la réduction du nombre d'emplois offerts et l'extension de la pauvreté. Pour réagir à cette situation, les donateurs augmentent l'aide, et ainsi se poursuit la descente inexorable vers la pauvreté.

Tel est le cercle vicieux de l'aide, il tarit les investissements si nécessaires, crée une culture de dépendance, et fait le jeu d'une corruption illimitée, systématique – avec des conséquences désastreuses pour la croissance. En fait, ce cycle perpétue le sous-développement et garantit l'échec économique des pays les plus pauvres dépendants de l'aide.

En fin de compte, le but pour l'Afrique de l'Ouest est une croissance économique qui soit viable sur le long terme et l'allègement de la pauvreté. Il est impossible de parvenir à ce

---

<sup>567</sup> Initiative de transparence des industries extractives.

<sup>568</sup> En leur fournissant un argent dont ils peuvent user à leur guise.

résultat, dans un environnement où sévit la corruption. Faut-il le rappeler ? La corruption freine le développement de plusieurs façons.<sup>569</sup>

Dans un contexte hautement corrompu et incertain, rares seront les entrepreneurs, nationaux ou étrangers, qui risqueront leur argent sur des projets dont les gains pourraient être accaparés par des officiels corrompus. D'où, la stagnation des investissements fatale pour la croissance.

La corruption endémique cible aussi, les contrats publics. Ces contrats qui devraient revenir aux entrepreneurs exécutant les travaux aux meilleures conditions et dans les meilleurs délais, sont attribués en général, à des individus dont le principal objectif est de détourner le plus d'argent à leur profit. D'où, des infrastructures de qualité inférieure et des services publics moins efficaces, au détriment de la croissance.

De même, l'allocation des fonds gouvernementaux est compromise, car il y a de fortes probabilités que des officiels corrompus choisiront les projets moins en fonction de l'intérêt du public que des possibilités d'extorquer des pots de vin, plus belle est l'occasion. Des projets dont, l'exacte valeur est difficile à contrôler offrent des occasions lucratives de corruption. Il est plus aisé, de détourner l'argent quand il s'agit de grands projets d'infrastructure que de manuels de classe ou de salaires des professeurs.

L'aide encourage un comportement de chasseur de rentes<sup>570</sup>. Au plus bas niveau, c'est le fonctionnaire gouvernemental, autorisé à manier des fonds publics qui s'empare de cet argent pour son usage. Et comme l'aide étrangère est fongible – on n'a pas de peine à la voler, ou à la détourner – elle facilite la corruption. Si les conditions imposées par les donateurs avaient la moindre efficacité, ce ne serait pas le cas. Mais, comme on l'a vu précédemment, ces conditions ne sont guère respectées.

Dans leur article, *Do Corrupt Governments Receive Less Foreign Aid ? – Les gouvernements corrompus reçoivent-ils moins d'aide étrangère ?* – Alsina et Weder concluent

---

<sup>569</sup> La corruption est un fléau mondial, qui frappe particulièrement les pays en développement. En l'absence de mesures efficaces, elle peut compromettre notablement les efforts d'un pays pour l'instauration d'une bonne gouvernance, et réduire considérablement les ressources disponibles pour la lutte contre la pauvreté. Ses multiples méfaits – gaspillage des ressources financières limitées, baisse de la croissance, augmentation des coûts de transactions, baisse de la qualité, augmentation de l'incertitude, création d'un environnement d'insécurité – etc., peuvent mettre en cause la stabilité sociale et politique d'un pays. La corruption dénote en général, une faiblesse structurelle des institutions nationales et une incapacité des pouvoirs publics à exercer un contrôle rigoureux sur les actes des fonctionnaires et des opérateurs économiques. Elle peut entraîner le désintéressement des bailleurs de fonds du pays, lorsqu'elle conduit à dissiper l'aide au développement et provoquer ainsi une baisse de l'assistance financière de la communauté internationale.

<sup>570</sup> À savoir le recours à l'autorité gouvernementale pour accaparer l'argent et en tirer profit sans qu'il serve au commerce ou à la production de richesses.

que, l'aide tend à accroître la corruption. Svensson démontre comment l'aide nourrit la corruption en réduisant la dépense publique. Il démontre ainsi que, en accroissant les revenus des gouvernements, l'aide tend à faire baisser la fourniture des biens publics<sup>571</sup>. De même, les programmes d'aide étrangère, dont il n'y a pas à rendre compte et qui ne comportent pas de contrôles, deviennent des sortes de rentrées fiscales. Ces recettes sont détournées de leur destination initiale et, au lieu d'alimenter une dépense publique productive, hôpitaux, écoles etc., servent à des fins improductives de pur gaspillage. En Ouganda, par exemple, dans les années 1990 la corruption née de l'aide avait pris une telle ampleur que, seulement 20% par dollar de la dépense publique pour l'éducation atteignaient l'objectif fixé, les écoles primaires.<sup>572</sup>

Étant donné sur ce que nous savons sur l'aide étrangère et vu qu'elle encourage et nourrit la corruption, pourquoi les gouvernements occidentaux insistent-ils pour autant, à distribuer de l'aide aux pays pauvres ? Au-delà des motivations économiques, politiques et morales de l'aide dont nous avons abordé, il y a des explications d'ordre pratique.

Il existe en premier lieu, une véritable contrainte de prêter. La Banque Mondiale emploie 10 000 personnes, le FMI plus de 2 500. Il faut en ajouter, 5 000 pour les autres Agences des Nations-Unies, il faut en ajouter aussi les employés d'au moins 25 000 Organisations Non Gouvernementales enregistrées, des Organisations de bienfaisance privées et l'armée des personnels des Agences gouvernementales chargées de l'aide. Au total, cela représente environ un demi-million de personnes, soit la population du Swaziland. Tantôt, ces gens font des prêts, tantôt ils accordent des subventions, mais tous sont impliqués dans les opérations de l'aide, sept jours par semaine, cinquante-deux semaines par an et cela décennie après décennie.<sup>573</sup>

L'aide est leur gagne-pain, comme elle l'est pour les fonctionnaires qui la reçoivent, et la détournent. Pour la plupart des Organisations en charge du développement, le succès d'une politique de prêts, se mesure par la taille du portefeuille de prêts du donateur et non par la proportion de l'aide effectivement utilisée pour l'objectif fixé. Par conséquent, les incitations

---

<sup>571</sup> Les objets dont, chacun bénéficie mais que personne ne souhaite avoir à payer, par exemple, un réverbère.

<sup>572</sup> Dans les années 1990, l'Ouganda a été le premier pays à bénéficier de l'appui budgétaire de la Banque Mondiale. Une façon de récompenser le Président Yoweri Museveni pour sa politique de stabilisation macroéconomique. A l'heure qu'il est, Yoweri Museveni gouverne le pays depuis 36 ans et les affaires de fraude y sont devenues monnaie courante.

<sup>573</sup> L'aide publique au développement est d'abord, un business qui fait vivre des dizaines de milliers de fonctionnaires internationaux et nationaux mais aussi une myriade de consultants. Ils ont tous en commun un objectif, ne pas scier la branche sur laquelle ils sont assis et sur laquelle ils vivent grassement.

intégrées dans l'Organisation prêteuse elle-même, perpétuent le cycle de prêts à n'importe quel pays, si corrompu soit-il. Les donateurs sont tyrannisés par la préoccupation de « *l'année fiscale* », « *ils craignent les conséquences pour leurs Agences de la non-utilisation de fonds dans l'année fiscale où leur dépense a été programmée* » (Ravi Kanbur)<sup>574</sup>. Toute somme non déboursée, accroît la probabilité que les programmes d'aide subséquents seront amputés. Avec le corollaire naturellement que, le statut de l'Organisation sera compromis.

Pour beaucoup d'Agences, la décision de prêter à des gouvernements dont la réputation est plus que douteuse se ramène à l'idée que, si le prêt n'avait pas eu lieu, les pauvres souffriraient, le budget de la santé et de l'éducation ne pourrait pas être équilibré, et le pays serait en faillite. Mais la réalité est que, les pauvres ne voient pas la couleur de cet argent et que, même sous le régime de l'aide, les pays ouest-africains sont en faillite.

Les donateurs craignent aussi que, s'ils cessaient de les alimenter en argent, les pays pauvres ne soient pas en mesure de rembourser leurs dettes, ce qui compromettrait la situation financière des donateurs. Cette logique circulaire est ce qui fait retourner le manège de l'aide.

Une étude conduite en 1992 par le département chargé de l'évaluation des opérations de la Banque Mondiale concluait que, le versement des tranches d'aides annuelles avoisinait cent pour cent, même quand le pays concerné ne respectait les conditions imposées que dans une proportion inférieure à 50%. Une autre étude de la Banque Mondiale, en 1997, montre qu'entre 1980 et 1996, 72% de l'aide de la Banque Mondiale consacrée aux prêts pour ajustement est allée à des pays qui n'avaient guère fait la preuve dans le passé, de leur respect des conditions imposées. Comme le donateur cherche désespérément à prêter et à préserver le va-et-vient entre prêteur et emprunteur, la relation de l'aide penche en faveur du gouvernement corrompu. On est arrivé à une situation absurde où le donateur a un plus grand besoin d'octroyer l'aide que le bénéficiaire de la recevoir.<sup>575</sup>

L'Afrique de l'Ouest a besoin d'une classe moyenne – une classe moyenne directement intéressée à l'essor économique –, dont les membres se font confiance, et puissent s'adresser à un tribunal si la confiance venait à manquer, et qui respecte et défende l'État de droit. Une classe moyenne, qui ait intérêt à ce que le pays fonctionne bien et dans un cadre légal ; une classe moyenne enfin qui, –comme le reste de la population – puisse exiger des

---

<sup>574</sup> Ravi Kanbur est professeur international d'économie appliquée et professeur d'économie à l'Université de Cornell. Il a travaillé pour la Banque mondiale pendant près de deux décennies et a été le directeur du Rapport sur le développement dans le monde. Et il est l'auteur de plusieurs ouvrages.

<sup>575</sup> MOYO (D), Op.cit., pp. 93-103.

comptes au gouvernement. Plus que tout, une classe moyenne a besoin d'un gouvernement qui la laisse progresser.

Mais dans l'environnement de l'aide, les gouvernements sont moins intéressés à encourager les entrepreneurs et le développement de la classe moyenne qu'à promouvoir leurs propres intérêts financiers. Si elle ne dispose pas d'une forte influence économique, la classe moyenne ne peut pas peser sur le gouvernement. Quand celui-ci peut facilement se faire donner de l'argent, il est tout puissant et n'a de comptes à rendre, de façon purement théorique, qu'aux donateurs de l'aide. La classe moyenne se trouve arrêtée dans sa croissance, et n'atteint jamais la masse critique dont l'histoire a prouvé qu'elle était essentielle pour le succès économique et politique d'un pays.

Dans les économies qui fonctionnent sainement, la classe moyenne paie des impôts en échange d'une véritable responsabilité du gouvernement envers le public. L'aide étrangère court-circuite ce lien. Comme la dépendance financière du gouvernement par rapport à ses citoyens se trouve substantiellement amenuisée, le gouvernement ne doit rien à son peuple.

Une société civile qui fonctionne bien et un corps des citoyens politiquement responsables, sont l'assise solide d'un développement viable sur le long terme. Le rôle d'une société civile vigoureuse, est de veiller à ce que le gouvernement soit tenu de rendre compte de ses actions, ce qui implique des réformes qui aillent au-delà de la simple organisation d'élections. Mais, l'aide étrangère perpétue la pauvreté et affaiblit la société civile en donnant un poids écrasant au gouvernement.

Une économie dont, l'aide est le moteur conduit aussi à la politisation du pays, si bien que même quand la classe moyenne, si réduite soit-elle, semble prospérer, son succès ou son échec sont entièrement fonction de son allégeance politique. Comme l'a écrit Peter Bauer, « *l'aide détourne le peuple de toute activité économique productive et l'oriente vers la vie politique* », ce qui affaiblit fatalement l'édification sociale du pays.<sup>576</sup>

D'après l'Institut International de Recherche sur la Paix de Stockholm, « *l'Afrique est la région du monde la plus ravagée par les conflits et c'est la seule où le nombre de conflits armés ne cesse de croître* ». Au cours des années 1990, il y eut dix-sept conflits majeurs dans la seule Afrique,<sup>577</sup> à comparer avec les dix au total qu'on dénombre dans le reste du monde.

---

<sup>576</sup> MOYO (D), Op.cit., pp. 105-107.

<sup>577</sup> Une dizaine de conflits armés, anciens ou nouveaux, se poursuivent sur le continent africain. Ce qui en fait d'elle, la région du monde la plus touchée en 2020. C'est la principale conclusion à laquelle, a abouti le groupe de travail « *Recherche sur les causes de la guerre* » de l'Université de Hambourg, dans le nord de l'Allemagne.

Or, l'Afrique de l'Ouest est la région qui reçoit le montant le plus important de l'aide étrangère ; et celle qui reçoit par habitant, en matière d'assistance officielle pour le développement plus qu'aucune autre région.

Les trois vérités fondamentales sur les conflits d'aujourd'hui sont, ils naissent de la compétition pour le contrôle des ressources ; ils sont essentiellement une caractéristique des économies les plus pauvres ; ils sont de plus en plus des conflits internes.

C'est la raison pour laquelle, l'aide foment les conflits. La perspective en prenant le pouvoir d'avoir accès aux richesses illimitées de l'aide, est irrésistible. Grossman soutient que, l'objectif sous-jacent d'une rébellion étant la capture de l'État pour l'avantage financier qui en découle, l'aide accroît la probabilité des conflits. En Sierra Leone, lors de la négociation, le chef du Front Révolutionnaire Uni – FRU – refusa la vice-présidence du gouvernement mais, il accepta finalement l'offre de la présidence de la Commission de contrôle des mines de diamant. Il apparaît donc que, l'aide sape la croissance économique mais qu'elle est aussi une cause sous-jacente des désordres sociaux, et même de guerre civile.

Bien entendu, il y a d'autres raisons qui expliquent conflits et guerres<sup>578</sup>. Mais, dans un environnement caractérisé par la pénurie d'argent, la présence de l'aide sous n'importe quelle forme accroît les dimensions du gâteau que se disputent différentes factions. Ainsi, Maren attribue les guerres civiles de Somalie à une compétition entre factions pour le contrôle de l'importante aide alimentaire.<sup>579</sup>

En outre, parce qu'elle entraîne une baisse du revenu moyen et un ralentissement de la croissance économique, l'un et l'autre, selon Collier, fort annonceurs de guerres civiles. L'aide accroît le risque de conflits. Au cours des cinq dernières décennies, on évalue à 40 millions le nombre des africains morts dans les guerres civiles qui ont éclaté sur le continent<sup>580</sup>.

Il se trouve que, l'aide développe une culture militaire. Les guerres civiles sont par nature, des équipées militaires. Le vainqueur se maintient au pouvoir grâce à la loyauté de ses troupes. Ainsi, tout Président en exercice dans son désir de s'accrocher au pouvoir, oriente

---

<sup>578</sup> Par exemple, l'espoir de s'emparer des ressources naturelles, tel le pétrole, ou encore des antagonismes tribaux, lesquels naturellement peuvent avoir leur origine dans des disparités économiques.

<sup>579</sup> La guerre civile somalienne a commencé le 26 janvier 1991 et ne s'est pas encore achevée. Cette guerre civile se compose de plusieurs cycles de guerres.

<sup>580</sup> Soit l'équivalent de la population de l'Afrique du Sud et le double des morts russes de la Seconde Guerre Mondiale.

vers l'armée une bonne part des ressources dont il dispose avec l'espoir de s'assurer sa docilité.

Au fur et à mesure que l'aide parvient à destination, l'épargne décline, c'est-à-dire que les investissements chutent. Cela ne signifie pas que, l'argent de l'aide arrose toute la population, car il ne parvient que dans un petit nombre de mains choisies.<sup>581</sup>

Autre conséquence de cet état de choses, une consommation accrue par suite de l'aide, conduit à un environnement où une quantité bien plus grande d'argent court après des biens en quantité moindre. Il en découle presque invariablement une hausse des prix – c'est-à-dire l'inflation.<sup>582</sup>

Corruption, inflation, érosion du capital social, affaiblissement des institutions et réduction des investissements domestiques, pourtant si nécessaires. Avec une aide officielle au continent chiffrée à 10% de la dépense publique et au moins 13% du PIB en moyenne, la dépendance ininterrompue de l'Afrique de l'Ouest par rapport à l'aide produit une quantité de problèmes.

L'aide est source de paresse chez les dirigeants ouest-africains. Ceci explique en partie, pourquoi on observe chez eux une sorte d'insouciance, nul sentiment d'urgence quand il s'agit de porter remède aux maux si graves dont souffre l'Afrique de l'Ouest. Parce que, à juste titre, l'aide leur apparaît comme un revenu permanent, ces dirigeants n'ont pas d'incitation à chercher d'autres moyens, des moyens meilleurs, de financer le développement à long terme de leurs pays.

De même, dans un monde dépendant de l'aide, les gouvernements des pays pauvres perdent de vue le besoin de s'assurer des ressources fiscales stables. Moins d'impôts peut sembler positif, mais l'absence de taxation conduit, à la rupture des mécanismes de freins et contrepoids qui équilibrent les rapports du gouvernement et du peuple.

Le résultat net de la dépendance, c'est qu'au lieu d'avoir une Afrique de l'Ouest en état de marche, administrée par les ouest-africains et pour les ouest-africains, ce sont des étrangers qui organisent son destin et décident en dernier ressort. Et la culture de l'aide est

---

<sup>581</sup> L'aide a un autre effet pervers. Bien qu'elle vise à encourager l'investissement privé en fournissant des garanties des prêts, en subventionnant les risques d'investissement et en favorisant les accords de co-financement avec des investisseurs privés, l'aide décourage en pratique, l'arrivée de l'argent des investisseurs étrangers.

<sup>582</sup> MOYO (D), Op.cit., pp. 108-111.

tellement envahissante, qu'il n'y a pas de vrai débat sur une stratégie éventuelle qui permettrait de se dégager du borbier de l'aide.<sup>583</sup>

### **Conclusion partielle**

Trouver et appliquer « *des solutions africaines aux problèmes africains* » est devenu le leitmotiv de l'Union-Africaine – UA – qui en a fait une doctrine stratégique panafricaine pour répondre avec efficacité et lucidité aux enjeux sécuritaires ouest-africains. Les problèmes de l'Afrique de l'Ouest ne pourront être résolus que grâce à des solutions ouest-africaines. Les pays ouest-africains doivent apprendre à compter sur eux-mêmes pour éliminer les conflits, parvenir à un développement économique durable, accroître l'inter-connectivité continentale grâce aux infrastructures et promouvoir le commerce interafricain.<sup>584</sup>

L'Union-Africaine et les Communautés Économiques Régionales africaines se sont engagées à relever les défis posés à la paix et à la sécurité par des initiatives relevant de l'Afrique et menées à bien par celles-ci. À ce titre, la création d'une Force Africaine en Attente qui constitue l'une des principales composantes essentielles de l'AAPS s'appuie sur cinq brigades régionales, dont le rôle est de permettre au continent de disposer des moyens nécessaires pour effectuer ses propres interventions. Ces brigades comprennent des composantes militaire, civile et police qui servent de base à l'institution continentale et sont prêtes à être déployées rapidement dans différentes situations de crise. Il s'agit de la Brigade Ouest – ECOBRIG –, mise en place au sein de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest, CEDA O ; de la Brigade Centre – FOMAC –, dans le cadre de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale, CEEAC ; de la Brigade Sud – SADC BRIG –, dans le cadre de la Communauté de Développement d'Afrique Australe, SADC ; de la Brigade Est – EASBRIG –, dans le cadre de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement, IGAD ; et de la Brigade Nord – NASBRIG – coordonnée par l'Union du Maghreb Arabe, UMA. Chacune de ces brigades est censée posséder des contingents multidimensionnels de la taille de brigade ayant des dispositifs de planifications permanentes, un Quartier-Général cadre à partir duquel elle est assemblée. Ces contingents sont stationnés dans leur pays d'origine, et doivent être en disponibilité opérationnelle pour être rapidement

---

<sup>583</sup> MOYO (D), Op.cit., pp. 117-119.

<sup>584</sup> Voir BOUKONGOU (J.D), *La viabilité des solutions africaines aux problèmes africains*, 31 Mai 2017, PDF, 7 p.

déployés sur un terrain de crise. De même, à l'échelon continental et sous-régional, il doit être mis sur pied un état-major et un élément de planification.<sup>585</sup>

Depuis sa création, la FAA a enregistré des progrès significatifs dans l'exécution de sa mission. Les principaux documents-cadre de la force devant lui permettre d'assurer un véritable règlement des conflits ont notamment, été adoptés en mars 2008. Il s'agit, entre autres, de la doctrine de la FAA, de la Directive sur l'entraînement et la formation, du concept logistique, du concept sur la chaîne de commandement, le concept sur les systèmes de communication et d'information ainsi que les Procédures Opérationnelles Permanentes – SOP.<sup>586</sup>

Parmi les brigades, la Force en attente de la CEDEAO, ECOBRIG, apparaît comme la plus avancée et celle dont, les réalisations se rapprochent plus de l'AAPS. En effet, la principale brigade de la CEDEAO est, à ce jour, composée de 5.000 hommes prêts à être déployés dans les 90 jours ainsi que, d'un élément spécial en disponibilité opérationnelle d'un peu plus de 2.700 pouvant être déployés dans les 30 jours. De plus, il a été établi un état-major spécial de ce groupement à Abuja, qui dispose d'un Elément de Planification – PLANELM – opérationnel et d'une cellule de planification et de management de la mission – MPMC – et des officiers ont été recrutés à ce propos. La CEDEAO, a également parachevé son concept d'opération, sa doctrine et ses procédures opérationnelles permanentes. La sous-région a évalué ses besoins en entraînement et a mené plusieurs exercices depuis 2006, y compris des exercices de poste de commandement. C'est dans ce cadre que, s'inscrit l'exercice de poste de commandement organisé à Dakar en juin 2006 pour l'état-major du GTIA, ainsi que l'exercice d'évaluation opérationnelle du bataillon Ouest DEGGO organisé au Sénégal en décembre 2007. C'est dans ce même ordre d'idées, qu'il a été initié l'exercice JIGUI 200<sup>587</sup>, dont l'objectif était de faciliter la certification opérationnelle de la brigade d'Afrique de l'Ouest en 2010 et d'évaluer l'aptitude de l'état-major de la Force en attente de la CEDEAO à conduire une opération de maintien de la paix.

Ces exercices, seront élargis avec la manœuvre logistique JIGUI 2009 qui marqua une étape supplémentaire vers l'opérationnalisation de la FAC. Ils ambitionnaient tester, les capacités du bataillon logistique à pouvoir soutenir le groupement des forces dans les opérations de soutien à la paix. L'objectif de la CEDEAO est, en effet, de pouvoir déployer un

---

<sup>585</sup> Voir ROMAIN (E), *Force Africaine en Attente : Réseau de Recherche sur les opérations de paix*, 16 mai 2011, PDF, 30 p.

<sup>586</sup> ROMAIN (E), Op.cit.

<sup>587</sup> Cet exercice s'est déroulé du 15 au 21 juin 2008.

groupement de forces dans les trente jours suivant le déclenchement d'une crise majeure et de l'appuyer de façon autonome. Cet exercice, a fait intervenir les postes de commandement des bataillons Ouest et Est. Ces exercices, ont été complétés par l'exercice logistique LogEx le 13 juin 2009 au Burkina Faso et Cohésion Bénin 2010, qui était un exercice inter-armée multinational qui s'inscrivait dans le cadre de la certification opérationnelle des unités du bataillon Est de la FAC. Mille six cent quatre-vingt-quatre militaires et gendarmes issus de quatre pays, ont pris part, à cette manœuvre militaire destinée à démontrer le niveau d'autonomie de ces unités en termes de moyens humains et de soutiens logistiques.<sup>588</sup> De même, dans le cadre du cycle d'exercice Amani Africa II, qui visait à développer la FAA, la CEDEAO a activement participé, en 2015, à un exercice d'entraînement à Lohatla en Afrique du Sud qui a regroupé plus de 6 000 militaires, policiers et civils des cinq brigades en attente.<sup>589</sup> Ce genre d'exercice qui est le premier, au niveau continental, intervient pour pallier les insuffisances notées au cours de l'exercice de poste de commandement AMANI AFRICA – CPX –, effectué en octobre 2010 à Addis-Abeba. Il vise, à permettre à la FAA d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle<sup>590</sup> et à assurer une transition vers des opérations multidimensionnelles de soutien à la paix.<sup>591</sup>

L'une des menaces sécuritaires majeures de l'Afrique de l'Ouest reste la propagation du terrorisme, à laquelle s'ajoute la criminalité transfrontalière qui se manifeste par le trafic d'armes, de drogues et de personnes, ainsi que l'insécurité dans les centres urbains et de plus en plus, dans des zones périphériques.

Pour faire face à cette situation d'insécurité, de nombreuses initiatives ont été prises aux niveaux national, régional et international, notamment par le renforcement des mesures sécuritaires, la lutte contre le financement du terrorisme et la sensibilisation des populations, en particulier les jeunes.

Pour instaurer une dynamique de paix et de stabilité durables en Afrique de l'Ouest, des réponses alliant approche curative et solutions préventives doivent être apportées aux causes profondes de l'insécurité.

---

<sup>588</sup> Voir MODO MADELEINE (O), *Fiche d'information de l'organisation : Réseau de Recherche sur les opérations de paix*, 21 juin 2010, PDF, 31 p.

<sup>589</sup> Voir le Communiqué de l'Union-Africaine relatif à l'exercice historique d'entraînement sur le terrain Amani Africa.

<sup>590</sup> Voir LIU (Y) et GUANGQI, *La Force Africaine en Attente atteindra sa pleine capacité opérationnelle d'ici la fin de l'année*, 09.11.2015, PDF, 12 p.

<sup>591</sup> JEAN (K) et ZOUAPET (K), « La CEEAC et les opérations de paix : Évolution et bilan d'une décennie après la création du COPAX », *Guide du maintien de la paix*, Éditions Athéna, 2011, Canada, pp. 105-122.

Dans cette perspective, les problèmes liés à la transition énergétique, aux migrations et aux crises humanitaires ont été identifiés parmi les menaces créant ou exacerbant l'insécurité en Afrique de l'Ouest. Bien que n'étant pas récents, ces phénomènes ont connu des mutations et une ampleur ayant profondément déstructuré le tissu socio-économique dans certaines régions. Cela favorise la précarité des populations, en particulier celle des jeunes qui deviennent ainsi des cibles faciles pour l'extrémisme violent.

Ainsi, faut-il favoriser le développement de solutions intégrées aux mutations sécuritaires liées aux migrations, aux crises humanitaires et à la transition énergétique.<sup>592</sup>

Par ailleurs, la Réforme du Secteur de la Sécurité – RSS – implique une approche multidimensionnelle qui passe par le renforcement des institutions et de l'État de droit. Ces processus associent donc, une pluralité d'acteurs institutionnels et privés, civils et militaires, nationaux et internationaux. À la suite de plusieurs rapports du Secrétaire Général,<sup>593</sup> les Nations-Unies par la résolution 2151 de 2014 confirment que la RSS est « *un point-clé de la consolidation de la paix* ». La Commission de l'Union-Africaine a adopté, un cadre d'orientation sur la Réforme du secteur de la sécurité en 2013. L'Union-Européenne, qui contribue au renforcement des capacités nationales africaines *via* six missions civiles et militaires de formation et de réforme des secteurs de la sécurité, EUTM<sup>594</sup> et EUCAP<sup>595</sup>, s'inscrit dans cette dynamique de réforme et recadre ses stratégies et ses instruments.

La RSS, est un processus long et l'appropriation de la réforme par l'État et les acteurs nationaux concernés est indispensable à sa réussite. La définition des stratégies d'une RSS doit nécessairement prendre la mesure de la situation des États, et leurs capacités réelles, mais également leurs spécificités culturelles et leur conception de la sécurité.

Aussi, convient-il de contribuer à améliorer les processus des RSS en Afrique de l'Ouest, en repensant leur concept et leur mise en œuvre comme élément constitutif d'une sortie de crise et d'un processus de consolidation de la paix, en favorisant leur appropriation

---

<sup>592</sup> FORUM INTERNATIONAL DE DAKAR SUR LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE, *Défis sécuritaires actuels en Afrique : pour des solutions intégrées*, 2017, PDF, 17 p.

<sup>593</sup> Ban Ki-moon.

<sup>594</sup> La Mission de Formation de l'Union-Européenne au Mali, en abrégé EUTM-Mali (de l'anglais European Union Training Mission in Mali), est une opération de l'Union-Européenne décidée dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune, approuvée par le Conseil de l'Union-Européenne en plusieurs étapes.

<sup>595</sup> EUCAP Sahel Niger est une mission civile de l'Union-Européenne, dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune.

nationale *via* le renforcement du pilier gouvernance et en assurant la soutenabilité et la régularité de leur financement.<sup>596</sup>

---

<sup>596</sup> FORUM INTERNATIONAL DE DAKAR SUR LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE, Op.cit.

## **DEUXIEME PARTIE : LA SECURITE EXTERNE QUASIMENT COMPROMISE**

Profitant de cette extrême vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest, de la porosité de ses frontières et de la fragilité de ses institutions de sécurité, les différents réseaux criminels semblent avoir fait de cette région leur terre de prédilection. Elle est devenue, en très peu de temps, une importante zone de transit de la drogue d'Amérique vers l'Europe. Si l'on n'y prend garde, elle risquerait de devenir une zone de production comme le font craindre les récentes découvertes d'éléments constitutifs de laboratoires clandestins en Guinée.

Dans la bande sahélienne, aux anciennes activités criminelles liées au trafic de cigarettes et d'armes, se sont greffés des trafics d'émigration clandestine et d'activités terroristes, y compris la prise d'otages. Le Mouvement terroriste opérant dans le Maghreb connu sous l'appellation Al-Qaïda au Maghreb Islamique – AQMI – a intégré dans ses rangs certains éléments originaires des pays du Sahel. Ce qui laisse planer le danger d'une « *tropicalisation* » de ces groupes.

Par ailleurs, les groupes terroristes ne se contentent plus de sous-traiter certaines de leurs activités dans cette région par des groupes criminels locaux qui procèdent à des enlèvements, comme en témoignent l'attentat suicide de Nouakchott<sup>597</sup> et les événements de Maiduguri, au Nigeria.<sup>598</sup> Une telle évolution fait craindre l'expansion des activités terroristes en Afrique de l'Ouest.

La piraterie maritime n'est pas du reste. Car elle s'investit en Afrique de l'Ouest et en particulier dans le delta du Niger et le golfe de Guinée. Le Bureau des Nations-Unies s'emploie, à encourager une coopération régionale dans ce domaine (**Chapitre I**).

L'on ne saurait par ailleurs taire le phénomène de l'émigration clandestine, qui est devenu une source de grande préoccupation dans les pays européens en plus du drame humain

---

<sup>597</sup> C'est le premier attentat suicide qui a frappé la Mauritanie. Un kamikaze a fait exploser sa ceinture d'explosifs devant l'ambassade de France au passage de deux gendarmes mobiles, à Nouakchott, la capitale. Les deux agents Français, qui faisaient leur jogging et une Mauritanienne qui circulait dans les parages ont été blessés. Leur état n'inspire aucune inquiétude. Le parquet antiterroriste de Paris a ouvert une enquête. L'attentat n'a pas été revendiqué. Cependant une source policière, requérant l'anonymat, assure que le terroriste qui a été tué sur le coup était un Mauritanien, « *né en 1987 à Nouakchott* ». Le jeune homme a été « *formellement identifié comme un membre de la mouvance djihadiste* ». « *C'est un élément que nous recherchions, il était dans le collimateur des services de sécurité* », a expliqué un responsable de la police, ajoutant qu'« *il serait rentré sur le territoire mauritanien il y a seulement dix jours* ».

<sup>598</sup> Le matin du 20 septembre 2015, la ville de Maiduguri, capitale de l'État de Borno, est frappée par trois ou quatre explosions. L'une d'entre elles vise la mosquée de Binta Sugar où 43 personnes sont tuées. Les autres ont eu lieu dans les quartiers de Gomari, près de l'aéroport et d'Ajilari. Une des bombes explose notamment, au milieu des fans de football attroupés devant un match à la télévision dans une salle de retransmission. L'attaque n'est pas revendiquée mais Boko Haram, devenu l'État islamique en Afrique de l'Ouest, est suspecté. Le 21 septembre, le bilan officiel communiqué par Victor Isuku, porte-parole de la police de l'État de Borno, est de 54 morts et 90 blessés.

que pose la traversée tragique de groupes des jeunes ouest-africains livrés à la merci des gens sans scrupules. L'Afrique de l'Ouest, est l'une des régions du continent qui alimente le plus des réseaux migratoires. Les migrations sont une des conséquences de la pauvreté et de la vulnérabilité et, d'après certaines études, les effets du changement climatique y sont également pour quelque chose.

Confrontés à ces difficultés, les pays de la sous-région réagissent de manière inégale. Une telle approche, parcellaire des problèmes, tend parfois à les déplacer et à les différer plutôt qu'à y apporter des solutions durables. En réalité, les problèmes en Afrique de l'Ouest ont une dimension régionale indéniable, requérant une approche tout aussi régionale.

Face à ces menaces sécuritaires, divers plans régionaux sont adoptés mais qui peinent à être mis en œuvre par manque de volonté politique suffisante pour mobiliser les efforts nécessaires afin de faire face, collectivement à la menace commune et aussi par manque de moyens et de capacité **(Chapitre II)**.<sup>599</sup>

---

<sup>599</sup> DJINNIT KLINGENTHAL (S), *Regards sur l'Afrique de l'Ouest*, octobre 2009, PDF, p. 11.

## CHAPITRE I : LA POROSITE DES FRONTIERES ÉTATIQUES

Selon la Convention des Nations-Unies sur le crime transnational<sup>600</sup>, « une infraction est de nature transnationale si, elle a été commise dans plus d'un État ; si elle est commise dans un État, mais qu'une partie substantielle de sa préparation, de sa planification, de sa conduite ou de son contrôle a lieu dans un autre État ; si elle est commise dans un État, mais qu'elle implique un groupe criminel organisé qui se livre à des activités criminelles dans plus d'un État ou, enfin, si elle est commise dans un État mais a des effets dans un autre État ».<sup>601</sup>

Selon le Secrétaire Général adjoint des Nations-Unies à la Direction Exécutive contre le terrorisme Jean Paul Laborde, « l'extrême porosité des frontières demeure le grand problème ».<sup>602</sup>

Dans un contexte régional en pleine mutation et porteur de risques multiformes, l'Afrique de l'Ouest<sup>603</sup> est devenue l'un des pôles mondiaux de la criminalité organisée. Profitant de la faiblesse de l'État de droit et d'une pauvreté sévère dans certains pays, des groupes de trafiquants organisés en réseaux multiplient des activités illicites, trafic d'armes, de drogues, etc., dans les zones frontalières mal administrées.

Les convulsions ethniques, les remises en cause de la souveraineté des États et les luttes pour le pouvoir de certaines factions ont créé, des zones de crises endémiques où l'appareil d'État déstabilisé ne pouvait plus valablement assurer le contrôle des frontières. Les déplacements de criminels et la circulation transfrontalière des armes, sont rendus faciles par la porosité des frontières. De plus, ces déplacements sont difficiles à endiguer du fait des complicités ethniques des populations des régions frontalières. On remarque qu'en général, les communautés locales transfrontalières privilégient la loyauté ethnique sur la loyauté civique. Dans ces conditions, il n'est pas facile pour l'État de traquer des malfaiteurs qui peuvent trouver de part et d'autre de la frontière aide, complicité et refuge de la part des

---

<sup>600</sup> Convention des Nations-Unies contre le crime transnational organisé de 2001.

<sup>601</sup> MOULAYE (Z), *La problématique de la criminalité transnationale et le contrôle démocratique du secteur de la sécurité*, PDF, p. 7.

<sup>602</sup> PICARD (M), *Le Sahel, l'extrême porosité des frontières demeure le grand problème*, 26/07/2013, PDF, p. 4.

<sup>603</sup> En Afrique de l'Ouest en général et au Mali en particulier, la criminalité transnationale s'est formée lentement mais sûrement. D'abord, sur les vulnérabilités des États telles que, la vastitude des territoires, la longueur et la porosité des frontières. Puis, sur les déficits chroniques de gouvernance, notamment l'absence de vision et de stratégie en matière de sécurité, la faible implication et responsabilisation des communautés locales dans la gestion des questions de sécurité, un niveau de développement économique et social faible, l'injustice sociale, la pauvreté, la misère, la marginalisation, voire l'exclusion de certains segments de la société tels que, les jeunes et les femmes, etc.

« frères de sang ». On peut ainsi, établir une correspondance entre les régions transfrontalières de conflits armés, Nord du Liberia, Sierra Leone, Basse-Casamance, et les zones de trafics et de circulations illicites d'armes de guerre et de prolifération de la grande criminalité.

Loin de constituer une menace sécuritaire pour les seuls États de la sous-région, la criminalité transnationale organisée reste, par ses impacts, une menace pour la paix et la sécurité humaine, le développement économique, social, culturel et politique à l'échelle planétaire.<sup>604</sup>

Au Mali par exemple, la situation de délitement au Nord, a favorisé l'implantation des groupes islamistes qui y opèrent face à l'impuissance des pays de la sous-région. Ils se sont installés d'abord, dans les oasis, puis dans les massifs de l'Adrar des Ifoghas (**Section I**). Les prises d'otages et les rançons aidant (**Section II**), ils ont aménagé un sanctuaire pouvant cacher des tonnes d'armes conventionnelles, et même de véritables fabriques de bombes artisanales.<sup>605</sup>

### **Section I : La montée des narcotrafiquants**

La majorité des États qui forment l'Afrique de l'Ouest sont en proie à des conflits de tous ordres.<sup>606</sup> Parmi ceux-ci, les conflits armés, et conséquemment la vente des armes constituent des risques réels de déstabilisation de la sous-région (**Paragraphe I**). Les réseaux et groupes impliqués dans le narcotrafic, ont réussi à consolider leur ancrage et à étendre leurs tentacules jusqu'à s'allier avec l'élite politico-militaire locale. Cette entente cordiale leur a permis de prendre le contrôle de l'État, et de transformer le pays concerné en un hub et un entrepôt stratégique pour la distribution internationale de drogues (**Paragraphe II**).<sup>607</sup>

### **Paragraphe I : Le trafic d'armes**

Le trafic d'armes consiste à approvisionner en armes et/ou en munitions une entité – groupe combattant, association criminelle, État – en violant les réglementations

---

<sup>604</sup> Voir ABEGIEF, *Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest*, 13 Janvier 2015, PDF, 8 p.

<sup>605</sup> MOULAYE (Z), Op.cit., p. 8.

<sup>606</sup> Les formes de criminalité transnationale les plus fréquentes en Afrique de l'Ouest sont, les trafics de stupéfiants, d'armes, d'êtres humains, la migration clandestine, la délinquance financière et économique, la cybercriminalité, la corruption, la fraude et l'évasion fiscales, le blanchiment d'argent, la prise d'otage, la piraterie maritime, le terrorisme, etc.

<sup>607</sup> NGASSAM RODRIGUE (N), *L'Afrique Subsaharienne face aux défis du trafic de drogue*, PDF, p. 18.

internationales ou nationales sur les ventes d'armes. Sa définition reste floue, nombre de ventes d'armes se faisant sur le « *marché gris* » de l'armement.

Selon l'ONU, le trafic d'armes est l'une des activités illégales les plus lucratives. Le marché international du trafic d'armes est évalué, à 1 200 milliards de dollars par an.<sup>608</sup> En 2004, on estimait à 500 millions le nombre d'armes légères en circulation dans le monde,<sup>609</sup> armes qui ne font l'objet d'aucun traité international<sup>610</sup> – dont plus de 100 millions en Afrique,<sup>611</sup> soit une arme pour 12 personnes.<sup>612</sup> La Libye post-Kadhafi accentuera considérablement, le phénomène du trafic d'armes et, donc sa prolifération dans toute la sous-région ouest-africaine (A). Son impact est sans commune mesure, car faisant des ravages sans précédent sur les populations (B).

### **A- La prolifération des armes légères et de petit calibre**

Déjà au milieu des années 1990, une mission des Nations-Unies estimait que, huit millions d'armes légères et de petit calibre devaient être en libre circulation en Afrique Occidentale, hors du contrôle des États.<sup>613</sup> Cette situation a été aggravée dans les années 2000, par la crise ivoirienne de 2002<sup>614</sup> et surtout par la crise libyenne de 2011. En Libye, l'intervention de l'OTAN a créé un tel chaos que, les arsenaux d'armes sont devenus des dépôts à ciel ouvert où tout le monde s'est servi sans compter ; rebelles et révolutionnaires, milices privées, terroristes, trafiquants en tous genres, etc. C'est là que des hordes de l'armée libyenne, qui seraient d'origine malienne se sont largement servies en armes lourdes et légères et ont débarqué au Mali pour réveiller en 2012, une rébellion touarègue latente datant depuis

<sup>608</sup> Voir SERVENAY (D), *Trafic d'armes, déraison d'État*, 02 septembre 2008, PDF, 5 p.

<sup>609</sup> VALVERDE (B), *Le Trafic illicite d'armes légères*, travail universitaire de DESS de géopolitique, Université Paris-I Panthéon-Sorbonne/ENS, p. 9.

<sup>610</sup> Ibid.

<sup>611</sup> Voir VALVERDE (B), Op.cit.

<sup>612</sup> SERVENAY (D), *Trafic d'armes, déraison d'État*, Op.cit

<sup>613</sup> Il s'agit d'une mission requise par le Président malien Alpha Oumar Konaré, pour évaluer l'impact des armes légères sur le Mali. Elle était conduite, par le Camerounais William Eteki Mboumoua, ancien Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine – OUA.

<sup>614</sup> La crise politico-militaire en Côte d'Ivoire, commença le 19 septembre 2002, un début de solution se profila le 24 janvier 2003 avec la signature des accords de Linas-Marcoussis. Cependant, une brusque crispation en novembre 2004 remis en cause toutes les avancées obtenues. Une promesse de règlement final se dessina, enfin, avec la signature de l'accord politique de Ouagadougou le 4 mars 2007, avant d'être remis en cause à l'occasion de l'élection présidentielle ivoirienne de 2010.

Le 19 septembre 2002, des soldats rebelles dont certains seraient venus du Burkina Faso, tentèrent de prendre le contrôle des villes d'Abidjan, Bouaké et Korhogo. Ils échouèrent dans leur tentative de prise d'Abidjan, mais parvinrent à occuper les deux autres villes, respectivement dans le Centre et le Nord du pays.

La rébellion qui prendra plus tard le nom de « *Forces Nouvelles* », occupa progressivement la moitié Nord du pays, le coupant ainsi en deux zones géographiques distinctes, le Sud tenu par les Forces Armées de Côte d'Ivoire – FANCI – et le Nord tenu par les Forces Armées des Forces Nouvelles – FAFN.

2006. Des Mouvements islamistes et djihadistes proches d'AQMI, ont profité de cette situation pour se mettre en scène. L'OTAN, a signalé la disparition de 10.000 missiles, au moins, qui pourraient constituer un danger mortel à la fois pour les pays voisins de la Libye<sup>615</sup> et les régions fréquentées par des terroristes, notamment le Sahel-Sahara et la Corne de l'Afrique.<sup>616</sup>

Cette guerre prétendument appelée « *révolution libyenne* », mérite que l'on s'y attarde un tout petit peu là-dessus, car il va sans dire que, c'est surtout, l'intervention de l'OTAN en Libye qui fut la pierre angulaire de la dispersion des armes dans toute la sous-région.

Mouammar Kadhafi dirigea la Libye de 1969 à 2011, après avoir renversé le Roi Idriss 1er par un coup d'État.<sup>617</sup> Depuis sa prise de pouvoir, le « *Guide* » a mené le pays d'une main de maître, en plaçant ses proches et les membres de sa tribu au sein de l'armée et aux postes clés du gouvernement. Dans un équilibre fragile entre fidèles et opposants, de stabilité et développement économique relatif, le colonel Kadhafi a su préserver son pouvoir. De la même manière, il n'avait jamais mis en avant l'un de ses fils, pour éviter la montée d'un successeur potentiel.<sup>618</sup>

L'armée lui inspire la méfiance. Elle est responsable de la moitié de la quarantaine de coups d'État qui ont eu lieu depuis 1969.<sup>619</sup> Dans un but d'affaiblissement partiel, elle a été divisée en deux.<sup>620</sup> Sept brigades d'élite, bien équipées et payées et commandées par des membres de la famille de Kadhafi ou de sa tribu, les Kadhafas ; le reste de l'armée de terre est sous-entraînée et sous-équipée avec du matériel datant, de l'époque soviétique.

Selon certains observateurs, comme l'Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens<sup>621</sup> – IDHAE –, l'insurrection libyenne prend son origine lointaine dans le massacre d'Abou Salim, le 29 juin 1996. Abdallah Senoussi, chef des services secrets, ordonna l'exécution de 1 270 des 1 700 prisonniers rebelles de la prison d'Abou Salim.<sup>622</sup>

---

<sup>615</sup> La Tunisie, l'Algérie, le Niger, le Tchad, le Soudan et l'Égypte.

<sup>616</sup> MOULAYE (Z), Op.cit., p. 7.

<sup>617</sup> Le 1er septembre 1969, alors que le Roi Idriss 1er est en déplacement en Turquie, le « *Mouvement des Officiers Unionistes Libres* » du tout jeune capitaine Mouammar Kadhafi, fils de berger, âgé de 27 ans, organise à Tripoli un coup d'État et le dépose sans effusion de sang. Un Conseil révolutionnaire est mis sur pied.

<sup>618</sup> Voir FEDOSENKO (V), *Wikileaks montre un Kadhafi maître de la manipulation*, 23 février 2011, PDF, 3 p.

<sup>619</sup> Voir LEYMARIE (P), *Guerre civile en Libye et options militaires*, 25 février 2011, PDF, 12 p.

<sup>620</sup> LEYMARIE (P), Ibid.

<sup>621</sup> Voir IDHAE, *Observatoire mondial des droits de la défense et des violations des droits des avocats*, PDF, 4 p.

<sup>622</sup> Voir BOURCIER (N), *Le massacre d'Abou Salim*, 21.03.2011, PDF, 7 p.

Ainsi, la première guerre civile libyenne ou révolution libyenne, est un conflit armé issu d'un mouvement de contestation populaire, assorti de revendications sociales et politiques qui s'est déroulé entre, le 15 février 2011 et le 23 octobre 2011 en Libye. Il s'inscrit dans un contexte, de protestations dans les pays arabes et est à l'origine de l'intervention militaire internationale de 2011 en Libye. Comme les révolutions tunisienne et égyptienne<sup>623</sup>, le mouvement trouve son origine dans un mouvement de protestations, réclamant plus de libertés et de démocratie, un meilleur respect des droits de l'Homme, une meilleure répartition des richesses ainsi que, l'arrêt de la corruption au sein de l'État<sup>624</sup> et de ses institutions.<sup>625</sup> Mouammar Kadhafi, le « *Guide de la Révolution* » de la Jamahiriya arabe libyenne, est au début de l'année 2011, le plus ancien dirigeant du monde arabe en fonction. Il est à la tête de la Libye, depuis le 1er septembre 1969, soit près de 42 ans de règne.

Les principaux mouvements, ont d'abord eu lieu dans des villes de Cyrénaïque à, l'Est ; à El Beïda, Darnah et surtout Benghazi, puis s'étendent dans pratiquement toutes les grandes villes du pays et à Tripoli, la capitale. Plusieurs intellectuels qui s'étaient rangés aux côtés des manifestants, ont été arrêtés et la plupart d'entre eux ont été jugés. Des hauts dignitaires religieux appellent dès février, à la fin du régime.<sup>626</sup>

La répression des opposants prend un tour sanglant entre le 15 et le 17 février à Benghazi, le pouvoir durcissant la répression des manifestants.<sup>627</sup> Les manifestations se muent alors en révolte armée. Le régime de Kadhafi est abandonné par une partie de ses cadres, et les insurgés forment un Conseil National de Transition. Les troupes de Kadhafi reprennent cependant le terrain, face aux insurgés. Le 10 mars 2011, le Président Français Nicolas Sarkozy, reçoit à Paris les représentants du Conseil National de Transition et est le premier chef d'État, à reconnaître officiellement cet organe de l'insurrection comme seul représentant de la Libye. Il lance une bataille diplomatique avec l'aide du Premier ministre Britannique David Cameron dont l'issue victorieuse se traduira, par l'adoption de la résolution 1973 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, autorisant des frappes aériennes contre les forces de Kadhafi, pour la protection du peuple libyen.<sup>628</sup> Elle est mise en œuvre par une coalition

---

<sup>623</sup> Le « *Printemps arabe* » est un ensemble de contestations populaires, d'ampleur et d'intensité très variable, qui se produisirent dans de nombreux pays du monde arabe à partir de décembre 2010, notamment en Tunisie et en Egypte.

<sup>624</sup> Voir LIBYE, *Le pays touché à son tour par la contestation*, 16/02/2011, PDF, 2 p.

<sup>625</sup> Voir LIBYE, *38 blessés lors de manifestations*, 16 février 2011, PDF, 8 p.

<sup>626</sup> Voir LIBYE, *Nombreux morts à Tripoli, appel d'oulémas à chasser Kadhafi*, 21 février 2011, PDF, 6 p.

<sup>627</sup> Voir LIBYE, *La révolte contre le régime libyen depuis le 15 février*, 24/02/2011, PDF, 11 p.

<sup>628</sup> Voir UNRIC, *Libye : Ban Ki-moon salue la résolution historique du Conseil de sécurité*, 21 Mars 2011, PDF, 23 p.

internationale, le 19 mars 2011.<sup>629</sup> Le 23 mars 2011, le Président Nicolas Sarkozy souligne que, « *Si Kadhafi était entré dans Benghazi, Srebrenica à côté serait passé pour un non-événement [...]. L'Europe elle n'avance pas sans l'Allemagne ; mais pour la défense, on avance avec les Anglais [...]. Le deuxième objectif de cette opération en Libye, c'est toute la question de nos relations avec les pays arabes réussissant leur marche vers la démocratie [...] et puis la troisième chose, ce sont les valeurs de la France. Si nous n'avions pas fait ça, ç'aurait été une honte* ». <sup>630</sup>

Durant plusieurs mois, pro et anti-Kadhafi prennent à tour de rôle l'avantage au gré d'offensives et de contre-offensives. Fin août 2011, une offensive décisive permet la prise de Tripoli, ce qui entraîne la fuite de Mouammar Kadhafi et de ses proches, et l'accélération de la reconnaissance internationale de la légitimité du CNT.

Les combats se poursuivent, ensuite, autour des derniers bastions kadhafistes. Le 20 octobre 2011, Syrte, le dernier d'entre eux, tombe aux mains des forces du Conseil National de Transition et Mouammar Kadhafi est tué.<sup>631</sup> Le 19 novembre suivant, son fils, Saïf Al-Islam, est arrêté dans le Sud de la Libye par des combattants du CNT.<sup>632</sup>

Le 23 octobre 2011 à Benghazi, le Président du CNT Moustafa Abdel Jalil proclame, « *la libération* »<sup>633</sup> de la Libye, mettant officiellement fin à la guerre civile qui durait, depuis huit mois.<sup>634</sup>

Fort de ce qui précède, nous pouvons soutenir sans ambages que, la sous-région ouest-africaine fut gravement touchée par l'intervention de l'Otan en Libye. Mais, la dispersion des armes de Kadhafi dans la sous-région est l'une des principales conséquences de l'intervention de l'Otan en Libye.

L'Afrique de l'Ouest est depuis de nombreuses années, la sous-région la plus instable du continent. Depuis 1960, la plupart des 15 États<sup>635</sup> qui constituent la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ont connu plusieurs coups d'État militaires et trente-sept d'entre eux ont réussi. L'ampleur sans précédent de cette insurrection s'explique, notamment par les transferts d'armes légères et de petit calibre – ALPC – dans la sous-région.

---

<sup>629</sup> Voir HOFNUNG (T), *La France a donné le coup d'envoi de l'intervention en Libye*, 19 mars 2011, PDF, 9 p.

<sup>630</sup> LE MAIRE (B), *Jours de Pouvoir*, Paris, Folio, 2014, p. 219.

<sup>631</sup> Voir LIBYE, *Kadhafi tué, c'est la fin de la tyrannie*, 20/10/2011, PDF, 10 p.

<sup>632</sup> Voir LIBYE, *Saïf Al-Islam Kadhafi a été arrêté dans le Sud de la Libye*, 19.11.2011, PDF, 14 p.

<sup>633</sup> Voir LIBYE, *Le CNT proclame officiellement la libération de la Libye*, 23.10.2011, PDF, 4 p.

<sup>634</sup> FEDOSENKO (V), Op.cit.

<sup>635</sup> Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Cap-Vert.

Les transferts non contrôlés ont exacerbé les conflits, et provoqué destructions, douleurs, pauvreté et sous-développement.

Il y a deux décennies, le contrôle des armes légères et de petit calibre était presque totalement absent du champ de réflexion de la communauté internationale. Ce sont les armes de destruction massive, armes nucléaires, biologiques, chimiques, qui faisaient l'objet d'une attention particulière à ce niveau. Cependant, de nos jours, ces armes légères et de petit calibre, apparaissent plus dangereuses et plus meurtrières à cause de leur disponibilité et de leur coût accessible pour tous. La prolifération des armes prolonge les conflits,<sup>636</sup> les rend plus violents et en empêche la résolution. Elle nuit au respect du droit international humanitaire, menace les gouvernements légitimes, favorise le terrorisme, entretient la criminalité organisée et transfrontalière.<sup>637</sup> Parallèlement à ces conflits armés internes, la période est propice à une recrudescence du grand banditisme et de la grande criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest. Pour beaucoup de groupes de gangs et de bandits de tous genres, l'exercice de la violence était devenu le gagne-pain.<sup>638</sup>

La sous-région ouest-africaine, ravagée par les conflits illustre parfaitement les conséquences d'une prolifération effrénée des armes. De très grandes quantités d'armes ont inondé la sous-région alors qu'elles sont utilisées de manière abusive par les États et les acteurs non-étatiques. Le fait de pouvoir se procurer facilement des armes pour des actes abusifs représente, pour l'Afrique de l'Ouest, une menace d'une ampleur inégalée, plus grande encore que celle du VIH/Sida sur le plan des conséquences humaines et socio-économiques. À cause de cette prolifération, la structure de la sous-région évolue rapidement vers l'autodestruction. C'est ce que l'on observe dans trois domaines différents.

- Le fait de pouvoir se procurer et utiliser facilement des ALPC, a des conséquences tragiques non seulement pour les combattants mais aussi pour les civils, qui représentent la majorité des victimes. Les gens perdent la vie, leur santé, leur famille, leur maison ou leurs moyens de subsistance ;

---

<sup>636</sup> Selon les statistiques, il y aurait entre 600 à 800 millions d'armes légères en circulation dans le monde, hors du contrôle des États. Plus de 30 millions en Afrique subsaharienne et plus de 8 millions en Afrique de l'Ouest, ce qui fait de cette région l'une des plus instables du Continent.

<sup>637</sup> Programme d'action des Nations-Unies adopté par la Conférence de New-York en 2001, que les armes légères « ont toute une série de conséquences, d'ordre humanitaire et socio-économique et constituent une grave menace pour la paix, la réconciliation, la sûreté, la sécurité, la stabilité et le développement durable aux niveaux individuel, local, national, régional et international ».

<sup>638</sup> CNLPAL, *Plan d'action national de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre au mali*, 2014-018, PDF, pp. 5-6.

- En raison du caractère de plus en plus illégal des transferts d'ALPC en Afrique de l'Ouest, l'ensemble des transferts d'armes constitue désormais un véritable trafic. Le plus inquiétant est peut-être, le nombre d'États et d'acteurs non-étatiques impliqués dans le réseau de transferts illégaux d'armes légères ;
- Au-delà de la crise sociale et du coût énorme qu'entraîne la prolifération des armes légères, l'effet le plus grave est l'évolution des valeurs culturelles. Les sociétés ouest-africaines, sont armées et la culture de la violence domine désormais la sous-région. Les ALPC sont des instruments de violence extrême en Afrique de l'Ouest, pour plusieurs raisons.

Elles peuvent être facilement transportées et dissimulées, sont simples à utiliser, résistantes et très meurtrières, et peuvent être utilisées par l'armée, la police et les civils à des fins légales. En Afrique de l'Ouest, ces armes ne coûtent pas chères et sont facilement disponibles. Comme elles sont légères, elles peuvent être utilisées par des enfants soldats,<sup>639</sup> qui ont joué un rôle important dans les conflits récents en Afrique de l'Ouest.

Les ALPC sont donc, les principales armes utilisées dans les querelles intra et intercommunautaires, les guerres locales, les insurrections armées, les activités rebelles armées et le terrorisme dans toute la sous-région. Chaque pays ouest-africain, a été confronté à la violence généralisée qu'engendre ce type d'armes. Les ALPC ont alimenté en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Libéria, au Mali, au Niger, au Sénégal, en Sierra Leone et au Togo. Des conflits qui se chevauchent et la sous-région lutte pour sortir de conflits dans lesquels, ces armes jouent un rôle central et déstabilisateur. Cela a entraîné, en Afrique de l'Ouest, la mort ou le déplacement des millions de personnes et la destruction d'un nombre incommensurable de biens. Des ALPC ont été utilisées pour commettre des violations atroces des droits de l'Homme, favoriser la mauvaise gouvernance, ébranler les Constitutions, faire des coups d'État et créer et alimenter un sentiment général de peur, d'insécurité et d'instabilité. Elles sont aussi utilisées, en dehors des conflits, pour des crimes ou des violences non politiques.

---

<sup>639</sup> Un enfant soldat est un enfant combattant, fille ou garçon, âgé de moins de 18 ans, et parfois dès 6 ans, selon le protocole facultatif à la Convention internationale des droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

L'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans dans des forces armées est un crime de guerre qualifié.

Les adolescent(e)s de 15 à 17 ans ressortissent d'un statut intermédiaire mal défini.

Selon l'UNICEF, en 2007, plus de 250 000 enfants ont été utilisés comme soldats.

L'ampleur réelle des problèmes causés par la prolifération des ALPC en Afrique de l'Ouest, ne peut être évaluée avec précision, car nombre des effets sont difficiles à évaluer, comme la peur et le besoin. Personne ne peut cependant contester, l'effet dévastateur que les armes ont eu en Afrique de l'Ouest sur le développement, la gouvernance et la vie quotidienne des gens.

La porosité des frontières en Afrique de l'Ouest, joue un rôle considérable sur la prolifération. Les points de passage non surveillés et l'ampleur de la corruption favorisent, le trafic illicite d'armes. Même si, de nombreux conflits sont terminés, la contrebande et le commerce illicite d'armes continueront à progresser.

La prolifération est également facilitée par des moyens légaux. Pendant les conflits, certains États ouest-africains ont assoupli la loi sur le port d'arme, pour inciter les civils à s'armer. Les gouvernements ont distribué directement des armes aux groupes paramilitaires, pour lutter contre les forces rebelles pendant les guerres civiles en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone. L'assouplissement de la législation a aussi favorisé la diffusion des armes.

Enfin, l'éclatement de l'espace politique et économique en Afrique de l'Ouest a favorisé, la disponibilité et la circulation des ALPC. Comme nombre de pays ouest-africains arrivent de moins en moins à faire respecter la loi, la frontière entre activités légales et illicites est de plus en plus floue, ce qui favorise l'essor du commerce des armes. Des politiciens ont même fait l'acquisition d'armes auprès de revendeurs illégaux, pour armer le personnel de sécurité en période électorale. Comment les ALPC arrivent-elles et circulent-elles en Afrique de l'Ouest ?

En principe, les armes légères et de petit calibre ne devraient pas circuler en Afrique de l'Ouest. Car, les États membres de la CEDEAO ont pris l'engagement de ne pas importer, exporter ni fabriquer d'ALPC.<sup>640</sup>

Le moratoire est devenu, depuis, une Convention permanente juridiquement contraignant.<sup>641</sup> Mais, ces deux mesures ont été régulièrement bafouées, avec des conséquences désastreuses pour les droits de l'Homme et la sécurité régionale. Parmi les autres facteurs qui encouragent cette situation, citons le laxisme du contrôle des exportations d'armes dans les pays fournisseurs, ainsi que les prétextes et financements proposés par des

---

<sup>640</sup> Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères dans les États membres de la CEDEAO, signé le 31 octobre 1998 à Abuja.

<sup>641</sup> Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, signée à Abuja le 14 juin 2006.

alliés sous-régionaux, le Burkina Faso a ainsi facilité la livraison d'armes au Libéria, malgré un embargo des Nations-Unies,<sup>642</sup> et des trafiquants d'armes transnationaux intéressés par les profits que génèrent ces activités illégales. Un autre facteur clef, est la capacité des acquéreurs visés par l'embargo à utiliser des fonds détournés ou à échanger des biens prisés, comme les diamants ou des concessions forestières, contre des armes.

Small Arms Survey note que, « *La porosité des frontières terrestres et des côtes du Nigéria favorise le trafic d'armes avec plusieurs pays* ». <sup>643</sup> Nombre de ces armes viennent, d'autres pays ouest-africains ravagés par la guerre. Il a aussi été constaté que, nombre des réseaux de contrebande sont basés au Cameroun, en Guinée Équatoriale et au Nigéria. <sup>644</sup> Les trafiquants utilisent des bateaux à moteur pour aller en haute mer et amènent ensuite, les armes sur les côtes.

Dans le cas du conflit armé qui touche la région du delta du Niger au Nigéria, <sup>645</sup> les ALPC viennent de différents endroits. La plupart des armes, comme les AK-47 russes, les G-3 allemands, les FN-FAL belges, les mitrailleuses tchèques et les lance-roquettes serbes, sont livrées par des trafiquants payés par les recettes que rapporte le pétrole, volé. En octobre 2006, le chef de la police de l'État de Rivers a arrêté Chris Ndudi Njoku, un homme d'affaires Nigérian, spécialisé dans l'importation d'armes à feu interdites au Nigéria. Il avait en sa possession, des G-3, des AK-47 et des fusils automatiques Beretta.

Des Européens sont aussi impliqués dans ce commerce avec des Nigériens, mais ils sont rarement traduits devant la justice. <sup>646</sup> Sur une échelle moins importante, citons le cas des soldats peu payés ayant participé à des missions de maintien de la paix, par exemple au Libéria ou en Sierra Leone, et qui rentrent chez eux avec leurs armes et les vendent à des combattants ou des trafiquants d'armes. Lorsqu'elles sont dans la sous-région, les armes circulent de plusieurs façons. Les flux d'armes sont incessants pendant les conflits. Les armes sont en effet, saisies et volées par toutes les parties.

---

<sup>642</sup> Voir TAKIRAMBUDE (P), *Libéria : la provenance des armes*, 17 septembre 2003, PDF, 15 p.

<sup>643</sup> FLORQUIN (N) et BERMAN (E.G), *Armés mais désœuvrés : Groupes armés, armes légères et sécurité humaine dans la région de la CEDEAO*, Genève, Small Arms Survey et GRIP, 2005, PDF, p. 23.

<sup>644</sup> HAZEN (J) ET HORNER (J), *Small Arms, Armed Violence, and Insecurity in Nigeria: The Niger Delta in Perspective*, PDF, p. 64.

<sup>645</sup> La crise dans le delta du Niger, fait référence aux tensions constatées depuis le début des années 1990 et l'insurrection de groupes armés depuis 2004, dans le delta du Niger.

Ces tensions, dues notamment aux importantes ressources pétrolifères de la région, opposent les sociétés pétrolières présentes, comme Shell, aux populations autochtones. Le pétrole produit, en effet, une grande partie du produit intérieur brut du pays. Les Ijaws et les Ogonis sont les principaux groupes ethniques concernés.

<sup>646</sup> This Day, 18 février 2003.

Ces sources restent importantes, même pour les groupes d'insurgés qui bénéficient, dès les premières phases du conflit, d'une source externe d'approvisionnement. Par exemple, le Front National Patriotique du Libéria – FNPL – et le Front Révolutionnaire Uni – RUF – en Sierra Leone, qui s'étaient assurés des filières d'approvisionnement avant que n'éclatent les violences ou au tout début du conflit, continuèrent à recevoir des stocks pendant le conflit par le biais de vols et de saisies.

Certaines armes des groupes armés proviennent, d'attaques contre les arsenaux de la police et de l'armée. Les pays ouest-africains qui ont beaucoup d'armes connaissent, un autre problème chronique, celui des vols d'armes dans des entrepôts peu sûrs, que ce soit avant, pendant ou après les conflits. Les forces de sécurité qui manquent de moyens, peuvent être dans l'incapacité de stocker les armes dans des conditions sûres. Et des personnes peu rémunérées décident, d'utiliser leurs armes officielles pour des activités criminelles ou les louent, à d'autres pour améliorer leurs revenus. La désertion du personnel militaire est aussi une autre explication. Nombre de ces armes légales peuvent se retrouver, sur le marché illicite. Précisons que, toutes les armes ne proviennent pas de l'étranger. Les armes à feu artisanales sont aujourd'hui, tellement nombreuses qu'elles représentent un problème majeur en Afrique de l'Ouest.

Les forgerons jouent, un grand rôle dans la fabrication et la circulation des armes à feu au Ghana, et cette tendance se précise dans d'autres pays de la sous-région. Ces armes sont constituées d'un lourd canon en fonte, d'un mécanisme de tir en aluminium et de grossières poignées en bois. Elles font la fierté de centaines de forgerons et de coopératives illégales d'artisans à travers tout le Ghana. Environ 75 000 armes artisanales illégales circuleraient au Ghana. Elles représentent la grande majorité des 125 000 armes non enregistrées dans le pays. Près de 80% des armes saisies par la police et les forces de sécurité ghanéennes sont fabriquées localement.<sup>647</sup> Selon une personne travaillant pour le Programme des Nations-Unies pour le Développement – PNUD –, il est de plus en plus difficile de trouver au Ghana des armes industrielles, à cause des restrictions du commerce international des armes.

Les armes locales répondent donc, à la demande. Même si, elles semblent lourdes et rudimentaires, elles n'en sont pas moins dangereuses.<sup>648</sup> Sur les 400 meurtres commis chaque année au Ghana, près d'un tiers seraient commis avec des armes artisanales. Dans le Sud du

---

<sup>647</sup> FORUM DU DESARMEMENT, *La dynamique complexe des armes légères en Afrique de l'Ouest*, 2008, PDF, p. 13.

<sup>648</sup> FORUM DU DESARMEMENT, *Ibid.*

pays, au moins 400 forgerons alimentent cette industrie, chacun pouvant fabriquer jusqu'à 80 armes par an. La situation est similaire dans d'autres régions d'Afrique de l'Ouest. Beaucoup d'armes artisanales furent utilisées lors des guerres civiles qui firent des centaines de milliers de morts en Sierra Leone<sup>649</sup> et au Libéria,<sup>650</sup> et certains pays, notamment le Mali, ont été identifiés comme d'importants centres de fabrication.

En Afrique de l'Ouest, les gens ont coutume de dire que, lorsqu'une guerre se termine, les armes restent. Après un conflit, les armes légères et de petit calibre sont recyclées pour d'autres conflits ou la criminalité locale, ou sont vendues à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, pour mener des conflits en cours ou en lancer de nouveaux. Comme elles sont faciles à obtenir et comme elles passent d'un pays à l'autre et circulent à l'intérieur des pays, les armes à feu favorisent la constitution de nouveaux groupes armés et l'apparition de nouveaux conflits. Tout cela facilite aussi, la participation de milices civiles non entraînées, de combattants insoumis et de mercenaires incontrôlés.

Environ 40% des ALPC, seraient entre les mains de civils, et la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest ont une législation et des règlements sur les armes qui sont, aujourd'hui, dépassés puisqu'ils datent de la période coloniale. En Sierra Leone, la réglementation du contrôle des armes à feu date de 1955. Les quelques pays qui sont en mesure d'appliquer la

---

<sup>649</sup> La guerre civile fut déclenchée par un groupe armé se nommant le RUF, avec à sa tête Foday Sankoh. Ce groupe est très proche de Charles Taylor, et on peut voir la guerre civile de Sierra Leone comme une extension de celle du Libéria.

Cette guerre civile a fait environ 120 000 morts. Plusieurs milliers de personnes ont été mutilées délibérément, notamment par l'amputation des mains pour les empêcher de travailler et surtout de voter. Plus de 2 millions et demi de personnes ont été déplacées.

En plus de cela, des enfants ainsi que des femmes ont été enlevés. Les garçons étaient enrôlés de force comme enfants soldats. Les filles et les femmes étaient transformées en esclaves sexuelles.

L'IRIN, un service du Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations-Unies a mené en 2008, une étude minutieuse sur les orphelins de guerre à Koindu. Cette étude de cas précis – un panel de 180 enfants incluant une moitié d'orphelins – permet de comprendre en profondeur ce qui se passe à plus grande échelle dans le pays. Ces orphelins ont perdu leurs parents pendant la guerre, parfois en assistant à leurs massacres. Certains ont été forcés de les tuer eux-mêmes.

<sup>650</sup> La première guerre civile libérienne éclata à la fin de l'année 1989 contre le régime de Samuel Doe. Le conflit dégénère au début des années 1990 sur des bases ethniques et économiques, s'étendant à plusieurs pays voisins. Malgré de nombreux accords de paix à partir de 1990, il ne se finit qu'en 1996-1997 par l'élection de Charles Taylor à la présidence. En Sierra Leone, la guerre civile provoquée par la situation libérienne se perpétue jusqu'en 2002, alors que le Liberia s'enfonce dans un nouveau conflit au tournant de la décennie.

La deuxième guerre civile libérienne a commencé en 1999, lorsqu'un groupe rebelle soutenu par le gouvernement de la Guinée voisine, les Libériens-Unis pour la Réconciliation et la Démocratie – LURD –, est apparu dans le Nord du Liberia.

Au début de l'année 2003, un deuxième groupe rebelle, le Mouvement pour la Démocratie au Liberia – MODEL –, a émergé dans le Sud, et en juin-juillet 2003, le gouvernement de Charles Taylor ne contrôlait plus qu'un tiers du pays.

La capitale Monrovia est assiégée par le LURD, et ce groupe bombarde la ville, entraînant la mort de nombreux civils. Des milliers de personnes sont déplacées de leurs foyers en raison du conflit. Le 29 juillet, les rebelles acceptent un cessez-le-feu et le Président Taylor démissionne le 11 août 2003.

législation sur le contrôle des armes, ont souvent une législation dépassée. Le manque de législation et de mécanismes d'application donnant de bons résultats exacerbe, le problème des armes non pas seulement dans un pays, mais aussi dans les pays voisins. Lorsque la législation d'un pays est inefficace, les armes peuvent traverser les frontières assez facilement. Il semblerait que, les ALPC ne connaissent aucune frontière en Afrique de l'Ouest. Les armes circulent à tous les niveaux, qu'il s'agisse d'armes individuelles ou de grosses quantités. Une étude récente sur la menace aux frontières, a constaté les schémas d'arrivée et de circulation des armes de petit calibre au sein de l'Union du fleuve Mano – qui regroupe la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. Les communautés rencontrées ont révélé que, pendant les guerres civiles au Libéria et en Sierra Leone, le commerce illicite d'ALPC s'est accru sur l'axe KoinaduguKailahun – Sierra Leone – et notamment celui des AK-47, des roquettes, des mitrailleuses légères FM, des fusils M16, des Beretta à double canon, des pistolets, des bazookas et des mortiers. Certaines de ces armes et munitions font toujours l'objet, d'un trafic de la Guinée et du Libéria vers la Sierra Leone et inversement. Le rapport d'évaluation pointe les régions de Guinée Forestière et de Parrot Beak comme, les voies principales du trafic d'armes dans le bassin du fleuve Mano. Les frontières entre les États d'Afrique de l'Ouest sont longues, et elles sont parcourues par des sentiers qui ne sont pas bien surveillés. Plus de 150 points de passages illégaux avaient été repérés entre la Sierra Leone et deux pays voisins, la Guinée et le Libéria. Moins de 11% du personnel des douanes, de l'immigration et de la sécurité devaient contrôler plus de 85% des points de passage. Le rapport d'évaluation de la menace aux frontières de la Sierra Leone considère que, le trafic des ALPC représente une réelle menace pour la stabilité dans le bassin du fleuve Mano.

Au milieu de l'année 2003, tandis que le conflit faisait rage au Libéria, le Gouvernement guinéen importait d'Iran des munitions pour des mortiers et pour d'autres armes. Elles étaient déclarées sur les documents de fret comme du « *détergent* » et du « *matériel technique* ». <sup>651</sup> Des armes étaient fournies, depuis la Guinée, à des rebelles alliés au Libéria qui venaient de lancer deux attaques sur la capitale, Monrovia. Les rebelles du groupe Liberians United for Reconciliation and Democracy <sup>652</sup> utilisèrent ces armes et tiraient sans distinction sur les zones civiles de Monrovia. Si, en Afrique de l'Ouest, les armes sont recyclées d'un conflit à un autre, il en est de même de certains combattants. Le marché des

<sup>651</sup> LANGUMBA KEILI (F), *Le problème des transferts d'armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest*, PDF, p. 11.

<sup>652</sup> Libériens-Unis pour la Réconciliation et la Démocratie, est un groupe rebelle libérien actif de 1999 à 2003, durant la deuxième guerre civile libérienne. Dirigé par Sekou Conneh, ce groupe a été formellement dissout, mais certains de ses membres continuent de jouer un rôle dans la vie politique libérienne.

mercenaires est en plein essor en Afrique de l'Ouest, et ne fait qu'accentuer la circulation et la prolifération des armes dans la région. Le taux de chômage des jeunes est très élevé, et de nombreuses personnes mécontentes sont prêtes à être formées et armées pour combattre. Des groupes d'une même ethnie pouvant se trouver dans différents États, cette identité commune peut être un motif supplémentaire pour d'éventuels mercenaires.

L'activité des mercenaires est également alimentée, par les profits que peut générer le trafic de minerais. D'importants groupes d'ex-combattants ont été attirés par les régions de la Sierra Leone riches en minerais, à cause de la porosité des frontières et des possibilités d'activités criminelles et d'extractions minières illicites. Le boom pétrolier local encourage aussi, cette prolifération. Les groupes rebelles détournent du pétrole, qu'ils revendent ou échangent contre des armes. Une grande partie des richesses minérales de l'Afrique de l'Ouest est détournée pour faciliter la prolifération des armes dans la sous-région, et ces armes entretiennent le détournement des ressources au détriment du développement.<sup>653</sup>

## **B- L'impact de la prolifération des armes légères et de petit calibre**

Les ALPC ont accru l'intensité et l'impact des conflits armés intraétatiques en Afrique de l'Ouest. Elles sont responsables de la majorité des morts directement liées à un conflit en Afrique de l'Ouest, comme dans les guerres civiles en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone. Elles jouent aussi un rôle important quant aux milliers de morts indirectement liées à un conflit, à cause notamment des déplacements forcés et de l'impossibilité d'accéder aux services de santé. Il ne faut pas négliger non plus la détresse des réfugiés. Obligés de vivre dans des camps, les réfugiés dépendent de l'aide humanitaire<sup>654</sup> et ne produisent plus rien. Cette situation représente, un traumatisme psychologique incommensurable. Les ALPC furent, le principal instrument de violence pendant la guerre civile en Sierra Leone qui fit plus de 50 000 morts, 30 000 amputés et au cours de laquelle, entre 215 000 et 257 000 femmes furent victimes de violences sexuelles.<sup>655</sup>

Pendant le conflit, le trafic des ALPC s'est propagé aux structures économiques.<sup>656</sup> Les ALPC représentent un intérêt économique pour les combattants qui les reçoivent. Avec

---

<sup>653</sup> UNIDIR, *La dynamique complexe des armes légères en Afrique de l'Ouest*, PDF, pp. 5-9.

<sup>654</sup> À ce sujet, Adama DIARRA, Président de la Croix Rouge malienne estime que, « *l'action humanitaire ne consistait pas seulement à nourrir les affamés, mais aussi à mettre fin à toutes les causes de la souffrance* ».

<sup>655</sup> PLOUGHSHARES, *Armed Conflicts Report : Sierra Leone*, Septembre 2002, PDF, p. 7.

<sup>656</sup> La pauvreté et la misère ambiante battent sans cesse pavillon ouest-africain depuis les indépendances jusqu'à ce jour. Il paraît évident que, le manque de développement constitue la cause majeure ou principale de la prolifération des armes légères dans la sous-région.

ces armes, ils commettent des exactions contre les populations civiles et volent des biens pour les vendre sur le marché noir local, connu pour faciliter les transactions illicites et partant l'enrichissement personnel.

Dans certains conflits sous-régionaux, ce type d'économie a favorisé une certaine coopération informelle entre les combattants des gouvernements et les forces insurgées avec, parfois, un trafic d'ALPC. Ainsi, en Sierra Leone, les forces gouvernementales qui se retiraient d'une ville laissaient derrière elles des ALPC. Les rebelles du Front Révolutionnaire Uni récupéraient ces armes, prenaient le contrôle et extorquaient l'argent de la population civile avant de se retirer. Les forces gouvernementales venaient alors réoccuper la ville, pillant les biens que les rebelles avaient eu du mal à revendre, et se lançaient dans l'exploitation minière illégale.<sup>657</sup>

Les ALPC sont considérées à juste titre, comme des « *armes de destruction massive* » en Afrique de l'Ouest. La disponibilité de ces armes a des effets pernicieux considérables et durables dans cette sous-région.<sup>658</sup> Alors que les conflits sont officiellement terminés, les armes restent illicitement présentes au Libéria, au Mali, au Niger, au Sénégal et en Sierra Leone, ce qui peut faciliter la reprise des combats. En raison de leur facile disponibilité, les armes représentent aujourd'hui, même lorsque de nouveaux combats sont évités, des instruments de violences ordinaires pour des activités criminelles et des rivalités politiques et ethniques.<sup>659</sup> Des ex-combattants armés peuvent s'associer à des gangs locaux, des chefs de guerre ou des milices. À cause de ce climat de violence permanent, les réfugiés et les personnes déplacées craignent souvent de rentrer chez eux après un conflit.

Ces armes insidieuses touchent, tous les aspects de la société. Elles sont les plus utilisées pour tuer, menacer et intimider les populations civiles en Afrique de l'Ouest. Les armes de petit calibre jouent un rôle important dans nombre d'exactions comme les viols, les disparitions forcées, les actes de torture, les déplacements forcés et l'enrôlement forcé des

---

<sup>657</sup> KEEN (D), « Sierra Leone: War and Its Functions », *Oxford University Press*, 2001, p. 169.

<sup>658</sup> Le phénomène de l'insécurité dans les pays de l'Afrique de l'Ouest n'est plus à démontrer. La criminalité, le vol, le viol, les braquages sont enregistrés quotidiennement dans les villes et campagnes. Face à cette situation, le rôle premier de l'État est de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité et l'ordre dans le pays. Cependant, la mission sécuritaire de l'État quasiment insuffisante voire absente, conduit les citoyens à l'auto-défense. Ils préfèrent assurer leur propre sécurité en s'achetant légalement ou illégalement, une ou plusieurs armes.

<sup>659</sup> Il faut remonter aux Mouvements nationalistes qui se sont soulevés dès le départ du colonisateur pour remettre en cause, la stabilité des États. Ainsi, on aboutit à une pluralité de conflits d'ordre ethnique, politique et religieux. Chaque clan, soucieux par la passion de se faire représenter dans les différentes institutions politiques, ne tarde pas à faire recours à des moyens illégaux. D'après Herbert CALHON, « *Les conflits eux-mêmes trouvent généralement leurs sources dans les différences et disparités politiques, économiques, ethniques et religieuses* ».

enfants soldats. Les personnes tuées avec des machettes avaient généralement été rassemblées avec des armes de petit calibre. Des individus lourdement armés, commettent souvent des atrocités en toute impunité. Même un petit nombre d'armes confère à ceux qui les possèdent, un pouvoir immense. Plus de 50% des armes en circulation en Afrique de l'Ouest, seraient utilisées pour du trafic, des vols à main armée et des actes de terrorisme ou de criminalité organisée. La prolifération des armes a également, exacerbé la peur dans les pays où l'État utilise des armes pour étouffer l'opposition politique.

Au Nigéria, l'État de Delta, une région riche en pétrole, connaît depuis 2003 un conflit impliquant des milices lourdement armées qui sont motivées notamment, par l'intérêt économique que représente le pétrole brut volé. Ces groupes utilisent toute une série d'armes sophistiquées comme, les fusils automatiques et semi-automatiques, ainsi que des armes plus classiques pour lancer des attaques meurtrières et paralyser des installations gazières et pétrolières. Ils ont fait de nombreux morts parmi les agents de sécurité, endommagé les infrastructures et installations pétrolières et arrêté la production de pétrole. Ils ont également pris en otage, des travailleurs étrangers de l'industrie pétrolière. Les violences ont fait des centaines de morts, provoqué le déplacement de plusieurs milliers de personnes et détruit des centaines de propriétés.

Si le mouvement des combattants prêts à prendre les armes accentue la prolifération, il est lui-même le résultat de la prolifération des armes puisque, l'offre d'armes entraîne la demande des gens prêts à s'armer. De la même façon, les ALPC alimentent le trafic illicite de ressources naturelles comme, le pétrole, les diamants, le bois et le café. Cela s'explique notamment, par la porosité des frontières en Afrique de l'Ouest. Les pays sont ainsi exposés à diverses menaces interdépendantes, comme la contrebande, le vol, les activités dissidentes, la rébellion et les attaques transfrontalières. Toutes ces activités sont facilitées, par la détention et l'utilisation d'armes. Tant que des initiatives sous-régionales coordonnées ne seront pas prises pour lutter contre la criminalité transfrontalière, le problème restera une menace constante pour les communautés proches des frontières. Par conséquent, tant qu'elles demeurent et prolifèrent, les armes empêchent le développement.

Les ALPC pèsent lourdement sur le bien-être économique et le développement national en Afrique de l'Ouest.<sup>660</sup> Dans cette sous-région, la plupart des victimes de la

---

<sup>660</sup> Pour plus d'informations sur le rapport qui existe entre la pauvreté et la violence armée, voir le Ministère du Royaume-Uni pour le Développement International – DFID, 2003 –, Tackling Poverty by Reducing Armed Violence : Recommendations from a Wilton Park Workshop.

violence armée sont des jeunes hommes, qui représentent le potentiel économique le plus important. Les armes font plus de blessures non mortelles que de morts, mais ces blessures ont un coût qui pèse sur la productivité et les dépenses de santé et ce sont, dans la plupart des cas, les particuliers, les foyers et les communautés qui subissent ces coûts.

Le fardeau qui pèse sur les femmes pour assurer un revenu et prodiguer des soins s'est accru considérablement, avec le grand nombre d'hommes tués et blessés. À cause des armes, les femmes et les filles courent de plus en plus, le risque d'être tuées ou gravement blessées.<sup>661</sup>

La présence des armes crée une atmosphère de peur, et gêne la reprise normale de la vie quotidienne et de l'activité économique. Cette situation empêche, aux gens de faire des affaires. Elle freine le commerce et les investissements étrangers. La violence par les armes, qu'elle soit liée à la criminalité ou à un conflit, a eu des répercussions considérables sur le tourisme en Afrique de l'Ouest.

Cela touche aussi, les services publics. La prolifération des armes dans la sous-région gêne, l'accès à des infrastructures et services essentiels, comme les centres de soins, les écoles et les marchés. Il existe un lien très fort entre la violence par les armes et la dégradation des services publics dans la sous-région.

Les services gouvernementaux et les programmes d'aide, doivent être réduits ou supprimés à cause de l'insécurité. Les taux de scolarisation et d'alphabétisation ont reculé, tout comme ceux de vaccination, tandis qu'augmentaient la mortalité infantile et maternelle. Au fil des années, cela représente une perte considérable du point de vue de la productivité et de la richesse.

Les liens qui existent entre la prolifération des armes, les conflits, la sécurité et le développement sont mieux compris et reconnus dans la sous-région, depuis une dizaine d'années. Il est maintenant reconnu que, le développement durable est gravement menacé par la récurrence de conflits armés violents. La prolifération des armes de petit calibre a annulé des décennies de développement et de progrès. Elle a même inscrit dans la durée, la pauvreté en Afrique de l'Ouest. Le lien étroit qui existe entre le contrôle des armes, la sécurité et le développement est en rapport avec les objectifs essentiels de développement que sont, l'éradication de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité humaine, l'ouverture à tous et la

---

<sup>661</sup> Dans les sociétés ouest-africaines qui sortent d'un conflit, les violences contre les femmes ont augmenté depuis que les ex-combattants rentrent chez eux avec des armes, et s'en servent pour commettre des violences sexuelles.

bonne gouvernance. Les communautés touchées par la violence des armes sont marginalisées sur les plans économiques et sociaux. Tout cela compromet sérieusement, la capacité de l'Afrique de l'Ouest à atteindre les objectifs du développement durable. Il est impératif que, l'Afrique de l'Ouest veuille, par tous les moyens, à la bonne et effective application de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères, entrée en vigueur en 2009<sup>662</sup> avec la ratification du Benin comme neuvième État membre.<sup>663</sup>

### **Paragraphe I : Le trafic des stupéfiants**

En 2008, lors d'une Conférence de haut niveau à Praia, au Cabo Verde, sur la menace représentée par le trafic de drogues pour l'Afrique de l'Ouest, le Directeur Exécutif de l'époque de l'ONUDC, Antonio Costa, avait relevé, non sans un certain sens de dramatisation que, « *la Côte de l'Or est en passe de devenir la Côte de la Coke* ». <sup>664</sup> Il avait ajouté que, « *qu'il ne s'agit pas d'un problème de drogues uniquement, mais d'une menace à la santé et à la sécurité publiques en Afrique de l'Ouest* ». <sup>665</sup>

L'Afrique de l'Ouest<sup>666</sup> est devenue au fil des années, une zone de transit pour la cocaïne et un point de convergence des trafiquants en tous genres, qui participent aux activités du trafic de drogues (A). Pour comprendre pourquoi le théâtre ouest-africain <sup>667</sup> est

---

<sup>662</sup> La Convention de la CEDEAO « *sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes* », adoptée le 14 juin 2006 est le résultat du processus de transformation du Moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en une Convention légalement contraignante. Le Moratoire a une durée limitée et est, un engagement de nature politique. De plus, n'étant pas cadré par un texte détaillé, sa mise en œuvre sur le terrain fut difficile. Un rapport d'évaluation établi par des experts indépendants en 2002, a montré plusieurs lacunes conduisant au non-respect du Moratoire par certains États et à de sérieuses négligences. Le fait qu'il soit volontaire est à l'origine de l'absence de sanctions et de mesures permettant une application efficace. Le défaut d'une stratégie de communication efficace entre les États membres et d'harmonisation des mécanismes de contrôle, a également causé un manque d'implication de la part de certains acteurs gouvernementaux et de la société civile, dont la plupart ignorent même l'existence du Moratoire.

<sup>663</sup> UNIDIR, Op.cit., pp. 9-11.

<sup>664</sup> La Côte de l'Or, ou Gold Coast, était le nom du Ghana avant son indépendance en 1957.

<sup>665</sup> LE MENE (A), *Le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest, Sociologie des acteurs d'une démocratie néo-patrimoniale : le cas du Ghana*, Mémoire de Master en Sciences Politiques, Institut d'études politiques de Toulouse, 2008, p. 8.

<sup>666</sup> PRESIDENT BARACK OBAMA, « *Les effets déstabilisateurs de la hausse du trafic de drogues en Afrique de l'Ouest, liés directement à des Organisations criminelles transnationales opérant depuis l'Amérique latine, fait peser une menace directe sur la stabilité du continent africain* ». Décision présidentielle — Major Drug Transit and Drug Producing Countries for FY 2014.

<sup>667</sup> Depuis plusieurs années, des navires et des avions chargés de drogues dures arrivent dans les ports et aéroports ouest-africains, profitant ainsi des déficits de contrôle des frontières. Les experts en la matière estiment qu'entre 30 et 40 tonnes de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud transitent chaque année par l'Afrique de l'Ouest. Certes, la presque totalité est réexportée vers l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord. Mais,

aujourd'hui un passage prisé pour la coke et les trafiquants de ce produit illégal, il est important de mettre l'accent sur l'implication latente ou manifeste de certaines autorités de la sous-région dans le trafic (B).

### A- Le trafic de drogues

Le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest, a été révélé à la connaissance du public européen lors du crash spectaculaire d'un Boeing 727 en 2008 au Nord de Gao, au Mali. Un avion surnommé, « *Air Cocaïne* » par les médias. Cette affaire a contribué à révéler l'ampleur du trafic en Afrique de l'Ouest, une zone qui serait devenue submergée par la cocaïne, qui servirait à financer des groupes terroristes locaux. Dans cette région récemment sortie des guerres civiles,<sup>668</sup> mais de plus en plus déstabilisée depuis plusieurs années par de nouveaux acteurs, apparition de Mouvements terroristes tels qu'Al-Qaïda au Maghreb Islamique ou Boko Haram au Nigeria. Le trafic de drogues, n'est pas un facteur anodin ou apaisant. L'enjeu est de taille, les trafics de drogues dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest pouvant profiter, à la fois, aux Mouvements terroristes, aux trafiquants et aux États.<sup>669</sup>

Selon l'ONUDC – 2014 –, l'Afrique de l'Ouest est composée du Bénin, du Burkina Faso, du Cap Vert, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Libéria, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, du Sénégal, du Sierra Leone et du Togo. Ce bloc de pays a une facilité d'accès à l'Amérique, car ils se situent au bord de l'océan Atlantique. La géographie, en plus de la situation politique et économique, sont des éléments de contexte importants pour comprendre la problématique de drogues vécue dans cette région du monde. En effet, avant l'an 2010, les autorités douanières européennes et nord-américaines contrôlaient avec moins d'attention, les marchandises et les bagages en provenance d'Afrique de l'Ouest que celles en provenance d'Amérique latine, par exemple.

La Commission Ouest-Africaine de Drogues – 2014 – estime actuellement que, le commerce de drogues se chiffre à des centaines de millions de dollars pour la sous-région. Elle qualifie cette situation, « *d'essor du trafic de drogues* », qui intervient alors que la sous-

---

il en reste toujours suffisamment dans la sous-région pour empoisonner la vie des nations, fragiliser les institutions étatiques, corrompre la classe politique, altérer l'économie, détériorer la vie sociale et, parfois, prendre violemment le pouvoir pour mieux faire prospérer le trafic. Alors que, l'on considérait l'Afrique de l'Ouest comme seulement une plaque tournante, l'ONUDC a découvert entre 2009 et 2012 des fabriques de drogues, notamment de méthamphétamine en Guinée-Bissau, en Guinée Conakry et au Nigeria.

<sup>668</sup> Il s'agit principalement du Liberia et de la Sierra Leone qui ont connu des guerres civiles dans les années 1990, de la Côte d'Ivoire au début des années 2000, etc.

<sup>669</sup> LE MENE (A), Op.cit., p. 8.

région est toujours dans une période de conflits politiques et, pour certains pays, de violence prolongée. Elle souligne, qu' « *Affaiblis et fragilisés, les institutions étatiques et les systèmes pénaux sont exposés au risque d'infiltration et de corruption par le crime organisé et sont vite dépassés par la rapidité d'adaptation des trafiquants* ». <sup>670</sup>

Selon des données de l'ONUDC – 2004 –, les saisies d'opiacés en Afrique de l'Ouest ont augmenté de 60 % entre 2003 et 2004. La plus grande partie de cette augmentation était due, aux saisies ayant eu lieu en Afrique Occidentale.

En ce qui a trait à la cocaïne, l'importance de l'Afrique Occidentale comme point de transit vers les marchés occidentaux a été découverte, *via* le nombre des saisies enregistrées depuis le début des années 2000. Par exemple, les saisies de cocaïne dans toute l'Afrique ont été multipliées par trois entre 2003 et 2004, tandis que les saisies en Afrique Occidentale ont plutôt été multipliées par six. En 2004, 50 % des saisies de cocaïne sur le continent sont ainsi survenues en Afrique Occidentale. La zone de passage la plus utilisée par les trafiquants de cocaïne est celle, du golfe de Guinée alors que, les saisies de cocaïne en Afrique représentent seulement 1 % du total mondial des saisies. L'OICS – Organe International de Contrôle des Stupéfiants – a souligné la difficulté des forces policières locales à intercepter la plus grande partie des flux de cocaïne, en provenance d'Amérique du Sud – OICS, 2011.

Sun Wyler et Cook – 2009 – considèrent qu'avant 2005, les saisies de cocaïne sur le continent africain étaient négligeables, soit une tonne par an. Entre 2005 et 2008, c'est plutôt 46 tonnes qui ont été interceptées uniquement dans les pays d'Afrique de l'Ouest ou sur des bateaux à proximité. La problématique semble s'être intensifiée, au cours de cette période.

L'appartenance du Nigéria au Commonwealth <sup>671</sup> aurait permis aux mafias nigérianes, de nouer d'étroites relations commerciales avec le monde consommateur anglo-saxon, ainsi qu'avec l'Inde, producteur d'opium et d'héroïne – Commission Ouest-Africaine sur les Drogues –, 2013. Ces groupes, se sont spécialisés dans les envois de grands nombres de personnes qui transportent de la drogue en l'ingérant, communément appelées « *mules* », sur différentes lignes aériennes à destination de l'Europe. Ils s'associent aux Latino-Américains

---

<sup>670</sup> WACD, *Pas seulement une zone de transit, drogue, État et société en Afrique de l'Ouest*, Rapport, PDF, p. 8.

<sup>671</sup> Le Commonwealth ou Commonwealth of Nations, littéralement, la « *Communauté des Nations* », est une Organisation intergouvernementale composée de 53 États membres qui, pour la plupart, sont d'anciens territoires de l'Empire britannique.

Le Commonwealth a émergé, au milieu du XXe siècle pendant le processus de décolonisation. Il est formellement constitué par la Déclaration de Londres de 1949, qui fait des États membres des partenaires « *libres et égaux* ». Le symbole de cette libre association est la reine Élisabeth II, qui est chef du Commonwealth. La reine est également chef d'État des 16 royaumes du Commonwealth. Les autres États membres sont 32 Républiques et cinq monarchies dont, le monarque est différent.

en Afrique de l'Ouest, mais peuvent, notamment en s'appuyant sur la diaspora nigériane présente au Brésil aller directement chercher de la cocaïne en Amérique latine – Julien, 2011.

En 1992, les découvertes de cocaïne dans l'aéroport de Lagos sont si importantes que, les autorités Nigérianes suspendirent les vols directs avec Rio de Janeiro. Dès lors, les trafiquants Nigériens sont considérés comme les principaux vecteurs de la drogue, une véritable industrie au service du commerce de l'héroïne et de la cocaïne. Ils sont présents dans tous les points clés de la production et du trafic de drogues. Certains Nigériens résidant à l'étranger, ont formé des clans criminels comparables à ceux des colombiens, des turcs et des chinois. Déjà en 1995, les autorités américaines estimaient que 50 % de l'héroïne circulant dans leur pays était introduite par les Nigériens.

Le Ghana vivra également les conséquences du transit par l'Afrique Occidentale. Des statistiques diffusées par les autorités locales révèlent, qu'en une seule année, les saisies de cocaïne ont été multipliées par 40, passant de 15 kg en 2003 à 617 kilos en 2004. Entre 2003 et 2004, les saisies de cocaïne ont augmenté de 18 % au niveau mondial, et de 4000 % au Ghana. Il s'agit d'une donnée significative, qui montre une augmentation disproportionnelle dans ce pays. Durant la même période, les saisies de cocaïne ont été multipliées par trois en Afrique de l'Ouest, passant de 1,1 tonne à 3,6 tonnes – ONUDC, 2004.

Dans les années suivantes, le Ghana demeura un important point de passage de la cocaïne en Afrique Occidentale. En novembre 2005, la police du Ghana a ainsi saisi 588 kilos au cours d'une perquisition d'une habitation à East Lagon.<sup>672</sup> En avril 2006, 2,310 kilos de cocaïne ont été découverts à bord du bateau MV Benjamin.<sup>673</sup>

Un autre pays préoccupant, est la Guinée-Bissau. En juin 2007, le magazine américain Time faisait sa page couverture sur ce petit pays inconnu de la grande majorité de ses lecteurs. La situation était déjà connue des experts, mais c'est à ce moment-là que l'opinion internationale a découvert que cette région, déjà connue pour être une plaque tournante de la résine de cannabis et de l'héroïne, était devenue une zone de transit pour la cocaïne latino-américaine vers l'Europe. À cette époque, le représentant régional de l'ONUDC, Antonio Mazzitelli, se démenait pour alerter les gouvernements ouest-africains et occidentaux sur le danger d'une implantation durable des cartels de la drogue dans cette partie du monde. Les saisies de cocaïne aux larges des côtes ouest-africaines, principalement le fait des marines

---

<sup>672</sup> East Legon, est une ville de la région métropolitaine d'Accra, un district de la région du Grand Accra au Ghana. East Legon a une superficie totale de 4,95 km<sup>2</sup> et une distance totale de 9,36 km.

<sup>673</sup> Bateau de la marine nationale.

occidentales, s'étaient chiffrées à 7,5 tonnes sur le cargo South Sea en 2003, à 3,7 tonnes sur l'Opnor, un bateau se dirigeant vers le Sénégal en octobre 2007, à 2,5 tonnes sur le navire Blue Atlantic, aux larges du Liberia en janvier 2008. Puis, à 3 tonnes sur le cargo le Junior, aux larges de la Guinée.

Les trafics de cocaïne en Guinée-Bissau sont liés à ceux qui passent par le proche Sénégal, comme l'a montré l'opération effectuée en juin 2007 par la police de Dakar. Plus de deux tonnes de cocaïne, y ont été saisies. Sur le voilier, les enquêteurs ont trouvé une documentation qui prouve que, les trafiquants de narcotiques utilisent désormais la Guinée-Bissau comme dépôt de transit de la cocaïne en provenance d'Amérique Latine, et à destination de l'Europe. De même, la nationalité de ceux qui ont été arrêtés montre la mesure d'internationalisation des Organisations criminelles consacrées au trafic de narcotique. Outre trois citoyens Sud-américains et une citoyenne Française, la police a arrêté trois Sénégalais – Lapaque, 2013. Les autorités Sénégalaises ont confirmé, qu'il n'y avait pas de dépôts de cocaïne dans leur pays, mais ont admis l'infiltration de groupes criminels étrangers. Entre janvier et juin 2007, la police sénégalaise avait saisi 44 kilos de cocaïne à l'aéroport de Dakar et arrêté une trentaine de courtiers de drogues, dont la plupart étaient Nigériens.<sup>674</sup>

Selon le rapport des Nations-Unies sur le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest de 2007, trois routes distinctes ont été établies pour le narcotrafic. Maritime et terrestre, depuis le golfe de Guinée jusqu'à l'Europe, terrestre à travers le Sahel et maritime et terrestre à travers l'Afrique de l'Est. Les chiffres des saisies effectuées sont extrêmement parlants. Mauritanie, 1,5 tonnes saisies entre mai et août 2007 ; Sénégal, 2,4 tonnes saisies en juin 2007 ; et enfin le Ghana, avec deux tonnes saisies au cours d'une seule opération en 2006. Au total, pas moins de 5,7 tonnes de cocaïne ont été saisies, entre janvier et septembre 2007 en Afrique, dont 99% en Afrique de l'Ouest.<sup>675</sup>

Entre 2005 et 2007, les saisies de cocaïne avaient été fortement augmentées,<sup>676</sup> notamment aux larges des côtes ouest-africaines et principalement concentrées sur deux pôles. Les côtes guinéennes et la baie du Bénin, Ghana, Togo, Bénin et Nigeria. Mais, la cocaïne

---

<sup>674</sup> PERRAS (C), « Les drogues et le continent africain dans le contexte de la mondialisation », *Revue Drogues, santé et société*, Volume 15, Numéro 1, Mai 2016, pp. 50–65.

<sup>675</sup> ONUDC, *Rapport sur la situation du Trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest*, New York, Octobre 2007, PDF, p. 5.

<sup>676</sup> Dans les États membres de la CEDEAO, la consommation de cocaïne a doublé au cours des dix dernières années. Mais, ce ne sont pas seulement les citoyens de la CEDEAO qui subissent les conséquences néfastes de l'usage récréatif de drogues. En Afrique, le commerce de la drogue renforce l'emprise d'Organisations criminelles sur la vie quotidienne, entraînant un affaiblissement inéluctable des institutions étatiques.

pouvant également être transportée par avion, des pays comme le Mali était également touché. Plusieurs facteurs avaient été avancés, pour expliquer la prise d'importance du trafic dans la sous-région. Le contrôle accentué des moyens de transports arrivant depuis l'Amérique Latine en Europe ; la situation géographique optimale de cette partie du continent africain, à mi-chemin entre l'Amérique Latine et l'Europe ; ainsi que, la prégnance de la corruption dans de nombreux États de la CEDEAO.<sup>677</sup> Selon l'ONUDC, l'essentiel de la cocaïne est acheminée par des vols commerciaux en partance pour la majorité d'entre eux – d'après les saisies effectuées – de Guinée, du Mali, du Nigeria et du Sénégal. Les saisies ont été quadruplées entre 2005 et 2007, passant de 1323 kilogrammes à 6458 kilogrammes par an. Le Directeur de l'ONUDC a reconnu que, la majorité des saisies avaient néanmoins été effectuées « *par hasard* », et ne reflétaient donc nullement, les tendances structurelles du trafic dans la sous-région.<sup>678</sup>

C'est ce qui s'est passé en Guinée-Bissau, État ayant connu depuis un certain temps une situation caractérisée par la prolongation d'un conflit, l'instabilité chronique et la militarisation du régime.<sup>679</sup> Celui-ci, est peut-être un exemple extrême de la quasi-prise en otage d'un État par les cartels de la drogue.<sup>680</sup> Cependant, en ce qui concerne les effets désastreux du narcotrafic sur la gouvernance, son expérience n'est pas complètement exceptionnelle. On observe à des degrés divers, ces effets dans la majorité des pays d'Afrique de l'Ouest où leur impact sur la gouvernance se traduit à travers plusieurs faits. Les conséquences négatives du narcotrafic sur la gouvernance en Afrique de l'Ouest, posent de sérieux défis pour les citoyens et dirigeants qui veulent un meilleur futur pour leur région.

---

<sup>677</sup> BERGHEZAN (G), *Panorama du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest*, Les Rapports du GRIP, 2012, p. 6.

<sup>678</sup> LE MENE (A), Op.cit., pp. 10-11.

<sup>679</sup> L'évolution de la Guinée-Bissau, devenue une importante plaque tournante pour l'expédition de cocaïne, révèle comment les trafiquants de drogues peuvent se servir du processus électoral pour s'implanter dans les États ouest-africains. En 2005, des trafiquants de drogues colombiens auraient financé la campagne de réélection dispendieuse du Président João Bernardo Nino Vieira, le mettant ainsi de fait, lui et son pays, au service des trafiquants de drogues. La persistance de l'implication des hauts responsables dans le commerce de la drogue dans les années qui suivirent, s'est traduite par « *des allégations répétées faisant état de la complicité de certains hauts responsables du gouvernement et de l'armée dans le trafic de drogues* », ainsi que par « *certaines décisions judiciaires et exécutives contestables qui semblent porter la marque de la corruption* ».

<sup>680</sup> Un cartel de la drogue est une Organisation criminelle développée avec pour principal objectif, de promouvoir et de contrôler les opérations de trafic de drogues. Les cartels de la drogue varient de l'accord informel entre différents narcotrafiquants et producteurs à l'entreprise commerciale officielle. Les cartels de la drogue ne sont pas des cartels au sens strict, ce mot désignant à l'origine, une entente illicite entre des entreprises. Mais le terme de « *cartel* » a été utilisé par la justice américaine pour désigner les narcotrafiquants colombiens dans les années 1980, son emploi s'est ensuite généralisé.

Comme pour d'autres trafics illégaux, les liens entre l'Afrique Subsaharienne et le trafic de drogues ne datent pas d'aujourd'hui.<sup>681</sup> Pourtant, si l'Afrique a pris un tel essor dans le trafic mondial de drogues, c'est surtout grâce à la cocaïne venue d'Amérique du Sud et qui traverse l'Afrique de l'Ouest, devenue une plaque tournante pour le trafic de cette drogue à destination du lucratif marché européen. L'origine de cette nouvelle voie de passage du marché de la poudre, dans cet espace où une très grande majorité de la population n'est pas « *friande* » pour ce type de produit, pourrait s'expliquer à travers plusieurs facteurs que l'on peut qualifier d'endogène et d'exogène.

Le déferlement de la poudre blanche sur le continent africain n'est pas dû au hasard. Les narco qui s'installent en Afrique de l'Ouest, profitent d'une situation connue pour être caractéristique à la sous-région. Bien évidemment, la porosité des frontières et la faiblesse des institutions publiques sont, de nature à favoriser le flux de produits illicites. La pauvreté et le chômage, particulièrement parmi les jeunes restent importants, et l'accès aux services de base comme la santé et l'éducation est encore limité.<sup>682</sup> Puis, vient la gouvernance régionale quasi-défectueuse qui permet à l'argent issu des trafics d'aggraver les problèmes de corruption qui touchent de nombreux pays de la région, et qui est à l'origine du ralentissement de leur progrès. L'irruption de la cocaïne et des réseaux qui lui sont liés est, en outre, venue renforcer une tendance déjà constatée depuis les années 1990 en Afrique de l'Ouest, l'infiltration des appareils d'État par les Organisations criminelles.<sup>683</sup> Les narcotrafiquants ont en effet, réussi à pénétrer les hautes sphères du pouvoir dans un grand nombre de pays ouest-africains.<sup>684</sup> L'arrestation extraordinaire, de l'ancien chef d'état-major de la Guinée-Bissau, le contre-amiral Bubo Na Tchuto, ainsi que six autres personnes, dont deux présumées trafiquants latino-américains qui s'apprêtaient à acheminer des tonnes de cocaïne *via* la Guinée-Bissau pour les États-Unis, est l'un des derniers exemples en date.<sup>685</sup>

---

<sup>681</sup> Les preuves les plus anciennes de l'implication de l'Afrique de l'Ouest comme zone de transit pour le commerce de la cocaïne remontent à 1952. Des agents américains avaient identifié des mules utilisées par des Organisations criminelles libanaises pour transporter l'héroïne sur des vols commerciaux, en partance de Kano et d'Accra et à destination de New-York. Par ailleurs, les premiers éléments d'information sur la marijuana produite au Nigeria et destinée au marché européen remontent, aux années 1970.

<sup>682</sup> RESUME DES ACTES – REUNION D'EXPERTS, *L'Impact du Crime Organisé et du Trafic de Drogues sur la Gouvernance, le Développement et la Sécurité en Afrique de l'Ouest*, Dakar, Sénégal, 18-20 Avril 2012, PDF, p. 4.

<sup>683</sup> BAYART (J-F), ELLIS (S), HIBOU (B), « La Criminalisation de l'État en Afrique », *Politique étrangère*, 1997, p. 408.

<sup>684</sup> CHAMPIN (C), *L'Afrique de l'Ouest : une zone rebond de la cocaïne destinée au marché européen*, PDF, p. 4.

<sup>685</sup> Ils ont, en réalité, été piégés par des agents de la DEA qui les ont incités à mettre sur pied des livraisons de cocaïne et d'armes. Un projet présenté comme devant profiter aux rebelles colombiens des FARC.

L'histoire récente a montré que, l'argent de la poudre blanche et la violence qu'il est susceptible de générer peuvent déstabiliser des États.<sup>686</sup>

L'économie de la drogue est aujourd'hui mondiale et intégrée à l'activité des grandes Organisations criminelles.<sup>687</sup> En effet, les groupes criminels organisés contribuent, au développement du trafic des stupéfiants. Les narcotrafiquants ont noué des complicités avec des groupes armés si puissants qu'ils pèsent, désormais, sur le devenir de certains États. Il y a d'abord eu la Guinée-Bissau où l'irruption de la cocaïne a accentué la violence politique.<sup>688</sup> Puis, il y a eu le Mali.<sup>689</sup> Au cours des années 2000, le développement du crime organisé dans le Nord du pays a pris une tournure bien plus dangereuse que les classiques activités de contrebande qui sont, depuis des décennies le lot commun de cette région frontalière de la Mauritanie, de l'Algérie et du Niger.<sup>690</sup>

Depuis la publication du rapport d'évaluation des menaces en Afrique de l'Ouest de l'ONUDC et malgré l'engagement politique des États de la sous-région, certains éléments semblent indiquer que, la criminalité dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest s'est diversifiée.<sup>691</sup> Les Organisations criminelles impliquées sont désormais non seulement capables de trafiquer des tonnes de drogues – en majeure partie de la cocaïne et, dans une moindre mesure de l'héroïne – mais aussi, de fabriquer de la méthamphétamine.<sup>692</sup> Aujourd'hui, celles-ci multiplient la nature des menaces et augmentent le degré de dangerosité pour les États et les institutions, et les complexifient pour les instances et les organismes chargés de les combattre.

Toutefois, nombreux sont encore les causes et les facteurs qui favorisent l'augmentation du trafic de drogues, et il est difficile d'imaginer que, ce marché mondial de la drogue abandonne l'Afrique de l'Ouest au cours des prochaines années.<sup>693</sup>

Depuis deux décennies, les flux de la criminalité internationale ont trouvé en Afrique Subsaharienne, une place large, en s'adossant aux anciens circuits et/ou en occupant les

---

<sup>686</sup> CHAMPIN (C), Op.cit., p. 3.

<sup>687</sup> LABROUSSE (A), « Géopolitique des États Trafiquants », *L'Histoire*, n° 266 – 06/2002, p. 1.

<sup>688</sup> CHAMPIN (C), Op.cit., p. 5.

<sup>689</sup> CHAMPIN (C), Op.cit.

<sup>690</sup> JULIEN (S), « Le sahel comme espace de transit des stupéfiants : Acteurs et conséquences politiques », *Hérodote* n° 112, *Hérodote/Géopolitique du Sahara* n°142, 3eTrimestre, 2011, pp. 125-142.

<sup>691</sup> ONUDC, *criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest*, Rapport, Février 2013, PDF, p. 8.

<sup>692</sup> ONUDC, Ibid.

<sup>693</sup> MARIA BLANCO NAVARRO (J) et DE LA CORTE IBANEZ (L), *Terrorisme et trafic de drogues en Afrique Subsaharienne*, Institut Espagnol d'Études Stratégiques (IEES) et Institut Militaire de Documentation de l'Évaluation et Prospective (IMDEP), PDF, p. 15.

espaces laissés vacants par les États.<sup>694</sup> Malgré les atouts que l'abondance de ressources naturelles confère à cette région, la fragilité de la plupart des États et l'instabilité régionale créent ou entretiennent, les conditions de l'insécurité. Ces faiblesses, combinées avec la localisation opportune du continent, notamment l'Afrique de l'Ouest, à mi-chemin entre les lieux de production de la drogue et les marchés de consommateurs, ont facilité l'expansion rapide d'activités criminelles organisées. La géographie de la région rend, la détection ardue et le transit facile.<sup>695</sup>

La distance entre l'Amérique du Sud et les côtes ouest-africaines est plus courte que celle qui sépare, le sous-continent américain de l'Europe. Un avantage qui est décuplé lorsqu'on considère le plus haut niveau de surveillance maritime et aérienne entre l'Atlantique Nord et l'Atlantique Sud.<sup>696</sup> Cet aspect n'a pas été perdu de vue par les trafiquants internationaux qui utilisent cet espace géographique comme, point stratégique dans l'évolution de leurs activités illicites internationales.<sup>697</sup> Ceci pose, la question des territoires. On ne peut plus réfléchir en termes nationaux, ni même en termes de souveraineté pour envisager d'affronter ces questions. Car, les menaces sont communes même si leur perception ne l'est pas.<sup>698</sup>

La montée en puissance de l'Afrique Subsaharienne comme lieu idéal de passage de drogues notamment, la cocaïne est directement liée à l'évolution du marché mondial de cette substance. En effet, la chute de l'usage de cocaïne aux États-Unis a entraîné un déclin marqué de son marché.<sup>699</sup> Les Organisations criminelles ont exploré de nouvelles zones bon marché, et particulièrement en Europe, qui talonne désormais l'Amérique du Nord. L'état des lieux de la consommation de cette drogue en Europe confirme que, le produit s'est vite adapté à la demande.<sup>700</sup> La cocaïne est désormais la seconde drogue la plus consommée en Europe, après le cannabis. Les principaux marchés européens sont toujours le Royaume-Uni, l'Espagne et

---

<sup>694</sup> AÏDA AMMOUR (L), « Flux, Réseaux et Circuits de la Criminalité Organisée au Sahel et en Afrique de l'Ouest », *Les Cahiers du CEREM*, spécial Sahel, n°13, Paris, décembre 2009, pp. 1-4.

<sup>695</sup> RESUME DES ACTES-REUNION D'EXPERTS, Op.cit., p. 12.

<sup>696</sup> MARIA BLANCO NAVARRO (J) et DE LA CORTE IBANEZ (L), Op.cit., p. 12.

<sup>697</sup> NIANG (A), *La riposte africaine face à la menace de la prolifération des drogues*, Dakar, 14-15 octobre 2010, PDF, p. 2.

<sup>698</sup> AÏDA AMMOUR (L), « Les Défis de sécurité dans la zone saharo-sahélienne et leurs répercussions dans la région Méditerranéenne », *Seguridad y Defensa en el Mediterraneo (SEDMED)*, 25 octobre 2010, pp. 1-10.

<sup>699</sup> ONUDC, *Rapport sur la situation du Trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest*, Op.cit, p. 16.

<sup>700</sup> En Europe, la cocaïne s'est « démocratisée ». Elle n'est plus réservée aux privilégiés fortunés de la jet-set, mais s'est répandue dans nombre de lieux festifs, soirées, discothèques, etc. La cocaïne en Italie, est considérée comme un antidépresseur, une mode, tendant à devenir un produit de consommation ordinaire. Ses propriétés énergétiques sont sollicitées par l'ouvrier qui cherche à alléger la pénibilité du travail, le cadre qui cherche à optimiser ses performances etc. Son expansion a entraîné, une chute modérée des prix qui favorisent toujours plus sa consommation.

l'Italie, où sont concentrés près des deux tiers des consommateurs, plus des trois quarts si l'on tient compte de la France et de l'Allemagne.<sup>701</sup>

La rapide augmentation du trafic de cocaïne sur ce continent serait ainsi due, à la saturation des marchés nord-américains qui inciterait les producteurs et les cartels sud-américains à se tourner vers l'Union-Européenne, afin d'écouler leur production. À cela, il faudrait ajouter de multiples contrôles aux États-Unis qui, aux yeux des trafiquants, représentent un danger et un manque à gagner pour le développement de leur activité. D'où, la nécessité de brouiller le plus possible les pistes face aux services antidrogues. Les narco n'hésitent donc pas, à changer leur fusil d'épaule quand un État commence à attirer un peu trop l'attention et que, les saisies deviennent importantes.<sup>702</sup> « *Une prise d'une ou deux tonnes, si elle est réellement détruite, cela fait malgré tout beaucoup d'argent perdu pour les cartels* », souligne Antonio Mazzitelli, ancien représentant régional de l'Office des Nations-Unies contre la Drogue et le Crime.

L'augmentation des contrôles au niveau international a touché durement les trafiquants qui ont vu des tonnes de drogues, s'envoler. Face au renforcement des dispositifs de lutte contre le trafic de substances illégales mis en place par l'Union-Européenne et les États-Unis, les Organisations latino-américaines ont cherché à diversifier les voies de passage de la drogue. Ainsi, les pertes enregistrées par les narcotrafiquants ont probablement incité certains d'entre eux, à changer de tactique pour rejoindre l'Afrique Subsaharienne. L'Afrique est une des trois routes signalées par Europol<sup>703</sup>, comme voies d'entrée de la cocaïne en Europe, avec celle en partance des Caraïbes, qui traverse les Açores et rejoint l'Espagne et le Portugal, et celle qui passe par le Cap-Vert, Madère et les îles Canaries.<sup>704</sup>

---

<sup>701</sup> ONUDC, *Criminalité Transnationale Organisée en Afrique de l'Ouest : une évaluation des menaces*, Op.cit., p. 15.

<sup>702</sup> CHAMPIN (C), Op.cit., p. 46.

<sup>703</sup> Europol, est un office de police criminelle qui facilite l'échange de renseignements entre polices nationales en matière de stupéfiants, de terrorisme, de criminalité internationale et de pédophilie au sein de l'Union-Européenne.

La Convention portant sa création a été signée et ratifiée par tous les États membres de l'Union-Européenne. Europol exerce l'ensemble de ses missions depuis le 1er juillet 1999.

Depuis le 1er janvier 2010, Europol est une agence communautaire – décision du Conseil Justice et Affaires intérieures du 6 avril 2009. Augmentant les pouvoirs de l'office en matière de criminalité transfrontalière, cette décision prévoit qu'il sera financé par le budget communautaire, mais également, le contrôle du parlement européen sera accru.

Son Directeur était Rob Wainwright jusqu'au 1er mai 2018, date à laquelle la Belge Catherine De Bolle est devenue la première femme à la tête de l'institution.

<sup>704</sup> MARIA BLANCO NAVARRO (J) et DE LA CORTE IBANEZ (L), Op.cit., p. 9.

Dans ce contexte, l'Afrique de l'Ouest présente plusieurs avantages. Sa proximité géographique avec le vieux continent européen et des côtes proches d'Amérique du Sud accompagnés d'une présence étatique fragile, en font une route privilégiée. C'est pourquoi, elle constitue une porte d'entrée directe pour l'acheminement de la cocaïne. La drogue part ainsi, d'Amérique latine, pour être acheminée vers l'Afrique de l'Ouest, de l'Est et enfin vers le Maghreb qui sera lui, la porte d'entrée vers l'Espagne. L'Afrique Occidentale n'est pas en reste. Les pays impliqués se situent dans le Golfe de Guinée – Nigéria, Cameroun, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau. Les Cartels de la drogue ont trouvé, dans cet immense espace quasi-incontrôlable des complicités pour mener à bien leurs activités. La difficulté des contrôles et l'importance de la corruption généralisée sont des facteurs, favorisant, le trafic et l'installation du nombre de trafiquants.<sup>705</sup>

### **B- L'implication de certaines autorités dans le trafic de drogues**

En 2007, Sid Ahmed Ould Taya, officier de liaison d'INTERPOL<sup>706</sup> en Mauritanie<sup>707</sup>, et neveu de l'ancien Président Maaouya Ould Sid Ahmed Taya, a été arrêté dans le cadre d'une enquête sur une affaire de trafic de cocaïne à l'aéroport de Nouadhibou en 2007. En 2010, il a été condamné à une peine de 15 ans de prison. Situation actuelle inconnue.

En juillet 2013, le chef de la police sénégalaise Abdoulaye Niang a été limogé, soupçonné d'être impliqué dans le trafic de drogues.

---

<sup>705</sup> NGASSAM RODRIGUE (N), Op.cit., pp. 5-8.

<sup>706</sup> Interpol ou Organisation internationale de Police Criminelle – OIPC – est une Organisation internationale créée le 7 septembre 1923, dans le but de promouvoir la coopération policière internationale. Son siège est situé à Lyon, en France.

Interpol est connue pour délivrer, entre autres, des notices rouges, documents d'alerte qui, une fois publiés permettent d'assurer la traque planétaire de criminels recherchés dans le monde. Ces documents qui contiennent des éléments d'identification et des éléments juridiques sur les individus recherchés sont diffusés, à travers 192 pays membres. Ils facilitent grandement le travail des Polices Nationales en leur permettant d'identifier, de localiser et d'arrêter des individus recherchés sur la base de n'importe quel contrôle à des fins d'extradition.

Sa devise est, « *Relier les polices pour un monde plus sûr* », et sa mission est, « *Prévenir et combattre la criminalité grâce à une coopération policière internationale renforcée* ».

<sup>707</sup> En mai 2007, un avion, un Cessna, atterrit sur l'aéroport de Nouadhibou, déchargea sa marchandise, plus de 600 kg, est surpris par des éléments des forces de sécurité, repart et doit se poser, faute de carburant, quelques dizaines de kilomètres plus loin. Cette opération a été organisée, côté mauritanien, par le fils d'un ancien Président de la République mauritanienne, Sidi Mohamed Ould Haïdallah, qui sera arrêté quelques semaines plus tard au Maroc. L'enquête policière révèle la complicité d'un officier local d'Interpol, parent d'un autre ancien Président. Une enquête de l'IGE, Inspection Générale d'État 2007, mauritanienne souligne les nombreuses incohérences dans les récits des différents responsables des services de sécurité de la ville.

En janvier 2013, un Tribunal Spécial a condamné l'ancien Inspecteur Général de Police – IGP – et deux anciens chefs des forces armées gambiennes<sup>708</sup> à des peines de prison de 10 ans, pour trafic de drogue-cocaïne-sédition, crime économique, corruption et vol, entre autres.

En Guinée-Bissau, en 2010, le chef d'état-major de l'armée de l'air, Ibrahima Papa Camara, a été inscrit sur la liste des barons de la drogue – n° 726 sur la liste. Également en 2010, le chef de la Marine, le contre-amiral Jose Amerio Bubo Na Tcho, a été inscrit sur la liste des barons de la drogue des États-Unis – n° 727 sur la liste. Il a été arrêté, au cours d'une opération d'interception en haute mer en avril 2013, puis extradé vers les États-Unis.

En 2009, en Guinée, le capitaine Ousmane Conté, fils du Président Lansana Conté, a été arrêté pour trafic de drogues deux mois après le coup d'État militaire qui a suivi la mort de son père. Il a passé, 16 mois en prison avant d'être libéré. Il a été inscrit sur la liste des barons de la drogue des États-Unis le 1<sup>er</sup> avril 2010 – n° 85 sur la liste. Son arrestation a coïncidé, avec celle de plusieurs autres hauts dignitaires.

En août 2013, la Présidente du Liberia<sup>709</sup> a démis de ses fonctions, le Sous-Directeur des Operations de l'Agence Libérienne de Lutte contre la Drogue – M. Albert Chelley – pour « *violations sérieuses des procédures et de l'éthique du gouvernement* », violations qui incluent, le complot avec des trafiquants Nigériens en vue de faire transiter de l'héroïne par le pays et l'entrave à l'arrestation des trafiquants.

En novembre 2009, au Mali, un Boeing 727 parti du Venezuela et transportant entre 7 et 11 tonnes de cocaïne s'est écrasé à Tarkint, près de Gao, dans le Nord-Est du pays. L'enquête a établi que, l'avion était immatriculé en Guinée-Bissau et que la cocaïne avait été ensuite transportée par la route jusqu'au Maroc, par un réseau impliquant des citoyens Espagnols, Français, Marocains et Sénégalais. L'instruction du dossier par les autorités compétentes aurait été entravée au haut niveau. Les tentatives d'instruction de l'affaire

---

<sup>708</sup> Les trafiquants bénéficient aussi de l'appui d'un certain nombre de fonctionnaires corrompus. À titre d'exemple, au début du mois de mars 2010, onze responsables de haut niveau de la police, de l'armée et de l'Agence de lutte contre la drogue gambienne ont été arrêtés, pour leur participation à ce trafic. L'ancien Ministre de la pêche, le chef de la marine, le chef d'état-major adjoint, le chef de la police et son adjoint et le responsable de la lutte contre la drogue ont été appréhendés, et l'arrestation extraordinaire en Guinée-Bissau le 03 avril 2013 du contre-amiral BUBO NA TCHUTO illustre une fois de plus, l'urgence d'une guerre contre le narco-terrorisme qui a pris les allures d'une guerre contre le djihad au Nord-Mali.

<sup>709</sup> Ellen Johnson Sirleaf, née le 29 octobre 1938 à Monrovia, est une femme d'État Libérienne, Présidente de la République du 16 janvier 2006 au 22 janvier 2018.

Économiste formée aux États-Unis, elle est la première femme élue au suffrage universel à la tête d'un État africain.

Elle est corécipiendaire du prix Nobel de la paix en 2011.

menées ultérieurement par les autorités judiciaires se sont progressivement effondrées, révélant l'ampleur de la complicité de l'État dans les activités criminelles et les relations illicites avec les courtiers au Nord.

En 2007, au Ghana, le député Ghanéen pour le district du Nkoranza Sud,<sup>710</sup> Eric Amoteng, a été reconnu coupable de complot en vue de distribuer de l'héroïne aux États-Unis par un tribunal new-yorkais. L'affaire a incité des responsables de l'application de la loi à enquêter sur l'ancien Ministre de l'énergie, au motif d'une éventuelle complicité dans le trafic d'héroïne du député par le biais d'une association caritative. En juin 2013, le chef de la sécurité de l'aéroport Solomon Adelequaye a été inculpé pour complot en vue de faire entrer de l'héroïne afghane sur le territoire américain. Un Colombien et deux Nigériens ont été également inculpés, pour leur participation au complot, à la suite d'une opération d'infiltration menée par le Conseil de Contrôle des Stupéfiants – NACOB – du Ghana, et de l'Agence de Lutte Antidrogue des États-Unis – DEA.

Pour enquêter sur les cas de corruption des policiers, le Ministère de l'intérieur du Ghana a créé une Commission d'enquête qui prend le nom de sa Présidente, Georgina Wood.<sup>711</sup> Elle a porté des charges importantes contre les forces de police et la magistrature locale. Le « *Georgina Wood Committee* » est né à la suite des deux importantes saisies de cocaïne, dans lesquelles il s'est avéré que, plusieurs membres des forces de l'ordre étaient impliqués.<sup>712</sup>

En 1998, au Nigeria, Buruj Kashamu, une figure importante du Parti au pouvoir, le Parti Démocratique du Peuple – PDP – a été inculpé par un grand jury dans le District Nord de l'Illinois pour complot en vue de l'importation et de la distribution d'héroïne aux États-Unis. Alors qu'il avait échappé à l'extradition pendant plus de 10 ans, le 2 juillet 2013, le Tribunal Fédéral de Lagos a approuvé la demande américaine d'extrader Kashamu. Celui-ci a fait appel et, en novembre 2013, la Cour d'Appel nigériane a estimé à l'unanimité que l'appel était dénué de fondement et que la demande d'extradition devait être respectée. En mars 2013, l'Agence Nigériane de Lutte contre la Drogue – NDLEA – a annoncé l'arrestation d'un politicien local qui avait avalé plus d'1 kilogramme de cocaïne à l'aéroport international

---

<sup>710</sup> Le district de Nkoranza Sud, est l'un des 22 districts de la Région de Brong Ahafo au Ghana.

Le 29 février 2008, sur décret du Président JA Kufuor, il y a eu scission du district de Nkoranza, qui donna, par là même, naissance au district de Nkoranza Nord.

<sup>711</sup> Georgina Wood, née Georgina Theodora Lutterod le 8 juin 1947, est une magistrate et une ancienne cadre de la police ghanéenne. Elle a été présidente de la Cour suprême, la plus haute instance judiciaire du pays, de 2007 à 2017, devenant ainsi la première femme à accéder à ce poste.

<sup>712</sup> PERRAS (C), Op.cit., pp. 50–65.

Murtala Mohammed à Lagos. Selon la NDLEA, il aurait voulu introduire ces drogues en contrebande en Europe et financer sa campagne électorale avec les gains qu'il retirerait de leur vente.

En 2009, en Sierra Leone, Mohamed Bashil Sesay – Alias Ahmed Sesay – un cousin de l'ancien Ministre des Transports et de l'Aviation Kemoh Sesay, a été arrêté dans le cadre d'une affaire de trafic ouverte en 2008, dans laquelle un avion léger Cessna portant la marque de la Croix Rouge a atterri à l'aéroport Lung de Freetown, l'avion en provenance du Venezuela, transportait 700 kilos de cocaïne. Ont également été arrêtés, les membres de la police sierra-léonaise et du personnel des autorités aéroportuaires de Sierra Leone, ainsi que d'autres ressortissants étrangers et sierra-léonais. Sesay a été inculpé, pour complot en vue de l'importation de drogues prohibées et a écopé d'une peine de prison de 5 ans. Il a été libéré le 16 novembre 2011, après le versement d'une amende de 300 millions de dollars libériens. Le juge en charge de l'affaire a également accusé le gouvernement de faire obstruction à la justice, en empêchant qu'une enquête ne soit ouverte sur l'implication présumée dans cette affaire du Ministre des Transports et de l'Aviation en poste à l'époque.<sup>713</sup>

Néanmoins, de nombreuses voix se sont élevées pour faire part de leur préoccupation. L'intensification de la concurrence pour l'accès aux routes, au produit et aux profits du trafic de drogues pourrait entraîner, en Afrique de l'Ouest, un essor de la violence tel que, l'ont connu le Mexique, l'Amérique Centrale, les Caraïbes et le Brésil.<sup>714</sup> De plus, si la production s'accroît dans la région – comme le suggère la découverte de laboratoires de méthamphétamine et de cocaïne sur place<sup>715</sup> –, des conflits violents pourraient éclater au sujet du contrôle de cette production, engendrant encore davantage de corruption et d'insécurité. Toutefois, à l'exception de la Guinée-Bissau et, plus récemment, du Nord du Mali, il ne semble guère établi que le commerce de drogues illicites soit lié à la violence politique ou urbaine, comme cela a été le cas dans certaines régions d'Amérique Latine et des Caraïbes.

---

<sup>713</sup> Kemoh Sesay.

<sup>714</sup> COCKAYNE (J), et WILLIAMS (P), *The invisible tide: towards and international strategy to deal with drug trafficking through West Africa*, Octobre 2009, PDF, p. 37.

<sup>715</sup> Par exemple, le 15 juillet 2009, les autorités Guinéennes ont fait une descente dans un laboratoire clandestin, saisissant du matériel et des substances chimiques toxiques. Des rapports des services de renseignements indiquaient depuis 2007 la présence de laboratoires de fabrication de drogues en Guinée, et des rumeurs circulaient quant à une tentative d'introduction de la culture du pavot à opium dans les régions montagneuses de Guinée. Par la suite, une mission conjointe de l'ONUDC et d'INTERPOL avait visité les huit laboratoires saisis, situés à Conakry et dans un village à une centaine de kilomètres au Nord de Conakry. La mission a confirmé que, le matériel et les substances chimiques qui avaient été saisis permettaient de fabriquer de la cocaïne et de l'héroïne et de produire de méthamphétamine.

L'exemple du Mexique, suggère qu'une réponse militaire au trafic de drogues peut même entraîner une augmentation de la violence.<sup>716</sup> La stratégie initialement adoptée par le gouvernement mexicain reposait, sur des offensives militaires lancées contre les groupes de trafiquants et s'attaquait en priorité aux chefs des cartels, les plus puissants.<sup>717</sup> Si cette stratégie a permis d'affaiblir ces derniers, elle a également déclenché une âpre concurrence entre les différents réseaux illégaux pour le contrôle du marché, avec pour conséquence une hausse considérable de la violence. Le nombre de meurtres enregistrés au Mexique a presque doublé, entre 2007 et 2012.<sup>718</sup>

Les détracteurs de la stratégie mexicaine suggèrent, qu'il serait plus efficace de développer les capacités d'application de la loi afin de minimiser les comportements les plus violents et les plus destructeurs des groupes criminels. Les stratégies de dissuasion ciblée, le ciblage sélectif et les interceptions progressives ont permis de limiter davantage l'augmentation des activités criminelles violentes au sein de communautés où sévissent les Organisations de trafic de drogues.<sup>719</sup> D'autres ont souligné, l'importance de cibler en priorité, les trafiquants les plus violents afin d'afficher clairement l'intransigeance de l'État à leur égard, même si l'objectif final d'une éradication du marché de la drogue a peu de chances d'être atteint.<sup>720</sup>

Toutefois, des analystes ont également dénoncé l'inefficacité du ciblage des parrains de la drogue en l'absence de stratégies de suivi. « *Cibler les principaux capos, barons de la drogue, n'est pas suffisant en soi. Inévitablement, ces derniers sont remplacés par l'un de leurs subordonnés, le groupe se désintègre ou des groupes rivaux absorbent sa part de marché. Dans la grande majorité des cas, ce processus entraîne davantage de violence* ». <sup>721</sup>

---

<sup>716</sup> KRACHE MORRIS (E), « Think Again: Mexican Drug Cartels », *Foreign Policy*, 23 Décembre 2013, pp. 30-33.

<sup>717</sup> SEGURA (R), et STEIN (S), *Le débat international sur la réglementation de la drogue. Les expériences de l'Amérique et de l'Europe*, Document de référence de la WACD n° 7, PDF, p. 48.

<sup>718</sup> HAYATDAVOUDI (CHI.J), KRUSZONA (L), ROWE (B), Op.cit.

<sup>719</sup> Voir FELBAB-BROWN (V), *La dissuasion ciblée, le ciblage sélectif, le trafic de drogue et la criminalité organisée : Concepts et aspects pratiques*, Rapport 2 de l'IDPC (2013), PDF, 21 p.

<sup>720</sup> Selon Vanda Felbab-Brown, l'« *Opération Cessez-le-feu* », mise en place à Boston dans les années 1990, a participé de cette même logique. Les autorités avaient annoncé publiquement que, leur stratégie consistait à cibler les deux groupes criminels les plus violents, ce qui a conduit les gangs de la ville à éviter d'être considérés comme extrêmement violents. Si cette approche n'a pas permis d'éliminer complètement les gangs à Boston, elle a tout de même fini par entraîner une baisse considérable des activités criminelles violentes et des homicides. L'Opération Cessez-le-feu, a privilégié la réduction des homicides et de la violence plutôt que de chercher à réduire d'autres activités criminelles, telles que le trafic de drogues par des gangs de jeunes.

<sup>721</sup> Voir CORCORAN (P), *What to Keep, What to Throw Away from Calderon Presidency*, 30 November 2012, PDF, 12 p.

L'approche adoptée en Amérique Centrale, qui préconise une répression agressive de la criminalité « *mano dura* », ou « *main dure* » a conduit à une forte surpopulation carcérale, à des violations systématiques des droits de l'Homme, et à l'apparition dans les rues de gangs plus forts et plus violents, liés à des Organisations de trafic de drogues. Par ailleurs, cette approche peut également mener à une infiltration des forces de sécurité par des groupes criminels et, à plus ou moins brève échéance, à leur contrôle par ces derniers.<sup>722</sup>

Les gouvernements qui ne disposent pas, des capacités leur permettant de contrer l'infiltration des institutions étatiques ou qui consentent à celle-ci, « *s'exposent au risque de se transformer, avec le temps, en États criminalisés ou "captifs"* ». Avec l'impact que l'on sait sur la stabilité et la sécurité des populations, si le problème n'est pas traité<sup>723</sup> – ou s'il est sous-estimé, comme ce fut le cas au Mali.

En février 2012, le Conseil de Sécurité des Nations-Unies, a publié une Déclaration présidentielle, reconnaissant « *les graves menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité internationales* » en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, en raison du « *terrorisme qui entretient, dans certains cas, des liens de plus en plus étroits avec la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues* ». <sup>724</sup> Un mois plus tard, le coup d'État au Mali a relancé le débat relatif à l'émergence présumée du « *narco-terrorisme* », ou du « *narco-djihadisme* » dans la région.

Il peut toutefois, s'avérer dangereux d'exagérer la menace du « *narco-terrorisme* » ou du « *narco-djihadisme* ». La vision d'un « *complexe narco-terroriste* » de grande échelle en Afrique de l'Ouest et au Sahel, est trompeuse. À en juger par la nature hybride de ces groupes, il serait plus exact et plus utile de voir en eux, des « *entrepreneurs criminels* » qui peuvent aussi bien prétendre un jour qu'ils agissent à la solde d'une Organisation terroriste, et le lendemain à la solde d'un groupe transnational de trafic de drogues ou d'armes.<sup>725</sup>

Des éléments de plus en plus nombreux montrent qu'Al-Qaïda au Maghreb Islamique et le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest – les deux groupes auxquels est désormais apposée l'étiquette de « *narco-terroristes* », avec l'Organisation de formation plus récente Al-Murabitun –, sont impliqués dans le trafic de drogues. Et, continueront sans doute de l'être, mais ce trafic ne constitue qu'un aspect des nombreuses activités illégales

---

<sup>722</sup> SANTAMARIA (G) et CRUZ (J. M), Op.cit., pp. 1-31.

<sup>723</sup> GASTROW (P), *Termites at Work: Transnational Organized Crime and State Erosion in Kenya*, Publié par International Peace Institute, New York, 2011, PDF, p. 16.

<sup>724</sup> Voir la « Déclarations du Président du Conseil de sécurité des Nations-Unies de 2012 ».

<sup>725</sup> LACHER (W), *Le mythe narcoterroriste au Sahel*, Document de référence de la WACD n° 4, 2013, PDF, p. 16.

auxquelles ils s'adonnent.<sup>726</sup> L'implication dans le trafic de drogues semble concerner des individus ou des groupes proches du MUJAO, d'AQMI, d'Al-Murabitun et d'un autre groupe, Ansar Al-Din, ou leur appartenant. Les motivations qui les animent sont multiples, et parfois conflictuelles. En tout cas, de nombreux autres acteurs ne présentant aucun lien avec de tels groupes sont tout autant impliqués dans le trafic de drogues, si ce n'est plus. Parmi ces derniers, on trouve des membres de la classe politique et des milieux d'affaires du Nord du Mali, du Niger et des capitales de la région ainsi que des chefs de groupes armés soi-disant « séculiers ».

Plutôt qu'une conséquence directe de son implication dans le trafic de drogues, la montée d'AQMI et du MUJAO, en particulier, coïncide avec l'augmentation du trafic de stupéfiants dans la région.<sup>727</sup> Si les réseaux criminels ont pu prospérer, c'est souvent parce qu'ils étaient contrôlés par des membres des élites locales et des représentants de l'État qui ont utilisé le produit du trafic de drogues, pour leur enrichissement personnel ou comme ressource politique.<sup>728</sup>

Mettre l'accent sur le « *narco-djihadisme* » revient simplement à occulter le rôle important que jouent, les membres de l'État et la corruption dans l'implantation et l'essor de la criminalité organisée.<sup>729</sup>

L'attention excessive portée au trafic de drogues éclipse également le fait que, les profits dégagés des enlèvements avec demande de rançons ont joué un rôle bien plus important dans la montée d'AQMI et du MUJAO<sup>730</sup> – établissant une relation extrêmement lucrative entre les élites locales et les groupes extrémistes.<sup>731</sup>

L'implication des agents de l'État et des élites de la sphère politique et des milieux d'affaires au Mali, est établie. En effet, avant le coup d'État de mars 2012, des hauts responsables du gouvernement étaient non seulement soupçonnés de complicité avec les

---

<sup>726</sup> En outre, il ressort de discussions, notamment avec des responsables de l'application de la loi de la région, qu'il est plus probable que de grandes quantités de drogues transitent par des pays comme la Guinée Conakry, qui semble avoir pris le relais de la Guinée-Bissau depuis l'arrestation de Bubo na Tchuto, et le Ghana, plutôt que par le Nord du Mali.

<sup>727</sup> LACHER (W), Ibid.

<sup>728</sup> Voir FRINTZ (A), *Trafic de cocaïne : une pièce négligée du puzzle sahélien*, Février 2013, PDF, 15 p.

<sup>729</sup> LACHER (W), Op.cit.

<sup>730</sup> LACHER (W), Op.cit.

<sup>731</sup> Voir OULD MOHAMEDOU (M-M), *The Many Faces of Al Qaeda in the Islamic Maghreb*, Mai 2011, 21 p.

trafiquants mais également, d'être intervenus « *pour le compte des trafiquants desquels ils dépendaient, ayant ostensiblement sous-traité la sécurité de l'État à ces groupe* ». <sup>732</sup>

Une augmentation du trafic de drogues en Afrique de l'Ouest a – aux côtés d'autres activités criminelles <sup>733</sup> – également, contribué à une hausse du blanchiment d'argent dans la région. D'une manière générale, l'argent de la drogue provient de plusieurs sources. La production locale ou la vente de stupéfiants importés ; le « *rapatriement du produit de la drogue* » ; l'argent généré par les passeurs de drogues ; et les bénéfices générés par les activités secondaires liées au trafic de drogues, telles que celles pratiquées par les fabricants de faux papiers d'identité, les recruteurs et les conditionneurs de drogues.

Les trafiquants « *emploient des moyens complexes pour blanchir les capitaux produits, échanges commerciaux, à des passeurs, à des sociétés-écrans, à l'achat de biens immobiliers, d'hôtels, de casinos, etc.* ». <sup>734</sup> Le fait qu'en Afrique de l'Ouest, les transactions économiques s'effectuent principalement en espèces, GIABA <sup>735</sup>, a signalé des activités intenses de blanchiment d'argent dans quatre États ouest-africains, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria et le Sénégal. <sup>736</sup> De par leur taille et leur degré de sophistication, ces économies « *ont davantage à offrir aux blanchisseurs en matière de services financiers et auxiliaires, tels que le conseil juridique et l'expertise comptable* ». <sup>737</sup> L'entrée de capitaux provenant du trafic de drogues est néanmoins, également visible dans de plus petits pays <sup>738</sup> de la sous-région. <sup>739</sup>

---

<sup>732</sup> LACHER (W), Op.cit.

<sup>733</sup> Voir GNASSINGBÉ (F), *Séance du Conseil de sécurité des Nations-Unies*, 21 février 2012, PDF, 17 p.

<sup>734</sup> Voir GIABA, *Rapport annuel*, 2010, PDF, 136 p.

<sup>735</sup> Le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest a été établi en 2000 par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

La création du GIABA est une réponse majeure et la contribution de la CEDEAO à la lutte contre le blanchiment de capitaux.

Le GIABA est une institution spécialisée de la CEDEAO, chargée du renforcement des capacités des États membres dans la prévention et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans la région. Outre les États membres, le GIABA octroie le statut d'Observateur à des États africains et non-africains et à des Organisations intergouvernementales qui soutiennent ses objectifs et ses actions et qui ont sollicité le statut d'Observateur.

<sup>736</sup> GIABA, *Rapport annuel*, Ibid.

<sup>737</sup> GIABA, *Rapport annuel*, Op.cit.

<sup>738</sup> C'est en Guinée-Bissau qu'ont été observés, les signes les plus manifestes de l'entrée de capitaux provenant du trafic de drogues. Les réserves de change sont passées d'à peine 33 millions de dollars US en 2003 à 174 millions de dollars US en 2008, période au cours de laquelle, les investissements directs étrangers et l'assistance des donateurs sont restés au plus bas. Dans son rapport sur la stratégie internationale de contrôle des stupéfiants, le Département d'État américain note que, « *la Guinée-Bissau reste en proie à des troubles politiques dus au transit de stupéfiants et aux flux de capitaux liés à leur trafic* ».

<sup>739</sup> En 2007, la Gambie a vu sa monnaie, le dalasi, grimper en flèche, sans commune mesure avec les entrées de capitaux dans le pays ; selon le GIABA, « *l'argent de la drogue* » serait à l'origine de cette hausse.

Le rapport du GIABA indique que, « *le problème principal semble provenir du haut de la pyramide : là, de très grosses sommes d'argent tombent entre les mains d'importants acteurs politiques qui bénéficient de l'aide de groupes externes, tels que les diasporas, et collaborent avec des intermédiaires* ». <sup>740</sup>

L'afflux du produit de la drogue et d'autres capitaux illicites sur le marché local, peut donner temporairement l'impression d'une économie en bonne santé, comme l'ont fait remarquer plusieurs responsables régionaux de la lutte contre la criminalité économique et financière, lors des visites de pays de la WACD. <sup>741</sup> Mais en général, seuls quelques individus en profitent. <sup>742</sup> Selon le GIABA, la probabilité que les trafiquants de drogues, tout comme d'autres réseaux criminels transnationaux, investissant leurs profits dans des pays de transit qui présentent « *une situation politique, économique et sociale instable et des mécanismes de contrôles insuffisants* ». Ou encore, « *dans des pays stables hors de la région ou dans des pays de la région présentant une économie relativement stable, où la majorité des transactions s'effectue en espèces et où les autorités ne peuvent que difficilement contrôler n'est plus à démontrer* ». Exemple, dans le secteur du bâtiment, il s'agit aussi d'une couverture pour le blanchiment d'argent, <sup>743</sup> notamment par le biais d'hôtels et de casinos. <sup>744</sup>

## **Section II : L'« enlèvement de personnes »**

L'enlèvement de personnes, c'est la capture d'une ou de plusieurs personnes, suivie d'un contrôle coercitif la maintenant otage, sous menace implicite de mort, pour obtenir

---

<sup>740</sup> GIABA, *Rapport annuel*, Op.cit.

<sup>741</sup> Commission Ouest-Africaine de Drogue.

<sup>742</sup> Un rapport de l'ONUDC de 2010 soutenait que, les drogues constituaient à la fois une cause et une conséquence de la pauvreté et que, « *22 des 34 pays les moins susceptibles d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement étaient situés dans des régions idéales pour la culture et le transbordement de drogues* ». Ce même rapport attirait l'attention sur le fait que, le trafic de drogues transitant par l'Afrique de l'Ouest risquait de nuire aux progrès réalisés dans les pays ouest-africains en termes de sécurité, de stabilité, de gouvernance et de développement socio-économique.

<sup>743</sup> Le 4 avril 2011, Adegboyega Ayobami Adeniji a été arrêté à l'aéroport d'Heathrow par l'agence britannique pour la gestion des frontières pour avoir fait entrer au Royaume-Uni 30,8 kg de cocaïne, 5,1 kg d'héroïne et 1,9 kg d'amphétamines, dissimulées dans 45 paquets bruns, répartis dans deux sacs. Une perquisition de son domicile britannique a permis, la découverte de documents relatifs à des transactions financières et à des envois d'équipements à une entreprise nigériane appelée, The Potential Four. Ces documents ont conduit à l'identification de deux adresses et d'un compte en banque. Au cours de l'enquête, la police a découvert qu'Adegboyega avait immatriculé The Potential Four Ltd au Nigéria, en indiquant comme membres du Conseil d'Administration son épouse, son frère et lui-même, et qu'il utilisait l'entreprise et plusieurs autres affaires qu'il détenait au Nigéria pour blanchir le produit du trafic de drogues. Il avait fait construire une grande maison dans un quartier huppé de Lagos, pour la somme de 400 000 dollars, et importé plusieurs voitures de luxe. Avant de se faire prendre, il avait réussi à rapatrier plusieurs millions de dollars au Nigéria.

<sup>744</sup> WACD, *Pas seulement une zone de transit, drogue, État et société en Afrique de l'Ouest*, Rapport, PDF, pp. 31-36.

certaines concessions des autorités. Le contrôle coercitif de la ou des personnes capturées, exige la mise en œuvre pendant toute la durée des tractations, d'une stratégie de sécurisation. D'ordinaire, les négociations sont menées à partir des postes clandestins successifs, souvent sur une période prolongée dans le but d'échanger la victime contre la libération de camarades emprisonnés, la satisfaction d'exigences politiques particulières, ou simplement et principalement, le paiement d'une forte rançon. Les acteurs de l'enlèvement, les gardiens des personnes capturées, et enfin ceux qui négocient le versement de la rançon, peuvent appartenir à des groupes différents, terroristes, sympathisants ou simples trafiquants, en relation les uns avec les autres.<sup>745</sup>

Il convient cependant de noter que, ce phénomène d'enlèvement de personnes, opéré sous la bannière des Mouvements terroristes trouve son origine, dans l'enlèvement de trente-deux touristes Européens survenu en Algérie, en 2003. Avant qu'il ne connaisse une rapide expansion un peu partout en Afrique, notamment en Afrique de l'Ouest (**Paragraphe I**). En outre, ce phénomène d'enlèvement de personnes constitue, dans le même temps, une source de financement pour les Mouvements terroristes, mais aussi et surtout, un moyen de pression qui s'effectue à travers l'échange de certains djihadistes détenus comme prisonniers, contre la libération des otages détenus par les djihadistes (**Paragraphe II**).

### **Paragraphe I : Les signes précurseurs**

Depuis 2003, le gouvernement américain considère le Nord de l'Afrique comme une nouvelle « zone à risques », du fait de l'extension du « terrorisme islamiste » international incarné par Al-Qaïda. Son principal relais local serait, le GSPC algérien, Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat, apparu en septembre 1998 et devenu, en janvier 2007, « Organisation d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique ». <sup>746</sup> Le GSPC serait à l'origine de l'enlèvement de trente-deux touristes Occidentaux en Algérie (**A**). Ces enlèvements connaîtront, une extension sur l'ensemble de la région du Sahel et conséquemment, sur l'Afrique de l'Ouest (**B**).

---

<sup>745</sup> ONUDC, *Lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel : cadre juridique, technique d'enquête et coopération policière*, Module de formation à l'attention des Officiers de Police Judiciaire – OPJ – du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie et du Niger, New York, 2012, PDF, p. 13.

<sup>746</sup> Voir MELLAH (S), *Algérie 2003 : l'affaire des otages du Sahara, décryptage d'une manipulation*, 22 septembre 2007, PDF, 10 p.

## A- L'origine de la pratique

Difficile d'aborder la question du terrorisme ayant comme corolaire le phénomène d'enlèvement de personnes en Afrique de l'Ouest, sans évoquer d'abord l'Algérie,<sup>747</sup> d'où sont originaires AQMI et une bonne partie des leaders djihadistes de la région.

Le Groupe « *Salafiste* » pour la Prédication et le Combat ou GSPC,<sup>748</sup> est une Organisation se réclamant du salafisme. L'Organisation est placée sur la liste officielle des Organisations terroristes du Canada,<sup>749</sup> du Royaume-Uni<sup>750</sup> et des États-Unis.<sup>751</sup>

Le 25 janvier 2007, le GSPC change de nom et devient Al-Qaïda au Maghreb Islamique.<sup>752</sup>

Il a été fondé en 1998 par Hassan Hattab<sup>753</sup>, lors de la guerre civile algérienne. Il se trouvait alors, en dissidence du Groupe Islamique Armé – GIA –, qu'il jugeait trop sanguinaire,<sup>754</sup> depuis l'année précédente. Le GIA avait lui-même été fondé à partir des groupes de l'insurrection islamiste des années 1990. Le nouveau groupe est composé de 300 à 800 personnes au maximum, essentiellement dans l'Est du pays, mais il est aussi présent dans le Centre et le Sud. Il se démarque du GIA en élargissant la lutte au domaine international, France, Mauritanie. Son chef ne voulait cibler alors que les représentants du Taghout, l'État algérien.

---

<sup>747</sup> L'implantation de groupes armés de tendance djihadiste au Sahel provient de la guerre civile algérienne. L'interruption des élections législatives, prononcée par le haut commandement militaire lors de la démission du Président Chadli Bendjedid le 11 janvier 1992, a déclenché une guerre insurrectionnelle des partisans du Front Islamique du Salut (FIS) et de ses marges les plus radicales. D'abord dépassées, les forces de sécurité ont été réorganisées et ont développé leurs techniques et outils de lutte contre-insurrectionnelle. Les groupes armés ont reflué hors des centres urbains, notamment des quartiers populaires. Parallèlement, les groupes armés algériens se sont disloqués sous l'effet de divisions et rivalités internes, accentuées par les accords de cessez-le-feu conclus par les autorités avec l'Armée Islamique du Salut – AIS – en 1997. Progressivement, les groupes armés algériens ont ainsi été amenés à reculer leurs bases logistiques, notamment les caches d'armes vers le sud-algérien.

<sup>748</sup> Entre 1994 et 1998, les principaux attentats islamistes en Algérie sont commis par le GIA. Discredité par les massacres perpétrés à l'égard de la population civile, il est dissout au profit d'un nouveau groupe. C'est ainsi que naît en 1998, le Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat. Désireux de transformer l'Algérie en un État islamiste, celui-ci rejette les propositions d'amnistie du Président Abdelaziz Bouteflika.

<sup>749</sup> CHAREYRON (P), « La contre-insurrection à l'épreuve du conflit afghan », *Politique étrangère*, vol. Printemps, no 1, 22 mars 2010, pp. 83–96.

<sup>750</sup> Voir la Loi de 2000 sur le terrorisme.

<sup>751</sup> Voir la Liste d'exclusion des terroristes établie par le bureau de lutte contre le terrorisme du Département American le 29 décembre 2004.

<sup>752</sup> VAILLANT (G), « Mokhtar Belmokhtar, dix ans d'exactions », Publié le 17 janvier 2013 sur Le JDD.

<sup>753</sup> CHOUET (A), DIDIER (A-L), LABÉVIERE (R), LEYLA (N), *Atlas de l'Islam radical*, Paris, CNRS, 2007, p. 266.

<sup>754</sup> CHOUET (A), DIDIER (A-L), LABÉVIERE (R), LEYLA (N), *Ibid.*

En 1999, il reçoit les émissaires du gouvernement algérien, mais refuse la reddition.<sup>755</sup> Hassan Hattab voyait alors son action comme une réponse politico-militaire à la campagne de réconciliation nationale, menée par le Président Abdelaziz Bouteflika.

Le groupe fut aussi soupçonné d'avoir préparé un attentat contre la cathédrale Notre-Dame de Strasbourg et le Marché de Noël, en décembre 2000.<sup>756</sup>

En juillet 2003, Nabil Sahraoui – Ibrahim Mustapha – remplace Hassan Hattab à la tête du groupe.

À partir de 2004, les filières de recrutement pour la guerre en Irak se multiplient, elles s'organisent jusqu'en Espagne et en France où des liens se nouent avec la nébuleuse islamiste des jeunes franco-maghrébins.

En 2004, le GSPC avait lancé des menaces contre les étrangers résidant en Algérie. Cette année-là, Abderazzak El Para est arrêté dans le Tibesti par les rebelles Tchadiens du MDJT.<sup>757</sup> Puis, après des pressions il fut remis à la Libye qui le remis ensuite à l'Algérie. Disparaissant avant son procès, cet évènement fait supposer à certains, qu'il travaillait pour les services secrets algériens. Son dirigeant serait Abdelmalek Droukdal, qui a évincé Hassan Hattab cette année-là.

En juin 2004, l'armée algérienne mena une « *vaste opération de ratissage* » en Kabylie. Celle-ci rencontre et tue, sur la commune d'El Kseur, des éléments du GSPC. Ce dernier perd alors son chef de l'époque, Nabil Sahraoui,<sup>758</sup> ainsi que ses principaux dirigeants, Abi Abdelaziz, Mourad Kettab.<sup>759</sup> Nabil Sahraoui est alors remplacé par Abdelmalek Droukdal, qui lance une fatwa<sup>760</sup> contre Hassan Hattab, qui lancerait de faux communiqués, avec le sceau du GSPC, 9 février 2005.

---

<sup>755</sup> CHOUET (A), DIDIER (A-L), LABÉVIERE (R), LEYLA (N), Op.cit.

<sup>756</sup> Voir RAUFER (X), *Atlas de l'Islam radical*, Paris, CNRS éditions, 2007, 400 p.

<sup>757</sup> Le Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad – MDJT – est un Mouvement politico-militaire tchadien, fondé vers la fin du mois de décembre 1998 par l'ancien Ministre de l'Intérieur Youssouf Togoïmi.

<sup>758</sup> Voir ABOU (G), *L'émir national du GSPC abattu*, 21/06/2004, PDF, 26 p.

<sup>759</sup> Voir ALGERIE, *Le groupe salafiste décapité*, 24 juin 2004, PDF, 11 p.

<sup>760</sup> Une fatwa, parfois orthographiée fetfa ou fetva, en arabe, signifie littéralement « *réponse, éclairage* » est, dans l'islam, un avis juridique donné par un spécialiste de la loi islamique sur une question particulière. En règle générale, une fatwa est émise à la demande d'un individu ou d'un juge pour régler un problème sur lequel la jurisprudence islamique n'est pas claire. Le spécialiste pouvant donner des fatwas est appelé un mufti. Une fatwa n'est pas forcément une condamnation. Il s'agit d'un avis religieux pouvant porter sur des domaines variés, les règles fiscales, les pratiques rituelles ou encore l'alimentation.

Le 17 janvier 2006, l'un des fondateurs du GSPC, Ahmed Zarabib, est tué au cours de violents heurts, l'opposant à l'ANP,<sup>761</sup> dans la région de Toudja.<sup>762</sup> Le même mois, des salafistes tunisiens affrontent des gendarmes près de Tunis, alors que le Maroc connaît une série d'attentats causés par les kamikazes islamistes.

En mai 2006, le GSPC connaît la perte de l'émir de la Katiba Al-Ansar, Abas Boubekour, connu sous le pseudonyme de Selmane.<sup>763</sup> Celui-ci a été tué par la police algérienne, près d'Azazga, dans la wilaya de Tizi Ouzou.<sup>764</sup>

Dans une déclaration vidéo, diffusée le 11 septembre 2006, le numéro 2 d'Al-Qaïda, Ayman Al-Zawahiri, annonce que le GSPC a fait allégeance à Al-Qaïda et devient AQMI. Il renouvelle son allégeance d'Oussama Ben Laden faisant du GSPC, « *le bras armé d'Al-Qaïda pour frapper en France* ». <sup>765</sup> Le Mouvement a désormais pour mission, de montrer son « *efficacité* » sur le territoire algérien tout en fédérant les Organisations salafistes d'Afrique du Nord. Promu émir, Abdelmalek Droukdal, se fait appeler Abou Moussab Abdelwadoud, surnom du jordanien Al-Zarqaoui tué près de Bakouba en juin 2006, et la guerre islamiste en Irak devient sa référence. Les militaires Algériens, ne sont pas une armée d'occupation, mais sont considérés comme des « *apostats, des fils de chiens, des traîtres au service de la France* ». AQMI se met à recruter des jeunes, prêts à donner leur vie pour le djihad en pilotant des camions citernes, des voitures bourrées de TNT,<sup>766</sup> en portant une ceinture d'explosifs et en se faisant sauter au milieu de la foule.

Depuis mi-octobre 2006, le GSPC qui souhaitait établir une base arrière au Nord du Mali, région de Kidal, s'est trouvé face à l'opposition des Touareg de l'Alliance et Démocratie.<sup>767</sup>

Selon un rapport d'Europol de 2007, sur la situation terroriste en Europe, « *la plupart des 340 personnes arrêtées dans le cadre d'affaires de terrorisme islamiste entre octobre 2005 et décembre 2006 en Europe venaient d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, et beaucoup d'entre elles étaient en relation avec le GSPC* ». <sup>768</sup> De plus en plus de Maghrébins se

---

<sup>761</sup> Armée Nationale Populaire.

<sup>762</sup> Voir ITOU (L), *Une centaine d'"émirs" éliminés depuis 2006*, 24 Octobre 2013, PDF, 9 p.

<sup>763</sup> Voir AHMED (B), *Le GSPC de Tizi Ouzou décapité*, 29 Mai 2006, PDF, 8 p.

<sup>764</sup> Il était traqué depuis plus de dix ans par l'armée.

<sup>765</sup> Voir RAIZON (D), *Al-Qaïda menace la France*, 14 septembre 2006, PDF, 34 p.

<sup>766</sup> Le trinitrotoluène, est un explosif, utilisé dans plusieurs mélanges, notamment en proportion égale avec le nitrate d'ammonium pour former l'amatol.

<sup>767</sup> Voir DAVET (G) et SMOLAR (P), *Enquête : Les maquis algériens inquiètent la France*, 13 novembre 2006, PDF, 12 p.

<sup>768</sup> Voir OBERLE (T), *Al-Qaïda adresse un avertissement à l'Europe*, 13/12/2007, PDF, 6 p.

retrouvent dans les phalanges d'Al-Qaïda en Irak. L'inquiétude des Européens est désormais grande, de voir ces soldats perdus du djihad, reflués en masse vers l'Europe, pour y implanter des réseaux terroristes et mafieux, en utilisant le Maghreb comme plate-forme arrière de lancement des attaques contre l'Europe.

Créé sur le refus de la politique de terre brûlée des GIA, le GSPC se limite aux symboles du pouvoir, mais pratique également le racket et la contrebande pour se financer.

Hormis les titres de son discours, État islamique, califat, et le mot salafiste qui apparaît dans le nom du groupe, le GSPC ne fait aucune référence à des Oulémas. En d'autres termes, il n'est pas en mesure, de fournir une quelconque fatwa justifiant ses actions terroristes. Plus que cela, les chouyoukh<sup>769</sup> d'Arabie Saoudite, représentants du courant salafiste pur et dur, dénoncent les actions de cette Organisation.<sup>770</sup>

C'est ainsi qu'en 2003, un groupe dirigé par Amari SAIFI dit « *Abderrazak EL PARA* »<sup>771</sup> a eu les honneurs de l'actualité, en « *négociant* » la libération de trente-deux touristes Occidentaux enlevés dans le Sud algérien.<sup>772</sup> Prise d'otages ou surmédiatisation par la négociation d'El Para ? Jusqu'à la fin 2002, la « *visibilité* » du GSPC futur AQMI reste relativement limitée. Les journalistes Algériens réputés être la bouche et les yeux du DRS<sup>773</sup>, n'en font que rarement état. Et la violence résiduelle qui perdure depuis 1998 jusqu'à 2002, reste principalement attribuée aux GIA, ou à d'autres groupes plus ou moins visibles qui prétendaient se substituer à cette Organisation, comme le Groupe Salafiste Libre – GSL – ou

---

<sup>769</sup> Chouyoukh c'est le pluriel de cheikh. Un cheikh est, chez les musulmans, un homme respecté en raison de son grand âge et surtout de ses connaissances scientifiques et/ou religieuses, c'est-à-dire la connaissance du Coran et de la sunna. Ce titre correspond au sage.

<sup>770</sup> AHMED (B), *Le GSPC de Tizi Ouzou décapité*, Op.cit.

<sup>771</sup> Il est né le 23 avril 1966 à Guelma en Algérie. Il a vécu à Bouhachana, daïra de Bouchegouf dans la wilaya de Guelma.

En 1987, il s'engage dans les troupes aéroportées, d'où son surnom d'El Para, de Biskra de l'Armée Nationale Populaire Algérienne – ANP. Il rencontre dans l'armée, Hassan Hattab et Abdelaziz Abi dit Okacha El Para. Il est condamné en 1987 à trois mois de prison ferme pour infraction aux consignes générales de l'armée. En 1991, il déserte de l'ANP en compagnie de plusieurs autres engagés et rejoint le maquis. Il a déclaré avoir été chef des gardes du corps du Ministre de la défense, Khaled Nezzar, entre 1990 et 1993.

<sup>772</sup> RODIER (A) et DENECE (E), « La menace terroriste dans le sud algérien et au sahel », *Centre Français de Recherche sur le Renseignement* (CF2R), 31 octobre 2004, p. 1.

<sup>773</sup> Le Département du Renseignement et de la Sécurité, était le service de renseignements algériens dissout *a priori* en 2015 dont trois des anciennes directions sont devenues des Directions Générales. La Direction Générale de la Sécurité Intérieure – DGSi –, la Direction Générale de la Documentation et de la Sécurité Extérieure – DGDSE –, et la Direction Générale du Renseignement Technique – DGRT. Son existence remonte, à la guerre d'indépendance, sous l'impulsion d'Abdelhafid Boussouf. Son rôle était alors de gérer les réseaux, tant nationaux qu'internationaux, ce service est désigné à l'époque sous le nom, le « *MALG* », Ministère de l'Armement et des Liaisons Générales. Après l'indépendance de l'Algérie en 1962 et l'accession de Houari Boumédiène à la tête du pays en 1965, les services de renseignements algériens connurent une grande mutation au niveau de leur organisation interne, s'inspirant grandement du schéma de fonctionnement des services du bloc de l'Est.

le Groupe Salafiste Combattant – GSC. Dès 1999, quelques journalistes Algériens aux ordres, font bien état des liens entre le GSPC et Al-Qaïda, mais ceux-ci ne sont pas pris en considération. La situation bascule le 4 janvier 2003. Ce jour-là, à la veille de l'arrivée d'une délégation militaire américaine, venue notamment discuter d'une reprise des ventes d'armes à l'Algérie dans le cadre de la lutte antiterroriste. La presse algérienne rapporte qu'un groupe du GSPC, conduit par Abderrazak EL PARA, a attaqué un convoi militaire près de Batna, tuant 43 soldats.<sup>774</sup> C'est l'Opération la plus spectaculaire attribuée jusque-là au GSPC, qui ne sera jamais revendiquée.<sup>775</sup> Cette affaire restera mystérieuse, car les journalistes Algériens qui ont tenté d'en savoir plus se sont heurtés à un mur de silence.<sup>776</sup>

À la mi-mars 2003, survient une nouvelle affaire, fort mystérieuse. Les médias européens annoncent la disparition de touristes dans le Sahara. Entre le 22 février et le 23 mars 2003, six groupes de touristes sont enlevés avec leurs véhicules dans le désert, près d'Illizi. Trente-deux personnes au total, dont seize Allemands, dix Autrichiens, quatre Suisses, un Néerlandais et un Suédois. Ils vont vivre une odyssée éprouvante, qui coûtera la vie à une femme, victime d'une insolation. Pendant des semaines, les médias, les responsables politiques et les familles des otages spéculent sur l'identité et les revendications des ravisseurs qui ne sont pas connues. Les otages seront libérés en deux temps, le 13 mai et le 18 août 2003. Et les « *sources sécuritaires* » de la presse algérienne annonceront que, l'Opération a été menée, au nom du GSPC, par Abderrazak EL PARA jusque-là réputé être l'émir de la zone 5 du GSPC. Présenté comme un « *lieutenant de Ben Laden* » chargé d'implanter Al-Qaïda dans la région du Sahel, l'affaire des otages marque ainsi, l'entrée du GSPC sur la scène internationale et, selon les partisans de la thèse d'une présence d'Al-Qaïda au Sahel, l'entrée de l'Organisation de Ben Laden dans la région est le signe de la menace islamiste.<sup>777</sup>

Par ailleurs, il convient de relever un autre phénomène et non des moindres, qui touche gravement les États ouest-africains. Il s'agit évidemment, de la traite des personnes<sup>778</sup> qui ne

---

<sup>774</sup> GEZE (F) et MELLAH (S), *Al-Qaïda au Maghreb ou la très étrange histoire du GSPC algérien*, 22 septembre 2007, p. 22.

<sup>775</sup> Voir BIGO (D), BONELLI (L), DELTOMBE (T), *Au nom du 11 septembre : les démocraties à l'épreuve de l'antiterrorisme*, Paris, La Découverte, 2008, 420 p.

<sup>776</sup> LEMILI (A), *L'embuscade de Batna : près d'un mois après, un mutisme inexplicable dans la région*, 29 janvier 2003, PDF, p. 1.

<sup>777</sup> NANA NGASSAM (R), *Op.cit.*, pp. 77-90.

<sup>778</sup> Selon le Rapport mondial de l'ONU DC sur la traite des personnes 2014, la TDP en Afrique de l'Ouest est principalement interne et régionale. Mais, il existe également d'importantes routes de trafic interrégionales, dont les victimes sont originaires d'Afrique de l'Ouest, la plupart étant des femmes et des enfants, identifiés notamment en Europe et au Moyen-Orient. Les formes d'exploitation varient selon le contexte, et les victimes sont acheminées vers des zones où le profit potentiel tiré de leur exploitation est le plus élevé.

va pas sans conséquences désastreuses sur la sécurité humaine ; et tirant son origine sur l'incapacité des États à ne pouvoir assurer, une sécurité optimale sur leur territoire national.

En effet, la traite des personnes est considérée comme l'une des trois activités illégales les plus importantes en termes de profits, avec la vente illégale d'armes et de drogues.<sup>779</sup> En Afrique de l'Ouest, il s'agit d'un phénomène aux dimensions régionales, profondément enraciné dans le contexte de pauvreté et dans les conditions socio-économiques déplorable qui entravent la sécurité humaine et la protection effective des droits des catégories sociales, les plus fragilisées.<sup>780</sup>

Ce phénomène prend communément la forme d'un recrutement forcé d'enfants ou de jeunes filles et de femmes, à des fins d'exploitation économique ou sexuelle. Les enfants sont l'objet d'un trafic intrarégional, à la fois interne et transfrontalier, dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche ou de la mendicité. Le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée-Bissau, la Guinée Conakry, le Ghana, le Mali, le Nigeria et le Togo, sont les principaux pays à partir desquels les enfants travailleurs sont acheminés vers les centres urbains et les sites agricoles d'autres localités et d'autres pays de la sous-région.

La Guinée Équatoriale, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Nigeria ou le Sénégal, sont les principaux pays d'accueil. Toutefois, la plupart des pays de la région sont à la fois des pays de départ, de transit et d'accueil. Entre 200 000 et 300 000 enfants seraient chaque année victimes de la traite en Afrique Occidentale et Centrale, selon le Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance – UNICEF –, et l'Organisation Internationale du Travail – OIT.<sup>781</sup> Un grand nombre de ces enfants, recrutés par des intermédiaires, sont également les victimes d'un dévoiement des pratiques culturelles locales d'accueil et de « *placement* » de jeunes enfants dans les familles de riches parents, en vue de leur formation professionnelle ou de leur accès à l'éducation.<sup>782</sup> Les jeunes filles et les femmes sont, la catégorie de personnes la plus touchée par la traite entre la sous-région ouest-africaine et l'Europe ou le Moyen-Orient. Selon une étude de l'ONUDC, entre 3 800 et 5 000 jeunes filles et femmes sont chaque année victimes du trafic des êtres humains vers ces deux destinations, pour des fins d'exploitation sexuelle.<sup>783</sup>

---

En dépit de la situation chaotique en Libye et le risque élevé de perte de vie lors de la traversée du désert et de la Méditerranée, les autorités du Niger ont estimé qu'au moins, 100 000 migrants transitent par leur territoire chaque année.

<sup>779</sup> Voir « THE AFRICA-EU PARTNERSHIP ».

<sup>780</sup> Voir UN. GIFT, *A regional response to trafficking in West Africa*, 2008, PDF, 60 p.

<sup>781</sup> RELWENDE SAWADO (W), *The Challenges of Transnational Human Trafficking in West Africa African Studies, Quarterly*, volume 13, issues 1 et 2, printemps 2012, PDF, p. 3.

<sup>782</sup> RELWENDE SAWADO (W), *Op.cit.*, p. 4.

<sup>783</sup> UNODC, *Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest*, PDF, 2011, p. 3.

Le trafic humain entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe rapporterait chaque année, entre 152 et 228 millions de dollars US. Dans ce contexte de paupérisation, des réseaux criminels exploitent également la misère humaine en encadrant les voyages de migrants en situation irrégulière vers l'Europe, parfois au prix de leur vie.

Les instruments juridiques internationaux, opèrent une distinction entre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants. L'une des différences principales entre les deux crimes réside, dans l'absence de consentement et la contrainte exercée sur les victimes de la traite.<sup>784</sup> Les deux formes de criminalité se distinguent également, par la nature de leurs bénéfices. Dans le cas du trafic de migrants, les bénéfices sont tirés du transport et de la facilitation de l'entrée illégale ou le séjour des personnes dans un autre pays. Tandis que dans le cas de la traite, les bénéfices sont tirés de l'exploitation des victimes.<sup>785</sup> On estime qu'environ, 55 000 migrants du continent africain sont introduits illégalement chaque année en Europe. Cette activité rapporterait, quelques 150 millions de dollars aux trafiquants.<sup>786</sup> Entre 1996 et 2011, au moins 1 691 personnes ont péri en essayant de traverser un désert, et 1 000 personnes sont décédées en 2008<sup>787</sup> seulement, lors de traversées en mer.<sup>788</sup> En gros, pour ne citer que ces dates, entre 1988 et 2013, plus de 19 144 immigrés sont morts aux frontières de l'Europe,<sup>789</sup> dont 8 479 sont disparus en mer.<sup>790</sup>

## **B- L'accroissement de la pratique**

En mars 2004, lors d'une visite en Algérie, le Général Charles WALD, commandant en chef adjoint des forces américaines en Europe – EUCOM – relevait que, des membres d'Al-Qaïda tentaient de s'établir « *dans la partie Nord de l'Afrique, au Sahel et au Maghreb. Ils cherchent un sanctuaire comme en Afghanistan, lorsque les talibans<sup>791</sup> étaient au pouvoir.*

---

<sup>784</sup> Voir le Rapport de l'UNODC sur la : *Traite des personnes*.

<sup>785</sup> UNODC, Ibid.

<sup>786</sup> Voir le Rapport de l'UNODC sur : *Le Trafic illicite de migrants : la pénible recherche d'une vie meilleure*.

<sup>787</sup> UNODC, Ibid.

<sup>788</sup> LUNTUMBUE (M), *Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : Cadre et limites des stratégies régionales de lutte*, GRIP, Note d'Analyse, 9 octobre 2012, PDF, pp. 7-8.

<sup>789</sup> Depuis septembre 2020, des centaines, voire des milliers de Sénégalais mus par l'espoir d'une vie meilleure, ont entamé sur de frêles esquifs de bois le périlleux voyage d'environ 1,500 km et une semaine à dix jours de route, selon les circonstances. Beaucoup d'entre eux, y perdirent la vie. Le phénomène date de nombreuses années ; et ne se limite pas seulement au Sénégal. Mais, il s'est enflé récemment sous l'effet de la crise économique, du déclin de la pêche notamment, à M'bour et de la pandémie de Covid-19.

<sup>790</sup> Voir COINDREAU (P), GRAMONT (P.D), METZ (B), *L'Immigration illégale : enjeux de sécurité intérieure et extérieure pour l'Europe*, éditions des Riaux, 2007, 180 p.

<sup>791</sup> Les talibans, « *étudiants* » ou « *chercheurs* », sont un Mouvement fondamentaliste islamiste se faisant appeler Émirat Islamique d'Afghanistan, et qui s'est répandu au Pakistan et surtout en Afghanistan depuis octobre 1994. Le Mouvement a mené une guerre contre le gouvernement de l'État Islamique d'Afghanistan,

*Ils ont besoin d'un endroit stable pour s'équiper, s'organiser et recruter de nouveaux membres ».*<sup>792</sup>

En effet, depuis le rapt des otages européens opéré par El Para dans le Sud de l'Algérie, l'Afrique de l'Ouest est devenue un terrain d'enlèvement et de prises d'otages. L'obtention du label Al-Qaïda au Maghreb Islamique en 2007, signe le début de l'internalisation de l'Organisation, tant du point de vue des combattants que des territoires. Cette internalisation est observable dans les actions menées par AQMI, et les groupes djihadistes au Sahel entre 2007 et 2013, et s'appuie sur des opérations à grande échelle avec le kidnapping des ressortissants Occidentaux.

AQMI a développé une véritable industrie criminelle des otages au Sahel, qui s'alimente moyennant rançon. Cette industrie de l'enlèvement est si prospère que, les prises d'otages ont connu une croissance de 150% entre 2008 et 2009. Il apparaît clairement que, l'année 2008 a été une année juteuse du point de vue de la prise d'otages d'étrangers. Dès lors, « *les brigades du Sahara* » se sont mises à enlever des ressortissants des pays occidentaux, y compris le Canada et les États-Unis.<sup>793</sup> Tous ont été libérés contre des rançons, à l'exception du Britannique Edwin DYER, exécuté en 2009, et du Français Michel GERMANEAU, vraisemblablement mort par manque de soins médicaux le 25 juillet 2010. Une fois enlevés, les otages sont généralement transférés vers le Nord du Mali, une zone sous contrôle des terroristes où ils sont échangés contre la « *Diyya* »,<sup>794</sup> sont retenus où exécutés. La prise d'otages, accompagnée de demandes de rançons, et quelques fois de demandes de libérations de djihadistes retenus prisonniers dans certains pays de la région, Mauritanie, Mali, Niger, ou hors du continent, s'est également illustrée comme le principal mode opératoire d'AQMI.<sup>795</sup> À cet effet, depuis 2003, 53 personnes ont été prises en otage dans le Sahel par

---

notamment à partir de 1994 jusqu'à la prise de Kaboul en 1996, où les talibans instaurent le régime de l'Émirat Islamique d'Afghanistan, avec à sa tête Mohammad Omar.

L'Organisation est placée sur la liste officielle des Organisations terroristes de la Russie, du Canada, du Kazakhstan et des Émirats Arabes-Unis.

<sup>792</sup> Voir le Quotidien d'Oran du 6 mars 2004.

<sup>793</sup> GUIDERE (M), *Al-Qaïda au Maghreb Islamique : Le tournant des révolutions arabes*, Maghreb-Machrek, n° 208, 2011, p. 5.

<sup>794</sup> La Diyya signifie littéralement le prix du sang et correspond à la rançon perçue pour tout otage occidental, enlevé par l'Organisation.

<sup>795</sup> ASSANVO (W), « État de la menace terroriste en Afrique de l'Ouest », *Observatoire de la Vie Diplomatique en Afrique* (OVIDA), Note d'Analyse n° 12, juillet 2012, pp. 1-23.

les groupes terroristes y opérant. Et, ce phénomène tend de plus en plus à s'élargir maintenant en Afrique de l'Ouest.<sup>796</sup>

Outre ces actions, il semblerait qu'AQMI, tout au moins ses katibas<sup>797</sup> sahéliennes, jouent également de plus en plus un rôle majeur dans le transfert de savoirs terroristes et précisément, dans la formation<sup>798</sup> et le soutien logistique à d'autres Organisations ou Mouvements islamistes radicaux de la sous-région ou même du continent, tels que BOKO HARAM ou les milices somaliennes Al-SHABAAB. C'est notamment, ce que précise la Stratégie Nationale Américaine Antiterroriste publiée en juin 2011.<sup>799</sup> La mort le 31 mai 2012 à Kano, de l'ingénieur Allemand Edgar Fritz RAUPAUCH, et la prise en otage en mai 2011 d'un Britannique et d'un Italien travaillant pour le compte d'une firme italienne de construction, attribuée à un groupe supposé être associé à BOKO HARAM, et avoir des liens avec AQMI, et leur mort le 8 mars 2012 lors d'une tentative de libération par des forces de sécurité nigériane et britannique – dans l'État de Sokoto, Nord-Ouest du pays –, pousse à s'interroger sur l'éventualité d'une évolution vers la prise d'otages d'occidentaux. Le fait que, BOKO HARAM ait explicitement nié son implication dans cette prise d'otages, nourrit le doute d'autant plus qu'elle a revendiqué l'enlèvement de la famille française Moulin-Fournier au Cameroun, le 19 février 2013. Se pose ainsi la question de savoir, si BOKO HARAM jouerait-il le rôle de geôlier pour le compte d'AQMI ? Il importe donc que, les pays de la sous-région se mobilisent pour que le vent du Sahel ne devienne pas un « *harmattan* »<sup>800</sup> pour la sous-région.<sup>801</sup>

Le nom officiel de Boko Haram est, « *Jamā'at 'ahl al-sunnah li-l-Da'wah wa-al-Jihād* » qui signifie en arabe, « *Peuple engagé dans la propagation de l'enseignement du prophète Mahomet et du djihad* », ou « *Groupe sunnite pour la prédication et le djihad* », selon les traductions. Dans sa définition abrégée en haoussa, « *Boko Haram* » signifie, «

---

<sup>796</sup> Parmi ces otages Occidentaux, 17 sont Français dont sept ont perdu la vie.

<sup>797</sup> La katiba, correspondant généralement à un bataillon ou à une compagnie, est le nom utilisé en français pour une unité ou un camp de combattants lors de différents conflits en Afrique du Nord ou dans le Sahel. Pendant la guerre d'Algérie, il s'agit d'une unité de base de l'ALN, branche armée du FLN, équivalant d'une compagnie légère, qui peut atteindre cent hommes, ou la section, d'une trentaine d'hommes. L'action offensive exige de la katiba qu'elle se déplace clandestinement, et rapidement, d'un point à un autre, aussi éloignés que possible.

<sup>798</sup> Voir PRIEUR (L), *BOKO HARAM got Al-Qaïda bomb training, Niger says*, 25 janvier 2012, PDF, 7 p.

<sup>799</sup> THE WHITE HOUSE, *National strategy for counterterrorism*, June 2011, PDF, p. 16.

<sup>800</sup> En référence au vent violent qui souffle dans le Nord du Cameroun appelé Harmattan.

<sup>801</sup> NANA NGASSAM (R), Op.cit., pp. 77-90.

*L'éducation occidentale est interdite* ». <sup>802</sup> Boko Haram cible donc, particulièrement les lycées et les écoles où est dispensé un enseignement jugé trop occidental par les islamistes.

Les islamistes ont attaqué à plusieurs reprises des établissements scolaires, tuant professeurs et lycéens. Ainsi, le 6 juillet 2013, à Mamudo, des hommes armés massacrent 41 lycéens et un professeur, <sup>803</sup> le 29 septembre, à Gujba, au moins 44 étudiants sont abattus dans leur dortoir <sup>804</sup> et la nuit du 24 au 25 février 2014, à Buni Yadi, 59 lycéens sont tués dans un autre massacre. <sup>805</sup>

Si les lycéennes sont épargnées lors de ces trois attaques, des enlèvements commencent à être commis par les islamistes. Ainsi le 20 décembre 2013, lors de la bataille de Bama, <sup>806</sup> des femmes et des enfants sont capturés par les hommes de Boko Haram. <sup>807</sup> Le 26 janvier 2014, des femmes sont enlevées <sup>808</sup> lors du massacre de Kawuri. <sup>809</sup> Le 11 février 2014, lors du deuxième massacre de Konduga, une vingtaine de combattants vont dans un collège enlever une vingtaine de jeunes filles. <sup>810</sup> Selon un professeur, les rebelles leur auraient ordonné d'abandonner leurs études et de se marier. <sup>811</sup>

Après le massacre de Buni Yadi, l'État de Borno décide de fermer plus de 85 établissements scolaires pour une durée indéterminée. <sup>812</sup> L'établissement de Chibok est également fermé, néanmoins il accueille dans ses murs les jeunes filles venues passer l'examen de sciences du baccalauréat. <sup>813</sup>

Mais le soir du 14 avril, vers 23 heures, des combattants islamistes effectuent un raid sur la ville de Chibok. Selon Amnesty International, l'armée nigériane et le gouverneur de l'État de Borno sont informés quatre heures avant l'attaque qu'un rassemblement de 200 djihadistes avait l'intention de gagner Chibok, mais aucune mesure n'est prise pour empêcher

---

<sup>802</sup> Voir KOUNGOU (L), *BOKO HARAM : parti pour durer*, Paris, L'Harmattan, février 2016, 164 p.

<sup>803</sup> Voir KOUNGOU (L), *Boko Haram : le Cameroun à l'épreuve des menaces*, Paris, L'Harmattan, 2014, 186 p.

<sup>804</sup> Voir JAMES (J) FOREST (F), *Confronting the Terrorism of Boko Haram in Nigeria*, Joint Special Operations University Press, 2012, 178 p.

<sup>805</sup> Voir NIGERIA, *Cinquante-neuf morts dans l'attaque d'un pensionnat*, 26 février 2014, PDF, 3 p.

<sup>806</sup> La deuxième bataille de Bama a eu lieu le 20 décembre 2013 pendant l'insurrection de Boko Haram.

<sup>807</sup> Voir RAPPORT, *Nigeria : les crimes de masse de Boko Haram*, PDF, 44 p.

<sup>808</sup> Voir ALAIN (R), *Bilan des attaques au Nigeria : plus de 85 morts, plus de 50 personnes hospitalisées*, 28 janvier 2014, PDF, 4 p.

<sup>809</sup> Voir NIGERIA, *Massacres de villageois dans deux États du nord-est*, 27 janvier 2014, PDF, 2 p.

<sup>810</sup> MSHELIZZA (I), BOUCEY (B) ET CARRAUD (S), *Un assaut de Boko Haram fait 51 morts au Nigeria*, 15 février 2014, PDF, p. 3.

<sup>811</sup> Voir NIGERIA, *39 morts dans l'attaque d'un village par Boko Haram*, 12/02/14, PDF, 8 p.

<sup>812</sup> Voir NIGERIA, *Seulement 14 lycéennes libres, selon les autorités*, 17-04-2014, PDF, 11 p.

<sup>813</sup> Voir NIGERIA, *Près de 100 lycéennes enlevées dans l'État de Borno*, 15-04-2014, PDF, 23 p.

le raid.<sup>814</sup> Seuls 17 militaires et policiers sont présents dans la ville ce jour-là, trop peu nombreux ils sont rapidement mis en fuite par les islamistes après un court combat qui a fait un ou deux morts dans leurs rangs.<sup>815</sup>

Les islamistes gagnent ensuite, le lycée de la ville.<sup>816</sup> Ils incendient l'établissement et enlèvent les élèves en les faisant monter dans des camions.<sup>817</sup>

Au total, 237 lycéennes âgées de 12 à 17 ans sont capturées,<sup>818</sup> certaines parviennent cependant à s'échapper selon la police nigériane.<sup>819</sup> Après avoir effectué leur raid, les islamistes se replient ensuite probablement sur leur base, dans la forêt de Sambisa.<sup>820</sup>

Le nombre des lycéennes enlevées n'est pas connu avec exactitude. Le 17 avril, la Directrice du lycée estime que, 129 élèves ont été enlevées et que seulement 14 sont parvenues à s'échapper.

À la fin du mois d'avril, la police nigériane estime que, 276 élèves ont été enlevées et que 53 d'entre elles sont parvenues à s'échapper.<sup>821</sup>

De son côté, le Président d'une association d'enseignants de Chibok, relève avoir comptabilisé 257 disparues<sup>822</sup>. Enfin, l'association des chrétiens du Nigeria publie, une liste de 180 noms et précise que 165 de ces jeunes filles sont chrétiennes.<sup>823</sup>

Au demeurant, l'enlèvement d'une centaine de jeunes filles par des combattants présumés de Boko Haram à Dapchi, dans le Nord-Est du Nigeria, démontre que le groupe djihadiste possède encore la capacité de monter des opérations d'envergure, six ans après le kidnapping des lycéennes de Chibok.

Alors que, l'armée nigériane quadrille la région, dévastée par une décennie d'insurrection, comment ont-ils pu enlever plus de 100 élèves sans rencontrer la moindre résistance et s'évanouir dans la nature ?

---

<sup>814</sup> JUDITH (M), *Nigeria : un mois après, les 223 lycéennes toujours introuvables*, 05.05.2014, PDF, p. 9.

<sup>815</sup> Voir NIGERIA, *Selon Amnesty, l'armée était prévenue d'une attaque de Boko Haram*, 09-05-2014, PDF, 12 p.

<sup>816</sup> Voir NIGERIA, *Plus de 100 lycéennes enlevées par des islamistes*, 15 AVRIL 2014, PDF, 17 p.

<sup>817</sup> VOA, *Nigéria : les lycéennes enlevées étaient 234 au total*, 23 avril 2014, PDF, p. 9.

<sup>818</sup> Voir NIGERIA, *Les lycéennes enlevées seront traitées en "esclaves", "vendues" et "mariées"*, 05/05/2014, PDF, 5 p.

<sup>819</sup> Voir DE VOLONTAT (B), *Boko Haram : Ce qu'on sait de l'enlèvement des jeunes Nigérianes*, 02/05/14, PDF, 13 p.

<sup>820</sup> Voir Nigeria, *Combats dans l'Est entre l'armée et Boko Haram*, 26-04-2014, PDF, 9 p.

<sup>821</sup> BENSIMON (C), *L'enfer des 200 lycéennes enlevées au Nigeria*, 07.05.2014, PDF, p. 21.

<sup>822</sup> BENSIMON (C), *Ibid.*

<sup>823</sup> Voir NIGERIA, *Enlèvement des lycéennes de Chibok*, PDF, 12 p.

Une semaine après le raid nocturne du 19 février, de nombreuses questions subsistent. C'est une attaque « *bien planifiée* », ciblant l'école publique pour filles de Dapchi, dans l'État de Yobe. Les habitants de cette localité poussiéreuse, proche de la frontière avec le Niger, ont décrit l'arrivée d'un convoi « *d'au moins 10 à 15* » véhicules, à l'heure où la plupart se trouvaient à la mosquée pour la prière du soir. Les hommes armés qui en sont descendus ont aussitôt pris la direction de l'internat pour filles, sans montrer d'agressivité particulière envers la population, qui s'est terrée chez elle, tandis que des centaines d'élèves fuyaient en brousse dans l'obscurité.

Au total, 111 d'entre elles restèrent introuvables. Cette attaque, mais aussi la confusion qui s'en est suivie, rappelle l'enlèvement de 276 lycéennes de Chibok en avril 2014, qui avait donné une tragique notoriété internationale à Boko Haram. Le groupe était alors, à l'apogée de sa puissance, contrôlant de vastes territoires. S'il est aujourd'hui affaibli par les offensives de l'armée nigériane, qui a annoncé à maintes reprises avoir « *écrasé les terroristes* », Boko Haram possède encore une évidente force de frappe. « *S'ils ont enlevé plus de 100 filles, cela signifie qu'il y avait une logistique importante en amont et un endroit sûr où les emmener ensuite. Il ne peut pas s'agir d'un acte spontané* », estime Yan St Pierre, consultant en contre-terrorisme au MOSECON, Modern Security Consulting Group.<sup>824</sup>

## **Paragraphe II : Le moyen de pression**

Au cours des dix dernières années, les prises d'otages d'occidentaux par des groupes se réclamant d'un islam radical se sont particulièrement développées en Afrique de l'Ouest. L'enlèvement contre rançon est souvent considéré, comme une source « *alternative* » de financement du terrorisme.<sup>825</sup> Les enlèvements sont majoritairement assortis, d'une demande de rançon. L'otage est pour l'essentiel réduit à sa valeur marchande, que se disputent désormais groupes radicaux **(A)**.<sup>826</sup> À cela, il convient d'ajouter également, la libération des terroristes prisonniers contre celle des otages à travers des échanges **(B)**.

### **A- La libération des otages contre les rançons**

Comme nous l'avons relevé plus haut, les premiers enlèvements d'Occidentaux sont commis par le GSPC en 2003. En février et en mars, 32 touristes, majoritairement Allemands

---

<sup>824</sup> Voir VOA, *Nouvel enlèvement de masse au Nigeria : Boko Haram toujours en capacité de nuire*, PDF, 4 p.

<sup>825</sup> Voir ROTIVE (A), *La prise d'otage, une « industrie » qui prospère dans le monde*, 30/10/2013, PDF, 8 p.

<sup>826</sup> FIORINA (J.F), *Géopolitique du kidnapping, l'économie de la rançon en plein essor*, PDF, p. 3.

et Autrichiens, sont enlevés par Abderazak El Para, qui pour échapper à l'armée algérienne, choisit de se réfugier au Mali. Les otages sont divisés en plusieurs groupes, certains sont délivrés par les militaires algériens, d'autres sont confiés à Mokhtar Belmokhtar. Des négociations sont engagées entre les ravisseurs et deux notables envoyés par le gouvernement malien, Iyad Ag Ghali et Baba Ould Choueikh. À l'issue des discussions, les otages sont relâchés le 18 août en échange d'une rançon de cinq millions d'euros qui enrichit, considérablement les djihadistes et va les pousser à poursuivre ce type d'action.<sup>827</sup>

Le 22 février 2008, deux touristes Autrichiens, Andrea Kloiber et Wolfgang Ebner, sont enlevés dans le Sud de la Tunisie, près de la frontière avec la Libye par la katiba d'Abou Zeïd, qui les transfère dans une zone désertique entre l'Algérie et le Mali. Ils sont libérés le 30 octobre 2008.<sup>828</sup> Selon les services de renseignements maliens, une rançon d'au moins de 2 millions d'euros a été versée.<sup>829</sup>

Le 14 décembre 2008, à l'Ouest de Niamey au Niger, un groupe de trois djihadistes mené par Omar Ould Hamaha, l'oncle de l'épouse de Belmokhtar, enlève deux diplomates Canadiens, Robert Fowler et Louis Guay.<sup>830</sup> Après négociations, les deux otages sont libérés le 21 avril 2009.<sup>831</sup> Une centaine de djihadistes se rassemblent ce jour-là, mais une violente dispute éclate entre Belmokhtar et Abou Zeïd, le chef de la katiba Tarik Ibn Ziyad, qui refuse de relâcher deux de ses otages, et témoigne de la rivalité qui oppose les deux chefs.<sup>832</sup> L'annonce de la libération de Robert Fowler et Louis Guay est également très mal accueillie par le chef d'AQMI,<sup>833</sup> Abdelmalek Droukdel, qui reproche à Belmokhtar de n'avoir obtenu qu'une rançon de 700 000 euros seulement.<sup>834</sup> Cependant, selon le journaliste Serge Daniel, la rançon versée aurait été de trois millions d'euros<sup>835</sup> et Belmokhtar<sup>836</sup> n'en aurait reversé qu'une partie.<sup>837</sup>

<sup>827</sup> MOHAMMED SALEM (L.O), *Le Ben Laden du Sahara, sur les traces du djihadiste Mokhtar Belmokhtar*, Paris, La Martinière, 2014, pp. 59-62.

<sup>828</sup> DANIEL (S), *Les mafias du Mali ; Trafics et terrorisme au Sahel*, Paris, Descartes et Cie, 2014, pp. 306-308.

<sup>829</sup> Voir PICARD (M), *Mali : libération des deux otages autrichiens*, 31/10/2008, PDF, 13 p.

<sup>830</sup> MOHAMMED SALEM (L.O), *Op.cit.*, pp. 80-95.

<sup>831</sup> Voir ROGER (B), *Robert Fowler, ex-otage d'Aqmi : "J'ai cru plusieurs fois que j'allais être tué"*, 11 septembre 2013, PDF, 32 p.

<sup>832</sup> DE MONTESQUIOU (A), *ROBERT FOWLER, otage d'AQMI pendant quatre mois : "difficile de ne pas devenir fou"* 20/01/2013, PDF, p. 6.

<sup>833</sup> Voir SAHEL, *Quand Aqmi reproche à Belmokhtar de ne pas fournir ses notes de frais*, 31-05-2013, PDF, 10 p.

<sup>834</sup> FILIU (J-P), *Niger : les cinq Français otages de la guerre des chefs d'Aqmi*, 24 septembre 2010, PDF, 3 p.

<sup>835</sup> FILIU (J-P), *Niger : les cinq Français otages de la guerre des chefs d'Aqmi*, Ibid.

<sup>836</sup> Résumé des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms sur la liste récapitulative.

<sup>837</sup> Voir FAYE (I.L), *MALI : Libération du chauffeur des deux diplomates enlevés au Niger*, 21 Mars 2009, PDF, 3 p.

L'année 2009 a été marquée, par une recrudescence d'enlèvements de ressortissants Occidentaux contre le paiement de rançons. Le 22 janvier 2009, quatre touristes Européens — un couple Suisse, une Allemande et un Britannique — sont capturés au Niger, près de la frontière avec le Mali, par la katiba d'Abou Zeïd. Les deux femmes sont libérées en avril mais le même mois, AQMI menace de tuer un de ses otages si Abou Qatada — prédicateur jordanien d'origine palestinienne condamné à mort dans son pays pour activité terroriste et prisonnier au Royaume-Uni sans avoir été jugé en vertu des lois contre le terrorisme — n'est pas libéré. Le Royaume-Uni refuse de payer une rançon.<sup>838</sup> L'otage britannique Edwin Dyer est alors décapité et le 31 mai 2009, AQMI annonce son exécution sur un site internet islamiste. Au moins 3,5 millions d'euros ont été versés pour la libération des autres otages.<sup>839</sup>

Le 29 novembre 2009 en Mauritanie, la katiba Al-Moulathimin de Belmokhtar enlève trois travailleurs humanitaires Espagnols au Nord-Ouest de Nouakchott, dont une femme.<sup>840</sup> Cette dernière, qui se convertit à l'islam pendant sa captivité est relâchée le 10 mars 2010.<sup>841</sup> Les deux autres otages, Albert Vilalta et Roque Pascual, sont libérés le 23 août de la même année en échange d'une rançon de huit millions d'euros.<sup>842</sup> La France dénonce l'attitude espagnole dans le règlement de cette affaire.<sup>843</sup>

Le 18 décembre 2009, un couple Italien, Sergio Cicala et Philomène Kaboré — également de nationalité Burkinabé — sont enlevés par les hommes de Djamel Okacha à la frontière entre le Mali et la Mauritanie. Ils sont libérés le 16 avril 2010<sup>844</sup> contre une forte somme.

Michel Germaneau, un humanitaire et ancien ingénieur Français, a été enlevé par la katiba d'Abou Zeïd le 19 avril 2010 à In Abangharet<sup>845</sup> dans le Nord du Niger.<sup>846</sup> Le 25 juillet 2010, AQMI annonce avoir exécuté l'otage Français en représailles au raid de l'Akla<sup>847</sup> mené par l'armée mauritanienne et l'armée française.<sup>848</sup> Âgé, malade et privé de traitement

---

<sup>838</sup> NOTIN (J.C), *La guerre de la France au Mali*, Paris, TALLANDIER, 2014, p. 39.

<sup>839</sup> Voir KERIVEL (G), *Al Qaïda au Maghreb dit avoir tué son otage britannique*, 03/06/2009, PDF, 7 p.

<sup>840</sup> DANIEL (S), Op.cit., pp. 192-307.

<sup>841</sup> MOHAMMED SALEM (L.O), Op.cit., pp. 123-124.

<sup>842</sup> MAURITANIE, *Al-Qaïda au Maghreb a libéré deux otages espagnols*, 22.08.2010, PDF, p. 4.

<sup>843</sup> SAHEL, *Otage d'Aqmi : Sarkozy critique l'Espagne*, 25/08/2010, PDF, p. 4.

<sup>844</sup> MALI, *Un couple d'Italiens libéré par al-Qaïda*, 16-04-2010, PDF, p. 12.

<sup>845</sup> SAHEL, *De Michel Germaneau à Serge Lazarevic, 4 ans d'otages français*, 9 décembre 2014, PDF, p. 3.

<sup>846</sup> NOTIN (J.C), Op.cit., pp. 51-52.

<sup>847</sup> Le raid de l'Akla a eu lieu le 22 juillet 2010 pendant la guerre du Sahel. Les forces armées mauritaniennes et françaises s'emparent d'un camp d'AQMI, mais en représailles les djihadistes salafistes exécutent l'otage français Michel Germaneau.

<sup>848</sup> SAHEL, *Aqmi annonce l'exécution de l'otage français Michel Germaneau*, 26 juillet 2010, PDF, p. 2.

médical,<sup>849</sup> Michel Germaneau pourrait en réalité avoir été succombé à une insuffisance cardiaque<sup>850</sup>. Cependant, selon Béchir Bessnoun, un combattant Tunisien d'AQMI arrêté au Mali en 2011 lors d'une tentative d'attentat contre l'ambassade de France à Bamako, Michel Germaneau a été exécuté dans l'Adrar Tigharghar.<sup>851</sup> Il aurait été tué de la main d'Abdelkrim al-Targui, d'une balle dans la tête, sur un ordre donné par Abou Zeïd et Djamel Okacha.<sup>852</sup> Bessnoun ajoute que la vidéo de son exécution était montrée aux nouvelles recrues d'AQMI mais qu'elle n'a jamais été diffusée sur internet.<sup>853</sup> Le 3 mars 2013, l'armée tchadienne annonce que le passeport de Michel Germaneau a été retrouvé après les combats dans la vallée de l'Ametettaï.<sup>854</sup> Le corps de Michel Germaneau n'a pas été retrouvé.<sup>855</sup> N'eût-été sa mort, une rançon sera accordée contre sa libération.

Le 7 janvier 2011, la katiba de Belmokhtar tente une nouvelle action à Niamey. Six djihadistes pénètrent en plein cœur de la capitale nigérienne et enlèvent deux jeunes français, Antoine de Léocour et Vincent Delory. Leur véhicule, poursuivi par les forces nigériennes, parvient à gagner le Mali, où il est attaqué par les forces spéciales françaises.<sup>856</sup> À l'issue du combat, les djihadistes sont tués ou dispersés, mais les deux otages français perdent également la vie. Antoine de Léocour est exécuté sommairement et Vincent Delory est probablement tué par des tirs français.<sup>857</sup> Mais initialement, leur enlèvement reposait sur la rançon, s'il n'y avait pas eu une course poursuite contre leur convoi – les ravisseurs.

Le 16 septembre 2010, sept personnes, les Français Pierre Legrand, Françoise Larribe, Daniel Larribe, Thierry Dol, Marc Féret, le Malgache Jean-Claude Rakotoarilalao et le Togolais Alex Kodjo Ahonado, employés d'un site d'extraction d'uranium d'Areva à Arlit au Niger, ont été enlevées<sup>858</sup> par la katiba d'Abou Zeïd.<sup>859</sup> La prise d'otage est revendiquée le 21 septembre 2010 dans un communiqué publié par Al Jazeera.<sup>860</sup> Après leur capture, ils sont

---

<sup>849</sup> NOTIN (J.C), Op.cit.

<sup>850</sup> MERCHET (J.D), *AQMI : l'otage Michel Germaneau est mort de maladie, faute de médicaments*, 10 janvier 2011, PDF, p. 11.

<sup>851</sup> SAHEL, *Exclusif : Michel Germaneau « a été abattu d'une balle dans la tête*, 9 avril 2012, PDF, p. 3.

<sup>852</sup> SAHEL, *L'auteur présumé de l'attentat contre l'ambassade de France se réclame d'Al-Qaïda*, 8 janvier 2011, PDF, p. 9.

<sup>853</sup> NOTIN (J.C), Op.cit.

<sup>854</sup> SAHEL, *Mali : une semaine de confusion sur le sort de Mokhtar Belmokhtar et Abou Zeid*, 06-03-2013, PDF, p. 5.

<sup>855</sup> NOTIN (J.C), Op.cit.

<sup>856</sup> MOHAMMED SALEM (L.O), Op.cit.

<sup>857</sup> MARI (J.P), *Niger : Comment les otages français sont morts*, le 06 janvier 2012, PDF, p. 2.

<sup>858</sup> REMY (J.P), *Les quatre otages enlevés au Niger libérés*, 29.10.2013, PDF, p. 7.

<sup>859</sup> SAHEL, *Thierry Dol, otage libéré, évoque une « épreuve de la vie »*, 29 octobre 2013, PDF, p. 11.

<sup>860</sup> SAHEL, *Al Qaida revendique le rapt des cinq français de l'armée française*, 02/07/2018, PDF, p. 6.

aussitôt conduits par les djihadistes dans l'Adrar Tigharghar.<sup>861</sup> Françoise Larribe, Jean-Claude Rakotoarilalao et Alex Kodjo Ahonado sont libérés dans la nuit du 24 au 25 février 2011.<sup>862</sup> En revanche, Pierre Legrand, Daniel Larribe, Thierry Dol et Marc Féret sont maintenus captifs dans l'Adrar des Ifoghas, qu'ils ne quittèrent qu'à la bataille du Tigharghâr, en février 2013.<sup>863</sup> Les otages sont évacués des montagnes par leurs ravisseurs au début du mois de mars.<sup>864</sup> Ils sont finalement libérés le 29 octobre 2013.<sup>865</sup> Entre 20 et 42 millions d'euros<sup>866</sup> auraient été dépensés pour payer la rançon<sup>867</sup> et les intermédiaires.<sup>868</sup>

Le 7 janvier 2016, une Suissesse nommée Béatrice Stockly est enlevée à Tombouctou pour la deuxième fois.<sup>869</sup> Elle avait déjà été capturée le 15 avril 2012 par des hommes armés qui avaient l'intention de la revendre à AQMI. Poursuivis le lendemain par des combattants d'Ansar Dine, les ravisseurs auraient abandonné l'otage aux djihadistes après des échanges de coups de feu.<sup>870</sup> Le 24 avril, à Tombouctou, Béatrice Stockly était libérée par Ansar Dine et remise à un Général Burkinabé et deux diplomates Suisses venus par hélicoptère du Burkina Faso.<sup>871</sup> Selon RFI, sa libération aurait été effectuée contre le paiement d'une rançon,<sup>872</sup> ce qu'Ansar Dine avait démenti.<sup>873</sup> AQMI revendique le second enlèvement de Béatrice Stockly<sup>874</sup> le 26 janvier 2016.<sup>875</sup>

## **B- La libération des terroristes contre les otages**

Le 26 novembre 2009, Pierre Camatte, un ressortissant français Président de l'Organisation Non Gouvernementale Icare, qui lutte contre le paludisme dans le Cercle de Ménaka et du comité de jumelage de la ville française de Gérardmer et de la commune rurale malienne de Tidermène, a été enlevé dans l'hôtel dont il est gérant à Ménaka, dans la région

<sup>861</sup> NOTIN (J.C), Op.cit.

<sup>862</sup> SAHEL, *L'otage française au Niger libérée*, 25/02/2011, PDF, p. 4.

<sup>863</sup> NOTIN (J.C), Op.cit., pp. 524-529.

<sup>864</sup> BARRERA (B), *Opération Serval : Notes de guerre, Mali 2013*, Pais, Le Seuil, 2015, pp. 297-307.

<sup>865</sup> REMY (J.P), Op.cit.

<sup>866</sup> SAHEL, *Niger : les quatre otages français d'Arlit sont libres*, 29-10-2013, PDF, p. 2.

<sup>867</sup> REMY (J.P), Op.cit.

<sup>868</sup> LASKE (K), *AQMI a reçu 42 millions d'euros de rançon pour les sept otages d'Areva*, 26 janvier 2017, PDF, p. 6.

<sup>869</sup> SAHEL, *Une ressortissante suisse enlevée à Tombouctou*, 08/01/2016, PDF, p. 10.

<sup>870</sup> SAHEL, *Mali : l'otage suisse a été libérée*, 24/04/2012, PDF, p. 1.

<sup>871</sup> SAHEL, *Mali : Ansar Dine libère l'otage suisse à Tombouctou*, 24-04-2012, PDF, p. 2.

<sup>872</sup> SAHEL, *Mali : enlèvement d'une ressortissante suisse à Tombouctou*, 08-01-2016, PDF, p. 5.

<sup>873</sup> DANIEL (S), *Mali : Béatrice Stockly, la captive du désert, enlevée pour la deuxième fois*, 15 janvier 2016, PDF, p. 5.

<sup>874</sup> SAHEL, *Mali : des djihadistes revendiquent l'enlèvement de Béatrice Stockly*, 27/01/2016, PDF, p. 8.

<sup>875</sup> Voir DANIEL (S), *AQMI. Al-Qaïda au Maghreb islamique. L'industrie de l'enlèvement*, Paris, Fayard, 2012, 290 p.

de Gao. Le Ministère de la Sécurité intérieure et de la Protection Civile a confirmé et condamné l'enlèvement.<sup>876</sup> Le 8 décembre 2009, AQMI revendique dans un enregistrement sonore diffusé par la chaîne de télévision Al-Jazeera, l'enlèvement du Français ainsi que de trois Espagnols en Mauritanie, le 29 novembre 2009.<sup>877</sup> Retenu par la katiba d'Abou Zeïd, Pierre Camatte est relâché en février 2010, contre la libération d'un islamiste.<sup>878</sup>

Deux autres Français, Serge Lazarevic et Philippe Verdon, sont enlevés dans la nuit du 23 au 24 novembre 2011 à Hombori<sup>879</sup> par des hommes de la katiba,<sup>880</sup> « *Al-Ansar* » commandée<sup>881</sup> par Abdelkrim al-Targui.<sup>882</sup> Très rapidement après leur enlèvement, les deux hommes font l'objet de toutes sortes de rumeurs rapportées par une partie de la presse française, Lazarevic est notamment confondu à un moment avec un mercenaire serbe homonyme. Des journaux évoquent, la possibilité qu'il puisse s'agir d'agents du gouvernement français, de « *barbouzes* »<sup>883</sup> ou de « *mercenaires* ». <sup>884</sup> Les ravisseurs, qui surveillent les commentaires de la presse internationale, sont alors persuadés de détenir des espions<sup>885</sup> et les deux hommes sont torturés<sup>886</sup>, à plusieurs reprises.<sup>887</sup> Le 20 mars, AQMI note dans un communiqué adressé à l'Agence Nouakchott d'Information – ANI –, que l'otage Philippe Verdon, qualifié d'« *espion* », a été décapité le 10 mars<sup>888</sup> « *en réponse à l'intervention de la France dans le Nord du Mali* ». <sup>889</sup> Son corps est retrouvé le 7 juillet.<sup>890</sup> Le lieu de sa découverte n'est cependant pas indiqué. Un sous-officier du MNLA relève que, c'est lui qui a retrouvé la dépouille de l'otage français dans la vallée de Tahort, près de l'Adrar de Tigharghâr, lors d'une patrouille effectuée avec 14 de ses hommes et deux pick-up à la demande des forces spéciales françaises.<sup>891</sup> Le corps est rapatrié à Paris le 17 juillet. Le lendemain après autopsie, le parquet de Paris relève que, l'otage français a été assassiné d'une

<sup>876</sup> « Le Ministère de la sécurité intérieure confirme l'enlèvement ».

<sup>877</sup> SAHEL, *Al-Qaïda revendique le rapt d'un Français au Mali et de 3 Espagnols en Mauritanie*, 08 décembre 2009, PDF, p. 4.

<sup>878</sup> DANIEL (S), Op.cit.

<sup>879</sup> Hombori est une commune du Mali, située dans le cercle de Douentza de la région de Mopti.

La ville d'Hombori est située au pied des monts Hombori, dans le désert du Gourma, sur la Route nationale.

<sup>880</sup> DANIEL (S), Op.cit.

<sup>881</sup> SAHEL, *Au Mali, 13 otages dans les mains d'Aqmi*, 21 novembre 2012, PDF, p. 8.

<sup>882</sup> FORESTIER (P), *Serge Lazarevic, le dernier otage*, 18 décembre 2014, PDF, p. 5.

<sup>883</sup> Membre d'une police secrète ou parallèle, ou d'un service d'espionnage (parfois nom masculin en ce sens).

<sup>884</sup> DANIEL (S), Op.cit., p. 173.

<sup>885</sup> FRANÇOIS (D), *Mali : le passé sulfureux des otages*, 25 novembre 2011, PDF, p. 6.

<sup>886</sup> HOFNUNG (T), *Serge Lazarevic, espion, géologue ou aventurier ?* 10 décembre 2014, PDF, p. 4.

<sup>887</sup> SAHEL, *Serge Lazarevic affirme avoir été torturé durant sa captivité*, 13.12.2014, PDF, p. 2.

<sup>888</sup> SAHEL, *Aqmi annonce avoir exécuté un otage français*, 20/03/2013, PDF, p. 5.

<sup>889</sup> SAHEL, *MALI. Aqmi aurait exécuté un otage français, Paris ne confirme pas*, 20 mars 2013, PDF, p. 7.

<sup>890</sup> SAHEL, *Mali : le corps de l'otage français Philippe Verdon retrouvé près de Tessalit*, 14-07-2013, PDF, p. 8.

<sup>891</sup> SAHEL, *Philippe Verdon a-t-il été retrouvé par des éléments du MNLA ?* 27-07-2013, PDF, p. 2.

balle dans la tête. Philippe Verdon était malade, il souffrait d'un ulcère et de tachycardie et il est probable qu'AQMI ait décidé de le sacrifier<sup>892</sup> en raison de ses problèmes de santé.<sup>893</sup> En août 2013, le journaliste Serge Daniel rencontre dans la région de Gao les chefs djihadistes Abdel Hakim et Alioune Touré qui lui confirment que, les problèmes de santé de Philippe Verdon s'étaient aggravés et qu'il a été exécuté par balle sur l'ordre d'un émir.<sup>894</sup> Serge Lazarevic est libéré le 9 décembre 2014.<sup>895</sup> Quatre hommes d'AQMI<sup>896</sup> sont libérés en contrepartie.<sup>897</sup>

Trois autres Occidentaux sont capturés le 25 novembre 2011 à Tombouctou, le Suédois Johan Gustafsson, le Néerlandais Sjaak Rijke, et Stephen Malcolm McGown de nationalité britannique et sud-africaine.<sup>898</sup> Un Allemand tente de résister, mais est tué.<sup>899</sup> Sjaak Rijke est délivré par les forces spéciales lors d'une opération dans la région de Tessalit, au Nord du Mali, le 6 avril 2015.<sup>900</sup> Après plus de cinq années de captivité, Johan Gustafsson est libéré le 26 juin 2017,<sup>901</sup> suivi par Stephen McGown le 29 juillet 2017<sup>902</sup> contre des islamistes.<sup>903</sup>

Le premier enlèvement des ressortissants Occidentaux revendiqué par Boko Haram a eu lieu, le 19 février 2013. Ce jour-là, une famille française est enlevée au parc national de Waza dans le Nord du Cameroun, elle est ensuite conduite au Nigeria. Les otages sont, Tanguy Moulin-Fournier, 40 ans, cadre de GDF Suez,<sup>904</sup> son épouse Albane, 40 ans, leurs quatre fils âgés de 5 à 12 ans,<sup>905</sup> et Cyril, le frère de Tanguy.<sup>906</sup> L'enlèvement est revendiqué dans une vidéo publiée le 25 février par Boko Haram. Les islamistes réclament la libération

<sup>892</sup> SAHEL, *L'otage Philippe Verdon est mort « assassiné d'une balle dans la tête »*, 18.07.2013, PDF, p. 1.

<sup>893</sup> DANIEL (S), Op.cit., p. 174.

<sup>894</sup> DANIEL (S), Op.cit., pp. 217-218.

<sup>895</sup> SAHEL, *Serge Lazarevic : les dessous d'une libération*, 09-12-2014, PDF, p. 4.

<sup>896</sup> SAHEL, *Serge Lazarevic : « La vie est belle de retrouver la liberté »*, 10 décembre 2014, PDF, p. 5.

<sup>897</sup> SAHEL, *Mohamed Akotey, négociateur nigérien tranche : « J'ai négocié avec Aqmi, pas avec Iyad Ag Ghali »*, 16/12/14, PDF, p. 1.

<sup>898</sup> SAHEL, *Encore trois otages étrangers détenus au Mali*, 10-12-2014, PDF, p. 4.

<sup>899</sup> SAHEL, *Au Mali, 13 otages dans les mains d'Aqmi*, 21 novembre 2012, PDF, p. 2.

<sup>900</sup> SAHEL, *Un otage néerlandais d'Al-Qaïda au Maghreb islamique libéré au Mali*, 06.04.2015, PDF, p. 1.

<sup>901</sup> SAHEL, *Mali : l'otage suédois Johan Gustafsson libéré après cinq ans de captivité*, 26-06-2017, PDF, p. 7.

<sup>902</sup> SAHEL, *Libération du Sud-Africain enlevé au Mali par Al-Qaïda en 2011*, 03/08/2017, PDF, p. 3.

<sup>903</sup> DANIEL (S), AQMI. *Al-Qaïda au Maghreb islamique. L'industrie de l'enlèvement*, Op.cit.

<sup>904</sup> Engie, anciennement GDF Suez, est un groupe industriel énergétique français. C'est le troisième plus grand groupe mondial dans le secteur de l'énergie (hors pétrole) en 2015. Son principal actionnaire est l'État français qui détient un quart du capital (24,1 % du capital et 27,6 % des droits de vote d'Engie).

<sup>905</sup> Voir SAHEL, *Les Moulin-Fournier, ex-otages au Cameroun, ne retourneront pas sur place*, 23 mai 2013, PDF, 6 p.

<sup>906</sup> Voir SAHEL, *Français enlevés au Cameroun : "Ce sont des gens bien"*, 10 avril 2013, PDF, 3 p.

de combattants<sup>907</sup>, de femmes et d'enfants détenus par le Nigeria et le Cameroun.<sup>908</sup> Le 21 mars, une seconde vidéo est rendue publique par Boko Haram, Abubakar Shekau, le chef du Mouvement souligne que, « *nous sommes fiers d'affirmer que nous retenons les sept otages français. Nous les retenons parce que les autorités nigérianes et camerounaises ont arrêté des membres de nos familles, qu'ils les brutalisent et que nous ne savons rien de leurs conditions d'emprisonnement. Nous affirmons au monde que nous ne libérerons pas les otages français tant que nos familles sont emprisonnées. La force ne servira pas à les libérer, nous sommes prêts à nous défendre avec force* ». <sup>909</sup> Les négociations sont menées essentiellement par le gouvernement camerounais.<sup>910</sup> La famille est libérée le 19 avril 2013, lors d'un échange de prisonniers, 10 ou 12 personnes auraient été relâchées en contrepartie.<sup>911</sup> Sept millions de dollars auraient été versés pour la libération des otages. Ils auraient pu être versés directement sur les fonds du Président camerounais Paul Biya ou par le groupe GDF-Suez. Cette information est cependant démentie par le Premier Ministre français Jean-Marc Ayrault.<sup>912</sup>

Dans la nuit du 13 au 14 novembre 2013, le père Georges Vandenbeusch, un prêtre catholique français de 42 ans, a été enlevé à Nguetchewé, au Nord du Cameroun.<sup>913</sup> Quelques jours plus tard, son enlèvement est revendiqué par Boko Haram.<sup>914</sup> Il a été libéré le 31 décembre 2013 contre des djihadistes.<sup>915</sup> Boko Haram note n'avoir reçu aucune rançon et mentionne que, « *la direction a décidé de libérer le prêtre par compassion. Le prêtre a offert ses services médicaux à des membres [du groupe] malades pendant sa période de captivité. La direction a senti qu'il n'y avait plus besoin de le garder* ». Ces propos sont cependant contestés par Georges Vandenbeusch, qui a écrit que, « *je ne suis ni infirmier ni médecin. S'ils m'avaient emmené quelqu'un à soigner avec une hémorragie, j'aurais fait ce que je pouvais, mais ils ne l'ont pas fait. Ils n'ont de compassion pour personne* ». <sup>916</sup>

<sup>907</sup> BERTHEMET (T), *Boko Haram exhibe les sept otages français*, 25/02/2013, PDF, p. 5.

<sup>908</sup> Voir SAHEL, *La famille française enlevée au Cameroun apparaît sur une vidéo postée sur Internet*, 25.02.2013, PDF, 8 p.

<sup>909</sup> Voir SAHEL, *Boko Haram revendique l'enlèvement de la famille française*, 21/03/2013, PDF, 2 p.

<sup>910</sup> Voir SAHEL, *Les ex-otages français libérés sont à Yaoundé, heureux, mais exténués*, 19-04-2013, PDF, 11 p.

<sup>911</sup> Voir SAHEL, *Libération de la famille Moulin-Fournier : y a-t-il eu des contreparties ?* 20-04-2013, PDF, 8 p.

<sup>912</sup> LUSSATO (C), *Otages Moulin-Fournier : une rançon de 7 millions de dollars ?* 26 avril 2013, PDF, p. 2.

<sup>913</sup> Voir SAHEL, *Cameroun : libération du prêtre français Georges Vandenbeusch, enlevé dans le nord du pays*, 31-12-2013, PDF, 3 p.

<sup>914</sup> DELTEIL (G), *Libération du père Georges Vandenbeusch : un soulagement pour ses paroissiens à Sceaux*, 31-12-2013, PDF, p. 1.

<sup>915</sup> Voir SAHEL, *Le père Vandenbeusch de retour en France*, 01-01-2014, PDF, 8 p.

<sup>916</sup> Voir SAHEL, *Le père Vandenbeusch libéré « par compassion », sans rançon, selon Boko Haram*, 01.01.2014, PDF, 7 p.

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2014, à Tchère, à environ 20 kilomètres de Maroua, localité située à l'extrême Nord du Cameroun, deux prêtres Italiens, Giampaolo Marta et Gianantonio Allegri, et une religieuse Canadienne, Gilberte Bussier, sont enlevés par des hommes armés.<sup>917</sup> Boko Haram est soupçonnée mais ne revendique pas l'enlèvement. Les trois religieux sont finalement relâchés dans la nuit du 31 mai au 1er juin 2014 contre des djihadistes.<sup>918</sup>

Dans la nuit du 16 au 17 mai 2014, des islamistes transportés par cinq véhicules attaquent un camp de travailleurs du secteur routier, près de Waza, au Nord du Cameroun. Un civil chinois est tué, et 10 autres sont enlevés par les assaillants.<sup>919</sup> Ils seront finalement relâchés le 11 octobre contre des intégristes, en même temps que 17 prisonniers camerounais capturés le 27 juillet lors du combat de Kolofota.<sup>920</sup>

En août 2016, l'État Islamique en Afrique de l'Ouest se divise en deux factions, celle menée par Abubakar Shekau et celle, reconnue par l'État Islamique, dirigée par Abou Mosab al-Barnaoui.<sup>921</sup> Le 14 août 2016, la faction de Shekau, qui a repris le nom de « *Groupe Sunnite pour la Prédication et le Djihad* » diffuse une vidéo où apparaissent des lycéennes de Chibok. Un homme de Boko Haram souligne, qu'« *une quarantaine de ces filles ont été mariées conformément à la volonté d'Allah* » mais affirme également que « *d'autres ont été tuées dans des bombardements aériens* ». <sup>922</sup>

Le 13 octobre 2016, 21 jeunes filles sont libérées à Kumshe, à 15 kilomètres de Banki, elles auraient été échangées contre quatre prisonniers djihadistes.<sup>923</sup> Selon Garba Shehu, porte-parole de la Présidence, cette libération a été facilitée par le Comité International de la Croix-Rouge – CICR – et le gouvernement suisse.<sup>924</sup>

---

<sup>917</sup> Voir SAHEL, *Deux prêtres italiens et une religieuse canadienne enlevés au Cameroun*, 05/04/2014, PDF, 4 p.

<sup>918</sup> Voir SAHEL, *Cameroun : les trois religieux enlevés dans le nord sont libres*, 01-06-2014, PDF, 2 p.

<sup>919</sup> Voir SAHEL, *Cameroun : 1 Chinois tué, 10 autres « probablement » enlevés par Boko Haram*, 17/05/14, PDF, 18 p.

<sup>920</sup> Voir SAHEL, *Une trentaine d'otages chinois et camerounais libérés par Boko Haram*, 11-10-2014, PDF, 11 p.

<sup>921</sup> Abou Mosab al-Barnaoui est destitué à son tour par l'État Islamique en mars 2019 et remplacé par Abou Abdallah Idrisa ou Abou Abdullah Ibn Umar Al-Barnaoui.

<sup>922</sup> Voir SAHEL, *Chibok : Boko Haram diffuse une nouvelle vidéo de supposées lycéennes*, 14 août 2016, PDF, 4 p.

<sup>923</sup> Voir SAHEL, *Nigeria : 21 lycéennes de Chibok libérées par le groupe djihadiste Boko Haram*, 13.10.2016, PDF, 2 p.

<sup>924</sup> KIBANGULA (T), *Nigeria : 21 lycéennes de Chibok otages de Boko Haram libérées*, 13 octobre 2016, PDF, p. 12.

Après de longues négociations, 82 jeunes filles sont libérées le 6 mai 2017 près de Banki<sup>925</sup> contre des djihadistes,<sup>926</sup>. À cette date, il reste donc environ 113 jeunes filles<sup>927</sup> qui manquent à l'appel.<sup>928</sup>

Le 25 mars 2020, le chef de file de l'opposition malienne Soumaïla Cissé, deuxième personnalité politique du pays, a été enlevé en pleine campagne législative dans son fief électoral de Niafunke, dans le nord du pays par des hommes armés. Depuis lors, des négociations en vue de sa libération ont été nouées. Finalement, il a été libéré le 08 octobre 2020 avec Sophie Pétronin, Sophie Pétronin est une humanitaire française qui a été enlevée le 24 décembre 2016 par des hommes armés à Gao dans le nord du Mali où elle vivait depuis de longues années et où elle dirigeait une Organisation d'aide à l'enfance. Leur libération a débouché conjointement sur celle d'une centaine de djihadistes.<sup>929</sup>

---

<sup>925</sup> MAGNIER (M), *Nigeria : 82 lycéennes de Chibok libérées de Boko Haram*, 06/05/2017, PDF, p. 6.

<sup>926</sup> Voir SAHEL, *Nigeria : 82 lycéennes de Chibok libérées des mains de Boko Haram*, 06.05.2017, PDF, 3 p.

<sup>927</sup> Voir SAHEL, *Nigeria : Négociations pour la libération des lycéennes de Chibok*, 13 avril 2017, PDF, 8 p.

<sup>928</sup> SAHEL, *Enlèvement des lycéennes de Chibok*, PDF, Op.cit.

<sup>929</sup> Voir SAHEL, *Au Mali, plus de 100 djihadistes libérés en vue d'un éventuel échange*, 05 octobre 2020, PDF, 10 p.

## CHAPITRE II : LE FAIBLE MAILLAGE ADMINISTRATIF DU TERRITOIRE

L'état actuel de la menace terroriste en Afrique de l'Ouest, notamment l'émergence et le développement d'un islamisme radical, du terrorisme djihadiste, y compris dans sa forme salafiste, est tributaire de la conjonction d'un certain nombre de facteurs. L'absence d'État dans une grande partie de l'espace ouest-africain, est dû au faible maillage des territoires nationaux. L'incapacité des structures sécuritaires à assurer, un contrôle effectif sur de vastes étendues, très souvent désertiques,<sup>930</sup> est aussi l'un des facteurs. Cette situation, à ne pouvoir répondre aux besoins de base des populations qui y vivent<sup>931</sup>, a généré des situations se traduisant par un sentiment d'abandon.

L'une des conséquences étant, outre le recours aux Organisations humanitaires, le développement de dispositifs de solidarités religieuses ou claniques. Dans certains cas, cet état de dénuement a également laissé, les populations à la merci des forces criminelles ou islamistes. Forces qui sont, généralement, bien inspirées d'en profiter pour gagner à leur cause, les plus démunis et désœuvrés, et ainsi bénéficier de soutiens locaux au sein des communautés.

Les faibles capacités des États, conjuguées à des zones frontalières pouvant s'étendre sur plusieurs centaines de kilomètres conduisent, également, à la porosité des frontières. Celle-ci, rend possible les déplacements incontrôlés de personnes et biens divers, licites ou illicites. Cette porosité contribue, à faciliter par la même occasion, l'expansion de l'islamisme radical. Ainsi que l'établissement de liens, idéologiques et opérationnels, et de synergies toujours plus étroites et dangereuses entre différents groupes, criminels ou terroristes. Ces réalités ont ainsi joué, un rôle non négligeable dans l'évolution et l'expansion d'AQMI et de la secte nigériane Boko Haram dans l'espace ouest-africain (**Section I**).<sup>932</sup>

Au demeurant, depuis février 2012, le nom d'un nouvel État semble en passe d'apparaître sur la carte de l'Afrique de l'Ouest, l'AZAWAD. Le Nord du Mali est occupé par des groupes armés, qui le coupe du reste du pays. Le Mouvement National pour la Libération

---

<sup>930</sup> Malgré sa pauvreté manifeste, le Sahel s'érige aujourd'hui en hub énergétique mondial, de plus en plus convoité par les grandes puissances. Zone charnière entre l'Afrique subsaharienne et la Méditerranée, avec ses 80 millions d'habitants, ce vaste territoire de plus de 9 millions de km<sup>2</sup>, difficilement contrôlable, est devenu un sanctuaire dédié à l'insécurité. Écologiquement et économiquement délabré et laissé pour compte, l'immensité du Sahel constitue un véritable Eldorado pour abriter les nouveaux terroristes franchisés d'Al-Qaïda et des activités illicites et criminelles de tous bords.

<sup>931</sup> Éducation, santé, alimentation, opportunités socio-économiques.

<sup>932</sup> ASSANVO (W), Op.cit., pp. 1-23.

de l'AZAWAD, un groupe armé de combattants touareg Maliens, a proclamé la libération du territoire occupé et l'indépendance de l'AZAWAD (**Section II**).<sup>933</sup>

### **Section I : La présence des Mouvements terroristes sur les territoires étatiques**

L'Afrique de l'Ouest a connu ces dernières années, une prolifération de groupes terroristes très actifs. Le phénomène islamiste a pris une tournure inquiétante dans la région, ce qui en fait une des zones les plus dangereuses du monde. La situation de délitement au Nord du Mali a favorisé, l'implantation des groupes islamistes qui y opèrent face à l'impuissance des « *pays du champ* ». Certains ont qualifié la sous-région de, « *poudrière* ». La zone connaît également, une recrudescence de trafics en tous genres et de criminalité. Un rapport du Conseil de Sécurité des Nations-Unies du 26 janvier 2012, faisait état de l'aggravation de l'insécurité en Afrique de l'Ouest après la chute de Kadhafi.<sup>934</sup> Plus que jamais, l'Afrique de l'Ouest est devenue, un nouvel « *Eldorado* » de groupes terroristes très organisés et mobiles (**Paragraphe I**).<sup>935</sup> Ces groupes terroristes, en sus de leur regroupement, opèrent par des procédés qui leur sont spécifiques (**Paragraphe II**).

#### **Paragraphe I : Le regroupement des terroristes**

La percée islamiste en Afrique de l'Ouest a eu lieu, au cours de ces dix dernières années. La préoccupation à l'égard du développement de la menace terroriste dans la région sahélo-saharienne est devenue au fil des événements, une préoccupation internationale. Les principaux « *groupes terroristes* » actifs qui menacent la stabilité de la zone ouest-africaine sont, Al-Qaida au Maghreb Islamique (AQMI), le Mouvement pour l'Unité et le Djihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), d'une part (**A**). BOKO HARAM et ANSAR DINE, d'autre part (**B**).<sup>936</sup> Au palmarès des groupes les plus en vue, ils jouent les « *premiers rôles* » et la situation actuelle au Nord du Mali, a renforcé leurs positions.

#### **A- La « djihadisation » du Sahel**

L'insurrection islamiste en Algérie avait pour objectif, de renverser le Gouvernement algérien.

---

<sup>933</sup> BLANC (F), *ECLAIRAGE. De quoi l'Azawad est-il réellement le nom ?* 14 décembre 2012, PDF, p. 16.

<sup>934</sup> Voir RAPPORT, *La mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel*, 2012, PDF, 25 p.

<sup>935</sup> NDIAYE (B), Op.cit.

<sup>936</sup> NDIAYE (B), Op.cit.

Au fil des années, cet objectif s'est également étendu à la Mauritanie ; l'un des chefs d'AQMI, Mokhtar Belmokhtar, ayant déclaré en 2008 le djihad contre son Gouvernement.<sup>937</sup>

Outre cet objectif, la mouvance islamiste entendait également œuvrer, notamment par la contrainte, à une réislamisation de la société, à travers l'établissement d'un Califat.

Le schisme<sup>938</sup> opéré au sein de la mouvance islamiste et salafiste algérienne n'a d'ailleurs pas détourné le GSPC de cet objectif, visant à combattre l'État algérien, particulièrement en s'attaquant à ses forces de défense et de sécurité. Toutefois, au fil du temps, notamment à la suite de changements survenus à la tête du Mouvement, et ayant conduit à des changements d'orientations stratégiques, le dessein du GSPC a progressivement évolué vers sa volonté d'embrasser la cause du djihad mondial, mené par et sous l'étendard de la nébuleuse Al-Qaïda.

C'est dans cette perspective que, le 11 septembre 2006, le GSPC s'est affilié à la mouvance Al-Qaïda,<sup>939</sup> devenant en janvier 2007 Al-Qaïda au Maghreb Islamique. Sous ce nouveau label, l'objectif affiché est de mener le djihad, non seulement en Algérie mais aussi dans d'autres pays du Maghreb – notamment Maroc, Libye et Tunisie –, ainsi qu'en Europe.

Sous la pression de la traque et des opérations anti-terroristes des forces algériennes et face à l'échec, tout au moins aux succès relatifs, de son implantation dans les autres pays du Maghreb, AQMI a été sensiblement affaibli. Une partie de ses combattants s'est repliée plus au Sud de l'Algérie, jusqu'au Nord du Mali, pour trouver un refuge dans les zones faiblement gouvernées et contrôlées de la bande sahélo-saharienne.

Cette nouvelle réalité a progressivement conduit à un déplacement du centre de gravité et des actions, les plus significatives de l'Organisation vers le Sahel. Evolution qui s'est illustrée, par la création en mai 2009, de la zone indépendante du Sahel – Zone 9 –, baptisée « *Emirat du Sahara* », venant s'ajouter aux huit zones déjà existantes dans le cadre desquelles, opère déjà AQMI à l'intérieur de l'Algérie.

Outre ce qui constitue son « *cœur historique* », composé à majorité d'Algériens opérant à l'intérieur du pays, particulièrement à partir du massif de Timétrine, et dirigé par

---

<sup>937</sup> AQMI aurait à cet effet, tenté d'assassiner le Président mauritanien Mohamed Ould Abdel Aziz, en février 2011 par le biais d'un attentat-suicide à l'aide d'un camion rempli d'explosifs.

<sup>938</sup> Le chiisme constitue l'une des deux principales branches de l'islam, l'autre étant le sunnisme. Il regroupe environ 15 à 20 % des musulmans, dont 90 % de la population iranienne.

<sup>939</sup> Bien qu'il lui eût déjà prêté allégeance depuis 2003.

l'Algérien Abdelmalek Droukdel, Emir national d'AQMI, l'Organisation dispose des Katiba,<sup>940</sup> brigades combattantes. Elles opèrent dans la région sahélienne et constituent la force de frappe d'AQMI-Sahel. Ces brigades bénéficient d'une certaine autonomie, ainsi que d'une grande mobilité dans l'immensité de cette zone désertique difficilement contrôlable. Elles disposent de moyens de communication, et ayant, au fil des années, développer des relations avec les communautés locales, subvenant à certains de leurs besoins, nourriture, eau, médicament, carburant.

AQMI-Sahel s'articule principalement, autour de quatre katiba. Parmi les plus connues, la katiba Masked opérant au Nord-Ouest du Sahel et dirigée, depuis 1992 par Mokhtar Belmokhtar, qui a longtemps été le seul responsable du GSPC, et plus tard d'AQMI présent dans la zone. Cette dernière, opère sur une zone englobant le Sud-Ouest algérien, la Mauritanie, le Mali et le Niger. La katiba Tariq ibn Ziyad, fondée en 2003 était initialement présente dans le Nord-Est de l'Algérie, avant de se relocaliser dans le Sahel. Elle est dirigée par Abdelhamid Abou Zeid, et couvre les opérations de la province algérienne de l'Adrar à la frontière nigérienne. Elle est suspectée d'être derrière un grand nombre d'assassinats et de kidnappings, notamment celui d'un couple d'Australien en février 2008 dans le Sud de la Tunisie et des 7 employés des sociétés françaises Areva<sup>941</sup> et SATOM, au Niger en septembre 2010. La katiba d'Abou Zeid est également suspectée, de l'attaque contre la ville mauritanienne de Turin. Attaque ayant entraîné la mort de 12 soldats mauritaniens. Et de l'assassinat de l'otage britannique Edwyn Dyer en mai 2010, à la suite du refus du gouvernement britannique de satisfaire aux exigences du groupe, notamment le paiement d'une rançon et la libération de l'islamiste jordanien Abou Qoutada, emprisonné en Grande-Bretagne depuis 2005.

À côté de ces deux katiba, on trouve la katiba Al-Ansar, qui est principalement composée de maliens et de touareg nigériens. Elle est dirigée par Abou Abd al-Kakim al-Tariqi. Selon des sources, ce dernier serait à l'origine de l'assassinat de l'otage français Michel Germaneau fin juillet 2010, sans doute en représailles de l'attaque conjointe des forces

---

<sup>940</sup> Les Katiba sont composées de plusieurs sariyyas, cellules ou sous-groupes.

<sup>941</sup> Orano, anciennement Areva, est une multinationale française du secteur de l'énergie, œuvrant principalement dans les métiers du nucléaire.

Ses activités sont principalement liées à l'énergie nucléaire, extraction de l'uranium, concentration, raffinage, conversion et enrichissement de l'uranium, fabrication d'assemblages de combustibles nucléaires, transport des combustibles nucléaires, traitement des combustibles nucléaires usés, démantèlement nucléaire et gestion des déchets radioactifs.

mauritaniennes et françaises contre les bases du groupe au Nord de Tombouctou. Attaque qui avait causé, la mort de sept combattants du groupe.<sup>942</sup>

Les katiba<sup>943</sup> du désert sont chapeautées par un bras droit de l'Emir national d'AQMI, Yahia Djaoudi, alias Yahia Abou Amar Abd El-Ber, Emir de « *l'Emirat du Sahara* ». Ce dernier est également à la tête de la katiba Al-Furqang qui est particulièrement présente et active à la frontière Nord-Ouest de l'Azawad, précisément à l'intérieur d'une zone partant du Nord de Tombouctou à la frontière mauritanienne. Ce groupe est suspecté, d'être derrière l'attaque qui a tué fin 2008 trois soldats mauritaniens dans la ville d'al-Ghaliwiyah, Nord de la Mauritanie, et la prise d'otage d'un gendarme mauritanien dans la ville d'Adl Bakr, Est de la Mauritanie, en décembre 2011. Des membres du groupe se sont également rendus responsables de l'assassinat en juillet 2009, d'un citoyen américain dans le Centre de la capitale mauritanienne Nouakchott ; et de l'attentat suicide contre l'Ambassade de France en août 2009. Comme ces quelques faits les démontrent, la Mauritanie semble être l'un des terrains d'action du groupe.<sup>944</sup> Cela s'explique en partie par le fait que, le groupe est composé de combattants mauritaniens et maliens. Il est difficile de disposer d'une estimation du nombre de combattants qui composent AQMI.

Toutefois, selon Badredine Messaoudi, membre de la Commission chargée de la mise en œuvre de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, environ 800 islamistes armés actifs se trouveraient en Algérie, parmi lesquels 210 appartiendraient à AQMI ; environ 590 islamistes seraient actifs, dans le Sud algérien.<sup>945</sup>

Le nombre de combattants des katiba d'AQMI-Sahel est estimé à entre 200 et 300<sup>946</sup>, entre 150 et 200 appartiendraient à la katiba de Belmokhtar. Les milieux du renseignement, estime le nombre de combattants d'AQMI présents dans le Nord-Mali entre 500 et 1000.<sup>947</sup> Chiffres auxquels il faut sans doute ajouter, les djihadistes de la sous-région, Algériens<sup>948</sup>, Libyens et Tunisiens notamment, ainsi que les Afghans et Pakistanais, attirés par le vide sécuritaire, sans oublier les centaines de nouvelles recrues évoquées.

---

<sup>942</sup> ABU AL-MA'ALI (M.M), *Al-Qaeda and its allies in the Sahel and the Sahara*, 30 Avril 2012, PDF, 6 p.

<sup>943</sup> D'autres sources évoquent aussi, l'existence d'autres katiba sous l'autorité de Yahia Abou Amar, à savoir la Talaia es-Salafia, région de Djefla, Laghouat, Ghardaia, la El asr Aflou et la Mouhadjiroune, toutes deux situées dans le djebel Boukhil en Algérie.

<sup>944</sup> ABU AL-MA'ALI (M.M), Op.cit.

<sup>945</sup> Voir SAHEL, *Algérie : un nombre "important" d'islamistes en route vers la Libye arrêtés*, 20 mai 2012, PDF, 7 p.

<sup>946</sup> Voir GRENIER (G), *Mali: Counter-terrorism and the benefits of doing nothing*, 11 Juillet 2012, PDF, 2 p.

<sup>947</sup> Voir SAHEL, *Qui peut sauver le Mali ?* 20 juin 2012, PDF, 5 p.

<sup>948</sup> Voir SAHEL, *Mali : renfort de djihadistes algériens à Gao après la déroute touareg*, 29 juin 2012, PDF, 6 p.

Il serait nécessaire de rappeler qu'AQMI-Sahel, n'est qu'une composante d'AQMI qui dispose théoriquement, du plus gros de ses troupes en Algérie et qui essaie de tirer profit du conflit en Libye. Et particulièrement du vide, voire du chaos sécuritaire, qui s'en est suivi en étendant son champ d'action au Maghreb, en y envoyant notamment des hommes.<sup>949</sup> À ce titre, les forces de sécurité algériennes auraient ainsi arrêté, un grand nombre d'islamistes algériens armés de kalachnikov, lesquels tentaient de se rendre en Libye à partir du Nord-Est de l'Algérie.<sup>950</sup>

En revanche, le Mouvement pour l'Unité et le Djihad en Afrique de l'Ouest, est le plus récent des groupes terroristes actifs en Afrique de l'Ouest, précisément dans le Nord-Mali. Il serait présent sur le vaste plateau allant de Tessalit,<sup>951</sup> extrême Nord du Mali, à Gao. On entend parler de lui pour la première fois en décembre 2011, lorsque le groupe revendique l'enlèvement de trois humanitaires européens dans le Sud de l'Algérie, en octobre 2011.

On retrouve dans les rangs du MUJAO, qui compterait environ 300 personnes,<sup>952</sup> des Mauritaniens, Algériens, Sahraouis, Nigériens, Tchadiens et des Arabes Maliens, principalement de la ville de Gao, dont la plupart des leaders et combattants sont originaires. Le MUJAO est principalement actif dans la région de Gao. Ville dans laquelle, à la suite de combats survenus à la fin du mois de juin 2012, il a chassé les rebelles du Mouvement National pour la Libération de l'Azawad – MNLA –, qui s'y trouvaient, devenant la seule force en présence.

Le MUJAO est présenté comme une dissidence d'AQMI. Toutefois, il est toujours évoqué par rapport à AQMI. Ce qui explique sans doute le fait que, peu d'importance lui soit encore accordée en tant qu'entité autonome. Pour certains analystes, la démarcation à laquelle on a assisté de la part des membres du MUJAO, serait la conséquence de la composition, principalement algérienne du leadership de la branche maghrébine d'Al-Qaïda. C'est notamment, la thèse que présente Mohammed Mahmoud Abu al-Ma'ali,<sup>953</sup> écrivain et analyste spécialisé des Mouvements islamiques armés en Mauritanie, pour qui, la création du

---

<sup>949</sup> Voir SAHEL, *Algérie : un nombre "important" d'islamistes en route vers la Libye arrêtés*, PDF, Op.cit.

<sup>950</sup> ASSANVO (W), Op.cit., pp. 3-5.

<sup>951</sup> Dès mars 2012, le MNLA a occupé la ville de Tessalit après avoir délogé les forces armées maliennes de leur camp militaire. Cet assaut, a été une étape marquante, dans la conquête du Nord-Mali par la rébellion touarègue de 2012.

<sup>952</sup> SAHEL, *Qui peut sauver le Mali ?* PDF, Op.cit.

<sup>953</sup> ABU AL-MA'ALI (M.M), Op.cit.

MUJAO serait le fait du Sultan Ould Bady alias Abu Ali,<sup>954</sup> arabe originaire de la ville de Gao, après qu'il lui ait été refusé la création d'une Unité composée d'Arabes de l'Azawad.

Cette dissidence pourrait également, provenir de la volonté des membres à l'origine de la création du MUJAO d'étendre le djihad au Sud du Sahara, y compris contre les pouvoirs en place de leurs pays respectifs. Certains voient également, cette dissidence comme la conséquence de reproches faits à AQMI d'être principalement actif dans des activités criminelles, prises d'otages et autres, délaissant le djihad. Ce sont aussi, des divergences sur l'utilité du Sahel qui seraient à l'origine de la distance prise par le MUJAO, refuge, source de revenus – prises d'otages, activités criminelles – ou champ de bataille pour le djihad contre les gouvernements apostats de la région. Enfin, il est aussi évoqué des dissensions sur la base de la répartition des rançons.

Quelles que soient, les raisons qui ont conduit à la création du MUJAO, il y existe un lien évident entre le Mouvement et AQMI. Il y aurait eu à cet effet, une entente entre les deux groupes, précisément avec Mokhtar Belmokhtar, côté AQMI, afin que, bien que bénéficiant d'une autonomie, le MUJAO et AQMI conservent une orientation et une vision uniques, et assurent une coordination de leurs actions. Dans le cadre de la conquête des villes du Nord-Mali, une répartition des tâches aurait ainsi été opérée entre AQMI, le MUJAO et le groupe islamiste Ansar Eddine.

En ce qui concerne les objectifs du MUJAO, dans une vidéo postée sur internet en janvier 2012, celui qui est présenté comme son porte-parole<sup>955</sup>, Hamma Ould Mohamed Kheyrou, alias Abou Qumqum, a relevé être en guerre contre la France, « *qui est contre les intérêts de l'Islam* ». Il a également ajouté que, le « *djihad sera apporté partout où cela sera nécessaire et pour Dieu il faut être prêt à tout* ». L'imposition de la « *Charia dans toute l'Afrique de l'Ouest* » figure également au rang des desseins déclarés du groupe. Dans une autre interview, il a ajouté la « *nécessité d'instaurer la Charia* » et l'objectif du Mouvement d'« *intégrer les jeunes de l'Afrique noire dans la dynamique du djihad* ».<sup>956</sup>

Ce dernier aspect devrait pousser, à accorder à ce groupe l'importance qu'il mérite, non plus seulement comme une dissidence d'AQMI, mais plus précisément comme un groupe mû par l'ambition d'initier une nouvelle dynamique et la volonté de porter le djihad, plus au Sud du Sahara.

---

<sup>954</sup> Présenté par certains comme le chef du MUJAO.

<sup>955</sup> Adnan Abu Walid Sahraoui a également été présenté comme porte-parole du groupe.

<sup>956</sup> Pour Hamma Ould Mohamed Kheyrou, alias Abou Qumqum, il est ainsi clairement question, d'une volonté manifeste d'exportation et d'extension du djihad à toute l'Afrique de l'Ouest.

À cet effet, le djihadisme de demain en Afrique de l'Ouest, pourrait bien être le fait d'individus ayant fait leurs armes au sein des groupes tel que, le MUJAO, que rien ne distinguerait de leurs autres concitoyens et qui, de l'intérieur, pourraient contribuer à l'implantation de cette idéologie à d'autres pays.<sup>957</sup>

## **B- L'émergence des sectes nigéro-maliennes**

Boko Haram s'est constitué sur des références, Taliban d'Afghanistan notamment, et sur une idéologie radicale et salafiste. Il s'est ainsi présenté comme porteur d'un message de changement radical de la société nigériane, et particulièrement de la pratique de l'islam dans ce pays. Changement devant passer par l'édification d'une société gouvernée par les principes de la Charia, appliqués de manière plus stricte.<sup>958</sup> Cet agenda devrait également s'accompagner par l'édification d'un État islamique « *pur* », transparent et juste, tournant le dos aux pratiques corrompues prêtées à l'État dans sa forme actuelle.

L'opposition à un certain nombre de réalités, savoirs ou principes attribués à l'Occident s'est également développée. C'est à ce titre, que le précédent leader du groupe, Mohammed Yousouf avait relevé que, « *l'éducation occidentale comporte des questions qui sont contraires à nos croyances musulmanes* ».

Toutefois, les principaux griefs du groupe sont d'ordre politique et socio-économique. C'est en partie, ce qui explique le fait que le Gouvernement Fédéral laïc et séculier et tout ce qui le symbolise, en premier lieu les forces de sécurité et de défense, soit la cible principale de Boko Haram, avec l'objectif affiché de le renverser.

Mise à part le gouvernement fédéral, le groupe s'est également attaqué à des hommes politiques, chefs traditionnels, à l'ONU, à des leaders musulmans<sup>959</sup>, aux Chrétiens, aux écoles<sup>960</sup>, aux Universités et à des médias<sup>961</sup>. Boko Haram connaît certaines mutations qui, trouvant sans doute leurs origines dans les liens établis avec des groupes de la mouvance Al-Qaïda, notamment sa branche maghrébine, semblent l'orienter vers une rhétorique et un agenda djihadiste international. Cette évolution s'est notamment manifestée, par l'attentat du 26 août 2011 contre le siège de l'ONU à Abuja.

---

<sup>957</sup> ASSANVO (W), Op.cit.

<sup>958</sup> En effet, la Charia est déjà appliquée dans 12 des 36 États qui constituent la Fédération, majoritairement situés dans le Nord du pays.

<sup>959</sup> Considérés comme corrompus ou encore n'observant pas la pratique religieuse telle que, prônée par le groupe.

<sup>960</sup> Y compris les écoles coraniques.

<sup>961</sup> Ces médias peuvent être nationaux ou internationaux

Quelques semaines après l'attentat, un message vidéo a été diffusé. Son auteur a qualifié l'ONU de forum pour « *all global evil* »<sup>962</sup> et décrit l'attaque comme un, « *signal envoyé aux États-Unis et aux autres infidèles* ». <sup>963</sup> Même si aucun fait similaire ultérieur ne permettrait de confirmer ce changement d'orientation, cet évènement illustre tout de même une certaine évolution du groupe.

Un certain nombre d'interrogations demeurent sur la composition, notamment sur le nombre de membres qui le compose, la structure – il est évoqué l'existence de cellules locales – et les dynamiques internes au Mouvement. Les avis sont ainsi partagés sur la structure et particulièrement, sur son caractère ou non homogène et monolithique.

Certains observateurs défendent ainsi l'idée d'un groupe au sein duquel, il n'y aurait pas de courants et encore moins de divergences. C'est notamment le cas du journaliste nigérian, Ahmad Salkida, qui s'est rendu célèbre par ses liens plus qu'étroits avec Boko Haram qu'il aurait fréquenté et à qui, il est prêté une assez bonne connaissance du Mouvement. Bien que son manque d'objectivité soit souvent évoqué, ce dernier rejette les analyses faisant état de l'existence de différentes factions et souligne que, l'instance dirigeante de l'Organisation est restée inchangée depuis 2010.<sup>964</sup> L'absence de faction au sein du groupe a également été affirmée, à la suite de l'attentat suicide du 16 juin 2011 contre le Quartier Général de la police dans la capitale Abuja, par un homme présenté comme un de ses porte-paroles.<sup>965</sup>

Cette vision du groupe, faite par le groupe lui-même devrait être relativisée. Il a certainement un intérêt à se présenter comme une Organisation bien structurée et uniforme au sein de laquelle, existe une forte cohésion. Ce qui pourrait ne pas exactement traduire, la réalité des dynamiques internes.

Pour d'autres par contre, des divergences existeraient bel et bien au sein du groupe. Ainsi, selon le Dr Ricardo Larémont, professeur à l'Université d'État de New York, il existerait trois factions à l'intérieur du groupe. La première, dirigée par le successeur de Mohammed Youssouf, Aboubakar Shekau, serait considérée comme la branche idéologique et ouverte à des négociations avec le gouvernement fédéral. Toutefois, compte tenu des positions radicales et intransigeantes que le leader actuel de la secte a publiquement exprimées, on peut légitimement douter de la disposition à dialoguer qui lui est prêtée. La

---

<sup>962</sup> Tout le mal mondial.

<sup>963</sup> Voir SAHEL, *Nigeria UN bomb: Video of 'Boko Haram' bomber released*, 18 Septembre 2011, PDF, 17 p.

<sup>964</sup> Changer le visage de Boko Haram au Nigeria.

<sup>965</sup> Voir AHMAD (S), *The Suicide Bomber*, 03 juillet 2011, PDF, 32 p.

seconde faction serait soutenue, par des responsables locaux et gouvernementaux du Nord qui auraient pour objectif, de fragiliser le gouvernement fédéral. Et la troisième qui s'adonnerait à des actes criminels. C'est notamment, cette dernière qui serait impliquée dans des prises d'otages.

Selon Johnnie Carson, l'Assistant du Secrétaire d'État américain aux Affaires Africaines, Boko Haram serait constitué par au moins deux Organisations. Une plus grande, axée sur les actions violentes à l'encontre du gouvernement nigérian, et l'autre, plus petite et dangereuse, menant des actions « *de plus en plus sophistiquées et mortelles* ». <sup>966</sup> Le caractère hétéroclite de Boko Haram, également défendu par le Général Carter Ham, chef du Commandement Militaire du Pentagone pour l'Afrique, <sup>967</sup> est aussi défendu par un analyste politique nigérian, Hussaini Abdu, pour qui, « *il ne s'agit plus d'un groupe homogène* », défendant l'existence de « *différentes tendances* » <sup>968</sup>. Une traditionnelle, dirigée par Aboubacar Shekau, et d'autres groupes émergents et « *capitalisant sur l'insécurité dans le pays* ». <sup>969</sup>

Au demeurant, Ansar Dine ou Ansar Eddine signifie en arabe, « *Les défenseurs de la religion* » est un groupe armé salafiste djihadiste fondé et dirigé par Iyad Ag Ghali. Apparue au début de l'année 2012, c'est l'un des principaux groupes armés participant à la guerre du Mali. Le 1er mars 2017, Ansar Dine fusionne avec plusieurs autres groupes djihadistes pour former le Jamaat Nosrat al-Islam wal-Mouslimin <sup>970</sup> qui reste sous la direction d'Iyad ag Ghali.

Ce groupe ne doit pas être confondu avec son homonyme, Mouvement légalisé en 1992, revendiquant 800 000 soutiens, dirigé par le prédicateur Chérif Ousmane Haïdara, vice-Président du Haut Conseil Islamique du Mali. <sup>971</sup>

Au début de la rébellion, Ansar Dine utilise d'abord le drapeau noir. <sup>972</sup> Cependant, en juillet 2012, cherchant à se démarquer d'AQMI et du MUJAO, <sup>973</sup> Iyad Ag Ghali adopte un

---

<sup>966</sup> Voir IRI, *Analysis: Carrot or stick? Nigerians divided over Boko Haram*, 16 Juillet 2012, PDF, 12 p.

<sup>967</sup> Voir TRANSCRIPT, *General Carter Ham Discusses African Security Issues at ACSS Senior Leaders Seminar*, 27 Juin 2012, PDF, 8 p.

<sup>968</sup> IRI, *Analysis: Carrot or stick? Nigerians divided over Boko Haram*, Op.cit.

<sup>969</sup> ASSANVO (W), *État de la menace terroriste en Afrique de l'Ouest*, Juillet 2012, PDF, p. 2.

<sup>970</sup> Le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans, en abrégé GSIM, est une Organisation militaire et terroriste, d'idéologie salafiste djihadiste, formée le 1er mars 2017 pendant la guerre du Mali. Il naît de la fusion d'Ansar Dine, des forces d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique – AQMI – dans le Sahel, de la katiba Macina et de la katiba Al-Mourabitoune.

<sup>971</sup> Voir SAHEL, *A Bamako, l'autre Ansar ed-Dine fulmine*, 25 janvier 2013, PDF, 7 p.

nouveau drapeau, blanc avec comme emblème, en rouge, un kalachnikov et un sabre surmontés d'un coran<sup>974</sup>. Cependant, dans une vidéo rendue publique le 29 juillet 2014, Iyad Ag Ghali réapparaît avec le drapeau noir en fond.<sup>975</sup>

Le 18 mars 2012, Ansar Dine adresse un communiqué à l'AFP, le Mouvement note combattre pour instaurer la charia sur l'ensemble du Mali<sup>976</sup>, « À compter de ce jour, nous nous engageons à la lutte armée sans merci pour l'application de la charia, dans un premier temps dans l'Adrar des Ifoghas. Quiconque est d'accord avec cette position est avec nous. Nous sommes des musulmans du Mali (...) et notre objectif est de convaincre de gré ou de force les autres à appliquer la charia. Nous ne voulons pas une République indépendante à part, mais une République islamique ».<sup>977</sup>

Dès le début de la guerre du Mali, Ansar Dine s'allie avec Al-Qaïda au Maghreb Islamique.<sup>978</sup> Cependant, contrairement à AQMI, Ansar Dine n'a revendiqué aucun enlèvement ni attentat contre des civils.<sup>979</sup> Certains responsables politiques maliens, ont entretenu l'espoir qu'Iyad Ag Ghali, autrefois proche du gouvernement malien, puisse être « récupérable » et ont formulé le souhait de négocier avec lui.<sup>980</sup> Cette option est cependant, rejetée par la France qui estime qu'Iyad Ag Ghali est une cible à abattre en priorité.<sup>981</sup>

Alghabass Ag Intalla, fils de l'amenokal<sup>982</sup> des Ifoghas, est le principal émissaire diplomatique du Mouvement. Il mène l'essentiel des négociations à Ouagadougou avec le

---

<sup>972</sup> AHMED (B), *Nord-Mali : les islamistes d'Ansar Eddine laissent tomber le drapeau noir*, 11 juillet 2012, PDF, p. 6.

<sup>973</sup> Voir SAHEL, *Aqmi, Mujao, MNLA : un rapport de force complexe*, 05-07-2012, PDF, 5 p.

<sup>974</sup> MANSOUR (B), *Les drapeaux djihadistes de l'Ametettaï au Mali*, 08/03/2013, PDF, p. 3.

<sup>975</sup> CHAREF (A), *Iyad Ag Ghali abandonne totalement la revendication touarègue pour basculer dans le jihadisme*, Jeudi 7 août 2014, PDF, p. 6.

<sup>976</sup> Voir SAHEL, *Mali : un mouvement islamiste appelle à appliquer la charia par les armes*, 18 Mars 2012, PDF, 2 p.

<sup>977</sup> Ibid.

<sup>978</sup> SAHEL, *Islamist fighters call for Sharia law in Mali*, PDF, Op.cit.

<sup>979</sup> MACE (M), *Parler avec les jihadistes ? Le dilemme qui agite le Mali*, 14 avril 2017, PDF, p. 5.

<sup>980</sup> MACE (M), *Cette vidéo est censée situer le Sahel sur la carte du jihad global*, 5 mars 2017, PDF, p. 3.

<sup>981</sup> BENSIMON (C), *Parler ou ne pas parler avec les djihadistes, un dilemme malien*, 25.04.2017, PDF, p. 3.

<sup>982</sup> Chez les Touareg, l'amenokal, pluriel Imenokalen, ou tamenokalt lorsque c'est une femme, pluriel timenokalin, est le chef d'une confédération touarègue, élu parmi les quelques parents de l'amenokal défunt. Il détient l'ettebel, tambour de guerre, symbole de son pouvoir. L'amenokal touareg le plus connu est sans conteste la reine Tin Hinan, qui fut une tamenokalt de renom.

À la mort de Moussa ag Amastan en 1920, c'est Akhamouk qui devient amenokal des Kel Ahaggar. Son pouvoir se réduit alors à un rôle de « relais de l'Administration coloniale ».

gouvernement malien et le MNLA.<sup>983</sup> Il rompt cependant avec Ansar Dine, en janvier 2013 pour fonder le MIA.<sup>984</sup> Le principal porte-parole du Mouvement est Senda Ould Boumama.<sup>985</sup>

Abou Mohamed, dit Cheikh Ag Aoussa et Haroune Ag Saïd, dit Abou Jamal,<sup>986</sup> sont considérés comme faisant partie des plus proches lieutenants d'Iyad Ag Ghali.<sup>987</sup> Cependant Cheikh Ag Aoussa rallie le MIA, puis le HCUA<sup>988</sup> en 2013.<sup>989</sup> Tandis que, Haroune Ag Saïd est tué par les forces spéciales françaises au Nord de Kidal dans la nuit du 24 au 25 avril 2014.<sup>990</sup>

Mohamed Moussa Ag Mouhamed est présenté comme le numéro 3 du Mouvement par le MNLA.<sup>991</sup> L'un des principaux chefs est Mohamed Ag Aghaly Ag Wambadja, dit Abdelkrim Kojak.<sup>992</sup> Il a fait partie du MNLA,<sup>993</sup> et c'est un ancien bras droit d'Ibrahim Ag Bahanga,<sup>994</sup>. Il est tué en janvier 2013 à la bataille de Konna.<sup>995</sup>

Au sein de l'Organisation, figurent plusieurs émirs. Abderrahman Gouli,<sup>996</sup> dit Wathik, Abou Abida, dit Mourabiti Ben Moula, chef de la katiba Tawhid, Athman Ag Houdi, Mohamed Moussa chef de la katiba El Hisba, et Ahmad Al-Faqi Al-Mahdi, dit Abou Tourab,

---

<sup>983</sup> LE SOIR D'ALGERIE, *Actualités : ALGHABASS AG INTALLA, VICE-PRÉSIDENT DU HAUT CONSEIL POUR L'UNITÉ DE L'AZAWAD* : « Nous n'avons jamais été des extrémistes », 6 juillet 2013, PDF, p. 6.

<sup>984</sup> DUHEM (V), *Mali : le MIA, dissidence d'Ansar Eddine, demande "l'arrêt des hostilités"*, 24 janvier 2013, PDF, p. 2.

<sup>985</sup> Voir SAHEL, *Mauritanie : l'un des porte-paroles d'Ansar Dine se serait rendu*, 21-05-2013, PDF, 2 p.

<sup>986</sup> SAHARA MEDIA, *Ançar Edine dans sa première sortie médiatique depuis sa constitution*, 9 Juillet 2012, PDF, p. 5.

<sup>987</sup> Voir SAHEL, *Mali : un proche d'Iyad Ag Ghali tué par l'armée française*, 30-04-2014, PDF, 13 p.

<sup>988</sup> Le Haut Conseil pour l'Unité de l'Azawad, est un Mouvement politique et militaire touareg formé le 2 mai 2013 lors de la guerre du Mali. Le Mouvement naît sous le nom de Haut Conseil de l'Azawad – HCA – avant de se rebaptiser le 19 mai.

Le Haut Conseil pour l'Unité de l'Azawad est formé pendant la guerre du Mali, afin de favoriser les pourparlers avec le gouvernement malien. Le 2 mai, des représentants touareg menés par Mohamed Ag Intalla décident, de rejeter la lutte armée et de former le Haut Conseil de l'Azawad. Le jour de sa fondation, Mohamed Ag Intalla appelle le MNLA et le MIA à rallier son Mouvement, il souligne que le HCA, « *appuiera tous les efforts en vue de trouver par le dialogue une solution politique négociée à la crise que traverse l'Azawad. (...) C'est un Mouvement pacifique qui ne réclame pas l'indépendance d'une partie du Nord du Mali et est contre toute idée de partition. (...) Nous sommes également contre le terrorisme. Nous voulons mettre ensemble tous les fils touareg du Nord et les autres frères pour faire la paix avec le Sud, avec tous les Maliens* ».

<sup>989</sup> Voir SAHEL, *Mali : trois groupes armés à Kidal acceptent un accord de cessez-le-feu*, 23-05-2014, PDF, 7 p.

<sup>990</sup> Voir le Ministère de la défense française, « Serval : point de situation du mercredi 30 avril ».

<sup>991</sup> Voir SAHEL Mali. *Un groupe touareg revendique l'arrestation du numéro 3 d'Ansar Dine*, 04/02/2013, PDF, 3 p.

<sup>992</sup> BAMADA, *Le bras droit de Iyad Ag Ghaly tué à Konna*, 16/01/2013, PDF, p. 1.

<sup>993</sup> MALIMAG, *Mali bilan konan : Beaucoup de leaders djihadistes tués dont Mohamed Ag Aghaly Ag Wambadja dit Kojak*, 14 janvier 2013, PDF, p. 3.

<sup>994</sup> Voir SAHEL, *Mali : poursuite des raids aériens contre les groupes islamistes, situation stabilisée à Konna*, 13-01-2013, PDF, 16 p.

<sup>995</sup> Ibid.

<sup>996</sup> Voir SAHEL, *Mali : trois chefs d'Ansar Dine ont trouvé refuge en Algérie, selon un journal*, 19 avril 2013, PDF, 3 p.

chef de El Amr Bil Maarouv Weneuhye Ani Al Mounkar,<sup>997</sup>. Le secteur d'Aguel'hoc est sous l'autorité d'Ibrahim Ag Inawalen, dit Ibrahim Dina.<sup>998</sup>

Début décembre 2012, une nouvelle katiba est créée au sein d'Ansar Dine, baptisée Ansar al-Charia, et commandée par Omar Ould Hamaha.<sup>999</sup> Elle est constituée principalement d'Arabes de la région de Tombouctou<sup>1000</sup>. Elle comporterait également des transfuges du MAA.<sup>1001</sup>

Le 2 janvier 2013, Sultan Ould Bady, émir de la katiba Saladin,<sup>1002</sup> quitte le MUJAO<sup>1003</sup> et rejoint Ansar Dine<sup>1004</sup> avec ses hommes.<sup>1005</sup>

À l'été 2013, parmi les principaux chefs figureraient Ibrahim Ag Inawalen, dit « *Ibrahim Dina* » ou « *Bana* », commandant pour la région d'Aguel'hoc, Ayoub Ag Assarid, Malick Ouanesnat et Inawalen Ag Ahmed.<sup>1006</sup> Ibrahim Ag Inawalen est tué par les Français dans la nuit du 17 au 18 mai 2015, il était alors considéré par l'armée française comme le numéro 2 d'Ansar Dine.<sup>1007</sup>

Dans la région de Kidal, Ansar Dine est surtout présent dans les environs d'Abeïbara, Boghassa, Tenessako, Inerkache et Tinzawatène. Selon le MNLA, il serait présent jusqu'à Timiaouine et Tamanrasset en Algérie.<sup>1008</sup>

En 2015, deux autres katiba sont formées dans le Sud du Mali. La katiba « *Macina* » — aussi appelée le Front de Libération du Macina dans la région de Mopti — et la katiba « *Khaled Ibn Walid* » à l'extrême Sud du pays, près de la frontière avec la Côte d'Ivoire.<sup>1009</sup> La brigade « *Khaled Ibn Walid* », surnommée « *Ansar Dine Sud* », est commandée par Souleymane Keïta, secondé par Amadou Niangadou, dit « *Djogormé* ». <sup>1010</sup> Elle compte des

---

<sup>997</sup> Voir SAHEL, *Mali : un Touareg à la CPI pour la destruction de mausolées à Tombouctou*, 26 septembre 2015, PDF, 5 p.

<sup>998</sup> LE REPUBLICAIN, *Aguel Hoc (Nord Mali) : Aqmi lapide à mort un couple*, 31 Juillet 2012, PDF, p. 2.

<sup>999</sup> Voir SAHEL, MALI, *La mosaïque de l'armée islamiste*, 18 janvier 2013, PDF, 9 p.

<sup>1000</sup> MALO (A), *Les Français ont ouvert les portes de l'enfer*, 12 janvier 2013, PDF, p. 5.

<sup>1001</sup> HAMAHA (A.O), *La nouvelle qatiba « Ançar Echaria », un nouveau projet djihadiste conduit par l'homme à la barbe rouge*, 11 Janvier 2013, PDF, p. 3.

<sup>1002</sup> TAHALIL HEBDO, *Focus sur les groupes armés qui minent le Mali*, 05/01/2013, PDF, p. 2.

<sup>1003</sup> MALIJET, *AQMI-MUJAO-ANSARDINE-AL MOURABITOUNE-FLM : Ces terroristes qui menacent le Mali*, 7 Août 2015, PDF, p. 9.

<sup>1004</sup> RODIER (A), *Mali : point sur les forces rebelles*, CF2R : Note d'actualité, n° 296, janvier 2013, PDF, p. 5.

<sup>1005</sup> BAMADA, *Les menaces d'Ansar al-Din suscitent des craintes au Sahel*, 08/01/2013, PDF, p. 7.

<sup>1006</sup> NOTIN (J.C), *Op.cit.*, p. 591.

<sup>1007</sup> Voir SAHEL, *Deux chefs djihadistes tués au Mali : une opération longuement préparée*, 21-05-2015, PDF, 2 p.

<sup>1008</sup> BENSIMON (C) et FOLLOROU (J), *Kidal, symbole de la fragilité de la paix au Mali*, 26.08.2016, PDF, p. 8.

<sup>1009</sup> ALAKHBAR, *Mali : le groupe Ançar Dine revendique une série d'attentats*, 5 juillet 2015, PDF, p. 6.

<sup>1010</sup> Voir SAHEL, *Qui sont les groupes djihadistes actifs au centre et au sud du Mali ?* 08-09-2015, PDF, 2 p.

combattants venus du Sud du Mali ainsi que de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso.<sup>1011</sup> Souleymane Keïta est arrêté fin mars 2016 près de Sokolo, par les forces spéciales des services de renseignements maliens.<sup>1012</sup>

Amadou Niangadou est quant à lui, arrêté en Côte d'Ivoire en août 2015.<sup>1013</sup> Le 5 mai 2016, Yacouba Touré, numéro 2 de la katiba « *Khaled Ibn Walid* », est capturé à son tour près de Bamako.<sup>1014</sup>

Ansar Dine forme également, une branche burkinabé, menée par Boubacar Sawadogo. Ce dernier, à la tête d'une katiba d'environ 30 hommes, est arrêté vers fin juin 2016 dans la région de Sikasso.<sup>1015</sup>

En 2016, la branche d'Ansar Dine dans le Sud de la région de Gao est dirigée par Al-Mansour Ag Alkassim, secondé par Attaher Ag Ihadou. Ce dernier est arrêté le 25 novembre 2016.<sup>1016</sup>

Les effectifs d'Ansar Dine ne sont pas connus avec précision et varient selon les périodes.

Début 2012, peu après sa création, le groupe ne revendiquait que 300 combattants.<sup>1017</sup> En avril 2012, Éric Denécé, Directeur du Centre Français de Recherche sur le Renseignement – CF2R –, estime que, le Mouvement disposerait d'au moins d'un millier d'hommes mais précise que, « *l'on manque de données fiables quant aux effectifs respectifs* ». <sup>1018</sup>

En décembre 2012, le reporter Jean-Paul Mari écrit que, le Mouvement compte 3 000 hommes.<sup>1019</sup>

En janvier 2013, Mathieu Guidère, universitaire et professeur d'islamologie à l'Université de Toulouse — Jean Jaurès —, évalue le nombre de leurs combattants entre 5 000 et 10 000.<sup>1020</sup>

---

<sup>1011</sup> CARAYOL (R), *Mali : Keïta et Koufa, l'inquiétant duo terroriste du Sud*, 03 décembre 2015, PDF, p. 7.

<sup>1012</sup> Voir SAHEL, *Arrestation d'un important chef djihadiste du sud du Mali*, 09.05.2016, PDF, 3 p.

<sup>1013</sup> Voir SAHEL, *Mali : arrestation du numéro deux du groupe djihadiste Ansar Dine*, 09.05.2016, PDF, 6 p.

<sup>1014</sup> MACE (C), *Du Mali à l'Algérie, les armes du jihad dans le viseur*, 10 mai 2016, PDF, p. 9.

<sup>1015</sup> ROGER (B), *Mali : arrestation de Boubacar Sawadogo, lieutenant burkinabè d'Ansar Eddine sud*, 19 juillet 2016, PDF, p. 10.

<sup>1016</sup> Voir SAHEL, *Mali : arrestation du numéro deux d'une faction d'Ansar Eddine*, 25 novembre 2016, PDF, 15 p.

<sup>1017</sup> DUHEM (V), *Le groupe salafiste Ansar dine*, 20 mars 2012, PDF, p. 3.

<sup>1018</sup> HUGEUX (V), *Crise au Mali : la France est condamnée à marcher sur des œufs*, 11/04/2012, PDF, p. 2.

<sup>1019</sup> MARI (J.P), *MALI : Qui sont les islamistes touaregs d'Ansar Dine ?* 2013, PDF, p. 3.

<sup>1020</sup> Voir SAHEL, *Mali : Qui sont les islamistes à qui la France a déclaré la guerre ?* 14/01/2013, PDF, 6 p.

Le 23 mai 2013, l'amiral Édouard Guillaud, chef d'état-major des armées, relève devant l'Assemblée Nationale qu'Ansar Dine, a pu compter jusqu'à 1 200 hommes.<sup>1021</sup>

Début août 2014, Mélanie Matarese, a écrit que, selon « *un proche des Mouvements islamistes* », Ansar Dine compte encore 800 hommes.<sup>1022</sup>

En janvier 2016<sup>1023</sup>, selon Baba Ahmed, Ansar Dine dispose de 250 à 300 hommes, principalement à Abeïbara<sup>1024</sup>, Boghassa<sup>1025</sup> et Tenessako.<sup>1026</sup>

## **Paragraphe II : Les modes opératoires des groupes terroristes**

La menace terroriste dans l'espace ouest-africain a des formes multiples. AQMI et MUJAO ont sensiblement le même mode opératoire (A). Au cours de ces dernières années, AQMI a développé différents modes opératoires sur l'ensemble de la région et relayés dans les médias occidentaux. Les deux modes opératoires les plus utilisés ces dernières années par les réseaux terroristes, sont les attentats et l'enlèvement d'otages au Sahel. Boko Haram est plutôt sur le registre de la terreur avec des attaques d'une extrême violence sur le sol nigérian.<sup>1027</sup> Et Ansar Dine n'est pas du reste (B).

### **A- Les attentats terroristes et les prises d'otages**

Outre les cibles traditionnelles,<sup>1028</sup> à savoir les forces de sécurité et de défense<sup>1029</sup> et les symboles de l'État, principalement en Algérie,<sup>1030</sup> et dans une moindre mesure en

---

<sup>1021</sup> Voir CHEVÈNEMENT (J.P) et DE LARCHER (G), *Mali : comment gagner la paix ?* Rapport, n° 513, SENAT français, 2012-2013, 135 p.

<sup>1022</sup> MATARESE (M), *Le chef des Touaregs islamistes est de retour*, 2014, PDF, p. 2.

<sup>1023</sup> En mars 2016, selon une source de sécurité malienne, Ansar Dine compterait 200 hommes dans le Sud du Mali.

<sup>1024</sup> Abeïbara est une commune du Mali. Elle est située dans l'Adrar des Ifoghas, massif montagneux se trouvant dans le nord-est du Mali.

<sup>1025</sup> Boghassa – Boughessa, ou Boghassa – est une commune du Mali, située dans le cercle d'Abeïbara et la région de Kidal. Elle se trouve dans l'Adrar des Ifoghas.

<sup>1026</sup> AHMED (B), *Nord du Mali : la guerre est déclarée entre le MNLA et Iyad Ag Ghali*, 2016, PDF, p. 10.

<sup>1027</sup> NDIAYE (B), *L'Afrique de l'Ouest, nouveau « théâtre des opérations »*, Op.cit.

<sup>1028</sup> Au niveau du mode opératoire, deux changements fondamentaux consécutifs sont intervenus dans le cadre de la conversion du GSPC en AQMI, à savoir, l'apparition des attentats-suicide et celle des prises d'otage relativement rares dans le passé, la plus spectaculaire étant l'enlèvement d'une trentaine de touristes en mars 2003, dans le Sahara algérien.

<sup>1029</sup> Check-points, bâtiments et véhicules de la gendarmerie, police et l'armée.

<sup>1030</sup> C'est ainsi que d'avril 2007 à la fin 2009, l'Algérie connaît une vague d'attentats-suicide sans précédent, ciblant les édifices gouvernementaux et publics, les forces de sécurité et même le Président Bouteflika en septembre 2007. Des attentats-suicide frappent également le Maroc. C'est à cette époque que, Droukdel annonce la création « *d'une brigade des martyrs* » sur le modèle de celle d'Al-Qaïda en Irak, « *Nous avons*

Mauritanie, AQMI s'en prend également aux intérêts étrangers et notamment occidentaux<sup>1031</sup>. À ce titre, il faudrait également préciser que la France, considérée comme la « *mère de tous les maux* », figure parmi les cibles déclarées du groupe. Des menaces ont également été explicitement lancées, contre ceux qui apporteraient leur collaboration à la force d'intervention de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest, envisagée pour le Mali. Mokhtar Belmokhtar avance que, « *nous ne resterons pas les bras croisés et que nous agirons en fonction de situation avec fermeté et détermination* ». <sup>1032</sup>

Les actions et modus operandi d'AQMI ont progressivement épousé ceux d'Al-Qaïda, se résumant en des attaques contre des cibles gouvernementales, sécuritaires et militaires algériennes<sup>1033</sup> par le biais d'embuscades, d'attentats-suicide, souvent coordonnés, d'usage de voitures piégées, de mines ou d'explosifs de faible intensité, à l'aide notamment d'engins explosifs improvisés, des prises d'otages.

La prise d'otages,<sup>1034</sup> accompagnée de demandes de rançons et quelques fois de demandes de libération de djihadistes retenus prisonniers dans certains pays de la région ou hors du continent, s'est également illustrée comme le principal mode opératoire d'AQMI. À cet effet, de 2003 à 2019, plus d'une cinquantaine de personnes<sup>1035</sup> ont été prises en otage dans le Sahel par les groupes terroristes, écumant la région.<sup>1036</sup>

Les prises d'otages ont généré de substantiels revenus à AQMI.<sup>1037</sup> Selon le Conseiller Spécial du Président algérien<sup>1038</sup> pour les questions de terrorisme, Kamel Rezzag Bara, qui s'exprimait en septembre 2010 devant une réunion de l'Assemblée Générale de l'ONU portant sur le terrorisme, les katiba sahéliennes d'AQMI ont engrangé en 7 ans plus de 150

---

*décidé d'utiliser que le martyr s'allonge chaque jour* ». Par ailleurs, les journaux algériens relèvent à plusieurs reprises l'arrestation de kamikazes potentiels, souvent très jeunes et donc plus facilement embrigadables.

<sup>1031</sup> Ambassades, diplomates, touristes, hommes d'affaires et humanitaires.

<sup>1032</sup> Voir SAHEL, *AQMI menace ceux qui voudraient aider la CEDEAO au Mali*, 01.07.2012, PDF, 6 p.

<sup>1033</sup> Ce fut notamment le cas de l'attentat à la bombe contre une école militaire en août 2011 ; attentat qui fit 18 morts.

<sup>1034</sup> Ce changement dans AQMI, s'est de plus accompagné d'une pratique relativement peu répandue dans les années 1990, et même du temps du GSPC, la prise d'otages d'étrangers. En effet, exception faite de l'épisode de mars 2003 et de l'enlèvement des époux Thévenot en octobre 1993 ainsi que du drame des moines de Tibhirine en 1996. Au temps du GIA, les étrangers pris pour cible étaient généralement assassinés. Ces prises d'otages touchent tout d'abord la population algérienne, puisque sur 375 enlèvements réalisés en 2006, 115 l'ont été par AQMI.

<sup>1035</sup> Ces personnes sont généralement des Occidentaux.

<sup>1036</sup> NU, *Rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel*, PDF, 7-23 décembre 2011/2012/, 18 janvier 2012, p. 11.

<sup>1037</sup> Il existerait compte tenu de la nationalité de l'otage des prix établis. Entre 5 et 10 millions d'euros pour un Français ; entre 8 et 12 millions s'il travaille pour AREVA.

<sup>1038</sup> Ici, il s'agit du Président Abdelaziz Bouteflika. Il fut le Président de la République algérienne démocratique et populaire du 27 avril 1999 au 2 avril 2019. Mais l'actuel Président de l'Algérie est, Abdelmadjid Tebboune.

millions d'euros grâce aux rançons. Cette manne financière, a permis à AQMI de se procurer des armes, de recruter de nouveaux combattants et de financer des actions « *sociales* » auprès de certaines populations de la bande sahélo-saharienne, précisément au Nord-Mali, afin de les gagner à leur cause ou, tout au moins, de réduire les sentiments de rejet qu'elles pourraient avoir à son encontre. Mettant en œuvre par la même occasion, une autre des stratégies d'AQMI-Sahel consistant à nouer des liens avec les communautés locales,<sup>1039</sup> y compris avec leurs responsables, pour s'assurer des complicités actives ou passives, selon les circonstances.

Pour en revenir à la prise d'otages, elle s'est révélée être pendant longtemps l'unique activité dans laquelle s'illustre AQMI-Sahel<sup>1040</sup>.

Cette réalité a poussé, à s'interroger sur la véritable nature des katiba sahéliennes, notamment sur le fait qu'elles aient dévié du djihad global qu'AQMI s'est engagé à mener en prêtant allégeance à Al-Qaïda.

L'implication d'AQMI-Sahel, dans ce « *banditisme djihadiste* »<sup>1041</sup> s'illustrant par la mise en œuvre d'activités criminelles et notamment de trafics en tous genres – drogue<sup>1042</sup>, armes, cigarettes, carburant, migrants – représente ainsi un des aspects les plus notables de sa présence dans la région. Il faut rappeler que, le groupe tire une partie substantielle de ses revenus de ces activités, sous la forme de droits de passage dans les zones du désert qu'ils contrôlent ou en rétribution de la protection qu'ils procurent aux trafiquants. Il faudrait à ce titre, évoquer des complicités qui se sont établies entre les bandits-djihadistes d'AQMI et des responsables locaux, notamment au Mali.

Outre ces actions, il semblerait qu'AQMI, tout au moins ses katiba sahéliennes, jouent également de plus en plus un rôle majeur dans le transfert de savoirs terroristes. Et précisément, dans la formation<sup>1043</sup> et le soutien logistique à d'autres Organisations ou Mouvements islamistes radicaux de la sous-région ou même du continent, tels que Boko Haram ou les milices somaliennes Al-Shebaab. C'est notamment, ce que précise la Stratégie nationale américaine anti-terroriste publiée en juin 2011<sup>1044</sup>, et qu'illustre un certain nombre

---

<sup>1039</sup> À ce titre, Mokhtar Belmokhtar a épousé une malienne d'origine touarègue.

<sup>1040</sup> En plus de son implication dans divers autres trafics.

<sup>1041</sup> TAZAGHART (A), *AQMI : Enquête sur les héritiers de Ben Laden au Maghreb et en Europe*, Paris, Picollec, 2011, pp. 53-59.

<sup>1042</sup> En décembre 2009, trois maliens suspectés d'appartenir à AQMI et d'avoir tenté de faire transiter de la drogue à travers le Sahara jusqu'en Espagne ont été arrêtés au Ghana et transférés aux États-Unis où ils ont fait l'objet de poursuites.

<sup>1043</sup> PRIEUR (L), *Boko Haram got al Qaeda bomb training, Niger says*, Op.cit.

<sup>1044</sup> THE WHITE HOUSE, *US National Strategy for Counterterrorism*, Op.cit, p. 16.

d'informations. C'est vraisemblablement, le rôle que jouent les djihadistes afghans et pakistanais<sup>1045</sup> dont la présence a été signalée dans le Nord-Mali.<sup>1046</sup>

Tout comme AQMI, le MUJAO semble s'être spécialisé dans la prise d'otages, suivie de demande de rançons, et dans les attaques contre des forces de sécurité gouvernementales, notamment celles d'Algérie. Il faudrait à ce titre craindre, suivant en cela la composition multinationale du Mouvement, que d'autres pays soient la cible des actions du MUJAO. À ce titre, dans le cadre des projets de déploiement d'une force d'intervention de la CEDEAO, le MUJAO a menacé de s'attaquer aux pays qui la composeraient.<sup>1047</sup>

Le premier fait d'arme du MUJAO a été l'enlèvement, le 23 octobre 2011, de trois humanitaires européens<sup>1048</sup> dans un camp de réfugiés sahraouis de Rabouni, à Tindouf, Sud-Ouest de l'Algérie.<sup>1049</sup>

La prise d'otages, le 5 avril 2012, du Consul algérien de la ville malienne de Gao et de six de ses collaborateurs, vient consacrer le recours à ce mode opératoire. Pour la libération des diplomates algériens<sup>1050</sup> le MUJAO aurait réclamé 15 millions d'euros, 30 millions d'euros pour les deux Européennes.

Dans un autre registre, des membres du Mouvement ont mené le 3 mars 2012, un attentat-suicide à l'aide d'une voiture chargée d'explosifs contre une caserne de gendarmerie à Tamanrasset, Sud de l'Algérie. Attentat qui s'est soldé, outre la mort des deux kamikazes,<sup>1051</sup> par une vingtaine de blessés parmi les gendarmes algériens et des dégâts matériels.

Le 29 juin 2012, le groupe a de nouveau, revendiqué une attaque suicide contre le siège du commandement régional de la gendarmerie à Ouargla<sup>1052</sup>. Attaque qui a fait, outre le kamikaze, un mort et trois blessés.<sup>1053</sup>

---

<sup>1045</sup> Voir SAHEL, *Mahamadou Issoufou : Des djihadistes afghans et pakistanais sont présents au Mali*, 8 juin 2012, PDF, 19 p.

<sup>1046</sup> UNIDIR, Op.cit.

<sup>1047</sup> Voir SAHEL, *AQMI menace ceux qui voudraient aider la CEDEAO au Mali*, Op.cit.

<sup>1048</sup> Deux Espagnols et une Italienne.

<sup>1049</sup> L'annonce de leur libération a été faite le 18 juillet 2012. Cette libération aurait été faite en échange du paiement d'une rançon s'élevant, selon le MUJAO, à 15 millions d'euros, et de la libération d'au moins un islamiste emprisonné en Mauritanie.

<sup>1050</sup> Le 13 juillet 2012, le MUJAO a annoncé la libération de trois des sept otages algériens ; information confirmée le 15 juillet 2012 par le Ministre algérien des Affaires étrangères, Mourad Medelci. Bien que, des informations évoquent une contrepartie financière, il est difficile de le confirmer.

<sup>1051</sup> Présenté par le porte-parole du MUJAO, Adnan Abu Walid Sahraoui, comme un Sahraoui et un Malien.

<sup>1052</sup> Ville située, à quelques 475 km au Sud d'Alger.

<sup>1053</sup> BELMADI (T), Op.cit.

Le MUJAO s'est également illustré, aux côtés d'autres groupes islamistes et de la rébellion touarègue du MNLA dans la « *conquête* » armée du Nord-Mali.<sup>1054</sup>

Tout comme AQMI, le MUJAO, où tout au moins certains de ses membres, sont également suspectés d'être impliqués dans des activités de contrebande, notamment d'essence.<sup>1055</sup>

## **B- Les attaques kamikazes et la sous-traitance d'otages étrangers**

Les modes opératoires de Boko Haram ont évolué avec le temps.<sup>1056</sup> On est ainsi parti d'attaques à l'aide des flèches empoisonnées ou à la machette, à des attaques et attentats<sup>1057</sup>, y compris suicides, en passant par l'usage d'armes à feu – à partir de motos ou de véhicules –, et même de lance-roquettes.<sup>1058</sup>

Certains membres de la secte affrontent régulièrement, les forces de sécurité et de défense nigérianes au cours de fusillades précédant, accompagnant ou suivant des attentats à l'explosif.

Les membres de Boko Haram se sont ainsi illustrés, par des attaques répétées contre les forces de sécurité<sup>1059</sup>, contre des lieux perçus comme des endroits de péchés<sup>1060</sup>, contre des lieux de culte Chrétiens.<sup>1061</sup> La secte s'est également attaquée à des banques, à des marchés, à

---

<sup>1054</sup> Initiée avec la résurgence de l'irrédentisme touareg début 2012, et qui a grandement contribué à ébranler l'armée malienne, la mainmise progressive des islamistes sur près de 66% du territoire malien.

<sup>1055</sup> UNIDIR, Op.cit., pp. 10-11.

<sup>1056</sup> Une étape semble ainsi avoir été franchie avec l'attentat-suicide à la voiture piégée perpétrée le 11 juin 2011, contre le quartier général de la police à Abuja, capitale fédérale, par les attentats simultanés à la bombe. Qui ont suivi quatre jours plus tard, contre un commissariat et une banque dans l'État de Katsina et, le 26 août 2011, par l'attentat contre le siège de l'ONU à Abuja.

<sup>1057</sup> Ils sont commis à l'aide d'engins explosifs improvisés — lancées de voitures ou plantées sur les lieux d'attentats — ou de voitures piégées.

<sup>1058</sup> AFP, « Nigeria : tir de roquette contre une école coranique à Jos, un enfant tué », Publié le 17 juillet 2012.

<sup>1059</sup> Commissariats, casernes, convois, officiers à la retraite.

<sup>1060</sup> Notamment bars et salles de jeu de cartes.

<sup>1061</sup> Quelques dates méritent notre attention.

- 7 juin 2011, attaque contre une église à Maiduguri ;
- 25 décembre 2011, plusieurs attentats frappent des églises dans le Nord-Est et le reste du pays, faisant près de 40 morts. 30 morts ont notamment été enregistrés à l'extérieur d'une église catholique à Madalla, une banlieue de la capitale Abuja. Une église a également été visée dans la ville de Jos, dans le Centre du pays ;
- Avril 2012, le jour de la fête de Pâques, au moins une voiture piégée explose à Kaduna à proximité d'une église, au moins 38 morts ;
- 15 juillet 2012, tentative d'attentat à la bombe contre une église dans une ville située dans l'État de Kogi (centre du Nigeria), la bombe a explosé sans qu'aucun blessé ne soit enregistré.

des Universités, à des écoles coraniques, à des personnalités religieuses musulmanes<sup>1062</sup> et à des médias.<sup>1063</sup>

Des hôtels auraient également fait l'objet de projets d'attentats. Ce qui illustrerait le fait que, les étrangers sont également devenus des cibles. Le 17 mai 2012, le porte-parole de la secte, Abu Qaqa, a menacé de s'attaquer à tous les bâtiments abritant des services gouvernementaux dans les 19 États du Nord, à majorité musulmane, et dans la capitale Abuja, appelant les populations à les éviter.

De manière générale, on observe que, les attaques attribuées à la secte sont de plus en plus sophistiquées, souvent coordonnées, fréquentes, presque quotidiennes, tout au moins hebdomadaires, et particulièrement meurtrières.<sup>1064</sup>

Ces attaques ont cru de manière très significative, notamment, au cours de l'année 2011.<sup>1065</sup> Ainsi, selon la police nigériane, Boko Haram a été l'auteur en 2011 de 118 attaques qui ont causé la mort de 308 personnes. Ce décompte est selon de nombreux observateurs, sous-estimé.

Ainsi, selon le Rapport 2011 sur le Terrorisme du Centre National de Contre-Terrorisme Américain, Boko Haram a été l'auteur en 2011 de 136 attaques — plus que les 31 enregistrées en 2010. Selon IRIN,<sup>1066</sup> le service d'information de l'Office de Coordination des Affaires Humanitaires de l'ONU — OCHA<sup>1067</sup> — le nombre de morts depuis juillet 2009 tournerait, autour de 648.

---

<sup>1062</sup> 4 septembre 2011, un religieux musulman est tué par deux hommes de la secte dans la ville de Maiduguri.

<sup>1063</sup> 26 avril 2012, attentat-suicide — à l'aide d'une voiture piégée — commis contre le siège du journal This Day à Abuja, attaque ayant fait cinq morts. Dans la même journée, une bombe était lancée par un homme dans un complexe de presse à Kaduna, Nord du pays, ayant entraîné la mort de quatre personnes.

<sup>1064</sup> En janvier 2012, on a ainsi assisté à une série d'attentats coordonnés dans la ville de Kano, Nord du pays, à l'aide d'engins explosifs improvisés ; attentats qui ont entraîné la mort de près de 200 personnes.

<sup>1065</sup> ASSANVO (W), Op.cit.

<sup>1066</sup> Les Réseaux d'Information Régionaux Intégrés sont un service d'informations et d'analyses humanitaires. L'IRIN créé en 1995, s'est détaché du Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires de l'ONU en décembre 2015.

Le réseau met des informations brutes et des analyses à la disposition des acteurs engagés dans l'action humanitaire ou le développement économique et développement humain. Ses articles concernent notamment, les pays et les situations peu médiatisées, qui obtiennent ainsi grâce à l'IRIN une meilleure visibilité.

<sup>1067</sup> Le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires est un département du Secrétariat des Nations-Unies. Il a été établi en décembre 1991 par la Résolution 46/182 de l'Assemblée Générale. Il s'agissait de renforcer la réponse des Nations-Unies aux crises et aux catastrophes naturelles. Il a alors été créé le Département des Affaires Humanitaires, remplaçant ainsi le Bureau des Nations-Unies de Coordination pour les secours en cas de catastrophe, lui-même créé en 1972. OCHA est le résultat de la réorganisation du Département des Affaires humanitaires en 1998. Il est désigné comme le fer de lance de l'ONU dans les catastrophes.

Pour les trois premières semaines de 2012 seulement, ce sont plus de 253 personnes qui auraient trouvé la mort, dans 21 attaques distinctes. De 2009, année à partir de laquelle l'insurrection menée par Boko Haram s'est accentuée, à janvier 2012, ce sont au moins 1.200 personnes qui auraient perdu la vie du fait des actes imputables au Mouvement. Avec les nombreux attentats, souvent particulièrement meurtriers, survenus ces derniers temps, ce chiffre pourrait actuellement approcher le millier de morts.

L'autre fait particulièrement préoccupant des agissements de la secte, est l'expansion de son champ d'action. Ainsi, même si les plus grandes des attaques de la secte ont principalement été menées dans le Nord-Est du pays, notamment dans les États de Borno et de Yobe, les États de l'Adamaoua, Bauchi, Gombe, Kano, Kaduna, Niger, Plateau, Taraba, Yobe, ainsi que la capitale fédérale Abuja et l'État de Kogi<sup>1068</sup>, Sud d'Abuja, ont également, soit été le lieu d'attentats, soit se sont illustrés par la découverte de caches d'armes et d'explosifs.

La prise d'otages en mai 2011 d'un Britannique et d'un Italien, travaillant pour le compte d'une firme italienne de construction, prise d'otages attribuée à un groupe supposé être associé à Boko Haram, et avoir des liens avec AQMI, et leur mort le 8 mars 2012 lors d'une tentative de libération par des forces de sécurité nigériane et britannique, dans l'État de Sokoto, Nord-Ouest du pays pousse à s'interroger, sur l'éventualité d'une évolution vers la prise d'otages d'Occidentaux. Le fait que, le groupe ait explicitement nié son implication dans cette prise d'otages nourrit le doute.

Malgré ces dénégations, la mort le 31 mai 2012 à Kano de l'ingénieur Allemand Edgar Fritz Raupauch,<sup>1069</sup> alors que les forces de sécurité nigérianes prenaient d'assaut une maison à l'intérieur de laquelle se trouvaient des membres de Boko Haram, pousse une fois de plus à s'interroger sur son rôle dans cette pratique. Ce, d'autant plus qu'AQMI avait diffusé une vidéo revendiquant cette prise d'otages. Se pose ainsi la question de savoir, Boko Haram jouerait-il le rôle de geôlier pour le compte d'AQMI ?

Un pan de voile a été levé avec les informations révélées en mai 2012, par un journal nigérian, contenues dans un rapport adressé au Président nigérian<sup>1070</sup> par les services de

---

<sup>1068</sup> Le 16 mai 2012, une cache attribuée à des terroristes – et non explicitement au Mouvement Boko Haram – et contenant des armes – grenades artisanales, engins explosifs improvisés, 10 AK 47, 2 révolvers, un pistolet Beretta – et des munitions, a été découverte. En avril, deux usines de fabrication de bombes artisanales avaient déjà été découvertes dans ce même État.

<sup>1069</sup> Pris en otage le 26 janvier 2012 dans la même ville.

<sup>1070</sup> Goodluck Jonathan.

sécurité et de défense sur la base d'investigations menées en décembre 2011, dans le Nord du Nigéria. Informations faisant état, des liens entre Boko Haram et AQMI, particulièrement de formations reçues par des membres du groupe nigérian en matière de prise d'otages.<sup>1071</sup> Le rapport évoque aussi, la contrepartie à laquelle s'engage Boko Haram dans le cadre du soutien que lui apporte AQMI, précisément à prendre des otages « *étrangers à la peau blanche — spécialement des expatriés — à Abuja en échange de plus d'argent, d'armes et de munitions* ».

Sur la base de ces informations, si elles s'avéraient correctes, il semblerait bien qu'AQMI ait sous-traité la prise d'otages d'étrangers à Boko Haram. Illustrant une fois de plus, les liens opérationnels établis entre Boko Haram et AQMI. Liens qui nous poussent à s'interroger, sur la trajectoire que pourrait emprunter Boko Haram en termes d'idéologie, d'objectifs, de rhétorique et de modes opératoires, et plus globalement sur la trajectoire islamiste et djihadiste en Afrique de l'Ouest.<sup>1072</sup>

En moins de dix ans, le groupe terroriste Boko Haram a tué plus de 33 000 personnes dans les attentats perpétrés contre les populations nigérianes. Née dans le Nord-Est du pays, la secte poursuit ses crimes, devenant un mal international affectant outre le Nigeria, le Tchad et le Cameroun, et provoquant la misère dans cette région du Continent.<sup>1073</sup>

Depuis l'insurrection de Boko Haram en 2009, la situation sécuritaire dans la région du bassin du Lac Tchad<sup>1074</sup> tend à s'aggraver, et nombreux sont les habitants contraints de fuir. Le nombre de personnes déplacées dans la région s'élève aujourd'hui, à plus de deux millions<sup>1075</sup> d'individus. D'autres personnes, déplacées depuis longtemps, reviennent, notamment du Cameroun. Une situation que Volker Türk, haut-commissaire assistant du Haut-Commissariat pour les Réfugiés – HCR – en charge de la protection, a qualifié de « *nouvelle situation d'urgence, nécessitant une attention urgente* ».

Le pays le plus touché par le groupe Boko Haram reste, incontestablement, le Nigéria. Si beaucoup de Nigériens fuient le groupe terroriste tout en restant dans leur pays, 207 227 d'entre eux ont franchi une frontière et sont devenus réfugiés dans les pays voisins.

---

<sup>1071</sup> OGALA (E), *Boko Haram gets N 40 million donation from Algeria*, 13 Mai 2012, PDF, p. 3.

<sup>1072</sup> UNIDIR, Op.cit., pp. 13-16.

<sup>1073</sup> ATCHA (E), *Nigeria : en neuf ans, les exactions et crimes de Boko Haram ont fait des milliers de morts et de réfugiés*, 07/02/2018, PDF, p. 2.

<sup>1074</sup> Depuis 2009, la région du bassin du Lac-Tchad est régulièrement la cible d'attaques sanglantes de Boko Haram. Au Nord-Est du Nigéria, dans la région du Diffa au Niger, au Nord du Cameroun et à l'Est du Tchad, des millions de personnes sont victimes de déplacements, massacres, malnutrition aiguë et aujourd'hui, elles sont victimes des maladies. 10,7 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire.

<sup>1075</sup> 2 217 717, c'est le nombre de déplacés fuyant Boko Haram dans le bassin du Lac-Tchad.

Les Nigériens ne sont pas les seuls à quitter leur pays. Les menaces de Boko Haram ont amené 7 000 personnes à fuir le Niger et à se réfugier au Tchad. Selon les Nations-Unies, ce chiffre pourrait facilement augmenter dans le futur.<sup>1076</sup>

Par ailleurs, à la fin de l'année 2012, après avoir chassé ses rivaux du MNLA, Ansar Dine tente de prendre l'ascendant sur AQMI, en essayant d'obtenir l'appui des cadis,<sup>1077</sup> des imams et des chefs de tribus par un discours volontairement plus modéré et conciliant. Près de Ménaka, Alghabass Ag Intalla, aurait ainsi obtenu le ralliement des tribus touarègues de Kel-Essouk, Imachaghane, Daoussahak, Ichelene-Harène et Imghad.<sup>1078</sup>

En janvier 2013, dans le contexte de l'opération Serval de l'armée française au Mali, un groupe de dirigeants modérés d'Ansar Dine s'en sépare pour fonder le Mouvement Islamique de l'Azawad,<sup>1079</sup> qui se dit favorable à un règlement pacifique de la crise.<sup>1080</sup>

L'un des dirigeants d'Ansar Dine, Ahmadou Ag Abdallah, est arrêté par les autorités mauritaniennes à Bassikounou le 26 janvier 2013.<sup>1081</sup> Le 3 février 2013, le n°3 de l'Organisation, Mohamed Moussa Ag Mouhamed, responsable de l'application de la charia à Tombouctou, est arrêté à In Khalil, près de la frontière algérienne.<sup>1082</sup>

Le 18 mai 2013, Senda Ould Boumama, porte-parole d'Ansar Dine, se rend aux autorités mauritaniennes à la frontière Est du pays.<sup>1083</sup> Il sera libéré le 3 août 2015.<sup>1084</sup> Ayant fourni de nombreuses informations aux autorités mauritaniennes, il est menacé de mort par AQMI qui le considère comme un traître.<sup>1085</sup>

---

<sup>1076</sup> RODIER (J), *Boko Haram a fait 2,2 millions de déplacés dans la région du bassin du Lac-Tchad*, 04 août 2017, PDF, p. 9.

<sup>1077</sup> Un cadi, est un juge musulman remplissant des fonctions civiles, judiciaires et religieuses. Le cadi est un juge de paix et un notaire, réglant les problèmes de vie quotidienne, mariages, divorces, répudiations, successions, héritages, etc.

<sup>1078</sup> AHMED (B), *Nord-Mali : quand Ansar Eddine tente de marginaliser Aqmi*, 21 décembre 2012, PDF, p. 7.

<sup>1079</sup> Le Mouvement Islamique de l'Azawad – MIA – est un Mouvement issu d'une scission d'Ansar Dine, en janvier 2013, à la suite de l'intervention française – opération Serval – au Mali. Il est officiellement dissout le 19 mai 2013 et se rallie au Haut Conseil pour l'Unité de l'Azawad, le HCUA.

<sup>1080</sup> Voir SAHEL, *Mali : scission au sein d'Ansar Eddine*, 24.01.2013, PDF, 2 p.

<sup>1081</sup> MALIJET, *Guerre au Mali : un chef du mouvement islamiste Ansar Dine arrêté par l'armée mauritanienne*, 26 Janvier 2013, PDF, p. 6.

<sup>1082</sup> Voir SAHEL, *Arrestation d'un responsable d'Ansar Eddine de Tombouctou*, 04.02.2013, PDF, 3 p.

<sup>1083</sup> Voir SAHEL, *Mauritanie : l'un des porte-paroles d'Ansar Dine se serait rendu*, 21-05-2013, PDF, 7 p.

<sup>1084</sup> Voir SAHEL, *Mauritanie : un ancien porte-parole d'Ansar Dine a été libéré*, 05-08-2015, PDF, 4 p.

<sup>1085</sup> AHMED (B), *Mali : Aqmi aux troussees de Sanda Ould Boumama, ex-cadre d'Ansar Eddine libéré par la Mauritanie*, 06 août 2015, PDF, p. 6.

En février 2014, le retour de combattants d'Ansar Dine est signalé à Abeïbara,<sup>1086</sup> où ils distribuent de l'argent à des habitants, et à Boghassa, où ils forcent les villageois qui ne leur sont pas favorables à s'exiler.<sup>1087</sup>

En décembre 2014, le Ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian<sup>1088</sup>, considère qu'Iyad Ag Ghali et des combattants d'Ansar Dine sont présents dans le Sud de la Libye.<sup>1089</sup>

Le 29 décembre 2014, des djihadistes tirent au moins 34 roquettes ou obus de mortier sur un camp de Tessalit tenu par l'armée française, malienne et la MINUSMA. L'attaque, qui ne fait aucune victime, est revendiquée par Ansar Dine, c'est sa première revendication depuis près d'une année.<sup>1090</sup>

En 2015, Ansar Dine revendique des attaques au Sud du Mali, notamment près de la frontière ivoirienne. Le groupe annonce alors, son intention de mener des attaques en Côte d'Ivoire, en Mauritanie et dans d'autres pays de la sous-région.<sup>1091</sup>

Le 9 octobre 2015, Ansar Dine aurait mené pour la première fois, une attaque au Burkina Faso, en attaquant avec une cinquantaine d'hommes un poste de gendarmerie à Samorogouan.<sup>1092</sup> L'affrontement avait fait trois morts du côté des gendarmes<sup>1093</sup>, et un tué du côté des assaillants.

Le 12 octobre 2012, le Conseil de Sécurité des Nations-Unies charge les pays de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest de mobiliser les forces armées ouest-africaines, et de définir un plan de reconquête militaire du Nord du Mali<sup>1094</sup> qui se trouve entre les mains d'AQMI, du MUJAO et d'Ansar Dine.

---

<sup>1086</sup> FOLLOROU (J), *Un an après « Serval », les djihadistes sont de retour au Mali*, 27.02.2014, PDF, p. 6.

<sup>1087</sup> THIBAUT (G), *Les djihadistes toujours présents dans le nord du Mali*, 28-02-2014, PDF, p. 5.

<sup>1088</sup> Depuis 2017, Jean-Yves Le Drian est ministre de l'Europe et des Affaires étrangères d'abord dans le gouvernement d'Édouard Philippe, puis dans celui de Jean Castex.

<sup>1089</sup> Voir SAHEL, *Le Drian : le sud de la Libye "est devenu un hub terroriste"*, 28/12/2014, PDF, 32 p.

<sup>1090</sup> Voir SAHEL, *Mali : les djihadistes d'Ansar Eddine refont surface*, 30 décembre 2014, PDF, 4 p.

<sup>1091</sup> Voir SAHEL, *Mali : le groupe djihadiste Ansar Eddine revendique des attaques dans le Sud*, 30.06.2015, PDF, 2 p.

<sup>1092</sup> Samorogouan est un département du Burkina Faso situé dans la province de Kénédougou et dans la région des Hauts-Bassins.

En 2006, le dernier recensement comptabilisait 35 953 habitants.

<sup>1093</sup> Voir SAHEL, *Burkina Faso : une gendarmerie attaquée près de la frontière malienne*, 29-09-2017, PDF, 5 p.

<sup>1094</sup> Voir SAHEL, *L'ONU donne 45 jours aux Africains pour préciser leur intervention au Mali*, Op.cit.

## Section II : Le retour des Mouvements indépendantistes

L’Azawad<sup>1095</sup> est un territoire qui regroupe trois régions du Nord du Mali à savoir, la région de Kidal,<sup>1096</sup> la région de Tombouctou<sup>1097</sup> et la région de Gao.<sup>1098</sup> Il est situé dans le Sahel, une zone qui s’étend de l’océan Atlantique à la mer Rouge.

Les revendications pour l’autonomie de ce territoire remontent à l’année 1958.<sup>1099</sup> À cette époque, ce territoire était sous l’Administration française. Après l’indépendance du Mali

---

<sup>1095</sup> L’Azawad, également orthographié Azaouad ou Azaouâd, est un territoire presque entièrement désertique situé dans le Nord du Mali recouvrant des zones saharienne et sahélienne dont des groupes séparatistes touareg réclament l’indépendance qu’ils ont proclamée en 2012 avant d’y renoncer le 14 février 2013. Aucun État n’a reconnu cette revendication et le territoire est le plus souvent appelé « *Nord du Mali* », « *Mali du Nord* » ou encore par anglicisme « *Nord-Mali* ». Le mot azawad est un mot signifiant « *zone de pâturage* » et dérive du mot tamasheq Azawagh. Le gouvernement du Mali considère le simple emploi de cette dénomination comme sédition.

<sup>1096</sup> Kidal – 25 617 habitants –, est située à 350 km au Nord de Gao, au cœur de l’Adrar des Ifoghas. Pendant longtemps, cette zone était interdite, du fait de la présence d’un camp militaire. Kidal connaît un essor très rapide, ce qui entraîne des problèmes d’équipements et de disponibilité de l’eau.

<sup>1097</sup> Tombouctou – 54 453 habitants en 2013 –, située sur le fleuve Niger est une commune du Mali. Elle est surnommée « *la ville aux 333 saints* » et « *la perle du désert* ». Son nom viendrait du tamasheq Tin, ou Tim, qui signifie « *puits* » ou « *lieu* », et de Bouctou, nom donné à la femme présente à l’arrivée des Touareg, gardienne d’un puits, et qui désignerait une personne originaire d’Essouk, un peu au Nord de Kidal, ce qui donne « *le lieu de Bouctou* ».

<sup>1098</sup> Gao – 65 919 habitants, d’après la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée –, fondée au VIII<sup>e</sup> siècle au temps de l’Empire songhaï, elle fut la capitale de leur empire jusqu’à sa conquête par les Saadiens après la bataille de Tondibi. L’invasion saadienne de 1591 a largement détruit la ville qui recèle toujours des vestiges archéologiques de premier plan tel, le tombeau des Askias.

<sup>1099</sup> Lorsque la décolonisation prit racine en Afrique dans les années 1950, la population du Sahara (les Touareg principalement) fit campagne pour l’autonomie politique, ce qui provoqua souvent des conflits. Pendant l’ère coloniale, les régions où vivaient les Touareg étaient éloignées des capitales, et donc isolées de l’influence de celles-ci. Au fil des ans, les puissances coloniales imposèrent une série de conventions réglementant les migrations nomades et les limitant à des territoires précis pour chaque fédération, restreignant encore plus les migrations des Touareg et accroissant leur isolement par rapport aux centres de pouvoir. Les Touareg s’opposèrent aux colonialistes français à propos de ces problèmes. Mais, ils durent se soumettre en raison de la supériorité militaire des Français et des tactiques de « *diviser pour régner* » employées par ceux-ci pour dresser les tribus Touareg, les unes contre les autres.

en 1960,<sup>1100</sup> les revendications pour l'autonomie ont pris la forme de « *rébellions touarègues* », <sup>1101</sup>

Début 2012, une nouvelle insurrection<sup>1102</sup> est déclenchée par le MNLA, qui réclame l'indépendance de la zone. Cette insurrection est menée tout d'abord conjointement, puis séparément avec le Mouvement salafiste Ansar Dine, qui veut imposer la charia, et l'Organisation terroriste Al-Qaïda au Maghreb Islamique (**Paragraphe I**).<sup>1103</sup> Le MNLA repose sur une organisation qui lui est propre et à laquelle, il convient de l'étudier afin de bien appréhender ses structures internes (**Paragraphe II**).

### **Paragraphe I : Le Mouvement National pour la Libération de L'Azawad**

Le Mouvement National pour la Libération de l'Azawad est une Organisation politique et militaire touarègue, active au Nord-Mali.<sup>1104</sup> Il tire ses origines, du Mouvement National de l'Azawad – MNA –, créé en novembre 2010 et qui se définit comme « *une Organisation politique de l'Azawad* » qui, défend et valorise la politique pacifique pour atteindre les

---

<sup>1100</sup> Le premier soulèvement des Touareg débuta en 1962, dans la période qui suivit l'indépendance. Au départ, ce conflit se caractérisa par des petites actions éclaires. Mais, celles-ci escaladèrent lors des années suivantes jusqu'à inclure des attaques très élaborées. Sur un plan général, il manqua toutefois aux efforts des Touareg un commandement unifié et une stratégie cohérente.

Leurs inquiétudes étaient globalement axées sur trois aspects principaux :

1. Discrimination pratiquée par les ethnies du sud, qui gouvernaient le Mali après l'indépendance.
2. Crainte de voir la réforme agraire menacer leur accès privilégié à la pratique de l'agriculture.
3. Inquiétude quant à la possible destruction par les élites nationales de la culture Touareg, sous prétexte de « *modernisation* ».

En 1964, le Mali avait écrasé la rébellion et la partie nord-est du pays devint une zone interdite, soumise à la loi martiale. Par son approche brutale, le jeune gouvernement s'aliéna de nombreux Touareg qui ne soutenaient pas les insurgés.

<sup>1101</sup> Le soulèvement des Touareg en 2012 n'a rien de nouveau. Il convient de considérer cette conflagration comme une continuation d'un demi-siècle d'une dynamique encourageant les conflits, qui a historiquement empoisonné les relations entre les Touareg et les divers Etats qui ont essayé de mettre fin à leurs pratiques sociales, politiques et économiques ou de les limiter. Pour comprendre la rébellion actuelle, il est nécessaire de connaître le contexte historique, qui commença à se former bien avant l'indépendance du Mali en 1960.

<sup>1102</sup> Ce conflit s'inscrit, dans une série de conflits généralement appelés « *conflits touareg* », ou « *rébellions touarègues* », bien que le MNLA dément tout caractère ethnique. Il engendre des conséquences néfastes pour les populations de ces régions, dont une partie se réfugie dans les pays voisins, Mauritanie, Algérie, Niger et Burkina Faso, ou au sud du Mali, avec d'autres conséquences pour les habitants déjà confrontés à des difficultés alimentaires.

<sup>1103</sup> COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ANALYSE ET D'INTELLIGENCE STRATEGIQUE : *Les enjeux du conflit de l'Azawad*, PDF, p. 2.

<sup>1104</sup> Au début de l'année 2012, le paysage politique malien a été marqué par la résurgence de l'irréductibilisme touareg qui a réclamé par le moyen des armes l'indépendance du nord-Mali. Cette action est conduite par le Mouvement National pour la Libération de l'Azawad (MNLA). Créé en octobre 2011, le MNLA a déclenché les hostilités par l'attaque des positions de l'armée malienne et la prise d'Aguelhok dans le nord du pays. Outre le crépitement des armes, cette résurgence de la guerre sécessionniste menée par une partie des ressortissants du nord se mène par le moyen de communiqués de presse, de déclarations, de conférences de presse et autres adresses à l'occasion de commémoration d'événements nationaux ou non.

objectifs légitimes afin de recouvrer tous les droits historiques spoliés du peuple de l'Azawad.<sup>1105</sup> Et du Mouvement Touareg du Nord-Mali – MTNM –, Mouvement responsable, de rébellions de 2006 à 2009. Fusionnés le 16 octobre 2011, pour créer le MNLA,<sup>1106</sup> sa création repose sur des antécédents historiques (A) ; avant d'aborder les objectifs et l'idéologie qu'il s'était fixé, au moment de sa création (B).

## A- La Création du Mouvement

C'est le 16 octobre 2011 qu'est né le MNLA<sup>1107</sup>, de la fusion entre le MNA et le MTNM. Les deux Mouvements, pacifique pour le premier, armé pour le second, se sont réunis du 7 au 15 octobre 2011, afin d'œuvrer à la création d'une nouvelle Organisation politique touarègue, soucieuse d'asseoir les revendications de tous les touareg<sup>1108</sup> de l'« Azawad ».<sup>1109</sup>

Les touareg<sup>1110</sup> constituent, un peuple à part entière de Berbères nomades vivant d'élevage<sup>1111</sup> et de commerce dans le Sahara central, partageant un alphabet commun, le tifinagh, et une même langue, le tamasheq. Il n'en reste pas moins que, les touareg sont

---

<sup>1105</sup> Voir la Déclaration fondatrice du Mouvement National de l'Azawad.

<sup>1106</sup> MATSIONA KINKOULOU (C.R.P.), *La gestion de la crise malienne du 22 mars 2012*, Mémoire de BENAM en Droit, Sciences Politiques et Relations Internationales, Université Marien Ngouabi RDC, 2012, p. 30.

<sup>1107</sup> Si cette nouvelle révolte a pris une grande ampleur, c'est parce que le contexte régional a profondément changé depuis 2007 avec la présence plus forte d'AQMI, la chute du colonel Kadhafi et l'essor du trafic de drogues qui permet aux touareg de disposer de moyens financiers importants. Beaucoup de chefs traditionnels et de rebelles en ont profité, en percevant des droits de passage ou en assurant le convoyage de la précieuse marchandise.

<sup>1108</sup> La pénétration coloniale française s'est faite, en suivant le fleuve Sénégal et le fleuve Niger, depuis l'océan Atlantique en allant vers l'Est. Tombouctou est conquise en 1894, et Gao en 1899. Le territoire de l'Azawad est alors intégré au Soudan français, qui sera une composante de l'Afrique Occidentale Française. Le 30 octobre 1957, les touareg et les maures de l'Azawad demandèrent à ne pas faire partie du processus d'indépendance ouest-africain à travers une pétition signée par 300 chefs locaux et portée par le cadî de Tombouctou Mohamed Mahmoud Ould Cheikh. La France est alors, en pleine crise institutionnelle qui prend fin avec le retour du Général de Gaulle le 13 mai 1958. Cette pétition est portée à la connaissance des autorités françaises par une lettre adressée au Général De Gaulle, le 30 mai 1958. Les responsables touareg et maures soulignent leur incompatibilité avec les sociétés subsahariennes et demandent, à être intégrés au Sahara algérien – l'Algérie, contrairement à une colonie comme l'Afrique Occidentale Française, étant assimilée alors à un ensemble de départements français. Cette demande est ignorée par le Président français.

<sup>1109</sup> L'« Azawad » signifie dans la langue tamasheq, « le territoire de transhumance ». Cette appellation n'est pas reconnue par le gouvernement malien, qui parle de la région du Nord du Mali pour évoquer, ces 6ème, 7ème et 8ème régions que sont, Tombouctou, Kidal et Gao.

<sup>1110</sup> Nous utilisons ici, les termes touareg, nom propre, et touareg, adjectif, sous leur forme invariable. En effet, en berbère, le mot touareg, sans s, désigne le pluriel, le singulier étant Targui et au féminin, Taguia. Ces termes sont surtout utilisés par des ethnologues. Les touareg eux-mêmes se désignent par les termes « *Imajaghan* » ou « *Kel Tamajaq* ».

<sup>1111</sup> La question des ressources naturelles et de la mauvaise répartition/protection des terres nécessaires aux touareg nomades, n'est pas étrangère au conflit opposant Bamako aux touareg du Nord.

aujourd'hui fragmentés en différents groupes,<sup>1112</sup> liés à leur dispersion dans six pays.<sup>1113</sup> Sur une population générale estimée à 1,5 millions de touareg, 550 000 vivaient au Mali et 850 000 au Niger.<sup>1114</sup>

Le MNLA est l'héritier d'une longue histoire conflictuelle entre touareg du Nord-Mali et gouvernement malien. « *Depuis 1957, c'est la même chose. À l'époque déjà, les touareg avaient dit aux Français qu'ils ne voulaient pas être intégrés dans la République malienne. Et, depuis trente ans, on discute avec le gouvernement, on signe des accords, mais ils restent sans effets* », <sup>1115</sup> a écrit le Président du bureau politique du MNLA. Revendications qui se sont traduites depuis l'indépendance du pays en 1960, par trois rébellions touarègues, en 1963, en 1990 et en 2006. En 1962-1963, la première rébellion touarègue a été durement réprimée par l'armée malienne, et le Mouvement est affaibli.<sup>1116</sup> Ce n'est qu'en 1990 que, les combats reprennent, débouchant sur la signature en 1991 des accords de Tamanrasset et du Pacte National en 1992. Ce dernier entend œuvrer pour un meilleur développement du Nord du pays, et à une meilleure représentativité de l'« *Azawad* » au sein des institutions maliennes. De nombreuses dispositions visant, à calmer la frustration des touareg de l'« *Azawad* » sont

---

<sup>1112</sup> Le Niger, l'Algérie, la Libye, le Mali, la Mauritanie et le Burkina Faso.

<sup>1113</sup> La récente insurrection qui surgit au Nord du Mali en janvier 2012 montre que, le fait d'être « *touareg* » est devenu une identité innommable. Rappelons que, le territoire historique des touareg tel qu'il était conçu par les intéressés au début du XXe siècle a été divisé entre cinq États, créés dans les années 1960. Ce nouveau dispositif politico-territorial a été hérité de la logique coloniale, qui en a fourni les modèles de gestion, les élites formées pour les intérêts de la France, les contours frontaliers, mais aussi, l'appareil idéologique imprégné de diverses théories, dont l'évolutionnisme, la raciologie européenne du XIXe siècle et le jacobinisme français. Dans ce nouveau cadre, l'espace touareg s'est trouvé morcelé et « *banlieuisé* ». Situé, aux marges des nouveaux centres de décision devenus sédentaires et urbains que les capitales politiques soient méditerranéennes comme, Alger et Tripoli, ou sub-sahariennes comme Bamako, Niamey et Ouagadougou. L'économie touarègue, basée sur la mobilité, a été asphyxiée par les frontières. Les activités de transport et le nomadisme sont devenus, transfrontaliers et illégaux. Les ressources écologiques gérées parcimonieusement par les touareg ont été dévastées par l'expansion urbaine et par l'extraction minière menée en Algérie, en Libye et au Niger par des opérateurs nationaux et internationaux, peu soucieux de l'environnement. Des zones entières de pâturage ont été confisquées aux nomades au profit d'agriculteurs sédentaires. C'est dans ce climat de dépossession, légitimée par les États que les touareg ont cherché des voies de survie.

<sup>1114</sup> PLANTADE (Y), *Dans le nord du Mali, les touareg du MNLA lancent un nouveau défi armé à l'État*, 25.01.2012, PDF, p. 7.

<sup>1115</sup> AG AGHALY (M), *MNLA : Donnez-nous l'indépendance et ce sera la fin d'Aqmi au Mali*, 21 février 2012, PDF, p. 3.

<sup>1116</sup> Les années 1970 et 1980 furent des décennies d'extrême sécheresse et de souffrances dans la région. Cette période vit de nombreux Touareg s'enfuir du Mali et se réfugier en Algérie, en Libye, au Niger, en Mauritanie et au Burkina Faso. La combinaison du surpâturage, de la sécheresse et de l'absence de réaction de la part du gouvernement malien a approfondi le mécontentement chez de nombreux Touareg. Les plus jeunes d'entre eux, étaient également attirés par les emplois qu'offraient les industries pétrolières algérienne et libyenne et émigrèrent pour gagner leur vie. Toutefois, l'effondrement des prix du pétrole au milieu des années 1980 renvoya de nombreux Touareg chez eux, au Mali. L'Algérie en expulsa plus de 10.000 et la Libye, qui avait créé dans son armée des régiments spécialisés composés de recrues touareg, décida de dissoudre la plupart d'entre eux. Cela prépara le terrain pour la deuxième rébellion des Touareg, qui débuta en juin 1990 et dura jusqu'en 1992.

adoptées. Une Assemblée démocratiquement élue pour chaque région du Nord, consolidation des infrastructures du Nord, intégration des touareg dans les organes de sécurité malienne, régime fiscal préférentiel et incitatif pour le Nord du Mali <sup>1117</sup> afin d'attirer les investissements. <sup>1118</sup> Cependant, une troisième rébellion éclata en 2006, en réponse aux promesses non tenues. <sup>1119</sup> Le Président malien de l'époque, Amadou Toumani Touré décrivait lui-même la région du Nord-Mali en 2009, en ces termes, « *Il n'y a pas de routes, de centres de santé, d'écoles, de puits, de structures de base pour la vie quotidienne. En fait, il n'y a rien* ». <sup>1120</sup> Une nouvelle rébellion qui oblige donc, les autorités maliennes à négocier un nouvel accord, celui d'Alger du 4 juillet 2006, qui vise, une fois de plus à une meilleure intégration du Nord au sein du Mali. Mais au final, tous ces accords ne satisfont pas grand monde. Les Maliens du Sud s'estiment lésés. Tandis que, les Maliens du Nord, touareg compris, affirment ne voir aucun changement socio-économique.

---

<sup>1117</sup> Le Président malien de l'époque, Moussa Traoré, reconnu dès le début, la rébellion des années 90, ce qui était tout à son honneur, qu'une solution militaire était indéfendable et accepta une offre de médiation de l'Algérie. Après des discussions sérieuses entre le gouvernement et les chefs des Touareg, les accords de Tamanrasset furent signés en 1991. Malheureusement, les Touareg n'étaient pas tous représentés à la table des négociations, en particulier ceux de Gao et de Tombouctou, qui se sentirent trahis et tenus à l'écart du marché conclu. Le gouvernement Traoré, refusa de rendre publics les termes des accords, craignant que le Sud ne les interprète comme une capitulation, allant même jusqu'à nier à la radio nationale qu'il y aurait un « *statut particulier* » quelconque pour le Nord. Cela illustre un manque persistant de confiance qui reste à l'origine du conflit qui se poursuit, jusqu'aujourd'hui. Parmi les principales dispositions des accords, on peut citer entre autres :

1. Un cessez-le-feu et un échange de prisonniers.
2. Le repli des forces insurgées dans leurs cantonnements.
3. Une réduction de la présence de l'armée dans le Nord, à Kidal en particulier.
4. Un désengagement de l'armée de l'administration civile dans le Nord.
5. L'élimination de certains postes militaires (considérés comme menaçants par les communautés touareg).
6. L'intégration de combattants insurgés dans l'armée malienne à des grades à déterminer.
7. Une accélération des processus de décentralisation administrative en cours au Mali.
8. Une garantie qu'un pourcentage fixe (47,3%) du financement des investissements nationaux du Mali, en matière d'infrastructures, serait consacré au Nord.

<sup>1118</sup> Voir le « Pacte national conclu entre le gouvernement de la République du Mali et les Mouvements et Fronts unifiés de l'Azawad consacrant le statut particulier du Nord du Mali.

<sup>1119</sup> Les Touareg estimèrent dans leur ensemble que, la plupart de ces dispositions n'ont jamais été intégralement appliquées et sont devenues la raison pour demander l'indépendance. Le Mali fut victime, d'un coup d'Etat deux mois après la signature des accords de Tamanrasset, ce qui mit fin brusquement aux 23 ans de pouvoir du Président Traoré. En 1992, des élections générales furent organisées et les dirigeants de toutes les communautés signèrent un pacte national qui couvrait un large éventail de problèmes, allant de l'intégration des anciens insurgés aux forces armées maliennes, à l'allocation des ressources consacrées au développement national. Un résultat significatif des accords de Tamanrasset fut la formation des forces de sécurité provisoires devant être cantonnées dans le Nord. Ces forces étaient composées d'un mélange de soldats maliens et de combattants rebelles, ce qui représentait à la fois une mesure visant à créer un climat de confiance et un moyen de remédier au problème du chômage chez les jeunes Touareg armés. Le gouvernement fit également des promesses en termes d'avantages matériels, sans pour autant disposer des ressources nécessaires pour les tenir. Le résultat fut une mise en application terriblement lente du pacte national.

<sup>1120</sup> LEYMARIE (P), *Comment le Sahel est devenu une poudrière*, avril 2012, PDF, p. 8.

Un bref rappel historico-politique de ces différentes vagues rebellions dites touarègues, s'imposent, en vue de saisir pleinement la dimension historique de ce qui est aujourd'hui convenu d'appeler, « *les conflits touareg* ».

En effet, au cours de la période coloniale, la France avait accordé un statut particulier aux chefferies touarègues à travers la mise en place d'un système de gouvernance, proche de l'indirect rule britannique en s'alliant aux imenokalen, sing, Amenokal, notamment à celui des Kel Adagh. Les militaires français entendaient éviter d'éventuelles révoltes, et sous-traiter leur contrôle sur de vastes étendues inhospitalières, peu peuplées et sans intérêt économique. Le Président Modibo Keita refusa, de prolonger cette Organisation. Car, elle s'opposait à la nature socialiste de son régime qui entendait, au contraire, administrer directement l'ensemble du pays et briser le pouvoir des chefferies féodales, d'où une première confrontation en 1963-1964.

S'estimant marginalisés tant du point de vue politique qu'économique, et toujours marqués par la terrible répression de 1963-1964, les touareg de l'Adagh reprirent les armes, le 29 juin 1990, avec l'attaque de la gendarmerie de Ménaka. Cette fois-ci, ils entraînèrent avec eux, d'autres groupements touareg et des nomades d'origine arabo-berbères qui exprimaient, eux aussi, toutes les frustrations et les problèmes qui n'avaient toujours pas été résolus, depuis l'indépendance. Un Pacte national entre les différentes parties en conflit, a conduit, à la normalisation quoique relative de la vie politique au Mali.

Le Pacte national disposait que, la crise devait se régler dans le cadre d'un Mali unitaire. Il prévoyait l'intégration d'anciens rebelles au sein de l'armée et de l'Administration, et accordait un statut particulier au Nord, avec la mise en place de la décentralisation. Comportant des lourdeurs administratives et un coût élevé alors que l'État malien était désargenté, celui-ci n'a pas produit les effets escomptés, malgré l'organisation de premières élections communales en 1999. Le Pacte national devait aussi, s'accompagner de gros investissements en matière de développement, ce qui fut insuffisamment fait. Cela déplut à certains chefs touareg qui reprochèrent au pouvoir central son laxisme. Aussi, le 23 mars 2006, une troisième rébellion éclata-t-elle, avec la création de l'Alliance Démocratique pour le Changement, l'ADC.

Et c'est à la faveur de la guerre en Libye que, le Mali<sup>1121</sup> est à nouveau confronté depuis fin 2011 à la résurgence du conflit touareg. À l'occasion des diverses rébellions touarègues évoquées plus haut, nombreux ont été ceux qui ont quitté le Mali pour la Libye de Mouammar Kadhafi, qui les a accueillis à bras ouverts. Un permis de travail d'une durée illimitée, voire la naturalisation, leur étaient accordés automatiquement. Certains ont intégré l'armée régulière libyenne. D'autres encore, ne sont venus en Libye que début 2011, payés comme mercenaires par Kadhafi dans sa lutte contre l'insurrection. Le Guide libyen écrivait même en 2005 que, « *la Libye est le pays des touareg, leur base et leur soutien* ». <sup>1122</sup> Des dizaines de milliers de touareg se sont ainsi, réfugiés en Libye, profitant des avantages offerts par Kadhafi. Mais, à la mort de ce dernier le 20 octobre 2011, la situation s'est rapidement détériorée pour les touareg installés dans le pays. Par milliers, ils ont ainsi regagné le Mali, civils et soldats confondus. C'est dans ce contexte d'un retour massif de touareg armés, entraînés et dépossédés de leur situation avantageuse que, le MNLA s'est constitué, malgré les tentatives du gouvernement central de les « *recupérer* » en organisant de multiples rencontres. <sup>1123</sup> La nouvelle rébellion serait ainsi, un « *dégât collatéral de la crise libyenne* » <sup>1124</sup>, selon l'expression de l'ancien Président nigérien M. Mahamadou Issoufou. <sup>1125</sup>

Le groupe s'est renforcé considérablement avec le retour d'hommes armés de la Libye, <sup>1126</sup> consécutif au renversement de Mouammar Kadhafi. Porte-étendard de l'indépendance des régions du Nord qu'il désigne par l'appellation « *Azawad* », <sup>1127</sup> le MNLA a été le fer de lance de la rébellion de janvier 2012. Bien qu'il soit largement composé par des touareg, en particulier ceux de la tribu des Idnanes, <sup>1128</sup> le groupe n'a jamais ouvertement revendiqué une appartenance ethnique ou tribale et a cherché à projeter l'image d'une Organisation laïque représentant l'ensemble des communautés des régions du Nord.

Parvenu à mettre en déroute l'armée malienne grâce à l'appui d'Ansar Dine, d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique et du Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de

<sup>1121</sup> À la suite des troubles du Nord et au projet d'une intervention militaire internationale, le gouvernement malien est renversé à Bamako le 22 mars 2012 par un militaire inconnu, le capitaine Amadou Haya Sanogo, qui, sous la pression internationale accepte de rendre le pouvoir aux civils, le 6 avril 2012. Le même jour, le MNLA proclame l'indépendance de l'Azawad.

<sup>1122</sup> LES NOUVELLES DU GRIP, *Le retour des Touareg au Mali et au Niger : quels enjeux ?* PDF, p. 2.

<sup>1123</sup> Voir monitoring du quatrième trimestre 2011, GRIP, Publié le 15 janvier 2012.

<sup>1124</sup> CHATELOT (C), *Mahamadou Issoufou : "La situation au Mali nous préoccupe beaucoup"*, 15 février 2012, PDF, p. 6.

<sup>1125</sup> DUFOUR (J), *Mouvement National de Libération de l'Azawad*, Fiche documentaire, GRIP, PDF, p. 2.

<sup>1126</sup> FAVERIE (A), *Rebelles touareg : orphelins de Kadhafi*, 05 octobre 2011, PDF, p. 3.

<sup>1127</sup> Ce terme est employé par les groupes rebelles pour désigner un territoire qui correspond aux trois régions du Nord, Tombouctou, Gao et Kidal, et une partie du cercle de Douentza dans la région de Mopti.

<sup>1128</sup> Tribu touarègue considérée comme noble dans la hiérarchie sociale.

l'Ouest en mars 2012, le MNLA a proclamé l'indépendance de l'Azawad le 6 avril.<sup>1129</sup> Celle-ci, sera toutefois rejetée par la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union-Africaine et les Nations-Unies. Si l'objectif visé par certains membres du MNLA, était d'accéder à l'indépendance, pour d'autres, cette déclaration participait plutôt d'une stratégie visant à obtenir une autonomie.<sup>1130</sup> En effet, la victoire militaire leur conférant un rapport de force favorable, ils espéraient, en formulant une demande jusqu'au-boutiste, négocier au moins une autonomie des régions du Nord.<sup>1131</sup>

En effet, en janvier 2012, le Mouvement National pour la Libération de l'Azawad prend les armes contre le pouvoir malien. Les insurgés dénoncent la politique de marginalisation, le refus de dialogue et les exactions que l'État malien pratique depuis cinquante ans chez eux, dans « *l'Azawad* », nom qu'ils donnent au vaste espace couvrant les régions administratives de Kidal, Tombouctou et Gao au Nord du Mali. La lutte se fait au nom du « *peuple de l'Azawad* », défini comme un ensemble « *pluricommunautaire* » formé de « *Songhays, Arabes, Peuls et Touareg* ».<sup>1132</sup>

Comme l'ont fait, les divers Mouvements qui l'ont précédé, le MNLA dénonce la politique néocoloniale du gouvernement malien menée dans l'Azawad. Ainsi que la corruption du régime, sa collusion avec les narcotrafiquants qui agissent sans entraves dans cette région. Le détournement des aides au développement, l'absence d'application des accords de paix signés avec les groupes armés touareg, depuis 1991. Le non-respect des droits Humains et les nombreux massacres de civils perpétrés dans cette zone par l'armée et les

---

<sup>1129</sup> En un peu plus de deux mois, de la mi-janvier au début d'avril 2012, le MNLA prit le contrôle d'une zone plus grande que la France, qu'il appela Azawad. Le mot Azawad est une déformation arabe du mot berbère Azawagh. Géographiquement parlant, il s'agit d'une région à cheval sur le Mali, le Niger et l'Algérie mais, en public, le MNLA prend soin de la définir comme le Nord-Mali. La définition de l'Azawad en ces termes, vise, à faire savoir aux États voisins qu'aucune expansion n'est dans l'air et à éviter ainsi une réaction violente unifiée de la part de ces États. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres conflits tribaux, les Touareg ne se battent pas pour des ressources naturelles, des terres fertiles ni une expansion territoriale mais pour leur culture, leur fierté et pour l'autodétermination.

Lorsque les jeunes Touareg virent le monde se rallier à la cause de la lutte du Sud-Soudan pour son indépendance, ils espérèrent qu'il en serait de même pour leur peuple. Il n'en fut toutefois pas ainsi. Afin de désamorcer de potentielles représailles contre l'Organisation qu'il venait de créer et de mobiliser le soutien dont il avait besoin, le MNLA déclara publiquement qu'il n'était pas une Organisation extrémiste, mais plutôt, un représentant laïc des ethnies du Nord. Le Comité exécutif du MNLA demanda ensuite, à la communauté internationale de « *reconnaître, dans un esprit de justice et de paix, l'État indépendant de l'Azawad* ». Ce plaidoyer fut éclipsé par le coup d'État qui se produisit à Bamako, et l'Organisation fut harcelée de questions dont les moindres n'étaient pas « *Pourquoi maintenant ?* » et « *Comment est-ce arrivé ?* ».

<sup>1130</sup> Voir SAHEL, *Le comité exécutif du MNLA a proclamé l'indépendance de l'Azawad*, 6 avril 2012, PDF, 8 p.

<sup>1131</sup> MAÏGA (I), *Groupes armés au Mali : au-delà des étiquettes*, Rapport sur l'Afrique de l'Ouest, N°17, Juin 2016, PDF, p. 2.

<sup>1132</sup> CLAUDOT-HAWAD (H), « *Libérer l'Azawad* », *La reformulation des luttes politiques touarègues*, PDF, p. 1.

milices gouvernementales, à chaque revendication – pacifique ou armée – des habitants du Nord depuis l'indépendance du Mali, en 1960.

Contrairement aux Mouvements des années 1990, le MNLA revendique clairement « *l'indépendance de l'Azawad* ». Il défend une ligne politique, démocratique, républicaine et laïque, et se réclame d'une identité nationale azawadienne composite formée de Songhays, Arabes, Peuls et Touareg.

Ainsi donc, le 17 janvier 2012, des rebelles touareg du Mouvement National pour la Libération de l'Azawad attaquent la garnison malienne de Ménaka, dans l'Est du pays. Deux mois plus tard, le 22 mars, un coup d'État dépose le Président Amadou Toumani Touré.<sup>1133</sup> Tandis que, les rebelles dans le Nord repoussent les forces armées maliennes de différentes localités, avant d'en être elles-mêmes délogées par des groupes se revendiquant comme islamistes. Cette brutale accélération de l'histoire, dans un pays tantôt considéré comme un modèle démocratique dans la région, tantôt comme un « *maillon faible* » dans la lutte contre le terrorisme et un État corrompu, est indissociable des conséquences du « *Printemps arabe* » en Libye.<sup>1134</sup>

Les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest réunis à Abuja les 16 et 17 février 2012 exprimèrent « *leurs profondes préoccupations face à la détérioration de la situation sécuritaire et de la situation humanitaire dans la région du Sahel, notamment au Mali et au Niger* ». Ils condamnent la rébellion du MNLA et apportent leur « *appui sans réserve aux efforts déployés par le Mali pour défendre son intégrité territoriale* ». <sup>1135</sup>

Le 19 mars, Désiré Kadre Ouédraogo, Président de la Commission de la CEDEAO, a annoncé dans un communiqué que, « *La CEDEAO envisage, dans les prochains jours, de lancer un processus de médiation au Mali, dans le cadre d'un accord de cessez-le-feu général, qui vise à regrouper toutes les parties prenantes autour de la table des négociations pour parvenir à une solution pacifique à la crise* » tout en confirmant son soutien au

---

<sup>1133</sup> Dans la nuit du 21 au 22 mars, un coup d'État militaire renverse le Président malien Amadou Toumani Touré. Le lieutenant Amadou Konaré, porte-parole du Comité National pour le Redressement de la Démocratie et la Restauration de l'État – CNRDR –, présidé par Amadou Sanogo, annonce la suspension de la Constitution et la dissolution des institutions de la République. Il justifie le coup d'État par « *l'incapacité du gouvernement à donner aux forces armées les moyens nécessaires de défendre l'intégrité de notre territoire national* ».

<sup>1134</sup> CHENA (S), TISSERON (A), « Rupture d'équilibres au Mali : Entre instabilité et recompositions », *Afrique contemporaine*, 2013/1 n° 245, pp. 71-83.

<sup>1135</sup> AFR, *La CEDEAO élit l'Ivoirien Ouattara à sa tête et s'inquiète de la sécurité au Sahel*, 18 février 2012, PDF, p. 5.

gouvernement malien pour « *préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale et à pérenniser l'ordre constitutionnel dans le pays* ». <sup>1136</sup>

Le 28 mars, les chefs d'État de la CEDEAO réunis à Abidjan décident, après avoir suspendu le Mali de l'Organisation afin de sanctionner les putschistes, de condamner une nouvelle fois les attaques du MNLA. Ils précisent que, si les attaques se poursuivent, « *la conférence prendra toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à la rébellion et veillera à préserver l'intégrité territoriale du Mali, y compris par l'utilisation de la force* ». L'ancien Président burkinabé Blaise Compaoré <sup>1137</sup>, est nommé médiateur de la crise malienne <sup>1138</sup> avec pour mission « *d'établir des contacts avec toutes les parties concernées en vue de les engager dans un dialogue fructueux pour le rétablissement de la paix dans le pays* ». <sup>1139</sup>

En juin 2012, le MNLA a été défait militairement par le MUJAO après de violents combats, intervenus dans la ville de Gao où il avait établi son Quartier Général. Peu à peu, il a perdu du terrain face aux groupes djihadistes qui ont occupé la zone pendant presque dix mois. En effet, il n'a signé son retour qu'à la faveur de l'intervention militaire franco-africaine en janvier 2013 contre les groupes djihadistes, dont le point de départ a été une attaque dans la localité de Konna, au Centre du pays. <sup>1140</sup> Celle-ci, a eu des conséquences à la fois militaires et politiques. L'intervention militaire a provoqué une reconfiguration sur le terrain avec l'émergence de nouveaux Mouvements, en particulier dans la perspective des négociations de Ouagadougou en juin 2013. <sup>1141</sup>

L'intervention franco-africaine a entraîné une distinction entre, d'une part, les cibles militaires – groupes terroristes – et, d'autre part, les groupes avec lesquels il fallait engager des discussions – groupes politiques. La frontière entre ces groupes n'a toutefois jamais été hermétique comme l'illustre le cas d'Ansar Dine, dont une partie des membres s'est retrouvée au sein du HCUA. <sup>1142</sup>

---

<sup>1136</sup> LEFASO, *Blaise Compaoré, Médiateur de la CEDEAO dans la crise malienne, promet la poursuite des discussions avec la junte*, 4 mai 2012, PDF, p. 1.

<sup>1137</sup> Il a été impliqué dans le meurtre de Thomas Sankara, son prédécesseur, survenu lors du coup d'État de 1987. Élu Président de la République en 1991 à la suite d'un scrutin contesté et boycotté par l'opposition, il est réélu en 1998, 2005 et 2010. Le 31 octobre 2014, après 27 ans au pouvoir, il a démissionné de son poste de Président à la suite d'un soulèvement populaire.

<sup>1138</sup> LEFASO, *Sommet de la CEDEAO sur le Mali : Communiqué final de la conférence des chefs d'État et de gouvernement*, 28 mars 2012, PDF, p. 8.

<sup>1139</sup> Voir AZAWAD, *Rébellion touarègue de 2012*, PDF, 21 p.

<sup>1140</sup> THEROUX-BENONI (L.A), *Le Mali au lendemain de l'opération militaire française : nouvelles opportunités ou retour à la case départ ?* PDF, p. 3.

<sup>1141</sup> DAKONO (B), *Qui est qui au Nord du Mali ?* 19 juin 2013, PDF, p. 4.

<sup>1142</sup> MAÏGA (I), *Op.cit.*, p. 3.

## B- Les Objectifs et l'Idéologie du Mouvement

Le MNLA entend « *sortir le peuple de l'Azawad de l'occupation illégale du territoire azawadien par le Mali* », qui est « *l'animateur depuis des décennies de l'insécurité dans la région* ». <sup>1143</sup> Dans une interview accordée au Monde, <sup>1144</sup> le chargé de communication du Mouvement Mossa Ag Attaher souligne que, « *le Mouvement entend lutter contre les injustices dont sont victimes les Maliens du Nord* ».

Mais dans un communiqué du 20 mars 2012, le Président du Bureau Politique Mahmoud Ag Ghaly précise clairement que, « *les objectifs et la détermination qui animent notre combat demeurent très clairement l'indépendance de l'Azawad* ». <sup>1145</sup> Une indépendance qui couperait le Mali de 65% de son territoire.

Le 6 avril, à la faveur d'une instabilité politique totale dans le pays, le MNLA s'empare de tout le Nord du pays <sup>1146</sup> et proclame l'indépendance de l'« Azawad ». Mais malgré un slogan rassembleur « *Unité – Justice – Liberté* », il ne faut pas mettre de côté le fait que, l'« Azawad » est peuplé d'une multitude de communautés aux traditions, revendications et modes de vie différentes. <sup>1147</sup> Arabes, Peuls, Songhaïs, Touareg à la peau claire, Touareg noirs, tous ne partagent pas la même vision d'un « Azawad » indépendant. <sup>1148</sup> En effet, il existe chez les touareg une forte hiérarchisation de la société, avec des tribus aristocratiques et des tribus de dépendants. Pour cette raison, la plupart des touareg noirs ne se sentent pas solidaires de la rébellion, reconnaissant avoir des points communs avec les rebelles, mais surtout, de nombreux autres avec les Maliens dans leur ensemble. Et un certain Alassane Abba, touareg noir député, s'est exprimé de nombreuses fois, à la tribune de l'Assemblée Nationale depuis le début 2012 pour dénoncer l'indépendance revendiquée par le MNLA. <sup>1149</sup>

---

<sup>1143</sup> Voir le Communiqué n° 1 du MNLA publié le 16 octobre 2011.

<sup>1144</sup> PLANTADE (Y), *Dans le nord du Mali, les Touareg du MNLA lancent un nouveau défi armé à l'État*, Op.cit.

<sup>1145</sup> Voir le Communiqué n° 11 du MNLA publié le 20 mars 2012.

<sup>1146</sup> Face à la concentration des troupes dans le Nord du Mali, décidée par le Président Amadou Toumani Touré qui craignait une nouvelle rébellion, le MNLA déclencha les hostilités. Mieux équipé que les Mouvements passés, il s'opposa frontalement à l'armée malienne et non plus sous forme de guérillas. Après de violents combats, il s'empara de Ménaka, le 17 janvier 2012. Le lendemain, Tessalit tomba. Puis, ce fut Aguelhok où une centaine de soldats maliens faits prisonniers furent égorgés.

<sup>1147</sup> Au Mali comme au Niger, ces rébellions sont le fait d'une petite élite politico-militaire parfois lettrée sans légitimité électorale. Ces chefs qui se sont imposés lors des révoltes des années 1990, n'ont jamais été mandatés par les populations dont ils s'autoproclament porte-parole. Alors que la majorité des touareg ne cautionne ni n'approuve, leurs revendications et la lutte armée.

<sup>1148</sup> Le 3 février 2013, l'ancien Président de la République du Niger, Mahamadou Issoufou, a relevé que, « *le MNLA n'est pas représentatif du peuple touareg du fait de l'immensité de la communauté touarègue* ». Par conséquent, il juge que ce Mouvement est minoritaire. De plus, il doit selon lui, abandonner les armes pour permettre « *la restauration de l'intégrité du Mali* ».

<sup>1149</sup> OFFNER (F), *Mali : qui sont les Touareg noirs*, 27 avril 2012, PDF, p. 8.

Des divergences de points de vue qui n'ont pas empêché le MNLA, dans une déclaration finale officielle, clôturant le premier congrès du Mouvement qui s'est tenu à Gao, du 25 au 27 avril ; de réaffirmer leur, « *volonté de nous opposer à toute forme d'obstacle susceptible d'entraver ou de compromettre l'entente, l'unité, la cohésion, la paix et la quiétude des populations de l'Azawad dans leurs diversités ethniques, politiques et sociales* ».

Enfin, en ce qui concerne de l'idéologie du MNLA, il convient de préciser que, le Mouvement se veut laïc. Comme le rappelle un journaliste de Libération, « *le groupe armé fort de 3 000 hommes qui a décrété la sécession du Nord-Mali et la prise de distance à l'égard des intégristes, a également affirmé, l'Azawad qu'ils souhaitent voir émerger serait une République démocratique et laïque* ». <sup>1150</sup> Le MNLA n'a eu de cesse de répéter que, son alliance supposée avec AQMI <sup>1151</sup> ou d'autres groupes djihadistes de la région, Ansar Dine <sup>1152</sup>, MUJAO, n'est que mensonge. « *Le MNLA réaffirme une fois de plus qu'il n'est lié à aucune Organisation islamique comme le fait savoir une certaine presse* ». <sup>1153</sup> Les touareg sont en effet, a priori peu susceptibles d'être réceptifs au salafisme et au djihadisme <sup>1154</sup> professés par ces groupes armés. Musulmans sunnites, leur pratique de l'islam se rattache à l'école malékite largement ouverte au soufisme, et ainsi bien loin de l'idéologie salafiste. <sup>1155</sup>

Le 27 mai 2012, le MNLA et Ansar Dine annoncent qu'ils ont fusionné pour former un « *Conseil Transitoire de l'État Islamique* ». Cette union laisse perplexe et suppose quelques interrogations, puisque les deux Organisations ont des objectifs distincts. L'une est pour un État laïc et indépendant, l'autre est pour l'application de la loi coranique et la domination de la population par l'islam instrumentalisé. Cette association est sûrement une alliance de circonstance, qui profite au groupe Ansar Dine, car selon Philippe Hugon, Directeur de

<sup>1150</sup> MALAGARDIS (M), *Les indépendantistes touareg doublés par les salafistes*, 9 avril 2012, PDF, p. 2.

<sup>1151</sup> MEDKDOUR (M), *Al Qaïda au Maghreb islamique*, GRIP, PDF, p. 3.

<sup>1152</sup> Avec l'aide d'AQMI et du MUJAO, Ansar Dine prit le dessus sur le MNLA dont les hommes furent chassés des villes. Traversé par de multiples courants, ce dernier vit une partie de ses combattants le désertir pour rejoindre Ansar Dine qui, de plus, offrait des conditions financières plus avantageuses, un nouvel adhérent recevait 300 000 francs CFA plus des primes lors d'opérations militaires, en raison de l'implication de son chef dans le convoyage de la drogue et la libération d'otages occidentaux.

<sup>1153</sup> ANAHITA, « Libération complète de la Région de Tinbouchou », Publié dans azawad.info le 1er avril 2012.

<sup>1154</sup> Dès le début de l'offensive menée par le MNLA, le gouvernement malien a tenté de décrédibiliser l'action du Mouvement en l'accusant d'avoir des liens avec l'Organisation terroriste AQMI présente au Nord-Mali. Le Mouvement a été accusé par Bamako, d'avoir exécuté sommairement environ 80 soldats maliens d'une balle dans la tête, ou de les avoir égorgés à Aguelhoc le 24 janvier. Des techniques de mise à mort propres à AQMI selon le gouvernement, dont une Commission d'enquête conclut à une collusion entre les deux Organisations. Les Touareg de leur côté, ont démenti l'information et affirmé n'avoir aucun lien avec l'Organisation terroriste. Les médias d'aujourd'hui reprennent en chœur cette thèse selon laquelle, MNLA et AQMI ont à eux deux exécuté ces soldats maliens, sans que rien ne permette de l'affirmer.

<sup>1155</sup> GOURDIN (P), *Al Qaida au Sahara et au Sahel. Contribution à la compréhension d'une menace complexe*, 11 mars 2012, PDF, p. 4.

recherches, à l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques – IRIS –, « *le MNLA est bien plus faible, bien moins riche et organisé qu'Ansar Dine* ». <sup>1156</sup> Par conséquent, la stratégie d'Ansar Dine consiste, à gagner du temps et du terrain, pour pouvoir par la suite évincer le MNLA. <sup>1157</sup>

Convient-il d'ajouter qu'en sus de ses objectifs et de son idéologie, le Mouvement avait aussi fait valoir un certain nombre de revendications comme pour justifier son existence.

Les revendications des sécessionnistes se sont illustrées le 9 janvier 2012, lors de la déclaration de Mossa Ag ATTAHER, chargé de communication du MNLA qui estime que, « *Nous tenons à clarifier que le Mouvement National pour la Libération de l'Azawad se démarque totalement de tout mouvement islamiste, de tout groupuscule radical dont l'idéologie est basée sur une quelconque vision religieuse. Nous tenons à dire également que, nous n'avons pas besoin d'Al Qaeda au Maghreb Islamique ou d'un quelconque Mouvement religieux pour pratiquer une religion quelconque. Nous nous situons dans un contexte de laïcité conformément à notre histoire, à nos traditions, et à nos cultures. Nous n'avons aucun rapport, ni politique, ni militaire, avec Al Qaeda au Maghreb Islamique. Un de nos combats, c'est aussi dire à tous ceux qui viennent occuper ce territoire avec des ambitions religieuses, des ambitions mafieuses, qu'ils n'ont plus leur place et qu'ils doivent incessamment quitter ce territoire là parce que ça fait partie aussi des missions du MNLA. Il faut que désormais ça soit clair que la politique et la démarche du MNLA est diamétralement opposée à l'idéal que soutient le groupuscule tel qu'AQMI. Notre logique reste très claire, le Mouvement National pour la Libération de l'Azawad a pour objectif, l'autodétermination et l'avènement de la République de l'Azawad. Il n'y a pas de relation entre nous et un quelconque Mouvement islamiste, pas seulement le Mouvement Ansar Eddine, mais tout Mouvement dont le fondement, la philosophie est basée sur la religion. Aujourd'hui, notre préoccupation n'est pas la religion. Notre préoccupation est une préoccupation de survie, mettre fin à plus de 50 ans de domination. On ne peut pas avoir de telles ambitions et perdre de temps sur des missions religieuses qui datent de combien d'années lumières. Notre mission est claire, et nous allons y aller sans être distraits par quiconque* ». <sup>1158</sup>

Par ailleurs, le MNLA se revendique être aussi, un « *mouvement politico-militaire pour l'ensemble du peuple de l'Azawad* ». Alors que le gouvernement malien, comme celui de

---

<sup>1156</sup> BOITIAUX (C), *Le Mali à l'épreuve de l'union du MNLA et d'Ansar Dine dans le Nord*, 28/05/2012, PDF, p. 9.

<sup>1157</sup> Voir AZAWAD, *Mouvement National pour la Libération de l'Azawad*, PDF, 14 p.

<sup>1158</sup> Voir l'Agence Touareg pour l'Info.

la France, considère qu'il ne représente qu'une partie de la population du territoire concerné.<sup>1159</sup>

Il faut également rappeler que le 13 février 2013, dans un communiqué, le MNLA affirme « *ne pas remettre en cause les frontières internationalement reconnues du Mali tout en rappelant clairement l'existence de l'Azawad en tant qu'entité* ». <sup>1160</sup> Ceci, marque un changement de position sur le statut souhaité de l'Azawad. Auparavant, il ne voulait que l'indépendance vis-à-vis du Mali.

Mais par la suite, le MNLA fait une concession, il laisse sous-entendre une simple autonomie et une autogestion du Nord-Mali, mais toujours intégré dans le territoire malien. Par ailleurs, pour permettre le processus de négociation, il exige la nomination « *d'un négociateur neutre, internationalement reconnu* » et agréé par le pouvoir central et lui-même. Dans le même temps, il appelle l'État malien par le biais de concertations, à « *fixer les conditions d'exercice de l'autorité, de l'administration et du développement de l'Azawad* ».

De plus, apparaissant comme soucieux et préoccupé à propos de la situation de la population de l'Azawad, il demande des avancées rapides en matière d'accès à la santé, à l'eau, à l'électricité, à l'alimentation et à l'éducation.

Ainsi, réclame-t-il « *l'ouverture d'une enquête internationale indépendante pour faire la lumière sur tous les crimes commis par l'armée malienne de 1963 à nos jours sur les populations de l'Azawad* ». <sup>1161</sup> Pour cela, il « *appuie la demande de Human Rights Watch de mise en place d'une commission d'enquête internationale indépendante* ». <sup>1162</sup>

## **Paragraphe II : L'organisation du Mouvement**

Plusieurs membres du Mouvement irrédentiste et plusieurs groupes d'ex-rebelles touareg, ayant quitté le Mali dans les années 1990 pour s'engager dans l'armée libyenne de Mouammar KADHAFI, se sont joints au MNLA à la suite de la chute du régime libyen en 2011. Ils ont apporté avec eux, un grand nombre d'armes, réactivant le conflit pour l'autodétermination de l'Azawad. <sup>1163</sup> Le MNLA est allié au Mouvement Populaire de

---

<sup>1159</sup> « *Le MNLA ne représente pas, loin s'en faut, la totalité des populations de la partie nord du Mali, il y a d'autres organisations touarègues, ainsi que d'autres ethnies. D'ailleurs, les gens avec qui nous avons échangé nous disent que, s'il y a consultation entre les populations, on saura pertinemment que l'immense majorité de celles-ci ne s'engagerait pas dans la séparation* », Henri de Raincourt, ministre français de la coopération.

<sup>1160</sup> Voir le site du MNLA.

<sup>1161</sup> Op.cit.

<sup>1162</sup> MATSIONA KINKOULOU (C.R.P), Op.cit., pp. 38-38.

<sup>1163</sup> Op.cit.

l'Azawad – MPA –, un groupe salafiste.<sup>1164</sup> Toutefois, le MNLA repose sur ses propres structures de commandement (A). Il dispose également, un fonds et des armes pour son fonctionnement (B).

### A- Les structures de commandement du Mouvement

Sans que celui-ci en soit le fondateur, il semble que ce soit par fidélité au leader touareg Ibrahim Ag Bahanga<sup>1165</sup> que se sont regroupées au sein du MNLA, les différentes factions rebelles touarègues maliennes. Figure de proue de la rébellion touarègue du Nord-Mali, il fut dans un premier temps lieutenant au sein de l'armée malienne avant de prendre les armes contre le pays, après s'être rentré d'entraînement militaire en Libye dans les années 1980. Dès lors, il fonde entre autres, l'Alliance Démocratique du 23 mai pour le Changement, participe à l'élaboration des accords d'Alger de 2006 et aux actions armées engagées, ensuite à partir de 2007 par ses pairs contre le gouvernement du Mali. Décédé dans un accident de voiture le 26 août 2011 alors qu'il tentait de rentrer de Libye, accident que certains attribuent

---

<sup>1164</sup> SLATE AFRIQUE, *La France, alliée des rebelles touareg ?* 04/02/2012, PDF, p. 3.

<sup>1165</sup> La troisième rébellion des Touareg, dirigée par Ibrahim Ag Bahanga, se déroula en 2006 et dura jusqu'à 2009. Une fois encore, l'Algérie intervint pour ramener la paix, en réaffirmant les demandes présentées dans le pacte national. Toutefois, le manque de confiance exprimé par l'ensemble des parties, maintint le nord-est du Mali dans un état de paix précaire. En 2009, le Mali envoya des troupes pour stopper Bahanga, qui fut exilé cette même année en Libye, où il resta jusqu'à son retour pendant l'été 2011. Pendant le temps qu'il passa en Libye, Bahanga établit des contacts avec des Touareg de sa tribu qui servaient dans les forces armées de Mu'ammar Kadhafi. L'un de ceux-ci était Mohammed Ag Najm, commandant des unités d'élite du désert de Kadhafi. Lors d'un entretien accordé en 2011 au journal Al Watan, Bahanga a avancé que, « *La disparition de Kadhafi est une bonne nouvelle pour tous les Touareg de la région... Son départ de la scène libyenne ouvre la voie à un avenir meilleur et nous aide à mettre en avant nos demandes politiques. Maintenant qu'il n'est plus là, nous pouvons aller de l'avant dans notre lutte* ». Même si Bahanga trouva la mort dans un mystérieux accident de voiture cet été-là, son désir de déclencher un autre soulèvement et de prendre le contrôle du Nord-Mali s'enracina chez de nombreux Touareg. La vision de Bahanga se matérialisa plus tard. En septembre 2011, lorsqu'il fut évident que le régime Kadhafi allait s'écrouler, les combattants Touareg commencèrent à franchir la frontière malienne après avoir vidé plusieurs dépôts d'armes libyens. En octobre 2011, dans l'oasis de Zakak, au Mali, proche de la frontière algérienne, des jeunes, des intellectuels, des déserteurs de l'armée malienne et des soldats entraînés en Libye représentant le peuple Touareg fusionnèrent deux mouvements, le Mouvement National de l'Azawad (MNA) et le Mouvement Touareg du Nord Mali (MTNM) pour former le « *Mouvement National pour la Libération de l'Azawad* » (MNLA). Le porte-parole de la nouvelle organisation, basé en France, Hama Ag Sid'Ahmed (beau-père de Bahanga), entra dans les détails de la signification de cette nouvelle approche plus organisée des aspirations des Touareg : « *Cette année, toutes les générations sont rassemblées* ». Il le fit également lors d'une déclaration ultérieure sur la formation du MNLA : « *Nous avons débattu de ce qui n'avait pas marché et essayé de nous mettre d'accord sur un plan et sur quelques objectifs communs. Nous avons créé un conseil exécutif, un état-major militaire commandé et coordonné par Mohammed Ag Najm. Il compte environ 40 autres officiers supérieurs. Nous avons également créé un bureau politique, qui entreprit une analyse et un examen de tous les aspects politiques, y compris la façon de sensibiliser la communauté internationale, les puissances régionales en particulier* ». Alors que, cette nouvelle approche adoptée par les Touareg renforçait la stratégie militaire, accroissait le potentiel de combat tactique et améliorait en règle générale la réflexion politique des Touareg, la désunion restait pour ces derniers, le principal obstacle.

à une frappe de l'unité anti-terroriste malienne,<sup>1166</sup> c'est son cousin Mohamed Ag Najim qui a œuvré à la création du MNLA, et en est aujourd'hui le chef d'état-major.

Mohamed Ag Najim est souvent considéré comme un opposant farouche à l'État malien. Cette haine aurait une cause. Son père, a été assassiné en 1963 par des soldats maliens lors de la première rébellion touarègue. Dès l'âge de 20 ans il s'installe en Libye, sert dans l'armée de Kadhafi<sup>1167</sup>, avant de revenir brièvement au Mali pour soutenir la rébellion de 1990. Déçu des accords de paix signés entre les touareg et Bamako en 1992, il retourne en Libye, se fait naturaliser et devient colonel de l'armée de Kadhafi aux commandes d'une unité d'élite à Sebha, dans le Sud du pays. Un poste qui lui permet d'acquérir les techniques de la guerre dans le désert. Il quitte la Libye, et en particulier Bani Walid, assiégé par les rebelles libyens en juillet 2011<sup>1168</sup>, et revient au Mali. C'est à ce moment qu'il entreprend l'unification de différentes factions touarègues amenant à la création du MNLA. Un autre trait caractéristique de Najim est souvent repris. Il est un Idnan, de la tribu des Kel Adagh, communauté touarègue réputée pour fournir d'excellents guerriers.<sup>1169</sup> Il représenterait ainsi de par ses origines, la mouvance la plus militariste et extrémiste des touareg, bien que de telles affirmations ethnologiques soient à considérer avec prudence.

Le 1er février était divulgué sur le site officiel du MNLA la liste du bureau exécutif du Mouvement.<sup>1170</sup> Le leader militaire est bien Mohamed Ag Najim, chef d'état-major et du côté politique les rôles sont ainsi distribués :

- Secrétaire Général du Mouvement, Bilal Ag Acherif,
- Président du Bureau politique, Mahmoud Ag Aghali,
- Porte-parole, Hama Ag Sid Ahmed.

D'autres personnes s'occupent de la section « *Droits de l'Homme* », de la communication ou encore de la cellule chargée de l'éducation. Il est précisé que, différentes sections existent en Europe et en Afrique. Pour l'Europe, il convient de citer deux noms, Mossa Ag Attaher et Moussa Ag Assarid. Le premier est chargé de communication et le deuxième est le porte-parole, les deux étant basés en Europe. Moussa Ag Assarid est une

---

<sup>1166</sup> Voir STEWART (S), *Mali Besieged by Fighters Fleeing Libya*, 2 Février 2012, PDF, 13 p.

<sup>1167</sup> Notamment en Palestine, au Liban et au Tchad.

<sup>1168</sup> La bataille de Bani Walid est une bataille de la guerre civile libyenne, menée par les forces rebelles le 8 septembre 2011, dans le but de prendre le contrôle de la ville Bani Walid. Le 18 octobre, après six semaines de combat, le CNT a pu contrôler entièrement Bani Walid.

<sup>1169</sup> GROGA-BADA(M) avec AHMED (B), *Nord-Mali : qui sont les rebelles du MNLA ?* 26 janvier 2012, PDF, p. 6.

<sup>1170</sup> Voir le « Bureau exécutif du Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) », Publié le 1er février 2012.

véritable opportunité médiatique pour le MNLA, puisqu'il fait depuis longtemps, figure de représentant touareg sur la scène publique française. Il y vit depuis longtemps, et s'est fait connaître par la publication de nombreux romans sur sa vie de touareg. Il est également pigiste chez RFI et France Culture, et connaît ainsi bien les rouages de la vie médiatique française.

À la mi-avril 2012, une certaine Nina Wallet Intalou s'est également faite connaître.<sup>1171</sup> Décrite comme, « *l'une des principales figures du Mouvement* », Nina Wallet Intalou fait partie du bureau exécutif du MNLA et vit à Nouakchott en Mauritanie. Rien d'étonnant qu'une femme ait un rôle aussi important au sein du Mouvement. « *Singularité anthropologique, alors que tous les Arabes et les Berbères, sauf exception, se réfèrent aux règles de la patrilinéarité qui laissent aux femmes fort peu de pouvoirs, les touareg relèvent de la matrilinéarité. Les femmes y ont davantage de pouvoirs* », nous rappelle Yves Lacoste dans son article sur le Sahara.<sup>1172</sup> Proche du chef Mohamed Ag Najim, Nina Wallet Intalou a eu plusieurs carrières, politique<sup>1173</sup>, affairiste<sup>1174</sup> et militante de la cause touarègue<sup>1175</sup>.

Bien que les chiffres donnés se contredisent souvent, il semblerait que les combattants du MNLA soient au moins un millier, la majorité des données disponibles évoquant des « *milliers* » de touareg armés.<sup>1176</sup> Certains évoquent même les chiffres de 2 à 4 000 combattants.<sup>1177</sup> Une chose est sûre, non seulement ils semblent cette fois-ci plus nombreux que lors des révoltes précédentes, mais c'est aujourd'hui surtout leur entraînement et armement qui les rendent davantage puissants.<sup>1178</sup>

Au début de la rébellion, en janvier 2012, le MNLA revendiquait 1 000 hommes dont 400 anciens soldats de Kadhafi,<sup>1179</sup> six mois plus tard, il revendiquait 10 000 combattants.<sup>1180</sup>

---

<sup>1171</sup> MANDRAUD (I), *Nina Wallet Intalou, la passionaria indépendantiste des Touareg maliens*, 2012, PDF, p. 2.

<sup>1172</sup> LACOSTE (Y), « Sahara, perspectives et illusions géopolitiques », *Hérodote*, n° 142, p. 31.

<sup>1173</sup> Elle est élue maire de Kidal en 1997 bien qu'elle n'ait pu exercer ce mandat du fait de son sexe, conseillère territoriale.

<sup>1174</sup> Elle fonde sa propre société à 26 ans, en Côte d'Ivoire.

<sup>1175</sup> Elle a fait de nombreux voyages en Afrique pour sensibiliser à la cause.

<sup>1176</sup> NOSSITER (A), *Qaddafi's Weapons, Taken by Old Allies, Reinvalidate an Insurgent Army in Mali*, 5 février 2012, p. 8.

<sup>1177</sup> STEWART (S), *Mali Besieged by Fighters Fleeing Libya*, Op.cit.

<sup>1178</sup> UNIDIR, Op.cit.

<sup>1179</sup> GROGA-BADA (M), AVEC AHMED (B) et BOISBOUVIER (C), *Nord-Mali : guerre à huis clos*, 21 février 2012, PDF, p. 3.

<sup>1180</sup> Voir SAHEL, *Images et témoignage exclusifs du nord du Mali : un colonel du MNLA dévoile son arsenal militaire*, 21/06/2012, PDF, 9 p.

À la mi-juin 2012, Intallah Ag Assai, colonel du MNLA, note que, « *le Mouvement dispose de 9 000 hommes dans l'ensemble de l'Azawad* ». <sup>1181</sup> Le même mois, Bilal Ag Acherif, Secrétaire Général du Mouvement revendique 10 000 combattants. <sup>1182</sup>

Selon le Ministère malien de la Défense, au moins 500 hommes de la Garde Nationale, tous touareg, désertèrent en 2012 pour rejoindre les rangs du MNLA. <sup>1183</sup>

En avril 2012, Lamine Ag Billal, un capitaine du MNLA, note, « *qu'au moins 3 000 combattants touareg venus de Libye ont rejoint le Nord du Mali après la chute du régime de Kadhafi* ». La plupart, selon lui, ont rejoint le MNLA et se sont opposés à ce que Iyad Ag Ghali prenne la tête du Mouvement. <sup>1184</sup>

En décembre 2012, alors que le MNLA a été chassé des villes du Nord-Mali par les djihadistes, le Secrétaire Général Bilal Ag Acherif écrit que, « *le Mouvement dispose de quatre bases aux alentours de Léré, Gao, Ménaka et Tinzawatène où sont cantonnés plus de 1 000 combattants* ». Il ajoute que, « *nombre d'hommes sont rentrés chez eux après les combats du début de l'année, mais sont toujours prêts à repartir, à répondre aux appels du Mouvement* ». <sup>1185</sup>

Selon Jean-Christophe Notin, qui s'appuie sur des sources militaires françaises, le MNLA comptait 1 500 hommes début 2013. <sup>1186</sup>

En juin 2015, Hama Ag Sid Ahmed, porte-parole du MNLA, écrit que, « *le Mouvement compte 3 000 combattants* ». <sup>1187</sup>

Dans un rapport rédigé en mars 2016, <sup>1188</sup> la MINUSMA estime que, le MNLA compte 2 000 hommes. <sup>1189</sup>

Il est fondamental que, nous brossions dans le cadre de cette étude, tant soit peu, le mode opératoire du Mouvement afin de saisir pleinement les structures de commandement duquel Mouvement.

---

<sup>1181</sup> Ibid.

<sup>1182</sup> AHMED (B), *Mali - Bilal Ag Achérif (MNLA) : "Ansar Eddine peut obtenir qu'Aqmi quitte l'Azawad"*, 13 juin 2012, PDF, p. 2.

<sup>1183</sup> Voir SAHEL, *Mouvement National pour la Libération de l'Azawad*, Op.cit.

<sup>1184</sup> D'après Lamine AG Billal, capitaine du MNLA : « *3 000 Touareg sont morts en Libye et 3 000 autres sont rentrés au Mali* ».

<sup>1185</sup> Voir SAHEL, *Bilal Ag Achérif, secrétaire général du MNLA : « Nous voulons regrouper tous les fils de l'Azawad »*, 06/12/12, PDF, 10 p.

<sup>1186</sup> NOTIN (J.C), Op.cit., p. 346.

<sup>1187</sup> RIMONDI (L), *Mali - MNLA : "Pas de liens entre les Touareg et les terroristes"*, 10/06/2015, PDF, p. 2.

<sup>1188</sup> AHMED (B), *Mali : le business du cantonnement ?* 29 avril 2016, PDF, p. 7.

<sup>1189</sup> Voir SAHEL, *Mouvement National pour la Libération de l'Azawad*, Op.cit.

Le MNLA a prôné dès sa création le dialogue avec les autorités maliennes afin de parvenir, à un accord sur une nouvelle gestion de l'« Azawad ». Les premières actions du mouvement ont consisté, en des marches pacifiques organisées en premier lieu à Kidal le 1er novembre 2011.

D'autres manifestations, ont été organisées pendant le mois de novembre afin de réclamer la libération des régions du nord-Mali « *de tous les occupants* ». <sup>1190</sup> Mais, avec les attaques successives dès le 17 janvier de trois garnisons du nord <sup>1191</sup>, les membres du MNLA ont signé le début de la révolte armée.

Ce sont les autorités maliennes elles-mêmes qui, pour le MNLA, sont responsables de leur prise d'armes, du fait de la militarisation de la région du nord-Mali. Le MNLA n'agit qu'« *en réaction contre les agissements de l'armée malienne* ». <sup>1192</sup> Un article daté du 12 janvier, avant même les premières attaques, et titré « *Déclaration de guerre du Mali au peuple de l'Azawad* », mentionne que, « *Face à une telle attitude irresponsable devant le Peuple malien, le Peuple de l'AZAWAD prend à témoin les États de la sous-région, que seul le président Amadou Toumani Touré et les milices locales à sa botte assumeront la lourde responsabilité du déclenchement d'une conflagration violente dans l'AZAWAD. Alors, le Peuple de L'AZAWAD usera du droit de légitime défense face à cette invasion militaire* ». <sup>1193</sup> Le MNLA use ici d'une notion, celle de légitime défense, propre à rendre leur prise d'armes acceptable pour les observateurs étrangers, et réitère dans cette déclaration sa volonté de privilégier le dialogue et la non-violence avec Bamako.

La communication du MNLA mérite également, qu'on s'y attarde. Le MNLA dispose en effet, d'un site internet qui lui est propre, très bien référencé sur Google. Et dès les premiers communiqués ou articles postés sur le site, il est évident que, le parti pris par le MNLA est d'affirmer sa position de Mouvement révolutionnaire indépendantiste et de se différencier au maximum d'un groupe armé criminel ou terroriste. Ce site n'est pas un site d'information en soi, mais sert plutôt au MNLA de moyen de légitimation et de normalisation. Il s'agit de répondre aux attaques, de faire valoir le bien-fondé de leurs revendications, et d'apparaître comme un Mouvement « *normal* », civique et composé de personnes bien identifiées, contrairement aux Mouvements terroristes pour qui, l'anonymat et

---

<sup>1190</sup> Voir monitoring du 4e trimestre 2011, GRIP, 15 janvier 2012.

<sup>1191</sup> Tessalit, Aguelhocet Ménaka.

<sup>1192</sup> Voir SAHEL, *Dans le nord du Mali, les Touareg du MNLA lancent un nouveau défi armé à l'État*, 25 janvier 2012, PDF, 9 p.

<sup>1193</sup> Voir la « *Déclaration de guerre du Mali au peuple de l'Azawad* », 12 janvier 2012.

la discrétion sont de mises. Le Mouvement, à travers ce site, entend également s'adresser à tous les acteurs qui ont un rôle à jouer dans une éventuelle indépendance. Les autorités maliennes, mais aussi, les puissances occidentales qui ont-elles-mêmes créé ces frontières critiquées soutiennent aujourd'hui, Bamako.

Il s'agit ainsi de les mettre face à leurs propres contradictions, et pour cela, le site reprend de multiples déclarations internationales propres à les légitimer, dans une rubrique dédiée « *Droits de l'Homme* ». Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones, Déclaration universelle des droits de l'Homme, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels etc. Le vocabulaire utilisé n'est pas non plus neutre. Dans un article du 10 février 2012 intitulé « *L'armée malienne fait usage des avions de guerre, pilotés par des mercenaires étrangers* », le MNLA va même jusqu'à accuser Bamako de se livrer à « *la pratique de génocide* ». Un mot, on le sait, qui dispose d'un fort potentiel émotionnel au sein des grandes instances internationales et des populations européennes.

Pour mener à bien cette campagne de légitimation du Mouvement, le site est régulièrement actualisé, qu'il s'agisse de dénoncer les agissements des autorités maliennes, de rappeler les revendications du Mouvement ou encore de répondre à des accusations. Un exemple concret. Face aux graves accusations de crimes de guerres – pillages, viols, enrôlements d'enfants soldats – à l'encontre du Mouvement par Human Right Watch,<sup>1194</sup> le MNLA a rapidement répliqué, déplorant « *le non-respect de la déontologie de 'l'auteur-chercheur' qui s'est limité à Bamako alors que son terrain de référence est l'Azawad* ».<sup>1195</sup> En pointant du doigt les faiblesses d'un rapport réalisé sur la base d'une enquête de seulement dix jours et uniquement à Bamako, le MNLA a su se prémunir d'accusations indéniables contre son encontre. Cependant, Amnesty International a publié à son tour le 16 mai, un rapport<sup>1196</sup> dénonçant les mêmes crimes supposément commis dans le Nord.<sup>1197</sup>

Somme toute, le MNLA s'est fait connaître dès qu'il a lancé des actions armées, à partir du 17 janvier 2012. Le MNLA a multiplié ses attaques contre des garnisons militaires dans les villes les plus symboliques et importantes du nord-Mali. Leur technique principale, assaillir un camp militaire en arrivant par surprise sur de nombreux véhicules. Malgré des

---

<sup>1194</sup> Voir HUMAN RIGHTS, *Mali : War Crimes by Northern Rebels. Armed Groups Commit Rape, Use Child Soldiers*, Rapport, Watch, 30 avril 2012, PDF, 21 p.

<sup>1195</sup> Voir le « Droit de réponse du MNLA à l'article de Human Rights Watch », Publié le 3 mai 2012.

<sup>1196</sup> Voir AMNESTY INTERNATIONAL, *Mali : retour sur cinq mois de crise. Rébellion armée et putsch militaire*, 16 mai 2012, PDF, 6 p.

<sup>1197</sup> DUFOUR (J), Op.cit., pp. 8-9.

communiqués la plupart du temps contradictoires, il semble que le MNLA soit sorti vainqueur de la majorité de ces attaques et ait su profiter de la faiblesse de l'équipement et de l'entraînement des militaires maliens, dans une région désinvestie par l'État. Enfin, il est intéressant de noter une progressive normalisation et politisation du Mouvement une fois que le nord conquis, notamment au travers de l'organisation d'un congrès les 25 et 26 avril rassemblant toutes les grandes figures de la région autour de la thématique de l'établissement de l'État de l'« Azawad ».<sup>1198</sup>

## **B- Armement et Financements du Mouvement**

Les signaux d'alarme étaient nombreux en 2011, prévenant du risque d'une prolifération d'armes dans la sous-région du fait de la guerre civile libyenne et de l'éventuelle chute de Mouammar Kadhafi. Comme le précisait deux chercheurs français dans la revue *Hérodote* du troisième trimestre 2011 consacrée au Sahara, « *une chose est certaine, la distribution massive d'armes non seulement légères, mais aussi lourdes, à laquelle s'est massivement livré le « guide de la révolution » pour lutter contre les insurgés de Benghazi va considérablement accroître une insécurité déjà très forte* ». À la suite de la mort du leader libyen le 20 octobre 2011, ces craintes se sont révélées justes. Et de nombreux rapports, ont fait état de l'acquisition ou du rapatriement de nombreuses armes de tous types dans les pays voisins de la Libye.<sup>1199</sup> Les touareg installés en Lybie, n'ont pas fait exception. À la chute de Kadhafi, la plupart de ces derniers sont rentrés dans leur pays, emportant avec eux leurs armes. « *Selon une source gouvernementale, ils seraient en possession de missiles anti-aériens, de camions lance-roquettes BM-21 Grad, de mitrailleuses de calibre 12,7 mm et de dizaines de véhicules 4x4* ». <sup>1200</sup> Le Ministre des Affaires Étrangères malien de l'époque, écrivait à propos de l'armement du Mouvement que, « *ce sont des armes lourdes, armes anti-char, missiles anti-aériens* ». Un militaire haut gradé note lui aussi, « *d'une artillerie lourde* », de « *mortiers* », d'un arsenal « *assez puissant pour leur permettre d'atteindre leur but* ». <sup>1201</sup>

En plus d'un armement lourd et élaboré, les touareg ont ramené de la Libye leur expertise militaire, nombre d'entre eux ayant servi dans l'armée de Kadhafi. C'est le cas déjà évoqué du chef d'état-major du MNLA.<sup>1202</sup> D'autres combattants bénéficient également, de

---

<sup>1198</sup> DUFOUT (J), Op.cit., p. 12.

<sup>1199</sup> En particulier le Rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel du 7 au 23 décembre 2011, référence S/2012/42, publié le 26 janvier 2012 par l'ONU.

<sup>1200</sup> LES NOUVELLES DU GRIP, *Le retour des Touareg au Mali et au Niger : quels enjeux ?* Op.cit.

<sup>1201</sup> NOSSITER (A), *Qaddafi's Weapons, Taken by Old Allies, Reinvigorate an Insurgent Army in Mali*, Op.cit.

<sup>1202</sup> Mohamed Ag Najim.

l'expérience militaire du fait de leur ancien service au sein de l'armée, cette fois-ci malienne. Le MNLA rassemble en effet, quelques touareg ayant fait défection dans l'armée nationale, par exemple le Lieutenant-Colonel Mbarek Aky ou encore le Colonel Ag Bamoussa.<sup>1203</sup>

Bien que l'on puisse considérer que la chute du Guide libyen ait profité aux touareg, du fait de la possibilité qu'ils ont eu de revenir armés et entraînés. Mais il ne faut pas oublier que, Mouammar Kadhafi était le principal soutien financier des touareg, notamment lors des précédentes rébellions.<sup>1204</sup> L'absence de cette source financière pose donc, sérieusement la question de leurs moyens actuels de financement. Leurs liens avec les groupes armés islamistes de la région, notamment AQMI, sont parfois évoqués en des termes économiques. L'Organisation terroriste AQMI, dont l'activité purement criminelle ne cesse de s'accroître dans cette région du Nord-Mali<sup>1205</sup>, pourrait bien payer cher le silence des habitants de la région, voire leur protection dans le cadre de ses trafics. L'ancien chef touareg Ibrahim Ag Bahanga aurait d'ailleurs collaboré avec AQMI, pour des raisons financières.<sup>1206</sup>

Enfin, certains observateurs de la sous-région évoquent la possibilité soit, d'une participation de certains touareg aux enlèvements de ressortissants européens ensuite vendus aux groupes terroristes, soit leur présence dans les négociations entre terroristes et gouvernement, moyennant paiements. Des actions qui seraient d'importantes sources de financements. Mais, il faut être prudent. Tous les touareg du Nord-Mali ne sont pas membres du MNLA et les actions imputées à quelques touareg, si elles ont eu lieu, ne doivent pas être automatiquement liées au Mouvement rebelle. Et encore moins, faire l'objet de considérations culturalistes.<sup>1207</sup> C'est le cas par exemple d'Iyad Ag Ghaly, le chef touareg du Mouvement islamiste Ansar Dine, présent également au Nord-Mali. Chef des rébellions touarègues des années 1990, il serait devenu salafiste par la suite et aurait été l'intermédiaire entre Bamako et AQMI, lors de négociations concernant des otages, sans que son rôle dans ces échanges ne soit réellement connu. Toujours est-il que, même avéré, cet épisode ne ferait pas des touareg du MNLA de potentiels alliés d'AQMI du fait de leur besoin d'argent.

D'autres témoignages évoquent, la violence exercée par le Mouvement envers des civils afin de leur soutirer de l'argent. Dans un rapport accablant, publié le 30 avril sur le site de Human Rights Watch, l'ONG de défense des droits Humains dénonce de nombreux cas de

---

<sup>1203</sup> STEWART (S), *Mali Besieged by Fighters Fleeing Libya*, Op.cit.

<sup>1204</sup> GRIP, *Le retour des Touareg au Mali et au Niger : quels enjeux ?* Op.cit.

<sup>1205</sup> Enlèvements d'Occidentaux contre rançons, trafic de drogues, de produits en tous genres.

<sup>1206</sup> STEWART (S), *Mali Besieged by Fighters Fleeing Libya*, Op.cit.

<sup>1207</sup> À savoir que, les touareg ont un point d'entente avec AQMI qui aurait de la rancœur envers la France, du fait de sa trahison au sortir de la guerre d'indépendance.

rackette ou de pillage imputés au MNLA par les habitants de la région interrogés.<sup>1208</sup> Des informations à considérer, toutefois, avec prudence du fait de l'absence totale d'observateurs dans la région de l'« Azawad ». La mission d'enquête de l'ONG étant restée, exclusivement à Bamako. Et quand bien même ces exactions seraient prouvées, elles ne suffiraient surement pas à financer le Mouvement.

La question du financement du MNLA n'est donc pas résolue. Cependant, une autre hypothèse mérite d'être mentionnée. Celle d'un financement provenant de la diaspora touarègue, présente notamment dans les pays d'Europe de l'Ouest. À cet égard, il est intéressant de rappeler l'intégration, évoquée plus haut, du porte-parole Moussa Ag Assarid dans les milieux culturels et médiatiques français. Des personnalités et des réseaux qui pourraient éventuellement, être la source de collectes de fonds, sans que toutefois nous ne puissions l'affirmer.<sup>1209</sup>

En 2012, au cours de la guerre du Mali, le Qatar est accusé par Le Canard Enchaîné, qui s'appuierait sur une source de la DRM,<sup>1210</sup> de financer au Mali le MNLA.<sup>1211</sup> Ainsi qu'AQMI,<sup>1212</sup> le MUJAO<sup>1213</sup> et Ansar Dine,<sup>1214</sup> par le biais du Croissant-Rouge du Qatar,<sup>1215</sup> seule Organisation humanitaire autorisée à opérer dans les territoires contrôlés par les djihadistes au Nord du Mali.<sup>1216</sup> En octobre 2012, la DGSE<sup>1217</sup> dément cependant la présence

---

<sup>1208</sup> HUMAN RIGHTS WATCH, *Mali: War Crimes by Northern Rebels. Armed Groups Commit Rape, Use Child Soldiers*, Op. cit.

<sup>1209</sup> UNIDIR, Op.cit.

<sup>1210</sup> La Direction du Renseignement Militaire, est une Direction du Ministère français des Armées et un organisme interarmées responsable du renseignement militaire et d'intérêt militaire pour l'ensemble des forces armées françaises. La DRM est chargée du recueil de l'information, de son analyse et de la diffusion du renseignement vers les armées, les forces en opération et les organismes centraux de la défense. Elle fait partie de la communauté française du renseignement.

<sup>1211</sup> ROGER (B), *Nord-Mali : le Qatar accusé de financer les groupes islamistes de l'Azawad*, 6 juin 2012, PDF, p. 2.

<sup>1212</sup> LOMBARDI (R), *Financement du terrorisme : ce qu'il est possible de dire du rôle de l'Arabie Saoudite et du Qatar (et pourquoi la Russie peut changer la donne)*, 20 Novembre 2015, PDF, p. 4.

<sup>1213</sup> SOUBROUILLARD (R), *Au Mali, le Qatar investit dans le djihadisme*, 06/07/2012, PDF, p. 7.

<sup>1214</sup> DE SAINT PERIER (L), *Nord-Mali : les relations ambiguës du Qatar avec les djihadistes*, 23 janvier 2013, PDF, p. 3.

<sup>1215</sup> ALLEMANDOU (S), *Le Qatar a-t-il des intérêts au Mali ?* 21/01/2013, PDF, p. 1

<sup>1216</sup> LAZAR (M), *Le Qatar intervient-il au Nord-Mali ?* 04/12/2012, PDF, p. 5.

<sup>1217</sup> La Direction Générale de la Sécurité Extérieure, couramment connue sous le sigle DGSE, est le service de renseignement extérieur de la France depuis 1982, succédant au Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage, le SDECE.

Placée sous l'autorité du Ministre français des Armées, la DGSE est dirigée depuis le 26 juin 2017 par Bernard Émié.

Sa devise serait « *Partout où nécessité fait loi* », qui exprime l'impératif de la raison d'État ou, selon d'autres sources, « *Ad augusta per angusta* », « *À des résultats grandioses par des voies étroites* ».

de forces spéciales<sup>1218</sup> ou d'agents qataris au Mali.<sup>1219</sup> L'historien Jean-Christophe Notin doute également, qu'un soutien ait été apporté par le Qatar aux groupes armés maliens. Il indique que, selon une source proche de la DGSE<sup>1220</sup>, « *jamais aucune preuve n'a été apportée d'un transfert de fonds de sa part en direction des djihadistes* ». <sup>1221</sup>

Il convient d'ajouter le fait qu'il est aussi fait mention des possibles connexions entre, d'une part, le Mouvement avec des Organisations terroristes voire salafistes sinon fondamentalistes, et d'autre part, il convient également de faire cas donc de la possible jonction entre le Mouvement National pour la Libération de l'Azawad avec d'autres Organisations, à caractère non terroriste. Ces connexions peuvent, évidemment, se décliner à un triple niveau à savoir, à un niveau local, à un niveau régional et enfin, à un niveau international.

Au niveau local, dès le début de l'offensive menée par le MNLA, le gouvernement malien a tenté de décrédibiliser l'action du Mouvement en l'accusant d'avoir des liens avec l'Organisation terroriste AQMI, présente au nord-Mali. Le Mouvement a été accusé par Bamako d'avoir exécuté sommairement environ 80 soldats maliens d'une balle dans la tête, ou de les avoir égorgés à Aguelhoc le 24 janvier.<sup>1222</sup> Des techniques de mise à mort propres à AQMI selon le gouvernement, dont une Commission d'enquête conclut à une collusion entre les deux Organisations.<sup>1223</sup> Les Touareg de leur côté, ont démenti l'information et affirmé n'avoir aucun lien avec l'Organisation terroriste. Les médias d'aujourd'hui, reprennent en chœur cette thèse selon laquelle, MNLA et AQMI ont à eux deux exécuté ces soldats maliens, sans que rien ne permette de l'affirmer. Et cette supposée collusion semble en effet suspecte, puisque, « *Les Touareg n'ont rien à voir avec le fondamentalisme. Ces nomades d'origine berbère, pratiquent un 'islam tolérant et modéré', rappelle l'historien Pierre Boilley, Directeur du Centre d'Etudes des Mondes Africains – CEFAM* ». <sup>1224</sup>

La présence des salafistes au sein des Touareg, bien que tardive, était tout de même soupçonnée à la mi-mars 2012, à la faveur d'un communiqué de Iyad Ag Ghali, qui notait

---

<sup>1218</sup> MALBRUNOT (G), *Présence d'agents du Qatar au nord-Mali : la DGSE dément*, 25 octobre 2012, PDF, p. 8.

<sup>1219</sup> ENNASRI (N), *Le Qatar, soutien des djihadistes du Nord-Mali ? Cinq choses à savoir*, 19 janvier 2013, PDF, p. 2.

<sup>1220</sup> NOTIN (J.C), *Op.cit.*, pp. 94-96.

<sup>1221</sup> Voir SAHEL, *Mouvement National pour la Libération de l'Azawad*, *Op.cit.*

<sup>1222</sup> Voir SAHEL, *AQMI épaula les rebelles touareg*, 15 mars 2012, PDF, 2 p.

<sup>1223</sup> Voir SAHEL, *Mali : conclusions de la commission nationale d'enquête sur les atrocités d'Aguelhoc*, 22 février 2012, PDF, 7 p.

<sup>1224</sup> Voir SAHEL, *Les indépendantistes touareg doublés par les salafistes*, 9 avril 2012, PDF, 8 p.

avoir participé à la bataille d'Aguelhoc.<sup>1225</sup> Il précisait son intention d'instaurer la charia au nord-Mali avec son Mouvement islamiste Ançar Dine, « *défenseur de l'islam* ». Une revendication que le MNLA ne tardait pas à dissocier des siennes, rappelant que le MNLA lutte pour une République « *basée sur les principes de la démocratie et de la laïcité* ». <sup>1226</sup> Nina Wallet Intalou explique d'ailleurs que, ce même Iyad ag Ghali « *a voulu être Secrétaire Général du MNLA, mais nous avons refusé car il avait déjà des liens avec AQMI* ». Le MNLA entend bien faire comprendre, qu'aucun lien n'unit les indépendantistes touareg aux Touareg salafistes, « *Le MNLA tient sa position face à tous les réseaux mafieux et se démarque de l'Organisation Ançar Dine* ». <sup>1227</sup>

En termes de connexions locales autres que celles des groupes salafistes armés, il est difficile de faire le bilan. On peut surtout affirmer que, toutes les populations de l'Azawad ne se sentent pas représentées par le MNLA. Comme nous l'avions évoqué concernant les Touareg noirs, et ainsi donc, il est difficile d'écrire que, le MNLA jouit d'un soutien de la population locale malienne qui pourrait le fournir en nourriture ou en matériels, en tous genres. Les populations locales noires auraient même tendance à avoir une image négative des Touareg, du fait de leur ancienne pratique de l'esclavage. Ou encore, de leur image de victimes sans cesse reprise par les Touareg quand bien même, les populations noires souffrent autant des conditions de vie du Nord. En conclusion, « *Les dirigeants maliens ou nigériens peuvent compter sur l'indifférence, voire l'antipathie de la majorité noire vis-à-vis de la minorité touarègue* ». <sup>1228</sup>

Au niveau régional, les quelques soutiens régionaux dont bénéficie le MNLA sont d'ordre culturel et associatif. Sur leur site, deux liens sont indiqués vers deux autres sites. Ceux de Toumast Press, un site d'informations d'étudiants tamasheq originaires de tous les pays du Sahel. Et de Temoust, site de l'association Survie Touarègue-TEMoust créée en 1991, pour promouvoir les droits des Touareg, basée à Lyon. Une association arabe de soutien au MNLA aux contours flous, la SMNLA, qui regroupe les « *Jeunes Arabes et cadres intellectuels de l'Azawad* », se prévalait aussi de son soutien au Mouvement. <sup>1229</sup> Le MNLA dispose également, du soutien idéologique de divers Mouvements nord-africains de défense

<sup>1225</sup> Voir SAHEL, *Mali : Ansar Dine revendique sa participation à la prise de la garnison d'Aguelhoc*, 14 mars 2012, PDF, 3 p.

<sup>1226</sup> Voir SAHEL, *Rupture entre le MNLA et Ançar Dine au nord du Mali*, 20 mars 2012, PDF, 12 p.

<sup>1227</sup> Voir le Communiqué n°13 du 4 avril 2012.

<sup>1228</sup> DIPLOWEB, *Al Qaida au Sahara et au Sahel. Contribution à la compréhension d'une menace complexe*, 11 mars 2012, PDF, p. 5.

<sup>1229</sup> Voir la « Déclaration d'adhésion et de soutien des Arabes au MNLA » du 26 mars 2012.

de la cause amazigh<sup>1230</sup> tels que, le Mouvement pour l'autonomie de la Kabylie ou encore l'ONG Tamazgha.<sup>1231</sup> Cependant, même si leurs connexions sont identifiables, il ne semble pas que, ces affinités ne jouent en quoi que ce soit dans une plus grande visibilité du Mouvement dans la région et à l'international. Et surtout, les Touareg du MNLA restent avant tout des Touareg maliens, et tous les Touareg de la région ne se sentent pas solidaires de leur cause. Comme l'ont écrit quelques Touareg du sud algérien, « *Pour autant, l'Azawad reste le problème des Touareg maliens. Que leur projet de partition réussisse ou pas, ce ne sont pas nos affaires* ». <sup>1232</sup>

Au niveau international, le Congrès Mondial Amazigh – CMA –, basé à Paris, semble être un des rares soutiens internationaux du MNLA. Le CMA a salué l'indépendance de l'« *Azawad* » proclamée le 6 avril.<sup>1233</sup> Il existe même, un groupe d'amitié euro-amazigh au Parlement européen.<sup>1234</sup> Mais, ces rapprochements ne semblent pas donner plus de poids au MNLA. Au contraire, aucun État étranger n'a ouvertement apporté son soutien aux rebelles du MNLA.

Concernant les pays voisins, aucun d'entre eux n'a d'intérêt à soutenir un tel Mouvement. Le Niger <sup>1235</sup> a lui aussi connu par le passé de nombreuses révoltes

---

<sup>1230</sup> « *Amazigh* » signifiant « *berbère* » dans la langue tifinagh.

<sup>1231</sup> Voir SAHEL, *Dans le nord du Mali, les Touareg du MNLA lancent un nouveau défi armé à l'État*, 25 janvier 2012, PDF, 11 p.

<sup>1232</sup> Voir SAHEL, *Les Touareg algériens face à la contagion malienne*, 9 mai 2012, PDF, 9 p.

<sup>1233</sup> TAMOUDRE, *Le Congrès mondial amazigh salue la victoire totale du MNLA et la liberté retrouvée des populations de l'Azawad dans leur patrie*, 7 avril 2012, PDF, p. 6.

<sup>1234</sup> Voir le site du Congrès Mondial Amazigh qui est une Organisation Non Gouvernementale.

<sup>1235</sup> Comme le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie, le Mali et le Tchad, le Niger est un pays en grande partie saharien. Chacun de ces États, anciennement dominé par la France, a connu, à un moment de son histoire moderne, des problèmes dans ses régions sahariennes. Ce fut le cas du Maroc (à propos de la Mauritanie) et de l'Algérie (par rapport à ses territoires du Sud), à la veille de leur accession à l'indépendance. Après le Tchad et le Mali (au début des années soixante et quatre-vingt), c'est au tour du Niger d'être confronté à une rébellion armée dans sa partie saharienne au début des années quatre-vingt-dix.

Il devient dès lors intéressant de chercher à comprendre ce qui sous-tend ces crises ayant pour théâtre le grand désert africain : existe-t-il un problème saharien commun à tous ces pays ? Si oui, quel pourrait être son fondement historique au Niger ?

Dans ce cas précis, le mouvement de rébellion qui y a sévi de 1990 à 1998 a revêtu, au départ, un caractère particulariste, au plan ethnique : il a, en effet, concerné, à ses débuts, le seul groupe touareg au nom duquel un problème touareg a été posé, ce qui a permis de le dénommer rébellion touarègue. Les Touareg étant présentés comme les principaux habitants des régions concernées par le conflit, est-il permis de faire un rapprochement entre la question saharienne posée plus haut et ce problème touareg ainsi révélé ? Le déclenchement du mouvement de rébellion armée résulte-t-il simplement d'une situation conjoncturelle dont la gestion a pu dégénérer ou découle-t-il de problèmes structurels plus complexes ?

Pour tenter de répondre à ces interrogations, il serait pertinent de jeter un regard historique sur la question saharienne qui a fortement marqué l'évolution politique du Niger, à la veille de l'indépendance, et d'analyser le problème de la rébellion (revendications posées) pour une meilleure compréhension des événements.

touarègues,<sup>1236</sup> mais, espère aujourd'hui que le calme retrouvé persistera. La Libye, ancienne terre d'asile des Touareg, est aujourd'hui dans état de chaos généralisé et bien plus préoccupée davantage à sa propre survie qu'à prendre la défense des Touareg. L'Algérie de son côté, voit d'un mauvais œil toute nouvelle instabilité dans la zone sahélienne, rendant toujours plus lent son travail de lutte contre AQMI. Quant aux autres pays voisins<sup>1237</sup>, non seulement la rébellion a provoqué la fuite des milliers de Maliens réfugiés au sein de leurs frontières, mais surtout soutenir une rébellion indépendantiste pour un pays comme le Sénégal, reviendrait à légitimer le combat des MFDC.<sup>1238</sup> C'est même l'Union-Africaine dans son ensemble qui soutient le gouvernement de Bamako. N'oublions pas que, cette dernière, alors appelée Organisation de l'Unité-Africaine, adoptait le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation en 1964 par la résolution du Caire<sup>1239</sup>. Revenir là-dessus, reviendrait à nier les fondements mêmes de l'Union-Africaine.<sup>1240</sup> Car, ce principe a été élevé

---

<sup>1236</sup> Mano Dayak (1992), un des premiers leaders de la rébellion, soutient que la situation de rébellion armée qui sévissait dans le nord du Niger depuis 1990 résulte d'un mauvais règlement du dossier dit, de l'« affaire de Tchintabaraden » par les animateurs de la Conférence nationale. Pourtant, l'attaque meurtrière, menée le 7 mai 1990 contre la localité de Tchintabaraden, dont les conséquences ont servi de prélude au déclenchement de la rébellion armée, a été chronologiquement précédée par d'autres événements, dont :

- 1- L'arrestation, près d'Arlit, en avril 1982, d'un commando de 15 hommes (parmi lesquels 13 Maliens), qui se préparaient à commettre des actes de sabotage sur les installations minières, à prendre en otage des expatriés et à s'emparer d'un dépôt d'armes ;
- 2- Le brusque départ en exil en Libye, en 1983, d'un Touareg, Khamed Moussa, « emportant avec lui, selon la rumeur, d'importants documents militaires » (Grégoire, 1999) ;
- 3- L'attaque de la localité de Tchintabaraden, les 29 et 30 mai 1985, par un groupe de 14 personnes, qui voulaient s'emparer des fonds de l'agence spéciale du bureau de poste, cette attaque s'est soldée par la mort de deux gardes républicains et un gendarme blessé ;
- 4- L'arrestation de 36 personnes, le 14 mars 1990, dans la région d'Iférouane, pour la plupart des rapatriés de Libye suspectés d'appartenir à un mouvement d'opposition appelé Groupe 215 ;
- 5- L'interception et l'arrestation d'un groupe de 13 rapatriés de Libye qui auraient tenté d'attaquer le poste du peloton nomade de la Garde républicaine de Toufaminir dans la nuit du 21 avril 1990, « en vue de reprendre possession d'un véhicule saisi par les autorités administratives et mis à la disposition dudit poste » (Conférence nationale, rapport de synthèse) ;
- 6- L'assassinat, dans l'après-midi du 3 mai 1990, d'un garde forestier et de deux civils l'accompagnant dans l'arrondissement de Tchintabaraden ;
- 7- L'interception et l'arrestation, le 6 mai 1990, par une patrouille militaire, d'un groupe de 13 personnes, à bord d'une Toyota, « parties, selon des témoignages concordants, de Tchintabaraden pour attaquer Tillia ».

Mais, c'est particulièrement l'attaque du 7 mai 1990 contre Tchintabaraden qui a servi de détonateur à la rébellion car l'armée, dans son intervention, a commis des exactions sur des civils innocents : on a alors parlé de plusieurs centaines de victimes dont des exécutions sommaires. De tels événements sont suffisamment graves pour envenimer les rapports entre les autorités politiques et administratives et les populations qui les ont vécus.

<sup>1237</sup> Sénégal, Burkina Faso, Mauritanie.

<sup>1238</sup> Voir la fiche documentaire sur les MFDC du GRIP.

<sup>1239</sup> La ville du Caire et l'année 1964, sont des références importantes pour l'histoire des frontières de l'Afrique. C'est dans cette ville et à cette date que, fut adopté le principe de l'intangibilité des frontières africaines héritées de la colonisation.

<sup>1240</sup> DUFOUR (J), Op.cit., pp. 10-12.

à un rang sacré pour ne pas dire, c'est un principe qui a été rendu *sacro-saint* par les pères fondateurs de l'Organisation de l'Unité Africaine<sup>1241</sup>. En vue, justement, d'éviter toutes velléités sécessionnistes à caractère territorial, du fait notamment, du découpage territorial arbitrairement fait par le colon de façon à éviter l'embrasement généralisé du continent, par des différends territoriaux.

---

<sup>1241</sup> Le 25 mai 1963, 32 chefs d'État africains ont créé l'Organisation de l'Unité Africaine, ancêtre de l'Union-Africaine, autour de l'idéal du panafricanisme.

## Conclusion partielle

Face à la transnationalisation et à la régionalisation des menaces sécuritaires en Afrique de l'Ouest, l'efficacité de la répression du terrorisme passe nécessairement, par la coopération internationale ; dans la mesure où, un attentat ou l'auteur de l'attentat intéresse plusieurs États. C'est d'ailleurs pourquoi, toutes les Conventions antiterroristes mettent spécialement l'accent sur la coopération, pour une meilleure répression contre le fléau.

Selon les différentes Résolutions de l'ONU, une lutte efficace et déterminante contre le terrorisme passe nécessairement, par le développement d'une coopération entre les États, les Organisations Internationales et les Organisations Régionales. C'est ainsi que, lors de sa 15<sup>ème</sup> session ordinaire, la Conférence de l'Union-Africaine a, entre autres, souligné la nécessité d'efforts renouvelés et celle d'une mobilisation accrue pour faire face au fléau du terrorisme. La coopération, en dehors de la prévention, est considérée comme une solidarité entre les États pour réprimer les auteurs d'actes terroristes.

La coopération est une manifestation de la solidarité interétatique dans la recherche et l'arrestation des présumés terroristes. C'est en quelque sorte de l'entraide judiciaire en matière pénale, aux fins de répression des auteurs terroristes. Cette solidarité dans la répression se compose, de l'extradition des terroristes d'une part, et d'autre part, dans la procédure pénale répressive, c'est-à-dire la coopération judiciaire et policière. Pour éviter l'impunité, la Convention d'Alger de l'OUA, a prévu l'extradition<sup>1242</sup> et l'entraide judiciaire<sup>1243</sup> au cas où l'État ne pourrait pas poursuivre.<sup>1244</sup>

Le Conseil de Sécurité dans la Résolution 1373 décide que, tous les États doivent se prêter la plus grande « *assistance mutuelle lors des enquêtes criminelles et autres procédures portant sur le financement d'actes de terrorisme ou l'appui dont ces actes ont bénéficié, y compris l'assistance en vue de l'obtention des éléments de preuve qui seraient en leur possession et qui seraient nécessaires à la procédure* ». <sup>1245</sup>

Pour atteindre ces objectifs, les États ont le plus souvent recours à des traités d'entraide judiciaire en matière pénale, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux.<sup>1246</sup> Ces

---

<sup>1242</sup> Les articles 8 à 13 de la Convention.

<sup>1243</sup> Article 14 de la Convention.

<sup>1244</sup> CAMARA (F), Op.cit., pp. 191-192.

<sup>1245</sup> Paragraphe 2 (f) de la Résolution 1373.

<sup>1246</sup> À titre d'exemple, certains traités multilatéraux d'entraide judiciaire en matière pénale et pour la répression de certaines infractions peuvent être cités. Il s'agit notamment, de la Convention des Nations-Unies sur le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes – 1988, voir l'art 7 – ; Convention sur l'entraide en matière pénale entre les États membres de l'Union-Européenne – 2000 – ; la Convention

instruments appuient de plusieurs façons le travail des services de détection et de répression des infractions. Ils permettent, par exemple, aux autorités d'obtenir à l'étranger des éléments de preuve selon une procédure qui est admissible d'après leur droit interne. De convoquer des témoins, de localiser des personnes, d'obtenir la production de documents et d'autres pièces à conviction et de délivrer des mandats.

En ce sens, ces instruments complètent d'autres arrangements relatifs à l'échange d'informations comme, les relations entre services de police ou encore les informations obtenues par le biais de l'Organisation Internationale de Police Criminelle.<sup>1247</sup> L'échange d'information par l'intermédiaire d'Interpol, est d'ailleurs, préconisé à l'article 18<sup>1248</sup> § 4<sup>1249</sup> de la Convention de 1999 sur le financement du terrorisme.

Ainsi, pour une meilleure efficacité de la lutte contre le terrorisme, les États par le biais des traités pertinents ou des services, ont noué des coopérations en matière judiciaire, mais également, en matière policière.<sup>1250</sup>

Une coopération qui ne permet pas aux criminels d'échapper à la punition se manifeste, généralement, par une entraide judiciaire. Au commencement, l'entraide judiciaire est perçue comme un simple échange d'informations, fait souvent, de façon informelle entre pays frontaliers. En effet, aucune obligation du Droit International coutumier n'impose aux États, de se prêter assistance en matière judiciaire. Toutefois, les États autorisent en général, bien que tacitement, leurs autorités à donner suite aux demandes, même, à défaut d'une Convention d'entraide judiciaire.<sup>1251</sup> En l'absence d'un traité entre les États, l'entraide judiciaire se révèle d'une précarité indéniable.

---

interaméricaine sur l'entraide en matière pénale et la Convention de la Ligue arabe sur l'entraide judiciaire – 1983 – ; la Convention africaine d'entraide judiciaire et d'extradition contre le terrorisme – 2008.

<sup>1247</sup> De manière générale, des renseignements sont échangés sur les infractions et leurs auteurs dans le cadre de l'Organisation Internationale de Police Criminelle. Il ne s'agit pas, d'une Organisation Internationale *stricto sensu* puisqu'elle ne réunit pas des États, mais, des services de police désignés par des États – art. 4 de son statut. Elle n'en a pas moins la personnalité juridique. Selon l'article 2 de son statut, l'OIPC a pour but « *d'assurer et de développer l'assistance réciproque la plus large de toutes les autorités de police criminelle dans le cadre des liens existant dans les différents pays et dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme ; d'établir et de développer toutes les institutions capables de contribuer efficacement à la prévention et à la répression des infractions* ».

<sup>1248</sup> 1. Les États-Parties coopèrent pour prévenir les infractions visées à l'article 2 en prenant toutes les mesures possibles, notamment en adaptant si nécessaire leur législation interne afin d'empêcher et de contrecarrer la préparation sur leurs territoires respectifs d'infractions devant être commises à l'intérieur ou à l'extérieur de ceux-ci.

<sup>1249</sup> 4. Les États-Parties peuvent échanger des informations par l'intermédiaire de l'Organisation Internationale de Police Criminelle.

<sup>1250</sup> CAMARA (F), Op.cit., pp. 209-211.

<sup>1251</sup> Pour MARTIN (J.C) « *cela relève simplement du comitasgentium* ».

Mais, les États dans leur volonté de mettre en œuvre la solidarité dans la répression des actes de criminalité ont adopté, des Conventions spécifiques d'entraide judiciaire. Ces Conventions ont structuré et précisé le sens de l'entraide judiciaire. Il en est ainsi, du traité-type d'entraide judiciaire adopté par l'Assemblée Générale des Nations-Unies, servant de modèle dans ce domaine technique et qui présente une référence en la matière.<sup>1252</sup>

Dans la même perspective, un grand nombre de Conventions bilatérales relatives à l'entraide judiciaire ont été conclues entre les États.<sup>1253</sup>

Mais, ces Conventions<sup>1254</sup> au lieu d'être plus détaillées, se contentent de mentionner une disposition générale posant l'obligation de coopérer en matière judiciaire. Toutefois, certaines d'entre elles ajoutent des modalités supplémentaires d'entraide judiciaire.<sup>1255</sup>

Dans la lutte contre la criminalité internationale en général et le terrorisme en particulier, les États ont trouvé des cadres de mise en œuvre de la coopération policière entre États.

Si la communauté internationale n'a pas pu développer son cadre conventionnel en matière de coopération policière, c'est parce que c'est le point le plus sensible qui touche à la souveraineté des États. D'ailleurs, les premières Conventions existant en la matière ne traitent pas spécifiquement de la coopération policière.<sup>1256</sup> Le seul texte qui a une vocation internationale en matière de coopération policière, est la Convention instituant l'Organisation Internationale de Police Criminelle. En effet, l'application de certains principes de Droit International, rend plus difficile le travail de la police. Et du fait de la porosité des frontières, les criminels peuvent toujours échapper à l'application des peines. C'est pourquoi, cette Organisation a été mise sur pied en 1923, à Vienne, pour garantir la sécurité au niveau mondial. Les missions qui sont assignées à l'Organisation mondiale, tournent autour d'échange de renseignements et de preuves. De même que la formation des services de police et l'assistance technique entre services, ainsi que la coopération opérationnelle par l'exercice de mesures contraignantes.

---

<sup>1252</sup> Ce traité-type d'entraide judiciaire est annexé à la Résolution 45/117 – 1990 – de l'AGNU.

<sup>1253</sup> CHATIN (L) et STURLESE (B), *Recueil de Conventions sur l'entraide judiciaire internationale*, La Documentation française, Paris, 3ème édition, 1990, p. 1092.

<sup>1254</sup> L'analyse de ces instruments, fait apparaître, l'obligation générale qu'ils imposent aux États-parties de s'accorder l'entraide judiciaire. En effet, aux termes de l'article premier du Traité-type de l'AGNU, « *les parties s'engagent à s'accorder mutuellement l'aide la plus large possible dans les enquêtes ou procédures relatives à des infractions qui, lors de la demande d'aide judiciaire, relèvent des autorités judiciaires de l'État requérant* ».

<sup>1255</sup> CAMARA (F), *Op.cit.*, pp. 211-213.

<sup>1256</sup> La Convention de 1961 sur les stupéfiants.

Par conséquent, la coopération policière ne concerne que l'échange de renseignements et la formation des policiers.<sup>1257</sup> C'est, de manière générale, cet aspect de la coopération policière qui est pris en compte dans les Conventions de lutte contre le terrorisme, et par les institutions qui interviennent en matière de coopération policière.<sup>1258</sup>

---

<sup>1257</sup> En effet, les États doivent collaborer sur toutes leurs activités policières pour la recherche et l'arrestation des malfaiteurs. Si l'échange de renseignements et de preuves entre autorités policières ne pose aucune difficulté majeure, force est de noter que, la coopération opérationnelle par l'exercice de mesures de contrainte a suscité des commentaires, car, elle consiste à poursuivre les malfaiteurs jusqu'au-delà des frontières. Ces droits de poursuite sont rarement accordés entre États et limitent, de facto, la coopération policière. Car, en vertu du principe *sacro-saint* de souveraineté, les autorités policières d'un État ne peuvent pas conduire des mesures de contrainte sur le territoire d'un autre État.

Le respect de la souveraineté des États limitant cette forme de coopération policière, a retenu l'attention des rédacteurs des Conventions antiterroristes de la deuxième génération.

Ainsi, aux termes de l'article 18 de la Convention de 1997 sur les attentats terroristes à l'explosif, « *aucune des dispositions de la présente Convention n'habilite un État-partie à exercer sur le territoire d'un autre État une compétence ou des fonctions qui sont exclusivement réservées aux autorités de cet autre État par son droit interne* ».

<sup>1258</sup> CAMARA (F), Op.cit., pp. 221-222.

## **CONCLUSION GENERALE**

L'Afrique de l'Ouest est menacée par des conflits meurtriers, caractérisés, par une implosion interne des États et des nations.<sup>1259</sup> La recrudescence des conflits dans cette partie du continent témoigne que, l'Afrique de l'Ouest est la victime de ses propres impuissances.<sup>1260</sup>

Face aux multiples facteurs d'insécurité et à la criminalité organisée, les populations ouest-africaines ont besoin d'être informées, sensibilisées, conscientisées, formées pour mieux se protéger. Les jeunes en particulier, ont besoin de sortir de leur situation de chômage et de précarité. Pour ce faire, il faut réserver une place de choix à la société civile<sup>1261</sup>, singulièrement aux communautés<sup>1262</sup>. Car, à ce jour, il n'y a aucune stratégie de lutte contre l'insécurité et la criminalité organisée, impliquant clairement et responsabilisant les jeunes, les femmes, les parlementaires,<sup>1263</sup> les élus locaux, les leaders communautaires, les communautés, dont leur rôle peut être décisif.<sup>1264</sup> Cette responsabilisation est d'autant plus nécessaire que, l'ignorance, le chômage endémique, la pauvreté, la misère et les frustrations font des populations civiles, des proies faciles pour les narcotrafiquants et les terroristes.<sup>1265</sup>

Les politiques du développement tiennent, une place centrale, dans les efforts de rétablissement de la paix et de la stabilité. Les investissements économiques et sociaux sont indispensables, pour atténuer les tensions liées à l'absence d'amélioration des conditions de vie, au sentiment d'exclusion et à l'inégal accès aux ressources. Les stratégies de croissance économique et de réduction de la pauvreté doivent reposer, sur des analyses rigoureuses des risques de conflits et de violences en Afrique de l'Ouest. La stabilité doit être une priorité des politiques de développement, qui doivent s'appuyer sur des interventions dans de nombreux domaines, en particulier la sécurité, la justice, l'emploi et les investissements économiques. Il

---

<sup>1259</sup> La vie politique en Afrique de l'Ouest, de 1960 à 1990, est fortement marquée par l'instabilité et des coups d'État. De nombreux coups d'État sont enregistrés partout, à l'exception du Sénégal.

<sup>1260</sup> MATANDA (T), *La CEDEAO et les crises socio-politiques dans les pays membres : cas du Liberia et de la Côte d'Ivoire*, Mémoire de Licence en Droit, Sciences Politiques et Relations Internationales, Université officielle de Bukavu, 2011, p. 2.

<sup>1261</sup> Partout ailleurs, la société civile constitue un espace de consolidation de la gouvernance démocratique et un secteur non gouvernemental crucial dans la promotion et l'édification de la démocratie. Mais, on se doit de reconnaître qu'elle est trop vaste, souvent politisée et bien souvent déficiente, au niveau de ses capacités humaines, opérationnelles, financières et organisationnelles.

<sup>1262</sup> ZEÏNI (M), *Société civile et gouvernance de la sécurité*, Bamako, coopération technique belge, 2007, PDF, p. 103.

<sup>1263</sup> ZEÏNI (M) et AMADOU (K), *L'Assemblée Nationale sous la troisième République*, Seconde édition, Bamako, Friedrich Ebert Stiftung, 2008, p. 116.

<sup>1264</sup> DCAF-Union interparlementaire, *Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : principes, mécanismes et pratiques*, Genève, 2003, PDF, p. 195.

<sup>1265</sup> ZEINI (M), *Les défis et enjeux sécuritaires dans l'espace sahélo-saharien, la perspective du Mali*, PDF, p. 23.

faut également, repenser l'action des bailleurs de fonds et des agences de développement en matière de renforcement des institutions.<sup>1266</sup>

Il ne peut y avoir de stabilité sans institutions publiques légitimes et ayant les capacités de mener leurs actions. Ceci nécessite des démarches nouvelles et moins technocratiques qui respectent davantage les dynamiques internes. Plutôt que de vouloir apporter des solutions de l'extérieur, il est préférable d'aider les habitants de l'Afrique de l'Ouest à trouver eux-mêmes les solutions qui leur permettront de renforcer leurs propres institutions.<sup>1267</sup>

Les problématiques de stabilité et de sécurité doivent être impérativement intégrées aux politiques de développement, puisque les facteurs de conflits sont fortement corrélés en Afrique de l'Ouest. Les institutions doivent ainsi jouer un rôle central dans la gestion des tensions et des violences. Les politiques en faveur de la stabilité et de la sécurité doivent porter simultanément sur de nombreux domaines. Elles doivent aussi associer un grand nombre d'acteurs et faire partie intégrante de la stratégie générale de développement de chaque pays. Il faut également renforcer les programmes régionaux pour promouvoir la stabilité dans l'ensemble de la sous-région<sup>1268</sup> en traitant les enjeux transfrontaliers.<sup>1269</sup>

Relevons que, plusieurs maux, affectent profondément, l'intégrité des frontières des pays ouest-africains. Mais, ces dernières années ont confirmé la nécessité pour ces pays, de se mobiliser davantage tant au niveau national qu'au niveau régional pour contrer toute sorte de menaces. Un diagnostic succinct, des frontières des pays ouest-africains fait ressortir entre autres vulnérabilités. L'absence d'une politique nationale de maîtrise des frontières ; l'insuffisance de moyens techniques adéquats de contrôle des frontières ; le manque de professionnalisme et la corruption avérée au sein des unités chargées du contrôle ; la

---

<sup>1266</sup> L'Afrique de l'Ouest doit trouver, en elle-même, des solutions réalistes à ses problèmes de gouvernance. Pour que se produise une transformation structurelle de l'Afrique de l'Ouest, celle-ci doit chercher des solutions en elle-même et tirer les leçons de sa propre expérience. Car, c'est là la clé pour libérer le plein potentiel de l'Afrique et la conduire sur la voie de la sécurité et donc, de la prospérité.

<sup>1267</sup> La CEDEAO est sans aucun doute l'institution régionale la plus à même de résoudre les conflits en Afrique. Elle devrait renforcer ses capacités pour mieux mettre en œuvre ses interventions. Les financements et les capacités humaines dont elle dispose sont en effet très insuffisants au regard de l'ampleur des nouvelles menaces sécuritaires. Pour relever ces nouveaux défis mondiaux, il est indispensable d'appuyer davantage la CEDEAO et les autres institutions régionales, comme le Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS).

<sup>1268</sup> Les frontières en Afrique de l'Ouest, au total 32 000 kilomètres, sont vues et vécues comme un frein à l'intégration régionale. Pourtant les zones et les populations frontalières pourraient constituer un puissant levier de développement et un moteur pour la coopération, en particulier au Sahel. 40 millions d'Africains de l'Ouest (sur les 300 millions) vivent à 50 kilomètres d'une frontière. Ces espaces frontaliers sont les nœuds des échanges et donc devraient être de l'intégration régionale afin de donner une impulsion économique au monde rural ouest-africain.

<sup>1269</sup> MARC (A), VERJEE (N), et MOGAKA (S), Op.cit., pp. 24-28.

déliquescence de certaines structures étatiques incapables de faire leur travail ; la fragilité étatique qui empêche certains pays en situation post-crise ou de crise de préserver leur intégrité territoriale<sup>1270</sup> ; l'immensité souvent hostile du territoire, nécessitant de lourds moyens techniques et humains<sup>1271</sup> ; la fragilité écologique, désertification et sécheresse, de certains États en zone sahélienne par exemple ; l'insuffisance ou l'inexistence d'une concertation efficace au niveau régional ; le sous-équipement des forces chargées du contrôle ainsi qu'une insuffisance en ressources humaines ; l'inefficacité des dispositifs frontaliers existants notamment les postes de contrôle juxtaposés ; les faibles budgets alloués au contrôle des frontières.

Cet état des lieux certes succinct, dépeint une réalité peu honorable sur la porosité des frontières des pays ouest-africains.

La zone des trois frontières communément appelées Liptako Gourma est, aujourd'hui, une des parties de la sous-région ouest-africaine où l'insécurité est légion,

En effet, depuis 2012, la région frontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, est minée par un climat d'insécurité et de violence. La détérioration récente de la situation, marquée par la prolifération des groupes armés, la recrudescence des affrontements communautaires<sup>1272</sup> et la montée de l'extrémisme violent, soulève de profondes inquiétudes tant au niveau sous-régional qu'international.

Face à cette situation, la présence des forces de défense et de sécurité a été renforcée dans la zone, notamment, à travers le déploiement de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations-Unies pour la Stabilisation au Mali, de la Force française Barkhane – bientôt forces européennes –, des Forces Spéciales américaines et de la force multinationale conjointe du G5 Sahel,<sup>1273</sup> en collaboration avec les forces de défense et de sécurité nationales.

Si la violence se nourrit, à la fois de l'instabilité générée par la crise libyenne et le conflit au Nord Mali, la dégradation de la sécurité dans la région frontalière répond

---

<sup>1270</sup> Mali, Nigéria, Lybie, etc.

<sup>1271</sup> Niger, Mali, Mauritanie, etc.

<sup>1272</sup> L'économie du Liptako-Gourma est peu diversifiée et très majoritairement concentrée sur l'agriculture et l'élevage, activités occupant environ 80% de la population de la zone.

On y trouve les systèmes de production suivants, agriculture sédentaire, agro-pastoralisme, pastoralisme transhumant, pêche sédentaire et transhumante.

<sup>1273</sup> Le G5 Sahel a créé en 2017, une force multinationale conjointe, composée de troupes provenant de ses cinq Etats membres – Mali, Niger, Burkina Faso, Tchad et Mauritanie – ayant vocation à être déployée dans la zone dite des « *trois frontières* » entre le Burkina Faso, le Mali, et le Niger.

également, à des logiques proprement locales. La violence et l'insécurité croissantes, ne font qu'accroître des vulnérabilités déjà bien ancrées dans la région.<sup>1274</sup>

De par sa position géographique, cette zone enclavée est caractérisée par des conditions agro-climatiques et environnementales difficiles.<sup>1275</sup> Par ailleurs, le niveau de pauvreté y est élevé, et l'insécurité alimentaire est chronique.<sup>1276</sup>

Depuis 2012, on assiste également à une hausse des déplacements de populations, cherchant à fuir la violence et à subvenir à leurs besoins.

Les deux principaux moyens de subsistance des populations de la région, l'agriculture et l'élevage, sont vulnérables au changement climatique, aux catastrophes récurrentes et à la dégradation des ressources naturelles. Les rivalités entre agriculteurs et éleveurs en matière d'accès aux terres, à l'eau et aux pâturages sont bien souvent source de conflits intercommunautaires. La population, en moyenne très jeune, est touchée par le chômage et manque de perspectives.

Dans cette région, les défaillances de gouvernance et la capacité limitée des États à fournir des services sociaux de base, à assurer la sécurité et à lutter contre la criminalité organisée, mettent à mal leur légitimité et leur souveraineté. Tous ces facteurs contribuent, à exacerber, un sentiment de marginalisation et d'injustice ressenti par les plus vulnérables et permettent, aux groupes extrémistes de gagner du terrain.<sup>1277</sup>

Du fait de l'extrême interdépendance des dynamiques observées, l'enrayement de la violence et le renforcement de la résilience dans cet espace commun, s'imposent, comme des enjeux majeurs pour la stabilité de l'Afrique de l'Ouest toute entière.

---

<sup>1274</sup> L'économie du Liptako-Gourma est peu diversifiée et très majoritairement concentrée sur l'agriculture et l'élevage. La production agricole est très faible dans la zone, et ne représente qu'une part mineure de l'économie des trois pays. L'accroissement nécessaire de la production est recherché par l'expansion des terres cultivées. L'élevage traditionnel extensif, adapté aux écosystèmes de la zone, est prédominant dans le Liptako-Gourma et représente une manne économique pour les trois pays. Cependant, la raréfaction de l'eau et des ressources fourragères, la diminution des aires de pâturages liée à l'expansion des terres agricoles et l'insécurité grandissante, accroissent la vulnérabilité des populations pastorales et contribuent à alimenter les tensions récurrentes entre agriculteurs et éleveurs.

<sup>1275</sup> Près de 60% des individus de la zone, habitent dans des zones géographiques frappées par une récurrence forte de l'insécurité alimentaire depuis 2013.

<sup>1276</sup> De 2015 à 2021, le nombre total d'individus en situation d'insécurité alimentaire a augmenté, de plus de 60%.

<sup>1277</sup> L'indépendance de la justice, condition indispensable d'un État de droit, est une exigence démocratique forte. L'indépendance de la justice apparaît donc, comme la condition essentielle d'un État de droit où les citoyens peuvent obtenir un jugement impartial et équitable. Elle ne va pas de soi, car la justice est le premier attribut de la souveraineté. Pourtant, c'est à l'État qu'il revient d'assurer cette indépendance, la justice est « *rendue de façon indivisible au nom de l'État* ».

Prenant acte des limites d'une réponse exclusivement sécuritaire, face à la complexité et au caractère multidimensionnel de la crise, une collaboration plus étroite est nécessaire entre les acteurs humanitaires, de développement et de la sécurité des trois pays frontaliers.

Les réponses de court terme, bien que nécessaires, ne pourront pas apporter de solutions durables à des problèmes structurels historiquement ancrés. Il convient donc, d'aborder la problématique dans une perspective qui privilégie, une approche sur le long terme et fournir un cadre d'analyse, le plus holistique possible. Ceci permettra, de faciliter l'identification de synergies, de points d'entrée programmatiques communs et la conception de solutions intégrées, adaptées et séquencées.<sup>1278</sup>

Face à ces menaces sécuritaires transnationales, se concentrer comme par le passé, uniquement sur la coopération militaire relève d'une erreur majeure. Relever ces défis de manière efficace exige également la constitution d'un partenariat qui va soutenir les institutions en charge de la sécurité et l'adhésion des gouvernements ouest-africains à cette coopération<sup>1279</sup>, sans attendre d'être exemptés de certains objectifs politiques relatifs à la démocratie, à la gouvernance et aux droits de l'Homme.

Bref, au regard de toutes ces menaces sécuritaires mettant à rude épreuve la souveraineté des États ouest-africains, Cheikh Anta Diop – le savant Sénégalais – n'avait-il pas raison lorsqu'il écrivit il y a quelques décennies plus tôt que : « *La sécurité précède le développement* » ?

---

<sup>1278</sup> CHEVALIER (G), MACLEMAN (H), CARTUYVELS (C) et PILAR PALOMINO (P), *Analyse préliminaire des risques, des vulnérabilités et des actifs de résilience dans la région du Liptako-Gourma*, 2019, PDF, p. 5.

<sup>1279</sup> Une des solutions serait de s'appuyer sur la CEDEAO pour la résolution des conflits. En renforçant ses capacités humaines, financières et techniques, l'institution régionale pourrait fournir un cadre privilégié pour le maintien de la paix et la résistance face aux menaces sécuritaires.

## **BIBLIOGRAPHIE**

## **I- OUVRAGES**

### **A- OUVRAGES GENERAUX**

- **AÏVO (F.J.)**, *La Constitution béninoise du 11 décembre 1990 : un modèle pour l'Afrique ?* Mélanges en l'honneur de Maurice Ahanhanzo-Glélé, Paris, L'Harmattan, 2014, 800 p.
- **BADIE (B)**, *L'État importé : essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992, 334 p.
- **BARRERA (B)**, *Opération Serval : Notes de guerre*, Mali 2013, Paris, Le Seuil, 2015, 448 p.
- **BODIN (J)**, *Les Six Livres de la République*, Paris, Jacques du Puy, 1576, 759 p.
- **BURDEAU (G)**, *Traité de Science politique*, Paris, LGDJ, Tome IV, 1972, 695 p.
- **CABANI (A) et MARTIN (M-L)**, *Le constitutionnalisme de la troisième vague en Afrique francophone*, Bruxelles, Bruylant-Academia, 2010, 228 p.
- **DANIEL (S)**, *Les mafias du Mali ; Trafics et terrorisme au Sahel*, Paris, Descartes et Cie, 2014, 320 p.
- *Dictionnaire de la terminologie du droit international*, Paris, Sirey, 1960, 755 p.
- **DEFARGES, (P.M)**, *Relations internationales*, Paris, Points, 2010, 336 p.
- **DJOLI ESENG'EKELI (J)**, *Droit constitutionnel, l'expérience congolaise*, Paris, L'Harmattan, 2013, 264 p.
- **GONIDEC (P-F)**, *Les systèmes politiques africains : les nouvelles démocraties*, Paris, LGDJ, 1997, 3e édition, 242 p.
- **GOYARD FABRE (S)**, *Jean Bodin et le droit de la République*, Paris, PUF, 1989, 310 p.

- **LE FUR (L)**, *État fédéral et Confédération d'États*, Paris, Pantheon-Assas, 2000, 839 p.
- **MONTESQUIEU**, *De l'esprit des lois*, Paris, Flammarion, 1993, 486 p.
- **MOYO (D)**, *L'AIDE FATALE, les ravages d'une aide intitulée et de nouvelles solutions pour l'Afrique*, Traduit de l'anglais par André Zavriew, Paris, Édition JC Lattès, 2009, 247 p.
- **M'ZALI (A)**, *La coopération franco-africaine en matière de défense*, Paris, Harmattan, 2011, 431 p.
- **NOTIN (J.C)**, *La guerre de la France au Mali*, Paris, TALLANDIER, 2014, 656 p.
- **PICQ (J)**, *Histoire et droits des États : la souveraineté dans le temps et l'espace européens*, Paris, Presses de science po, 2005, 409 p.
- **RODIER (A)**, *Al-Qaida, les connexions mondiales du terrorisme*, Paris, Ellipses, 2006, 192 p.
- **ROUSSEAU (J.J)**, *Du Contrat Social*, Paris, Librairie Générale Française, 2011, 319 p.
- **SIEYES (A)**, *Qu'est-ce que le Tiers-État ?* Paris, Flammarion, 2009, 188 p.
- **TAZAGHART (A)**, *AQMI : Enquête sur les héritiers de Ben Laden au Maghreb et en Europe*, Paris, Picollec, 2011, 240 p.
- **WEBER (M)**, *Économie et société*, Paris, Pocket, 2003, 410 p.
- **WEBER (M)**, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1963, 221 p.

## B- OUVRAGES SPECIAUX

- **ARDANT (PH)**, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Paris, LGDJ, 32ème éd., 2020-2021, 640 p.
- **BEAUD (O)**, *La puissance de l'État*, Paris, PUF, 1994, coll. Léviathan, 512 p.
- **DEBBASCH (C), PONTIER (J.M), RICCI (J.C) et BOURDON (J)**, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, Economica, 2001, 4ème édition, 1033 p.
- **DE VILLIERS (M) et LE DIVELLEC (A)**, *Dictionnaire du droit constitutionnel*, Paris, Sirey, 11e Ed., 2017, 418 p.
- **GICQUEL (J) et GICQUEL (J.-E.)**, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, 32ème éd., L.G.D.J, 2018, 934 p.
- **GUINCHARD (S), DEBARD (T)**, *Lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz, 2012, 918 p.
- **HAURIOU (M)**, *Précis de Droit Constitutionnel*, Paris, Dalloz, 2015, 760 p.
- **JELLINEK (G)**, *L'État moderne et son droit*, Paris, édition Panthéon-Assas, 2005, 593 p.
- **LOYSEAU (C)**, *Traité des seigneuries*, Paris, Hachette, 1608, 431 p.
- **MAIRET (G)**, *Le principe de souveraineté, histoire et fondements du pouvoir moderne*, Folio, Paris, Coll. folio essais, 1997, 311 p.

## II- THESES ET MEMOIRES

### A- THESES

- **CAMARA (F)**, *La lutte contre le terrorisme en Afrique : Contribution à l'étude de la pertinence des instruments juridiques de lutte contre le terrorisme en Afrique*, Thèse de doctorat en droit public, FSJP/UCAD, 2013, 431 p.
- **L. DIALLO (CH. O)**, *Les paradoxes de la gouvernance démocratique dans les États d'Afrique francophone*, Thèse de doctorat en Science Politique, FSJP/UCAD, 2016, 388 p.
- **MORTIER (P)**, *Les métamorphoses de la souveraineté*, Thèse de doctorat en droit public, Université d'Angers, 2011, N° 1125, 458 p.
- **SAMBA NDIAYE (P)**, *Entre contraintes et bonnes intentions : Les difficultés des organisations internationales africaines dans le domaine du maintien de la paix. L'exemple de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Côte d'Ivoire et ailleurs (Libéria, Sierra Leone, Guinée Bissau) de 1990 à 2003*, Thèse de doctorat en droit public, Université d'Ottawa, 2011, 428 p.

### B- MEMOIRES

- **BUINU BANGA (C)**, *Souveraineté et intégration des États africains, cas des États-Unis d'Afrique*, Mémoire de Licence en Droit, Sciences Politiques et Relations Internationales, Université chrétienne Cardinal Malula, 2009, 78 p.
- **FOUMANE (A.D)**, *L'AFRICOM dans la politique américaine de sécurité en Afrique : l'évolution doctrinale à l'épreuve des contraintes géostratégiques*, Mémoire de Master en Droit, Sciences Politiques et Relations Internationales, Université de Yaoundé II Soa, 2012, 145 p.
- **KIMBEMBE-LEMBA (A)**, *La souveraineté de l'État au début du vingtième siècle : l'exemple du Congo-Brazzaville*, Mémoire de Master en Droit Public, Université de Poitiers, 2006, 78 p.

- **LE MENE (A)**, *Le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest, Sociologie des acteurs d'une démocratie néo patrimoniale : le cas du Ghana*, Mémoire de Master en Sciences Politiques, Institut d'études politiques de Toulouse, 2008, 80 p.
  
- **MASSAMBA (S)**, *Conflits identitaires et unité de l'État*, Mémoire de Master en Arts, Philosophie et Sociologie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 2008, 34 p.
  
- **MATANDA (T)**, *La CEDEAO et les crises socio-politiques dans les pays membres : cas du Liberia et de la Côte d'Ivoire*, Mémoire de Licence en Droit, Sciences Politiques et Relations Internationales, Université officielle de Bukavu, 2011, 70 p.
  
- **MATSIONA KINKOULOU (C.R.P)**, *La gestion de la crise malienne du 22 mars 2012*, Mémoire de BENAM en Droit, Sciences Politiques et Relations Internationales, Université Marien Ngouabi RDC, 2012, 91 p.
  
- **NANA NGASSAM (R)**, *Les défis du terrorisme au Sahel : Aqmi, une menace stratégique ?* Mémoire de Master en sciences politiques et études internationales, Université de Douala, 2013, 156 p.
  
- **NDAYA N'DAMYA FULBOB (A)**, *Révisions constitutionnelles et leur impact sur la promotion du constitutionnalisme et de la démocratie en Afrique : cas de la RDC*, Mémoire de Licence en Droit Public, Université de Kinshasa RDC, 2011, 122 p.
  
- **NDIAYE (R.J)**, *L'actualité de la souveraineté des États*, Mémoire de Master en Relations Internationales, Université du Sahel, 2012, 45 p.
  
- **NDONG NDONG (S)**, *L'intervention militaire française au Mali : Essai d'analyse géopolitique*, Mémoire de Master en Géosciences Politiques, Université Omar Bongo, 2015, 100 p.
  
- **TAWA (N.P)**, *Les anciennes puissances coloniales et la résolution des conflits en Afrique*, Mémoire de DEA en Droit Public, Université de Cocody, 2006, 108 p.

- **TSHIBANDA MULUNDA (C)**, *La souveraineté des États en droit international public à l'orée de ce troisième millénaire*, Mémoire de Licence en Droit International Public, Université de Kinshasa RDC, 2008, 176 p.

### III- ARTICLES

- **ADORNO (S)**, « Le monopole étatique de la violence : le Brésil face à l'héritage occidental », *Cultures et Conflits*, 2005, pp. 149-174.
- **AHADZI (K)**, « Les nouvelles tendances du constitutionnalisme africain : le cas des États d'Afrique noire francophone », *La revue du CERDIP*, pp. 35-38.
- **AHANHANZO-GLELE (M)**, « La constitution ou loi fondamentale », *Encyclopédie juridique de l'Afrique*, T 1, Abidjan, NEA, 1982, p. 33.
- **AÏDA AMMOUR (L)**, « Flux, Réseaux et Circuits de la Criminalité Organisée au Sahel et en Afrique de l'Ouest », *Les Cahiers du CEREM*, spécial Sahel, n°13, Paris, décembre 2009, pp. 1-4.
- **AÏDA AMMOUR (L)**, « Les Défis de sécurité dans la zone saharo-sahélienne et leurs répercussions dans la région Méditerranéenne », *Seguridad y Defensa en el Mediterraneo (SEDMED)*, 25 octobre 2010, pp. 1-10.
- **AÏVO (F. J)**, « La crise de normativité de la Constitution en Afrique », *RDP*, n° 1, janvier-février 2012, pp. 141-180.
- **ANDRE-DESSOMES (C)**, « Les États-Unis et la lutte contre le terrorisme international depuis le 11 septembre 2001 », *Géostratégiques* n° 29, 4e Trimestre 2010, p. 113.
- **ANDRE FAURE (Y)**, « Les constitutions et l'exercice du pouvoir en Afrique noire », *Politique africaine*, n° 1, 1981, pp. 1-52.

- **ANTIL (A)**, « L'Afrique et la guerre contre la terreur », *Politique Etrangère*, 2006/3, automne, p. 583.
- **ATANGANA AMOUGOU (J. L)**, « Les révisions constitutionnelles dans le nouveau constitutionnalisme africain », *Politeia*, no 7, printemps 2005, pp. 1-583.
- **ASSANVO (W)**, « État de la menace terroriste en Afrique de l'Ouest », *Observatoire de la Vie Diplomatique en Afrique (OVIDA)*, Note d'Analyse n° 12, juillet 2012, pp. 1-23.
- **BACH (B)**, « Dynamiques et contradictions dans la politique africaine de la France : Les rapports avec le Nigéria (1960-1981) », *Politique africaine*, n°11 (5), Février 1982, pp. 47-73.
- **BADARA FALL (A)**, « Le juge, le justiciable et les pouvoirs publics : pour une appréciation concrète de la place du juge dans les systèmes politiques en Afrique », *Afrilex*, 2003, pp. 1-87.
- **BAYART (J.F)**, « France-Afrique : aider moins pour aider mieux », *Politique Internationale*, n°56, été 1992, p. 141.
- **BAYART (J-F), ELLIS (S), HIBOU (B)**, « La Criminalisation de l'État en Afrique », *Politique étrangère*, 1997, p. 408.
- **BEN ATTAR (O)**, « Le rôle de la France dans la crise malienne », *Civitas Europa*, 2013/2, pp. 145-180.
- **BOISSON DE CHAZOURNES (L)**, « Le groupe de la Banque internationale de reconstruction et de développement », *Droit de l'économie internationale*, 2004, p. 163.
- **BOURGEOIS (A)**, « Sahara de tous les enjeux », *Hérodote*, 2011/3, n° 142, pp. 42-77.
- **BUCHMANN (J)**, « La tendance au présidentielisme dans les nouvelles Constitutions négro-africaines », *Civilisations*, vol. 12, n°1, 1962, pp. 46-74.

- **BULA BULA (S)**, « Mise hors la loi ou mise en quarantaine des gouvernements anticonstitutionnels », *African yearbook for international law*, n°9, 2005, pp. 52-53.
- **CARBONNIER (G)**, « L'aide au développement une fois de plus sous le feu de la critique », *Revues.org*, Institut des Hautes Études Internationales et du Développement, 2010, pp. 141-147.
- **CARTIER-BRESSON (J)**, « Les analyses économiques des causes et des conséquences de la corruption : quelques enseignements », *Politique africaine*, 2000, pp. 15-16.
- **CHAMBERS (P)**, « Guinée : le prix d'une stabilité à court terme », *Politique africaine*, n°94, 2004, p. 134.
- **CHAREYRON (P)**, « La contre-insurrection à l'épreuve du conflit afghan », *Politique étrangère*, vol. Printemps, no 1, 22 mars 2010, pp. 83-96.
- **CHAUVEAU (J.P), LE PAPE (M) et OLIVIER DE SARDAN (J.-P)**, « La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique », *Politique africaine*, 2001, p. 156.
- **CHENA (S), TISSERON (A)**, « Rupture d'équilibres au Mali : Entre instabilité et recompositions », *Afrique contemporaine*, 2013/1 n° 245, pp. 71-83.
- **COLLIOT-THELENE (C)**, « Violence et contrainte », *Lignes*, n°25, mai 1995, pp. 264-278.
- **DAVIDSON (B)**, « L'Afrique colonisée ? », *Les temps modernes*, n°297, avril 1971, pp.1808-1824.
- **DAVID (G)**, « le terrorisme : cadre juridique au plan de l'Union-Africaine » *SOS ATTENTATS*, 2003, pp. 102-109.
- **DE GAUDUSSON (J.B)**, « Le statut de la justice dans les États d'Afrique francophone », *Afrique contemporaine*, n° 156, 4e trimestre 1990, p. 6.

- **DE GAUDUSSON (J.B)**, « La sincérité du scrutin : Les élections à l'épreuve de l'Afrique », *Cahiers du Conseil Constitutionnel*, n°3, pp. 1-6.
- **DOMINIQUE (B)**, « État et sécurité : des idéologies sécuritaires à l'insécurité ou l'incapacité de l'État à assurer ses fonctions de défense et de sécurité », *Cahier du GEMDEV*, n° 25, 1994, p .1.
- **DUBOUIS (L)**, « Le régime présidentiel dans les nouvelles constitutions d'expression française », *Penant*, n°691, 1962, pp. 218-248.
- **DUIGNAN (P), GANN (L.H)**, « L'Afrique et les États-Unis : Une histoire », *Politique étrangère* ,1990, pp. 368-369.
- **DUVERGER (M)**, « Démocratie libérale et démocratie totalitaire », *Vie intellectuelle*, juillet 1948, pp. 57-58.
- **FAYE (S)**, « Élections et instabilités politiques en Afrique de l'Ouest », *CERIS*, Dakar, 2014, pp. 8-16.
- **FOGUE TEDOM (A)**, « La sécurité énergétique américaine ou la défense de l'american way of life ? », *Diplomatie, affaires stratégiques et cultures internationales* n°11, 2003, p. 74.
- **FOGUE TEDOM (A)**, « Le pétrole d'Afrique noire, filet de sécurité pour l'économie mondiale », *Diplomatie, affaires stratégiques et cultures internationales* n°11, p. 1.
- **FONTAINE (R)**, « Ce que je ferais », *Géopolitique Africaine*, n°2, printemps 2001, pp. 199-2007.
- **GAZIBO (M)**, « Introduction à la politique africaine », *Presses de l'Université de Montréal*, 2010, pp. 117-137.
- **GONIDEC (P-F)**, « Constitutionnalismes africains », *RJPIC*, 1996, n°1, pp. 23-33.

- **HERVE LANKOANDE (W)**, « Retour de Laurent Gbagbo en Côte d'Ivoire : une nouvelle occasion de réconciliation », *Crisis Group*, 2021, p. 1.
- **HOLO (TH)**, « Démocratie revitalisée ou démocratie émasculée ? Les constitutions du renouveau démocratique dans les États de l'espace francophone : régimes juridiques et systèmes politiques », *RBSJA*, n° 16, 2006, pp. 17-41.
- **HOLO (TH)**, « Les constitutions du renouveau démocratique dans les États de l'espace francophone Africain : Régimes juridiques et systèmes politiques », *Revue Béninoise des Sciences Juridiques et Administratives*, N°16, 2006, p. 31.
- **JAKKIE (C)**, « l'Afrique et le terrorisme », *Afrique contemporaine*, 2004/1 (n° 209), pp. 81-100.
- **JEAN (K) et ZOUAPET (K)**, « La CEEAC et les opérations de paix : Évolution et bilan d'une décennie après la création du COPAX », *Guide du maintien de la paix*, Éditions Athéna, 2011, Canada, pp. 105-122.
- **JULIEN (S)**, « Le sahel comme espace de transit des stupéfiants : Acteurs et conséquences politiques », *Hérodote* n° 112, *Hérodote/Géopolitique du Sahara* n°142, 3eTrimestre, 2011, pp. 125-142.
- **KABUYA LUMANA (C)**, « Histoire du Congo : Les quatre premiers présidents », *SECCO-CEDI*, Kinshasa, 2002, p .9.
- **KEEN (D)**, « Sierra Leone : War and Its Functions », *Oxford University Press*, 2001, p. 169.
- **KRACHE MORRIS (E)**, « Think Again: Mexican Drug Cartels », *Foreign Policy*, 23 Décembre 2013, pp. 30-33.
- **LABROUSSE (A)**, « Géopolitique des États Trafiquants », *L'Histoire*, n° 266 – 06/2002, p. 1.

- **LACOSTE (Y)**, « Sahara, perspectives et illusions géopolitiques », *Hérodote*, n° 142, p. 31.
- **LUCKHAM (R)**, « Le militarisme français en Afrique », *Politique africaine*, 1982, pp. 99-103.
- **MARC (F)**, « Des armées africaines : comment et pour quoi faire ? », *Outre-Terre*, 2005 (n° 11), p. 350.
- **MEDARD (J.F)**, « L'État clientéliste transcédé », *Politique africaine*, n° 01, octobre, 1996, pp. 120-123.
- **MESCHERIAKOFF (A.S)**, « L'ordre patrimonial : essai d'interprétation du fonctionnement de l'Administration d'Afrique francophone subsaharienne », *Revue française d'Administration publique*, 1987, pp. 323-351.
- **MITTERAND (F)**, « Présence française et abandon », *Politique étrangère*, 1957, pp. 706-709.
- **NDIAYE (Y)**, « Les auxiliaires de justice », *Afrique contemporaine*, n° 156, avril 1990, pp. 140-146.
- **PERRAS (C)**, « Les drogues et le continent africain dans le contexte de la mondialisation », *Revue Drogues, santé et société*, Volume 15, Numéro 1, Mai 2016, pp. 50–65.
- **PIERRE (S)**, « Processus démocratique en Afrique : impact et perspectives », *Actes du colloque national*, Cotonou, 2 avril, 1994, p. 3.
- **PORTEOUS (T)**, « L'évolution des conflits en Afrique subsaharienne », *Politique étrangère*, 2003, n°68-2, pp. 307-320.
- **RIGAUDIERE (A)**, « L'invention de la souveraineté », *Pouvoirs*, 1993, n° 67, pp. 5-21.

- **RIVERO (J)**, « Fin d'un l'absolutisme », *Pouvoirs*, n° 13, 1991, p. 5
  
- **RODIER (A) et DENECE (E)**, « La menace terroriste dans le sud algérien et au sahel », *Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R)*, 31 octobre 2004, p. 1.
  
- **SCHRAEDER (P.J) et CROUZEL (I)**, « La guerre contre le terrorisme et la politique américaine en Afrique », *Politique Africaine*, 2005/2 N° 98, p. 44.
  
- **SIDIBE SOUMANA (D)**, « Le juge et la construction de l'État de droit au Niger, mission impossible ? », *Saman*, n° 1, juillet-août 1998, pp. 20-21.
  
- **SIERPINSKI (B)**, « Les États dans les Relations Internationales Économiques : entre égalité et disparité », *Civitas Europa*, 2013/1 N° 30, pp. 121-122.
  
- **TAJE (M)**, « La réalité de la menace d'AQMI à l'aune des révolutions démocratiques au Maghreb », *Géostratégiques* n° 32, 3e Trimestre, 2011, p. 282.
  
- **TAVERNIER (Y)**, « Critiquer les institutions financières internationales », *L'Économie politique*, 2001/2 (n° 10), pp. 18-43.
  
- **TIDJANI ALOU (M)**, « LA JUSTICE AU PLUS OFFRANT : Les infortunes du système judiciaire en Afrique de l'Ouest (autour du cas du Niger) », *Politique africaine*, 2001/3 N° 83, pp. 59-78.
  
- **TROPER (M)**, « Le monopole de la contrainte légitime », *Lignes*, 1995/2 (n° 25), pp. 34-47.
  
- **VIRCOULON (T)**, « Au cœur du conflit : l'État », *L'Afrique face aux conflits, Afrique contemporaine*, n° 180, octobre-décembre 1996, pp. 199-206.
  
- **YAKEMTCHOUK (R)**, « La coopération de l'Afrique noire avec les puissances : avec l'URSS et les États-Unis », *Afrique contemporaine*, n°128, 1983, pp. 3-22.

- **ZOUBIR (Y.H)**, « Les États-Unis et le Maghreb : Primauté de la sécurité et marginalité de la démocratie », *L'Année du Maghreb*, 2005-2006, p. 12.

#### IV- RAPPORTS ET AUTRES DOCUMENTS

- **ABEGIEF**, *Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest*, 13 Janvier 2015, PDF, 8 p.
- **ABOU (G)**, *L'émir national du GSPC abattu*, 21/06/2004, PDF, 26 p.
- **ABU AL-MA'ALI (M.M)**, *Al-Qaeda and its allies in the Sahel and the Sahara*, 30 Avril 2012, PDF, 6 p.
- **AFR**, *La CEDEAO élit l'Ivoirien Ouattara à sa tête et s'inquiète de la sécurité au Sahel*, 18 février 2012, PDF, 7 p.
- **AG AGHALY (M)**, *MNLA : Donnez-nous l'indépendance et ce sera la fin d'Aqmi au Mali*, 21 février 2012, PDF, 18 p.
- **AHMAD (S)**, *The Suicide Bomber*, 03 juillet 2011, PDF, 32 p.
- **AHMED (B)**, *Nord-Mali : les islamistes d'Ansar Eddine laissent tomber le drapeau noir*, 11 juillet 2012, PDF, 9 p.
- **AHMED (B)**, *Mali : Aqmi aux troussees de Sanda Ould Boumama, ex-cadre d'Ansar Eddine libéré par la Mauritanie*, 06 août 2015, PDF, 8 p.
- **AHMED (B)**, *Nord-Mali : quand Ansar Eddine tente de marginaliser Aqmi*, 21 décembre 2012, PDF, 12 p.
- **AHMED (B)**, *Nord du Mali : la guerre est déclarée entre le MNLA et Iyad Ag Ghali*, 2016, PDF, 30 p.
- **AHMED (B)**, *Le GSPC de Tizi Ouzou décapité*, 29 Mai 2006, PDF, 8 p.
- **AHMED (B)**, *Mali - Bilal Ag Achérif (MNLA) : "Ansar Eddine peut obtenir qu'Aqmi quitte l'Azawad"*, 13 juin 2012, PDF, 12 p.

- **AHMED (B)**, *Mali : le business du cantonnement ?* 29 avril 2016, PDF, 8 p.
- **ALAIN (R)**, *Bilan des attaques au Nigeria : plus de 85 morts, plus de 50 personnes hospitalisées*, 28 janvier 2014, PDF, 4 p.
- **ALAKHBAR**, *Mali : le groupe Ançar Dine revendique une série d'attentats*, 5 juillet 2015, PDF, 8 p.
- **ALGERIE**, *Le groupe salafiste décapité*, 24 juin 2004, PDF, 11 p.
- **ALLEGRET (J-P) et Le MERRER (P)**, *Economie de la mondialisation : Opportunités et fractures*, Bruxelles, 1ère éd., Ed. De Boeck, 2007, 334 p.
- **ALLEMANDOU (S)**, *Le Qatar a-t-il des intérêts au Mali ?* 21/01/2013, PDF, 5 p.
- **AMADOU (H)**, *Installation des bases militaires étrangères au Niger : Après les USA, la France, l'Allemagne, maintenant l'Italie*, 08 juin 2017, PDF, 20 p.
- **AMNESTY INTERNATIONAL**, *Mali : retour sur cinq mois de crise. Rébellion armée et putsch militaire*, 16 mai 2012, PDF, 6 p.
- **AMOUGOU (T)**, *Développement et mondialisation*, Paris, Syllepse, 2008, 197 p.
- **AMOUGOU (T)**, *Afrique, l'inflation de la révision constitutionnelle : La nouvelle pathologie politique africaine*, 2007, PDF, 2 p.
- **AMSELLE (J.P) et M'BOKOLO (E)**, *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985, 238 p.
- **ANNAN (K)**, *Rapport du Secrétaire Général des Nations-Unies sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique*, 1998, 21 p.
- **ASSANVO (W)**, *État de la menace terroriste en Afrique de l'Ouest*, Juillet 2012, PDF, 4 p.
- **ATCHA (E)**, *Nigeria : en neuf ans, les exactions et crimes de Boko Haram ont fait des milliers de morts et de réfugiés*, 07/02/2018, PDF, 12 p.

- **AUZIAS (D) et LABOURDETTE (J.P)**, *Congo Brazzaville, Petit Futé*, 16 janvier 2012, 262 p.
- **AZAWAD**, *Rébellion touarègue de 2012*, PDF, 21 p.
- **AZAWAD**, *Mouvement National pour la Libération de l'Azawad*, PDF, 14 p.
- **BAKANDEJA WA MPUNGU (G), MBATA BETUKUMESU MANGU (A) et KIENGE KIENGE INTUDI (R)**, *Participation et responsabilité des acteurs dans un contexte d'émergence démocratique en République Démocratique du Congo*, (Actes des Journées scientifiques de la Faculté de Droit de l'UNIKIN 18-19 juin 2007), PUK, Kinshasa, 2007, 233 p.
- **BAMADA**, *Le bras droit de Iyad Ag Ghaly tué à Konna*, 16/01/2013, PDF, 11 p.
- **BAMADA**, *Les menaces d'Ansar al-Din suscitent des craintes au Sahel*, 08/01/2013, PDF, 12 p.
- **BANQUE MONDIALE**, *Rapport Commission Pearson sur le développement international*, 1969, 50 p.
- **BAOUNA (B)**, *Constitution, un mot vide de sens en Afrique*, 2010, 3 p.
- **BEAUDET (P) ET HASLAM (P)**, *Enjeux et défis du développement international*, University of Ottawa Press, 2014, 493 p.
- **BEDZIGUI (Y)**, *Les conflits en Afrique, une résolution improbable*, PDF, 16 p.
- **BELTON (A), GAZORLA (A), DELLO (C), et DRAL, (A.M)**, *Dictionnaire des sciences économiques*, Paris, Arman Colin, 2002, 496 p.
- **BENGALY (A)**, *Droit constitutionnel*, PDF, 2 p.
- **BENSIMON (C)**, *Gambie : sous la pression de la CEDEAO, le Président sortant Yahya Jammeh part en exil*, 22 janvier 2017, PDF, 2 p.

- **BENSIMON (C)**, *L'enfer des 200 lycéennes enlevées au Nigeria*, 07.05.2014, PDF, 22 p.
- **BENSIMON (C)**, *Parler ou ne pas parler avec les djihadistes, un dilemme malien*, 25.04.2017, PDF, 7 p.
- **BENSIMON (C) et FOLLOROU (J)**, *Kidal, symbole de la fragilité de la paix au Mali*, 26.08.2016, PDF, 17 p.
- **BERGHEZAN (G)**, *Militaires occidentaux au Niger : présence contestée, utilité à démontrer*, NOTE D'ANALYSE, GRIP, 7 novembre 2016, PDF, 30 p.
- **BERGHEZAN (G)**, *Panorama du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest*, Les Rapports du GRIP, 2012, 35 p.
- **BERKOUK (S)**, *Finances, intérêts, lutte d'influence : les enjeux économiques de la Guerre au Mali*, 2013, PDF, 22 p.
- **BERTHEMET (T)**, *Boko Haram exhibe les sept otages français*, 25/02/2013, PDF, 12 p.
- **BERTOLI (B)**, *Après 22 ans de règne, élection à risque pour le Président de la Gambie*, 30 novembre 2016, PDF, 2 p.
- **BICHOT (J)**, *La monnaie : histoire d'une imposture*, 28/05/2012, PDF, 20 p.
- **BIGO (D), BONELLI (L), DELTOMBE (T)**, *Au nom du 11 septembre : les démocraties à l'épreuve de l'antiterrorisme*, Paris, La Découverte, 2008, 420 p.
- **BLANC (F)**, *ECLAIRAGE. De quoi l'Azawad est-il réellement le nom ?* 14 décembre 2012, PDF, 16 p.
- **BLAUSTEIN (A)**, *La constitution des États-Unis : le plus important des produits d'exportation américains*, PDF, 10 p.
- **BM**, *Agence Multilatérale de Garantie des Investissements*, PDF, 3 p.

- **BM**, *Association Internationale de Développement*, PDF, 2 p.
- **BM**, *Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements*, PDF, 4 p.
- **BM**, *Société Financière Internationale*, PDF, 2 p.
- **BOISBOUVIER (C)**, *Niger : TANDJA, la chute, renversé le 18 février, l'ex-Président paie le prix de son acharnement à demeurer au pouvoir*, PDF, 4 p.
- **BOITIAUX (C)**, *Le Mali à l'épreuve de l'union du MNLA et d'Ansar Dine dans le Nord*, 28/05/2012, PDF, 12 p.
- **BOLLE (S)**, *L'Afrique et l'internationalisation du constitutionnalisme : Actrice ou Spectatrice ?* PDF, 2 p.
- **BOUKONGOU (J.D)**, *La viabilité des solutions africaines aux problèmes africains*, 31 Mai 2017, PDF, 7 p.
- **BOURCIER (N)**, *Le massacre d'Abou Salim*, 21.03.2011, PDF, 7 p.
- **BOYER (C)**, *Face au terrorisme, l'État doit assurer le régaliens : police, défense, justice*, Contrepoints, 18 octobre 2020, PDF, 3 p.
- **BOYER (Y)**, *Le regain d'intérêt américain pour l'Afrique : quelles conséquences militaires et stratégiques*, Note de la Fondation Pour la Recherche Stratégique, décembre 2006, PDF, 8 p.
- **BRUNEL (S)**, *L'Afrique : Un continent en réserve de développement*, Paris, Bréal, 2013, 235 p.
- **CALLIMACHI (R), COOPER (H), SCHMITT (E), BLINDER (A) et GIBBONS-NEFF (T)**, *'An Endless War' : Why 4 U.S. Soldiers Died in a Remote African Desert*, 20 février 2018, PDF, 3 p.
- **CAMARA (D)**, *Transition : Je ne suis pas candidat et je n'ai aucun candidat*, Juin 2010, PDF, 3 p.
- **CANIVET (G), LEBEGUE (D), DE SILGUY (Y.T)**, *L'État et les monopoles régaliens : défense, diplomatie, justice, police, fiscalité*, Cycle de conférences du Conseil d'État, 2013-2015. Où va l'État ? Sixième conférence, PDF, 8 p.

- **CARAYOL (R)**, *Mali : Keïta et Koufa, l'inquiétant duo terroriste du Sud*, 03 décembre 2015, PDF, 10 p.
- **CARREAU (D)**, *Le Fonds monétaire international*, Paris, éditions A. Pedone, 2009, 199 p.
- **CENI**, *Les Résultats provisoires du second tour*, 2010, PDF, 5 p.
- **CHABARD (P)**, **PICON-LEFEBVRE(V)**, *La Défense, un dictionnaire*, Marseille, Éditions Parenthèses, 2012, 464 p.
- **CHAMPIN (C)**, *L'Afrique de l'Ouest : une zone rebond de la cocaïne destinée au marché européen*, PDF, 6 p.
- **CHAREF (A)**, *Iyad Ag Ghali abandonne totalement la revendication touarègue pour basculer dans le jihadisme*, Jeudi 7 août 2014, PDF, 17 p.
- **CHATELOT (C)**, *Mahamadou Issoufou : "La situation au Mali nous préoccupe beaucoup"*, 15 février 2012, PDF, 11 p.
- **CHATIN (L) et STURLESE (B)**, *Recueil de Conventions sur l'entraide judiciaire internationale*, Paris, 3eme édition, 1990, 1092 p.
- **CHEVALIER (G)**, **MACLEMAN (H)**, **CARTUYVELS (C) et PILAR PALOMINO (P)**, *Analyse préliminaire des risques, des vulnérabilités et des actifs de résilience dans la région du Liptako-Gourma*, 2019, PDF, 76 p.
- **CHEVÈNEMENT (J.P) et DE LARCHER (G)**, *Mali : comment gagner la paix ?* Rapport, n° 513, SENAT français, 2012-2013, 135 p.
- **CHRETIEN (J.P)**, *Le défi de l'ethnisme : Rwanda et Burundi, 1990-1996*, Paris, Karthala, 1997, 400 p.

- **CIRALSKY (A), RADIA (K), FINNEGAN (C), and MCLAUGHLIN (E)**, *He died fighting for his brothers', Niger ambush survivor says of fallen US soldier*, 24 octobre 2017, PDF, 9 p.
- **CLAUDOT-HAWAD (H)**, “ *Libérer l’Azawad* ”, *La reformulation des luttes politiques touarègues*, PDF, 15 p.
- **CLAUDOT-HAWAD (H)**, *La ” question touarègue ” : quels enjeux ?* 2013, PDF, 20 p.
- **CNLPAL**, *Plan d’action national de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre au mali*, 2014-2018, PDF, 30 p.
- **COCKAYNE (J), et WILLIAMS (P)**, *The invisible tide: towards and international strategy to deal with drug trafficking through West Africa*, Octobre 2009, PDF, 37 p.
- **COINDREAU (P), GRAMONT (P.D), METZ (B)**, *L’Immigration illégale : enjeux de sécurité intérieure et extérieure pour l’Europe*, éditions des Riaux, 2007, 180 p.
- **COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D’ANALYSE ET D’INTELLIGENCE STRATEGIQUE** : *Les enjeux du conflit de l’Azawad*, PDF, 74 p.
- **COORD TARRIT (F) et NOIROT (T)**, *Françafrique, la famille recomposée*, Paris, Syllepse, 2014, 220 p.
- **COULIBALY (A.L)**, *La République abimée. Lettre à Abdoulaye Wade Vinghou*, Dakar, Les Éditions Sentinelles, 2011, 223 p.
- **CORCORAN (P)**, *What to Keep, What to Throw Away from Calderon Presidency*, 30 November 2012, PDF, 12 p.
- **DAKONO (B)**, *Qui est qui au Nord du Mali ?* 19 juin 2013, PDF, 54 p.
- **DANIEL (S)**, *AQMI. Al-Qaïda au Maghreb islamique. L’industrie de l’enlèvement*, Paris, Fayard, 2012, 290 p.

- **DANIEL (S)**, *Mali : Béatrice Stockly, la captive du désert, enlevée pour la deuxième fois*, 15 janvier 2016, PDF, 13 p.
- **DAN DAH (M.L)**, *Contribution à un diagnostic du système judiciaire nigérien en vue de sa moralisation*, juillet 2000, PDF, 11 p.
- **DAVET (G) et SMOLAR (P)**, *Enquête : Les maquis algériens inquiètent la France*, 13 novembre 2006, PDF, 12 p.
- **DCAF-UNION INTERPARLEMENTAIRE**, *Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : principes, mécanismes et pratiques*, Genève, 2003, PDF, 195 p.
- **DE BEAUMANOIR (P)**, *Les coutumes de Beauvaisis*, Paris, Salmon, 2 vol., 1899-1900, n°1043, 763 p.
- **DELTEIL (G)**, *Libération du père Georges Vandenbeusch : un soulagement pour ses paroissiens à Sceaux*, 31-12-2013, PDF, 12 p.
- **DELTEIL (M)**, *Diallo admet la victoire de Condé à la présidentielle en Guinée*, 03/12/2010, PDF, 6 p.
- **DE MONTESQUIOU (A)**, *ROBERT FOWLER, otage d'AQMI pendant quatre mois : "difficile de ne pas devenir fou"* 20/01/2013, PDF, 7 p.
- **DERDAELE (E)**, *La Constitution entre norme et symbole, réflexions sur le constitutionnalisme contemporain*, PDF, 34 p.
- **DEROCHE (S)**, *Les 3 piliers africains de G.W. BUSH*, 22-28 mai 2001, PDF, 40 p.
- **DE SAINT PERIER (L)**, *Nord-Mali : les relations ambiguës du Qatar avec les djihadistes*, 23 janvier 2013, PDF, 13 p.
- **DE VOLONTAT (B)**, *Boko Haram : Ce qu'on sait de l'enlèvement des jeunes Nigérianes*, 02/05/14, PDF, 13 p.

- **DIALLO (M), POSSEME-RAGEAU (G) et YAHY (J)**, *La sécurité humaine en Afrique de l'Ouest : Défis, synergies et actions pour un agenda régional*, Lomé (Togo), du 28 au 30 mars 2006, PDF, 168 p.
- *Dictionnaire Larousse illustre*, Paris, Larousse, 341 p.
- **DIPLOWEB**, *Al Qaida au Sahara et au Sahel. Contribution à la compréhension d'une menace complexe*, 11 mars 2012, PDF, 34 p.
- **DJINNIT KLINGENTHAL (S)**, *Regards sur l'Afrique de l'Ouest*, octobre 2009, PDF, 11 p.
- **DJOUNFOUNE (A)**, *Quand l'État est pris en otage par les kleptocrates*, PDF, 30 p.
- **DOIG (A) et THEOBAL (R)**, *Corruption and Democratisation*, Londres, Routledge, 1999, 176 p.
- **DSI**, *Défense de la France, un quinquennat déterminant*, hors-série n° 55, 66 p.
- **DUFAUT (D)**, *L'Étrange désastre : Le saccage de la prospérité*, Paris, CEE, 2015, 301 p.
- **DUFOUR (J)**, *Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA)*, Fiche documentaire, GRIP, PDF, 14 p.
- **DUHEM (V)**, *Côte d'Ivoire : un an après l'attentat de Grand-Bassam, où en est l'enquête ?* 2017, PDF, 5 p.
- **DUHEM (V)**, *Mali : le MIA, dissidence d'Ansar Eddine, demande "l'arrêt des hostilités"*, 24 janvier 2013, PDF, 12 p.
- **DUHEM (V)**, *Le groupe salafiste Ansar dine*, 20 mars 2012, PDF, 6 p.
- **DYSON (K)**, *STATES, DEBT, and POWER, 'Saints' and 'Sinners' in European History and Integration, Hardback*, PDF, 2014, 707 p.

- **EL MOUSSAOUI (H)**, *De l'instrumentalisation de la souveraineté en Afrique*, 2 mai 2008, PDF, 3 p.
- **EMBUSCADE AU NIGER**, *Donald Trump et l'armée américaine face à la polémique*, 24-10-2017, PDF, 2 p.
- **ENNASRI (N)**, *Le Qatar, soutien des djihadistes du Nord-Mali ? Cinq choses à savoir*, 19 janvier 2013, PDF, 12 p.
- **FALL (I)**, *Tongo-Tongo et la mort des soldats américains*, 20 octobre 2017, PDF, 2 p.
- **FAUJAS (A) et JEGO (M)**, *Moscou crée la surprise en présentant un candidat à la tête du FMI*, 23 août 2007, PDF, 2 p.
- **FAVERIE (A)**, *Rebelles touareg : orphelins de Kadhafi*, 05 octobre 2011, PDF, 7 p.
- **FAYE (I.L)**, *MALI : Libération du chauffeur des deux diplomates enlevés au Niger*, 21 Mars 2009, PDF, 3 p.
- **FEDOSENKO (V)**, *Wikileaks montre un Kadhafi maître de la manipulation*, 23 février 2011, PDF, 3 p.
- **FEICKERT (A)**, *U. S : military operations in the global war on terrorism : Afghanistan, Africa, and Colombia*, PDF, 22 p.
- **FELBAB-BROWN (V)**, *La dissuasion ciblée, le ciblage sélectif, le trafic de drogue et la criminalité organisée : Concepts et aspects pratiques*, Rapport 2 de l'IDPC (2013), PDF, 21 p.
- **FELDSTEIN (M)**, *La chute de l'Argentine : leçons de la dernière crise financière*, Mars/avril 2002, PDF, 13 p.
- **FICHE TECHNIQUE**, *Le FMI et la Banque Mondiale*, 15 mars 2016, PDF, 6 p.
- **FILIU (J-P)**, *Niger : les cinq Français otages de la guerre des chefs d'Aqmi*, 24 septembre 2010, PDF, 3 p.

- **FIORINA (J.F)**, *Géopolitique du kidnapping, l'économie de la rançon en plein essor*, PDF, 3 p.
- **FLORQUIN (N) et BERMAN (E.G)**, *Armés mais désœuvrés : Groupes armés, armes légères et sécurité humaine dans la région de la CEDEAO*, Genève, Small Arms Survey et GRIP, 2005, PDF, 23 p.
- **FOGUE TEDOM AFRICOM (A)**, *Le commandement militaire américain pour l'Afrique*, 21 novembre 2011, PDF, 8 p.
- **FOLLOROU (J)**, *Un an après « Serval », les djihadistes sont de retour au Mali*, 27.02.2014, PDF, 13 p.
- **FORESTIER (P)**, *Serge Lazarevic, le dernier otage*, 18 décembre 2014, PDF, 11 p.
- **FORUM DU DESARMEMENT**, *La dynamique complexe des armes légères en Afrique de l'Ouest*, 2008, PDF, 60 p.
- **FORUM INTERNATIONAL DE DAKAR SUR LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE**, *Défis sécuritaires actuels en Afrique : pour des solutions intégrées*, 2017, PDF, 17 p.
- **FRANÇOIS (D)**, *Mali : le passé sulfureux des otages*, 25 novembre 2011, PDF, 9 p.
- **FRINTZ (A)**, *Trafic de cocaïne : une pièce négligée du puzzle sahélien*, Février 2013, PDF, 15 p.
- **FUSTEL DE COULANGES (N.D)**, *La Cité antique*, Paris, Flammarion, 2009, 676 p.
- **GAMBIE**, *Le Président Yahya Jammeh reconnaît sa défaite à la présidentielle*, 20 décembre 2016, PDF, 2 p.
- **GAMBIE**, *Après avoir reconnu sa défaite, le dictateur Yahya Jammeh conteste les résultats*, 10 décembre 2016, PDF, 3 p.
- **GAMBIE**, *Yaya Jammeh va quitter le pouvoir, demain*, 18/01/2017, PDF, 2 p.

- **GAMBIE**, *A la veille de la fin de son mandat, Jammeh décrète l'État d'urgence*, 17-01-2017, PDF 3 p.
- **GAMBIE**, *Le mandat prolongé du Président Jammeh fait perdurer l'impasse politique*, 18 janvier 2017, PDF, 4 p.
- **GAMBIE**, *Les troupes sénégalaises entrent en Gambie*, 19/01/17, PDF, 5 p.
- **GAMBIE**, *Le Président sortant Jammeh d'accord pour quitter le pays*, 20 janvier 2017, PDF, 2 p.
- **GAMBIE**, *Yahya Jammeh soupçonné d'avoir vidé les caisses de l'État gambien*, 23.01.2017, PDF, 4 p.
- **GAMBIE**, *L'accord négocié qui a permis le départ de Yahya Jammeh*, 22-01-2017, PDF, 2 p.
- **GARAT (F)**, *Attentats au Burkina : Ouagadougou veut faire preuve de résilience*, 2018, PDF, 13 p.
- **GASTROW (P)**, *Termites at Work : Transnational Organized Crime and State Erosion in Kenya*, Publié par International Peace Institute, New York, 2011, PDF, 16 p.
- **GBEOU-KPAYILE (N.G)**, *L'idée de Constitution en Afrique noire francophone*, PDF, 33 p.
- **GEZE (F) et MELLAH (S)**, *Al-Qaïda au Maghreb ou la très étrange histoire du GSPC algérien*, 22 septembre 2007, 60 p.
- **GIABA**, *Rapport annuel*, 2010, PDF, 136 p.
- **GLASER (A) et SMITH (S)**, *Comment la France a perdu l'Afrique*, Paris, Calmann-Lévy, 2005, 278 p.

- **GNASSINGBÉ (F)**, *Séance du Conseil de sécurité des Nations-Unies*, 21 février 2012, PDF, 17 p.
- **GORDON (D.F) ET PARKER (J.C)**, *The world bank and its critics : the case of sub-saharan africa*, PDF, 60 p.
- **GOREE INSTITUTE**, *Elections, paix et sécurité en Afrique de l'Ouest*, PDF, 120 p.
- **GOURDIN (P)**, *Al Qaida au Sahara et au Sahel. Contribution à la compréhension d'une menace complexe*, 11 mars 2012, PDF, 14 p.
- **GRENIER (G)**, *Mali : Counter-terrorism and the benefits of doing nothing*, 11 Juillet 2012, PDF, 2 p.
- **GRIP**, *Nigeria : failed elections, failing state ?* N°126, 30 Mai 2007, PDF, 24 p.
- **GROGA-BADA(M) avec AHMED (B)**, *Nord-Mali : qui sont les rebelles du MNLA ?* 26 janvier 2012, PDF, 12 p.
- **GROGA-BADA (M), AVEC AHMED (B) et BOISBOUVIER (C)**, *Nord-Mali : guerre à huis clos*, 21 février 2012, PDF, 18 p.
- **GUIBERT (N)**, *Niger : les leçons de l'embuscade de Tongo Tongo*, 15.11.2017, PDF, 2 p.
- **GUIDE DU FMI**, *Qu'est-ce que le Fonds monétaire international ?* PDF, 52 p.
- **GUIDERE (M)**, *Al-Qaïda au Maghreb Islamique : Le tournant des révolutions arabes*, Maghreb-Machrek, n° 208, 2011, 15 p.
- **GUINEE**, *Sékouba Konaté menace de démissionner*, 06-07-2010, PDF, 2 p.
- **GUINEE**, *Sékouba Konaté menace et se ravise*, 07-07-2010, PDF, 3 p.
- **GUINEE**, *Condé déclaré vainqueur de l'élection présidentielle*, 15.11.2010, PDF, 2 p.
- **GUINEE**, *Climat tendu en Guinée où l'État d'urgence a été décrété*, 18-11-2010, PDF, 3 p.

- **GUINEE**, *La victoire d'Alpha Condé confirmée*, 03.12.2010, PDF, 3 p.
- **GUINEE**, *Élection présidentielle de 2010*, PDF, 10 p.
- **GUIPIE (G.E)**, *Quels États Ouest-Africains face au takfirisme armé ? Lecture historico-politique d'États en crise permanente*, PDF, 31 p.
- **HAMA (B)**, *Au Niger, Mahamadou Issoufou remporte la présidentielle*, 2011, PDF, 2 p.
- **HAMAHA (A.O)**, *La nouvelle qatiba « Ançar Echaria », un nouveau projet djihadiste conduit par l'homme à la barbe rouge*, 11 Janvier 2013, PDF, 5 p.
- **HAMBURG (D)**, *Preventing Contemporary Intergroup Violence*, New York, Carnegie Corporation of New York, 1993, 48 p.
- **HAZEN (J) ET HORNER (J)**, *Small Arms, Armed Violence, and Insecurity in Nigeria : The Niger Delta in Perspective*, PDF, 155 p.
- **HOFNUNG (T)**, *La France a donné le coup d'envoi de l'intervention en Libye*, 19 mars 2011, PDF, 9 p.
- **HOFNUNG (T)**, *Serge Lazarevic, espion, géologue ou aventurier ?* 10 décembre 2014, PDF, 14 p.
- **HOUNKPE (M) et MADIOR FALL (I)**, *Les commissions électorales en Afrique de l'Ouest, Analyse comparée*, Abuja, Friedrich-Ebert-Stiftung, 2011, PDF, 202 p.
- **HUGEUX (V)**, *Crise au Mali : la France est condamnée à marcher sur des œufs*, 11/04/2012, PDF, 3 p.
- **HUMAN RIGHTS**, *Mali : War Crimes by Northern Rebels. Armed Groups Commit Rape, Use Child Soldiers*, Rapport, Watch, 30 avril 2012, PDF, 21 p.
- **HUNTINGTON (S)**, *Le Choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 2021, 544 p.

- **IDHAE**, *Observatoire mondial des droits de la défense et des violations des droits des avocats*, PDF, 4 p.
- **IRI**, *Analysis: Carrot or stick? Nigerians divided over Boko Haram*, 16 Juillet 2012, PDF, 12 p.
- **ITOU (L)**, *Une centaine d'"émirs" éliminés depuis 2006*, 24 Octobre 2013, PDF, 9 p.
- **JAMES (J) FOREST (F)**, *Confronting the Terrorism of Boko Haram in Nigeria*, Joint Special Operations University Press, 2012, 178 p.
- **JUDITH (M)**, *Nigeria : un mois après, les 223 lycéennes toujours introuvables*, 05.05.2014, PDF, 9 p.
- **KAPLAN (R.D)**, *The Coming Anarchy*, Boston, The Atlantic Monthly, 1994, 198 p.
- **KERIVEL (G)**, *Al Qaïda au Maghreb dit avoir tué son otage britannique*, 03/06/2009, PDF, 7 p.
- **KIBANGULA (T)**, *Nigeria : 21 lycéennes de Chibok otages de Boko Haram libérées*, 13 octobre 2016, PDF, 17 p.
- **KLINGENTHAL (S.D)**, *Regards sur l'Afrique de l'Ouest, Fiche d'analyse*, Octobre 2009, PDF, 7 p.
- **KOBRI (B)**, *L'Afrique devient à nouveau un enjeu militaire majeur, cette fois-ci, entre puissances occidentales et émergentes*, 09 mars 2018, PDF, 5 p.
- **KOMI TSAKADI**, *Quel statut de l'opposition pour prévenir les conflits en Afrique ?* 2008, PDF, 10 p.
- **KONATE (M.I)**, *Les dirigeants africains et les Constitutions : Tous des « violeurs »*, 2010, PDF, 5 p.
- **KOUNGOU (L)**, *BOKO HARAM : parti pour durer*, Paris, L'Harmattan, février 2016, 164 p.

- **KOUNGOU (L)**, *Boko Haram : le Cameroun à l'épreuve des menaces*, Paris, L'Harmattan, 2014, 186 p.
- **LACHER (W)**, *Le mythe narcoterroriste au Sahel*, Document de référence de la WACD n° 4, 2013, PDF, 16 p.
- **LANGUMBA KEILI (F)**, *Le problème des transferts d'armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest*, PDF, 11 p.
- **LASKE (K)**, *AQMI a reçu 42 millions d'euros de rançon pour les sept otages d'Areva*, 26 janvier 2017, PDF, 7 p.
- **LAZAR (M)**, *Le Qatar intervient-il au Nord-Mali ?* 04/12/2012, PDF, 16 p.
- **LEFASO**, *Blaise Compaoré, Médiateur de la CEDEAO dans la crise malienne, promet la poursuite des discussions avec la junte*, 4 mai 2012, PDF, 2 p.
- **LEFASO**, *Sommet de la CEDEAO sur le Mali : Communiqué final de la conférence des chefs d'État et de gouvernement*, 28 mars 2012, PDF, 23 p.
- **LE MAIRE (B)**, *Jours de Pouvoir*, Paris, Folio, 2014, 528 p.
- **LEMILI (A)**, *L'embuscade de Batna : près d'un mois après, un mutisme inexplicable dans la région*, 29 janvier 2003, PDF, 2 p.
- **LES NOUVELLES DU GRIP**, *Le retour des Touareg au Mali et au Niger : quels enjeux ?* PDF, 8 p.
- **LE REPUBLICAIN**, *Aguel Hoc (Nord Mali) : Aqmi lapide à mort un couple*, 31 Juillet 2012, PDF, 4 p.
- **LE SOIR D'ALGERIE**, *ALGHABASS AG INTALLA, VICE-PRÉSIDENT DU HAUT CONSEIL POUR L'UNITÉ DE L'AZAWAD : « Nous n'avons jamais été des extrémistes »*, 6 juillet 2013, PDF, 22 p.
- **LEVEILLE (B)**, *Le 11 septembre, l'Europe et sa sécurité*, 2011, PDF, 15 p.

- **LEYMARIE (P)**, *Guerre civile en Libye et options militaires*, 25 février 2011, PDF, 12 p.
- **LEYMARIE (P)**, *Comment le Sahel est devenu une poudrière*, avril 2012, PDF, 23 p.
- **LIBYE**, *Le pays touché à son tour par la contestation*, 16/02/2011, PDF, 2 p.
- **LIBYE**, *38 blessés lors de manifestations*, 16 février 2011, PDF, 8 p.
- **LIBYE**, *Nombreux morts à Tripoli, appel d'oulémas à chasser Kadhafi*, 21 février 2011, PDF, 6 p.
- **LIBYE**, *La révolte contre le régime libyen depuis le 15 février*, 24/02/2011, PDF, 11 p.
- **LIBYE**, *Kadhafi tué, c'est la fin de la tyrannie*, 20/10/2011, PDF, 10 p.
- **LIBYE**, *Saïf Al-Islam Kadhafi a été arrêté dans le Sud de la Libye*, 19.11.2011, PDF, 14 p.
- **LIBYE**, *Le CNT proclame officiellement la libération de la Libye*, 23.10.2011, PDF, 4 p.
- **LIU (Y) et GUANGQI**, *La Force Africaine en Attente atteindra sa pleine capacité opérationnelle d'ici la fin de l'année*, 09.11.2015, PDF, 12 p.
- **LEWIS (D) et Bavier (J)**, *Niger ambush, deaths highlight U.S. Africa military mission creep*, 6 octobre 2017, PDF, 3 p.
- **LOMBARDI (R)**, *Financement du terrorisme : ce qu'il est possible de dire du rôle de l'Arabie Saoudite et du Qatar (et pourquoi la Russie peut changer la donne)*, 20 Novembre 2015, PDF, 14 p.
- **LTDH**, *STRATEGIE DE LA TERREUR AU TOGO : Violations des droits de l'Homme commises au Togo depuis le coup d'État du 5 février 2005*, Rapport, 2005, PDF, 38 p.

- **LUNTUMBUE (M)**, *Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : Cadre et limites des stratégies régionales de lutte*, GRIP, Note d'Analyse, 9 octobre 2012, PDF, 17 p.
- **LUNTUMBUE (M)**, *Groupes armés, conflits et gouvernance en Afrique de l'Ouest : Une grille de lecture*, GRIP, le 27 janvier 2012, PDF, 12 p.
- **LUSSATO (C)**, *Otages Moulin-Fournier : une rançon de 7 millions de dollars ?* 26 avril 2013, PDF, 5 p.
- **MACE (C)**, *Du Mali à l'Algérie, les armes du jihad dans le viseur*, 10 mai 2016, PDF, 12 p.
- **MACE (C)**, *Gambie : isolé comme Jammeh*, 18 janvier 2017, PDF, 2 p.
- **MACE (M)**, *Parler avec les jihadistes ? Le dilemme qui agite le Mali*, 14 avril 2017, PDF, 6 p.
- **MACE (M)**, *Cette vidéo est censée situer le Sahel sur la carte du jihad global*, 5 mars 2017, PDF, 7 p.
- **MAGNIER (M)**, *Nigeria : 82 lycéennes de Chibok libérées de Boko Haram*, 06/05/2017, PDF, 8 p.
- **MAÏGA (I)**, *Groupes armés au Mali : au-delà des étiquettes, Rapport sur l'Afrique de l'Ouest*, N°17, Juin 2016, PDF, 11 p.
- **MALAGARDIS (M)**, *Les indépendantistes touareg doublés par les salafistes*, 9 avril 2012, PDF, 7 p.
- **MALBRUNOT (G)**, *Présence d'agents du Qatar au nord-Mali : la DGSE dément*, 25 octobre 2012, PDF, 23 p.
- **MALI**, *Un couple d'Italiens libéré par al-Qaïda*, 16-04-2010, PDF, 13 p.
- **MALIJET, AQMI-MUJAO-ANSARDINE-AL MOURABITOUNE-FLM** : *Ces terroristes qui menacent le Mali*, 7 Août 2015, PDF, 34 p.

- **MALIJET**, *Guerre au Mali : un chef du mouvement islamiste Ansar Dine arrêté par l'armée mauritanienne*, 26 Janvier 2013, PDF, 17 p.
- **MALIMAG**, *Mali bilan konan : Beaucoup de leaders djihadistes tués dont Mohamed Ag Aghaly Ag Wambadja dit Kojak*, 14 janvier 2013, PDF, 12 p.
- **MALO (A)**, *Les Français ont ouvert les portes de l'enfer*, 12 janvier 2013, PDF, 14 p.
- **MANDRAUD (I)**, *Nina Wallet Intalou, la passionaria indépendantiste des Touareg maliens*, 2012, PDF, 5 p.
- **MANSOUR (B)**, *Les drapeaux djihadistes de l'Ametettaï au Mali*, 08/03/2013, PDF, 23 p.
- **MARC (A), VERJEE (N), et MOGAKA (S)**, *Relever les défis de la stabilité et de la sécurité en Afrique de l'Ouest*, PDF, 31 p.
- **MARI (J.P)**, *MALI : Qui sont les islamistes touaregs d'Ansar Dine ?* 2013, PDF, 8 p.
- **MARI (J.P)**, *Niger : Comment les otages français sont morts*, le 06 janvier 2012, PDF, 5 p.
- **MARIA BLANCO NAVARROB (J) et DE LA CORTE IBANEZ (L)**, *Terrorisme et trafic de drogues en Afrique Subsaharienne*, Institut Espagnol d'Etudes Stratégiques (IEES) et Institut Militaire de Documentation de l'Evaluation et Prospective (IMDEP), PDF, 79 p.
- **MATARESE (M)**, *Le chef des Touaregs islamistes est de retour*, 2014, PDF, 5 p.
- **MAURITANIE**, *Al-Qaïda au Maghreb a libéré deux otages espagnols*, 22.08.2010, PDF, 4 p.
- **MBANDZA (J)**, *Pauvreté et modèles de croissance en Afrique subsaharienne : le cas du Congo-Brazzaville (1945-2000)*, Saint-Denis, Éditions Publibook, 2004, 501 p.

- **MBATA BETUKUMESU MANGU (A)**, *Responsabilité sociale des intellectuels du Congo et de la sous-région : constitutionnalisme, démocratie en Afrique centrale et renaissance africaine*, PDF, 6 p.
- **MBAYE (A)**, *Alternatives pour l'effectivité des Constitutions en Afrique de l'Ouest*, Gouvernance en Afrique, 2008, PDF, 4 p.
- **MEDKDOUR (M)**, *Al Qaïda au Maghreb islamique*, GRIP, PDF, 8 p.
- **MELLAH (S)**, *Algérie 2003 : l'affaire des otages du Sahara, décryptage d'une manipulation*, 22 septembre 2007, PDF, 10 p.
- **MERCHET (J.D)**, *AQMI : l'otage Michel Germaneau est mort de maladie, faute de médicaments*, 10 janvier 2011, PDF, 12 p.
- **MODO MADELEINE (O)**, *Fiche d'information de l'organisation : Réseau de Recherche sur les opérations de paix*, 21 juin 2010, PDF, 31 p.
- **MOHAMMED SALEM (L.O)**, *Le Ben Laden du Sahara, sur les traces du djihadiste Mokhtar Belmokhtar*, Paris, La Martinière, 2014, 208 p.
- **MOULAYE (Z)**, *La problématique de la criminalité transnationale et le contrôle démocratique du secteur de la sécurité*, PDF, 32 p.
- **MOULAYE (Z)**, *Les menaces majeures dans l'espace sahélo-saharien*, 14e FORUM DE BAMAKO, 24 février 2014, PDF, 24 p.
- **MONTAUFRAY (A)**, *Le retour à l'Afrique de l'armée française*, 30 janvier 2016, PDF, 10 p.
- **MOUSSAOUI (R)**, *Sur fond de tension, les résultats se font attendre en Guinée*, 12 novembre 2010, PDF, 4 p.
- **MSHELIZZA (I), BOUCEY (B) ET CARRAUD (S)**, *Un assaut de Boko Haram fait 51 morts au Nigeria*, 15 février 2014, PDF, 6 p.

- **NAHI (P.C)**, *Les défis actuels de la gouvernance de la sécurité en Afrique*, PDF, 54 p.
- **NAUDE (P.F)**, *Présidentielle : les accusations de fraude troublent l'attente des résultats provisoires*, 30 juin 2010, PDF, 2 p.
- **NDIADE (T)**, *Quand l'État est pris en otage par les kleptocrates*, PDF, 9 p.
- **NGASSAM RODRIGUE (N)**, *L'Afrique Subsaharienne face aux défis du trafic de drogue*, PDF, 28 p.
- **NGOUPANDE (J.P)**, *L'Afrique Suicidaire*, 2002, PDF, 10 p.
- **NIANG (A)**, *La riposte africaine face à la menace de la prolifération des drogues*, Dakar, 14-15 octobre 2010, PDF, 20 p.
- **NIANG (A.B)**, *L'Africom : un commandement pour mettre l'Afrique sous-tutelle*, 19 Novembre 2007, PDF, 8 p.
- **NIGER**, *Des soldats nigériens et américains tués à la frontière du Mali*, 06-10-2017, PDF, 4 p.
- **NIGER**, *La mission devait capturer mort ou vif un dirigeant djihadiste*, 02 novembre 2017, PDF, 8 p.
- **NIGER**, *De nouvelles révélations sur la mort des soldats américains*, 04-11-2017, PDF, 10 p.
- **NIGER**, *Des soldats nigériens et américains tués dans une embuscade*, 05.10.2017, PDF, 5 p.
- **NIGER**, *Pourquoi les États-Unis ont fait du Niger leur tête de pont en Afrique*, 25 octobre 2017, PDF, 4 p.
- **NIGER**, *Feu vert au déploiement de drones tueurs américains*, 05-11-2017, PDF, 7 p.
- **NIGERIA**, *Cinquante-neuf morts dans l'attaque d'un pensionnat*, 26 février 2014, PDF, 3 p.
- **NIGERIA**, *39 morts dans l'attaque d'un village par Boko Haram*, 12/02/14, PDF, 8 p.

- **NIGERIA**, *Seulement 14 lycéennes libres, selon les autorités*, 17-04-2014, PDF, 11 p.
- **NIGERIA**, *Massacres de villageois dans deux États du nord-est*, 27 janvier 2014, PDF, 2 p.
- **NIGERIA**, *Près de 100 lycéennes enlevées dans l'État de Borno*, 15-04-2014, PDF, 23 p.
- **NIGERIA**, *Combats dans l'Est entre l'armée et Boko Haram*, 26-04-2014, PDF, 9 p.
- **NIGERIA**, *Selon Amnesty, l'armée était prévenue d'une attaque de Boko Haram*, 09-05-2014, PDF, 12 p.
- **NIGERIA**, *Enlèvement des lycéennes de Chibok*, PDF, 12 p.
- **NIGERIA**, *Les lycéennes enlevées seront traitées en "esclaves", "vendues" et "mariées"*, 05/05/2014, PDF, 5 p.
- **NIGERIA**, *Plus de 100 lycéennes enlevées par des islamistes*, 15 AVRIL 2014, PDF, 17 p.
- **NOSSITER (A)**, *Qaddafi's Weapons, Taken by Old Allies, Reinvigorate an Insurgent Army in Mali*, 5 février 2012, 10 p.
- **NU**, *Rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel*, PDF, 7-23 décembre 2011/2012/, 18 janvier 2012, 25 p.
- **OBERLE (T)**, *Al-Qaida adresse un avertissement à l'Europe*, 13/12/2007, PDF, 6 p.
- **OFFNER (F)**, *Mali : qui sont les Touareg noirs*, 27 avril 2012, PDF, 11 p.
- **OGALA (E)**, *Boko Haram gets N 40 million donation from Algeria*, 13 Mai 2012, PDF, 7 p.
- **ONUDDC**, *Criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest*, Rapport, Février 2013, PDF, 65 p.

- **ONUDDC**, *Lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel : cadre juridique, techniques d'enquête et coopération policière*, Module de formation à l'attention des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie et du Niger, New York, 2012, PDF, 138 p.
- **ONUDDC**, *Rapport mondial sur les drogues*, 2016, PDF, 286 p.
- **ONUDDC**, *Rapport sur la situation du Trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest*, New York, Octobre 2007, PDF, 16 p.
- **OUAZANI (C)**, *La Constitution au cœur des débats en Afrique*, 2008, PDF, 70 p.
- **OULD MOHAMEDOU (M-M)**, *The Many Faces of Al Qaeda in the Islamic Maghreb*, Mai 2011, 21 p.
- **PAILHE (C)**, *La politique pyromane de Washington : les transferts militaires des États-Unis vers le Moyen-Orient*, Rapport du GRIP, Bruxelles, 2009, 56 p.
- **PARLEMENT EUROPÉEN**, *Proposition de résolution commune*, 2005, PDF, 4 p.
- **PCF**, *Liste des interventions militaires Françaises en Afrique*, 2014, PDF, 10 p.
- **PENNEY (J)**, *Niger : des Drones dans le Sahara*, 08 mars 2018, PDF, 10 p.
- **PICARD (M)**, *Niger : les troupes américaines accusées de négligence*, 24/10/2017, PDF, 6 p.
- **PICARD (M)**, *Le Sahel, l'extrême porosité des frontières demeure le grand problème*, 26/07/2013, PDF, 6 p.
- **PICARD (M)**, *Mali : libération des deux otages autrichiens*, 31/10/2008, PDF, 13 p.
- **PIOT (O)**, *Les entreprises françaises défiées dans leur pré-carré*, avril 2017, PDF, 4 p.
- **PLANTADE (Y)**, *Dans le nord du Mali, les touareg du MNLA lancent un nouveau défi armé à l'État*, 25.01.2012, PDF, 13 p.
- **PLINE (A)**, *Histoire naturelle de Pline*, Paris, Hachette Livre-BNF, tome 5, 2018, 384 p.

- **PLOUGHSHARES**, *Armed Conflicts Report : Sierra Leone*, Septembre 2002, PDF, 7 p.
- **PRESIDENTIELLE GAMBIENNE**, *Nul ne peut me priver de la victoire, prévient Jammeh*, 21/12/2016, PDF, 2 p.
- **PRESIDENTIELLE EN GUINEE**, *La victoire d'Alpha Condé validée par la Cour Suprême*, 03-12-2010, PDF, 5 p.
- **PRIESTLEY (P)**, *Guinée : la première élection présidentielle libre depuis 50 ans*, 2010, PDF, 2 p.
- **PRIEUR (L)**, *BOKO HARAM got Al-Qaïda bomb training, Niger says*, 25 janvier 2012, PDF, 7 p.
- **RAIZON (D)**, *Al-Qaïda menace la France*, 14 septembre 2006, PDF, 34 p.
- **RAPPORT**, *L'Afrique est notre avenir*, Senat français, 2013, PDF, 501 p.
- **RAPPORT**, *Nigeria : les crimes de masse de Boko Haram*, PDF, 44 p.
- **RAPPORT**, *Retour sur la crise togolaise : l'exigence de justice demeure*, Mission d'enquête internationale, 2005, PDF, 38 p.
- **RAPPORT**, *La mission d'établissement des faits chargée de faire la lumière sur les violences et les allégations de violations des droits de l'homme survenues au Togo avant, pendant et après l'élection présidentielle du 24 avril 2005*, Haut-Commissariat des droits de l'Homme, 2005, PDF, 49 p.
- **RAPPORT**, *Les Résultats 2017 de l'enquête CIAN*, 2017, PDF, 48 p.
- **RAPPORT**, *La mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel*, 2012, PDF, 25 p.
- **RAPPORT**, *Human Security*, New York/Oxford, 2005, 177 p.
- **RAPPORT D'ANALYSE**, *L'antiterrorisme à l'épreuve des droits de l'homme : les clés de la compatibilité*, FIDH, octobre 2005, 45 p.
- **RAPPORT ECONOMIQUE FRANCE DIPLOMATIE**, *Les échanges commerciaux de la Côte d'Ivoire en 2013*, PDF, 2 p.

- **RAPPORT ECONOMIQUE FRANCE DIPLOMATIE**, *La France et l'Algérie*, PDF, 7 p.
- **RAPPORT DU GROUPE DES SAGES DE L'UA**, *Consolider le rôle de l'Union-Africaine dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits*, PDF, 27 p.
- **RAUFER (X)**, *Atlas de l'Islam radical*, Paris, CNRS éditions, 2007, 400 p.
- **RELWENDE SAWADO (W)**, *The Challenges of Transnational Human Trafficking in West Africa* *African Studies, Quarterly*, volume 13, issues 1 et 2, printemps 2012, PDF, 115 p.
- **REMY (J.P)**, *Les quatre otages enlevés au Niger libérés*, 29.10.2013, PDF, 9 p.
- **RESUME DES ACTES – REUNION D'EXPERTS**, *L'Impact du Crime Organisé et du Trafic de Drogues sur la Gouvernance, le Développement et la Sécurité en Afrique de l'Ouest*, Dakar, Sénégal, 18-20 Avril 2012, PDF, 28 p.
- **RIGOUSTE (M)**, *Que fait l'armée française au Sahel ?* 13 OCTOBRE 2017, PDF, 3 p.
- **RIMONDI (L)**, *Mali - MNLA : "Pas de liens entre les Touareg et les terroristes"*, 10/06/2015, PDF, 4 p.
- **ROBERT GURR (T) et HARFF (B)**, *Ethnic Conflict in World Politics*, Boulder, Westview Press, 1994, 252 p.
- **RODIER (A)**, *Mali : point sur les forces rebelles*, CF2R : Note d'actualité, n° 296, janvier 2013, PDF, 5 p.
- **RODIER (J)**, *Boko Haram a fait 2,2 millions de déplacés dans la région du bassin du Lac-Tchad*, 04 août 2017, PDF, 14 p.
- **ROGER (B)**, *Mali : arrestation de Boubacar Sawadogo, lieutenant burkinabè d'Ansar Eddine sud*, 19 juillet 2016, PDF, 12 p.

- **ROGER (B)**, *Robert Fowler, ex-otage d'Aqmi : "J'ai cru plusieurs fois que j'allais être tué"*, 11 septembre 2013, PDF, 32 p.
- **ROGER (B)**, *Nord-Mali : le Qatar accusé de financer les groupes islamistes de l'Azawad*, 6 juin 2012, PDF, 3 p.
- **ROMAIN (E)**, *Force Africaine en Attente : Réseau de Recherche sur les opérations de paix*, 16 mai 2011, PDF, 30 p.
- **ROTIVE (A)**, *La prise d'otage, une « industrie » qui prospère dans le monde*, 30/10/2013, PDF, 8 p.
- **ROUTIER**, *Guerre et économie : une relation fusionnelle ?* 2009, PDF, 15 p.
- **RUTAAGI (E.A)**, *L'aide publique au développement fragilise l'Afrique*, 23 décembre 2016, PDF, 9 p.
- **SAADOUNE (M)**, *L'AFRICOM opérationnelle le 1er Octobre*, 30 Septembre 2008, PDF, 10 p.
- **SAHARA MEDIA**, *Ançar Edine dans sa première sortie médiatique depuis sa constitution*, 9 Juillet 2012, PDF, 21 p.
- **SAHEL**, *Algérie : un nombre "important" d'islamistes en route vers la Libye arrêtés*, 20 mai 2012, PDF, 7 p.
- **SAHEL**, *Mali : enlèvement d'une ressortissante suisse à Tombouctou*, 08-01-2016, PDF, 12 p.
- **SAHEL**, *Aqmi, Mujao, MNLA : un rapport de force complexe*, 05-07-2012, PDF, 5 p.
- **SAHEL**, *Mali : des djihadistes revendiquent l'enlèvement de Béatrice Stockly*, 27/01/2016, PDF, 9 p.
- **SAHEL**, *De Michel Germaneau à Serge Lazarevic, 4 ans d'otages français*, 9 décembre 2014, PDF, 7 p.

- **SAHEL**, *Quand Aqmi reproche à Belmokhtar de ne pas fournir ses notes de frais*, 31-05-2013, PDF, 10 p.
- **SAHEL**, *Le père Vandenbeusch de retour en France*, 01-01-2014, PDF, 8 p.
- **SAHEL**, *Nigeria : Négociations pour la libération des lycéennes de Chibok*, 13 avril 2017, PDF, 8 p.
- **SAHEL** Mali. *Un groupe touareg revendique l'arrestation du numéro 3 d'Ansar Dine*, 04/02/2013, PDF, 3 p.
- **SAHEL**, *Mali : un Touareg à la CPI pour la destruction de mausolées à Tombouctou*, 26 septembre 2015, PDF, 5 p.
- **SAHEL**, *Les indépendantistes touareg doublés par les salafistes*, 9 avril 2012, PDF, 8 p.
- **SAHEL**, *Rupture entre le MNLA et Ançar Dine au nord du Mali*, 20 mars 2012, PDF, 12 p.
- **SAHEL**, *Otage d'Aqmi : Sarkozy critique l'Espagne*, 25/08/2010, PDF, 6 p.
- **SAHEL**, *Mali : le groupe djihadiste Ansar Eddine revendique des attaques dans le Sud*, 30.06.2015, PDF, 2 p.
- **SAHEL**, *Mali : les djihadistes d'Ansar Eddine refont surface*, 30 décembre 2014, PDF, 4 p.
- **SAHEL**, *Le Drian : le sud de la Libye "est devenu un hub terroriste"*, 28/12/2014, PDF, 32 p.
- **SAHEL**, *Mauritanie : un ancien porte-parole d'Ansar Dine a été libéré*, 05-08-2015, PDF, 4 p.
- **SAHEL**, *Arrestation d'un important chef djihadiste du sud du Mali*, 09.05.2016, PDF, 3 p.

- **SAHEL**, *Mali : Qui sont les islamistes à qui la France a déclaré la guerre ?* 14/01/2013, PDF, 6 p.
- **SAHEL**, *Deux prêtres italiens et une religieuse canadienne enlevés au Cameroun*, 05/04/2014, PDF, 4 p.
- **SAHEL**, *Libération de la famille Moulin-Fournier : y a-t-il eu des contreparties ?* 20-04-2013, PDF, 8 p.
- **SAHEL**, *Mahamadou Issoufou : Des djihadistes afghans et pakistanais sont présents au Mali*, 8 juin 2012, PDF, 19 p.
- **SAHEL**, *Les Touareg algériens face à la contagion malienne*, 9 mai 2012, PDF, 9 p.
- **SAHEL**, *Au Mali, 13 otages dans les mains d'Aqmi*, 21 novembre 2012, PDF, 7 p.
- **SAHEL**, *Dans le nord du Mali, les Touareg du MNLA lancent un nouveau défi armé à l'État*, 25 janvier 2012, PDF, 11 p.
- **SAHEL**, *Français enlevés au Cameroun : "Ce sont des gens bien"*, 10 avril 2013, PDF, 3 p.
- **SAHEL**, *Dans le nord du Mali, les Touareg du MNLA lancent un nouveau défi armé à l'État*, 25 janvier 2012, PDF, 9 p.
- **SAHEL**, *Nigeria UN bomb: Video of 'Boko Haram' bomber released*, 18 Septembre 2011, PDF, 17 p.
- **SAHEL**, *Mali : scission au sein d'Ansar Eddine*, 24.01.2013, PDF, 2 p.
- **SAHEL**, *Serge Lazarevic : les dessous d'une libération*, 09-12-2014, PDF, 16 p.
- **SAHEL**, *L'otage Philippe Verdon est mort « assassiné d'une balle dans la tête »*, 18.07.2013, PDF, 3 p.
- **SAHEL**, *Une trentaine d'otages chinois et camerounais libérés par Boko Haram*, 11-10-2014, PDF, 11 p.

- **SAHEL**, *Mali : le corps de l'otage français Philippe Verdon retrouvé près de Tessalit*, 14-07-2013, PDF, 9 p.
- **SAHEL**, *Le père Vandenbeusch libéré « par compassion », sans rançon, selon Boko Haram*, 01.01.2014, PDF, 7 p.
- **SAHEL**, *Libération du Sud-Africain enlevé au Mali par Al-Qaïda en 2011*, 03/08/2017, PDF, 15 p.
- **SAHEL**, *Aqmi annonce l'exécution de l'otage français Michel Germaneau*, 26 juillet 2010, PDF, 4 p.
- **SAHEL**, *Mali : trois groupes armés à Kidal acceptent un accord de cessez-le-feu*, 23-05-2014, PDF, 7 p.
- **SAHEL**, *Qui sont les groupes djihadistes actifs au centre et au sud du Mali ?* 08-09-2015, PDF, 2 p.
- **SAHEL**, *Serge Lazarevic : « La vie est belle de retrouver la liberté »*, 10 décembre 2014, PDF, 9 p.
- **SAHEL**, *Exclusif : Michel Germaneau « a été abattu d'une balle dans la tête*, 9 avril 2012, PDF, 6 p.
- **SAHEL**, *Nigeria : 82 lycéennes de Chibok libérées des mains de Boko Haram*, 06.05.2017, PDF, 3 p.
- **SAHEL**, *A Bamako, l'autre Ansar ed-Dine fulmine*, 25 janvier 2013, PDF, 7 p.
- **SAHEL**, *Boko Haram revendique l'enlèvement de la famille française*, 21/03/2013, PDF, 2 p.
- **SAHEL**, *Mali : arrestation du numéro deux du groupe djihadiste Ansar Dine*, 09.05.2016, PDF, 6 p.
- **SAHEL**, *Encore trois otages étrangers détenus au Mali*, 10-12-2014, PDF, 10 p.

- **SAHEL**, *Mohamed Akotey, négociateur nigérien tranche : « J'ai négocié avec Aqmi, pas avec Iyad Ag Ghali »*, 16/12/14, PDF, 5 p.
- **SAHEL**, *Cameroun : les trois religieux enlevés dans le nord sont libres*, 01-06-2014, PDF, 2 p.
- **SAHEL**, *Cameroun : libération du prêtre français Georges Vandenbeusch, enlevé dans le nord du pays*, 31-12-2013, PDF, 3 p.
- **SAHEL**, *Bilal Ag Achérif, secrétaire général du MNLA : « Nous voulons regrouper tous les fils de l'Azawad »*, 06/12/12, PDF, 10 p.
- **SAHEL**, *MALI. Aqmi aurait exécuté un otage français, Paris ne confirme pas*, 20 mars 2013, PDF, 11 p.
- **SAHEL**, *Mali : trois chefs d'Ansar Dine ont trouvé refuge en Algérie, selon un journal*, 19 avril 2013, PDF, 3 p.
- **SAHEL**, *Mali : renfort de djihadistes algériens à Gao après la déroute touareg*, 29 juin 2012, PDF, 6 p.
- **SAHEL**, *Philippe Verdon a-t-il été retrouvé par des éléments du MNLA ?* 27-07-2013, PDF, 3 p.
- **SAHEL**, *Mali : l'otage suédois Johan Gustafsson libéré après cinq ans de captivité*, 26-06-2017, PDF, 20 p.
- **SAHEL**, *Images et témoignage exclusifs du nord du Mali : un colonel du MNLA dévoile son arsenal militaire*, 21/06/2012, PDF, 9 p.
- **SAHEL**, *Burkina Faso : une gendarmerie attaquée près de la frontière malienne*, 29-09-2017, PDF, 5 p.
- **SAHEL**, *Aqmi annonce avoir exécuté un otage français*, 20/03/2013, PDF, 15 p.

- **SAHEL**, *Serge Lazarevic affirme avoir été torturé durant sa captivité*, 13.12.2014, PDF, 12 p.
- **SAHEL**, *Les Moulin-Fournier, ex-otages au Cameroun, ne retourneront pas sur place*, 23 mai 2013, PDF, 6 p.
- **SAHEL**, *Mali : une semaine de confusion sur le sort de Mokhtar Belmokhtar et Abou Zeid*, 06-03-2013, PDF, 15 p.
- **SAHEL**, *Qui peut sauver le Mali ?* 20 juin 2012, PDF, 5 p.
- **SAHEL**, *L'auteur présumé de l'attentat contre l'ambassade de France se réclame d'Al-Qaïda*, 8 janvier 2011, PDF, 11 p.
- **SAHEL**, *Nigeria : 21 lycéennes de Chibok libérées par le groupe djihadiste Boko Haram*, 13.10.2016, PDF, 2 p.
- **SAHEL**, *Mauritanie : l'un des porte-paroles d'Ansar Dine se serait rendu*, 21-05-2013, PDF, 7 p.
- **SAHEL**, *Mali : conclusions de la commission nationale d'enquête sur les atrocités d'Aguelhoc*, 22 février 2012, PDF, 7 p.
- **SAHEL**, *Mali : un mouvement islamiste appelle à appliquer la charia par les armes*, 18 Mars 2012, PDF, 2 p.
- **SAHEL**, *Cameroun : 1 Chinois tué, 10 autres « probablement » enlevés par Boko Haram*, 17/05/14, PDF, 18 p.
- **SAHEL**, *Le comité exécutif du MNLA a proclamé l'indépendance de l'Azawad*, 6 avril 2012, PDF, 8 p.
- **SAHEL**, *Au Mali, 13 otages dans les mains d'Aqmi*, 21 novembre 2012, PDF, 13 p.
- **SAHEL**, *Mali : poursuite des raids aériens contre les groupes islamistes, situation stabilisée à Konna*, 13-01-2013, PDF, 16 p.

- **SAHEL**, *Mali : un proche d'Iyad Ag Ghali tué par l'armée française*, 30-04-2014, PDF, 13 p.
- **SAHEL**, *Arrestation d'un responsable d'Ansar Eddine de Tombouctou*, 04.02.2013, PDF, 3 p.
- **SAHEL**, *AQMI menace ceux qui voudraient aider la CEDEAO au Mali*, 01.07.2012, PDF, 6 p.
- **SAHEL**, *L'otage française au Niger libérée*, 25/02/2011, PDF, 5 p.
- **SAHEL**, *Al Qaida revendique le rapt des cinq français de l'armée française*, 02/07/2018, PDF, 8 p.
- **SAHEL**, *Al-Qaïda revendique le rapt d'un Français au Mali et de 3 Espagnols en Mauritanie*, 08 décembre 2009, PDF, 9 p.
- **SAHEL**, *Deux chefs djihadistes tués au Mali : une opération longuement préparée*, 21-05-2015, PDF, 2 p.
- **SAHEL**, *MALI. La mosaïque de l'armée islamiste*, 18 janvier 2013, PDF, 9 p.
- **SAHEL**, *Mauritanie : l'un des porte-paroles d'Ansar Dine se serait rendu*, 21-05-2013, PDF, 2 p.
- **SAHEL**, *Mali : Ansar Dine revendique sa participation à la prise de la garnison d'Aguelhoc*, 14 mars 2012, PDF, 3 p.
- **SAHEL**, *AQMI épaulé les rebelles touareg*, 15 mars 2012, PDF, 2 p.
- **SAHEL**, *Les ex-otages français libérés sont à Yaoundé, heureux, mais exténués*, 19-04-2013, PDF, 11 p.
- **SAHEL**, *Au Mali, plus de 100 djihadistes libérés en vue d'un éventuel échange*, 05 octobre 2020, PDF, 10 p.

- **SAHEL**, *Thierry Dol, otage libéré, évoque une « épreuve de la vie »*, 29 octobre 2013, PDF, 12 p.
- **SAHEL**, *Un otage néerlandais d'Al-Qaida au Maghreb islamique libéré au Mali*, 06.04.2015, PDF, 3 p.
- **SAHEL**, *Niger : les quatre otages français d'Arlit sont libres*, 29-10-2013, PDF, 3 p.
- **SAHEL**, *Une ressortissante suisse enlevée à Tombouctou*, 08/01/2016, PDF, 12 p.
- **SAHEL**, *Mali : l'otage suisse a été libérée*, 24/04/2012, PDF, 2 p.
- **SAHEL**, *Mali : arrestation du numéro deux d'une faction d'Ansar Eddine*, 25 novembre 2016, PDF, 15 p.
- **SAHEL**, *La famille française enlevée au Cameroun apparaît sur une vidéo postée sur Internet*, 25.02.2013, PDF, 8 p.
- **SAHEL**, *Chibok : Boko Haram diffuse une nouvelle vidéo de supposées lycéennes*, 14 août 2016, PDF, 4 p.
- **SAHEL**, *Mali : Ansar Dine libère l'otage suisse à Tombouctou*, 24-04-2012, PDF, 7 p.
- **SANDRINE (S)**, *l'ONU face au terrorisme*, Rapport du GRIP, 2001, 35 p.
- **SEGURA (R), et STEIN (S)**, *Le débat international sur la réglementation de la drogue. Les expériences de l'Amérique et de l'Europe*, Document de référence de la WACD n° 7, PDF, 48 p.
- **SERVENAY (D)**, *Trafic d'armes, déraison d'État*, 02 septembre 2008, PDF, 5 p.
- **SLATE AFRIQUE**, *La France, alliée des rebelles touareg ?* 04/02/2012, PDF, 7 p.
- **SOUBROUILLARD (R)**, *Au Mali, le Qatar investit dans le djihadisme*, 06/07/2012, PDF, 18 p.

- **SOW (C)**, *Présidentielle : Cellou Dalein Diallo et Alpha Condé au second tour, selon les résultats provisoires*, 2010, PDF, 2 p.
- **STEWART (S)**, *Mali Besieged by Fighters Fleeing Libya*, 2 Février 2012, PDF, 13 p.
- **SURVIE**, *L'armée française en Afrique*, PDF, 3 p.
- **TAHALIL HEBDO**, *Focus sur les groupes armés qui minent le Mali*, 05/01/2013, PDF, 5 p.
- **TAJE (M)**, *La sécurité du Sahara et du Sahel*, Paris, CEREM, 2009, 106 p.
- **TAKIRAMBUDDE (P)**, *Libéria : la provenance des armes*, 17 septembre 2003, PDF, 15 p.
- **TAMOUDRE**, *Le Congrès mondial amazigh salue la victoire totale du MNLA et la liberté retrouvée des populations de l'Azawad dans leur patrie*, 7 avril 2012, PDF, 9 p.
- **THE ECONOMIST**, *Corruption in Kenya*, PDF, 21 p.
- **THE WHITE HAUSE**, *US National strategy for counterterrorism*, June 2011, PDF, 16 p.
- **THEROUX-BENONI (L.A)**, *Le Mali au lendemain de l'opération militaire française : nouvelles opportunités ou retour à la case départ ?* PDF, 7 p.
- **THIAM (O)**, *L'Afrique, un continent d'États défaillants*, 21 janvier 2013, PDF, 21 p.
- **THIBAUT (G)**, *Les djihadistes toujours présents dans le nord du Mali*, 28-02-2014, PDF, 15 p.
- **TOUSSAINT (E)**, *Les mensonges théoriques de la Banque mondiale*, 24 novembre 2014, PDF, 40 p.
- **TRANSCRIPT**, *General Carter Ham Discusses African Security Issues at ACSS Senior Leaders Seminar*, 27 Juin 2012, PDF, 8 p.
- **UNESCO**, *Histoire générale de l'Afrique*, Paris, Présence africaine, 1986, 416 p.

- **UN. GIFT**, *A regional response to trafficking in West Africa*, 2008, PDF, 60 p.
- **UNIDIR**, *La dynamique complexe des armes légères en Afrique de l'Ouest*, PDF, 60 p.
- **UNODC**, *Rapport mondial sur les drogues*, 2009, PDF, 304 p.
- **UNODC**, *Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest*, PDF, 2011, 172 p.
- **UNRIC**, *Libye : Ban Ki-moon salue la résolution historique du Conseil de sécurité*, 21 Mars 2011, PDF, 23 p.
- **VALVERDE (B)**, *Le Trafic illicite d'armes légères*, travail universitaire de DESS de géopolitique, Université Paris-I Panthéon-Sorbonne/ENS, 84 p.
- **VOA**, *Nigéria : les lycéennes enlevées étaient 234 au total*, 23 avril 2014, PDF, 9 p.
- **VOA**, *Nouvel enlèvement de masse au Nigeria : Boko Haram toujours en capacité de nuire*, PDF, 4 p.
- **WACD**, *Pas seulement une zone de transit, drogue, État et société en Afrique de l'Ouest*, Rapport, PDF, 65 p.
- **WILLIAM (E)**, *Le fardeau de l'homme blanc : l'échec des politiques occidentales d'aide aux pays pauvres*, Genève, MARKUS HALLER, 2009, 512 p.
- **YANGAMBI LIBOTE (F)**, *Cycle des conflits armés en Afrique subsaharienne : quelle doctrine de défense ?* PDF, 7 p.
- **YOUNG, CRAWFORD et TURNER**, *The Rise and Décline of the Zairian State*, University of Wisconsin Press, 1985, 500 p.
- **ZARTMAN (I.W)**, *Les problèmes politiques de demain en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1981, PDF, 81 p.

- **ZEINI (M)**, *La problématique de la criminalité transnationale et le contrôle démocratique du secteur de la sécurité*, Février 2014, PDF, 32 p.
- **ZEINI (M)**, *Les défis et enjeux sécuritaires dans l'espace sahélo-saharien, la perspective du Mali*, PDF, 25 p.
- **ZEINI (M)**, *Société civile et gouvernance de la sécurité*, Bamako, Coopération technique belge, 2007, PDF, 103 p.
- **ZEINI (M) et AMADOU (K)**, *L'Assemblée Nationale sous la troisième République*, Seconde édition, Bamako, Friedrich Ebert Stiftung, 2008, 116 p.
- **ZIEGLER (J)**, *L'Empire de la honte*, Paris, Le Livre de Poche, 2007, 352 p.

## **V- INSTRUMENTS JURIDIQUES NATIONAUX**

### **A- CONSTITUTIONS**

- Constitution de la République de Côte d'Ivoire de 2016
- Constitution du Niger de 2010
- Constitution du Sénégal de 2001
- Constitution du Nigeria de 1999
- Constitution du Ghana de 1993
- Constitution de la République du Mali de 1992
- Constitution du Togo de 1992
- Constitution de Sierra Leone de 1991
- Constitution de la République Islamique de Mauritanie de 1991
- Constitution de la République du Benin de 1990
- Constitution de Guinée de 1990

## **B- LOIS**

- Loi n° 10-062 du 30 décembre 2010 portant loi uniforme relative à la lutte contre le financement du terrorisme
- Loi n° 2010-035 du 21 juillet 2010 abrogeant et remplaçant la loi n° 2005-047 du 26 juillet 2005 relative à la lutte contre le terrorisme en Mauritanie
- Loi n° 08-025 du 23 juillet 2008 portant sur la répression du terrorisme au Mali
- La loi n°07/008 du 4 décembre 2007 portant statut de l'opposition politique en RDC
- Loi n° 04-050 du 12 novembre 2004 régissant les armes et munitions au Mali
- La loi n°2001-31 du 14 octobre 2002 portant statut de l'opposition au Benin
- Loi n° 01-78 du 18 juillet 2001 portant sur le contrôle des drogues au Mali
- La loi n°007-97 du 25 avril 2000 portant statut de l'opposition (J. O n°30-2000) au Burkina Faso
- Loi n° 97-18 du 1er décembre 1997 du code des drogues au Sénégal
- La loi n°95-073 du 15 septembre 1995 portant statut des Partis de l'opposition au Mali
- Loi n° 56-619 du 23 juin 1956, dite loi-cadre Defferre

## **C- ORDONNANCES**

- Ordonnance n°99-60 du 20 novembre 2000 portant statut de l'opposition
- Ordonnance n°2007-024 portant statut de l'opposition en Mauritanie

## **VI- INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX**

### **A- CONVENTIONS ET PACTES**

#### **1- CONVENTIONS**

- Convention africaine d'entraide judiciaire et d'extradition contre le terrorisme de 2008
- Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes du 14 juin 2006
- Convention des Nations-Unies sur le crime transnational de 2001
- Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance de 2001 additionnel au Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité de 1999
- Convention sur l'entraide en matière pénale entre les États membres de l'Union-Européenne de 2000
- Convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée, dite Convention de Palerme de 2000
- Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme de 1999
- Convention internationale des Nations-Unies pour la répression du financement du terrorisme de 1999
- Convention des Nations-Unies sur les attentats terroristes à l'explosif de 1997
- Convention d'Europol de 1995
- Convention relative à l'entraide judiciaire entre les États membres de la CEDEAO de 1992
- Convention interaméricaine sur l'entraide en matière pénale de 1992
- Convention des Nations-Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes du 19 décembre 1988

- Convention de la Ligue arabe sur l'entraide judiciaire de 1983
- Convention internationale des Nations-Unies contre la prise d'otages de 1979
- Convention pour le Règlement des Différends Relatifs aux Investissements entre États et Ressortissants d'autres États (Convention CIRDI) de 1965
- Convention des Nations-Unies de Chicago du 07 décembre 1944

## **2- PACTES**

- Pacte national conclu entre le gouvernement de la République du Mali et les Mouvements et Fronts unifiés de l'Azawad consacrant le statut particulier du Nord du Mali de 1991
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966
- Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966

## **B- CHARTES, ACTES et STATUTS**

- Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de 2007
- Charte africaine de la jeunesse de 2006
- Acte constitutif de l'Union-Africaine de 2000
- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981
- Charte des Nations-Unies de 1945
- Les Statuts de la BIRD de 1944
- Les Statuts du Fonds Monétaire International de 1944

## **C- ACCORDS**

- Accord de Paris sur le climat de 2015
- Accord politique de Ouagadougou portant sur la sortie de la crise ivoirienne de 2007
- Accords d'Alger pour la restauration de la paix, de la sécurité et du développement dans la région de Kidal de 2006
- Accords de Linas-Marcoussis, ou accords Kléber, visant à mettre un terme à la guerre civile de Côte d'Ivoire de 2003
- Accords de paix de Tamanrasset visant à mettre un terme à la rébellion touarègue de 1990-1991 du 6 janvier 1991
- Accord prévoyant de formations au Niger, notamment sur le sol américain, dans le cadre du programme International Military Education and Training (IMET) du 8 juin 1980
- Accord prévoyant la fourniture d'équipements et de services à Niamey par les États-Unis du 14 juin 1962

## **D- RESOLUTIONS**

### **1- RESOLUTIONS DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS-UNIES**

- Résolution 2151 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies de 2014
- Résolution 2085 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies de 2012
- Résolution 1973 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies de 2011
- Résolution 1566 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies de 2004
- Résolution 1368 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies de 2001
- Résolution 1373 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies de 2001

## **2- RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS-UNIES**

- Résolution 46/182 de l'Assemblée Générale des Nations-Unies de 1991
- Résolution 45/117 de l'Assemblée Générale des Nations-Unies de 1990
- Résolution 53/RES/7 de l'Assemblée Générale des Nations-Unies de 1984

## **E- DECLARATIONS**

- Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement de 2005
- Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest de 2011
- Déclarations du Président du Conseil de Sécurité des Nations-Unies de 2012
- Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948
- Déclaration de Londres de 1949

## **TABLE DES MATIERES**

|                                                                                             |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| DÉDICACE.....                                                                               | i   |
| REMERCIEMENTS .....                                                                         | ii  |
| SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....                                                      | iv  |
| SOMMAIRE .....                                                                              | xiv |
| INTRODUCTION.....                                                                           | 1   |
| PREMIERE PARTIE : LA SECURITE INTERNE REMISE EN CAUSE .....                                 | 30  |
| CHAPITRE I : LA FRAGILITE ETATIQUE DE L'ESPACE OUEST-AFRICAINE.....                         | 32  |
| Section I : L'incapacité de la prise en charge des fonctions régaliennes .....              | 33  |
| Paragraphe- I : L'incapacité d'assurer la défense et la sécurité .....                      | 33  |
| A- L 'incapacité d'assumer le monopole étatique de la violence.....                         | 34  |
| B- La défaillance des politiques de défense et de sécurité .....                            | 39  |
| Paragraphe- II : L'incertitude de la justice .....                                          | 44  |
| A- La justice au plus offrant.....                                                          | 45  |
| B- La prévalence des intermédiations .....                                                  | 53  |
| Section- II : Le déficit de crédibilité des institutions étatiques .....                    | 61  |
| Paragraphe- I : Les révisions constitutionnelles.....                                       | 61  |
| A- Les révisions portant sur le mandat présidentiel .....                                   | 62  |
| B- Les conséquences des révisions constitutionnelles .....                                  | 69  |
| Paragraphe- II : Les contestations des résultats électoraux.....                            | 76  |
| A- Les violences pré-électorales .....                                                      | 77  |
| B- Les crises post-électorales .....                                                        | 81  |
| CHAPITRE II : LES JUSTIFICATIONS DES INTERVENTIONS INTERNATIONALES.....                     | 92  |
| Section- I : La quasi-généralisation de l'implantation des bases militaires étrangères..... | 93  |
| Paragraphe- I : Les accords franco-ouest-africains de défense militaire.....                | 93  |
| A- Des accords aux visées hégémoniques.....                                                 | 94  |

|                                                                            |     |
|----------------------------------------------------------------------------|-----|
| B- Des accords aux visées économiques .....                                | 101 |
| Paragraphe- II : Le nouveau sanctuaire des États-Unis.....                 | 108 |
| A- La consécration de la présence militaire américaine .....               | 109 |
| B- L'intensification de la présence militaire américaine.....              | 114 |
| Section- II : La permanence de l'ingérence économique .....                | 120 |
| Paragraphe- I : Les institutions de Bretton Woods .....                    | 120 |
| A- Le Fonds Monétaire International .....                                  | 121 |
| B- La Banque Mondiale .....                                                | 125 |
| Paragraphe- II : L'aide publique au développement .....                    | 131 |
| A- Le dysfonctionnement de l'aide .....                                    | 132 |
| B- Les effets pervers de l'aide.....                                       | 139 |
| DEUXIEME PARTIE : LA SECURITE EXTERNE QUASIMENT COMPROMISE .....           | 152 |
| CHAPITRE I : LA POROSITE DES FRONTIERES ÉTATIQUES .....                    | 155 |
| Section I : La montée des narcotrafiquants .....                           | 156 |
| Paragraphe I : Le trafic d'armes .....                                     | 156 |
| A- La prolifération des armes légères et de petit calibre.....             | 157 |
| B- L'impact de la prolifération des armes légères et de petit calibre..... | 168 |
| Paragraphe I : Le trafic des stupéfiants .....                             | 172 |
| A- Le trafic de drogues.....                                               | 173 |
| B- L'implication de certaines autorités dans le trafic de drogues .....    | 182 |
| Section II : L'« enlèvement de personnes » .....                           | 190 |
| Paragraphe I : Les signes précurseurs .....                                | 191 |
| A- L'origine de la pratique.....                                           | 192 |
| B- L'accroissement de la pratique.....                                     | 198 |
| Paragraphe II : Le moyen de pression .....                                 | 203 |
| A- La libération des otages contre les rançons.....                        | 203 |

|                                                                                        |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| B- La libération des terroristes contre les otages .....                               | 207 |
| CHAPITRE II : LE FAIBLE MAILLAGE ADMINISTRATIF DU TERRITOIRE.....                      | 213 |
| Section I : La présence des Mouvements terroristes sur les territoires étatiques ..... | 214 |
| Paragraphe I : Le regroupement des terroristes.....                                    | 214 |
| A- La « djihadisation » du Sahel.....                                                  | 214 |
| B- L'émergence des sectes nigéro-maliennes .....                                       | 220 |
| Paragraphe II : Les modes opératoires des groupes terroristes .....                    | 227 |
| A- Les attentats terroristes et les prises d'otages .....                              | 227 |
| B- Les attaques kamikazes et la sous-traitance d'otages étrangers .....                | 231 |
| Section II : Le retour des Mouvements indépendantistes .....                           | 237 |
| Paragraphe I : Le Mouvement National pour la Libération de L'Azawad.....               | 238 |
| A- La Création du Mouvement .....                                                      | 239 |
| B- Les Objectifs et l'Idéologie du Mouvement.....                                      | 247 |
| Paragraphe II : L'organisation du Mouvement .....                                      | 250 |
| A- Les structures de commandement du Mouvement.....                                    | 251 |
| B- Armement et Financements du Mouvement .....                                         | 257 |
| CONCLUSION GENERALE .....                                                              | 269 |
| TABLE DES MATIERES .....                                                               | 329 |